

**VIE**

**DE JOSEPH-BENOÎT-MARCELLIN**

**CHAMPAGNAT**

**1789 – 1840**

**PRÊTRE**

**Fondateur de la Société des Petits Frères de Marie**

**PAR**

**UN DE SES PREMIERS DISCIPLES**

**(Frère Jean- Baptiste)**

Tout a la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de l'auguste Marie, Mère  
de notre Seigneur Jésus-Christ

**ÉDITION DU BICENTENAIRE**

**1989**

**MAISON GÉNÉRALICE DES FRÈRES MARISTES**

**2 Piazzale Champagnat – Roma**

## AVERTISSEMENT

Le présent texte reproduit l'édition princeps de 1856, à l'exception de quelques signes typographiques. Les notes qui l'accompagnent prennent en compte les recherches menées sur les origines maristes depuis une trentaine d'années. Elles ont pour but de préciser le texte de Frère Jean-Baptiste, de l'éclairer ou de l'amender, au besoin. Quand elles se rapportent à des textes parus dans des publications maristes, seule la référence est donnée (cf. la table des abréviations). Si elles proviennent d'autres publications, l'essentiel en est exprimé brièvement. Ces notes sont surtout des Frères Alexandre Balko, Anibal Caño6n, Gabriel Michel, Paul Sester et Pierre Zind. Elles ont été recueillies par le Frère Roland Bourassa et revues par le Père Jean Coste SM.

Les notes de l'introduction sont celles du Frère Jean-Baptiste.

Que soient remerciés tous ceux qui ont rendu possible cette réédition.

*Ce document a été à nouveau informatisé à Rome en septembre 2007 par le f. Louis Richard, car toutes les éditions de cette **Vie**, capitale pour nous, ne reprenaient pas les notes de bas de pages : or celles-ci, dans l'Edition du Bicentenaire, constituent un enrichissement certain.*

*Il serait bon également de consulter l'étude du f. André Lanfrey de 1998 : « Introduction à la Vie de J.B.M. Champagnat » : elle propose une réflexion historique importante sur cet ouvrage.*

*Je me suis permis de corriger les coquilles du texte : les corrections de l'ouvrage imprimé sont relevées en fin de deuxième partie.*

*Deux modifications sont à noter : une à la note de bas de page n° 5 de la page 1 du livre imprimé et 19 du document informatisé (Chapitre 1) et l'autre à la page 223 du livre, 263 du document informatisé, note de bas de page 47.*

## ABRÉVIATIONS DES RÉFÉRENCES

- AA Abrégé des Annales du Frère Avit, F.M.S. 1789-1840.  
AAL Archives de L'Archevêché de Lyon.  
ADL Archives départementales de la Loire.  
AFD Achievement from the Depths. Br Stephen Farrell, F.M.S. 1986.  
AFM Archives des Frères Maristes. Rome.  
ALS Avis, Leçons, Sentences. 1927.  
AN Archives nationales de Paris.  
APM Archives des Pères Maristes. Rome.  
BI Bulletin de l'Institut des Frères Maristes.  
BOF Biographies de Quelques Frères. 1924.  
CM Crónicas Maristas (El Fundador). H. Anibal Cañón Presa. Luis Vives. Zaragoza. 1979.  
CSG Circulaires des Supérieurs Généraux.  
FMS Revue des Frères Maristes.  
LPC1 Lettres du Père Champagnat. Vol. 1. Frère Paul Sester, F.M.S. 1985.  
LPC2 Lettres du Père Champagnat. Vol. 2, Répertoires. FF. Raymond Borne et Paul Sester, F.M.S. 1987.  
MC Marcellin Champagnat. Mgr Laveille. Ed. Téqui, Paris. 1921.  
MEM Mémoires (Souvenirs personnels) Frère Sylvestre, F.M.S.  
NCF Les Nouvelles Congrégations de Frères enseignants en France de 1800 à 1830. Pierre Zind, F.M.S. Lyon 1969.  
OM Origines Maristes. Volumes 1, 2, 3, 4. J. Coste, S.M. et G. Lessard, S.M. Rome. 1960-1967.  
OME Origines Maristes, Extraits concernant les Frères Maristes.  
PPC Pratique de la Perfection Chrétienne. Alphonse Rodriguez. Œuvres complètes. Paris. 1703.  
RLF (Marcellin Champagnat) et la Reconnaissance Légale des Frères Maristes. Vol. 1 (... à 1840). Frère Gabriel Michel, F.M.S. - Ed. du Carmel de Saint-Chamond. 1986.  
SA Saint Augustin. Œuvres complètes. Ed. Louis Vives. Paris 1878.  
SAL Saint Alphonse de Liguori. Œuvres ascétiques. Ed. Paul Mellier, Paris. 1843.  
SFS Saint François de Sales. Œuvres complètes 1898. Ed. Niérat. 1898.  
SMC Sur les Traces de Marcellin Champagnat, Frère Pierre Zind, F.M.S. (Articles parus Mariste» de 1970 à 1987).

## PRÉFACE

Ecrire la vie d'un saint, faire connaître ses combats, ses victoires, ses vertus, ce qu'il a fait pour Dieu et pour le prochain, c'est publier la gloire de Jésus, le divin réparateur du monde, le Saint des saints et l'auteur de toute sainteté. En effet, tous les prédestinés qui nous éclairent, et qui, par leurs exemples, dissipent les ténèbres du péché et de l'ignorance, empruntent leur lumière de la vie de Jésus et s'enflamment par la méditation de ses vertus, comme l'on allume plusieurs lampes avec un seul flambeau duquel elles reçoivent leur clarté et leur chaleur. (*Saint Macaire. Sa Doctrine*).

Il n'y a pas de saint qui ne puisse dire comme saint Paul: *Je vis, non plus moi, mais Jésus-Christ vit en moi*. Il vit dans leur entendement par la foi qui est une participation de la vie éternelle; il vit dans leur mémoire par le souvenir de ses grandeurs, de ses bontés et de ses bienfaits dont la seule pensée les comble de joie; il vit dans leur cœur par la charité; il vit enfin dans les actions vertueuses et dans toutes les facultés spirituelles de leur âme, et c'est lui qui leur fait goûter les vérités éternelles, qui leur fait entendre les inspirations divines, et qui les attire par l'odeur de ses vertus. Ainsi tout ce qu'il y a de grâce et de dons dans les saints vient de Jésus et retourne à la gloire de Jésus. Les saints, dit saint Jean Chrysostome, sont comme les étoiles du ciel qui font un merveilleux concert pour publier la gloire de Jésus. Tout ce qui est en eux respire son esprit, toutes leurs paroles sont des éloges de ses perfections, toutes leurs actions des trophées de sa grâce, toutes leurs souffrances des sacrifices de louanges à sa souveraine grandeur; leur vie, en un mot, n'est qu'une imitation de la sienne et une reproduction de ses vertus. (*NOUET. Vie de Jésus dans les Saints*).

Ecrire la vie d'un saint, c'est flétrir le vice, c'est encourager la piété et la vertu. La vie des saints, dit saint Grégoire le Grand, est un enseignement fort efficace des vertus et des moyens de les acquérir; c'est un clair miroir dans lequel nous apercevons nos défauts et nos imperfections d'une manière si vraie, et par conséquent si dégoûtante, que cette seule vue suffit pour nous déterminer à nous en corriger. La vie des saints est une vive représen-[VIII]-tation de la perfection évangélique et de tous les degrés par lesquels il nous est permis d'y monter; c'est l'Évangile mis en pratique, et il n'y a pas plus de différence, dit saint François de Sales, entre l'Évangile écrit et la vie des saints, qu'entre une musique notée et une musique chantée.

En lisant la vie des saints, nous sommes doucement, mais fortement excités à les imiter; il semble que chacun d'eux nous invite à le suivre, et que chaque vertu dont il nous donne l'exemple nous dit, en nous les montrant, ce que la chasteté disait à saint Augustin, au commencement de sa conversion: Pourquoi ne pourrez-vous pas faire ce que ceux-ci ont fait? Ont-ils pu par eux-mêmes surmonter les difficultés qui se rencontrent dans le chemin du ciel? Non, c'est par la grâce de Jésus-Christ qu'ils ont vaincu le péché et pratiqué la vertu: or, la même grâce vous est promise, et avec elle vous pouvez faire ce qu'ils ont fait.

Mais bien que l'exemple de tous les saints soit très utile pour nous porter à la perfection, néanmoins, dit saint Pierre Damien, la même prudence qui règle le choix des vertus, dont la pratique nous est plus nécessaire ou plus convenable, doit aussi régler le choix des saints dont la vie est plus conforme à notre profession et à notre état. Chaque Institut et chaque profession, dit saint Jérôme, a ses premiers hommes dont l'exemple sert de modèle sur lequel les autres doivent se former. Que les évêques et les prêtres prennent les apôtres et les

hommes apostoliques pour leurs modèles et qu'ils s'efforcent d'en avoir le mérite comme ils en possèdent l'honneur. Pour nous, qui faisons profession d'une vie solitaire, formons-nous sur l'exemple des Paul, des Antoine, des Julien, des Hilarion et des Macaire. Suivant le sage conseil de ce grand docteur, nous devons prendre pour maître dans la vie spirituelle, et pour modèle dans la pratique de la vertu, notre pieux Fondateur: car rien ne peut nous être plus utile et plus profitable que ses exemples.

Pour élever les saints au point culminant de la sainteté, Dieu les fait marcher quelquefois par des voies extraordinaires et prodigieuses où nous les admirons sans pouvoir les imiter; d'autres fois, il les conduit par des routes communes et battues, mais d'une façon héroïque et très parfaite, qui est pour nous, tout à la fois, un objet d'admiration et d'imitation. C'est par cette voie que Dieu a sanctifié notre vénéré Père; de sorte que sa vie est en tout un modèle que nous pouvons et que nous devons imiter. Cette vie est pour nous un miroir où nous verrons tous nos défauts et les vertus que Dieu demande de nous; elle est pour nous une règle en action, qui nous enseigne à chaque page ce que nous devons [*IX*] faire pour être des religieux pieux, fervents, zélés pour la gloire de Dieu, pleins d'amour pour Jésus-Christ, des religieux véritablement dévots à Marie et vrais imitateurs de l'humilité, de la simplicité, de la modestie et de la vie cachée de cette auguste Vierge. Chacun de nous en étudiant, en méditant les vertus dont cette vie nous fournit le tableau, doit se dire: Voilà le modèle que je dois copier, que je dois travailler à reproduire; et je ne serai un parfait religieux, un véritable Petit Frère de Marie, que lorsque je ressemblerai à ce prototype de la perfection de mon état.

Après la mort de saint Benoît, ses principaux disciples, s'étant mis en prière, furent ravis en extase, et Dieu leur montra une voie large qui s'étendait du côté de l'orient, et depuis la cellule du saint jusqu'au ciel, ce chemin était tout parsemé de flambeaux qui répandaient une clarté aussi douce que lumineuse. Saint Maur, entre tous les autres frères, considérait particulièrement ce spectacle, lorsqu'un ange, lui apparaissant, lui dit: «Que regardez-vous avec tant d'attention? Savez-vous ce que c'est que ce chemin? — Je l'ignore, répondit saint Maur. — Cette voie, reprit l'ange, est celle qui a conduit au ciel votre père saint Benoît; si vous voulez arriver à la céleste patrie, suivez cette même voie, c'est-à-dire, imitez les vertus de votre père; suivez exactement la Règle qu'il vous a laissée et qu'il a suivie lui-même avec tant d'exactitude».

En lisant la vie et les enseignements de notre pieux Fondateur, nous devons nous appliquer les paroles de l'ange aux enfants de saint Benoît, et nous dire: «Voilà la voie, voilà la Règle qu'a suivie notre Père pour faire le bien, pour gagner le ciel, pour arriver à cette haute perfection à laquelle il est parvenu. Si nous voulons être ses vrais disciples, si nous désirons continuer son œuvre et partager sa gloire dans le ciel, nous devons marcher sur ses traces, imiter ses vertus, observer la Règle qu'il nous a donnée, et qu'il a gardée lui-même avec tant de fidélité: car cette Règle est la seule qui puisse nous conduire à Dieu et au port du salut; toute autre voie que nous prendrions, nous égarerait et nous mènerait à l'abîme».

Le prophète Isaïe, parlant aux Israélites les plus fidèles, les engage à méditer les actions et la vie d'Abraham, qui était leur père, afin de s'animer, par les exemples de ce grand patriarche, à marcher d'un pas ferme dans la voie de la sainteté. Entrons dans la pensée de ce prophète; portons sans cesse nos regards sur celui que Dieu nous a donné pour père et pour modèle, examinons quel a été son esprit de foi, son immense confiance en Dieu, son zèle ardent pour le salut des âmes, son amour tendre et généreux pour Jésus, sa piété filiale pour Marie, sa

profonde humilité, sa mor-[X]-tification, son détachement des créatures, sa constance dans le service de Dieu, pour nous exciter à la pratique de ces mêmes vertus.

Boleslas IV, roi de Pologne, portait l'image de son père attachée à son cou, et quand il était obligé de faire quelque chose d'important, il la prenait dans ses mains et la regardant: «Mon père, s'écriait-il, que je soutienne dans ma personne l'honneur de votre maison et les exemples que vous m'avez laissés; que je ne fasse aucune action qui soit contraire à ces exemples, et qui soit condamnée par la conduite que vous avez tenue». Comme ce vertueux prince, n'entreprenons rien sans jeter les yeux sur notre Père, sans nous rappeler ses vertus, sans prendre ses exemples et son esprit pour règle de notre conduite; faisons en sorte de nous comporter de telle manière en toutes choses qu'aucune de nos paroles et de nos actions ne soit indigne de lui, ne soit désavouée par lui, ne soit condamnée par ce qu'il a dit, par ce qu'il a fait et enseigné, ou par les exemples qu'il nous a laissés.

Dieu a donné en plénitude à chaque fondateur les grâces d'état et l'esprit de la famille religieuse dont il l'a établi le chef et le modèle, et c'est des fondateurs que ces grâces et cet esprit découlent dans l'âme des religieux, pour animer leurs actions et vivifier leurs vertus. Les religieux qui n'ont pas l'esprit de leur fondateur, ou qui l'ont perdu, doivent être regardés et se regarder eux-mêmes comme des membres morts; ces religieux sont dans le plus grand danger de se perdre en abandonnant leur vocation, et en se jetant dans le monde. Dans le cas même où ils resteraient en religion, il leur est très difficile de se conserver dans la grâce de Dieu, et de sauver leur âme. Semblables à des branches qui dessèchent et meurent, quoique attachées à leur tige, ces religieux, après avoir perdu par leurs infidélités multipliées l'esprit de leur état, perdent encore, par la même voie, la charité, et se damnent par l'abus des moyens qui devaient les conduire à la plus haute perfection. Pour un religieux, l'esprit de son état, l'esprit de son fondateur n'est pas une pratique seulement utile, c'est une chose nécessaire, indispensable; et, il n'y a ni grâce, ni vertu, ni paix, ni bonheur pendant la vie, ni salut, ni félicité après la mort pour celui qui ne possède pas cet esprit.

Nous lisons dans les chroniques des Frères Mineurs, dont saint François d'Assise est le fondateur, qu'un frère de cet Ordre eut la vision suivante. Il aperçut un arbre merveilleux de beauté et de grandeur. Ses racines étaient d'or, ses fruits étaient des hommes, et ces hommes étaient des Frères Mineurs. Cet arbre avait autant de branches principales qu'il y avait de provinces dans l'Ordre; et chaque branche portait autant de frères qu'il y en avait [XI] dans la province qu'elle représentait. De cette manière, ce frère connut le nombre de tous les religieux qui composaient l'Ordre, et chacune des provinces; il connut même le nom, l'âge, la condition, les emplois, les grâces, les vertus, les défauts de chacun des Frères Mineurs. Au sommet de la branche du milieu, il remarqua le Général, Frère Jean de Parme; les Ministres de toutes les provinces se trouvaient au sommet des branches environnantes. Il aperçut aussi Jésus-Christ assis sur un trône élevé et d'un éclat éblouissant; le divin Sauveur appelait saint François près de lui, lui présentait une coupe pleine de l'esprit de vie et lui disait: «Va visiter les frères de ton Ordre, et donne-leur à boire de cette coupe de l'esprit de vie; car l'esprit de satan se lèvera contre eux, il les frappera et plusieurs tomberont sans jamais pouvoir se relever». Accompagné de deux anges, saint François vint offrir la coupe à ses frères. Il commença par Jean de Parme, qui la prit, but avec une sainte avidité tout l'esprit de vie qu'elle contenait, et devint aussitôt brillant comme le soleil. Ensuite le Saint présenta successivement la coupe à tous les autres frères; mais il s'en trouva peu qui la reçussent avec le respect et la piété

convenables, et qui l'épuisassent tout entière. Le petit nombre de ceux qui la recevaient et qui la vidaient, devenaient sur le champ resplendissants comme le soleil; tandis que les autres devenaient noirs, obscurs, difformes et hideux à voir. Pour ceux qui en buvaient une partie et répandaient le reste, ils devenaient moitié brillants, moitié obscurs, plus ou moins, selon la mesure qu'ils avaient bue ou répandue. Un instant après, un vent impétueux s'élève et secoue l'arbre avec tant de violence que les frères en tombaient à terre. Ceux qui tombaient les premiers, étaient ceux qui avaient répandu toute la coupe de l'esprit de vie; les démons les saisissaient et les entraînaient dans des cachots obscurs, où ils étaient cruellement tourmentés. Mais le Général de l'Ordre et tous ceux qui comme lui avaient épuisé la coupe, étaient transportés par les anges dans un séjour de vie et de lumière éternelles. Enfin, après avoir été battu par la tempête, l'arbre finit par tomber, et il devint le jouet des vents qui l'emportèrent. Mais la tempête s'étant apaisée, de la racine de cet arbre d'or, qui venait d'être arraché, il s'en éleva un autre également d'or, et dont les feuilles et les fruits étaient tout d'or; c'est-à-dire, que l'Ordre fut renouvelé, et que les frères qui n'avaient pas voulu recevoir l'esprit de leur fondateur, après s'être perdus, furent remplacés par d'autres qui se montrèrent plus fidèles.

Tous les enfants d'Israël, dit saint Paul ne sont pas de véritables Israélites; tous ceux qui sont nés d'Abraham, ne sont pas [XIII] de vrais enfants d'Abraham. De même tous les religieux ne sont pas de véritables religieux; ceux qui n'en ont que le nom, l'habit, l'apparence, et qui ne remplissent que les devoirs extérieurs de la religion, ne le sont pas du tout; mais seulement ceux qui ont l'esprit de leur fondateur et qui imitent ses vertus: c'est cet esprit, ce sont ces vertus qui font tout le religieux, qui assurent sa vocation, sa perfection, son bonheur en ce monde et en l'autre. Puissent tous les Petits Frères de Marie bien comprendre cette importante vérité, et s'appliquer sans relâche à étudier la vie, les instructions de leur saint Fondateur, à imiter ses vertus et à prendre son esprit! Les Frères qui ont eu le bonheur de vivre avec lui, ont puisé cet esprit à sa source dans les instructions qu'il leur faisait journellement et dans les avis particuliers qu'il leur donnait; ceux qui viendront dans la suite des temps, le puiseront dans la méditation assidue de sa vie, de ses maximes et de la Règle de l'Institut. C'est pour leur procurer cet avantage que nous avons recueilli avec tant de soin toutes les paroles de notre vénéré Père; que nous avons donné l'analyse de ses instructions; que nous avons rapporté ses sentiments sur les vertus, et fait connaître le but qu'il se proposait et les motifs qui le dirigeaient dans la rédaction de la plupart des règles qu'il nous a laissées.

Il ne nous reste plus qu'une chose à faire pour mettre nos chers Frères en état de lire cette vie avec autant de plaisir que d'utilité, c'est de les rassurer sur la vérité des faits qu'elle renferme; et, pour cela, de leur faire connaître les sources où nous les avons puisés. Les documents qui composent cette histoire, n'ont pas été pris au hasard; ils sont le fruit de quinze années de laborieuses recherches, et nous ont été fournis:

1. Par *les Frères mêmes* qui ont vécu avec le Père Champagnat, qui ont été témoins de sa conduite, qui ont suivi de près ses actions, partagé ses travaux et entendu ses instructions. Ces Frères nous ont donné des notes par écrit; en outre, nous les avons interrogés chacun en particulier sur le contenu de leurs notes, tant pour nous assurer de l'exactitude de ce qu'elles renfermaient que pour recueillir de la propre bouche de ces Frères d'autres faits et d'autres renseignements que les questions que nous leur faisions pouvaient leur rappeler.

2. Par un grand nombre *d'autres personnes* qui ont vécu avec le Père Champagnat ou qui l'ont connu particulièrement. Ces personnes sont des

ecclésiastiques vénérables ou de pieux laïques avec lesquels il était familier, et qui l'aidaient dans ses œuvres.

[XIII]

3. Par les *écrits du bon Père*, par une foule de lettres qu'il avait écrites aux Frères ou à d'autres personnes; lettres que nous avons lues et relues avec la plus grande attention. Nous avons encore trouvé de précieux renseignements dans un grand nombre de lettres écrites au pieux Fondateur, par les Frères et par toutes sortes de personnes.

4. Par *nos propres souvenirs*: car nous avons eu l'avantage et le bonheur de vivre près de vingt ans avec notre vénéré Père, de faire partie de son Conseil, de l'accompagner dans un grand nombre de voyages, de discuter longuement avec lui sur tout ce qui concerne les Règles, les Constitutions et la méthode d'enseignement qu'il a données aux Frères, et généralement sur tout ce qui intéresse l'Institut. En écrivant cette histoire, nous pouvons donc dire que nous racontons ce que nous avons vu, ce que nous avons entendu, et ce qu'il nous a été donné de considérer et d'étudier pendant de longues années.

Quelque édifiante que soit la vie du Père Champagnat, nous ne la connaîtrions que très imparfaitement si nous nous fussions borné à écrire simplement son histoire. C'est peu de chose que de belles actions, de grandes œuvres, des travaux même pénibles et continus; ce qui en fait le prix et le mérite, ce qui en constitue véritablement l'excellence, c'est l'esprit qui les anime. Or, c'est cet esprit, qui forme l'ensemble des sentiments et des dispositions du bon Père, que nous avons entrepris de faire connaître dans la seconde partie de cet ouvrage, qui, à notre avis, est la plus édifiante et qui sera la plus utile aux Frères. Nous aurions pu intituler cette partie la Règle en action, car le Père Champagnat nous y apparaît comme un parfait modèle des vertus propres à notre état, particulièrement d'humilité, de pauvreté, de mortification, de zèle, de ponctualité, d'exactitude et de régularité. A l'exemple de notre divin Maître, il a commencé par faire avant d'enseigner: c'est-à-dire, qu'avant de nous donner des règles, de nous imposer une pratique de piété ou de vertu, il les observait lui-même.

Enfin, ce qui rend extrêmement intéressante cette partie de la vie de notre pieux Fondateur, c'est qu'elle nous présente tout à la fois ses exemples et ses instructions. Ainsi, nous l'y ferons parler souvent lui-même, tantôt d'après ses lettres et ses autres écrits, tantôt d'après les notes fournies par les Frères, tantôt d'après nos souvenirs. *Nous ne prétendons pas rendre textuellement ses propres paroles, lorsque nous rapportons ce qu'il nous a enseigné dans ses instructions, dans ses exhortations, la chose, on le conçoit, n'était pas possible; mais, si nous n'avons pu reproduire ses expressions, nous avons rendu fidèlement ses pensées et [XIV] ses sentiments. Aussi nous avons la profonde conviction et notre conscience nous rend le témoignage, que notre travail contient l'esprit du Père Champagnat, l'analyse de ses instructions, ses maximes, ses sentiments sur les vertus, sur les règles et la manière de les observer, et ne contient que cela.*

## DÉCLARATION DE L'AUTEUR

Pour nous conformer au décret d'Urbain VIII, de l'année 1631, nous déclarons n'attribuer aux faits et aux qualifications contenus dans cette histoire qu'une autorité purement humaine, n'ayant donné au Père Champagnat et aux autres personnes dont nous avons parlé, les noms de saints ou de bienheureux que selon l'usage et l'opinion commune. De plus, nous soumettons cet ouvrage au jugement de l'Église catholique, apostolique et romaine, et nous rétractons et



corrigeons d'avance tout ce que nos Supérieurs ecclésiastiques pourraient y trouver de répréhensible.

## INTRODUCTION

La connaissance de Dieu est d'une telle importance que Jésus-Christ est venu sur la terre pour la donner aux hommes. Le divin Sauveur allait à pied de ville en ville, de village en village pour instruire, pour catéchiser, pour enseigner la céleste doctrine. Les enfants, comme les autres, étaient les objets de son zèle. «*Laissez-les venir à moi*, disait-il, à ses disciples: *car le royaume des cieux leur appartient*»; et il faisait les plus terribles menaces contre ceux qui les scandalisent, tant il a à cœur leur salut. Le Fils de Dieu est donc l'auteur et le premier maître de la doctrine chrétienne; il l'a apportée du ciel; il l'a enseignée sur la terre; et l'on peut dire que la manière dont il l'a publiée, tient plus de la forme du catéchisme que des sermons. Ce qui relève la fonction de catéchiste au-dessus de toute autre manière d'annoncer la parole de Dieu, c'est qu'elle est l'unique dont Jésus-Christ et ses apôtres aient fait usage.

L'Eglise, dans les premiers siècles, n'avait que des maîtres semblables aux apôtres: les catéchistes étaient ses docteurs. Cette fonction divine d'enseigner d'une manière simple et familière la doctrine chrétienne, était celle que les évêques tenaient de Jésus-Christ, et qu'ils regardaient comme attachée à leur qualité de pères et de pasteurs. Si, à mesure que croissait le nombre des fidèles, ils furent obligés par la force des choses de s'en décharger sur d'autres, ils eurent soin de ne choisir pour un si noble emploi que les hommes les plus capables et les plus vertueux de leur Eglise<sup>1</sup>.

Les plus grands docteurs des premiers siècles de l'Eglise se firent une gloire de remplir l'emploi de catéchistes, et de préparer au baptême les catéchumènes. Saint Cyrille, évêque de Jérusalem, saint Ambroise, archevêque de Milan, saint Grégoire de Nysse et saint Augustin ont même composé des livres que nous avons encore, pour instruire les catéchistes et pour leur apprendre la manière d'enseigner les principes de la foi chrétienne aux enfants et aux adultes qui se préparaient au baptême.

Dans l'Eglise d'Alexandrie, il y avait une célèbre école de catéchistes pour instruire les catéchumènes. Panténus, saint Clément [XVI] d'Alexandrie et Origène qui en furent chargés successivement, donnèrent à cette école une si grande renommée que l'on y accourait des pays les plus éloignés. Saint Grégoire Thaumaturge y apprit les premiers éléments de la foi, et y fit des progrès qui le rendirent dans la suite l'admiration de tous les siècles.

Parmi les dignités de l'Eglise de Constantinople, le catalogue des officiers met celle de catéchiste, dont l'emploi était d'instruire le peuple et tous ceux qui quittaient l'hérésie pour rentrer dans l'Eglise catholique. Origène fut chargé de l'instruction des catéchumènes dès l'âge de dix-huit ans, n'étant encore que laïc. A Carthage, saint Cyprien établit dans le même emploi un rhéteur, nommé Optat, comme il le témoigne en ces termes: «Nous avons établi Optat, un des lecteurs, pour être maître des catéchumènes». Le diacre Déogratias remplissait, deux cents ans après, la même fonction dans la même Eglise, et ce fut à sa prière que saint Augustin composa son beau livre intitulé: *Manière d'enseigner les principes de la religion chrétienne à ceux qui n'en sont pas instruits*. Tout ceci fait voir que l'on confiait cet emploi tantôt à un diacre, tantôt à un prêtre, et quelquefois même à un simple laïc, et que l'on n'avait pas tant d'égard au rang des personnes, dans le choix des catéchistes, qu'aux talents, qu'à la vertu et aux dons

<sup>1</sup> Le Père Garreau. Vie de M. de La Salle, t. I.

particuliers qu'on croyait apercevoir en eux<sup>2</sup>.

Les choses ont subsisté sur ce pied jusqu'à ce que, la plupart des hommes ayant embrassé le christianisme, le défaut de catéchumènes a fait insensiblement tomber la fonction de catéchiste. Alors les pères et les mères, et à leur défaut les parrains et marraines, restèrent chargés d'apprendre aux enfants la doctrine chrétienne<sup>3</sup>. En même temps, les évêques eurent soin d'établir des écoles pour y enseigner à la jeunesse les principes de la religion et les sciences humaines. L'établissement, dans les églises épiscopales, de la dignité d'écolâtre ou chancelier, remonte à cette époque. Ceux qui étaient pourvus de cette dignité, devaient surveiller les petites écoles, et ils avaient le droit: 1. de nommer et d'instituer les maîtres et les maîtresses; 2. de régler et de juger les différends qui pouvaient survenir entre eux; 3. de faire des statuts et des règlements pour les petites écoles, et d'en exiger l'exacte observance.

La plupart des conciles tenus dans le moyen âge, et particulièrement ceux de Châlons-sur-Saône, en 813; d'Aix-la-Chapelle, en 816; de Paris, en 829; de Meaux, en 845; de Toul, en 859; de Tro-[XVII]-flé, en 909; de Latran, en 1179 et en 1198, recommandèrent avec instances la fondation des écoles, et engagèrent les pasteurs des paroisses à faire le catéchisme au peuple, qui était alors dans une grande ignorance<sup>4</sup>.

Malgré les recommandations des conciles, par le malheur des temps, cette ignorance alla toujours croissant, et la fonction de catéchiste tomba dans un grand mépris. Nous avons de ce fait deux preuves bien certaines: l'exemple de Gerson et le décret du concile de Trente, session 24, chapitre 4, concernant le catéchisme<sup>5</sup>.

Le zèle qui porta Gerson à exercer les fonctions de catéchiste, à Lyon, passa pour l'effet d'un affaiblissement de cerveau; et ce grand homme fut obligé d'écrire un ouvrage pour justifier sa conduite<sup>6</sup>.

Les Pères du saint concile de Trente, profondément affligés des maux que l'ignorance de la religion faisait à l'Eglise, et bien convaincus que la principale cause de cette ignorance parmi les chrétiens venait de la négligence des pasteurs pour l'instruction de leurs peuples, firent plusieurs décrets pour rappeler aux prêtres qui ont charge d'âmes, leurs obligations sur ce point important<sup>7</sup>. Mais de tous ces décrets, il n'en était pas de plus nécessaires, et il n'y en a pas eu qui ait eu des résultats plus heureux que celui qui enjoignit à chaque curé de faire le catéchisme aux enfants les jours de dimanches et de fêtes. Ce décret eut trois effets qui ont renouvelé la face de l'Eglise<sup>8</sup>.

1. - *Il ranima le zèle du clergé pour l'instruction chrétienne des enfants, et fit établir partout des catéchismes.* A peine l'Eglise eut-elle fait entendre sa voix, que de toutes parts on se livra avec un zèle admirable à l'instruction de l'enfance. Une multitude de conciles provinciaux confirmèrent et publièrent le décret du concile de Trente, et enjoignirent aux pasteurs d'ouvrir les catéchismes. En Italie, saint Charles Borromée publia ce décret dans son premier concile provincial, et de concert avec les évêques ses suffragants, il ordonna d'appeler les enfants au son de la cloche<sup>9</sup>. Le premier synode de Sienne<sup>10</sup>, celui de Camérino en Ombrie<sup>11</sup>;

---

<sup>2</sup> Cours complet de théologie, tome 20, Chapitre III.

<sup>3</sup> Le Père Garreau. Vie de M. de La Salle, t. I.

<sup>4</sup> L'abbé Joly, chancelier de l'Eglise de Paris. Institution des enfants.

<sup>5</sup> Histoire des Catéchismes de Saint-Sulpice.

<sup>6</sup> Gerson. Traité du zèle pour attirer les petits enfants à Jésus-Christ.

<sup>7</sup> Concile de Trente, Session 24, Chapitre IV.

<sup>8</sup> Histoire des Catéchismes de Saint-Sulpice.

<sup>9</sup> Actes de l'Eglise de Milan. Concile provincial. 1565.

<sup>10</sup> Synode de Sienne. 1599.

<sup>11</sup> Synode de Camérino. 1630.

[*XVIII*] les synodes de Monza, de Césène, de Forli; ceux de Parme, d'Albane, de Montefiascone, et une multitude d'autres, suivirent le même exemple. Le synode de Brescia en Lombardie engagea les curés à distribuer des récompenses aux enfants, afin de les attirer au catéchisme, et à prendre pour eux un langage et des entrailles de mère<sup>12</sup>.

L'Espagne ne montra pas moins de zèle ni moins d'empressement. Le concile provincial de Valence, celui de Tarragone, en publiant le décret du concile de Trente, ordonnèrent aux pasteurs de faire le catéchisme en langue vulgaire<sup>13</sup>. Dans le Royaume de Naples, le concile provincial de Salerne voulut, comme celui de Milan, qu'on appelât les enfants au son de la cloche<sup>14</sup>.

Le Nord, animé du même esprit, fit de semblables règlements. En Bohême, le synode d'Olmütz ordonna, en explication du concile de Trente, d'instruire les enfants par demandes et par réponses, et de leur expliquer avec soin ce qu'on leur aurait fait apprendre par cœur<sup>15</sup>.

En Allemagne, plusieurs villes accordèrent une somme sur les deniers publics, destinée à procurer le succès d'une si sainte institution, et spécialement une distribution de prix chaque année. Le concile de Constance enjoignit même aux prêtres de rendre le catéchisme si agréable, qu'il fût plutôt pour les enfants une sorte d'amusement qu'une occupation sérieuse. Le synode d'Anvers fit la même recommandation<sup>16</sup>; celui d'Augsbourg ajouta de sages préceptes sur la manière de faire le catéchisme avec fruit. Les constitutions du diocèse de Trèves, recommandèrent aux pasteurs d'obvier aux absences des enfants<sup>17</sup>; celles de Sion, ordonnèrent de distribuer des récompenses<sup>18</sup>; celles d'Osnabruck, de ne faire que des questions courtes et claires<sup>19</sup>; celles d'Ypres, d'expliquer ces questions par des exemples et des similitudes. Le synode de Gand exhorta les magistrats des villes à assister en personne à la distribution des prix du catéchisme, afin d'exciter le zèle des enfants par leur présence. Celui de Saint-Omer renouvela la plupart de ces décrets<sup>20</sup>.

## *XIX*

Les statuts de Tarentaise, ceux d'Annecy principalement, mirent les catéchismes en honneur dans la Savoie.

La France, on le devine, ne pouvait voir ces heureuses réformes sans y prendre part elle-même. Le concile de Besançon, en 1571, dressa des règlements pour les catéchismes<sup>21</sup>; le concile de Bourges, les synodes de Metz, de Rouen, d'Orléans, les statuts de Troyes, d'Angers, et de tous nos diocèses sans exception, enjoignirent aux curés l'exercice du catéchisme. Il n'y eut pas jusqu'au Nouveau-Monde qui ne s'empressât d'exécuter le décret du concile de Trente, puisque les conciles de Lima et de Mexico rivalisèrent de zèle avec ceux de l'ancienne chrétienté<sup>22</sup>.

2. - *Il remit en honneur l'exercice du catéchisme.* Pendant que de toutes parts, les conciles s'occupaient du grand objet de l'instruction chrétienne des enfants, on vit des évêques, des ecclésiastiques du premier ordre, des saints, honorés du don des miracles, remplir eux-mêmes la fonction de catéchiste, et en

---

<sup>12</sup> Synode de Brescia. 1603

<sup>13</sup> Concile de Valence en Espagne. 1565, Concile de Tarragone. 1591.

<sup>14</sup> Concile de Salerne. 1596.

<sup>15</sup> Synode d'Olmütz. 1591.

<sup>16</sup> Synode d'Anvers. 1610.

<sup>17</sup> Constitutions du diocèse de Trèves. 1622.

<sup>18</sup> Constitutions de Sion. 1626.

<sup>19</sup> Constitutions du diocèse d'Osnabruck. 1628.

<sup>20</sup> Synode de Gand. 1650. Idem de Saint-Orner. 1640.

<sup>21</sup> Concile de Besançon. 1571.

<sup>22</sup> Concile provincial de Lima. 1582. Idem de Mexico. 1585.

persuader efficacement l'importance par ces grands exemples qu'ils donnaient au monde chrétien.

Saint Charles Borromée, archevêque de Milan, déroba toutes les semaines quelques instants à ses nombreuses occupations pour faire le catéchisme aux petits enfants, et pour diriger les catéchistes qu'il avait établis dans toutes les paroisses de son diocèse<sup>23</sup>.

Tous les dimanches de l'année et les samedis de carême, saint François de Sales faisait le catéchisme tour à tour avec ses chanoines. Les enfants étaient appelés à ce catéchisme par un héraut, vêtu d'une espèce de cotte d'armes bleue sur laquelle était le nom de Jésus en lettres d'or. Ce héraut, agitant une sonnette par les rues, répétait ces paroles d'une voix haute et sonore: *A la doctrine chrétienne, petits enfants! On vous y apprendra le chemin du paradis*. Le saint évêque était toujours muni de récompenses qu'il donnait lui-même aux enfants pour les attirer au catéchisme. Deux fois chaque année, il allait avec eux en procession solennelle par toute la ville<sup>24</sup>.

Saint Ignace de Loyola s'engagea par vœu, lui et ses compagnons, à faire le catéchisme. Etant devenu Général de son Ordre, il commença sa charge par faire cet exercice durant quarante-cinq [XX] jours dans une église de Rome; et c'est pour imiter cet exemple que les Supérieurs de la Compagnie de Jésus font quarante jours de catéchisme, quand ils entrent en fonction<sup>25</sup>.

Saint François de Borgia parcourait les campagnes, une clochette à la main, pour appeler les enfants et leur apprendre la doctrine chrétienne. Mais ce n'étaient pas les enfants seuls qui le suivaient, les personnes de tout âge accouraient au son de cette clochette pour l'entendre. Ils l'appelaient l'homme venu du ciel, et ils écoutaient ses paroles comme des oracles célestes et divins<sup>26</sup>.

Saint François Xavier allait par la ville de Goa, et priait à haute voix les pères de famille d'envoyer leurs enfants et leurs esclaves au catéchisme. Le saint homme avait dans l'esprit, ajoute l'auteur de sa vie, que si la jeunesse était bien instruite des principes de la religion, on verrait en peu de temps le christianisme revivre à Goa; et ce fut en effet par les enfants que la ville commença à changer de face<sup>27</sup>.

Le Bienheureux Pierre Claver a passé sa vie à faire le catéchisme aux esclaves, et il en a préparé plus de deux cent mille au baptême<sup>28</sup>.

Saint Philippe de Néry, par ses catéchismes journaliers auxquels assistaient toutes sortes de personnes, fit des fruits étonnants dans la ville de Rome.

Saint Vincent de Paul étant curé, se mit à apprendre le patois du pays, afin d'être plus en état de faire le catéchisme, et ce fut par ce genre d'instruction qu'il renouvela toute sa paroisse<sup>29</sup>.

C'était par le catéchisme que saint François Régis commençait toutes ses missions. Un grand prédicateur s'écriait, après avoir entendu le saint faire cet exercice dans une église du Puy: «Hélas! ce grand serviteur de Dieu convertit les âmes et les embrase de l'amour divin par ses catéchismes, tandis que nous faisons si peu de fruit par nos grands sermons<sup>30</sup>».

Le Bienheureux Emiliani rassemblait à Venise les petits enfants deux fois chaque jour pour leur faire le catéchisme, et par ce moyen il fit un bien immense

---

<sup>23</sup> Vie de saint Charles Borromée.

<sup>24</sup> Vie de saint François de Sales, par le Père Larivière, page 362.

<sup>25</sup> Vie de saint Ignace, par le Père Maffé, page 121, et par le Père Bouhours, page 219.

<sup>26</sup> Vie de saint François de Borgia, page 157.

<sup>27</sup> Vie du Saint, par Bouhours, page 119, 571.

<sup>28</sup> Vie du Bienheureux Claver.

<sup>29</sup> Vie de saint Vincent de Paul, par Collet, t. I, pages 56, 62.

<sup>30</sup> Vie du saint, par Daubenton, page 112.

dans cette vaste cité<sup>31</sup>.

## XXI

Le cardinal Bellarmin, archevêque de Capoue, rassemblait les enfants dans sa cathédrale, leur faisait lui-même le catéchisme, et distribuait des récompenses à ceux qui avaient le mieux répondu. Ce savant prélat expliquait le catéchisme d'une manière si paternelle, que tous en étaient touchés et attendris. Aussi, dès qu'on annonçait le catéchisme de l'archevêque, les personnes de tout âge accouraient avec les enfants<sup>32</sup>.

Dom Barthélemy des martyrs, archevêque de Brague en Portugal, se démit de sa charge pastorale pour se livrer tout entier à l'humble fonction de catéchiste.

Le saint évêque de Cahors, Alain de Solminiac ne sortait jamais d'une paroisse qu'il n'y eût fait le catéchisme, et son zèle lui fournissait toujours quelques nouveaux moyens de rendre l'instruction intéressante et agréable à ses auditeurs<sup>33</sup>.

M. Le Nobletz, catéchiste dès l'âge de quatorze ans, exerça ce ministère jusqu'à sa mort avec un tel succès qu'il renouvela toute la Bretagne<sup>34</sup>.

Le Père Romilion, Fondateur des Ursulines en France, se sentant appelé à catéchiser les enfants, commença d'exercer ce ministère à l'Isle, dans le comtat Venaissin, où il fit des fruits extraordinaires. Il avait un tel talent pour attacher les enfants à ses catéchismes, qu'il les gardait deux ou trois heures de suite sans leur causer le moindre sentiment d'ennui<sup>35</sup>.

Le Père Ivan, Fondateur de la Congrégation de Notre-Dame, faisait chaque dimanche le catéchisme aux enfants, et son zèle le portait à graver lui-même des planches pour leur distribuer des images<sup>36</sup>.

Le vénérable César de Bus exerça le même ministère avec tant de zèle et de succès qu'il mérita le titre d'apôtre des enfants. Dans sa vieillesse, il perdit la vue, ce qui ne l'empêcha pas de continuer ses fonctions de catéchiste jusqu'à la fin de sa vie<sup>37</sup>.

Notre belle France vit des catéchistes parcourir les villes et les campagnes pour instruire les ignorants. Les Joséphites, d'abord simples catéchistes, embrassèrent ensuite l'instruction de la jeunesse et la direction des collèges. Antoine Roussier, de concert [XXII] avec la troupe qu'il s'était associée, catéchisa successivement le Lyonnais, le Forez, le Velay et l'Auvergne<sup>38</sup>.

Le Pape Clément XI était si pénétré de l'importance des catéchismes, qu'il fit appeler, dès les premiers jours de son pontificat, tous les curés de Rome, et leur recommanda, avec beaucoup d'instance, un grand zèle à instruire leurs paroissiens, et principalement les enfants; il leur traça les règles qu'ils devaient suivre dans cette fonction, les exhortant surtout à se proportionner à l'âge et à la capacité des enfants. Non content de cela, il voulut lui-même leur en offrir l'exemple, et l'on vit souvent ce grand Pontife s'arrêter dans les rues pour faire le catéchisme aux petits enfants; et afin d'exciter leur émulation, il donnait des médailles et des chapelets à ceux qui avaient bien répondu<sup>39</sup>.

---

<sup>31</sup> Actes des Saints, mois de Février, 218.

<sup>32</sup> Vie de Bellarmin, par Frizon, page 255.

<sup>33</sup> Vie de Mgr Alain de Solminiac, page 241.

<sup>34</sup> Vie de M. le Nobletz, page 126. 35

<sup>35</sup> Vie du Père Romilion, page 83.

<sup>36</sup> Vie du Père Ivan, page 51.

<sup>37</sup> Vie de César de Bus, page 168.

<sup>38</sup> Vie de M. Démiat... 38.39

<sup>39</sup> Guide de ceux qui annoncent la parole de Dieu, page 379.

Après de pareils exemples, qui ne s'estimera heureux de faire le catéchisme aux petits enfants! Quel honneur, quelle gloire, quelle consolation pour les Frères d'être employés à un ministère que tant de grands hommes, tant de saints et que Jésus-Christ lui-même a rempli! C'est pour donner aux Frères

3. - *Le troisième effet des décrets du concile de Trente fut la fondation d'un grand nombre de sociétés dont le but fut l'instruction de la jeunesse.* S'il fallait les grands exemples de zèle que nous venons de rapporter pour persuader efficacement de la nécessité et de l'excellence du catéchisme, il fallait, pour perpétuer ces exemples dans l'Eglise, fonder des compagnies vouées à l'instruction chrétienne de la jeunesse.

Le saint Pape Pie V, suscité de Dieu, pour réparer les ruines de l'Eglise, institua à Rome une confrérie de catéchistes sous le nom de la Doctrine chrétienne. Un grand nombre de personnes y entrèrent à l'envi, et s'obligèrent à faire le catéchisme les dimanches et les fêtes. Témoins des grands fruits que faisait cette confrérie, le Pape, par une bulle expresse, exhorta tous les archevêques et évêques à l'introduire dans leurs diocèses, et il accorda des indulgences à tous ceux qui s'y associeraient, de même qu'à ceux qui assisteraient à leur catéchisme<sup>40</sup>.

Saint Charles Borromée établit à Milan la confrérie de la Doctrine chrétienne et s'efforça de la propager dans tout son diocèse dont la face changea en peu de temps. Le saint archevêque pre-[*XXIII*]-nait plaisir à visiter les catéchismes, et lorsqu'il mourut il y avait, tant dans la ville de Milan que dans les paroisses du diocèse, plus de quarante mille personnes qui les fréquentaient, environ sept cent quarante catéchismes, et plus de trois mille catéchistes<sup>41</sup>.

Dès sa promotion à l'épiscopat, saint François de Sales institua aussi la confrérie de la Doctrine chrétienne à Annecy, et dressa des statuts pour en régler l'ordre et en assurer la durée<sup>42</sup>.

La Compagnie de Jésus, qui fut fondée à l'époque du concile de Trente, se consacra pareillement à la sanctification des enfants, et dirigea une multitude de collèges. Etienne et Sigismond, tous les deux rois de Pologne, de même que les empereurs d'Autriche, Ferdinand 1er et Ferdinand II, déclarèrent qu'ils n'avaient pas trouvé de moyen plus puissant pour affermir la foi catholique dans leurs Etats, travaillés par l'hérésie de Luther, que les écoles tenues par les Pères Jésuites. «De ces écoles, disait le grand Henri IV, roi de France, sortaient non seulement les belles-lettres, mais aussi la foi et la piété». Les luthériens allemands avouaient hautement que les collèges des Jésuites étaient pour eux des fléaux, et qu'ils ruinaient leur réforme<sup>43</sup>.

César de Bus conçut le dessein d'établir une congrégation dont l'esprit essentiel, le devoir indispensable et la fonction perpétuelle fût d'enseigner la doctrine chrétienne, et qui fût dans l'Eglise un Ordre de catéchistes comme celui de saint Dominique était un Ordre de prédicateurs. Cette société, commencée en 1597, sous le nom de Prêtres de la doctrine chrétienne, et confirmée par Clément VIII, comptait, au moment de la Révolution, quinze maisons et vingt-six collèges<sup>44</sup>.

Peu de temps après, saint Vincent de Paul jeta les fondements d'une autre congrégation qui embrassa le même objet, l'instruction des enfants. Dans les missions que ses prêtres prêchèrent aux peuples de la campagne, il les obligea de faire le petit catéchisme à midi; et le grand catéchisme le soir, pendant une partie duquel il voulait que l'on interrogeât les enfants. Un jour, ayant appris qu'un de ses prêtres s'était écarté de ses instructions, il lui écrivit en ces termes: «J'ai été

---

une juste idée de leurs sublimes fonctions de catéchistes des enfants, que nous avons placé cette introduction au commencement de la vie de notre pieux Fondateur.

<sup>40</sup> Vie de saint Pie V, page 507.

<sup>41</sup> Vie de saint Charles Borromée, page 462.

<sup>42</sup> Auguste de Sales, p. 306.43

<sup>43</sup> Histoire de la Compagnie de Jésus, par Créteineau-Joly.

<sup>44</sup> Histoire de César de Bus.

bien contristé de ce qu'au lieu de faire le grand catéchisme le soir, vous avez fait des prédications dans votre mission. Ce qui ne se doit pas, parce que le peuple a plus besoin de catéchisme, et qu'il en profite davantage; parce qu'en [XXIV] faisant le catéchisme, il semble qu'il y a, en quelque façon, plus de sujet d'honorer la méthode que Notre-Seigneur Jésus-Christ a suivie pour convertir le monde; parce que c'est notre usage, et qu'il a plu à Notre-Seigneur de donner de grandes bénédictions à cette pratique, en laquelle il se trouve plus de moyens d'exercer l'humilité<sup>45</sup>».

Dans le même temps, l'abbé, depuis cardinal de Bérulle, considérant que les peuples de la campagne étaient dans un grand besoin de la parole de Dieu, et qu'on ne connaissait presque plus l'usage du catéchisme, institua une compagnie d'ecclésiastiques, destinés à la formation des clercs et à l'instruction chrétienne des enfants. Le Pape Paul V confirma par une bulle cette congrégation sous le nom de *Prêtres de l'Oratoire*. Ils avaient sous leur direction des collèges et des séminaires. Ils envoyaient aussi des catéchistes dans les campagnes, et quelques-unes de leurs maisons étaient uniquement destinées aux exercices des catéchismes<sup>46</sup>.

Grand nombre d'autres congrégations, se proposant le même but, furent fondées vers le même temps, telles sont, par exemple, les Eudistes, qui renouvelèrent la Normandie; les Joséphites, fondés à Lyon par M. Crétenet, qui catéchisèrent le Lyonnais, la Bresse, le Forez, le Velay, l'Auvergne, etc., et qui dirigèrent bon nombre de collèges; en Italie, les Barnabites et les Oratoriens de Saint-Philippe de Néry; en Espagne, les Ecoles pies fondées par saint Joseph Calazance, etc. ...<sup>47</sup>.

Grâce au zèle que déployèrent les membres de toutes ces congrégations, l'instruction chrétienne des enfants des familles aisées, ne laissait rien à désirer; mais il n'en était pas de même de l'instruction des enfants du peuple. Ces derniers vivaient dans une profonde ignorance, dans un grand libertinage, parce qu'ils manquaient presque partout d'instituteurs religieux. Le besoin de remédier à un mal si déplorable, était vivement senti par tous les grands hommes que la Providence avait suscités dans ce siècle pour régénérer la société, et l'un d'eux s'écriait: «Les maux de l'Eglise ne peuvent être guéris que par les séminaires et par les petites écoles. Les séminaires sont les écoles des ecclésiastiques, et les petites écoles sont les séminaires des chrétiens. Mais, pour [XXV] que les écoles deviennent utiles au christianisme, il faut que les maîtres les fassent en apôtres, et non en mercenaire<sup>48</sup>».

Pour obtenir de tels maîtres, il se forma dans la congrégation de Saint-Sulpice, une association de prières qui fut mise sous la protection de saint Joseph, patron et modèle de tous les instituteurs de l'enfance. «Comme l'instruction des enfants du peuple est bien négligée, écrivait l'un de ces pieux associés, Dieu qui a soin de son Eglise, veut peut-être pourvoir à ce défaut par quelques moyens extraordinaires, et susciter des maîtres et des maîtresses d'école qui s'acquittent de ce devoir avec un zèle apostolique. C'est pour cela sans doute qu'il envoie son esprit de prière dans les cœurs de tant de personnes». On ne peut douter que le Ciel n'ait exaucé des vœux si ardents, quand on voit peu après de nombreuses congrégations de laïcs vouées à ce ministère, jusqu'alors si négligé. Et comme si Dieu eût tenu à faire connaître que c'est aux enfants de M. Olier

---

<sup>45</sup> Vie de saint Vincent de Paul, par Abelly, t. II, page 10.

<sup>46</sup> Vie du Cardinal de Bérulle, page 391.47

<sup>47</sup> Vie de M. Crétenet. Vie de M. Roussier. Idem de saint Philippe de Néry. Idem de saint Joseph Calazance.

<sup>48</sup> Vie de M. Bourdoise



qu'appartient la gloire d'avoir contribué puissamment à l'accomplissement des desseins de la Providence, presque tous les fondateurs de congrégation vouées à l'instruction primaire en France, furent formés à Saint-Sulpice<sup>49</sup>.

Dès lors, il y eut quelques tentatives de fondation d'écoles chrétiennes pour les enfants du peuple, et, dans plusieurs villes, il se forma des sociétés d'ecclésiastiques qui ouvrirent des écoles primaires, afin de faire avec plus de facilité le catéchisme aux enfants<sup>50</sup>.

Pour ramener dans le sein de l'Eglise la ville de Privas, qui n'avait plus que quarante catholiques, M. Olier ne trouva pas de meilleur moyen que d'y ouvrir des écoles pour les enfants du peuple. Il pensait que, si l'on pouvait attirer les enfants des huguenots à l'école et leur inspirer dès le bas âge l'amour de la religion catholique, on saperait l'hérésie par ses fondements. Il ne se trompa pas. M. Couderc, qui fut chargé de ces écoles, et plus tard de la cure de Privas, changea entièrement cette ville<sup>51</sup>.

M. Bourdoise, voyant que les catéchismes de la paroisse de Saint-Nicolas de Chardonnet à Paris étaient à peu près inutiles à la jeunesse, prit le prétexte d'ouvrir des écoles sur cette paroisse, et à cette fin, il s'associa des ecclésiastiques animés de l'esprit de zèle, et qui se dévouèrent à l'instruction des enfants du peuple<sup>52</sup>.

## XXVI

Pierre Tranchot, ancien avocat au parlement de Paris, acheta à Orléans une maison qu'il transforma en école de charité; il y enseignait lui-même, et conduisait ses élèves à l'église en chantant des prières. Des écoles semblables s'établirent à Blois, à Tours, et un vertueux laïc animé du même zèle, François Perdoux, en fonda plus de trente dans le diocèse d'Orléans<sup>53</sup>.

Charles Démia, prêtre du diocèse de Lyon, et promoteur de l'officialité métropolitaine, établit une espèce de séminaire où l'on formait d'excellents maîtres d'école. Le pieux instituteur plaça cette maison sous la direction d'un Sulpicien; car, élève lui-même de Saint-Sulpice, il savait qu'il ne pouvait s'adresser mieux qu'à cette célèbre congrégation<sup>54</sup>.

M. de La Salle, chanoine de Reims, fonda la congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes, qui bientôt se répandirent dans toutes les villes de la France, et qui aujourd'hui donnent l'instruction et l'éducation chrétiennes à plus de deux cent mille enfants<sup>55</sup>.

Il se forma des institutions semblables pour l'instruction chrétienne des jeunes filles. On peut nommer, entre autres congrégations qui se formèrent en France, les Sœurs de Notre-Dame, établies à Bordeaux et approuvées par Paul V; les Religieuses de la Visitation; les Ursulines, qui dans l'espace d'un demi-siècle, comptèrent plus de trois cents maisons; les Religieuses de Notre-Dame dans la Lorraine; les Filles de la Charité, instituées par saint Vincent de Paul; les Sœurs de saint Joseph, fondées au Puy; les Sœurs de l'Instruction, établies dans la même ville; les Sœurs de la Foi, au diocèse d'Agen; les Filles de sainte Geneviève; les Sœurs de saint Charles à Lyon, fondées par M. Démia; les Sœurs de l'Enfant Jésus, établies par le Père Barré; enfin une multitude d'autres congrégations, qui pour avoir été moins connues, n'en ont pas moins servi à renouveler la société

---

<sup>49</sup> Vie de M. Olier, t. II, page 322.

<sup>50</sup> Histoire des Catéchismes de Saint-Sulpice.

<sup>51</sup> Vie de M. Olier, t. II, page 480.

<sup>52</sup> Vie de M. Bourdoise, page 474.

<sup>53</sup> Influence de la Religion en France, t. II, page 325.

<sup>54</sup> Vie De Charles Démia, page 137.55

<sup>55</sup> Vie de M. de La Salle, par Garreau.

dans ce temps de réforme universelle<sup>56</sup>.

Mais l'Eglise, qui est toujours militante, avait à peine fermé la plaie que l'ignorance et l'hérésie de Luther lui avaient faite, que l'enfer lui préparait de nouveaux combats, et par là même de nouvelles victoires. La tempête, formée par la philosophie et l'impiété du dix-huitième siècle, passa sur la France, passa sur l'Europe, brisant les autels et les trônes, et ne laissant partout que des ruines. Après ce cataclysme, quand la société se fut repla-[XXVII]-cée sur ses bases et qu'elle eut reconnu la grandeur et la nature de ses maux, il n'y eut qu'une voix pour proclamer la nécessité de l'instruction religieuse et pour assurer que l'avenir de la famille, de la France et de la société tout entière, dépendait de l'éducation des générations naissantes<sup>57</sup>.

Cette opinion n'est pas restée à l'état de sentiment, et de toutes parts elle s'est manifestée par les œuvres et par les sacrifices les plus généreux pour la fondation des écoles. Mais, empruntant ici les éloquentes paroles d'un illustre Prince de l'Eglise, «Pourquoi, demanderons-nous, toutes ces écoles privées ou publiques qui de plus en plus se multiplient, écoles d'enfants, d'adolescents, écoles d'adultes, écoles du jour, écoles du soir, écoles du dimanche? Pourquoi ces salles d'asile qui s'ouvrent dans presque toutes les communes pour la culture du premier âge, et jusqu'à ces crèches, destinées à recueillir les nouveau-nés? Pourquoi enfin tous ces empressements, toutes ces prévoyances, toutes ces institutions inconnues jusqu'à nos jours, éternel honneur de la partie saine de la société comme elle est l'éternel opprobre de l'autre? Est-ce uniquement progrès, amélioration, perfectionnement, comme on se plaît à le dire? Non, c'est une satisfaction nécessaire à un besoin profond de notre époque; c'est un remède accusateur du mal qui nous travaille. Eh! ne voyez-vous pas que les rôles sont changés et intervertis, que c'est dans la famille que la société devrait puiser sa force, et qu'au contraire, c'est ici la société qui vient suppléer la famille? Si l'éducation domestique était ce qu'elle doit être, on n'aurait jamais songé à substituer l'adoption au sentiment maternel? S'avisait-on, il y a un siècle, de créer des asiles pour enseigner aux petits enfants les éléments de la religion et de la morale, de fonder des crèches pour leur donner du lait et des soins? Non. Et pourquoi? Parce qu'alors la famille était chrétienne. [XXVIII] Il y avait sans doute des écoles pour perfectionner et compléter l'éducation, mais la première des écoles était le foyer paternel. Dans ces services nouveaux de l'assistance charitable, il y a mille fois sujet de louer, de bénir les âmes généreuses qui en ont conçu et réalisé la pensée; mais il y a aussi, pour tout esprit observateur, une effrayante révélation de la triste décadence de nos mœurs<sup>58</sup>».

L'impiété a fait à la religion de profondes blessures; mais la plus grande et celle qui aggrave et perpétue toutes les autres, c'est la ruine presque générale de l'éducation domestique. En effet, la plupart des parents ne donnent plus l'instruction religieuse à leurs enfants, soit parce qu'ils sont trop occupés des choses de la terre; soit parce qu'ils ne connaissent pas assez la religion, n'en

---

<sup>56</sup> Histoire des Ordres Religieux, par Henrion.

<sup>57</sup> Les Pasteurs de l'Eglise sont unanimes à regarder l'instruction et l'éducation religieuses de l'enfance, par le moyen des écoles chrétiennes, comme un des grands remèdes aux maux de la société, et le saint Pape Pie IX vient d'ajouter à leur témoignage le poids de sa parole.

Dans son encyclique aux évêques d'Italie, du 8 décembre 1849: «Avertissez, leur dit ce grand Pontife, avertissez ceux qui ont charge d'âmes d'être vos coopérateurs vigilants en tout ce qui concerne les écoles des enfants du premier âge. Vous ne vous étonnerez pas, Vénérables Frères, si nous vous parlons un peu longuement sur ce sujet. Votre prudence, assurément, a reconnu qu'en ce temps périlleux nous devons, vous et nous, faire les plus grands efforts, employer tous les moyens, lutter avec une constance inébranlable, déployer une vigilance continuelle pour tout ce qui touche aux écoles, à l'instruction et à l'éducation des enfants et des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe».

<sup>58</sup> Mandement sur l'éducation domestique, par le cardinal Giraud, archevêque de Cambrai, page 28.

ayant pas été instruits eux-mêmes dans leur enfance; soit, surtout, parce qu'ils sont irréligieux, et conséquemment indifférents au salut de leurs enfants: d'où il suit, qu'un nombre infini de jeunes gens resteraient dans l'ignorance des vérités de la foi chrétienne et croupiraient dans le vice, si Dieu, dans son infinie miséricorde, n'avait eu pitié d'eux et n'avait suscité des maîtres pieux pour en prendre soin et les élever chrétiennement. Cette tâche est grande; elle est immense; pour y satisfaire, les anciennes congrégations ne suffisant pas, Dieu en a donné à son Eglise un grand nombre d'autres, qui tenant compte des besoins de l'époque, ont adapté leur règle et le mode de placement de leurs sujets dans les paroisses à la mission qu'elles étaient appelées à remplir. Ces nouvelles congrégations, d'hommes seulement, sont:

Les Frères de l'Instruction Chrétienne pour la Bretagne, institués par M. l'abbé de la Mennais, ancien Grand Vicaire de Saint-Brieuc.

Les Frères de Saint-Joseph du diocèse du Mans, et dont le fondateur est M. Dujarrié, curé de Ruillé-sur-Loire<sup>59</sup>.

Les Frères de Saint-Gabriel du diocèse de Nancy, qui ont pour instituteur M. l'abbé Fréchal.

Les Frères de l'Instruction Chrétienne du Saint-Esprit, établis à Saint-Laurent-sur-Sèvres, Vendée, et dont le fondateur est M. l'abbé Deshayes<sup>60</sup>.

Les Frères Marianites, fondés à Bordeaux par M. Cheminal<sup>61</sup>, Chanoine de la métropole de cette ville.

### **XXIX**

Les Frères du Sacré-Cœur du diocèse du Puy, institué par M. Coindre, missionnaire de France.

Les Clercs de Saint-Viateur du diocèse de Lyon, dont le fondateur est M. Querbes, curé de Vourles.

Les Frères de la Croix et les Frères de la Sainte-Famille, du diocèse de Belley, fondés, les premiers par M. Bochart, ancien Grand Vicaire de Lyon, et les seconds par le Frère Gabriel Taborin. Les Frères de Saint Paul-trois-Châteaux, institués par M. Fièrè, Vicaire Général de Valence.

Les Frères de Viviers, dont M. Vernet, supérieur du grand séminaire de cette ville, est le fondateur.

Enfin, les Petits Frères de Marie, ne faisant actuellement qu'une seule famille avec ceux de Saint Paul-trois-Châteaux et de Viviers, fondés à 1817 par M. l'abbé Champagnat dont nous écrivons la vie.

---

<sup>59</sup> Lire: Rouillé-sur-Loir.

<sup>60</sup> Histoire des Ordres Religieux, par Henrion.

<sup>61</sup> Il s'agit des Frères Marianistes, fondés par M. Chaminade.

## PREMIÈRE PARTIE

### CHAPITRE PREMIER

#### *Naissance, parents et première éducation de Marcellin Champagnat.*

Le saint prêtre, dont nous écrivons la vie, naquit à Marlhes, paroisse située sur les montagnes de Pila<sup>1</sup>, dans le canton de Saint-Genest-Malifaux<sup>2</sup>, département de la Loire. Cette paroisse faisait alors partie du diocèse du Puy en Velay<sup>3</sup>; mais elle en fut détachée à l'époque du concordat, en 1801, pour être annexée au vaste diocèse de Lyon. Il vint au monde le 20 mai 1789, et fut baptisé le lendemain, 21, jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, par M. Alliot<sup>4</sup>, curé de la paroisse: on lui donna les noms de Joseph-Benoît-Marcellin<sup>5</sup>. Il eut pour parrain Marcellin Chirat, son oncle maternel, et pour marraine, Marguerite Chate-[2]-lard, sa cousine par alliance<sup>6</sup>. Son père se nommait Jean-Baptiste Champagnat, et sa mère, Marie Chirac ils eurent six<sup>7</sup> enfants, trois garçons et trois filles. Marcellin, qui est le sujet de cette histoire, était le plus jeune et le dernier<sup>8</sup> de tous. La Providence qui le destinait à fonder un institut, dont le caractère spécial devait être l'humilité et la simplicité, et le but, l'instruction chrétienne des enfants des campagnes, le fit naître dans une condition humble<sup>9</sup>, dans un pays pauvre, au milieu d'une population profondément religieuse, mais grossière et ignorante; afin qu'il connût par expérience les besoins qu'il devait soulager, les mœurs et le caractère de ceux à qui il devait plus tard donner des instituteurs.

Son père était un homme de beaucoup de jugement, et très instruit pour le temps et le pays où il vivait; il avait su, par sa prudence et son caractère conciliant, gagner l'estime de tous les habitants de la paroisse; il était leur arbitre dans les différends qui s'élevaient entre eux; chacun s'en rapportant à sa décision et à sa probité bien connue<sup>10</sup>. Sa mère, femme d'un caractère ferme,

<sup>1</sup> Orthographe actuelle: Pilat.

<sup>2</sup> LPC 2, p. 570.

<sup>3</sup> 3 LPC 2, p. 617.

<sup>4</sup> AA, p. 16.

<sup>5</sup> Les prénoms ne sont pas toujours dans cet ordre. Dans l'acte de baptême, on trouve Marcellin, Joseph, Benoît (AA, p. 16); dans l'acte de profession, le Père Champagnat signe lui-même: Joseph, Marcellin, Benoît (OM 1, p. 928, illustration 37). Marcellin est le prénom principal, le parrain ayant ce prénom. Joseph-Benoît semble venir d'une dévotion à St J.B. Labre. Un frère plus jeune, mort à l'âge de 13 ans, s'appellera Joseph-Benoît.

<sup>6</sup> Indiquée comme telle dans l'acte de baptême (AA, p. 16).

<sup>7</sup> Le Frère Jean-Baptiste ne tient pas compte des enfants morts en bas âge (AA, pp. 14-16), en réalité 10 enfants.

<sup>8</sup> En fait, Marcellin est l'avant-dernier.

<sup>9</sup> Pour la famille Champagnat, voir dans Frère Avit (AA, pp. 12 à 18). Aussi dans Voyage et Mission «La famille» No 133, 1977. Et dans BI XXII, pp. 607-610.

<sup>10</sup> Jean-Baptiste Champagnat, père de Marcellin, a joué un rôle de premier plan dans l'histoire de la Révolution à Marlhes, aux deux périodes les plus sombres de ce temps. Il a été secrétaire de mairie (02-06-91), colonel de la garde, juge de paix, commissaire du Conseil général de Saint-Etienne (12-08-92), premier électeur à l'assemblée parlementaire (26-12-92), président de l'administration

conduisait sa maison et son ménage avec une sage économie et un ordre parfait. Elle joignait, à une solide piété, toutes les vertus d'une épouse fidèle, et d'une bonne mère: le soin de sa maison et l'éducation de ses enfants faisaient toute son occupation. Tout entière à ses devoirs, elle menait une vie si retirée, qu'elle connaissait à peine les maisons de son hameau qui n'était cependant composé que de quinze à vingt feux<sup>11</sup>. Ses voisines recouraient souvent à elle dans leurs peines, dans leurs doutes, dans toutes les nécessités où elles se trouvaient; et jamais elles ne se retiraient d'auprès d'elle sans avoir éprouvé les effets de sa charité, de sa prudence, de sa sagesse, et sans emporter quelques con-[3]-solations et quelques encouragements. Elle parlait peu, ne s'informait jamais de ce qui se passait dans le village ou chez les particuliers. Sa maxime favorite était qu'il fallait s'appliquer à bien régler sa propre vie et la conduite de ceux dont on est chargé, et ne pas s'occuper de celle des autres ni des affaires qui ne nous regardent pas. Cette bonne mère ajoutait à tant d'excellentes qualités, une grande dévotion à la sainte Vierge: tous les jours elle récitait avec ses enfants le chapelet, lisait ou faisait lire la vie des saints ou quelque autre livre édifiant, faisait la prière du soir en famille; et, en outre, elle s'acquittait en son particulier de plusieurs autres pratiques de vertu et de piété qu'elle s'était imposées pour honorer la sainte Vierge et mériter sa protection.

L'enfant de bénédiction qui lui fut donné et qui devait être un si grand serviteur de Marie, fut sans doute la récompense de sa piété, de sa dévotion pour l'auguste Mère de Dieu, et de sa constante fidélité à l'honorer. Elle le nourrit et l'éleva elle-même, comme elle avait fait pour ses autres enfants; et, dès qu'il commença à parler, son plus grand soin fut de lui apprendre les prières ordinaires du chrétien, et de lui faire répéter souvent les saints noms de Jésus et de Marie. Non contente de former ses enfants à la piété, de les porter et de les habituer aux pratiques de la religion, elle s'appliquait encore à corriger leurs défauts, à réformer leur caractère, à leur donner les vertus sociales et le savoir-vivre si nécessaire à la paix des familles et au bonheur de la société. Elle exigeait des enfants une grande retenue dans les paroles, et elle ne leur permettait jamais de fréquenter les enfants de leur âge ni toute autre personne qui auraient pu les scandaliser et les porter au mal. Tout en ne les laissant manquer d'aucune chose nécessaire, elle voulait qu'ils fussent sobres; à table, aucun d'eux ne devait porter la main à quoi que ce fût, ni manifester trop ouvertement ses goûts, mais se contenter de ce qui lui était offert. Comme une de ses voisines lui témoignait son étonnement à ce sujet et lui conseillait de laisser à ses enfants plus de liberté, elle lui répondit: «Je sais ce qui convient à mes enfants, j'ai soin d'eux et je pourvois à tous leurs besoins; mais je ne veux pas qu'ils s'accoutument à prendre ce qui leur paraît le meilleur, ce qui va le mieux à leur goût; parce que je ne veux pas en faire des gourmands».

Quoiqu'elle aimât tendrement tous ses enfants, elle ressentait une affection particulière pour le petit Marcellin, non parce qu'il était le plus jeune et le dernier de tous, mais par un pressentiment de ce qu'il serait un jour. Elle fut entièrement confirmée dans ce pressentiment par un signe qu'on ne peut s'empêcher de [4] regarder comme surnaturel, et qui annonçait les desseins de Dieu sur cet enfant, et le bien qu'il voulait faire par lui à son Eglise. Plusieurs fois, en s'approchant du berceau où reposait le petit Marcellin, elle aperçut comme une flamme<sup>12</sup> lumineuse qui semblait sortir de la poitrine de l'enfant.

---

municipale du canton (29-12-97). Il signait son nom Champagniat. Cf. AA, pp. 21-22.

<sup>11</sup> Le recensement de 1814 donne pour l'ensemble de la commune de Marthes, 2425 habitants dont 55 pour le Rozet.

<sup>12</sup> 30 ans plus tard, huit témoins (8) au procès de béatification ont parlé de ce prodige; mais ils ne se

Cette flamme, après avoir voltigé autour de sa tête, s'élevait et se répandait dans l'appartement. Une chose si surprenante lui causa une frayeur mêlée de surprise et d'admiration, et elle ne douta plus que le ciel n'eût sur cet enfant des desseins de miséricorde qui lui étaient inconnus, mais qu'elle devait seconder en l'élevant dans la piété, d'une manière particulière.

\* \* \*

Cette pieuse mère fut merveilleusement secondée dans cette mission par une tante<sup>13</sup> de l'enfant, personne d'une éminente piété et d'une grande vertu. Cette tante était une religieuse qui, comme tant d'autres, avait été chassée de son couvent par les hommes qui couvraient alors la France de sang et de ruines. Comme elle s'entretenait quelquefois avec la mère de l'enfant des événements de l'époque, et des maux que faisait la Révolution, le petit Marcellin qui les écoutait sans qu'elles s'en doutassent, lui dit un jour: «Ma tante, qu'est-ce que c'est que la Révolution? Est-ce une personne ou une bête? — Pauvre enfant, lui répondit la bonne religieuse en pleurant, Dieu te fasse la grâce de ne jamais éprouver ce que c'est que la Révolution: elle est plus cruelle qu'aucune bête qui soit au monde». Cette vertueuse fille, remarquant dans son neveu d'heureuses dispositions pour la piété, se plaisait à lui enseigner les mystères de notre sainte religion, à lui faire répéter des prières et à lui raconter des histoires tirées de la vie des saints. La dévotion à la sainte Vierge, aux saints anges gardiens et aux âmes du purgatoire faisait aussi très souvent le sujet des instructions et des avis qu'elle lui donnait. L'impression que ces instructions, et les bons exemples qui les accompagnaient toujours, firent [5] sur l'esprit et sur le cœur du petit Marcellin, fut si profonde, qu'elle ne s'effaça jamais. Souvent, pendant sa vie, on l'a entendu parler de sa pieuse tante, et des instructions qu'elle lui avait faites dans son enfance; et il était facile de voir, à la manière dont il s'exprimait, qu'il était encore tout pénétré des sentiments qu'elle avait cherché à lui inspirer, et qu'il conservait pour elle une reconnaissance et une affection qui devaient durer autant que sa vie.

Marcellin, ainsi cultivé et formé à la piété par sa mère et par sa vertueuse tante, éloigné de tout mauvais contact, et n'ayant que de bons exemples sous les yeux, devint un enfant pieux, docile, et se conserva dans une grande pureté de mœurs. Il se prépara avec beaucoup de soin à sa première communion qu'il fit à l'âge de onze ans<sup>14</sup>, avec une grande ferveur. Deux faits qui se passèrent vers cette époque, nous feront comprendre combien déjà il était réfléchi, et quelles étaient son intelligence et la justesse de son esprit.

Sa mère et sa tante n'ayant pu lui apprendre à lire que très imparfaitement, on l'envoya chez un maître d'école pour le perfectionner dans la lecture et pour lui apprendre à écrire. Le premier jour qu'il y fut, comme il était très timide et ne sortait pas [6] de la place qui lui avait été assignée, le maître<sup>15</sup> l'appelle auprès

---

prononcent que par ouï-dire. «Jean-Claude Quiblier, né au Rosey, le 25 octobre 1827, assure qu'il tient de Marie Clermondon, épouse de Barthélemy Champagnat, frère de Marcellin, que la mère du P. Champagnat vit un jour le berceau de son petit Marcellin entouré de flammes blanches comme la neige» (Cf. Rév. P. Joannes Claudius Granottier, curé, année 65. Positio, XV Testis, fol. 920, p. 48).

<sup>13</sup> Marcellin avait, du côté paternel, au moins une tante (Louise, sœur Thérèse, morte en 1824) et une grand' tante (Jeanne) morte à Marlhes en 1798, qui étaient Sœurs de Saint-Joseph (AA, p. 13-14).

<sup>14</sup> L'âge normal était 13 ans (AFM 146.003). Après le coup d'Etat de Bonaparte, des prêtres rentrent de l'étranger et des clandestins s'affichent au grand jour. La vie chrétienne habituelle peut reprendre, surtout dans les villages un peu à l'écart des villes. Marcellin fait partie du premier groupe de communiantes de l'année 1800 (Chronologie FM, 1976, p. 22).

<sup>15</sup> Le nom de l'instituteur est sans doute Barthélemy Moine (SMC, vol. 1, p. 18 et NCF, p. 121). Comme il avait tous les enfants dans une seule classe et appliquait la méthode individuelle, les

de lui pour le faire lire; mais dans le moment qu'il y arrive, un autre écolier se présente et se met devant lui. Alors, le maître, emporté par un mouvement de vivacité et croyant peut-être faire plaisir au petit Marcellin, donne un grand soufflet à l'enfant qui voulait lire avant lui, et le renvoie sanglotant au fond de la salle. Un tel procédé n'était guère propre à rassurer le nouvel écolier et à lui faire perdre sa timidité; aussi disait-il plus tard qu'il tremblait de tous ses membres, et qu'il avait plus envie de pleurer que de lire. Cet acte brutal révolta son esprit judicieux; il se dit à lui-même: je ne reviendrai plus à l'école d'un pareil maître; le mauvais traitement qu'il inflige sans raison à cet enfant, me montre ce que je dois attendre de lui; au premier moment, il pourra m'en faire autant: je ne veux donc ni de ses leçons ni moins encore de ses châtements. Il ne voulut plus retourner en effet chez cet instituteur, malgré toutes les instances que lui firent ses parents. Cent fois il a raconté dans la suite ce trait à ses Frères, pour leur faire comprendre combien les mauvais traitements, et les corrections faites par passion, sont propres à éloigner les enfants de l'école, à aliéner leur esprit contre le maître et à leur faire prendre à dégoût ses instructions.

Pendant qu'il suivait les catéchismes pour se préparer à sa première communion, il arriva un jour que l'ecclésiastique<sup>16</sup> qui était chargé de cette fonction, fatigué par la dissipation et l'étourderie d'un enfant qu'il avait déjà repris, l'apostrophe avec émotion, lui donne un sobriquet et lui applique une comparaison assez choquante. L'enfant atterré par cette sévère réprimande, qu'il s'était d'ailleurs attirée, resta tranquille; mais ses compagnons ne laissèrent pas tomber le sobriquet: à la sortie du catéchisme, tous à l'envi l'entourent et répètent le nom qui lui avait été donné. Le pauvre enfant baisse les yeux, se fâche, s'irrite, menace ses compagnons; mais tout cela ne fait qu'aiguiser leur malice et perpétuer leur cruel amusement. Pour se délivrer de leurs piquantes railleries et de leur persécution, le malheureux fut réduit à la dure nécessité de fuir leur compagnie, de rester seul, d'aller au caté-[Z]-chisme comme à la dérobee. Ce qui lui fit prendre avec le temps un caractère sombre, dur, difficile et presque sauvage. «Voilà, disait plus tard M. Champagnat, l'éducation d'un enfant manquée, et cet enfant exposé, par son mauvais caractère, à devenir le tourment et peut-être le fléau de sa famille et de ses voisins; et cela par un mot lancé imprudemment, par une vivacité, par un mouvement d'impatience qu'il eût été facile de réprimer». Ce trait avait fait une telle impression sur lui, qu'il a mis un article exprès dans sa règle, pour défendre aux Frères de donner aux enfants aucun sobriquet<sup>17</sup>.

Malgré la bonne conduite que tenait le petit Marcellin et les pieux sentiments qui l'animaient, il ne paraît pas qu'il ait eu alors aucune pensée de quitter le monde ou d'embrasser l'état ecclésiastique. Il semble, au contraire, qu'il ne pensait qu'à continuer l'état de ses parents qui étaient cultivateurs et qui faisaient valoir un moulin<sup>18</sup>. Son père, qui avait beaucoup d'adresse, beaucoup de savoir-faire, et qui s'occupait un peu de toute chose, selon les besoins de sa famille, lui apprit à travailler à la menuiserie, à la maçonnerie et à tous les autres travaux nécessaires à l'entretien d'une ferme. Son activité, son tempérament fort et son amour pour le travail le portèrent à se livrer avec ardeur à tous ces genres

---

châtements corporels devaient être monnaie courante, selon la pratique à cette époque (Cf. Antoine Prost, *L'enseignement en France 1800-1967*. Ed. Armand Colin, Paris, 1968, p. 115).

<sup>16</sup> Sans doute, son vicaire, M. l'abbé Laurens, en fonction depuis le 27 juillet 1781 (AA, p. 16).

<sup>17</sup> «Un Frère ne tutoiera jamais ses semblables, ni même les enfants et ne donnera à personne aucun sobriquet» (Règle de 1837, chap. 5, art. 4).

<sup>18</sup> Frère Avit dit de M. Jean-Baptiste Champagnat: «Habile expert, il était appelé dans les partages... A ce noble emploi, il joignait celui de marchand, de cultivateur, et, lorsque le temps était favorable, il exploitait un de ces petits moulins que, dans le pays on appelait: Ecoute s'il pleut» (AA, p. 13).

d'occupation, et il y réussit à merveille. Parvenu à l'âge de quatorze ans, des pensées d'intérêt et d'économie commencèrent à lui rouler dans la tête. Quand on lui donnait quelques pièces d'argent, au lieu de les dépenser à des frivolités, comme font la plupart des jeunes gens de cet âge, il les mettait de côté, et il ne voulait pas qu'on touchât à son petit trésor, même pour lui acheter des habillements, alléguant que son trousseau devait être entretenu par la caisse de famille, comme l'était celui de ses frères. Ses parents à qui cet esprit d'ordre et d'économie ne déplaisait pas, lui donnèrent deux ou trois agneaux, lui permettant de les vendre à son profit quand ils seraient gros. Il les éleva, en effet, avec grand soin, les vendit ensuite, et en acheta d'autres qu'il éleva de même et qu'il revendit toujours avec bénéfice: de sorte qu'en peu de temps, avec ce petit commerce et des économies soute-[8]-nues, il se fit une somme ronde de six cents francs<sup>19</sup>. C'était beaucoup pour un enfant de seize ans; aussi, s'il ne se crut pas riche, il eut au moins la pensée qu'il le deviendrait. Il faisait des projets pour étendre son petit commerce, un de ses frères devait s'unir à lui; ils étaient convenus de faire bourse commune et de rester ensemble toute leur vie. Mais Dieu avait d'autres desseins sur Marcellin, et la manière dont il les lui fit connaître est toute providentielle.

---

<sup>19</sup> Vers les années 1860, le salaire annuel pour un domestique employé sur une ferme, était de 50 francs. Il était logé, habillé et nourri. (Cf. Archives nationales, F 11, 2705 42 Loire, Enquête agricole décennale de 1862).



## CHAPITRE DEUXIÈME

*Marcellin est appelé à l'état ecclésiastique. Réflexions à ce sujet. Sa conduite et ses progrès dans les séminaires.*

La France venait de sortir du chaos où la Révolution l'avait plongée. L'Eglise, devenue libre, purifiait les temples que l'impiété avait laissés debout; elle reconstruisait, du moins en partie, ceux que la tempête révolutionnaire avait détruits; elle réorganisait sa milice sacerdotale, et s'efforçait de combler les vides que le martyre, l'apostasie et la mort avaient faits dans ses rangs<sup>1</sup>. Le diocèse de Lyon, avait alors pour archevêque l'illustre et pieux cardinal Fesch, oncle de l'Empereur Napoléon. Ce prélat qui voyait avec peine qu'un grand nombre de paroisses de son vaste diocèse manquaient de prêtres, fit les plus généreux sacrifices pour fonder des séminaires et pour favoriser les vocations à l'état ecclésiastique<sup>2</sup>. Il avait chargé M. Courbon<sup>3</sup>, son Vicaire général, de faire tout ce qui dépendrait de lui auprès de MM. les curés pour recruter des élèves à ses séminaires.

M. Courbon, qui était de Saint-Genest-Malifaux, et qui avait une affection particulière pour M. Alliot, curé de Marlhes, lui fit dire par un professeur du grand séminaire, natif de ces pays<sup>4</sup>, [10] et qui allait y passer une partie de ses vacances, de lui trouver quelques jeunes gens intelligents, pieux et propres à devenir de bons prêtres.

Le professeur s'acquitta parfaitement de sa commission. «M. Courbon, dit-il au curé de Marlhes, m'a chargé de vous dire de lui trouver dans vos montagnes, qui sont des pays de foi, quelques jeunes gens pour les petits séminaires; ne pourriez-vous pas m'en faire connaître quelques-uns?» M. Alliot, après avoir réfléchi un instant, répondit: «Je ne connais pas, pour le moment, de sujets qui puissent vous convenir. Cependant, ajouta-t-il, après un nouvel instant de réflexion, nous avons la famille Champagnat qui a plusieurs garçons<sup>5</sup> qui semblent assez retirés, mais je n'ai pas ouï dire qu'aucun ait l'intention d'étudier le latin. Au reste, vous devez passer au Rozet (c'était le nom du hameau qu'habitait cette famille), entrez-y, et vous verrez». L'ecclésiastique va au Rozet, et fait une visite à M. Champagnat, qui l'accueille avec respect et empressement. Après quelques paroles honnêtes échangées de part et d'autre: «Vous ne savez pas, dit-il, pourquoi je viens chez vous. M. le curé m'a dit que vous aviez

<sup>1</sup> «Sire, l'étendue du diocèse de Lyon, qui comprend trois départements considérables, m'oblige à redoubler de zèle et de sollicitude pour former des sujets destinés au service des autels... D'après les données que l'expérience m'a procurées, je vois qu'il meurt annuellement soixante à quatre-vingts prêtres dans mon diocèse. Il faut, en conséquence, en ordonner le même nombre de nouveaux, pour conserver ce qui est indispensablement nécessaire aux besoins des fidèles. Il me manque déjà deux cent quarante prêtres et il y a dans plusieurs parties des trois départements de mon diocèse des arrondissements de sept lieues n'ayant pas un seul desservant». (Card. Fesch à l'Empereur des Français, le 21 mai 1805, en J. Jomand, Fesch par lui-même, p. 46).

<sup>2</sup> Sur le zèle de Fesch pour l'œuvre des séminaristes et ses difficultés avec son oncle Napoléon, voir OM 4, p. 279.

<sup>3</sup> LPC 2, p. 149.

<sup>4</sup> Il est difficile de proposer des noms. Dans Origines Maristes, on lit: «Jean-Jacques Cartal (1756-1840) Sulpicien, originaire du diocèse du Puy et identifiable peut-être, à ce titre, avec l'ecclésiastique qui décida l'orientation de Marcellin Champagnat vers le sacerdoce» (OM 4, p. 130).

<sup>5</sup> L'épisode doit se situer après la mort d'un fils Champagnat: Jean-Baptiste (8 août 1803). En effet, Julienne Epalle, qui témoigne en 1886, au procès ordinaire de béatification, précise les noms de Jean-Barthélemy et de Jean-Pierre. Or, elle est une voisine; et le curé Granottier déclare qu'elle jouit de ses facultés mentales et mérite toute confiance (AFM, cahier 1886, 104.13, No 26).

plusieurs braves garçons, pieux, très retirés, qui auraient assez de dispositions pour étudier le latin<sup>6</sup>, et faire des prêtres. Je viens voir ce qu'il en est. — Mes enfants, dit le père, étonné de ce langage, n'ont jamais manifesté le désir d'étudier le latin». — En as-tu envie, dit-il à son aîné qui était présent? Non, répondit celui-ci timidement et en rougissant. — Les autres où sont-ils, reprit l'ecclésiastique? Le cadet et le petit Marcellin, qui étaient ensemble au moulin, arrivèrent à l'instant même. «Voilà, leur dit le père, voilà M. l'abbé qui vient vous chercher pour étudier le latin, voulez-vous le suivre?» La réponse du cadet fut nette: il ne fit entendre qu'un non tout court, mais expressif. Marcellin, embarrassé, balbutia quelques mots qui ne furent pas compris. Mais l'abbé le prit à part, et l'ayant examiné de près, il fut tellement enchanté de son air ingénu, de sa candeur, de sa modestie et de son caractère ouvert et franc, qu'il lui dit: «Mon enfant, il faut étudier le latin et vous faire prêtre; Dieu le veut!» Après quelques instants d'entretien, la volonté de Marcellin était fixée sur sa vocation, et cette volonté ne se démentit jamais.

11

\* \* \*

Cette histoire donne lieu à une réflexion qui peut être utile à plusieurs jeunes Frères. Dieu, à qui seul il appartient de donner à chacun sa vocation, a une infinité de moyens pour faire connaître cette vocation, et pour appeler les âmes à l'état où il les veut. Il le fait quelquefois d'une manière extraordinaire et par lui-même, comme il arriva aux apôtres auxquels Jésus-Christ adressa ces paroles: *Venez et suivez-moi*<sup>7</sup>; à saint Paul, qu'il renversa sur le chemin de Damas<sup>8</sup> et à beaucoup d'autres qu'il a appelés à lui par une voie miraculeuse. Pour l'ordinaire, Dieu se sert de l'attrait pour faire connaître à chacun sa vocation; c'est-à-dire, qu'il se contente de donner aux âmes qu'il appelle à la religion, certaines lumières, certains mouvements, certaines inspirations qui les portent à quitter le monde. Mais il arrive aussi qu'il emploie même les moyens humains pour attirer à lui les âmes; ce sera, par exemple, une maladie, un renversement de fortune, une humiliation, une persécution. Ainsi, saint Paul, premier ermite, se retire pour fuir la persécution; saint Arsène, pour se soustraire à la colère d'Arcade, son élève; saint Moïse, solitaire, pour échapper aux coups de la justice humaine qui le poursuivait pour un vol. D'autres fois, Dieu se sert d'une parole, d'un conseil, de l'exemple d'un ami pour conduire une âme où il la veut. Ceux-là se trompent donc grossièrement qui doutent de leur vocation, parce qu'ils sont entrés jeunes en religion, et par le conseil d'un père, d'une mère, d'un pieux instituteur, par l'exemple d'un camarade d'enfance, ou par quelques motifs humains. Dieu, dit saint François de Sales, ne tire pas avec égalité de motifs tous ceux qu'il appelle à lui, et il s'en trouve même peu qui viennent par des motifs tout à fait surnaturels. Entre les femmes dont la conversion est rapportée dans l'Évangile, Magdeleine seule vint à Jésus par amour; la femme adultère y vint par contrainte, la Samaritaine<sup>9</sup> par occasion, la Cananéenne pour être secourue<sup>10</sup>.

Peu importe, ajoute le saint prélat, la manière dont on est venu, pourvu que l'on persévère dans le bien. Ceux qui furent contraints d'entrer dans la salle du festin nuptial de l'Évangile<sup>11</sup>, ne laissèrent pas de jouir des délices de ce festin. Il n'est aucun de ces derniers moyens par lesquels n'aient été amenés dans les [12]

<sup>6</sup> Expression commune pour dire: se préparer à la prêtrise.

<sup>7</sup> Mt. 19, 21.

<sup>8</sup> Ac. 9, 2-8. 9.

<sup>9</sup> Jn. 4, 7.

<sup>10</sup> Saint François de Sales, Louis Vivès, VI, 531. Paris. 1871.

<sup>11</sup> Mt. 22, 1-4.

maisons religieuses un grand nombre de sujets qui y sont restés, et sont devenus de grands serviteurs de Dieu et d'excellents religieux. Plusieurs, au contraire, parmi ceux qui ont été appelés d'une manière extraordinaire, n'ont pas persévéré et se sont perdus. Témoin Judas, qui avait été choisi par Notre-Seigneur lui-même, comme les autres apôtres.

\* \* \*

La résolution d'étudier le latin, que venait de prendre Marcellin, n'était pas une résolution éphémère; ses parents qui savaient qu'il avait peu de moyens, cherchèrent à l'en dissuader, en lui rappelant les difficultés qu'il avait eues pour apprendre à lire et le peu de goût qu'il avait montré pour l'étude. Mais tout ce qu'ils purent lui dire, fut inutile; il ne se sentait plus d'attrait pour les travaux ni pour le petit commerce qu'il faisait auparavant avec tant de goût: son parti était pris, et il répondit nettement qu'il ne pensait qu'à étudier. Il aurait bien désiré entrer tout de suite dans un séminaire; mais il ne savait ni assez lire ni assez écrire pour commencer le latin. Il pria donc ses parents de le mettre, pendant quelque temps, chez un de ses oncles<sup>12</sup> qui était instituteur dans la paroisse de Saint-Sauveur, et qui, connaissant le latin, pourrait lui en enseigner les premiers principes, tout en perfectionnant son instruction primaire. Il fut un an<sup>13</sup> 13 chez cet oncle, qui ne lui épargna pas ses soins, sans néanmoins le faire beaucoup avancer. Aussi, à la fin de l'année, il ne fut pas d'avis que son neveu entrât au séminaire. «Votre enfant, dit-il à ses parents, s'entête à vouloir faire ses études; mais vous aurez tort si vous le laissez faire: il a trop peu de talents pour réussir». Souvent, il avait lui-même cherché à dégoûter Marcellin, en l'assurant qu'il n'était pas fait pour des études aussi longues; que tôt ou tard il y renoncerait avec le regret d'avoir fait beaucoup [13] de dépenses, d'avoir perdu son temps et peut-être sa santé. Marcellin qui, pendant toute l'année, avait prié et réfléchi, ne fut pas un moment ébranlé par les discours de son oncle ni par les observations de ses parents. «Préparez, dit-il, mes effets, je veux aller au séminaire; je réussirai, puisque c'est Dieu qui m'appelle». Comme on faisait encore quelques difficultés pour acheter son trousseau; «Que cette dépense, ajouta-t-il, ne vous arrête pas: j'ai de l'argent pour la couvrir». Son linge fut en effet payé avec l'argent qu'il avait amassé<sup>14</sup>.

Sa conduite, avant qu'il se fût occupé de sa vocation, avait toujours été très réglée; mais depuis le moment qu'il prit la résolution d'embrasser l'état ecclésiastique, elle fut encore plus édifiante. Il s'approcha plus souvent des sacrements, il pria plus longtemps; on le vit plus recueilli, plus modeste et plus détaché des choses de la terre. Sa dévotion à la sainte Vierge augmenta sensiblement: tous les jours, il disait le chapelet, recommandait à Marie sa vocation et lui demandait les lumières et l'intelligence nécessaires pour réussir dans ses études.

---

<sup>12</sup> Benoît Arnaud était le beau-frère de Marcellin, mari de sa sœur Marianne (AA, p. 24). Quand Napoléon fait faire, en 1807, une enquête pour savoir où en est la situation de l'enseignement en France, l'inspecteur trouve à Saint-Sauveur, le collège d'Arnaud avec douze élèves. On pouvait y étudier la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, le latin (Cf. ADL T, 735). Un des petits-enfants de Benoît, Frère Tharcise, disait de lui qu'il «avait fait des études latines, était un chrétien modèle, un instituteur accompli» (Cahier écrit à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) en 1879).

<sup>13</sup> Le recruteur est venu après août 1803, (AA, p. 24, et Chronologie, p. 23). Marcellin ne rentre au séminaire qu'à la Toussaint 1805. La mort de son père, survenue le 13 juin 1804, a pu faire surseoir à cette rentrée (Cf. BI XXVI, p. 679: l'acte de décès).

<sup>14</sup> Marcellin avait mis de côté 600 francs. Cette somme représentait environ le montant de quatre ou cinq années de pension au séminaire.

Sa place était retenue au petit séminaire de Verrières<sup>15</sup>, près de Montbrison, et il y entra en octobre 1805<sup>16</sup>. Comme il était très timide, les premiers jours lui furent un peu pénibles; il ne pouvait se résoudre à demander ce qui lui était nécessaire: à table même, il n'osait présenter son assiette pour être servi, et il fallut tout le pouvoir de la faim pour le décider à faire comme les autres. Sa timidité, son air embarrassé, ses allures de montagne lui attirèrent d'abord les railleries des élèves; mais son caractère franc, sa bonne conduite, ses bons procédés eurent bientôt dissipé les idées désavantageuses qu'on avait conçues de lui, et lui gagnèrent facilement les sympathies de tout le monde. Il était alors dans sa dix-septième année, et d'une grande taille; de sorte qu'il se trouva le plus grand et le plus faible de sa classe. Loin de se décourager, en se voyant au milieu de petits enfants<sup>17</sup>, tous plus capables que lui, il n'en conçut que plus d'ardeur pour l'étude.

#### 14

Sa piété, sa régularité, sa docilité lui eurent bientôt acquis la confiance et l'estime de ses supérieurs; ils lui en donnèrent publiquement des marques, en l'établissant surveillant et chef de dortoir, préférablement à un grand nombre d'autres plus anciens dans la maison et beaucoup plus avancés dans leurs classes<sup>18</sup>. Il fut tout étonné et tout confus de se voir chargé d'un emploi dont il se croyait très indigne et très incapable; il se soumit pourtant sans faire la moindre observation, parce que déjà il s'était fait une loi de ne rien refuser de ce qui lui viendrait de la part de ses supérieurs. Cet emploi lui servit beaucoup pour accélérer ses progrès. Tous les soirs, après avoir fait le tour du dortoir, fermé les portes et les fenêtres, et s'être assuré que tous les élèves étaient couchés, il cachait la lampe pendant quelque temps, puis se mettait à étudier ses leçons du lendemain jusque bien avant dans la nuit. Comme son lit se trouvait dans une espèce d'alcôve, il fit cela pendant plusieurs années sans qu'on s'en aperçût jamais. Cette application à l'étude et cet excès de travail affaiblirent un peu sa santé, mais ils hâtèrent singulièrement ses progrès. A son arrivée au séminaire, on l'avait trouvé si faible sur la lecture et sur l'écriture, qu'on lui proposa de passer quelques mois dans une classe de français; mais il ne voulut pas en entendre parler, et il pria avec tant d'instance le supérieur de le laisser commencer le latin, qu'il y consentit pour le contenter<sup>19</sup>, bien persuadé que dans quelques jours il s'en dégoûterait, et viendrait de lui-même demander à être envoyé dans la classe de lecture. Il en fut autrement, au bout de quelques mois il était un des premiers de sa classe<sup>20</sup>, et cette première année il fit sa huitième et sa septième.

Toutefois, son application à l'étude ne lui fit pas négliger le soin de sa perfection. Il avait, il est vrai, un grand désir de s'instruire, parce qu'il savait que la science lui était nécessaire; mais il désirait encore plus de devenir vertueux. La vie réglée du séminaire, les exercices religieux qui s'y pratiquent, les avis,

---

<sup>15</sup> Verrières (Cf. OM 4, p. 430).

<sup>16</sup> La rentrée se fait à la Toussaint (OM 1, p. 136, note 1).

<sup>17</sup> En 6ème, l'âge moyen est de 15 ans (de 10 à 23 ans) et Marcellin a 16 ans. A la fin de la première année, juin-juillet 1806, M. Périer, supérieur du séminaire, lui dit qu'il ne peut envisager des études longues. Contristé mais non découragé, Marcellin va en pèlerinage à La Louvesc au tombeau de saint Régis, avec sa mère, pour implorer l'aide de Marie (Cf. Julienne Epalle, dans son témoignage au procès de béatification, AFM cahier 1886, 104.13, No 26)

<sup>18</sup> Il est difficile de préciser quand lui fut donné cet emploi de confiance (Cf. A. Balko, Evolution spirituelle de Marcellin Champagnat, BI XXX, No 217, pp. 387-398). Aussi, trois articles du même auteur sur ce sujet: FMS, No 54, 1983, p. 801; No 56, 1984, p. 833 et No 57, p. 849).

<sup>19</sup> L'examen de ses sermons permet de conclure qu'il possédait assez bien le latin, car on ne trouve que peu de fautes dans ses nombreuses citations (Cf. BI No 215, 1972).

<sup>20</sup> Voir les tableaux de la scolarité de Marcellin Champagnat: - pour le petit séminaire de Verrières, en OME, pp. 30 à 42 - pour le grand séminaire de Saint-Irénée, en OME, p. 43 à 46.

[15] la sage direction de ses supérieurs et les bons exemples qu'il avait sous les yeux, lui en fournirent des moyens qu'il sut mettre à profit. Les exercices de piété avaient pour lui un charme particulier: il y assistait avec une ferveur et une modestie qui le firent bientôt remarquer des supérieurs et même des élèves. Non content des exercices communs, il demandait souvent à prier en son particulier, et surtout à faire des visites au saint Sacrement, pendant les récréations. Sa dévotion à la sainte Vierge, à saint Louis de Gonzague et à saint Jean-François Régis prit un nouvel accroissement par les instructions qu'il entendit, et par les exercices de piété pratiqués dans le séminaire en l'honneur de la Mère de Dieu et de ces deux grands saints. Jusqu'alors, il s'était contenté de s'approcher des sacrements tous les mois; au séminaire, il demanda d'abord à faire la sainte communion tous les quinze jours, puis tous les dimanches. Les cérémonies de l'Eglise, qui se faisaient au séminaire avec beaucoup de pompe, élevaient son cœur et le remplissaient de sentiments affectueux, qu'il lui était difficile de comprimer; bien des fois, le chant des [16] cantiques lui fit verser des larmes, particulièrement celui de sainte Thérèse sur la sainte communion et le désir de la mort<sup>21</sup>.

Au reste, il ne faisait pas consister la piété seulement dans ces sentiments affectueux, il savait que la solide vertu doit se manifester par les œuvres, c'est-à-dire, par la fuite du péché et par l'accomplissement de tous les devoirs du chrétien. Voici comment il s'exprime à ce sujet dans un écrit<sup>22</sup> tracé de sa main vers cette époque:

*O mon Seigneur et mon Dieu! je vous promets de ne plus vous offenser, de faire des actes de foi, d'espérance, de charité et autres semblables, toutes les fois que j'y penserai: d'éviter les mauvaises compagnies<sup>23</sup>; en un mot, de ne rien faire qui soit contre votre service; mais, au contraire, de donner le bon exemple, de porter les autres à la pratique de la vertu, autant qu'il dépendra de moi; d'instruire les ignorants de vos divins préceptes, et d'apprendre le catéchisme aux pauvres aussi bien qu'aux riches. Faites, mon divin Sauveur, que j'accomplisse fidèlement ces résolutions que je viens de prendre.*

Il y fut constamment fidèle, et ses supérieurs ont attesté qu'il fut un modèle de piété, de régularité, de docilité, d'humilité et de bon esprit, pendant tout le temps qu'il resta à Verrières<sup>24</sup>. Non content de donner le bon exemple il ne laissait passer aucune occasion d'engager ses condisciples à la pratique de la vertu; et, comme il avait une certaine éloquence naturelle et un ton persuasif, on l'écoutait avec plaisir, et il en gagna plusieurs à Dieu. Un jeune homme qui s'était fait remarquer par ses talents et par [17] sa vertu, se dégoûta entièrement de l'étude et de la piété; il se disposait même à quitter le séminaire, quand Marcellin, s'apercevant de ce funeste changement, résolut de faire tout ce qui dépendait de lui pour remettre son condisciple dans la bonne voie, et lui faire reprendre ses premiers sentiments. Il fit en sorte de se joindre à lui pendant les

---

<sup>21</sup> Ce cantique faisait entrer sainte Thérèse en extase. Le cantique français correspond à celui que l'on trouve dans un recueil de cette époque, en notes de plain-chant. La fin du septième couplet: «Vous le savez, mon Dieu, lorsque je vous possède, à peine puis-je hélas un moment vous garder...» Marcellin griffonnera fréquemment ces premiers mots sur des brouillons que l'on a conservés (Cf. AFM, Carnet 132.3, p. 4. Aussi dans LPC 1, doc. 73, p. 178).

<sup>22</sup> AFM: dossier 11, carnet n. 1. Aussi en OME, doc. 6, p. 37.

<sup>23</sup> Dans l'original, on a ici, en plus, «de ne jamais retourner au cabaret sans nécessité» (Cf: OME, doc. 6, p. 37). Frère Jean-Baptiste supprime cette partie de phrase. La mention du «cabaret» jointe à «mauvaises compagnies» nous renvoie à la période un peu dissipée de la vie du jeune séminariste où, avec «la bande joyeuse», il va de temps en temps dans un des nombreux cafés qui étaient tout proches du séminaire, celui-ci se trouvant au milieu du bourg. (Cf. AFM, Etienne Bedoin, doc. 151/1n.1).

<sup>24</sup> Il peut s'agir d'attestations de M. Barou, futur vicaire général, mais, en 1809, supérieur du petit séminaire, ou de M. Jean-Louis Duplay, futur supérieur du grand séminaire.

récréations, et ayant appris que la principale cause de son dégoût de l'étude venait de quelques pénitences qu'il avait reçues, et qu'il s'imaginait n'avoir pas méritées, il lui dit: «Mon ami, de deux choses l'une; ou tu as mérité ces pénitences, ou tu ne les as pas méritées. Si tu les as méritées, comme cela me paraît certain, tu ne dois pas t'en affliger ni moins encore blâmer ton professeur, mais les accepter avec docilité et reconnaissance, comme une juste réparation de tes fautes, et un remède à tes défauts; si tu ne crois pas avoir fait les manquements pour lesquels on t'a puni, tu dois recevoir ces punitions avec résignation, en réparation de tant de fautes que tu as faites, et pour lesquelles tu n'as pas été puni; tu dois les recevoir encore pour pratiquer la mortification, et pour imiter Jésus-Christ, qui a été puni pour les péchés qu'il n'avait pas faits. Puis, est-il sage, à ton âge, de te monter la tête, de négliger tes devoirs religieux, d'abandonner tes études, pour des riens? Ne vois-tu pas que le démon se joue de toi, et que l'aversion qu'il t'inspire pour ton professeur est un piège qu'il te tend, pour briser ton avenir, pour te faire perdre ta vocation et peut-être ton âme? Allons, mets toutes ces misères sous les pieds; faisons une neuvaine à la sainte Vierge, et tu verras que toutes les chimères dont ton esprit est rempli, s'évanouiront». La neuvaine fut faite, et elle n'était pas finie que le jeune homme ouvrit les yeux; il reconnut que l'unique cause de son dégoût pour l'étude et de son affaiblissement dans la piété, étaient les mauvais conseils que lui avait donnés un condisciple déréglé, avec lequel il résolut de n'avoir plus de rapport. Il garda sa résolution, reprit bientôt sa première ferveur, continua ses études et devint un excellent ecclésiastique.

\* \* \*

Après avoir terminé ses basses classes, Marcellin se disposa à entrer au grand séminaire de Lyon, et il y fut admis au mois d'octobre 1812<sup>25</sup> ". Il a toujours estimé les années qu'il passa dans cette sainte maison, comme les plus heureuses de sa vie. La [18] première chose qu'il se proposa, en y entrant, fut d'être constamment fidèle à la Règle; parce qu'il comprenait qu'elle était pour lui l'expression de la volonté de Dieu, et le moyen le plus efficace et le plus court pour avancer dans la perfection. Regardant, avec raison, la vie et les études du grand séminaire comme une préparation aux saints ordres, il redoubla d'efforts pour acquérir la science et les vertus d'un bon prêtre. Il fit un retour sérieux sur lui-même pour connaître ses défauts et les vertus qui lui étaient le plus nécessaires. Le résultat de ces réflexions fut qu'il devait combattre particulièrement l'orgueil; il se proposa donc de faire son examen particulier sur ce sujet; et, pour déraciner plus facilement ce vice, qu'il croyait être son défaut dominant, il pria un de ses condisciples de l'avertir de ses défauts, et de le reprendre toutes les fois qu'il le verrait faire quelques fautes. Mais, comme il savait que tout don parfait vient de Dieu<sup>26</sup>, et que ce n'est que par sa grâce que nous pouvons combattre l'orgueil et acquérir l'humilité, il lui demandait instamment cette vertu dans toutes ses prières. A cette fin, il avait même composé une oraison qu'il récitait souvent. La voici telle que nous la trouvons dans ses écrits<sup>27</sup> : Seigneur, je confesse que je ne me connais pas, et que je suis rempli de vices et d'imperfections; faites-moi connaître mes défauts, et accordez-

---

<sup>25</sup> En réalité, le premier novembre 1813. Ce qui explique l'erreur ici, c'est que l'année 1812-13 passée à Verrières, étant classe de philosophie (ou logique), est considérée comme faisant partie du grand séminaire qui était à Lyon.

<sup>26</sup> Jc. I, 17.27

<sup>27</sup> Le Frère Jean-Baptiste a modifié assez largement l'expression littérale du .texte que l'on trouvera en OME, doc. 6 [2], p. 37.

moi surtout la grâce de les combattre, de ne jamais cesser de leur faire la guerre et de les corriger; je vous demande cette faveur dans le plus profond anéantissement de mon cœur. Divin Cœur de Jésus, qui, par votre profonde humilité, avez combattu et vaincu l'orgueil humain, c'est principalement à vous que j'adresse mes prières; donnez-moi, je vous en conjure, l'humilité; détruisez en moi l'édifice de l'orgueil, non parce qu'il est insupportable aux hommes, mais parce qu'il déplaît à votre divin Cœur et qu'il blesse votre sainteté. Sainte Vierge, ma bonne Mère, demandez pour moi, votre indigne serviteur, demandez au Cœur adorable de Jésus la grâce de me connaître, de me combattre, de me vaincre, et de détruire mon amour-propre et mon orgueil; je prends à vos pieds la résolution de lui faire une guerre sans relâche.

Pour combattre l'orgueil sans relâche, comme il le dit, il se proposa particulièrement deux choses: la première, d'éviter toute parole de vanité, de raillerie, de médisance, et généralement toutes les fautes que l'on commet par la langue; la seconde, de se montrer [19] toujours honnête, charitable, respectueux même envers ses condisciples, et de ne laisser passer aucune occasion qui s'offrirait de leur rendre service.

Pour réduire en pratique ces deux choses, il prit les résolutions suivantes:

1. Je m'imposerai une pénitence toutes les fois que l'orgueil aura un avantage sur moi; c'est-à-dire, toutes les fois que je commettrai une faute d'orgueil, soit en pensées, soit en paroles:

2. Je parlerai sans distinction à tous mes condisciples, et leur rendrai en toute occasion tous les services qui seront en mon pouvoir, quelque répugnance que je puisse y avoir: car ces répugnances, je le reconnais, ne peuvent venir que de l'orgueil.

3. Je me regarderai toujours comme le dernier de mes condisciples, et je ne me préférerai jamais à aucun d'eux. Pourquoi, en effet, me préférer à quelqu'un? Serait-ce à cause de mes talents? je n'en ai point, et je suis le dernier<sup>28</sup> 28 de ma classe. Serait-ce à cause de mes vertus? J'en ai encore moins, et je ne suis plein que d'orgueil. Serait-ce à cause de la beauté de mon corps? c'est Dieu qui l'a fait, et encore, est-il assez mal construit. Je ne suis, en un mot, qu'un peu de poussière, comment oser en tirer vanité?

4. En récréation, j'irai et je me promènerai indifféremment avec tout le monde; et je tâcherai de me répandre en paroles le moins possible.

5. Je me garderai bien surtout de médire de qui que ce soit, et sous quelque prétexte que ce puisse être.

6. Je garderai constamment le silence d'une récréation à l'autre; et je ne parlerai point en classe, ni dans les corridors, ni à la montée d'escalier, soit par signes, soit autrement, sans une grande nécessité.

7. Pendant la classe, la conférence et les autres exercices qui demandent de l'attention, non seulement je ne parlerai pas, mais je ferai en outre tout mon possible pour être toujours attentif.

8. Après la classe ou la conférence, je ferai une visite au saint Sacrement, pour examiner devant Notre-Seigneur si j'ai accompli ces résolutions et pour lui demander l'humilité. *Mon Dieu, [20] je promets, moyennant votre secours, de faire tous mes efforts pour être fidèle à ces résolutions; mais vous connaissez ma faiblesse; ayez donc pitié de moi, je vous en conjure, et faites-moi la grâce de ne pas pécher par la langue. Sainte Vierge, priez pour moi, vous savez que je suis*

---

<sup>28</sup> Le relevé des notes du 1er trimestre, en première année de théologie à Lyon (OME, doc. 9, p. 45) indique pour Marcellin la note: *valde mediocriter*. D'après cette évaluation, 51 élèves sur 84 obtiennent une note supérieure à celle de Marcellin.

*votre esclave*<sup>29</sup> : à la vérité, je suis indigne d'une si grande faveur; mais mon indignité fera éclater votre bonté et votre miséricorde à mon égard.

Bien souvent, comme le témoigne son écrit, il renouvela ces résolutions, et le trois mai 1815, il y ajouta les suivantes:

Aujourd'hui, veille de l'Ascension<sup>30</sup> de Notre-Seigneur, veille de l'anniversaire de mon baptême, je prends de nouveau la résolution de remplir toutes celles que j'ai déjà prises, et qui sont marquées ci-dessus; je prends en outre les suivantes que je mets sous la protection de la sainte Vierge, de saint Jean-François Régis, de saint Louis de Gonzague et de mon patron saint Marcellin.

1. Toutes les fois qu'après mon examen du soir, je me reconnaîtrai coupable de quelque médisance, je me priverai le lendemain de mon déjeuner.

2. Toutes les fois qu'il m'arrivera de mentir ou de dire quelques paroles d'exagération, je réciterai le Miserere, pour demander pardon à Dieu de ces fautes. *Mon divin Jésus, je promets, moyennant votre sainte grâce, d'être fidèle à ces deux résolutions. Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour moi.*

Des désirs si ardents de corriger ses défauts et d'acquérir les vertus, une volonté si ferme et si constante pour en prendre les moyens, le firent avancer à grands pas dans la voie de la perfection; bientôt il fut un des plus fervents et des plus réguliers de ce grand nombre de jeunes lévites qui remplissaient alors le grand séminaire<sup>31</sup>. Il avait partagé son temps entre la prière et l'étude de la théologie, de manière que tous ses moments étaient pleins. Les récréations mêmes n'étaient pas un temps perdu pour [21] lui; il les passait soit dans de pieux entretiens avec ses condisciples, soit à pratiquer quelques actes de charité, comme servir les malades, décorer les autels, balayer l'église, soit à faire quelques visites au saint Sacrement, quand la permission, qu'il demandait souvent, lui en était accordée.

La fidélité à la règle, le respect pour ses supérieurs, l'obéissance, l'humilité, la charité, l'affabilité, la douceur, la modestie, la piété, l'application soutenue au travail, l'exactitude en toutes choses: telles furent les vertus dont il donna de constants exemples. Dès lors aussi il se fit remarquer par ce zèle ardent pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, par cet esprit de foi, par ce détachement de toutes choses, par cette immense confiance en Dieu, par cet amour de la mortification et cette générosité, qui ont brillé en lui d'un si vif éclat, et dont la suite de cette histoire nous fournira de si rares et si touchants exemples.

---

<sup>29</sup> L'idée de se constituer esclave de Marie était une pratique ancienne et très soulignée parmi les grands représentants de l'école française de spiritualité: Bérulle, Condren, Boudon, etc. On n'a pas de texte écrit d'une consécration à Marie de Marcellin Champagnat, où se trouverait cette profession d'esclavage spirituel.

<sup>30</sup> Marcellin Champagnat célébrait l'anniversaire de son baptême, non le 21 mai, mais le jour de l'Ascension, parce qu'en 1789, le 21 mai était le jour de l'Ascension (OME, doc. 1, p. 29, note 1).

<sup>31</sup> En 1815-16, il y avait 252 grands séminaristes: 31 en 4<sup>e</sup> année, 75 en 3<sup>e</sup>, 115 en 2<sup>e</sup> et 30 en 1<sup>ère</sup> (OM 1, pp. 207-209).



## CHAPITRE TROISIÈME

*Conduite édifiante de l'abbé Champagnat pendant ses vacances. Il visite les malades et fait le catéchisme aux enfants de son hameau. Sa vie dure et mortifiée affaiblit sa santé. Il forme le projet, de concert avec d'autres pieux séminaristes, de fonder la Société des Maristes. Il se prépare aux saints ordres, et il est ordonné prêtre.*

La conduite de l'abbé Champagnat pendant ses vacances<sup>1</sup> n'était guère moins régulière qu'au séminaire; on peut en juger par le règlement qu'il s'était fait et qu'il suivait avec la plus grande ponctualité. Nous le transcrivons<sup>2</sup> ici en son entier pour l'édification du lecteur.

1. Je passerai mes vacances dans ma famille.

2. Je ferai très peu de voyages.

3. Je m'accommoderai, autant qu'il me sera possible, à la manière de vivre de mes parents. Je les traiterai tous avec respect, douceur et charité. Je m'efforcerai de les gagner tous à Jésus-Christ, par mes exemples et par mes discours. Je ne leur dirai aucune parole qui puisse les fâcher ou leur faire de la peine.

4. Je me lèverai ordinairement à cinq heures, et jamais plus tard que cinq heures et demie.

5. Je ferai toujours au moins un quart d'heure d'oraison.

6. J'assisterai tous les jours, autant qu'il me sera possible, à la sainte messe; après laquelle je rentrerai tout de suite pour étudier ma théologie, au moins pendant une heure.

7. A midi moins un quart, mon examen particulier, comme au grand séminaire; puis le dîner précédé de la bénédiction de la table.

8. Je tâcherai de me lever toujours de table sur l'appétit, pour éviter l'intempérance et les autres vices qui en sont la suite.

### 23

9. Je me ferai un oratoire que je dédierai à la sainte Vierge et à saint Louis de Gonzague, et là, prosterné devant un crucifix, j'adorerai en esprit le très saint Sacrement de l'autel, et je ferai dans le plus grand recueillement mes exercices de piété.

10. Je jeûnerai tous les vendredis en l'honneur de la mort et passion de notre Rédempteur.

11. J'instruirai les ignorants, riches ou pauvres, de ce qui regarde le salut<sup>3</sup>.

12. Je visiterai les malades, autant que je pourrai.

13. Pour mes confessions et communions, je suivrai l'avis de mon directeur.

14. Je ferai en sorte de ne me trouver jamais seul avec les personnes du sexe.

15. Pendant l'étude du soir, je tâcherai de consacrer encore une heure à la

<sup>1</sup> Julienne Epalle, une voisine, dit comment l'abbé Champagnat passait ses vacances. Voir annexe 1, à la fin du chapitre.

<sup>2</sup> Pour l'ensemble du règlement de Marcellin, voir A. Balko, «L'évolution spirituelle de Marcellin Champagnat», dans BI XXX, No 217, p. 387 et ss. (Cf. AFM 131.2).

<sup>3</sup> Julienne Epalle: son témoignage sur la prédication du jeune abbé Champagnat. Voir annexe 2, à la fin du chapitre.

théologie<sup>4</sup>.

16. Je ferai la prière du soir avec ma famille, et je lirai en mon particulier le sujet de mon oraison du lendemain.

«C'est avec votre secours, ô sainte Vierge, ma divine Mère, que j'espère suivre ce petit règlement; faites que votre divin Fils l'ait pour agréable, et qu'il me préserve, pendant les vacances et toute ma vie, du péché et de tout ce qui pourrait lui déplaire».

Ce règlement fut fait pour les premières vacances du grand séminaire, et quelque sévère qu'il soit, les années suivantes, il y ajouta ce qui suit:

1. Après mon lever, qui aura toujours lieu à cinq heures, je ferai demi-heure de méditation, je dirai mes petites heures, puis j'irai à la sainte messe.

2. Dans la matinée, je consacrerai une heure à l'étude de l'Écriture sainte, et une autre heure à l'étude de la théologie.

## 24

3. Après le dîner, je me récréerai pendant une heure et demie ou au plus deux heures; et, s'il y a quelque malade dans le voisinage ou quelque autre personne qui ait besoin de mes conseils, je prendrai ce temps pour leur faire une visite.

4. Après cette récréation, je m'occuperai comme il suit: pendant une heure, je repasserai les traités de théologie que j'ai déjà vus, et je lirai, pendant une autre heure, un ouvrage ascétique, traitant des vertus nécessaires à un bon prêtre.

5. Après les études et la lecture précédentes, je prendrai une heure de récréation, à la suite de laquelle je réciterai mon office, c'est-à-dire, vêpres et complies, matines et laudes pour le lendemain.

6. J'aurai soin, avant le souper, de me ménager une demi-heure pour faire une lecture de piété.

7. Tous les dimanches et les jours de fête, j'assisterai aux deux messes et à vêpres. Pour mes communions, je suivrai, autant qu'il me sera possible, ma pratique du séminaire.

8. J'aurai soin, ces mêmes jours, de prendre le matin, entre ces deux messes, une heure pour lire l'Écriture sainte; et le soir, après les offices, je ferai, si je le puis, le catéchisme aux enfants. Dans le reste de la soirée, je ferai en sorte de consacrer une heure à l'étude de la théologie.

9. Je ne ferai des visites de bienséance que le moins possible.

10. Je ne jouerai à aucun jeu de hasard ou duquel les gens pourraient se scandaliser. Je m'occuperai pendant mes récréations à quelque ouvrage manuel.

*Sainte Vierge, sans votre protection, je suis incapable d'accomplir ce règlement. C'est pourquoi j'implore votre puissant secours auprès de Dieu, et j'espère que vous m'obtiendrez la grâce d'y être fidèle pour la plus grande gloire de votre divin Fils. Saint François Régis<sup>5</sup>, vous qui êtes si puissant auprès de Dieu, c'est aussi par votre intercession que j'espère et demande la grâce d'accomplir le règlement que je me suis tracé.*

## 25

\* \* \*

---

<sup>4</sup> Cette étude est prévue, car les études de théologie, étant de 3 ans au lieu de 4, les séminaristes doivent compenser, pendant les vacances, ce qui n'a pas été étudié en cours d'année, spécialement Histoire de l'Église, Écriture sainte et Liturgie. «On reconnaît (à ces études) une certaine importance, mais de fait on ne leur réserve que quelques moments marginaux de la journée de classe» (Cf. Alonzo Luis, La formación intelectual de J. Cl. Colin en el Séminario de S. Irene de Lyon, Travail ronéotypé, p. 53, APM).

<sup>5</sup> Saint Jean-François Régis (1597-1640) a fait une guérison à Marllhes lors d'une de ses trois missions dans ce village. Le diorama de La Louvesc renferme un tableau qui rappelle l'événement. Ce souvenir est toujours présent aux gens de Marllhes, qui vénèrent la «croix de saint Régis» à l'entrée de leur village.

Les documents que nous avons recueillis sur la conduite de l'abbé Champagnat pendant ses vacances, nous apprennent qu'il ne se contentait pas d'observer ce règlement; mais qu'il y ajoutait encore beaucoup d'autres pratiques de vertu, et qu'il employait presque tout le temps destiné au repos et au délassement, à la prière, à l'étude ou à l'exercice des œuvres de charité. En lui donnant la vocation à l'état ecclésiastique, Dieu lui avait inspiré en même temps un grand zèle pour le salut des âmes et pour l'instruction des ignorants. Dans les séminaires, comme nous l'avons déjà remarqué, il n'avait jamais laissé passer aucune occasion d'exercer ce zèle à l'égard de ses condisciples sur l'esprit desquels il avait quelque influence; mais se croyant avec raison spécialement obligé de procurer, avant tout, le salut de ses parents, il en faisait une de ses principales occupations pendant les vacances. D'abord, il les recommandait à Dieu dans toutes ses prières, et il se conduisait en toutes choses de manière à leur donner le bon exemple. Il leur faisait tous les jours quelque lecture de piété, leur donnant des avis, des conseils; et, dans les entretiens journaliers qu'il avait avec eux, ses paroles avaient toujours pour but de les instruire des vérités chrétiennes, de leur faire aimer la religion, de leur en montrer la beauté et les avantages, et de leur inspirer la dévotion à la sainte Vierge, aux anges gardiens et aux âmes du purgatoire. Tous les soirs, il faisait la prière avec sa famille, et les jours de dimanche et de fête, il y ajoutait le chapelet. Souvent il réunissait dans sa chambre les enfants de son village, pour leur apprendre le catéchisme<sup>6</sup> et les prières. Les jours de dimanche, il réunissait même les grandes personnes, et leur faisait une courte mais pathétique instruction sur les mystères de la religion et les devoirs du chrétien, sur la manière d'entendre la sainte messe et d'assister avec fruit aux saints offices. Plusieurs personnes, plus de trente ans<sup>7</sup> après, se rappelaient encore ce qu'il leur avait appris dans ces instructions, et exprimaient, les larmes aux yeux, les sentiments qu'elles avaient fait naître dans leurs âmes.

Les enfants l'aimaient et le craignaient<sup>8</sup>; quand ils le savaient dans le pays, cela seul suffisait pour les rendre obéissants à leurs [26] parents, et pour les contenir dans le devoir. Un d'entre eux disait longtemps après: «J'avais une telle idée de lui, que son souvenir seul suffisait pour m'empêcher de faire le mal; au moment de la tentation, cette pensée: *Que te dirait l'abbé Champagnat, s'il te voyait?* me retenait et me donnait la force de résister à mes petites passions».

Mais ce n'était pas seulement les enfants qui le craignaient, les jeunes gens aussi se composaient en sa présence, se montraient modestes et retenus dans leurs paroles et dans toute leur conduite. Un jour qu'on le savait absent, ils se réunirent dans une grange pour danser; mais, pour n'être pas aperçus, ils fermèrent soigneusement la porte. L'abbé Champagnat étant rentré chez lui plus tôt qu'on ne s'y attendait, et apprenant ce qui se passait, se rend tout de suite à la ferme où était organisée la danse; il monte à [27] la grange et dit brusquement en entrant: «Ha! c'est beau cela pour des chrétiens; je vais voir si vous savez aussi bien votre catéchisme que vous savez danser». En un clin d'œil, toute la troupe disparut, passant les uns par la porte, les autres se cachant dans le foin, ou sautant par la fenêtre. Il ne resta qu'une vieille domestique qui se mit à fermer la

---

<sup>6</sup> Le Frère Théophile, Supérieur Général, atteste: «Mgr Epalle, évêque d'Océanie, a raconté qu'il devait la première idée de sa vocation à l'abbé Champagnat» (Cf. *Positio super virtutibus, Romae*, fol. 720, p. 74). Aussi, AA, pp. 26-27.

<sup>7</sup> C'est-à-dire à l'époque où le Frère Jean-Baptiste fait son enquête.

<sup>8</sup> Cette double impression se retrouvera aux divers moments de sa vie chez ceux qui entrent en contact avec lui. «Le Père Champagnat était ferme, oui, certes; nous eussions tous tremblé au seul son de sa voix, sous un seul de ses regards; mais il était surtout bon; il était compatissant; il était père» (Frère François, AFM, carnet 13; instructions, p. 917).

grange, et à laquelle il adressa une sévère réprimande<sup>9</sup>.

On a dit du Père Champagnat, qu'il était un rude chrétien. Il eut en effet toute sa vie un attrait prononcé<sup>10</sup> pour la pénitence et pour la mortification. Extrêmement retenu et modeste dans toutes ses actions et dans toute sa personne, dur pour lui-même, ennemi des aises et de tout ce qui pouvait flatter la nature, sobre dans le boire et dans le manger, il se refusait tout ce qui n'était propre qu'à satisfaire le goût et la sensualité. Quand il était chez ses parents, il vivait comme eux, et ne souffrait pas qu'on préparât quelque chose de particulier pour lui, ou que l'on fît de l'extraordinaire à son occasion. Exact à prendre ses repas avec sa famille, afin de ne pas la déranger, il ne voulait pas que l'on changeât rien soit pour l'heure des repas, soit pour l'ordinaire de la table. Jamais il ne prenait rien entre les repas, pas même un fruit, pas même un verre d'eau<sup>11</sup>. Un jour, passant sous un cerisier, il est tenté de manger des cerises, il en prend une et la porte à sa bouche; mais se reprochant à l'instant cette immortification: «Quoi! se dit-il à lui-même, je serai donc l'esclave de ma sensualité! non, il n'en sera pas ainsi!» A l'instant, il crache le fruit à moitié mâché, le foule aux pieds, et promet à Dieu de ne pas se laisser reprendre par le démon de la gourmandise.

Jeunes Frères, qui êtes chargés du temporel des maisons, cet emploi vous expose à cette tentation. Quand le démon de la gourmandise vous suggérera la pensée de manger entre les repas, rappelez-vous cet exemple de votre pieux Fondateur, et montrez-vous ses fidèles imitateurs. L'esprit de ténèbres et la sensualité vous diront que c'est peu de chose de goûter ces mets que vous [28] avez sans cesse sous les yeux ou entre les mains, de manger un de ces fruits dont vous prenez soin, de prendre cette nourriture, cette boisson dont vous semblez avoir besoin. Succomber une fois à cette tentation, c'est sans doute peu de chose; mais il n'en est pas de même de l'habitude. Cette habitude peut avoir pour vous les suites les plus fâcheuses; parce qu'elle peut vous entraîner aux fautes les plus graves. Combien de jeunes Frères ont perdu le goût de la piété, leurs mœurs et leur vocation pour s'être laissé aller à de pareilles fautes! D'un autre côté, l'acte de vertu que vous ferez en résistant à la tentation, en mortifiant votre goût et votre sensualité, n'est pas non plus une petite chose, puisqu'il vous préserve de si grands malheurs; puisqu'il vous mérite chaque fois une grâce de Dieu; puisqu'il mortifie la nature, l'assujettit à l'esprit, et vous dispose à l'union avec Dieu.

\* \* \*

L'abbé Champagnat avait une forte constitution: pendant son enfance, jamais il n'avait été malade; mais la vie dure et mortifiée qu'il menait, jointe à son application sans relâche à l'étude, affaiblit sa santé au point de l'obliger à interrompre sa troisième année de théologie<sup>12</sup>. Pour se remettre, il vint passer quelques mois dans sa famille; et, comme on lui avait défendu toute étude, et qu'il ne craignait rien tant que l'oisiveté, il se livra aux travaux de la campagne; ce qui lui donna en peu de temps sa première santé, et le mit en état d'aller achever ses études de théologie.

---

<sup>9</sup> Cent ans plus tôt, Grignon de Montfort avait composé des cantiques pour dénoncer la nocivité de la danse. La période du Directoire avait connu un grand relâchement moral et un goût prononcé pour la valse. Marcellin Champagnat ne faisait donc que son devoir de prêtre.

<sup>10</sup> Le Père Champagnat a été un fidèle disciple de Jésus souffrant. C'est pourquoi il n'esquive pas les occasions de souffrir et même les crée en s'imposant des jeûnes et une sévère discipline de vie comme en témoigne son règlement, N° 10.

<sup>11</sup> On trouve cette pratique chez saint Ignace et le Père Colin. (Ant. Textus VI, p. 78, No 35.1; II, p. 42, No 5.2).

<sup>12</sup> En 1815-1816.

On était à l'époque où Napoléon<sup>13</sup>, revenant de l'île d'Elbe, rentrait en France et se rendait à Paris. La ville de Lyon était pleine d'émotion et de trouble. Les ennemis de la religion, profitant de cet état de crise où se trouvait le pays, et espérant sans doute se débarrasser d'elle comme du roi qui fuyait devant les phalanges victorieuses du grand empereur, insultaient les prêtres, les menaçaient, les poursuivaient, et les forçaient à fuir et à se cacher. L'abbé Champagnat, qui ne se doutait de rien, et qui d'ailleurs n'était pas d'un caractère pusillanime, traversait paisiblement les rues de cette vaste cité pour se rendre au grand séminaire, quand un pieux laïc, sortant de son magasin, court à lui, [29] et lui dit: «Pourquoi, monsieur, vous trouvez-vous dans les rues en pareilles circonstances? Ne savez-vous pas qu'on vient d'insulter grossièrement un de vos confrères, et que peu s'en est fallu qu'on ne l'ait jeté dans la Saône? — Qu'ai-je à craindre? répondit froidement l'abbé Champagnat, je n'ai fait de mal à personne. — Sans doute, vous n'avez fait de mal à personne; mais votre confrère aussi n'en avait point fait. C'est de votre part une grande imprudence de vous trouver dans les rues dans ce moment. — Je me rends au grand séminaire. — Le grand séminaire, dit-on, vient de subir une visite domiciliaire, et la garnison vient de s'y établir, parce qu'on a fait courir le bruit qu'il y a des armes<sup>14</sup>. — Oui, il y a des armes, et moi-même j'en ai une de ces armes». En disant cela il montra son bréviaire, et ajouta: «Voilà les armes du séminaire: sont-elles de nature à inquiéter le gouvernement?» Conservant toujours son sang-froid et sa tranquillité, il remercia l'homme charitable qui s'intéressait si vivement à lui, et sans aller plus vite, il se rendit au grand séminaire, qu'il trouva fort paisible, malgré l'agitation qui régnait dans la ville<sup>15</sup>.

\* \* \*

C'est vers cette époque que furent jetées les premières bases de la Société des Maristes. Quelques séminaristes, à la tête desquels se trouvaient M. l'abbé Colin et M. l'abbé Champagnat<sup>16</sup>, se réunissaient souvent pour s'animer à la piété, et à la pratique des vertus sacerdotales. Le zèle du salut des âmes et la recherche des moyens pour le procurer, étaient le sujet le plus ordinaire de leurs entretiens. De la communication mutuelle de leurs sentiments et de leurs projets, pour atteindre ce but, surgit la pensée de la fondation d'une Société de prêtres dont la fin serait de [30] travailler au salut des âmes, par les missions<sup>17</sup> et par l'enseignement de la jeunesse. La dévotion particulière que cette réunion d'élite professait pour la sainte Vierge, lui inspira la pensée de placer cette nouvelle Société sous le patronage de la Mère de Dieu, et de lui donner le nom de Marie<sup>18</sup>.

---

<sup>13</sup> Napoléon passe à Lyon le 10 mars 1815. Son oncle, le cardinal Fesch avait dû s'enfuir à Rome d'où il ne reviendrait qu'à la fin mai. Le retour de Marcellin à Lyon se situe peu de jours après le passage de l'Empereur (Cf. OM 4, p. 278-280).

<sup>14</sup> Les séminaristes étaient largement en faveur des Bourbons et le cardinal, de passage à Lyon du 26 au 29 mai 1815, devait en faire assez cruellement l'expérience (Cf. OM 1, doc. 38; OM 2, doc 562 [2], OM 2, doc. 767). Le P. Champagnat lui-même a dû en venir à souhaiter le retour des Bourbons, à cause, sans doute, des dernières attitudes de Napoléon, en particulier sa lutte contre le pape. On trouve donc, à la fin de ses résolutions de 1815, la promesse de messes à dire «si le roi revient» (OME, doc. 11 [7], p. 51).

<sup>15</sup> Pour l'état d'esprit du séminaire — qui est loin d'être calme — voir, outre les documents indiqués ci-dessus, Lyonnet, «Le Cardinal Fesch», Lyon, Périsse 1841, II, pp. 576-580).

<sup>16</sup> Le Frère Jean-Baptiste ne nomme ici que les deux principaux responsables de la fondation de la Société de Marie: Colin et Champagnat, passant entièrement sous silence le rôle de Courveille.

<sup>17</sup> Ce sera plus spécialement le but des Pères, à l'imitation de saint Jean-François Régis dont on lit la vie au réfectoire en 1815 (OM 2, doc. 591 [7], p. 398).

<sup>18</sup> 18 Parlant du nom de Société de Marie, le Père Colin dira explicitement en 1869: «Ce nom vient de M. Courveille» (OM3, doc. 819 [6 a], p. 218). Courveille de son côté disait qu'il lui avait été inspiré le 15 août 1812, au Puy (Cf. OM2, doc. 718 [5], p. 580).

Après avoir concerté ensemble leur pieux projet, et l'avoir longtemps recommandé à Dieu et à celle qu'ils choisissaient spécialement pour leur mère et leur patronne, ils s'en ouvrirent à M. Cholleton, qui était alors directeur du grand séminaire<sup>19</sup>. Le vénérable directeur, qui connaissait leur piété et leur vertu, loua et approuva leur projet<sup>20</sup> et les engagea à en poursuivre l'exécution; bien plus il voulut être des leurs, se mit à leur tête, et les réunit de temps en temps dans sa chambre pour les diriger et les fortifier, et pour combiner avec eux les plans de la nouvelle association. Dans une de ces réunions, il fut convenu qu'ils feraient, tous ensemble, le pèlerinage de Fourvière, pour déposer aux pieds de Marie leur projet<sup>21</sup>. Les jeunes séminaristes, M. Cholleton à leur tête, montèrent donc au sanctuaire<sup>22</sup> de Marie, confièrent à son Cœur maternel leur pieux dessein, et la conjurèrent de le bénir, s'il devait tourner à la gloire de son divin Fils. La divine Mère le bénit en effet; et, avec cette bénédiction, la nouvelle Société, enfantée sous ses auspices et dans son sanctuaire, a grandi, et a vu multiplier<sup>23</sup> ses enfants comme les étoiles<sup>24</sup> du ciel...

### 31

Mais dans le plan de la nouvelle association, aucun de ces MM. n'avait pensé aux Frères enseignants<sup>25</sup>. L'abbé Champagnat seul conçut le projet de leur institution, et lui seul l'a mis à exécution. Souvent il disait à ses confrères: «Il nous faut des Frères, il nous faut des Frères pour faire le catéchisme, pour aider les missionnaires<sup>26</sup>, pour faire l'école aux enfants». On ne lui contestait pas qu'il ne fût bon d'avoir des Frères; mais comme leur institution n'était pas entrée dans le plan de la nouvelle Société, on n'attachait à l'incessante répétition, il nous faut des Frères, qu'une médiocre importance. A la fin, on finit par lui dire: «Eh bien! chargez-vous des Frères, puisque vous en avez eu la pensée<sup>27</sup>». Il accepta volontiers cette mission; et dès ce moment, tous ses vœux, tous ses desseins, tous ses travaux eurent pour but la création de cette œuvre.

\* \* \*

L'abbé Champagnat, tout occupé de sa sanctification, des projets qu'il formait pour procurer la gloire de Dieu, et de ses études théologiques, voyait ses années de séminaire s'écouler avec rapidité. Jamais il ne s'inquiéta de ce qu'il deviendrait plus tard et de la position qui lui serait donnée. Il était dans une

---

<sup>19</sup> M. Cholleton, LPC 2, pp. 133-135.

<sup>20</sup> Les premières ouvertures de Courville à Déclas datent effectivement de l'époque des Cent-Jours (mars-juin 1815) (OM 2, doc. 591). Mais la diffusion du projet n'eut lieu qu'à la rentrée suivante (novembre 1815). Frère Jean-Baptiste résume en un paragraphe l'élaboration d'un projet qui s'est fait progressivement durant deux ans (OM 2, doc. 718 [16] et doc. 750 [2]).

<sup>21</sup> Le texte latin se trouve en OME, doc. 15, pp. 61-62. Voir la traduction française, en annexe 3, à la fin du chapitre.

<sup>22</sup> Ce que l'on appelle aujourd'hui la chapelle de Fourvière.

<sup>23</sup> Les statistiques des seuls Frères Maristes, pour l'année de la publication de la biographie du P. Champagnat (1856) donnent 1536 maîtres religieux, enseignant 50.000 élèves dans 312 écoles (Cf. CSG II, p. 289).

<sup>24</sup> Ex 23, 13.

<sup>25</sup> C'est certain pour le P. Colin qui le dira expressément (OM 3, doc. 820 [10] p. 334). Dans son acte de démission en 1837, le Champagnat dit aussi clairement que c'est lui qui avait reçu mission de la part des autres, de s'occuper les Frères enseignants (OME, doc. 152, p. 339).

<sup>26</sup> Quand le Frère Jean-Baptiste écrit cette biographie, il y a effectivement des Frères au service des Pères missionnaires en Océanie. Mais, dans le groupe des Pères, même ceux qui restent en France sont missionnaires. Et à cet égard, on sait qu'il y avait dès l'époque du Père Champagnat, des Frères de l'Hermitage au service des Pères à Belley et à Lyon.

<sup>27</sup> Le P. Colin dit dans ses mémoires: «Cependant, M. l'abbé Champagnat, vicaire de La Valla, s'était dévoué à la fondation de l'Institut des Frères Maristes. L'idée de cet institut lui appartenait en propre. Ce fut lui qui, frappé de la peine qu'il avait eue à s'instruire, dit à ses confrères du grand séminaire: Il faudra aussi fonder des Frères enseignants» (OME, doc. 171, p. 470).

entière indifférence pour les divers postes qui pourraient lui être assignés, s'abandonnant absolument à la volonté de ses supérieurs, qu'il regardait comme les interprètes de la volonté de Dieu sur lui. Un jour, quelques séminaristes lui manifestèrent le désir qu'ils avaient d'être placés dans tels ou tels postes, et lui avouèrent qu'ils étaient résolus de faire, s'il était nécessaire, des démarches pour cela auprès des supérieurs. «Pour moi, leur répondit-il, je ne le ferai jamais, car, si je demandais un poste et que j'y éprouvasse [32] ensuite des difficultés et des contradictions, j'aurais la triste pensée que je me suis attiré ces peines, et que sans doute ce n'était pas là que le bon Dieu me voulait; au lieu qu'en m'abandonnant à la Providence, qu'en me laissant conduire par l'obéissance, je serai toujours content; parce que je serai sûr que je suis où Dieu me veut, et qu'en toute occasion je pourrai lui dire: C'est vous, Seigneur, qui m'avez donné cette place; j'attends de vous les secours et les grâces qui me sont nécessaires pour y faire le bien».

Un séminariste lui ayant manifesté le désir qu'il avait d'être placé dans quelque paroisse qui ne fût pas trop éloignée de ses parents, afin de pouvoir les voir plus souvent et leur être utile, «un prêtre, lui répondit l'abbé Champagnat, doit être, comme Melchisédech<sup>28</sup>, sans parents; c'est-à-dire, qu'il ne doit pas s'occuper d'eux — Nous ne sommes pas prêtres, ajouta-t-il, pour être utiles à nos familles, mais pour servir l'Eglise et pour sauver les âmes. Si vous visitez fréquemment vos parents, ou s'ils viennent vous voir trop souvent, ils seront sans cesse à vous parler de leurs affaires temporelles; vous vous y intéresserez, vous en serez préoccupé, et cette préoccupation affaiblira votre piété, votre zèle, et vous fera négliger les sublimes fonctions de votre saint ministère. En outre, ces rapports ne manqueront pas de faire parler les gens du monde, de scandaliser les fidèles et de vous faire perdre leur estime et leur confiance. Le désir d'être placé près de vos parents est donc une tentation que vous devez combattre, si vous voulez être un prêtre selon le cœur de Dieu».

C'est dans ces dispositions et dans ces sentiments qu'il se préparait à l'ordination. Le 6 janvier 1814<sup>29</sup>, fête de l'Epiphanie de Notre-Seigneur, il avait reçu de son Eminence le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, la tonsure cléricale, les quatre ordres mineurs, et le sous-diaconat, dans la chapelle du palais archiépiscopal, étant âgé alors de vingt-quatre ans, sept mois et dix-sept jours. Depuis, il célébra toujours cette fête avec une dévotion particulière, en reconnaissance de la grâce que le Seigneur lui avait faite de l'appeler, à pareil jour, au ministère sacré des autels. L'année suivante, il fut fait diacre<sup>30</sup>. Enfin, arriva le jour après lequel il soupirait depuis si longtemps, le jour auquel il s'était préparé par tant d'études, tant de prières et tant d'actes de vertu, le jour que son humilité lui faisait craindre, mais que son amour [33] pour Jésus-Christ, lui faisait regarder et saluer de loin comme le plus grand et le plus solennel de toute sa vie, le jour, en un mot, où il lui serait donné de participer au sacerdoce du Fils de Dieu, et d'immoler l'Agneau sans tache. Il passa dans une profonde retraite la huitaine qui précéda ce jour pour lui à jamais mémorable. Ce fut Monseigneur Louis-Guillaume Dubourg<sup>31</sup>, évêque de la Nouvelle-Orléans, qui, autorisé à cet effet par Son Eminence le cardinal Fesch<sup>32</sup>, l'ordonna prêtre, le vingt-deux juillet 1816. Il avait alors vingt-sept ans et deux mois.

---

<sup>28</sup> Gn. 14, 16; He 7, 3.

<sup>29</sup> OME, doc. 10, p. 47.30

<sup>30</sup> Le cardinal Fesch étant à Paris, c'est Mgr Simon, évêque de Grenoble, qui ordonne les nouveaux diacres (OME, doc. 12, p. 51 et ss.).

<sup>31</sup> Mgr Dubourg profite aussi de l'occasion pour parler de sa mission de Louisiane, et Philippe Janvier, un de ceux qui se destinaient à devenir maristes, va partir pour les Etats-Unis (OM 4, p. 302).

<sup>32</sup> Texte de l'autorisation (OM 1, doc. 48).

La plupart<sup>33</sup> des confrères que l'abbé Champagnat s'était unis<sup>34</sup> pour fonder la Société de Marie, furent ordonnés avec lui. En se séparant, pour aller, chacun dans le poste que l'obéissance allait leur assigner, ils s'engagèrent tous à travailler et à faire tout ce qui dépendrait d'eux<sup>35</sup>, pour réaliser les desseins qu'ils avaient conçus; ils convinrent aussi de s'écrire souvent, pour entretenir entre eux l'union qu'ils avaient formée, et pour conserver et faire croître l'esprit qui les animait.

Avant de quitter Lyon, l'abbé Champagnat se rendit à Notre-Dame de Fourvière pour se consacrer de nouveau à la sainte Vierge, et pour mettre son ministère sous sa protection<sup>36</sup>. Après la sainte messe, prosterné aux pieds de l'image de Marie, il prononça cet acte de consécration<sup>37</sup> qu'il avait écrit, et que nous donnons textuellement: *Vierge sainte, c'est vers vous, comme vers le trésor des miséricordes et le canal des grâces, que j'élève mes mains suppliantes, vous demandant avec instance de me prendre sous votre protection, et d'intercéder pour moi auprès de votre adorable Fils, afin qu'il m'accorde les grâces qui me sont nécessaires pour faire un digne ministre des autels. C'est sous vos auspices que je veux travailler au salut des âmes. Je ne puis rien, ô Mère de [34] Miséricorde! je ne puis rien, je le sens; mais vous pouvez tout par vos prières; Vierge sainte, je mets toute ma confiance en vous. Je vous offre, vous donne et vous consacre ma personne, mes travaux et toutes les actions de ma vie.*

## ANNEXE 1

M. l'abbé Marcellin Champagnat pendant ses vacances.

Julienne Epalle, sa voisine, donne, à 86 ans, ce témoignage: «Pendant tout le temps des vacances l'abbé Champagnat restait chez lui; hors de là, on ne le voyait qu'auprès des malades les consolant par de bonnes paroles, ou à l'église, toujours dans une tenue très édifiante... Chez lui il ne portait qu'une soutane très grossière et se contentait de la nourriture ordinaire de ses parents sans jamais rien accepter chez les autres; il menait déjà la vie d'un saint. Pour faire plaisir à mes parents qui étaient voisins de la maison Champagnat il consacrait tous les jours quelques heures à nous instruire; moi qui étais l'aînée — j'avais alors 11 ans — je me souviens toujours de la dignité du jeune séminariste et des bons conseils qu'il nous donnait pour notre conduite entre enfants, à l'égard de mes parents et du Bon Dieu».

Le petit frère de Julienne, Jean-Marie, qui a alors quinze mois et est sauvé d'une noyade par Marcellin, a lui aussi témoigné en 1886, mais seulement de ce qu'il avait entendu: «Combien de personnes m'ont raconté... Lorsqu'il fut à Verrières, il passait ses vacances à s'instruire ou à travailler à la ferme. On montre encore aujourd'hui la petite chambre retirée où il passait la plus grande partie de ses journées et les murs de clôture du jardin bâtis par lui. Jamais on ne le voyait perdre son temps chez les uns et les autres».

Les vieillards ne se rappellent pas sans émotion les pieuses instructions qu'il leur faisait pendant ses vacances du grand séminaire et surtout la terreur qu'il leur inspirait quand il les surprenait à danser» (Positio, XXXIX Testis, fol. 624, p. 71).

## ANNEXE 2

Zèle de l'abbé Marcellin Champagnat.

---

<sup>33</sup> L'auteur dit «la plupart», car certains ne reçurent que le diaconat ce jour-là (OM 1 doc. 45 à 50).

<sup>34</sup> Il semble plutôt que c'est autour de Courveille que le groupe s'est réuni (OM 3, doc. 798; 819 [10.11]; 820 [6-7]; 845 [11]; 892 [3]).

<sup>35</sup> C'est le lendemain de l'ordination, donc le 23 juillet 1816, qu'a lieu leur pèlerinage à Fourvière et leur consécration à Marie (OME, doc. 15, pp. 58-64). Texte ci-dessous, annexe 3.

<sup>36</sup> Il s'agit de la Vierge Noire qui est au-dessus de l'autel. Cette vierge avait remplacé, au début du 17<sup>ème</sup> siècle, l'antique statue brûlée pendant le siège de Lyon, en 1562, par les hommes du baron des Adrets.

<sup>37</sup> L'original de ce texte n'a pas été retrouvé.



Dans son témoignage en 1886, Julienne Epalle dit encore: «Le jeune abbé était dévoré de zèle pour la gloire de Dieu. Dès la première semaine des vacances du grand séminaire, il dit à quelques habitants du Rozet: "Si vous veniez je vous ferais le catéchisme, je vous dirais comment il faut passer votre vie". Sa petite chambre se remplit. Les dimanches suivants, on accourait des hameaux de La Frache, La Faye, Ecotay, Marconnière (Malcognière) Montaron, Allier, (L'Allier) et la chambre était trop petite. Il se tenait sur le seuil de la porte et parlait à l'auditoire qui remplissait la chambre et une pièce avoisinante. Tout jeune qu'il était, il prêchait si bien que les enfants et les grandes personnes restaient [35] souvent deux heures sans s'ennuyer. Bon nombre de personnes du bourg de Marlhès venaient l'entendre; on remarquait surtout la Supérieure des Sœurs de Saint-Joseph».

### ANNEXE 3

Consécration des futurs maristes à N.-D. de Fourvière.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Tout pour la plus grande gloire de Dieu, et pour l'honneur de Marie, Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous soussignés, voulant travailler pour la plus grande gloire de Dieu et de Marie, Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, affirmons et manifestons que nous avons la sincère intention et la ferme volonté de nous consacrer, aussitôt qu'il sera opportun, à l'institution de la très pieuse congrégation des Maristes. C'est pourquoi, par le présent acte et notre signature, nous nous dévouons irrévocablement, nous et tout ce que nous avons, autant que possible, à la Société de la bienheureuse Vierge Marie. Et cet engagement, nous le contractons non à la légère et comme des enfants, ni pour un motif humain ou par l'espoir d'un intérêt temporel, mais sérieusement, après y avoir mûrement réfléchi, avoir pris conseil et pesé toutes choses devant Dieu, pour la seule gloire de Dieu et l'honneur de Marie, Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous nous dévouons, pour cela, à toutes les peines, travaux et souffrances, et, s'il le faut, à tous les tourments, pouvant tout en celui qui nous fortifie, Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui, par là même, nous promettons fidélité dans le sein de notre Mère la sainte Eglise catholique et romaine; nous attachant de toutes nos forces au chef très saint de cette même Eglise, le Pontife romain, et aussi à notre très révérend évêque ordinaire, afin que nous soyons de bons ministres de Jésus-Christ, nourris des paroles de la foi et de la bonne doctrine que nous avons reçues par sa grâce; ayant confiance que, sous le gouvernement pacifique et religieux de notre roi très chrétien, cette excellente institution verra le jour. Nous promettons solennellement que nous nous donnerons, nous et tout ce que nous avons, pour sauver de toutes manières les âmes, sous le nom très auguste de la Vierge Marie et sous ses auspices. Sauf néanmoins, pour tous, le jugement des supérieurs. «Louée soit la sainte et immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie! Ainsi soit-il».

## CHAPITRE QUATRIÈME

*M. l'abbé Champagnat est nommé vicaire à Lavalla. Etat de cette paroisse. Règlement de vie qu'il suit. Le respect et la soumission qu'il témoigne à M. le curé. Il ne fait rien sans le consulter. Il s'étudie à connaître le caractère des habitants de la paroisse, et s'efforce de gagner leur confiance. Ses premiers soins sont pour les enfants.*

Peu de temps après son ordination, l'abbé Champagnat<sup>1</sup> fut nommé vicaire à Lavalla<sup>2</sup>, paroisse populeuse, située dans le canton de Saint-Chamond (Loire). Il se rendit sans différer à ce poste. Plein de sentiments d'humilité, en apercevant le clocher de Lavalla<sup>3</sup>, il se jette à genoux, demande pardon à Dieu de ses fautes, et le conjure de ne pas permettre qu'elles soient un empêchement au succès de son ministère. Il recommande ensuite à Jésus et à Marie les âmes qui vont lui être confiées, les priant de bénir ses travaux et tout ce qu'il était disposé à faire pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

La paroisse de Lavalla, sise sur le penchant et dans les gorges de la montagne de Pila, est une des plus pénibles et des plus difficiles à desservir. Sa population, de deux mille âmes<sup>4</sup>, est en grande partie disséminée dans des vallées profondes ou sur des montagnes escarpées. Impossible de donner une idée exacte du site de cette paroisse. De quelque côté que l'on passe, ce n'est que montées, que descentes, que rochers, que précipices. Plusieurs de ses hameaux, situés au fond des gorges de Pila, et éloignés d'une [37] heure et demie du clocher, étaient presque inaccessibles, n'ayant pas même, à cette époque, de chemins praticables pour y arriver.

Les habitants de Lavalla étaient bons et pleins de foi<sup>5</sup>; mais très simples et très ignorants. Cette ignorance tenait à plusieurs causes, dont les principales venaient de la situation même du pays; la plupart des habitants, se trouvant disséminés et comme perdus dans des lieux écartés et de difficile accès, ne venaient que rarement à l'église. M. le curé, quoique bon prêtre, n'était pas aimé; un défaut de langue ne lui permettait pas d'instruire son peuple comme il eût été nécessaire, et rendait ses instructions pénibles, et par là même peu fructueuses à ses auditeurs. Enfin, les garçons étaient sans instituteur<sup>6</sup>. Telle était la situation physique et morale de la paroisse où fut envoyé M. Champagnat. Cet état de

<sup>1</sup> Orthographe actuelle: La Valla. Le recensement de 1820 donne 2423 habitants. Le Bessat (environ 350 habitants) fait alors partie de La Valla bien que situé à 8 Km de distance.

<sup>2</sup> Une croix rouge, située au bas du village, au croisement des chemins venant de Marlhès et de Saint-Chamond, indique l'endroit traditionnel de cette prière du P. Champagnat (Cf. L'histoire de cette croix a paru dans l'Echo de La Valla-en-Gier, No 167, novembre 1927).

<sup>3</sup> Quand le Bessat devient paroisse et commune en 1830, le nombre des habitants de La Valla tombe à 2 039 (recensement de 1836). Lorsque le Frère Jean-Baptiste écrit, en 1856, le chiffre est remonté à 2 269.

<sup>4</sup> Quand le Bessat devient paroisse et commune en 1830, le nombre des habitants de La Valla tombe à 2.039 (recensement de 1836). Lorsque le Frère Jean-Baptiste écrit, en 1856, le chiffre est remonté à 2.269.

<sup>5</sup> L'esprit de pénitence était grand. Ainsi dans la famille Rivat du Frère François, on observait rigoureusement non seulement l'abstinence, mais les jeûnes, spécialement le long jeûne du carême (Notes manuscrites de l'abbé David, neveu du Frère François).

Par contre dans les lieux comme le Bessat, éloigné de l'église et souvent bloqué à cause de la neige et des mauvaises routes, on peut comprendre que l'ignorance religieuse et l'ignorance tout court étaient grandes: Le P. Champagnat, dans sa lettre du 28 janvier 1834, au roi Louis-Philippe, dit: «Envoyé... dans une paroisse rurale, ce que je vis de mes yeux me fit sentir plus vive ment encore l'importance de... former quelques instituteurs» (LPC1, doc. 34, p. 99).

<sup>6</sup> Voir note 1 du chap. 7.

choses ne l'effraya pas: se confiant en la Providence, il se mit aussitôt à l'œuvre pour défricher le champ qui lui était confié. Avant d'entrer dans le détail de ses travaux, nous allons faire connaître le règlement qu'il s'était tracé dans la retraite préparatoire à son ordination, et qu'il suivit tout le temps qu'il fut vicaire à Lavalla.

*Seigneur, tout ce qui est dans le ciel et sur la terre est à vous. Je désire aussi moi-même être à vous par une oblation toute volontaire, afin de faire en tout votre sainte volonté, et de travailler efficacement à ma sanctification et à la sanctification des âmes que vous m'avez confiées. Dans cette intention, je vous promets d'être fidèle à ce qui suit:*

1. Je ferai tous les jours au moins une demi-heure d'oraison, et autant que possible, en me levant et avant de sortir de ma chambre.

2. Je ne ferai jamais l'oraison que je n'en aie prévu le sujet et que je ne m'y sois bien préparé.

### 38

3. Je ne dirai jamais la sainte messe que je n'aie fait auparavant un quart d'heure au moins de préparation. Après la sainte messe, je consacrerai de même un quart d'heure au moins à l'action de grâces.

4. Je lirai une fois tous les ans les rubriques du Missel<sup>7</sup>.

5. Dans le courant de la journée, j'irai toujours faire une visite au saint Sacrement et à la sainte Vierge.

6. Toutes les fois que je sortirai pour aller voir un malade ou pour quelque autre affaire, j'irai encore visiter le saint Sacrement et la sainte Vierge. Je ferai de même une visite au retour, pour remercier Dieu des grâces qu'il m'aura faites, et pour lui demander pardon des fautes que je pourrais avoir commises.

7. Je ne manquerai pas, tous les soirs, de faire mon examen de conscience.

8. Toutes les fois qu'à mon examen, je me reconnâtrai coupable de quelques médisances, je me donnerai trois coups de discipline. Je ferai la même chose, quand je reconnâtrai avoir dit quelques paroles de vanité.

9. J'étudierai tous les jours la théologie pendant une heure<sup>8</sup>.

10. Je ne ferai aucune instruction que je ne l'aie préparée.

11. Je me souviendrai sans cesse que je porte Jésus dans mon cœur.

12. Je me tiendrai en la présence de Dieu dans toutes mes actions, et je fuirai avec un très grand soin la dissipation.

13. Je m'appliquerai d'une manière particulière à la vertu de douceur; et, pour gagner plus facilement le prochain à Dieu, je traiterai tout le monde avec une grande bonté.

14. Je consacrerai une partie de l'après-dîner à la visite des malades de la paroisse, s'il y en a.

15. Après ma messe, j'entendrai les personnes qui désireront se confesser; le reste de la matinée sera consacré à l'étude, si je ne suis pas pris par quelque fonction de mon ministère.

### 39

16. Pour les repas, la manière de prendre la récréation et de faire les autres exercices de la journée, je me rapprocherai, autant qu'il dépendra de moi, du règlement du grand séminaire.

17. Je lirai, ce règlement et ces résolutions, une fois tous les mois.

---

<sup>7</sup> Le P. Champagnat suivait ainsi l'exemple de M. Gardette, supérieur du grand séminaire, qui attachait une grande importance à la liturgie bien célébrée. Pour l'ensemble du règlement de Marcellin, voir A. Balko, L'évolution spirituelle de Marcellin Champagnat, BI XXX, No 217, p. 387 et ss.

<sup>8</sup> C'est la même habitude qu'il donnera à ses Frères en leur imposant une heure quotidienne d'étude religieuse (Règle de 1837, chap. 2, art. 38, p. 25).

18. Toutes les fois que je manquerai à quelqu'un des articles relatifs aux exercices de piété, je me donnerai la discipline, en union aux souffrances de Jésus-Christ. Par cette discipline, je prétends faire un acte d'amour et un acte de foi, et je prierai la sainte Vierge de faire agréer elle-même cette chétive action à la très sainte Trinité.

Pour compléter ce règlement, nous ajouterons qu'il se levait régulièrement à quatre heures, faisait sa méditation, se rendait ensuite à l'église pour dire la sainte messe<sup>9</sup>, à moins que quelque circonstance ne l'obligeât à la retarder. Sa journée était partagée entre la prière, l'étude et les fondions du saint ministère. Il sortait rarement, et ne faisait de visites que pour voir les malades ou pour quelque autre œuvre de charité. Il prenait ses récréations avec M. le curé, ou s'occupait, pendant ce temps-là, à un travail manuel. Enfin, il se couchait ordinairement entre neuf et dix heures.

\* \* \*

Dans le diocèse de Lyon, les vicaires habitent et vivent toujours avec le curé: bel usage qui ne contribue pas peu à maintenir entre les ecclésiastiques d'une même paroisse l'union et la charité sacerdotales. Ce fut une grande consolation pour l'abbé Champagnat de se trouver ainsi toujours avec le sien, de l'avoir pour surveillant de sa conduite, de profiter de son expérience, et de se former sous ses yeux et sous sa direction aux sublimes fonctions du saint ministère. Il eut toujours pour lui le plus profond respect, le plus grand attachement, et il lui en donnait en toute occasion des témoignages devant le public. Jamais il ne fit rien sans le consulter, ni n'entreprit aucune bonne œuvre sans lui demander avis, et lui faire agréer ses projets. Il se montra aussi toujours disposé, toujours prêt à le remplacer, quand il s'agissait de porter le saint Viatique aux malades qui se trouvaient dans les hameaux écartés, ou des autres fonctions les plus pénibles du saint ministère. Mais la chose à laquelle il s'attacha plus particulièrement, fut de lui gagner l'estime et l'affection des paroissiens. Partout et toujours il prenait son parti, soutenait son autorité, justifiait sa conduite auprès des personnes qui le blâmaient; et, dans les cas mêmes où il avait tort, il savait l'excuser, en donnant adroitement à ce qu'on lui reprochait une tournure favorable. Quoiqu'il eût quelquefois raison de se plaindre de lui, comme nous le verrons plus loin, il ne s'écarta jamais de cette conduite, lui restant toujours attaché, et lui en donnant chaque jour des preuves, par le respect, la soumission, les égards qu'il avait pour lui, et par son empressement à l'obliger et à lui faire plaisir. En arrivant à Lavalla, l'abbé Champagnat s'ouvrit à lui comme à un père, le pria de ne pas lui épargner ses avis, ses conseils, d'avoir la charité de lui faire remarquer ses défauts et de le reprendre de ses fautes. Le bon curé reçut lui-même de son vicaire un important service sur ce point délicat. Malgré ses bonnes qualités, il avait le triste défaut de se laisser aller au vin<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Les horaires de messes à La Valla nous sont inconnus. Cependant on connaît ceux de Marlies où il existe un «Mémorial concernant les usages religieux» qui indique, pour le dimanche, que la première messe est toujours célébrée vers le lever du soleil (Archives du presbytère).

<sup>10</sup> A la suite des observations du Père Favre, Supérieur général des Pères Maristes (OM 2, doc. 757, p. 763-764) et des remarques de M. Etienne Bedoin, curé de La Valla, dès la parution du livre (AFM, 151/1 n. 1), cette phrase et le texte entre crochets furent remplacés par: «C'est le bon curé qui plus tard rap portait lui-même ce fait, et il ajoutait: La conduite de M. Champagnat était si régulière et si édifiante, que pendant les huit années que je l'ai eu pour vicaire, bien que je le suivisse de très près, pour lui faire plaisir, je n'ai pas trouvé l'occasion de lui faire remarquer ce qu'on peut appeler véritablement une faute; mais j'ai eu souvent à modérer son ardeur pour le travail et son esprit de mortification. Si je l'avais laissé libre, il aurait passé une grande partie de la nuit à l'étude ou à la prière, et il se serait livré à des privations dans la nourriture qui auraient compromis sa santé. Ce sont

[Malheureuse-[41]-ment, cette faiblesse, si grave dans un prêtre, n'avait pu demeurer cachée, et l'abbé Champagnat, témoin du préjudice qu'elle portait à M. le curé, et du scandale qu'elle causait dans la paroisse, en était pénétré d'une vive douleur. Il prit, avec prudence, respect et charité les moyens qui étaient en son pouvoir pour arrêter le mal. D'abord, il fit d'ardentes prières pour obtenir à M. le curé la grâce de se corriger d'un aussi grave défaut; il lui fit ensuite de respectueuses observations sur ce sujet et alla jusqu'à se priver lui-même entièrement de vin, afin de le porter à la sobriété par son exemple. S'il ne lui fut pas donné de le corriger entièrement de ce mauvais penchant, il eut du moins la consolation de prévenir bien des fautes et de lui faire éviter bien des excès].

Persuadé que pour faire le bien et pour porter les hommes à Dieu, il faut avoir leur affection et leur estime, l'abbé Champagnat s'appliqua, dès son arrivée à Lavalla, à gagner la confiance des habitants de cette paroisse. Son caractère gai, franc, ouvert, son air simple, modeste, riant, bon et noble tout à la fois, lui servirent beaucoup pour cela. En passant dans les rues, et lorsqu'il rencontrait quelques personnes, il avait toujours un bon mot, une louange ou une parole de consolation, d'encouragement, de félicitation, à leur adresser. Parlant familièrement avec tout le monde, il savait se mettre à la portée de chacun, se plier à son caractère, entrer dans ses vues, dans sa manière de comprendre les choses, et quand il avait ainsi préparé son esprit et son cœur, il terminait la petite conversation par une parole d'édification, par un bon conseil ou une douce réprimande, selon le besoin<sup>11</sup>. Lorsqu'il rencontrait des enfants, souvent il s'arrêtait pour leur dire un mot [42] d'encouragement, leur faire une petite caresse, leur donner une image ou leur demander le catéchisme. Plein d'attentions et d'égards pour les vieillards, de condescendance et d'indulgence pour les jeunes gens, de charité, de compassion pour les pauvres, de bonté et d'affabilité pour tout le monde, il se faisait tout à tous pour leur faire aimer la religion et les gagner à Jésus-Christ<sup>12</sup>. Mais ce qui contribua le plus à lui concilier l'affection et l'estime des fidèles, ce fut sa conduite édifiante, sa vertu, sa piété, sa régularité et son exactitude à tous ses devoirs. Il était toujours prêt, et se montrait toujours complaisant à quelque moment qu'on réclamât ses services ou qu'on l'appelât à l'église ou auprès des malades.

\* \* \*

Ses premiers soins furent d'étudier l'esprit des habitants de Lavalla, de connaître leur caractère, leurs bonnes qualités, leurs vices et leurs défauts, les abus et les désordres qui régnaient dans la paroisse. Après avoir acquis une connaissance suffisante de toutes ces choses, il se recueillit devant Dieu, dressa ses plans, forma ses projets avec une rare prudence, pour réformer les abus, pour corriger les défauts, pour faire fleurir la piété et la vertu, pour rendre son ministère utile à tout le monde et pour faire le plus de bien possible. Avant de rien entreprendre, il eut soin, comme nous l'avons déjà insinué, de soumettre tous ses projets à M. le curé, de prendre ses avis, de s'entendre avec lui sur toutes

---

là les deux seuls points sur lesquels j'eus des observations à lui faire, et je dois déclarer qu'il n'était pas de ces dévots entêtés qui ne suivent que les faibles lumières de leur propre esprit, qu'il reçut toujours mes observations avec respect, et s'y rendit sans contestation avec une entière soumission».

<sup>11</sup> «Tout ce que je puis dire du Père Champagnat, c'est qu'ayant eu des rapports fréquents avec lui, je l'ai toujours connu comme un homme incomparable, très austère pour lui-même, il portait le cilice, austère même pour les autres, mais toujours pour leur bien. Doux, affable et toujours en bonne conversation avec tous. C'était le Père de la commune de La Valla. Il a fait un bien incompréhensible au pays. Tout le monde le vénérât» (Jean-Baptiste Badard, *Positio*, XX fol. 575, p. 442). J.-B. Badard, était frère du Frère Barthélemy et fils de Jean-Marie, sacristain.

<sup>12</sup> I Cor 9, 21-22.

choses et de lui faire agréer tout ce qu'il désirait faire pour le bien de la paroisse. En agissant ainsi, il ne faisait sans doute que son devoir; mais nous devons faire remarquer qu'il aimait particulièrement la dépendance, qu'il avait un respect profond pour ses supérieurs, que jamais il ne voulut ni ne fit le bien selon son propre esprit, mais toujours selon leurs intentions et leur volonté. Sa maxime était que le zèle, pour être agréable à Dieu et utile au prochain, doit être réglé par l'obéissance; aussi, il aurait mieux aimé abandonner un projet, laisser une bonne œuvre, que d'entreprendre quoi que ce soit, contre la volonté de ses supérieurs ou sans avoir leur assentiment.

Bien plus, il ne se contentait pas qu'ils approuvassent en général le bien qu'il se sentait inspiré d'entreprendre, il suivait, dans le détail de sa conduite, leurs instructions et leurs conseils; persuadé que c'était là le vrai moyen d'épurer son zèle, de ne rien faire par les sentiments de la nature et d'obtenir la bénédiction de Dieu sur ses travaux.

**43**

\* \* \*

Les premiers effets de son zèle furent pour les enfants<sup>13</sup>; et dès le premier jour<sup>14</sup> qu'il fut à Lavalla, il s'occupa de l'institution des Frères. Mais, pour ne pas interrompre l'histoire de cette œuvre importante, avant d'en commencer le récit, nous ferons connaître ce qu'il fit pour le bien de la paroisse. Persuadé que des principes reçus dans la jeunesse dépend toute la suite de la vie, il prit un soin particulier des petits enfants, et s'attacha à les instruire solidement des mystères, des vérités de la religion, à les former à la vertu et à leur donner l'habitude des pratiques de la piété chrétienne. Il s'offrit de faire seul le catéchisme; il le fit en effet très exactement tous les dimanches, et, en hiver, la plupart des jours de la semaine. Sa manière d'expliquer le catéchisme était simple et familière. Il demandait d'abord la lettre, la faisait apprendre par cœur à tous ceux qui savaient lire, et l'apprenait lui-même à ceux qui ne savaient pas lire; ensuite il en développait le sens par de courtes sous-demands. On l'écoutait toujours avec un indicible plaisir; car il avait un talent particulier pour captiver l'attention et pour faire comprendre ce qu'il enseignait. Les yeux de tout son petit monde étaient constamment fixés sur lui, tant il savait l'intéresser et piquer sa curiosité par des comparaisons, par des paraboles et par de petites histoires analogues<sup>15</sup> au sujet qu'il traitait. Pour exciter l'émulation, il faisait quelquefois la même question à plusieurs ou leur présentait cette question sous différentes formes; et, quand tous ceux qui étaient interrogés avaient répondu, il faisait remarquer la meilleure réponse et donnait une petite louange à celui qui l'avait faite. Au reste, il se gardait bien d'embarrasser les enfants; au contraire, il leur aidait à dire ce que qu'ils ne savaient qu'imparfaitement et s'il les voyait troublés, il les encourageait et leur insinuait la réponse.

Quoique bon et de facile accès, il conservait toujours un air grave et sérieux, tant à cause du respect qui est dû à la divine parole et à la sainteté du lieu où il la faisait entendre, que pour contenir les enfants dans le silence, la modestie et la retenue convenables.

**44**

Il sut prendre une telle autorité sur tous, qu'un mot de blâme, que la moindre

---

<sup>13</sup> Dès la fin 1816, l'abbé Champagnat ouvre une école à La Valla, au hameau du Sardier: école mixte, payante et confiée à un laïc (Cf. FMS 1973, No 6, p. 86).

<sup>14</sup> Le Père Bourdin est moins formel (Cf. OME, doc. 166 [1], p. 437, note 4).

<sup>15</sup> «Analogue», dans le sens de «conforme», «se rapportant à».

punition intimidait les plus hardis et faisait trembler les autres<sup>16</sup>. Un jour, un enfant s'étant permis de rire et de déranger son camarade, il l'appelle et l'envoie se mettre à genoux au milieu du chœur. L'enfant obéit, se tint à genoux d'une manière très édifiante, et bien que le catéchisme se fût terminé un moment après, et que tous ses camarades se fussent retirés, il resta dans la même position et avec le même recueillement et le même respect. M. Champagnat, touché de cette conduite, vient à lui, le prend doucement par le bras pour le relever, loue sa docilité et l'engage à se retirer. La bonté qu'il témoignait aux enfants, l'ascendant et l'autorité qu'il sut prendre sur eux, l'attention avec laquelle on l'écoutait, firent une vive impression sur toutes les personnes qui [45] en furent témoins; et bientôt il se répandit dans la paroisse que le nouveau vicaire était un catéchiste accompli et un véritable ami de l'enfance. Rarement il lui arrivait d'être obligé de punir, et sa méthode était de conduire les enfants par les sentiments, par l'émulation, par les récompenses et par les louanges données à propos. Les récompenses qu'il donnait étaient des images, des sentences, des chapelets et autres choses semblables. Ces objets, quoi que de peu de valeur, étaient estimés au prix de l'or, et ceux qui avaient le bonheur d'en obtenir, les conservaient précieusement.

Pour rendre le catéchisme vraiment profitable aux enfants, il faut le leur rendre agréable. C'est ce que savait admirablement faire M. Champagnat: aussi eut-il la consolation de voir ses catéchismes suivis avec la plus grande exactitude. Le froid, la neige, la pluie, rien n'était capable d'arrêter les enfants, quand il s'agissait d'aller au catéchisme. Plusieurs étaient à une heure ou une heure et demie et même deux heures de l'église; ce qui ne les empêchait pas d'y arriver toujours avant que le catéchisme fût commencé, et pourtant il avait lieu de grand matin. Souvent, il arrivait que quelques-uns se trouvaient à la porte de l'église avant le jour. Une fois entre autres, il y en eut qui, trompés par le clair de la lune, partirent trop matin, firent une lieue et se trouvèrent à l'église avant qu'elle fût ouverte. M. Champagnat, étant venu quelque temps après, avec une lanterne à la main, pour dire sa messe, fut d'abord fort étonné d'apercevoir un groupe de personnes à la porte de l'église; et ayant reconnu, en s'approchant, que c'étaient des enfants de son catéchisme, il en fut extrêmement touché. Après qu'il eut ouvert l'église, ils y entrèrent avec lui; mais le bon Père s'apercevant qu'ils s'étaient mis à genoux dans un endroit où ils étaient exposés à l'air froid de la porte, quand on l'ouvrait, descendit du pied de l'autel, pour les faire avancer et les placer en un lieu plus convenable. Après la messe, il fit le catéchisme selon sa coutume, et loua publiquement le zèle et l'assiduité de ces enfants pour donner de l'émulation aux autres; leur recommandant toutefois de ne pas partir si matin de leurs maisons de crainte qu'il ne leur arrivât quelque accident.

Il ne bornait pas ses soins aux enfants qui se préparaient à la première communion, il recommandait avec instance qu'on lui envoyât les plus petits. Mais, craignant avec raison que plusieurs parents, surtout parmi ceux qui étaient éloignés de l'église, ne tinsent pas compte de ses recommandations, par trop de tendresse pour leurs enfants ou par une crainte exagérée des accidents qui pourraient leur arriver, il prit un autre moyen pour attirer à son catéchisme ces innocentes créatures. Ce fut de promettre une [46] récompense à quiconque lui amènerait un petit enfant. Cette pieuse industrie lui réussit à merveille. Dès le lendemain, plusieurs enfants arrivent tout joyeux, tout empressés au catéchisme, et lui amènent, l'un son jeune frère, l'autre son petit cousin, un troisième son petit camarade ou un petit voisin dont il s'est chargé de prendre soin, et qu'il doit

---

<sup>16</sup> Cf. AA, p. 284.

ramener sans accident à sa tendre mère. Les récompenses promises ne se firent pas attendre, et la manière dont elles furent données, excita dans le cœur de tous, le désir d'en mériter une semblable en amenant un petit compagnon. Bientôt le catéchisme fut très nombreux, bientôt il réunit tous les enfants de la paroisse. Le zèle de M. Champagnat dut sans doute être satisfait; mais Dieu lui en devait la récompense, et il ne tarda pas à la lui accorder. Un jour, un enfant qui se préparait à sa première communion<sup>17</sup>, arrive avec son petit frère, et le lui présente pour avoir une image qui lui fut accordée aussitôt. Or, qui était le petit enfant timide, plein de candeur et d'innocence, qu'on lui présentait? C'était Gabriel Rivat, Frère François<sup>18</sup>, son successeur immédiat dans le généralat de l'Institut.

Les catéchismes de M. Champagnat étaient si intéressants, que bientôt ils firent bruit dans la paroisse. Les grandes personnes voulurent les entendre, et le dimanche elles s'y rendirent en foule. Ces nouveaux auditeurs l'obligèrent à changer un peu la forme de ses instructions. Ainsi, après avoir développé la lettre de la leçon du jour par des sous-demands claires, simples, et à la portée des plus faibles intelligences, il en tirait des conséquences morales pour le règlement des mœurs, et des réflexions propres à toucher les cœurs, et à les porter à la pratique de la vertu. Quel que fût le sujet du catéchisme, il savait en faire ressortir pour chaque état, pour chaque condition, pour chaque âge, ce qui convenait à la position et aux besoins de chacun, ce qui faisait dire aux habitants de Lavalla: «Il en a pour tout le monde, et personne ne va l'entendre sans apprendre ses vérités».

---

<sup>17</sup> Jean-Marie, avant-dernier enfant Rivat, né en 1805, dont l'âge correspond à ce qui est dit ici.

<sup>18</sup> Nous sommes vraisemblablement fin 1816 ou début 1817. Gabriel a donc 8 ans.



## CHAPITRE CINQUIÈME

*M. Champagnat renouvelle la paroisse par ses sermons et ses instructions familières. Il corrige les vices et réforme les abus. Son zèle et sa charité pour les malades.*

M. Champagnat ne fit pas moins de bien par ses sermons<sup>1</sup> que par ses catéchismes. En chaire, il était très véhément. Tout parlait en lui: son geste, son air modeste et pieux, le ton de sa voix, sa parole vive, forte et animée, tout était propre à impressionner ses auditeurs et à les toucher. Jamais il ne montait en chaire sans s'être préparé par l'étude, par la réflexion et par la prière. Il commença d'abord par de courtes instructions. La première qu'il fit n'était que quelques simples réflexions, et pourtant elle extasia tous les auditeurs. Chacun d'eux disait, en sortant de l'église: «Nous n'avons jamais eu ici de prêtre qui prêchât si bien que celui-là». Ce sentiment et cette opinion ayant fait écho dans la paroisse, on s'informait dans les familles quand il devait prêcher: et alors on accourait, et l'église était toujours pleine. Les sujets ordinaires de ses sermons étaient les grandes vérités; tels que la mort, le jugement, l'enfer, l'énormité du péché, la nécessité du salut et le malheur de perdre son âme. Il traita ces vérités avec tant de force, qu'il arracha plusieurs fois les sanglots de tout son auditoire, et fit trembler les pécheurs les plus endurcis. Ses paroles, pleines de clarté, de chaleur et d'onction, saisirent tous les esprits et remuèrent tous les cœurs. Aux larmes qui coulèrent des yeux, succédèrent les remords, le regret d'avoir offensé Dieu, et le désir sincère de rentrer en grâce avec lui et de le servir fidèlement à l'avenir. Il s'opéra en peu de temps un changement merveilleux dans toute la paroisse. La foi se ranima, la piété refleurit, les sacrements furent fréquentés, et le renouvellement fut presque général. Mais ce fut surtout parmi les vieillards que les instructions de M. Champagnat produisirent des fruits abondants, précieux et durables. La plupart voulurent lui faire des confessions générales, et les firent en effet, avec les sentiments de [48] la plus vive douleur. Le nombre de ces confessions générales fut très grand; les fruits en furent incalculables, et changèrent la face de la paroisse. C'est au tribunal de la pénitence qu'il achevait les conversions que ses sermons avaient commencées. Et rien ne peut exprimer la bonté de son cœur pour ses pénitents: il leur parlait avec tant de douceur, tant de charité et tant de force, que souvent il les faisait fondre en larmes. Ses paroles avaient une vertu particulière pour inspirer l'horreur du péché, pour détacher du vice, et pour faire aimer la vertu. «Il est du *Rozet*<sup>2</sup>, disait-on: aussi, ses paroles sont douces et agréables comme les *roses*». Cependant ses exhortations, que l'on trouvait si douces, étaient loin de flatter les pécheurs; elles portaient, au contraire, le repentir dans leurs cœurs, leur faisaient détester leurs iniquités, les mettaient dans une sainte impatience de s'en décharger, et leur inspiraient la résolution d'y renoncer pour toujours. On a remarqué que presque tous ceux qu'il eut le bonheur de convertir, persévérèrent dans la pratique de la vertu.

Avant qu'il fût à Lavalla, plusieurs personnes ne se confessaient pas depuis longtemps; un très grand nombre d'autres se contentaient de se confesser à Pâques, et de remplir de loin en loin les autres devoirs religieux. M. Champagnat eut la consolation de convertir les premiers et de ranimer la foi des seconds. Il

<sup>1</sup> Cf. A. Balko, *Le Père Champagnat dans ses instructions et sermons inédits*, BI, No 215, 1972, pp. 73-86 et BI, No 166 1957, pp. 453-468.

<sup>2</sup> Les cartes actuelles donnent cette orthographe. Dans l'Institut, on a plutôt adopté: *Rosey*.

leur parla avec tant de force et d'onction des biens infinis que nous possédons en Jésus-Christ, et que ce divin Sauveur nous communique par les sacrements, que bientôt les confessionnaires furent assiégés, et que les communions mensuelles quadruplèrent. Comme le plus grand nombre des fidèles s'adressaient à lui<sup>3</sup>, les samedis, les dimanches, les grandes fêtes, il était obligé de passer une grande partie de la nuit au confessionnal. Les dimanches et les jours de fêtes, il se rendait à l'église de grand matin; toujours il y était attendu par une foule de pénitents. Il se mettait au confessionnal pour les entendre, et il n'en sortait qu'à onze heures pour chanter la grand'messe, qui était toujours suivie des vêpres<sup>4</sup>.

49

Cet usage de chanter les vêpres à la suite de la grand'messe lui fit naître la pensée d'établir, le soir, un petit exercice public pour les gens du village de Lavalla et pour ceux qui n'étaient pas trop éloignés de l'église. Cet exercice, approuvé par M. le curé, consistait dans le chant des Complies, la prière du soir et une lecture de piété accompagnée de réflexions. Comme M. Champagnat savait mettre de l'entrain à tout, bientôt l'exercice du soir fut suivi par presque tous les gens du village. Les lectures, les exhortations, les réflexions simples, variées, mais toujours pathétiques qu'il y faisait, furent peut-être ce qui lui servit le plus pour former à la piété et à une solide vertu ce grand nombre de chrétiens fervents qui firent la gloire et l'édification de la paroisse. Dans ces sortes d'entretiens familiers, il descendait dans les plus menus détails des devoirs du chrétien, des pratiques de piété propres à sanctifier les actions de la journée et à les rendre méritoires pour le ciel. En voici quelques exemples<sup>5</sup>.

«Mes chers frères, disait-il un dimanche, nous voilà à l'époque des grands travaux; les journées sont longues, les chaleurs accablantes; vous allez au travail de grand matin, vous n'en revenez souvent qu'à la nuit; vous fatiguez<sup>6</sup>, vous suez tout le jour. Oh! que vous pouvez mériter pour le ciel, si vous le voulez! Oh! que vous serez agréables à Dieu! Oh! que de grâces il répandra sur vous, si vous savez sanctifier vos actions et vos peines! Et que faut-il faire pour cela? les offrir à Dieu le matin, unir vos souffrances et vos fatigues à celles de notre Sauveur. Avant de commencer la journée, et quelquefois quand vous y pensez durant le jour, offrez votre travail à Dieu, dites-lui: *Mon Dieu, je veux faire et supporter tout cela pour faire votre sainte volonté, pour imiter Jésus-Christ, pour expier mes péchés, pour mériter votre grâce, pour que vous me donniez le paradis, pour que vous bénissiez mes enfants et tout ce qui m'appartient.* Mes chers frères, si vous faites ainsi, vous serez d'excellents chrétiens; vous serez de véritables enfants de Dieu; vos travaux seront une prière continue; tous vos pas, toutes vos actions, toutes vos gouttes de sueur seront comptées, et tout sera récompensé. Oh! que celui qui agira de cette manière sera agréable à Dieu! Quel trésor de mérites il amassera pour l'éternité! Quelle gloire et quelle récompense l'attendent dans le ciel! Voilà, mes chers frères, le grand secret pour assurer votre salut, pour gagner une belle couronne, pour [50] vous faire saints sans peine, car le soin d'offrir vos actions et vos fatigues à Dieu ne rendra pas votre travail plus pénible; au contraire, ce travail vous coûtera moins; parce que vous

---

<sup>3</sup> Témoignage donné lors du procès de la béatification: «Le Père était un excellent confesseur, très apprécié des fidèles. Je ne crois pas qu'il ait été sévère; c'était, comme on dit, un bon papa, faisant les choses avec calme et une grande indulgence pour les pécheurs» (Cf. Abbé Pierre Louis Mallaure, *Positio*, XVI, fol. 775, p. 129).

<sup>4</sup> Les paroissiens des hameaux éloignés n'auraient pas pu revenir à l'église pour célébrer cet office, dans l'après-midi.

<sup>5</sup> Le Frère Jean-Baptiste construit assez librement les sermons qui vont être cités. Le manuscrit correspondant n'existe pas.

<sup>6</sup> L'emploi non pronominal de ce verbe est une habitude régionale.

le ferez pour l'amour de Dieu; parce que ce bon Père vous aidera, vous fortifiera, vous consolera; parce qu'il vous bénira et vous donnera les prospérités temporelles; parce que vous aurez la paix de l'âme et la confiance que ces jours pénibles seront suivis d'un repos éternel, et ces souffrances de quelques instants, récompensées d'un bonheur sans fin». «Mes chers frères, leur disait-il une autre fois, je vous engage à profiter des occasions que vous avez de pratiquer la mortification. Nous voilà au temps où vous ramassez les fruits, où vous les avez sans cesse sous les yeux ou entre les mains; privez-vous d'en manger entre les repas. Ce n'est pas sans doute un péché que de manger un fruit; mais c'est un excellent acte de mortification que de s'en priver pour l'amour de Dieu et par esprit de pénitence. Cet acte de vertu et autres semblables, que vous avez occasion de pratiquer tous les jours, tels que le support des défauts du prochain, la retenue dans les paroles, afin d'éviter toute faute contraire à la charité, etc., outre qu'ils auront pour effet de réprimer vos passions et de vous préserver du péché, ils vous attireront de grandes grâces, vous mériteront la protection de Dieu, et vous assureront une grande récompense: ces petites mortifications, ces petits actes de vertu, pris isolément, paraissent peu de chose, mais leur nombre est un véritable trésor. Si vous en faites deux, trois, tous les jours, au bout d'un an, vous en aurez plusieurs centaines; à la fin de votre vie, Dieu qui en tient compte, quoique vous les oubliiez, vous les montrera tous, et il y en aura tant que vous ne pourrez les compter. Profiter ainsi des occasions que l'on a chaque jour de pratiquer la mortification, c'est un sûr moyen pour mériter beaucoup, pour se sanctifier à petit bruit, sans que le monde s'en aperçoive, et sans s'exposer aux pièges de la vanité».

\* \* \*

Dans une autre circonstance, il disait aux mères de famille: «Vous aimez sans doute bien vos enfants; vous voudriez les voir sages et bénis de Dieu; vous seriez au comble du bonheur si un ange vous disait: *Votre enfant sera un jour un saint*. Eh bien! il dépend de vous qu'il soit tel; il sera un saint, si vous le voulez. Oui, si vous l'élevez bien, si vous le formez à la vertu et à la piété dès son bas âge, je vous le promets, au nom de Dieu, il sera un prédestiné. Mais je vous entends me dire que c'est une chose très difficile que d'élever chrétiennement un enfant; que vous voudriez [51] bien donner une bonne éducation aux vôtres, mais que vous ne savez le faire. Vous vous trompez: bien élever un enfant, c'est très facile pour les parents; vous allez en juger.

«Mères de famille, offrez tous les jours à Dieu ce petit enfant que vous portez dans vos bras, consacrez-le de même chaque jour à la sainte Vierge; demandez à cette divine Mère que votre enfant soit sage, qu'il conserve l'innocence de son baptême, et qu'il sauve son âme. De temps en temps, venez l'offrir à Notre-Seigneur, au saint Sacrement de l'autel; priez le divin Jésus, qui a tant aimé les enfants, de bénir le vôtre, de le faire croître en sagesse et en [52] grâce, comme il croît en âge<sup>7</sup>. Dès que votre enfant commencera à parler, faites-lui prononcer souvent les saints noms de Jésus et de Marie; apprenez-lui ses petites prières; habituez-le à les faire le matin et le soir. Tenez-le près de vous; ne lui permettez pas d'aller avec de mauvais compagnons ni de fréquenter toute autre personne qui pourrait le scandaliser. Donnez-lui vous-même de bons exemples. Efforcez-vous de lui inspirer une extrême horreur pour le péché mortel; dites-lui quelquefois que faire un péché mortel, c'est le plus grand de

---

<sup>7</sup> LC 2, 52.

tous les malheurs; et que vous aimez mieux voir le feu à votre maison que de le voir offenser Dieu. Parlez-lui souvent de sa première communion; engagez-le à faire chaque jour une prière pour demander à Dieu la grâce de la bien faire. Le dimanche, amenez-le avec vous à l'église, et apprenez-lui à suivre la messe et à assister aux offices avec piété, comme vous savez le faire. N'oubliez pas surtout de lui inspirer une grande dévotion à la sainte Vierge; habituez-le à lui adresser tous les jours quelques prières et à recourir à elle avec une entière confiance dans tous ses besoins. Est-il bien difficile de faire ce que je viens de dire? Non, sans doute. Et pourtant cela suffit pour donner à votre enfant une éducation chrétienne, et pour assurer son salut. Non, un enfant ainsi élevé ne périra jamais. Non, non, la sainte Vierge ne voudra pas qu'une âme qui lui a été consacrée si souvent soit réprouvée; et si cette âme s'égaré pendant un temps, elle saura bien la ramener dans la voie du salut. Notre-Seigneur ne permettra pas qu'un enfant qu'on l'a prié tant de fois de bénir, devienne un mauvais sujet, qu'il perde sa grâce et le ciel. Il est rapporté dans l'Evangile que ce divin Sauveur prit un jour un enfant, qu'il l'embrassa et le bénit: or ce petit enfant, on croit que c'est saint Martial. Cette seule bénédiction de Jésus a suffi pour assurer son salut et pour en faire un grand saint; et vous croiriez que s'il bénit le vôtre tous les jours, il ne se sauverait pas! Non, non, cela n'est pas possible. Un enfant souvent offert à Jésus et à Marie ne périra jamais». Ces réflexions firent une sensation profonde, et le dimanche après on remarquait à l'église les pères entourés de leurs petits garçons, et les mères de leurs petites filles.

\* \* \*

D'autres fois dans ses instructions familières ou dans ses sermons, il attaqua vivement les vices, les abus et les désordres qui régnaient dans la paroisse. L'ivrognerie, les danses, les réunions nocturnes, le jurement, le blasphème et la lecture des mauvais [53] livres furent ceux contre lesquels il s'éleva avec le plus de force. Un moyen très efficace que lui inspira son zèle pour faire cesser les réunions dangereuses et les danses<sup>8</sup> qui avaient lieu à certaines époques de l'année, dans la plupart des hameaux, fut d'y aller faire le catéchisme le jour même où l'on avait l'habitude de tenir ces assemblées. Quand il savait (il avait des personnes chargées de l'en informer) qu'il devait y avoir une réunion, il annonçait en chaire qu'à tel jour, il irait faire le catéchisme dans tel hameau; cette annonce suffisait ordinairement pour empêcher la réunion, car il était extrêmement craint et respecté. Un jour, en arrivant de l'église où il avait confessé jusque bien tard, au lieu de souper, il dit au Frère qui l'attendait: «Je pars — Où voulez-vous aller, mon Père, à cette heure? — Je veux aller voir un malade. — Il vous faut souper avant. — Non, je n'ai pas le temps». Comme il partait, le Frère s'offrit pour l'accompagner, ce qu'il accepta. Le malade n'était pas en danger; mais M. Champagnat avait d'autres vues. Il avait appris, en revenant de l'église, qu'il devait y avoir des danses dans plusieurs hameaux: car on était dans le temps du carnaval. Dans le premier hameau, il surprit, en effet, une réunion très nombreuse. Les chants, les danses, tout était en train. Après avoir écouté un instant à la porte, il l'ouvre, entre brusquement, et, sans dire un seul mot, il se met à regarder gravement l'assemblée. A l'instant, les chants et la

---

<sup>8</sup> Le clergé n'était alors pas seul à s'opposer à la valse. Le 8 juillet 1807, le Journal de Paris écrivait: «Il y a longtemps que les époux, les mères et tous les gens raisonnables crient contre la valse. J.-J. Rousseau avait dit qu'il ne permettrait jamais, ni à sa fille, ni à sa femme, de valser. Aucune danse, en effet, n'est plus propre à tourner la tête aux femmes, et à porter le feu dans tous leurs sens». Le Père Champagnat partageait évidemment les opinions de son temps. Il partit en guerre contre les danses à La Vallée. (Cf. P. Zind, Sur les traces de M. Champagnat, Vol. 1, p. 59).

danse cessent, les spectateurs qui étaient assis se lèvent, et tous, danseurs et spectateurs, restent un moment stupéfaits; puis, ils se précipitent pêle-mêle vers les portes, les fenêtres, pour s'esquiver, et se dérober ainsi à sa vue. Quelques-uns, ne pouvant fuir assez vite, à cause de l'encombrement, se jettent et se tapissent sous les tables. La maîtresse seule de la maison se présenta, quelque temps après, devant lui, lui demanda pardon, les larmes aux yeux, et les mains jointes, alléguant pour excuser sa faute que c'était la première fois, et que jamais elle n'y reviendrait. M. Champagnat lui répondit, avec ce ton décidé qui lui était naturel: «Et pour la première fois, vous avez été prise». Il alla ensuite dans plusieurs autres [54] hameaux, dans l'un desquels il trouva encore une danse organisée, qui cessa comme la première. Il eut beaucoup de peine pour se rendre à Lavalla, car la nuit était très obscure, les chemins mauvais et couverts de glaces; heureusement il s'était muni d'un bâton, avec lequel il sondait le chemin, ce qui ne l'empêcha pas de tomber souvent. Quand il fut de retour, il était plus de minuit, et comme il voulait dire la sainte messe, il alla se coucher sans rien prendre, après s'être chauffé un peu<sup>9</sup>.

Une autre fois, ayant appris, pendant le jour, qu'une danse devait avoir lieu le soir même dans un hameau très éloigné de l'église, il résolut de s'y rendre pour l'empêcher. Après avoir fait la prière du soir et donné à sa petite communauté le sujet de méditation pour le lendemain, il dit à un Frère: «Je pars, suivez-moi». Je le suivis, dit le bon Frère, et quoique ce fût toujours pour moi un plaisir de l'accompagner, je n'étais qu'à moitié content; parce que le temps était mauvais, qu'il faisait une petite pluie froide, et que la nuit était très obscure. Après avoir marché quelque temps dans un chemin étroit qui longeait une montagne, je fis un faux pas, et je tombai dans un précipice d'où je ne pus jamais sortir. M. Champagnat eut beau m'indiquer plusieurs moyens pour me retirer de cet abîme, je ne pus en venir à bout. Alors, il descendit lui-même dans le précipice, se mit à me chercher au milieu des buissons, et ce ne fut pas sans efforts qu'il parvint à m'en arracher, et à me remettre dans la voie. Quand nous fûmes près du hameau, quelques personnes qui nous entrevirent et les aboiements des chiens donnèrent l'éveil à la réunion qui se dispersa à l'instant. M. Champagnat s'en retourna, en disant: «Réjouissons-nous, mon Frère, d'avoir empêché que Dieu ne soit offensé. Saint Jean-François Régis assurait qu'il se serait estimé heureux et bien récompensé de tout ce qu'il avait souffert pendant sa vie en par courant les campagnes, s'il avait pu, par tous ses travaux et toutes ses souffrances, faire éviter un seul péché mortel. Oserions-nous nous plaindre, nous, parce que nous nous sommes un peu mouillés, parce que nous avons été heurter quelquefois contre les pierres, parce que nous nous sommes jetés maladroitement dans un fossé et que nous nous sommes égratigné les mains? Remercions plutôt le bon Dieu de ce qu'il nous a fait la grâce de souffrir<sup>10</sup> quelque chose pour lui, et pour être utiles au prochain.

## 55

Il invectiva avec tant de force du haut de la chaire contre ces désordres, et il fit tant de démarches, soit auprès des jeunes gens, soit auprès de leurs parents, qu'il vint à bout de faire cesser entièrement ces réunions nocturnes.

Un autre vice qui lui coûta encore plus à corriger fut l'ivrognerie. A force de prières, d'exhortations et de menaces des châtiments de Dieu, il parvint aussi à le détruire. Les cabarets, qui souvent étaient pleins pendant les nuits, avant qu'il fût à Lavalla, devinrent déserts, et on n'osait même plus y aller pour affaires durant le jour. Quand les exhortations adressées du haut de la chaire ne lui suffisaient

---

<sup>9</sup> La loi du jeûne eucharistique ne permettait même pas de prendre une goutte d'eau à partir de minuit,

<sup>10</sup> Ac. 5, 41.

pas pour faire cesser un abus, ou pour corriger quelque vice, il allait trouver les coupables en particulier dans leur maison, les priaient, les exhortait et les menaçait jusqu'à ce qu'ils lui eussent promis de changer de vie.

Il entreprit également de purger la paroisse des mauvais livres qui s'y étaient répandus, et il y réussit. Tous les mauvais livres<sup>11</sup> furent détruits et remplacés par de bons ouvrages sur la religion et la piété. Par ses soins, une bibliothèque fut formée, afin de procurer de bons ouvrages à tous ceux qui avaient envie de lire. Il se chargea lui-même de distribuer ces livres aux jeunes gens, afin d'avoir souvent l'occasion de leur donner de bons conseils, de les diriger dans leurs lectures, et de les conserver dans la piété et la pratique de la vertu. Pour monter cette bibliothèque, il lui fallut faire des sacrifices, mais lorsqu'il s'agissait de procurer le bien ou de faire éviter le mal, il ne calculait pas ce qu'il lui en coûtait, et il donnait sans aucune peine tout ce qu'il avait. Dans ses tournées et ses visites dans la paroisse, il engageait adroitement les personnes à lui montrer les livres qui se trouvaient dans leur maison; et s'il y en avait de mauvais ou de suspects, il les emportait. Une fois, il en réunit un si grand nombre qu'ils servirent à entretenir le feu de sa chambre pendant plus d'un jour. Bien souvent il ne se contentait pas de prêter des livres, il en donnait; et, en les remettant aux chefs de maison, il les engageait à les lire ou à les faire lire en famille. Lui-même, dans ces occasions, faisait quelquefois, en présence de toute la maison, une petite lecture, qu'il accompagnait de quelques réflexions en forme de conversation, selon le temps et les circonstances.

56

\* \* \*

Mais la visite des malades et le soin de leur administrer les sacrements fut peut-être l'œuvre qui lui coûta le plus de fatigues et où son zèle brilla avec le plus d'éclat. Le jour, la nuit, il était toujours prêt à partir, quand il était demandé. Il n'attendait pas même qu'on vînt le chercher; et, dès qu'il apprenait qu'il y avait quelque part un malade, il allait le voir. La rigueur de la saison, la pluie, la neige, rien ne l'arrêtait, il bravait tout, lorsqu'il s'agissait de procurer les secours de la religion à un moribond.

Dans le courant de l'hiver de 1820, il fut averti qu'une pauvre femme se mourait sans pouvoir se confesser, parce que le temps était très mauvais, et qu'il y avait une telle quantité de neige que le prêtre de la paroisse n'avait osé l'aller voir. Le temps était en effet si affreux que personne n'osait sortir de sa maison. Un vent furieux transportait des tourbillons de neige, et l'air en était tellement rempli que l'on ne voyait aucun objet à cinq pas de distance, et qu'il était impossible de reconnaître les chemins. M. Champagnat, insensible aux dangers qu'il allait courir, part à l'instant et va confesser la malade, qui était à deux lieues<sup>12</sup> de Lavalla; heureusement pour elle: car elle mourut un instant après avoir été administrée. «Jamais, dit le Frère qui rapporte ce trait, je n'ai vu M. Champagnat aussi content et aussi gai que ce jour-là; il ne cessait de remercier Dieu d'être arrivé assez tôt pour procurer à cette femme les secours de la religion. Mais, il ne le remerciait pas moins d'avoir été préservé lui-même de tout danger, car la grandeur du péril l'avait épouvanté, et il disait en riant: «Si Dieu ne s'en était pas mêlé, s'il ne nous eût pas prêté un puissant secours, nous ne nous en serions pas tirés».

---

<sup>11</sup> Cette période est marquée par une intense diffusion des œuvres des philosophes, Voltaire spécialement. Elle se fait par des colporteurs. Souvent, lors des missions, un jour était consacré à la crémation des mauvais livres.

<sup>12</sup> Cette indication permet de penser qu'il s'agit de la paroisse de Tarentaise.

Une autre fois, le clerc<sup>13</sup>, quoique fort et robuste, se refusait à l'accompagner pour porter le saint Viatique à un malade, tant le temps était mauvais: «Courage, mon ami, lui dit M. Champagnat, Dieu nous aidera». Ils avaient en effet grand besoin de l'aide de Dieu, et le pauvre clerc l'éprouva bientôt. La terre était cou-[57]-verte de plusieurs pieds de neige. Le vent l'avait amoncelée de toutes parts; les chemins en étaient pleins, au point qu'il était absolument impossible de les reconnaître. Le clerc, bien qu'il connût parfaitement le pays, se trompa et alla se jeter dans une écluse remplie d'eau, d'où il ne serait pas sorti sans le secours de M. Champagnat. Une fois hors de danger, il pria ce dernier de ne parler à personne de son aventure, et dès qu'il fut de retour à sa maison, il alla se mettre au lit pour se réchauffer et pour prévenir toute maladie. M. Champagnat qui craignait que cet accident n'eût des suites fâcheuses pour ce brave homme, alla le voir peu de temps après, et le trouvant au lit: «Que vous est-il survenu, lui dit-il en riant; car il n'y a que quelques heures que je vous ai quitté en bonne santé? — Ne faites pas de mystère, lui répondit le clerc, j'ai tout dit, pensant que vous ne pourriez pas vous-même garder le secret; mais priez pour moi, afin que mon bain ne me rende pas malade. Vous m'aviez bien promis que Dieu me protégerait; pourtant il ne m'a pas empêché de me mouiller jusqu'au cou. — Je vous le répète encore, dit M. Champagnat, Dieu aura soin de vous; ne craignez rien, et s'il vous a laissé passer par l'eau, maintenant il vous fait passer par le feu<sup>14</sup> qui guérira tout».

Dès qu'on le demandait pour un malade, M. Champagnat quittait toute autre occupation pour aller à son secours; si le malade était en danger, il se précipitait pour arriver assez tôt. «En pareil cas, dit naïvement quelqu'un qui en avait fait l'expérience, si le clerc était un homme fort et robuste, il s'en tirait, mais non sans suer beaucoup; mais s'il n'était qu'un enfant de quinze à seize ans, comme il arrivait quelquefois, le pauvre enfant en essuyait une qui comptait pour quatre».

Il avait l'habitude, quand il avait administré un malade, d'adresser aux personnes présentes quelques courtes et touchantes réflexions sur la nécessité de se préparer à la mort, sur le néant des choses de la terre, ou sur quelque autre sujet suivant le temps et les circonstances. Plus d'une fois il est arrivé que des pécheurs se sont sentis tellement touchés par ces pathétiques exhortations, qu'ils se sont convertis et ont demandé à se confesser.

Il ne se contentait pas de visiter une fois ou deux les malades pour les confesser, il les voyait souvent pour les préparer à bien mourir, et pour leur faire produire des actes analogues à leur [58] position. Comme il était extrêmement bon et qu'il parlait toujours de Dieu avec beaucoup d'onction, c'était pour les malades un grand sujet de consolation de le voir et de l'entendre souvent.

Un jour, il partit à cinq heures du matin pour aller confesser les infirmes et les disposer à faire leurs Pâques. Après avoir confessé tous ceux qui se trouvaient dans le quartier, il employa le reste de la journée à aller chercher dans les hameaux les hommes qui ne s'étaient pas encore confessés. S'il ne les rencontrait pas dans leurs maisons, il allait dans les champs ou dans les bois. Il leur parla avec tant de bonté et les pressa avec tant d'instances, dit le Frère qui l'accompagnait, qu'aucun ne résista à ses prières et à ses sollicitations. Ils promirent tous de venir le trouver dans sa chambre, et ils tinrent parole. Le

---

<sup>13</sup> Sans doute, Jean-Marie Badard, père du Frère Barthélemy. A la naissance de Barthélemy (1804) il est appelé cloutier, mais plus tard (1808, 1817, 1825) on le trouve dans les registres de l'Etat Civil, appelé «clerc de la paroisse». Un frère cadet de Barthélemy, Jean-François, a donné son témoignage en 1886 et raconte le même fait à propos de son père: «Je suis tombé dans une boutasse glacée et il ne m'est rien arrivé de fâcheux... Mon père était sacristain à ce moment» (Cf. AFM, Témoignage de 1886, No 104.13, p. 16).

<sup>14</sup> Ps 66, 12.

lendemain et les jours suivants, il partit d'un autre côté de la paroisse pour remplir le même ministère auprès des infirmes et des pécheurs endurcis.

Souvent aussi ses courses avaient pour but de rétablir l'union et la paix dans les maisons ou entre les particuliers: car comme il avait la confiance et l'estime de tout le monde, on le prenait volontiers pour arbitre des différends qui survenaient dans la paroisse. Combien de fois n'a-t-il pas rétabli la concorde dans les familles, réconcilié les ennemis, anéanti et fait cesser des divisions déjà bien anciennes, ramené au devoir des personnes qui ne ménageaient pas leur pasteur, sous prétexte qu'elles avaient à se plaindre de ses procédés! Son esprit conciliant, son caractère gai, ses manières simples, douces et affables, lui gagnaient tous les cœurs, et les méchants comme les bons lui étaient attachés, et recevaient avec plaisir ou du moins sans trop de peine ses avis, ses conseils et même ses réprimandes.

Il avait le rare talent de plaire même en corrigeant<sup>15</sup> : semblable à un bon médecin qui, obligé de donner des remèdes amers, les environne de tous les adoucissements possibles, il donnait toujours à ses réprimandes une tournure agréable par quelques paroles d'excuses, de louange ou d'encouragement, faisant ainsi avouer les torts et sentir les conséquences d'une mauvaise conduite sans froisser l'amour-propre. Dans ses courses, ayant rencontré, un jour de dimanche, un homme qui battait sa faux, il lui fit remarquer que le travail qu'il faisait n'était pas permis à pareil jour, parce que c'était une œuvre servile qui n'était pas nécessaire. Aussitôt cet homme cessa, et se mit en devoir de se retirer. M. Champa-[59]-gnat, pour adoucir la réprimande, lui dit: «Mon ami, vous ne saviez pas que vous faisiez mal; et je suis sûr que nous n'auriez pas travaillé si vous aviez su que vous faisiez une faute. — Non, répondit le bon villageois, enchanté d'un si doux procédé à son égard; et en tous cas, ajouta-t-il, je vous promets de n'y pas revenir».

Quand il arrivait de ces pénibles courses, il était ordinairement tout baigné de sueur et tout harassé de fatigue; cependant au lieu de prendre du repos, il se mettait incontinent au travail, sans vouloir accepter aucun rafraîchissement. Il ne prenait rien non plus chez les particuliers, à moins d'une grande nécessité ou qu'il n'y eût des raisons graves d'agir autrement. Un mot, qui lui échappa dans une circonstance, nous donne une idée exacte de ses fatigues, de ses travaux et de tout ce qu'il a souffert pendant les huit années qu'il desservit, en qualité de vicaire, la paroisse de Lavalla. Passant plus tard avec un de ses intimes amis sur les montagnes de Pila, et traversant une partie de la paroisse, il jeta un coup d'œil sur ces pays qu'il avait parcourus dans tous les sens, et s'arrêtant tout à coup, il s'écria: «Que de pas j'ai faits sur ces montagnes! que de chemises j'ai mouillées dans ces chemins! Je crois que si toute l'eau que j'ai suée dans mes courses était réunie dans ce vallon, il y en aurait assez pour prendre un bain». Puis il ajouta: «Mais si j'ai bien sué, j'ai la douce consolation qu'aucun malade, grâce à Dieu, n'est mort sans que je sois arrivé à temps pour lui donner les secours de la religion, ce qui est pour moi aujourd'hui une des choses qui me consolent le plus».

---

<sup>15</sup> Lettre du P. Champagnat au Frère Dominique, le 23 novembre 1834 (LPC 1, doc. 49, p. 128 et commentaire dans BI, No 216, 1974, p. 231).



## CHAPITRE SIXIÈME

*M. Champagnat fonde l'Institut des Petits Frères de Marie. Vocation de ses premiers disciples. Règle de conduite qu'il leur donne.*

Les travaux du saint ministère, et les fruits de salut qu'il opérait dans les âmes, n'avaient pas fait perdre de vue à M. Champagnat son projet de la fondation des Frères. Cette pensée le poursuivait partout, au milieu des occupations les plus absorbantes, dans ses courses et dans ses visites chez les gens de la campagne, qu'il trouvait dans la plus grande ignorance, dans les catéchismes qu'il faisait aux enfants, dans ses prières et jusqu'à l'autel pendant le redoutable sacrifice de la messe. Dans ses communications avec Dieu, il ne cessait de lui recommander ce projet; souvent il lui disait: «Me voici, Seigneur, pour faire votre sainte volonté<sup>1</sup>». D'autres fois, craignant d'être victime d'une illusion, il s'écriait: «Mon Dieu, éloignez de moi cette pensée, si elle ne vient pas de vous<sup>2</sup>, et si ce dessein ne doit pas tourner à votre gloire et au salut des âmes». Ces incertitudes qui n'étaient que des effets de sa profonde humilité, ne l'empêchaient pourtant pas de préparer l'exécution de son projet, et dès le premier jour<sup>3</sup> qu'il fut à Lavalla, il avait jeté les yeux sur un jeune homme pour en faire le premier sujet de la Société, qu'il désirait fonder. Ce jeune homme l'étant venu chercher la nuit pour confesser un malade, M. Champagnat en prit occasion pour lui parler de Dieu, des vanités des choses de la terre, pour l'engager à la pratique de la vertu, et pour le sonder sur ses dispositions par rapport à un état de vie. Il fut si satisfait de ses réponses, et des bons sentiments qui l'animaient que, dès le lendemain, il alla le trouver dans sa mai-[61]-son<sup>4</sup> et lui porta le *Manuel du Chrétien*<sup>5</sup>. Comme Jean-Marie Granjon (c'est le nom du jeune homme), refusait de le recevoir, sous prétexte qu'il ne savait pas lire: «Prenez-le toujours, lui dit M. Champagnat, vous vous en servirez pour apprendre à lire, et moi-même je vous donnerai des leçons si vous le voulez». Quelque temps après, il l'engagea à venir demeurer dans le village de Lavalla, afin qu'il pût le voir souvent et lui donner des leçons plus suivies. Jean-Marie Granjon vint donc se fixer près de l'église, et, sous la conduite de M. Champagnat, il n'apprit pas seulement à lire et à écrire, mais il devint encore pour toute la paroisse un modèle de piété et de vertu.

Les choses en étaient là, quand un événement, ménagé sans doute par la Providence, vint fixer les incertitudes de M. Champagnat, et le déterminer à s'occuper sans délai de l'institution des Frères. Un jour, il fut appelé pour aller confesser dans un hameau un enfant malade<sup>6</sup>, et selon son habitude, il y alla tout de suite. Avant de confesser l'enfant, il l'interrogea pour s'assurer s'il connaissait les dispositions nécessaires pour recevoir les sacrements; il ne fut pas peu surpris de voir qu'il ignorait les principaux mystères, et qu'il ne savait pas même s'il y

<sup>1</sup> Ps 39, 9; He 10, 9.

<sup>2</sup> il a acquis une certitude morale que la société des Frères doit être fondée et, lors de sa démission de 1837 (OME, doc. 152, p. 339), il rappellera qu'il avait reçu mission des autres futurs maristes de se charger de la branche des Frères maristes».

<sup>3</sup> Pour la seconde fois, l'auteur parle de «premier jour» (Cf. note 22 du chap. 4).

<sup>4</sup> Le Père Bourdin dit à ce sujet: «Premier dim(anche) d'octobre f(rère) J(ea)n Marie - bien sage - vint chercher pour un malade à la Rive (hameau de La Valla - là il fit connaissance» (OME, doc. 166 [1], p. 437). Aussi LPC 2, p. 300.

<sup>5</sup> Recueil qui contenait le Nouveau Testament, les Psaumes, l'Imitation de Jésus-Christ et quelques prières dont l'office de la Sainte Vierge.

<sup>6</sup> Jean-Baptiste Montagne, habitant au hameau des Palais, au-delà du Bessat (OM 4, p. 220).

avait un Dieu. Affligé de trouver un enfant de douze<sup>7</sup> ans dans une si grande ignorance, et effrayé de le voir mourir en cet état, il s'assied à côté de lui pour lui apprendre les principaux mystères et les vérités essentielles du salut. Il passa deux heures pour l'instruire ou pour le confesser, et ce ne fut qu'avec de grandes difficultés qu'il lui apprit les choses les plus indispensables: car l'enfant était si mal qu'il comprenait à peine ce qu'il lui disait. Après l'avoir confessé, et lui avoir fait produire plusieurs fois les actes d'amour de Dieu et de contrition pour le disposer à la mort, il le quitta pour aller administrer un autre malade qui se trouvait dans la maison voi-[62]-sine. En sortant, il s'informa de l'état de l'enfant: «Il est mort un instant après que vous l'avez quitté», lui répondent ses parents tout en pleurs. Alors un sentiment de joie, pour s'être trouvé là si à propos, se confond dans son âme avec un sentiment de frayeur, causé par le danger qu'avait couru le pauvre enfant, qu'il vient peut-être de retirer des portes de l'enfer. Il s'en retourne tout pénétré de ces sentiments, et en se disant souvent à lui-même: «Combien d'autres enfants sont tous les jours dans la même position et courent les mêmes périls, parce qu'ils n'ont personne pour les instruire des vérités de la foi!» Et alors la pensée de fonder une Société de Frères, destinés à prévenir de si grands malheurs, en donnant aux enfants l'instruction chrétienne, le poursuit avec tant de force, qu'il va trouver Jean-Marie Granjon, et lui communique tous ses projets. Après lui avoir fait comprendre tout le bien que l'Institut qu'il s'agissait de fonder pourrait faire, il lui demande s'il lui plairait d'en faire partie et de se consacrer à l'éducation des enfants. Le jeune homme, qui l'avait écouté avec une profonde attention, lui répond: «Je suis entre vos mains; faites de moi tout ce que vous voudrez. Je m'estimerai infiniment heureux de consacrer mes forces, ma santé et ma vie même à l'instruction chrétienne des petits enfants, si vous m'en croyez capable». Charmé et édifié de cette réponse, M. Champagnat lui dit: «Courage! Dieu vous bénira, et la sainte Vierge vous amènera des confrères». Cette promesse ne tarda pas à se réaliser, et le samedi<sup>8</sup> de la même semaine un enfant vint s'offrir pour partager sa vocation.

Jean-Baptiste Audras<sup>9</sup>, enfant d'une innocence et d'une pureté tout angélique, trouve un jour sous sa main le *Pensez-y Bien*, et le lit avec avidité. Cette lecture mouille ses yeux de larmes, et lui fait prendre la résolution de sauver son âme, quoi qu'il lui en coûte. Dans cette disposition, il se jette à genoux, demande à Dieu ce qu'il doit faire pour le servir parfaitement, et il se lève avec la résolution de quitter le monde, et d'entrer dans la congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes. Après avoir nourri ce projet pendant quelques jours, il s'en ouvre à ses parents qui n'en tiennent pas compte, et prennent ses desseins pour des vellétés d'enfant<sup>10</sup>. Quelques mois s'écoulèrent, et sa résolution [63] d'embrasser l'état religieux, ne faisant que se fortifier, il s'échappe un dimanche de grand matin, va entendre la messe à Saint-Pierre de Saint-Chamond; il se présente ensuite chez les Frères<sup>11</sup>, demande à parler au Frère directeur, lui fait part de son projet et le prie de l'aider à l'exécuter, en écrivant en sa faveur au Supérieur général de l'Institut. Le Frère directeur, touché de ces bonnes dispositions, le confirme dans son pieux dessein; mais il lui fait

---

<sup>7</sup> Le Frère François fait allusion, dans une conférence, au jeune moribond dont la mort va stimuler le zèle du P. Champagnat, mais il lui donne l'âge de 17 ans. Cet adolescent Jean-Baptiste Montagne, est né le 20 floréal an 8 = le 10 mai 1800, et meurt le 28 octobre 1816. Il a donc 16 ans et demi (Cf. Registre de catholicité de La Valla).

<sup>8</sup> Le premier samedi qui suivait le 28 octobre 1816 tombait le 2 novembre.

<sup>9</sup> LPC 2, pp. 339-340 et BQF, pp. 1-32.

<sup>10</sup> Né le 2 messidor an 10 = 21 juin 1802. Il a donc 14 ans et demi (OM 4, p. 189).

<sup>11</sup> Le cardinal Fesch a fait de Lyon leur centre principal. Ils ouvrent des écoles dans la région. Ainsi, ils sont à Saint-Chamond dès 1806 (RLF, p. 9).

observer qu'il est encore trop jeune pour être reçu au noviciat<sup>12</sup>; il l'engage ensuite à recommander à Dieu sa vocation, et à consulter son confesseur sur cette importante affaire. Les paroles de ce bon Frère, ne le satisfirent qu'à moitié. S'il était tout joyeux de se voir confirmé dans la résolution de quitter le monde, et de l'assurance qui lui était donnée d'être reçu chez les Frères des Ecoles Chrétiennes, il était affligé de se voir condamné à attendre encore quelque temps. Mais sa docilité à faire ce qui lui avait été prescrit, lui mérita la grâce d'arriver à son but plus tôt qu'il ne pensait. Le samedi d'après, il va se confesser à M. Champagnat, lui fait connaître ses dispositions, la démarche qu'il a faite à l'insu de ses parents, pour entrer chez les Frères, et ce qui lui a été répondu. Après l'avoir écouté, et avoir examiné les motifs de sa vocation, M. Champagnat crut trouver en lui la seconde pierre de l'édifice qu'il se proposait d'élever. C'était la première, car nous verrons plus loin que l'autre jeune homme ne persévéra pas. Toutefois, ne jugeant pas à propos de faire connaître à son pénitent le fond de sa pensée, il se contenta de l'encourager à persévérer dans la résolution qu'il avait prise d'embrasser la vie religieuse, et de l'engager à prier avec ferveur pour connaître les desseins de Dieu sur lui. Ayant remarqué que le jeune Audras l'écoutait avec une grande attention, il se recueillit un instant pour examiner devant Dieu ce qu'il devait lui conseiller. Au même moment, il lui sembla entendre une voix intérieure qui lui disait: «J'ai préparé cet enfant, et je te l'amène pour en faire le fondement de la Société que tu dois fonder». Alors, sans laisser paraître la profonde impression que cette voix ou cette inspiration avait faite sur lui, il se tourne vers l'enfant, et lui propose de venir demeurer avec Granjon; et pour l'y déterminer, il s'offre à lui donner des leçons, et à l'aider à entrer en religion. Jean-Baptiste Audras [64] ne manqua pas de parler à ses parents des offres qui lui étaient faites; ils n'y mirent aucun obstacle, parce qu'ils ne regardèrent les propositions de M. le vicaire que comme une marque de bienveillance pour leur enfant, et comme un moyen de le faire instruire à peu de frais. Peu de temps après, M. Champagnat fit connaître tous ses projets à son nouveau disciple, et lui demanda s'il se sentait disposé à embrasser le nouvel Institut. Le jeune postulant, dont une des plus belles qualités était une entière docilité à son directeur, lui répondit: «Depuis que j'ai le bonheur d'être sous votre direction, je n'ai demandé à Dieu qu'une seule vertu, savoir, l'obéissance et la grâce de renoncer à ma propre volonté: ainsi, vous pouvez faire de moi tout ce que vous voudrez, pourvu que je sois religieux». Belle vertu! heureuses dispositions qui lui gagnèrent le cœur et toutes les affections de son père spirituel, qui lui méritèrent la bénédiction de Dieu et la persévérance dans sa vocation, comme nous le verrons plus tard.

\* \* \*

M. Champagnat, trouvant ces deux sujets dans les meilleurs sentiments, crut pouvoir commencer son œuvre. Mais où trouver un local convenable pour loger ses deux disciples? Une petite maison, assez rapprochée du presbytère, était en vente<sup>13</sup>. Il ne balançait pas à l'acheter, quoiqu'il fût sans argent. Cette maison lui convenait parfaitement sous deux rapports: parce qu'elle était à côté du presbytère, ce qui lui procurait l'avantage de diriger et de former ces jeunes gens

---

<sup>12</sup> Au début, à La Valla, il n'y a rien d'établi à propos de l'âge. Le prospectus de 1824 (OME, doc. 28 [31, p. 88] ainsi que la Règle de 1837, chap. I, art. 4. p. 10 (AFM 0132.0102) indiquent de «quinze à trente ans».

<sup>13</sup> Elle appartenait à M. Bonner qui fabriquait des chaises pour l'église. Voir les deux contrats d'achat, OME, doc. 16 et 17.

sans trop se déranger; parce que le prix en était très modéré. Il en fit donc l'acquisition, ainsi que d'un petit jardin et d'une terre qui en dépendaient, moyennant la somme de seize cents francs, qu'il emprunta pour la payer. Le contrat passé, il se mit lui-même à réparer cette maison, à la nettoyer, et à y placer les petits meubles les plus indispensables. Il fit de ses propres mains deux petits lits en planches pour ses deux Frères, ainsi qu'une petite table à manger. Il introduisit ensuite ses deux disciples dans cette petite maison, qui devint le berceau de l'Institut des Petits Frères de Marie. L'image de la pauvreté s'y montrait partout; mais l'étable de Bethléem et la maison de Nazareth étaient pauvres, et les enfants de Marie devaient ressembler à leur Mère, et porter, dès leur naissance à la religion, le cachet de sa pauvreté et de son humilité. C'est le 2 janvier 1817, que les deux novices prirent possession de la maison, qu'ils entrèrent [65]-rent en communauté, et qu'ils jetèrent ainsi les fondements de l'Institut des Petits Frères de Marie.

Leur temps fut partagé entre la prière, le travail manuel et l'étude. Leurs exercices de piété furent d'abord assez courts et peu nombreux: ils consistaient dans la prière du matin, l'assistance à la messe, quelques courtes lectures pendant le jour, faites dans le *Manuel du chrétien* ou le *Livre d'Or*<sup>14</sup>, le chapelet, la visite<sup>15</sup> au saint Sacrement et la prière du soir. Leur occupation manuelle était de faire des clous<sup>16</sup>. Le gain que leur procurait ce travail suffisait pour les nourrir. M. Champagnat, qui les aimait [66] comme ses enfants, les visitait souvent, travaillait même quelquefois avec eux, les encourageait, leur donnait quelques leçons de lecture et d'écriture, les dirigeait, leur communiquait ses vues et ses projets pour procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Les deux novices correspondirent à ses soins avec une grande fidélité; il passèrent leur hiver seuls, dans la paix, dans la ferveur et la pratique de toutes les vertus. Au printemps, Dieu leur envoya un nouveau Frère. Antoine Couturier<sup>17</sup>, jeune homme bon et pieux, mais sans aucune instruction, demanda à entrer dans la nouvelle communauté; il y fut admis, et devint plus tard l'excellent et vertueux Frère Antoine, mort à Ampuis, le 6 mars 1850, après avoir usé ses forces et sa santé à l'instruction des enfants, et s'être montré toujours un modèle de régularité, d'humilité, d'obéissance, de patience et d'attachement à sa vocation.

Les parents de Jean-Baptiste Audras, qui ne connaissaient ni les intentions de M. Champagnat, ni les dispositions de leur enfant, le pressèrent de revenir à leur maison<sup>18</sup>; mais le pieux novice, fortement affermi dans sa vocation, s'en défendit avec énergie, et les supplia avec instance de le laisser dans l'état qu'il avait embrassé et où il se trouvait si content. Ils n'eurent aucun égard à ses prières, et pour ne pas lui fournir l'occasion de les renouveler, ils lui envoyèrent, par un de ses frères plus âgé que lui, l'ordre exprès de se rendre auprès d'eux. Ce frère lui ayant fait connaître la volonté de leurs parents, le pieux novice en fut consterné; mais, après avoir réfléchi un instant, il court trouver M. Champagnat

---

<sup>14</sup> Livre d'or ou l'Humilité en pratique, par Dom de Ste Catherine.

<sup>15</sup> Elle se faisait à l'église, car ce n'est qu'à partir de 1820 que les Frères eurent une chapelle, située au-dessus de la chambre du Père Champagnat.

<sup>16</sup> A cette époque, cette industrie était connue de toute la région. Les villes industrielles de la vallée du Gier, de la vallée de l'Ondaire et de la vallée du Furan pouvaient alimenter toute une sous-traitance dans les campagnes environnantes. L'industrie métallurgique fournissait des tiges de fer que les paysans-artisans transformaient en clous. A la morte-saison, c'était un moyen de gagner un peu d'argent tout en restant chez soi. Cet artisanat pouvait aussi s'adapter à la vie communautaire. Dans presque toutes les Fermes de La Valla, il y avait la pierre à faire les clous semblable à celle qui se trouve dans [a chambre du Père Champagnat à La Valla. (Cf. Jean-Paul Bravard, l'Ondaine, vallée du fer, p. 58. Ed. Le Hénaff 1981. Aussi, A. Balko, La fabrication des clous, FMS, 1976, No 19, p. 244).

<sup>17</sup> Frère Laurent dit: «Mon frère, le second; moi, le troisième, Couturier ou Frère Antoine, le quatrième» (OME, doc. 167, p. 453).

<sup>18</sup> Au printemps de 1817.

et lui dit les larmes aux yeux: «Mon frère est venu pour m'emmener avec lui; mais je ne veux pas le suivre. Veuillez, s'il vous plaît, faire entendre raison à mes parents et les décider à me laisser tranquille». M. Champagnat l'encourage, le rassure, et va trouver son frère qui attendait dehors. L'abordant d'un air riant, il lui dit avec ce ton décidé qui lui était naturel: «Vous voulez donc emmener votre frère? — Oui, M. l'abbé; mes parents m'ont donné l'ordre de le conduire à la maison. — Au lieu d'entrer dans les vues de vos parents, vous feriez beaucoup mieux de leur demander la permission de venir vous-même ici. — Que feriez-vous de moi, Monsieur? — Un bon Frère, un bon religieux. — Oh! Monsieur, je suis trop butor<sup>19</sup> pour être religieux, je ne suis bon qu'à [67] travailler la terre. — Allons, allons! ne dites pas tant de mal de vous: c'est déjà une bonne chose que d'être bon à travailler la terre; venez chez nous, je suis sûr que je ferai quelque chose de vous. — Mais, Monsieur l'abbé, je suis trop mauvais sujet pour faire un religieux. — Non, non, je vous connais; vous n'êtes pas un mauvais sujet, vous êtes un brave garçon; je vous réponds que si vous venez, vous n'en serez point fâché et que vous ferez bien. — Vous m'en faites quasi prendre envie; mais on se moquera de moi, quand on saura que je suis ici pour faire un Frère. — Laissez les gens se moquer tant qu'ils voudront, Dieu vous bénira; vous serez heureux, vous sauvez votre âme: c'est tout ce qu'il vous faut. Allez dire à vos bons parents que vous voulez venir ici avec votre frère et que je vous attends cette semaine». Le jeune homme alla trouver ses parents et n'eut pas de la peine à les décider à lui laisser la liberté, ainsi qu'à son frère, de suivre leur vocation. Quelques jours après<sup>20</sup> il entra au noviciat, et sous le nom de Frère Laurent<sup>21</sup>, il devint le quatrième Frère de l'Institut. Dans le cours de cette histoire, nous aurons plusieurs fois occasion de parler de lui et d'admirer sa simplicité, sa profonde humilité, sa piété et son zèle pour l'instruction chrétienne des enfants. Son frère Jean-Baptiste, qui avait une dévotion particulière à saint Louis de Gonzague, prit le nom de Frère Louis<sup>22</sup>, et Granjon celui de Frère Jean-Marie. Vers le même temps, Barthélemy Badard, âgé de quinze à seize ans, fut aussi admis au noviciat, et sous le nom de Frère Barthélemy<sup>23</sup>, il devint un excellent religieux.

\* \* \*

M. Champagnat n'avait pas perdu de vue le petit Gabriel Rivat, qu'on avait amené à son catéchisme; la piété et l'intelligence qu'il avait remarquées dans cet enfant l'avaient porté à lui donner des soins particuliers. A l'époque où nous sommes arrivés, il venait de lui faire faire sa première communion<sup>24</sup>, quoiqu'il n'eût que [68] dix ans. Désirant l'attacher à sa congrégation naissante, il proposa à ses parents de le placer chez les Frères pour le faire instruire, et promit de lui donner lui-même des leçons de latin. L'enfant vint donc au noviciat<sup>25</sup>, prit

---

<sup>19</sup> Le butor est un oiseau dont le cri rappelle le mugissement des bœufs. Au sens figuré, déjà dans Molière, il signifie: grossier, lourdaud.

<sup>20</sup> Jean-Claude va travailler à la ferme jusqu'à l'hiver. Il n'est inscrit au noviciat que le 24 décembre 1817 (AFM, Livre des entrées).

<sup>21</sup> LPC 2, pp. 316-321.

<sup>22</sup> Les tout premiers Frères gardent leur prénom de baptême. Certains en choisissent un autre: Frère Louis par dévotion à saint Louis de Gonzague, Frère François en souvenir de sa mère, Françoise.

<sup>23</sup> Frère Barthélemy est né le 24-04-1804. Il entre le 2 mai 1818, à 14 ans (LPC 2, p. 71). Voir, note 13 du chap. 5.

<sup>24</sup> Né le samedi 12 mars 1808, il fait sa première communion le 19 avril 1818: il a 10 ans (Carnet 1 du Frère François, p. 48). L'âge normal était plutôt 13 ans (AFM 146.003).

<sup>25</sup> Le 6 mai 1818 (LPC 2, p. 226).

quelques leçons de latinité, et peu de temps après<sup>26</sup>, par les conseils de M. Champagnat, s'attacha à l'Institut sous le nom de Frère François. Sa mère le vit avec plaisir choisir cette vocation; plusieurs fois elle avait dit à M. Champagnat: «Mon enfant est à la sainte Vierge, à qui je l'ai donné et consacré bien des fois<sup>27</sup>; je vous l'abandonne<sup>28</sup>, faites-en ce que vous voudrez». L'enfant, qui était trop jeune pour juger l'affaire de sa vocation, mais qui était d'une obéissance et d'une docilité parfaites, s'en rapporta aux conseils de son sage directeur, qu'il regardait avec raison comme l'interprète de la volonté de Dieu sur lui; et, lorsque son jugement fut développé, jamais il ne lui vint en pensée qu'il pût soumettre sa vocation à un nouvel examen. Un jour, M. le curé de Tarentaise<sup>29</sup>, après l'avoir engagé à étudier le latin et à faire ses classes pour embrasser l'état ecclésiastique, voyant que ses conseils n'avaient aucun effet sur lui et qu'il les écoutait avec une indifférence marquée, lui dit: «Pourquoi ne voulez-vous pas étudier le latin, comme votre frère<sup>30</sup> ? — Parce que je ne fais pas ma volonté, répondit le jeune Frère, mais celle de Dieu, qui m'est manifestée par mon supérieur». A cette réponse, le bon curé resta muet de surprise, et de toute la nuit il ne put sortir ces paroles de son esprit: «Je ne fais pas ma volonté, mais celle de Dieu». Le lendemain matin, il dit à Frère Louis: «Votre petit Frère François m'a empêché de dormir cette nuit, il a des sentiments sublimes; s'il les conserve, comme je n'en doute pas, Dieu le bénira, et se servira de lui pour procurer sa gloire».

## 69

Cette conduite du Frère François est admirable, et ceux qui, comme lui, ont eu le bonheur d'être appelés jeunes à la religion, ne peuvent rien faire de mieux que de l'imiter, quand, parvenus à l'âge des passions, l'esprit de ténèbres leur donne des doutes sur leur vocation. Ils doivent se rappeler alors qu'un enfant n'étant pas capable de réflexion, lorsque Dieu lui fait la grâce de quitter le monde à cet âge, ce n'est pas à son intelligence et à sa raison qu'il parle, mais à son cœur. Il rend ce cœur docile aux conseils d'un sage directeur, d'un père, d'une mère, d'un ami; il lui donne le goût de la piété, l'attire pour la vie religieuse et la grâce de prendre la voie qui lui est montrée. Cette manière d'appeler à la vie religieuse est pleine de miséricorde, parce qu'elle préserve l'enfant d'une infinité de fautes, et le met à l'abri des dangers du monde où sa vertu aurait fait un triste naufrage; elle est d'autant plus sûre que l'esprit propre et les motifs humains n'y ont point de part. Mais plus tard, quand le jugement est formé, un des pièges les plus dangereux du démon, c'est de suggérer au jeune homme qu'il est entré en religion sans se rendre compte de ce qu'il faisait, sans connaître les obligations qu'il prenait, et conséquemment sans vocation. Raisonnement faux, et que le démon et les passions seuls peuvent inspirer. Quand Jésus-Christ appela les apôtres, il ne leur dit pas: *Raisonnez, puis suivez-moi*; mais simplement: *Suivez-moi*. La grâce qui touche le cœur et le porte au bien, est aussi excellente que celle qui éclaire l'esprit; et la vocation vient également de Dieu, soit qu'il nous attire à lui par le cœur, par le sentiment et par l'attrait, ou qu'il nous prenne par l'esprit, c'est-à-dire, par la lumière, par la réflexion et par

<sup>26</sup> Le 8 septembre 1819 (LPC 2, p. 226).

<sup>27</sup> Spécialement à Valfleury, près de Saint-Chamond, lorsque Gabriel avait 5 ans. Il fut reçu dans la confrérie de Notre-Dame-Auxiliatrice. (AFM, F. François, Carnet No 1, p. 48).

<sup>28</sup> Dans une note personnelle, le Frère François écrira: «Donné par ma mère à Marie, au pied de l'autel de la chapelle du Rosaire dans l'église de La Valla» (AFM, Carnet 1, p. 48).

<sup>29</sup> François Préher, arrivé à Tarentaise en mai 1816, avait rétabli une école cléricale qui fonctionnait avant la Révolution. M. Courbon, vicaire général, y avait fait ses premières études (LPC 2, p. 149).

<sup>30</sup> Jean-Antoine, frère du Frère François, né le jour de Noël 1793, sera mobilisé à 20 ans, puis entrera au séminaire et sera ordonné prêtre en 1823. Vicaire à Saint-Martin-la-Plaine, il mourra à La Valla, en 1830, au presbytère où il s'était retiré pour raison de santé (LPC 2, p. 224).

le jugement.

\* \* \*

M. Champagnat, voyant augmenter le nombre de ses disciples, pensa à leur donner une forme de vie plus régulière et plus en rapport avec la vie de communauté. Comme il ne pouvait pas être toujours avec eux et qu'il sentait la nécessité de ne pas les abandonner à eux-mêmes, il voulut leur donner un directeur qui marchât à leur tête pour les conduire, pour faire observer le règlement, et reprendre ceux qui l'enfreindraient ou qui commettraient quelque autre faute. Mais, pour rendre leur obéissance et leur soumission plus facile, il voulut que ce directeur fût de leur choix; il leur proposa donc de le nommer par scrutins secrets. Chacun ayant écrit et déposé son scrutin, il en fit en leur présence le dépouillement, et nomma directeur celui qui réunit le plus de voix. Ce fut le plus ancien, c'est-à-dire Frère Jean-Marie, qui obtint le [70] plus de suffrages et qui fut établi directeur. Il leur fit prendre aussi, après des épreuves convenables, un costume simple et modeste<sup>31</sup>, qui les distinguant des séculiers, donnait une forme extérieure à la congrégation, la faisait connaître et favorisait les vocations. Ce costume<sup>32</sup> consistait en une sorte de lévite bleue, descendant jusqu'à mi-jambe, un pantalon noir, un petit manteau et un chapeau rond. La couleur avait été choisie pour rappeler aux Frères qu'ils étaient les enfants de Marie, et qu'ils devaient, en portant son habit et sa couleur, travailler sans cesse à rendre leur vie conforme à la sienne, en imitant ses vertus.

Le règlement de la petite communauté fut alors modifié, perfectionné, et les principales pratiques de la vie religieuse y furent introduites. Après le lever, qui avait lieu à cinq heures, on faisait en communauté la prière du matin, puis la méditation qui durait une demi-heure; venaient ensuite la sainte messe, les petites heures de l'office de la sainte Vierge et l'étude. A sept heures, le déjeuner, après lequel chacun vaquait en silence à son occupation, qui était pour la plupart un travail manuel. A midi, le dîner, suivi de la visite au saint Sacrement, et de la récréation que l'on prenait toujours ensemble, et pendant laquelle on ne devait s'entretenir que de choses édifiantes ou propres à former les Frères aux connaissances nécessaires à leur vocation. La soirée était employée, comme la matinée, au travail manuel. Vers les six heures, la communauté se réunissait pour réciter vêpres, complies, matines, et laudes de l'office de la sainte Vierge et le chapelet, et faire ensuite une lecture spirituelle. Ces exercices terminés, les Frères se rendaient à la cuisine pour le souper, et prenaient une récréation comme après le dîner; puis ils faisaient la prière du soir, lisaient le sujet de méditation pour le lendemain, et allaient se coucher à neuf heures.

73

Tous les vendredis, après l'oraison, on faisait l'exercice de la coulpe<sup>33</sup>. Le

---

<sup>31</sup> Il ne s'agit pas d'une soutane, ni de l'habit bleu qui sera plus tard inspiré par M. Courveille, mais d'un costume noir. Le Frère P. Zind, dans BI vol. XXI, p. 536, distingue six phases:

1. Au début, vêtements séculiers
2. 1818, pantalon noir, redingote noire
3. 1824, lévite bleue et manteau bleu
4. 1827, soutane noire boutonnée; aux vœux temporaires, on ajoute le cordon de laine; à la profession perpétuelle, la croix de cuivre incrustée d'ébène
5. 1828, soutane cousue jusqu'au milieu et agrafée
6. 1829, les bas de drap remplacent les bas tricotés.

<sup>32</sup> Frère Jean-Baptiste ne fait pas de différence entre le tout premier costume et le second. Le premier costume noir est décrit dans le rapport de l'inspecteur Guillard, au printemps 1822 (OME, doc. 19 [3], p. 73).

<sup>33</sup> Le Frère François mentionne dans un carnet, No 8, 15e: à 6 heures, la coulpe, à 6 heures et demie, l'office.

Frère directeur disait la sienne le premier, puis les autres, selon leur rang d'ancienneté.

Dans le but de favoriser le recueillement et la piété des Frères, une petite chambre avait été disposée et affectée pour leur servir d'oratoire<sup>34</sup>. M. Champagnat l'avait appropriée et badigeonnée lui-même, et y avait mis un petit autel; mais comme la communauté était très pauvre et ne pouvait faire aucun sacrifice pour acheter ce qui était nécessaire pour garnir cet autel, on empruntait à l'église paroissiale les objets dont on avait besoin. C'était là, devant cet autel et aux pieds de Marie, que les Frères faisaient tous leurs exercices de piété, leurs lectures spirituelles, qu'ils disaient leur coupes, qu'ils recevaient l'habit de l'Institut, et que plus tard ils signèrent à genoux leurs premiers engagements<sup>35</sup>.

D'abord ce fut le Frère directeur qui récita toutes les prières et fit les lectures; puis les Frères les firent tour à tour, selon leur rang d'ancienneté. Ils faisaient aussi tour à tour et chacun sa semaine, la lecture de table et la cuisine. Cette cuisine était bientôt faite: la soupe, le laitage, les légumes, l'eau pour boisson, étaient les aliments ordinaires de la communauté. Cette nourriture si frugale demandait peu de temps pour la préparer; aussi, celui qui en était chargé suivait à peu près tous les exercices de la maison. Tout dans la petite habitation des Frères était en rapport avec cet ordinaire si simple et si pauvre. Leur lit consistait en une paille et un traversin garnis de feuilles ou de paille, des draps de grosse toile et une ou deux couvertures de qualité analogue au reste.

\* \* \*

La communauté ainsi organisée prit une nouvelle forme; le silence et le recueillement, la piété et la modestie des Frères, l'union et la charité qui régnaient parmi eux rappelaient et retraçaient la vie des premiers chrétiens<sup>36</sup> 36. Le Frère directeur se montrait digne de la confiance qu'on lui avait témoignée et s'acquittait de son emploi avec prudence, zèle, douceur et fermeté. Constamment à la tête de ses Frères, il était le premier partout, et partout il donnait l'exemple de la régularité, de la piété et de toutes les vertus religieuses. Chaque semaine, il faisait aux Frères une exhortation sur les devoirs de leur saint état, ou sur la manière de combattre les vices, surtout la passion dominante, et de pratiquer la vertu. Ses instructions, qu'il avait soin de préparer, étaient fortes, ordinairement très animées, mais toujours simples et bien pratiques. Les Frères l'écoutaient tous avec une grande attention; ils se portaient avec zèle à la pratique des vertus et à la correction de leurs défauts. D'ailleurs, quoique le Frère directeur fût bon, il ne les flattait pas, et il savait, lorsqu'ils s'écartaient de leur devoir, leur imposer avec prudence et charité des pénitences en rapport avec les fautes qu'ils avaient faites. Outre le Frère directeur, chacun choisissait un Frère pour être averti de ses défauts. Cet acte de charité et d'humilité s'exerçait de part et d'autre avec beaucoup de simplicité et de franchise. Le Frère Jean-Marie choisit pour son moniteur un des plus jeunes, et il le supplia en des termes qui montraient bien sa profonde humilité, de lui faire cet acte de charité et de l'avertir avec soin toutes les fois qu'il s'écarterait de son devoir. Mais quelque temps après, voyant que ce jeune Frère ne le reprenait pas comme il croyait le mériter, et qu'il ne l'avertissait pas comme il aurait souhaité, il lui demanda la

---

<sup>34</sup> Le Frère François rappelle les divers lieux où, chaque année, il a fait sa retraite: 1820, à la petite chapelle au 1er étage (AFM, carnet No 1).

<sup>35</sup> Voir le texte de la formule d'engagement de 1826 dans OME, doc. 52, p. 137 et dans FMS 1978, No 31, pp. 412-414 et No 32, pp. 424-426.

<sup>36</sup> Ac. 4, 32.



permission de se choisir un autre moniteur.

M. Champagnat visitait souvent ses enfants, et passait avec eux tous les moments qu'il avait de libres. Tous les jours, il leur faisait une classe de lecture; et en leur apprenant à lire, il saisissait toutes les occasions que lui présentait le sujet de la lecture, pour leur faire des réflexions propres à les porter à l'amour de Dieu, à la fuite du péché et à la pratique de la vertu. Etant venu les voir un jour pendant la récréation, et s'étant aperçu qu'ils parlaient un peu fort et qu'ils faisaient un peu trop de bruit, il leur dit: «Mes amis, vos récréations sont trop bruyantes; elles ressemblent un peu aux amusements des gens du monde. Si vous voulez être des religieux, il faut vous récréer et vous conduire en tout comme des religieux. Les Petits Frères de Marie doivent s'appliquer à imiter leur Mère dans toutes ses actions. Or, la sainte Vierge était toujours modeste et recueillie, même dans les délassements qu'elle prenait pour soutenir la nature». Cette paternelle correction eut tout son effet; les Frères, qui ne faisaient que de quitter le siècle, et qui n'avaient pas aperçu le défaut qu'ils s'entendirent reprocher, reçurent avec humilité et reconnaissance cet avertissement; ils s'observèrent si bien depuis, que jamais il n'y eut raison de le renouveler. Ils se montraient admirables de bon esprit, de bonne volonté et de zèle pour l'observance du règlement; [73] chacun s'y portait de lui-même par amour pour Dieu et par le désir de son avancement dans la vertu. Un seul point leur était difficile à observer, et devenait pour eux un sujet de peine quand ils y manquaient, c'était le lever. Comme ils étaient très pauvres et qu'ils n'avaient pu se procurer un réveil, il arrivait quelquefois qu'ils se levaient ou trop matin ou trop tard. Ils en témoignèrent leur peine à M. Champagnat, qui, pour obvier à cet inconvénient, fit placer une cloche sur le devant de la maison; et au moyen d'un fil de fer, qui, traversant l'espace d'une centaine de mètres qu'il y avait du logis des Frères au presbytère, allait aboutir à sa chambre, il sonnait lui-même pour les réveiller, tous les matins, à cinq heures précises.

## CHAPITRE SEPTIÈME

*Les Frères se chargent de l'école de Lavalla. M. Champagnat vient demeurer avec eux. Il les forme à faire la classe, leur apprend à faire le catéchisme, et les envoie deux à deux le faire dans les hameaux.*

Nous avons dit plus haut que la Paroisse de Lavalla était sans instituteur<sup>1</sup>. M. Champagnat avait toujours vu cet état de choses avec peine, et il appelait de tous ses vœux le moment où ses Frères pourraient se charger d'une classe. Mais ne les trouvant pas encore assez capables, il prit le parti de faire venir un maître d'école<sup>2</sup>. En agissant ainsi, il avait un double but: l'instituteur, dans sa pensée, était nécessaire, d'abord pour donner l'instruction primaire aux enfants de la paroisse, ensuite pour perfectionner les Frères dans les connaissances qu'ils avaient acquises, et pour les initier à la méthode d'enseignement<sup>3</sup>. En effet, malgré son zèle et son dévouement, les fonctions du saint ministère lui laissaient si peu de temps, qu'il lui était impossible de former les Frères par lui-même comme il l'eût désiré.

Le jeune homme dont il fit choix remplit parfaitement ses vues. Il était resté chez les Frères des Ecoles Chrétiennes, et ne manquait [75] pas d'instruction<sup>4</sup>; mais ce qui était bien préférable pour le cas actuel, c'est qu'il connaissait parfaitement la méthode simultanée<sup>5</sup> en usage dans l'institut du Vénérable abbé de la Salle, méthode que M. Champagnat voulait adopter pour sa congrégation. L'instituteur vécut en communauté avec les Frères; il ouvrit son école dans leur maison, et bientôt elle fut pleine d'enfants. Les Frères le secondaient dans l'instruction des élèves, le voyaient opérer, se formaient sur lui, et prenaient sa méthode; ils recevaient en outre, entre les classes, des leçons particulières sur les diverses parties de l'enseignement. Bientôt ils furent en état de se charger de toute la classe, et ils en firent la proposition à M. de<sup>6</sup> Champagnat, qui ne voulut pas le leur permettre, parce qu'il désirait que leurs premiers essais fussent plus humbles et se fissent sur un théâtre plus modeste. Il les réunit un jour et leur dit: «Mes amis, outre qu'il y aurait peut-être de la témérité à vous croire capables de conduire seuls l'école de Lavalla, il faut nous rappeler que l'esprit de notre congrégation doit être l'esprit d'humilité; c'est pourquoi il convient que nous commencions par quelque chose de plus petit. Puisque vous désirez vous livrer à l'instruction chrétienne des enfants, ce qui fait le but de votre vocation et ce que j'approuve fort, je désire que vous consacriez les premiers effets de votre zèle aux enfants les plus ignorants et les plus abandonnés. Ainsi, je vous propose

<sup>1</sup> Les Archives de La Valla signalent que Jean Montmartin, décembre 1816 et encore le 27 mai 1819, est appelé maître-écrivain et que Jean-François Maisonneuve est autorisé pour enseigner à La Valla, le 10 mai 1819 (Cf. Registre de l'Etat civil, ADL, T. 14). Le curé Rebod prend la défense d'un instituteur qui se plaint que l'école des Frères «le met sur la paille». Le P. Champagnat, en demandant au curé de vérifier que pas un seul des élèves des Frères ne vient de la classe de l'instituteur (OME, doc. 166, note 7 et ss, p. 439 et note correspondante), montre qu'il a pris grand soin de ne nuire à personne. Pour le personnel enseignant de l'époque, voir LPC 1, pp. 14-15.

<sup>2</sup> Une lettre écrite 60 ans plus tard (17-11-88) par deux dames (veuve Jayet et veuve Moulin) qui étaient petites filles en 1816, nous donne des renseignements sur la toute première école (hameau du Sardier, près du Saut du Gier) où le P. Champagnat avait installé l'instituteur nommé Maisonneuve qui devait devenir le formateur des premiers Frères (FMS, 1973, No 6, p. 86).

<sup>3</sup> F. Paul Boyat, Quelques aspects de la pédagogie des Petits Frères. BI, Vol. XXIX, pp. 76-77. Aussi, P. Zind, Sur les traces de M. Champagnat, Vol. 2, p. 76-77.

<sup>4</sup> L'instituteur Maisonneuve n'avait pas de diplôme d'enseignement (FMS 1973, No 6, p. 86) parce que cela n'était pas exigé chez les Frères des Ecoles Chrétiennes, en France, à ce moment, selon la loi du 29 février 1816 (LPC 1, art. 36, p. 21).

<sup>5</sup> Voir la note 3, ci-dessus.

<sup>6</sup> Distraction du copiste peut-être par imitation de De La Salle.

d'aller faire la classe<sup>7</sup> dans les hameaux de la paroisse». Cette proposition fut accueillie non seulement avec respect et soumission, mais encore avec joie. Les hameaux de Luzernaud, de Chomiol et quelques autres furent désignés. Les Frères y allaient le matin et en revenaient le soir. Ces premiers essais, bénis de Dieu, furent heureux. Les bons habitants des campagnes, charmés et édifiés du dévouement, de la simplicité et du zèle des Frères, en témoignèrent leur vive satisfaction à M. Champagnat.

\* \* \*

Mais une année s'était à peine écoulée, que le maître d'école, par sa conduite irrégulière et trop mondaine, obligea M. Champa-[76]-gnat à l'éloigner et à confier sa classe à un des Frères. Ce fut le Frère Jean-Marie, directeur de la maison, qui en fut chargé. Il sut, par une sage et prudente fermeté, maintenir l'ordre et la discipline que l'instituteur y avait établis. Comme il était passablement formé et qu'il avait un grand zèle et un grand dévouement, la bonne tenue de l'école et l'instruction des enfants n'eurent rien à souffrir de ce changement. La réputation de piété et de vertu que le Frère Jean-Marie s'était faite dans la paroisse, contribua beaucoup à lui donner de l'autorité sur les enfants, et les parents le virent eux-mêmes avec plaisir prendre la direction de l'école. Jusque-là, les habitants de Lavalla s'étaient peu occupés des Frères; ils ne s'étaient guère informés ni de leur manière de vivre, ni du but qu'ils se proposaient; mais quand on vit leur zèle et leur dévouement pour l'instruction des enfants, quand on fut témoin de leurs succès, il n'y eut qu'une voix pour les applaudir et pour les approuver. Le nombre des enfants s'accrut considérablement, il en arrivait tous les jours de tous les points de la paroisse. Les pauvres étaient reçus gratuitement<sup>8</sup>, les autres ne payaient qu'une légère rétribution.

M. Champagnat, qui était l'âme de la maison, qui soutenait et dirigeait les Frères, qui engageait les parents à leur envoyer leurs enfants, résolut de donner un plus grand développement à l'école. S'étant aperçu qu'une seule classe ne pouvait suffire pour un si grand nombre d'enfants, il en créa une seconde: ce qui lui permit de diviser les élèves et de les classer par rang de capacité<sup>9</sup>, et conséquemment contribua beaucoup à accélérer leur progrès. Une autre chose plus grave attira son attention. Plusieurs parents, ne pouvant obtenir que leurs enfants couchassent chez les Frères, les plaçaient dans le bourg, où ils se dérangeaient; parce qu'ils étaient abandonnés à eux-mêmes après les classes. Pour corriger cet abus, M. Champagnat fit faire des agrandissements et des réparations à la maison d'école, ce qui permit aux Frères de recevoir et de loger les enfants qui s'étaient placés chez les particuliers. Il se présenta aussi plusieurs enfants indigents; ils furent accueillis avec bonté et empressement, et la communauté, bien que sans ressources, pourvut à tous leurs besoins. M. Champagnat, qui avait en Dieu une confiance sans bornes, se chargea même de plusieurs enfants abandonnés ou orphelins, les fit instruire, les nourrit, les

---

<sup>7</sup> Dès le début, les Frères ne font pas seulement le catéchisme, mais aussi la classe. Les hameaux choisis sont à faible distance.

<sup>8</sup> Selon l'ordonnance du 29 février 1816, stipulant au No 14: «toute commune sera tenue de pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'enseignement primaire, et à ce que les enfants indigents le reçoivent gratuitement» (RLF, p. 9).

En raison aussi de l'engagement pris par les premiers Frères: «Secondement, nous nous engageons à enseigner gratuitement les indigents que présentera M. le curé de l'endroit» (OME, doc. 52, p. 138).

<sup>9</sup> Avec deux classes, il y a ordinairement celle des «lecteurs» où est enseignée la lecture et celle des «écrivains» où sont enseignés l'écriture, le calcul et, peu à peu, d'autres disciplines. On les désigne aussi par «petite classe» et «grande classe» (Cf. SMC, Vol. 2, p. 77).

habilla, et les fit placer ensuite dans des maisons de confiance; continuant toujours à veiller sur leur conduite, à les diriger et à leur servir de père. Cette première année, il eut douze enfants pauvres<sup>10</sup> auxquels il fournissait tout. Comme quelqu'un censurait sa conduite et le blâmait de ce qu'il surchargeait sa maison, il répondit: «Il y a longtemps que j'ai entendu dire que l'aumône n'appauvrit pas, et que la messe ne retarde pas, nous allons en faire l'expérience». Puis il ajouta avec un grand sentiment de foi: «Dieu qui nous envoie ces enfants et qui nous fait la grâce de les accueillir, nous enverra de quoi les nourrir».

Cette nouvelle organisation fit prendre à l'école un nouvel accroissement<sup>11</sup>. Les classes furent mieux dirigées, les progrès plus rapides. Les enfants, parfaitement disciplinés, fréquentaient l'école avec plaisir. Ils aimaient leurs maîtres, travaillaient avec goût, profitaient des bons exemples et des leçons qu'ils recevaient, et ils rapportaient dans leurs familles les bons principes et les pratiques de vertu qui leur étaient donnés.

La direction de la maison des Frères prenait beaucoup de temps à M. Champagnat; il y passait ses récréations et tous les moments que lui laissaient les travaux du saint ministère. Toutefois, il comprit parfaitement que cela ne suffisait pas, que ses Frères, n'étant encore que novices dans la vie religieuse et dans l'enseignement, avaient sans cesse besoin de ses avis et de ses conseils, et qu'ainsi plusieurs choses souffriraient tant qu'il ne serait pas à la tête de sa communauté. Ces raisons, et plus encore l'attachement qu'il avait pour ses Frères, lui firent prendre la résolution de venir demeurer avec eux<sup>12</sup>. Il s'en ouvrit à M. le curé, qui ne négligea rien pour le détourner de ce projet. «Que ferez-vous, lui dit-il, au milieu de vos jeunes gens, bons et pieux si vous le voulez, mais grossiers, pauvres, et dont aucun n'est capable de prendre soin de vous et de préparer votre ordinaire?» Ces raisons, [78] toutes vraies qu'elles étaient, ne firent aucun effet sur l'esprit de M. Champagnat. Il savait qu'en vivant en communauté, il devrait supporter la pauvreté, les privations et tous les sacrifices qu'impose la vie religieuse; mais c'était cela même qui lui faisait désirer d'être avec ses Frères. Il comprenait que le meilleur moyen de les attacher à leur vocation, de leur faire aimer la pauvreté, la vie réglée et toutes les vertus de leur saint état, c'était de se mettre à leur tête, d'unir son sort au leur, de ne faire qu'un avec eux, de leur donner l'exemple et de pratiquer le premier ce qu'il leur enseignait. Puis il aimait ses Frères comme ses enfants, et son cœur de père lui disait qu'il devait être au milieu d'eux, vivre avec eux, vivre comme eux, partager leur indigence, partager leur dévouement pour l'éducation des enfants et se soumettre comme eux à toutes les observances de la vie religieuse. Dès le principe, il s'était dévoué tout entier à l'œuvre des Frères, lui avait tout sacrifié, s'était attendu, s'était préparé à lui donner non seulement ses soins et ses travaux, mais encore à sacrifier pour elle, s'il était nécessaire, ses forces, sa santé et sa vie.

L'œuvre des Frères pour réussir avait besoin de tout ce dévouement: elle lui coûta tout cela. Ayant donc obtenu la permission de quitter le presbytère, il vint se fixer pour toujours chez les Frères, transportant lui-même son petit mobilier pendant la nuit, afin de n'être pas aperçu, et d'éviter de faire parler. On le logea

---

<sup>10</sup> Le document du Père Bourdin fait allusion aux critiques qui sont faites au Père Champagnat au sujet de l'utilisation des quêtes en faveur de ses orphelins (Cf. OME, doc. 166 [17], p. 445 et FMS, No 36).

<sup>11</sup> La statistique de 1824, première statistique officielle des Frères Maristes, indique 80 élèves à La Valla (Cf. P. Zind, BI No 162, p. 161).

<sup>12</sup> Ce qui ne veut pas dire qu'il était «le directeur, mais seulement l'animateur et le directeur spirituel» (MEM, pp. 18-19).

dans une petite chambre basse et malsaine<sup>13</sup>, quoique ce fût ce qu'il y avait de mieux dans la maison. Son modeste ordinaire était fait avec celui des Frères, mais il mangeait seul<sup>14</sup>. Ce fut pour lui une grande consolation que de se voir au milieu de ses Frères, de vivre avec eux et de pouvoir consacrer tous ses moments à les instruire et à les former à la vertu. Comme le bon pasteur, il était toujours à la tête de son petit troupeau<sup>15</sup> : il travaillait avec les Frères, soit à cultiver la terre, soit à faire des clous; prenait ses récréations avec eux, visitait les classes pour encourager les élèves et pour diriger les maîtres, donnait en particulier des leçons à ces derniers, les formait à la surveillance des enfants et aux autres parties de l'éducation. Les Frères avaient pour lui la plus grande vénération, ils l'aimaient comme leur père; [79] mais comme ils étaient des hommes simples, et qu'ils comprenaient peu les convenances, tout en lui portant un profond respect, ils vivaient avec lui presque comme avec leur égal, et s'occupaient peu à l'entourer de ces soins que réclamaient son caractère de prêtre et sa position de supérieur. On en jugera par ce trait. M. Champagnat demeura quatre ans<sup>16</sup> avec eux, sans qu'aucun se fût offert à faire son lit et sa chambre, il faisait lui-même l'un et l'autre, et ne se plaignait pas, malgré ses nombreuses occupations. Ce ne fut qu'en 1822 que le Frère Stanislas<sup>17</sup> lui demanda de se décharger sur lui de ce soin, ce qu'il ne lui accorda pas sans beaucoup de difficultés.

M. Champagnat, en venant se mettre à la tête de sa petite communauté, n'avait pas prétendu se charger de la direction de la maison. Outre que les occupations de son ministère ne le lui permettaient pas, il comprenait que ce n'était pas son affaire, mais celle du Frère directeur. Il se reposa donc sur ce dernier de tout le détail des affaires, lui laissa toute liberté d'agir; et loin de le gêner ou de diminuer son autorité, il s'attacha à la fortifier et à l'augmenter. Sa présence dans la communauté ranima le zèle et la ferveur de tous les Frères; les enfants gagnèrent aussi en piété et en bon esprit, et leurs parents fiers de le voir à la tête de l'école, firent éclater leur joie et leur satisfaction. M. Champagnat, tout en ne se mêlant pas de la direction extérieure de la maison, suivait ses Frères, sans qu'on s'en aperçût, dans les plus menus détails de leur conduite; afin de les former à une solide vertu, et d'en faire de bons instituteurs de la jeunesse. Pour atteindre ce double but, il travaillait sans relâche à corriger leurs défauts, à réformer leur caractère, à leur inspirer l'amour et le goût de la prière, le zèle pour l'instruction chrétienne des enfants, à leur apprendre à faire le catéchisme et la surveillance, à discipliner une classe, et à former le cœur et la conscience des enfants.

Remarquant un jour que le Frère, qui était chargé de surveiller les pensionnaires, faisait peu d'attention à eux et qu'il était tout appliqué à dire son office, il l'en avertit et lui dit: «Mon Frère, vous ne devez jamais perdre de vue vos enfants. — Mais, mon Père, répliqua le Frère, si je ne me tiens pas recueilli, je ne puis prier, et je ne retire aucun fruit de mon office. — Votre premier devoir, lui répondit M. Champagnat, est de veiller sur vos enfants, afin [80] de prévenir le mal, et de conserver leur innocence; si vous le remplissez, votre prière sera plus agréable à Dieu et plus méritoire, quand même, par suite de votre emploi, vous seriez un peu distrait, que si elle était faite sans distraction, en

---

<sup>13</sup> «Il se contenta d'une chambre assez étroite, basse, peu salubre et que les meubles n'encombraient pas: elle était à côté de la cuisine» (AA, p. 41).

<sup>14</sup> «Quant à l'ordinaire du P. Champagnat, il était à peu près le même que celui de la communauté; seulement, par raison de convenance, sa table était à part au réfectoire» (MEM, p. 21).

<sup>15</sup> Jn. 10, 4.

<sup>16</sup> Ceci semble indiquer qu'il était venu vivre avec les Frères en 1818, puisqu'en février 1822, date d'arrivée de Frère Stanislas, il avait déjà passé quatre ans avec eux (LPC 2, p. 473).

<sup>17</sup> LPC 2, p. 473 et AA, p. 47.

négligeant ce devoir important. Savez-vous ce que c'est que retirer des fruits des exer-[81]-cices de piété? C'est apprendre dans la prière à bien remplir ses devoirs, à pratiquer les vertus de son état, à bien se conduire en toutes choses: ce qui a fait dire à saint Augustin, que celui qui sait bien prier sait bien vivre: c'est-à-dire, qu'il sait sanctifier toutes ses actions, s'appliquer aux choses extérieures par esprit de Foi, et faire de son travail, quel qu'il soit, une prière continuelle. Le meilleur fruit que vous puissiez retirer de vos exercices de piété, est donc d'être fidèle à tous vos devoirs, de remplir parfaitement l'emploi qui vous est confié, et d'être pour vos enfants un modèle de charité, de patience, d'exactitude et de modestie».

Il recommandait souvent aux Frères d'être discrets et prudents en expliquant le catéchisme, et de bien se garder de décider que telles ou telles fautes sont des péchés mortels ou des péchés véniels, de crainte de fausser la conscience<sup>18</sup> des enfants et de les exposer à offenser Dieu. Dans une occasion, il donna une forte réprimande à un Frère qui s'était écarté de cette règle. «Contentez-vous, disait-il, de leur inspirer une grande horreur du péché, et laissez à Dieu et au confesseur de juger la gravité des fautes». Dans une autre circonstance, ayant appris qu'un jeune Frère avait fait à ses enfants des défenses trop absolues, il le fit appeler et lui dit: «Qu'avez-vous défendu à vos enfants? — De parler, de perdre le temps, etc. — Retournez vers eux, lui répliqua-t-il, et dites-leur que quand même il leur arriverait de dire quelques mots ou de s'écarter un peu de ce que vous leur avez défendu, il n'y aurait point de péché». Voilà jusqu'où il portait la délicatesse, et combien il craignait de mettre les enfants dans le cas d'agir contre leur conscience. Souvent il écoutait les Frères pendant qu'ils faisaient le catéchisme, et leur faisait remarquer ensuite les fautes qu'ils y avaient faites, ce qu'ils auraient dû éviter, ce qu'ils auraient dû faire pour attirer l'attention des écoliers, pour se mettre mieux à leur portée, et pour leur faire aimer les vérités saintes qu'ils leur enseignaient. «Bien instruire les enfants, disait-il, c'est peu de chose: leur faire aimer la religion, c'est tout». En peu de temps il eut plusieurs Frères qui furent de bons catéchistes, et qui réussirent dans ce ministère au delà de ses espérances.

\* \* \*

Pour leur inspirer l'esprit de zèle, et pour leur faire bien comprendre que le but de leur vocation était la sanctification des âmes, non content de les exercer à faire le catéchisme aux enfants de [82] l'école, il les envoyait les dimanches et certains autres jours, deux à deux dans les hameaux de la paroisse pour catéchiser les gens de la campagne. Arrivés dans le hameau qui leur était assigné, les deux Frères réunissaient les petits enfants et les grandes personnes dans une grange ou dans tout autre appartement convenable, commençaient par faire la prière, chantaient un cantique, demandaient le catéchisme aux jeunes gens; puis développaient les réponses qui étaient faites, par des sous-demands courtes et claires et finissaient l'instruction par une petite morale pratique et par quelques traits d'histoire. Comme ils avaient soin de bien préparer leur instruction, qu'ils parlaient avec simplicité et onction, et qu'ils soutenaient leur ministère par une grande piété et une grande modestie, on venait de toutes parts pour les entendre, et leur auditoire réunissait souvent toute la population du hameau. M. Champagnat se rendait lui-même dans les endroits où les Frères allaient faire le catéchisme, afin de les entendre et de savoir comment ils faisaient. Il

---

<sup>18</sup> Même attitude chez le Père Colin. Voir «Entretiens spirituels», doc. 99 [8].

n'avertissait jamais ceux qu'il voulait aller écouter; et il avait même la précaution de s'arranger de manière à pouvoir tout entendre, et tout voir sans être aperçu des Frères.

Le soir, pendant la récréation, il faisait remarquer les fautes que l'on avait faites, rectifiait ce qui manquait pour compléter les explications que l'on avait données d'une vérité, d'un point de doctrine, donnait son approbation et des éloges à ce qu'il y avait de bien, et finissait toujours par encourager, par montrer l'excellence des fonctions de catéchiste, le grand bien que les Frères étaient appelés à faire, s'ils étaient animés de l'esprit de leur état, et s'ils remplissaient avec zèle la mission qui leur était confiée.

\* \* \*

Ces discours produisaient un tel effet sur les Frères qu'ils regardaient tous comme une grâce d'être choisis pour aller faire le catéchisme dans les hameaux. Cette grâce, qu'ils sollicitaient avec instances, ne leur était pas toujours accordée; et pour l'obtenir il fallait l'avoir méritée par une piété soutenue, par une grande humilité et par une conduite constamment régulière et édifiante. Le bon Frère Laurent postula longtemps la faveur d'aller faire le catéchisme au Bessac. Comme cette mission était pénible et difficile, il lui fallut pour la mériter faire de nombreux actes de zèle, d'abnégation et d'humilité. Le Bessac, situé sur le haut de la montagne de Pila, à deux lieues de Lavalla, est couvert de neige au moins six mois de l'année. Ce village n'avait point alors de prêtre: aussi les enfants, et même les grandes personnes, étaient dans [83] une profonde ignorance. Frère Laurent y portait ses petites provisions de Lavalla, où il revenait tous les jeudis pour s'édifier avec les Frères, et pour se fournir de ce qui lui était nécessaire. Il se logeait chez un habitant du Bessac<sup>19</sup>, préparait lui-même sa nourriture qui consistait en une soupe, faite le matin pour tout le jour, quelques pommes de terre et un peu de fromage. Le bon Frère parcourait le village deux fois le jour, une petite clochette à la main, pour rassembler les enfants; et telle était la vénération qu'il avait su inspirer pour sa vertu, que tout le monde se découvrait quand il passait. Quand les enfants étaient réunis autour de lui, il leur apprenait les prières et le catéchisme, et leur enseignait la lecture. Les dimanches, il assemblait dans la chapelle tous les habitants du village; et là, après avoir fait la prière du soir, récité le chapelet et chanté un cantique, il expliquait à ces bons villageois les vérités de la religion, les instruisait des dispositions requises pour recevoir avec fruit les sacrements, et leur apprenait à sanctifier leurs actions, leurs souffrances et leur pauvreté, en les offrant à Dieu, et en se soumettant sans murmurer à sa sainte volonté. Rien ne peut dire le bonheur qu'il goûtait en catéchant ce bon peuple, et en se dévouant à l'instruction des enfants pauvres et ignorants. On en jugera par ce trait. Un jeudi, selon son habitude, il vint faire ses provisions à Lavalla, et il remonta au Bessac avec M. Champagnat qui allait de ce côté pour confesser un malade. Ce jour-là, il y avait deux ou trois pieds de neige, et les chemins étaient tout verglacés. Frère Laurent portait dans un sac un gros pain, du fromage et des pommes de terre pour se nourrir pendant la semaine. Quoiqu'il fût fort, comme les chemins étaient très mauvais, il suait sous son fardeau. M. Champagnat, le voyant en cet état, lui dit: «Mon Frère, vous faites là un métier bien pénible. — Vous me pardonnerez, mon Père; il n'est pas pénible, mais extrêmement doux. — Je ne vois pas ce qu'il y a de si doux à côtoyer ces montagnes tous les huit jours, à marcher dans ces neiges

---

<sup>19</sup> AA, p. 45. Frère Avit donne l'orthographe actuelle: Le Bessat.

et dans ces glaces avec un lourd fardeau sur les épaules, au risque de vous jeter dans quelque précipice. — C'est l'entière certitude que Dieu compte tous nos pas, et qu'il payera par un poids immense de gloire les peines et les fatigues que nous supportons pour son amour. — Vous êtes donc bien content d'aller faire le catéchisme et la classe dans ce mauvais pays, et de porter votre pain comme un pauvre? — Si content, mon Père, que je ne donnerais pas mon emploi pour tous les biens du monde. — Certes, vous l'estimez beaucoup cet emploi; le méritez-vous? [84]— Oh! non: je suis convaincu que je ne mérite pas la faveur d'aller faire le catéchisme au Bessac, et qu'elle ne m'est accordée que par un pur effet de la bonté de Dieu. — Tout ce que vous dites là est très vrai; ce qui n'empêche pas que vous soyez obligé de convenir que vous avez aujourd'hui un bien mauvais jour. — Non, mon Père, c'est un des plus beaux jours de ma vie». En disant cela sa figure était riante, épanouie, et de douces larmes de bonheur tombaient de ses yeux. M. Champagnat, touché et consolé de voir tant de vertus, eut de la peine à retenir les siennes<sup>20</sup>.

Heureux le Petit Frère de Marie qui, pour imiter de si beaux exemples, ambitionnera d'être envoyé dans un établissement pauvre, qui estimera comme une faveur d'être chargé d'une classe toute composée d'enfants indigents, grossiers et ignorants, qui aimera la vie cachée, et qui cherchera à faire le bien sans bruit: il aura véritablement l'esprit de son état; Dieu bénira ses travaux, et le comblera de grâces et de consolations. Un tel Frère sera le soutien et la gloire de son Institut.

---

<sup>20</sup> A la fin de sa vie, le Frère Laurent va supplier le Frère François de lui permettre d'aller «faire le catéchisme de village en village en demandant son pain» (CSG II, p. 71).



## CHAPITRE HUITIÈME

*Fondation des établissements de Marllhes et de Saint-Sauveur. Belle conduite de Frère Louis. Fondation des établissements de Tarentaise et de Bourg-Argental.*

L'école de Lavalla prospérait; la bonne tenue des enfants, leurs progrès, leur piété, l'attachement qu'ils montraient pour leurs maîtres, attirèrent l'attention du public sur les Frères, et les firent connaître dans les paroisses voisines. Quelques curés, jaloux de donner à leurs paroissiens de pareils instituteurs, en firent la demande à M. Champagnat. M. Alliot<sup>1</sup>, curé de Marllhes, prétendit qu'il avait droit d'être servi le premier. Comme plusieurs Frères étaient passablement formés, M. Champagnat crut qu'il pourrait se rendre aux désirs de son curé; il lui promit donc deux Frères. Les premiers établissements, comme la maison-mère, eurent pour fondement la pauvreté. M. le curé de Marllhes acheta une petite maison<sup>2</sup>, malsaine et où l'eau suintait de toutes parts, pour y loger les Frères. Frère Louis fut établi directeur de cette école, et l'ouvrit dans le courant de 1819<sup>3</sup>.

A l'arrivée à Marllhes, les Frères n'ayant trouvé à la maison qui leur était destinée, ni mobilier, ni provisions, furent obligés de passer quelques jours au presbytère, où ils furent examinés de très près. On convenait qu'ils étaient bons, pieux et modestes; mais on ajoutait qu'ils étaient trop simples, et qu'ils n'avaient pas assez d'instruction. Se trouvant avec son compagnon dans une chambre, Frère Louis entendit le vicaire, neveu du curé, dire à son oncle: «Ces deux jeunes gens ne feront rien; ils ne sont ni assez instruits, ni assez expérimentés pour diriger une école. Ce sont deux enfants<sup>4</sup>; comment pourraient-ils discipliner et former [86] d'autres enfants? Je crains bien que nous ne soyons pas longtemps à nous repentir de les avoir appelés dans cette paroisse. — En effet, répondit le curé, ces deux Frères sont bien jeunes: ils laissent beaucoup à désirer sur le rapport de l'instruction, et il est fort douteux qu'ils réussissent». «Entendez-vous ce que l'on dit de nous, dit le Frère Louis à son compagnon? Quittons cette maison où l'on nous juge si sévèrement: mieux vaut rester chez nous, bien qu'il n'y ait que les quatre murs; mieux vaut ne vivre que de pain que de demeurer ici. Ouvrons notre école, mettons-nous à l'œuvre, et prouvons-leur que nous sommes capables de remplir la tâche que notre supérieur nous a imposée». Le lendemain, ils ouvrirent leur école, s'attachant particulièrement à discipliner leurs enfants, à les rendre silencieux, à leur donner des habitudes d'ordre et de propreté, à les former à la piété, à la modestie, à la civilité, à mettre dans leurs classes l'émulation et tout cet extérieur qui annonce une école bien tenue. Un mois ne s'était pas écoulé que les enfants avaient changé; il semblait que la piété, la retenue et la modestie de leurs jeunes maîtres eussent passé en eux. Les parents, les autorités, tout le public<sup>5</sup> était ravi de leur docilité, de leur honnêteté, de leur amour pour l'étude,

<sup>1</sup> «M. Alliot avait pris possession de la cure de Marllhes en 1781. C'est lui qui fit faire la première communion au pieux Fondateur, en 1800. Il exigea deux de ses premiers Frères pour son école, en 1818, mais se les vit retirer, en 1821. Il mourut en 1822» (AA, p. 42). Sur Alliot, voir P. Piat, Jean-Antoine Alirot, curé de Marllhes de 1781 à 1822.

<sup>2</sup> Encore visible sur la place du village, à la date de cette réédition.

<sup>3</sup> Les statistiques indiquent la fin de 1818 (AA, p. 42).

<sup>4</sup> Frère Louis a 16 ans; Frère Antoine 18 (AFM, 137.13).

<sup>5</sup> AA, p. 43.

de leur attachement à leurs maîtres; on ne pouvait se lasser de les regarder parcourir les rues et se rendre dans les hameaux, deux à deux, dans un ordre et un silence parfaits: de toutes parts il s'éleva des cris d'admiration. Le vicaire et le curé furent agréablement surpris, et ils comprirent qu'ils avaient jugé les Frères trop tôt. Au reste, ils furent les premiers à se réjouir de leurs succès, à y applaudir, à louer leur conduite, et à faire leur possible auprès des parents et des enfants pour soutenir ces heureux commencements.

Frère Louis, qui était plein de l'esprit de son saint état et qui comprenait l'excellence de la mission qui lui était confiée, ne faisait pas la classe en maître d'école, mais en religieux et en apôtre. Sans doute, il ne négligeait pas l'instruction primaire, parce qu'il savait qu'il devait la donner et qu'elle est un moyen d'attirer les enfants, et de les gagner à Dieu; mais son but et son ambition n'étaient pas de faire des savants, il voulait surtout faire de bons chrétiens. Souvent il disait à son compagnon: «Mon Frère, nous avons cent<sup>6</sup> enfants dans nos classes; eh bien! ce sont cent âmes dont l'innocence nous est confiée et dont le salut dépend [87] en grande partie de nous. Ces enfants seront toute leur vie, tels que nous les élèverons; la conduite qu'ils tiendront est entre nos mains. Si nous leur donnons de bons principes, si nous les formons à la vertu, ils se conduiront en bons chrétiens, et leur vie ne sera qu'une suite d'actes de vertu. Si, au contraire, nous négligeons leur instruction religieuse, si nous nous contentons de leur enseigner les sciences profanes, ils seront pour la plupart de mauvais chrétiens, c'est-à-dire, des hommes remplis de vices et vides de vertus. Ainsi, suivant la manière dont nous remplirons notre emploi, nous serons pour ces enfants un grand moyen de salut ou une grande cause de ruine; et de nous, on peut dire en toute vérité ce que Siméon disait du saint Enfant Jésus: *ils sont établis pour le salut ou pour la perte de plusieurs*<sup>7</sup>: pour le salut de tous ceux dont nous prendrons soin, que nous instruirons et que nous élèverons chrétiennement; pour la perte de tous ceux que nous laisserons dans l'ignorance de notre sainte religion, et que nous ne travaillerons pas à corriger de leurs défauts. Les parents nous envoient leurs enfants pour que nous leur apprenions à lire et à écrire; mais Dieu nous les conduit pour que nous leur apprenions à connaître Jésus-Christ, à gagner le ciel, pour que nous les formions à la piété et à la vertu. C'est là notre but; attachons-nous, avant tout, à le remplir, sans oublier le reste».

Avec des vues si justes et des principes si religieux, Frère Louis ne pouvait manquer de bien élever les enfants. Sa classe était une véritable école de vertu. Les exercices religieux s'y faisaient avec une piété et une ferveur admirables. Le catéchisme y tenait toujours le premier rang: les enfants, quel que fût leur âge, l'apprenaient et le récitaient deux fois le jour. Frère Louis savait mettre tant d'intérêt dans les explications qu'il en donnait, que les enfants l'écoutaient avec une profonde attention, et que les instructions religieuses étaient ce qui les attirait et les attachait le plus à l'école. Le soir, chaque élève répétait dans sa famille ce qu'avait enseigné le Frère, les histoires qu'il avait racontées, les pratiques de vertu qu'il avait conseillées; de sorte que ses instructions profitaient autant aux parents qu'à leurs enfants. Comme ce Frère avait une grande dévotion à la sainte Vierge, il l'établissait supérieure de la maison, et ne voulut être regardé que comme son intendant. Son zèle pour faire aimer cette divine Mère et pour inspirer sa dévotion aux enfants était infatigable. Toutes les semai-[88]-nes, il faisait une instruction sur ce sujet<sup>8</sup>, et en toute occasion il y revenait. Avec une

---

<sup>6</sup> C'est effectivement le chiffre que donne la première statistique de 1824 (BI No 162, p. 161).

<sup>7</sup> Lc. 2, 34.

<sup>8</sup> La catéchèse mariale est encore donnée par les Frères aux jeunes d'aujourd'hui (Constitutions et

pareille direction, les classes ne pouvaient manquer de prospérer. A leur arrivée, les Frères avaient trouvé les enfants dans une profonde ignorance, et une année s'était à peine écoulée, que la plupart de ces enfants savaient lire, écrire, calculer; et ce qui est bien plus précieux, savaient par cœur les quatre parties du catéchisme<sup>9</sup>, et faisaient la consolation de leurs parents et l'édification de la paroisse par leur piété et leur bonne conduite.

\* \* \*

M. Colomb de Gaste<sup>10</sup>, maire de Saint-Sauveur-en-Rue, qui, pendant l'été, habitait avec sa famille sa maison du Coin<sup>11</sup>, et allait le dimanche entendre la sainte messe à Marlhes, ayant eu occasion de voir les Frères avec leurs petits enfants, fut charmé de la piété des maîtres, de la modestie et de la bonne tenue des élèves. «Qu'est-ce que ces maîtres d'école que vous avez? dit-il à M. le curé; ils m'ont extrêmement édifié, où les avez-vous pris? — C'est une espèce de Frères, répondit le Curé, que l'abbé Champagnat a formés. Ils font bien, nous en sommes contents; la paroisse les aime, et nos enfants ont entièrement changé depuis qu'ils sont entre leurs mains». Sur ces renseignements, M. Colomb<sup>12</sup> résolut aussitôt de doter la commune de Saint-Sauveur d'une pareille institution, et fit à M. Champagnat la demande de deux Frères. Cette demande fut accueillie, et l'ouverture de la nouvelle école fut fixée à la Toussaint de 1820. MM. Colomb, de Saint-[89]Trivier<sup>13</sup> et de la Rochette<sup>14</sup> se cotisèrent pour fournir aux dépenses des réparations de la maison, pour procurer aux Frères un petit mobilier et pour leur assurer une petite rente annuelle<sup>15</sup>. Frère Jean-François<sup>16</sup>, homme à caractère ardent, fut nommé directeur de cette école. Toutefois, comme il était peu instruit, on lui adjoignit un Frère jeune, mais capable de faire la première classe. L'école de Saint-Sauveur<sup>17</sup> eut le même succès que celle de Lavalla et de Marlhes.

Dans cette dernière paroisse, les Frères s'étaient acquis la confiance et l'estime des parents, au point qu'il n'y avait pas un père de famille qui ne voulût leur confier ses enfants. Il se présentait aussi un grand nombre d'élèves des paroisses voisines. Mais ce fut cette trop grande prospérité de l'école qui fut en partie la cause de sa ruine. Comme nous l'avons déjà dit, la maison des Frères était petite, malsaine et irrégulière, les salles ne pouvaient contenir les enfants: l'espace, l'air et le jour y manquaient. La santé des Frères, se trouvant gravement menacée par cet état de choses, M. Champagnat demanda qu'on fît des réparations

---

Statuts, art. 84.1. 1986).

<sup>9</sup> Ces quatre parties sont: Le Symbole des Apôtres, les Sacrements, le Décalogue et l'Oraison dominicale (Cf. Elisabeth Germain, Langages de la foi à travers l'histoire. Fayard, Paris 1972, p. 44).

<sup>10</sup> Pierre François de Colomb, écuyer, seigneur d'Hauteville et Gaste (LPC 2, pp. 146-147 et OME, doc. 19, p. 74). Il conseilla au Père Champagnat de mettre un article dans la Règle défendant aux Frères de manger chez M. le curé et chez les particuliers (AA, p. 44).

<sup>11</sup> Le Coin est alors un hameau qui, comme le Bessat, deviendra ensuite paroisse et commune sous le nom de Saint-Régis, qui était passé là au XVII<sup>e</sup> siècle. Dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, le Coin appartenait à la paroisse et à la commune de Marlhes. M. Colomb de Gaste, quoique maire de Saint-Sauveur, était paroissien de Marlhes (LPC 2, pp. 146-147).

<sup>12</sup> Les familles de Colomb et Champagnat se connaissaient certainement, ne serait-ce qu'à cause de l'activité politique de Jean-Baptiste Champagnat pendant la Terreur (LPC 2, p. 146).

<sup>13</sup> Le cardinal Donnet a précisé que M. de Trivier n'était pour rien dans la fondation de l'école de Saint-Sauveur, mais qu'il avait fait beaucoup pour celle de Bourg-Argental (CSG, III, p. 544).

<sup>14</sup> Probablement Claude Victor de la Rochette, chevalier, Seigneur de Bonneville.

<sup>15</sup> Le rapport de l'inspecteur Guillard nous apprend la somme minime qu'ils reçoivent: 150 fr. par an pour les deux. Ils demandent une petite rétribution aux enfants qui peuvent payer: 0,50 fr.; 0,75 fr., ou 1 fr. (OME, doc. 19, p. 74).

<sup>16</sup> Etienne Roumesy qui devait quitter la congrégation plus tard (LPC 2, p. 288).

<sup>17</sup> LPC 2, p. 620.

et des agrandissements à cette maison. M. le curé convenait que les Frères étaient mal logés, et qu'il était nécessaire d'améliorer leur position; mais, soit défaut de ressources, soit plutôt qu'il se crût offensé par le changement de Frère Louis<sup>18</sup> qui eut lieu contre son gré et malgré ses représentations, il ne se pressa pas de satisfaire à la demande de M. Champagnat. Dans ces commencements, bien que l'on fût content des Frères, qu'on rendît témoignage de leur succès, qu'on admirât leur conduite personnelle et que l'on approuvât leur méthode d'enseigner et leur manière de conduire [90] les enfants, on était loin de compter sur l'avenir de leur œuvre, et d'accorder une pleine confiance à leur congrégation; on la regardait, au contraire, comme une chose nouvelle, comme un édifice sans base, sans fondement, et qui serait au premier jour renversé ou emporté par le vent de la tribulation<sup>19</sup>. Le succès des écoles n'était pas regardé comme un effet de l'esprit de la congrégation, comme une grâce d'état, mais comme une chose personnelle à l'individu qui dirigeait l'école<sup>20</sup>, et comme le fruit de ses talents; d'où il arrivait que l'on croyait tout perdu quand un changement avait lieu, et qu'on s'imaginait que la prospérité de l'école s'en allait avec le Frère qui était changé. M. Alliot, plus que tout autre, semblait partager ces sentiments. Ainsi, pendant qu'il demandait des Frères à M. Champagnat, il envoyait à Lyon, chez les Frères des Ecoles Chrétiennes, les jeunes gens qui lui demandaient conseil pour entrer en religion, et il aurait cru compromettre les intérêts, la vocation et l'avenir de ces postulants, et faire un acte de haute imprudence en les dirigeant ou même en les laissant aller chez les Petits Frères de Marie. Son plus grand tort à ce sujet c'est qu'il ne dissimulait pas ses sentiments, même aux Frères. «Ne comptez pas, disait-il au Frère Louis, que votre communauté se soutienne. Pour qu'une œuvre de ce genre soit solide, il faut bâtir sur le roc, et votre congrégation n'est édiflée que sur le sable<sup>21</sup>; il faut avoir des ressources que vous n'avez pas, et que vous n'aurez jamais. — Le roc qui doit servir de fondement à une congrégation, lui répondit Frère Louis, avec beaucoup de calme, c'est la pauvreté et la contradiction. Or, grâce à Dieu, nous avons abondamment de ces deux choses: ce qui me fait croire que nous bâtissons solidement, et que Dieu nous bénira. — Vous faites le bien ici, lui dit-il un autre jour, pourquoi vous en aller? — Je m'en vais, M. le curé, parce que l'obéissance m'appelle. — Mais vous voyez bien que vous tuez votre école en l'abandonnant. — Je ne le pense pas: car celui qui me remplace fera mieux que moi. — Cela n'est pas possible. — Non seulement c'est possible; mais encore très sûr: car il est plus capable et plus pieux que moi. — On vous aime ici; vous y réussissez; restez avec nous, et j'aurai soin de vous et de votre avenir. — Jamais, M. le curé. — Vous [91] avez tort. — Il faut que je fasse mon devoir; mon supérieur commande, je dois obéir. — Votre supérieur est un homme sans expérience, sans capacité, sans intelligence. L'acte qu'il fait en vous ôtant d'ici, malgré mes observations, en est une preuve. D'ailleurs je le connais depuis longtemps. — Ce n'est pas l'idée que l'on a à Lavalla de M. Champagnat; tout le monde le regarde comme un homme sage et savant; et nous autres Frères, nous le regardons comme un saint». Le curé, poussé à bout, ne répliqua pas, et Frère Louis partit, après lui avoir demandé et avoir obtenu sa bénédiction.

La conduite du bon Frère dans cette circonstance est admirable et révèle

---

<sup>18</sup> L'école fut fermée. Frère Louis remplaça Frère Jean-Marie à La Valla, et ce dernier fut nommé directeur de l'école de Bourg-Argental (LPC 2, p. 590 et ss.). Pour un essai de datation des événements de ces années, voir à la fin du chapitre.

<sup>19</sup> Mt 7, 27.

<sup>20</sup> M. Alliot fait confiance à un homme concret qu'il connaît maintenant, Frère Louis, mais non à une congrégation que l'on commence à critiquer (BI janvier 1955, p. 158 et OME doc. 19, Canton de St Chamond, 26 avril, pp. 75-76).

<sup>21</sup> Mt 7, 26.

toutes les grandes vertus qui faisaient le fond de son caractère. Plein d'humilité et de modestie, il met ses confrères bien au-dessus de lui, et les estime plus vertueux et plus capables. Docile comme un enfant, l'obéissance lui est tellement naturelle, elle lui semble si nécessaire dans un religieux, qu'il l'appelle simplement son devoir. Mon supérieur a commandé, je dois obéir. Il ne dit pas, je dois examiner son commandement, je dois faire des observations, je dois faire connaître les dispositions de M. le curé et la peine que ce changement lui fait; mais, je dois obéir. Il montre pour ce supérieur qui lui fait un commandement qui soulève tant de difficultés, pour ce supérieur qu'il entend blâmer, dénigrer, un respect, une vénération qui ne peuvent aller plus loin. Ferme comme un rocher dans sa vocation, il est si peu touché des avantages temporels qu'on lui offre, qu'il lui paraît inutile de dire qu'il les méprise: il n'y répond rien. Puissent tous les membres de l'Institut ne jamais oublier cet exemple qui leur est donné par leur aîné, et se montrer ses dignes Frères, si jamais il arrivait qu'ils se trouvassent dans une pareille occasion.

La première récompense que Dieu accorda au Frère Louis pour sa noble conduite fut peut-être ce qu'il désirait le plus, savoir: la prospérité de l'école qui lui avait coûté tant de travaux, de soins et de sacrifices. Son successeur obtint, en effet, un plein succès, et sut gagner l'affection des enfants, la confiance des parents et l'estime même de M. le curé. Cependant la maison était en si mauvais état qu'on ne pouvait plus l'habiter sans danger, et M. Champagnat étant venu visiter ses Frères, fut si frappé de leur pénible position, qu'il résolut de les emmener. Etant allé voir M. le curé, qui le reçut froidement, il lui dit: «J'emmené mes Frères. — Vous nous en donnerez d'autres, lui répondit M. Alliot. — Non, car je n'en ai aucun que je puisse sacrifier. Votre maison est telle qu'en conscience on ne peut y laisser ni les Frères, ni les enfants». Les Frères se rendirent donc à Lavalla quelques jours après; et [92] cet établissement fut abandonné ou plutôt suspendu: car il fut rétabli en 1833, sous le nouveau curé, M. Duplaix<sup>22</sup>.

\* \* \*

C'est vers cette époque que fut fondée l'école de Tarentaise. Frère Laurent en fut chargé. Il était seul, et n'avait pour classe qu'une grange<sup>23</sup>. Là, au moins, si la plupart des meubles faisaient défaut, l'air et l'espace ne manquaient pas. Frère Laurent n'avait point de logement particulier; il couchait avec les écoliers de M. le curé, préparait lui-même ses repas au presbytère, comme il avait fait au Bessac, et suivait à peu près le même ordinaire. Le soin de la classe de Tarentaise ne lui fit pas abandonner les catéchismes du Bessac. Il y allait tous les dimanches et les jeudis, traversait le village en agitant sa clochette pour appeler les enfants, entraînait dans les maisons pour réclamer les plus petits et même les grandes personnes qu'il savait peu instruites de la religion; il les réunissait tous dans la chapelle, et les tenait quelquefois plusieurs heures, soit à les faire prier, soit à leur expliquer les vérités de la foi chrétienne. Le bon Frère avait un don particulier pour faire comprendre, aimer et goûter les vérités de la religion, pour captiver l'attention des enfants, pour les intéresser et pour les attacher à ses catéchismes. Ce qui est plus admirable, c'est que les grandes personnes ne

---

<sup>22</sup> Claude Duplay, frère aîné de Jean-Louis. Ce dernier fut compagnon de séminaire de Marcellin et plus tard supérieur du grand séminaire (LPC 2, p. 208 et ss.).

<sup>23</sup> Il est chargé de l'ensemble des commençants et le curé ou son vicaire s'occupent des latinistes dont certains sont pensionnaires. Frère Laurent est aussi surveillant des pensionnaires (LPC 2, p. 316 et AA, p. 45).

l'écoutaient pas avec moins d'attention; elles recevaient de sa bouche la divine parole avec autant de respect que si elle leur eût été distribuée par leur curé.

Le succès de l'école de Saint-Sauveur fit bruit à Bourg-Argental, qui n'en est éloigné que de quelques kilomètres. M. De Pleyné<sup>24</sup>, qui était maire de cette commune, voulut savoir de M. Colomb où il avait pris les instituteurs dont la voix publique faisait de si grands éloges. M. Colomb, qui connaissait mieux que personne le bien que faisaient les Frères, et qui leur portait, ainsi qu'à leur Fondateur, le plus vif intérêt, lui apprit ce qu'ils étaient, quel était leur but, leur genre de vie et les conditions à remplir pour leur établissement dans une paroisse<sup>25</sup>. M. de Pleyné, qui [93] depuis longtemps nourrissait la pensée de fonder des écoles de Frères dans sa commune, et qui n'en avait été empêché que par le défaut de ressources, fut enchanté de voir que les modestes conditions présentées par la congrégation des Petits Frères de Marie lui permettaient de réaliser son projet. Il écrivit aussitôt à M. Champagnat pour lui demander trois Frères, qui lui furent accordés. M. de Pleyné mit tant de célérité pour préparer le logement et le mobilier des Frères, qu'au bout de quelques semaines tout était prêt.

En envoyant les Frères à Bourg-Argental<sup>26</sup>, M. Champagnat leur donna les instructions suivantes: «Mes chers Frères, leur dit-il, notre but en nous unissant et en fondant cette petite société, a été de donner l'instruction et l'éducation chrétiennes aux enfants des petites paroisses des campagnes; mais voilà que des populations importantes réclament de nous le même bienfait. Il est sans doute de notre devoir de ne pas leur refuser ce service, puisque la charité de Jésus-Christ, que nous devons prendre pour règle de la nôtre, s'étend à tous les hommes, et que les enfants des villes lui ont coûté aussi tout son sang; mais à ce sujet, j'ai deux observations à vous faire. La première, c'est que nous ne devons jamais oublier que nous sommes établis principalement pour les paroisses des campagnes, et que les écoles de ces paroisses doivent avoir nos prédilections. La seconde, c'est que l'enseignement religieux dans les paroisses populeuses et dans les villes doit être plus fort, par la raison que les besoins spirituels y sont plus grands, et que l'instruction primaire y est plus développée. Dans les écoles de ces endroits, plus que partout ailleurs, le catéchisme et les pratiques religieuses doivent y tenir le premier rang; et il est du devoir des Frères de donner d'autant plus de soin à l'éducation chrétienne des enfants, que ces enfants sont plus négligés, et que leurs parents en prennent moins de soin.

«Allez, mes chers Frères, allez avec confiance cultiver le champ que la divine Providence vous donne à défricher; si votre tâche vous paraît difficile, souvenez-vous que c'est Dieu qui vous l'impose, et que son secours ne vous manquera pas, si vous lui êtes fidèles. Les autorités qui vous appellent, et les parents qui vous attendent avec impatience pour vous confier leurs enfants, [94] comptent que vous donnerez à ces enfants une bonne instruction primaire. La religion qui vous envoie, a des vues plus élevées et demande de vous que vous appreniez à ces mêmes enfants à connaître, à aimer et à servir leur Père céleste, que vous fassiez d'eux de bons chrétiens, et que votre école soit une pépinière de saints. La religion vous envoie pour détruire le règne du péché et pour établir celui de la vertu, pour conserver l'innocence des enfants, pour les préparer à leur

---

<sup>24</sup> M. Devaux de Pleyné, LPC 2, p. 175.

<sup>25</sup> Notes de l'inspecteur d'Académie Guillard sur sa visite dans le canton de Bourg-Argental, au printemps 1822 (OME, doc. 19, pp. 72-73).

<sup>26</sup> L'importance de Bourg-Argental n'est pas due au nombre de ses habitants, inférieur à 2 000, alors que La Valla et Marlihes en ont environ 2 500. Son importance lui vient du rôle politique qu'elle joue depuis le Moyen-âge. Au moment de la Révolution, elle est un des trois bailliages où se réunissent les députés du premier niveau des Etats Généraux

première communion, pour leur faire connaître Jésus-Christ, et l'amour immense que ce divin Sauveur leur porte, pour leur inspirer la dévotion à Marie, et pour leur faire aimer la loi de Dieu. Telle est, mes chers Frères, la partie la plus importante de votre tâche et le but de votre vocation. Dieu vous bénira et fera prospérer votre école à proportion des efforts que vous ferez et du zèle que vous aurez pour atteindre ce but. Arrivés à Bourg-Argental, vous irez droit à l'église afin d'adorer Notre-Seigneur, de vous offrir à lui, de lui recommander l'œuvre qui vous est confiée, et de le prier de la bénir. De l'église, vous vous rendrez au presbytère, pour présenter vos respects à M. le curé, pour lui demander sa bénédiction, pour le prier de vous servir de père, et pour lui protester que vous vous montrerez toujours ses enfants soumis. Vous ferez ensuite votre visite à M. le maire, qui est votre bienfaiteur, et vous vous mettrez à sa disposition pour commencer les écoles le jour qu'il jugera convenable. Enfin, mes chers Frères, n'oubliez pas que la première leçon que vous devez donner à vos enfants et à tous les fidèles de la paroisse est le bon exemple; soyez donc pour tout le monde des modèles de piété et de vertu».

Les Frères arrivèrent à Bourg-Argental à la fin de l'année 1821, et ils ouvrirent leur école le 2 janvier<sup>27</sup> 1822. Quelques jours après, les classes comptaient deux cents élèves. La direction de cette école fut donnée au Frère Jean-Marie, et le Frère Louis<sup>28</sup> le remplaça à Lavalla.

## 96

Il semble que le Frère Jean-Marie, qui était le premier Frère de l'Institut, aurait dû rester à la tête de la maison de noviciat; mais M. Champagnat, qui ne trouvait pas en lui une entière docilité, avait des raisons pour l'éloigner. Frère Jean-Marie, comme la plupart de ceux qui entrent en religion à un âge avancé, avait une vertu un peu à lui. L'esprit propre, dont il ne s'était pas assez dépouillé, le faisait aller trop loin et le portait à une perfection imaginaire. Ni plus ni moins, il voulait être un saint, un saint de premier ordre, et par là même un saint à sa manière. Bien plus, il voulait des autres la même perfection. M. Champagnat s'efforça de lui faire comprendre le danger d'une semblable conduite, mais il n'y réussit que faiblement. Trouvant plus de docilité et plus d'esprit religieux dans Frère Louis, il crut, avec raison, qu'il convenait mieux pour diriger la maison de noviciat et pour donner aux jeunes Frères l'esprit de l'Institut.

---

<sup>27</sup> Nous sommes renseignés sur cette école et sur Frère Jean-Marie par le rapport de l'inspecteur Guillard (BI, No 157, p. 455 et ss.).

<sup>28</sup> LPC 2, p. 339.

ESSAI DE DATATION DES ÉVÉNEMENTS DE CES ANNÉES. - Frères Jean-Baptiste, arrivé à La Valla en mars 1822, doit être employé à Bourg-Argental à la Toussaint de la même année, puisqu'il est malade en février 1823 (Souvenez-vous dans les neiges, AA, p. 50). Il est donc avec Frère Jean-Marie qui a ouvert l'école le 2 janvier 1822 (AA, p. 45). - Pour la fermeture de Marlies, Frère Avit, dans les annales de Marlies, parle de 1822, et dans l'abrégé des annales, il dit «qu'en 1832 à la réouverture, nous avons quitté depuis 11 ans». Si donc il faut retenir 1822, comme date de fermeture, ce serait au tout début de 1822. - Frère Louis quitterait Marlies à la Toussaint 1820 et serait chargé du noviciat. - Frère Jean-Marie resterait à La Valla, mais sans responsabilité à l'égard des novices qui d'ailleurs sont rarissimes entre 1820 et 1822. - Frère Laurent remplacerait Frère Louis à Marlies, mais laisserait tomber la discipline à cause de sa trop grande bonté comme le suggère Frère Avit dans les annales de Marlies, donnant ainsi à la fermeture de Marlies un motif qui s'ajouterait à celui du mauvais état de la maison. - Comme c'est Frère Laurent qui ferme Marlies, cette fermeture eut lieu à la Toussaint 1821 et non en 1822, car Frère Avit dit que Frère Laurent a ouvert Tarentaise en novembre 1821 (AA, p. 45). - S'il faut maintenir le début de 1822 pour la fermeture de Marlies, on pourrait penser que Frère Jean-Marie est à Tarentaise à la Toussaint 1821 et passe ensuite à Bourg-Argental le 2 janvier 1822.

## CHAPITRE NEUVIÈME

*M. Champagnat demande à Dieu des sujets. Manière dont Dieu exauce sa prière.*

La fondation des écoles de Saint-Sauveur et de Bourg-Argental avait épuisé le noviciat; il n'y restait plus ni postulants ni novices, et tout ce qu'il y avait de Frères à la maison-mère étaient employés aux écoles de la paroisse ou au soin du temporel<sup>1</sup>. M. Champagnat, qui, d'un côté, éprouvait de grandes consolations, en voyant le succès qu'obtenaient partout ses enfants, et l'empressement des communes à les demander, souffrait, de l'autre, de voir que les vocations étaient si rares. Depuis trois ans, il n'avait reçu que trois ou quatre sujets<sup>2</sup>, et rien ne faisait pressentir qu'il il dût s'en présenter d'autres, du moins en nombre suffisant pour satisfaire aux demandes qui étaient faites. Cette pénurie qui menaçait l'existence même de la petite congrégation, fut pour son Fondateur une véritable épreuve; mais cette épreuve, loin de le décourager, ne servit qu'à exciter son zèle et à augmenter sa confiance en Dieu. Ne comptant sur aucun moyen humain pour faire ces-[97]-ser cet état de choses, bien convaincu d'ailleurs que la vocation est l'œuvre de Dieu, que c'est lui qui la donne, et qui dirige dans les communautés qu'il veut bénir, ceux qu'il appelle à la vie religieuse, il mit toute sa confiance en sa divine bonté, et lui adressa d'ardentes prières pour le conjurer de lui envoyer de nouveaux enfants.

Il ne manqua pas de recourir aussi à Marie<sup>3</sup>, à la protection de laquelle il avait une confiance sans bornes; il célébra la sainte messe, fit un grand nombre de neuvaines en son honneur, et lui représenta, avec la simplicité d'un enfant, qu'étant la mère, la supérieure et la protectrice de sa maison, elle devait en prendre soin et empêcher sa ruine. «C'est votre œuvre, lui dit-il, c'est vous qui nous avez réunis, malgré les contradictions du monde, pour procurer la gloire de votre divin Fils; si vous ne venez à notre secours, nous périrons, nous nous éteindrons comme une lampe qui n'a pas d'huile. Mais si cette œuvre périt, ce n'est pas notre œuvre qui périt, c'est la vôtre, car c'est vous qui avez tout fait chez nous; nous comptons donc sur vous, sur votre puissant secours, et nous y compterons toujours».

La Mère de miséricorde, touchée de la confiance qu'avait en elle son serviteur, entendit ses vœux, elle exauça ses prières, et lui montra que ce n'était pas en vain qu'il avait compté sur elle. Nous arrivons en effet à l'époque où la

---

<sup>1</sup> L'expression «les écoles de la paroisse» rappelle qu'à La Valla les Frères n'ont pas seulement l'école du bourg, mais aussi assurent instruction et catéchisme dans quelques hameaux. D'après les registres et un Etat de la Congrégation en 1825 (AFM, 143.01), l'Institut compte au 1er janvier 1822, huit Frères. Un document des Archives départementales de la Loire (ADL T.10) nous indique: «25 septembre 1822, Granjon et Couturier sont autorisés à Bourg-Argental, Roumezy et Badard à Saint-Sauveurs». Nous pouvons penser qu'ils y étaient depuis le début de l'année scolaire. Au début de 1822, F. Laurent n'est plus à Marllhes, mais à Tarentaise et il continue aussi, jeudi et dimanche, à faire son apostolat au Bessat qui est une des écoles de la paroisse de La Valla. Il reste encore, pour s'occuper de l'école du bourg de La Valla et aussi enseigner dans quelques hameaux, les Frères Louis, Jean-Pierre et François. Frère Louis ne consacre sûrement pas tout son temps à Claude Fayol et Antoine Gratalon qui sont les seuls candidats à la vie mariste avant l'arrivée, en mars 1822, des 8 postulants de la Haute-Loire.

<sup>2</sup> Durant les trois années (1819-1821), le registre des entrées donne l'inscription au noviciat de: Etienne Roumesy (1819) Jean-Pierre Martinol (1820), Antoine Gratalon (1821), Jean-Baptiste Tardy (1821). Ce dernier quitte après peu de temps pour rentrer de nouveau en 1827. Ceci confirme le nombre indiqué de «trois ou quatre».

<sup>3</sup> Cette pénurie inquiéta le pieux Fondateur. Il s'adressa à Dieu et à Notre-Dame de Pitié, avec ardeur, et il fit faire de nombreuses neuvaines» (AA, p. 46).



congrégation, qui paraissait frappée de stérilité, prit un accroissement qui tient du prodige. Mais ce qui est le plus admirable, c'est le moyen dont Dieu se servit pour la faire connaître et pour lui amener des sujets qu'il avait formés et préparés pour elle. Entre ses mains puissantes tout instrument est bon pour aller à ses fins; ce qui suit en est une preuve: car nous allons voir qu'il se servit d'un méchant homme, d'un religieux apostat, pour accomplir les desseins de miséricorde qu'il avait sur la congrégation naissante et pour lui procurer des vocations.

\* \* \*

Vers le milieu du carême 1822, arrivant un soir de la prière et de l'instruction qu'il avait faites à l'église, M. Champagnat trouva chez lui un jeune homme<sup>4</sup> qui lui demanda la faveur d'être [98] admis dans sa communauté. La tenue et les allures du jeune homme ne lui plaisant pas et lui faisant suspecter les motifs qui l'amenaient, il lui demanda froidement d'où il venait et quelle profession il avait exercée jusqu'alors. Ayant appris qu'il sortait de chez les Frères des Ecoles Chrétiennes, où il était resté six ans, il lui répondit: «Si vous n'êtes pas propre pour les Frères de M. de la Salle, ou si leur genre de vie ne vous convient pas, vous êtes inutile pour nous, et je vous déclare que je ne puis vous recevoir». Toutefois, comme il était nuit, il ne crut pas pouvoir se dispenser de lui donner l'hospitalité; il lui ajouta donc: «Vous coucherez ici cette nuit, et demain vous vous retirerez». Le jeune homme, qui avait grande envie de rester, sans doute parce qu'il ne savait que devenir, saisit toutes les occasions d'intéresser en sa faveur M. Champagnat et de gagner sa confiance. Après la collation, il l'entretint longuement de son pays et des vocations nombreuses que les Frères des Ecoles Chrétiennes y recrutaient. S'étant aperçu que ce sujet plaisait à M. Champagnat, il ajouta: Si je suis reçu, je vous promets de faire venir plusieurs postulants de ma con-[99]-naissance. Le lendemain, il fit encore tant d'instances pour qu'on l'essayât, qu'il lui fut permis de passer deux ou trois jours dans la maison. L'essai ne satisfait pas pleinement M. Champagnat: la conduite du jeune homme lui paraissant équivoque, il le fit appeler et lui signifia l'ordre de se retirer. Après avoir fait de nouvelles et inutiles instances pour son admission, l'ex-Frère voyant qu'il ne pouvait l'obtenir, — «Me recevrez-vous, dit-il, si je vous amène une demi-douzaine de bons sujets? — Oui, quand vous les aurez trouvés, lui répondit M. Champagnat. — Eh bien! répondit-il, donnez-moi une lettre d'obédience<sup>5</sup>, afin que je sois en règle». Pour se débarrasser de lui, M. Champagnat lui fait une lettre insignifiante<sup>6</sup>, et en la lui remettant il lui dit: «Allez et restez chez vos parents, ou, ce qui serait mieux pour vous, retournez dans la communauté d'où vous sortez; quant à notre maison et à notre genre de vie, ils ne vous conviennent pas». Muni de sa lettre, le jeune homme part pour son pays éloigné d'une quinzaine de lieues<sup>7</sup> de Lavalla. Arrivé chez ses parents, il ne perdit pas son temps; et huit jours ne s'étaient pas écoulés que déjà il avait décidé huit jeunes gens<sup>8</sup> à partir pour Lavalla, ou plutôt pour Lyon, car il se garda bien de leur dire qu'il les conduisait à Lavalla. Comme dans le pays on le croyait membre de la congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes, que

---

<sup>4</sup> Ce que l'on sait de ce jeune homme, c'est qu'il «appartenait à une famille des plus distinguées» comme l'affirme l'auteur un peu plus loin.

<sup>5</sup> Pour se faire accréditer auprès des parents et des curés.

<sup>6</sup> «Insignifiante», c'est-à-dire, non compromettante. Le Père Champagnat est supérieur d'une communauté non autorisée pour l'enseignement (LPC 1, p. 21, art. 36).

<sup>7</sup> 60 Km. Ce qui est sensiblement la distance de La Valla à Saint-Pal-en-Chalencon, village du Frère Jean-Baptiste.

<sup>8</sup> L'épisode des 8 postulants (Cf. Gabriel Michel, BI XXVIII, pp. 270-280).

d'ailleurs il ne parla pas même des Frères de Marie, les jeunes gens ni leurs parents ne pouvaient avoir la pensée qu'il fût question de leur Institut, qui leur était entièrement inconnu. Dans l'acte même des conventions qui furent faites pour déterminer la pension et les époques de paiement, il était dit que les postulants se rendaient au noviciat des Frères des Ecoles Chrétiennes à Lyon; et les noms de M. Champagnat et des Petits Frères de Marie n'y étaient aucunement énoncés. Au reste, il n'y a pas à s'étonner que ce jeune homme ait déterminé si facilement à le suivre un si grand nombre de jeunes gens, car, outre que le doigt de Dieu se révèle visiblement dans cette histoire, la mauvaise conduite de ce malheureux n'était pas connue, et sa famille se trouvant une des plus distinguées du pays par son aisance et sa piété, il lui fut facile de gagner ces postulants, [100] dont plusieurs étaient déjà tout décidés à entrer en religion, et avaient même retenu leurs places au noviciat de Lyon. Peu de jours suffirent pour confectionner les trousseaux, et pour faire les préparatifs du départ.

Vers la fin de mars<sup>9</sup> de 1822, les pieux jeunes gens, ayant à leur tête leur conducteur, se mettent en route dans l'intime conviction<sup>10</sup> qu'ils vont au noviciat des Frères des Ecoles Chrétiennes à Lyon<sup>11</sup>. Arrivés, au bout de deux jours<sup>12</sup>, au sommet de la montagne qui est en face de Lavalla: «Voilà, leur dit l'ex-Frère, en leur montrant le clocher de cette paroisse, le terme de notre voyage. — Quoi! s'écrient les postulants, est-ce là que nous allons? Mais ce n'est pas Lyon? — Non, ce n'est pas Lyon; mais nous avons ici un noviciat, vous y passerez quelques jours, puis on vous conduira à Lyon». L'arrivée de l'ex-Frère avec sa bande ne surprit pas peu M. Champagnat. Il était alors occupé à bêcher au jardin; il quitta aussitôt ce travail pour venir leur parler. «Il me semble encore le voir, dit un des jeunes gens<sup>13</sup> qui faisait partie de la troupe, nous regarder des pieds à la tête avec un air d'étonnement qui indiquait assez qu'il ne comptait pas sur nous. Après nous avoir fait quelques questions pour connaître nos dispositions, et les motifs qui nous amenaient, il finit par nous déclarer qu'il ne pouvait nous recevoir. Cette parole nous surprit extrêmement et nous fit tant de peine que M. Champagnat, qui s'en aperçut, ajouta pour nous consoler: *Je vais prier Dieu pour examiner cette affaire; restez jusqu'à demain*».

La plupart de ces postulants plaisaient beaucoup à M. Champagnat; s'il fit difficulté de les recevoir, c'est qu'il ne les connaissait pas; c'est qu'il craignait que leur vocation ne fût pas assez éprouvée, qu'elle n'eût pas des motifs assez purs, et qu'elle ne fût que l'effet des sollicitations de celui qui les amenait pour se faire recevoir lui-même; puis leur nombre l'inquiétait sous plusieurs rapports. «Ces jeunes gens, disait-il, se sont peut-être décidés par entraînement: or, s'il prend envie à quelqu'un de se retirer, il est à craindre que les autres ne se dégoûtent, et que tous ne s'en retournent, comme ils sont venus, les uns à cause des autres». [101] Ce nombre était encore trop grand relativement à la maison: on manquait d'appartements et même de lits, et l'on fut obligé de les faire coucher à la grange<sup>14</sup> sur la paille. Enfin, les ressources manquaient aussi, car la plupart de ces jeunes gens ne donnaient que peu de choses pour leur pension, et la maison, pouvant à peine se suffire, n'était pas en état de faire pour eux des sacrifices. C'est pourquoi M. Champagnat ne crut pas pouvoir imposer cette charge à sa communauté sans avoir pris l'avis de ses principaux Frères. Le

<sup>9</sup> Le 25 mars, fête de l'Annonciation (SMC, Vol. 2, p. 101).

<sup>10</sup> Comme Frère Jean-Baptiste en fait partie, il peut parler «d'intime conviction».

<sup>11</sup> Le noviciat se trouvait à côté de la cathédrale.

<sup>12</sup> Frère Sylvestre dit: «Après deux fois le soleil couché» (MEM, p. 25).

<sup>13</sup> On peut penser que Frère Jean-Baptiste parle de lui-même, à la troisième personne.

<sup>14</sup> Frère Avit écrit: «Il (le P. Champagnat) les soumit à de rudes épreuves et les reçut enfin. Il les fit coucher dans la grange» (AA, p. 46).

lendemain, ayant fait appeler les postulants: «Je ne puis pas, leur dit-il, vous promettre encore de vous recevoir, j'ai besoin, avant de vous dire ce que je dois faire, de consulter les Frères; je vous permets seulement de rester quelques jours avec nous; mais comme il est très incertain si nous pourrions vous admettre, ceux qui ont envie de se retirer peuvent le faire». Il écrivit en même temps aux Frères de Bourg-Argental et de Saint-Sauveur, et leur enjoignit de se rendre auprès de lui à l'époque des fêtes de Pâques qui étaient à dix jours<sup>15</sup> de là. Les Frères étant arrivés, il les réunit plusieurs fois dans sa chambre, leur fit voir les desseins de Dieu qui semblaient se manifester en cette occasion sur la congrégation naissante, et leur dit que pour lui son sentiment était qu'il fallait recevoir des sujets qui paraissaient visiblement amenés par la Providence. Les Frères étant tous de son avis, il fut décidé que les huit postulants seraient admis avec celui qui les avait conduits, mais qu'on les soumettrait à des épreuves particulières pour s'assurer de leur vocation.

Pendant, les amis de M. Champagnat ne partagèrent pas ses sentiments et désapprouvèrent hautement sa conduite; ils firent même de vives et pressantes instances pour le porter à éloigner les nouveaux venus. «Vous ne pouvez, lui dirent-ils, garder cette troupe de jeunes gens; où prendrez-vous pour les nourrir? Votre maison<sup>16</sup> est trop petite pour les loger. Puis, savez-vous ce qui arrivera, si vous les gardez? C'est qu'ils se retireront, après vous avoir fait beaucoup de dépenses. Nourrir et entretenir tous ces jeunes gens est une chose au-dessus de vos ressources; la prudence demande que vous alliez doucement, et que vous n'imposiez pas si légèrement un si lourd fardeau à votre communauté. Ainsi, il faut au moins vous décider à renvoyer les plus jeunes, d'autant [102] plus qu'ils sont trop enfants<sup>17</sup> pour connaître s'ils ont la vocation». M. Champagnat avait pris son parti, rien ne pouvait changer sa résolution, mais en homme sage, il employa tous les moyens que lui suggéra l'esprit de Dieu pour éprouver ces postulants, et pour s'assurer s'ils convenaient à sa congrégation. Au lieu de les mettre en classe, il les employa à travailler la terre du matin au soir, les obligea à garder un rigoureux silence et à s'occuper toujours. La culpabilité, les réprimandes et les pénitences publiques pour les moindres fautes, rien ne fut épargné, et rien ne fut capable d'ébranler leur fermeté. M. Champagnat, enchanté et édifié de cette constance, voulut tenter sur les plus jeunes une dernière épreuve. Il les réunit donc en présence des Frères de la maison, et leur dit: «Mes amis, puisque vous voulez absolument rester ici et devenir les enfants de Marie, je suis décidé à vous garder tous; mais, comme quelques-uns d'entre vous sont encore trop jeunes pour connaître leur vocation, j'ai pris la résolution de les louer à quelques bons habitants de la campagne pour garder les bestiaux. S'ils se conduisent bien, si leurs maîtres sont contents d'eux, et s'ils se conservent dans la disposition d'embrasser la vie religieuse, je les admettrai définitivement au noviciat à la Toussaint prochaine. Voyons, ajoute-t-il en s'adressant au plus jeune, cela vous convient-il? — J'y consens, puisque vous le voulez, répondit l'admirable enfant, mais à condition que certainement vous me recevrez à l'époque que vous fixez». A cette réponse, M. Champagnat resta muet d'étonnement; il baissa les yeux et un instant après: «Allez, dit-il, je vous reçois tous dès maintenant».

Mais d'où pouvait venir la constance de ces jeunes gens et quel était le motif de leur attachement à un Institut qui faisait tant de difficultés pour les admettre

---

<sup>15</sup> Le 7 avril (CF. BI XXVIII, p. 279).

<sup>16</sup> La visite de l'inspecteur Guillard, un mois après, nous montre la maison en chantier (Cf. OME, doc. 19, p. 76).

<sup>17</sup> Les âges varient de 15 à 25 ans (BI XXVIII, pp. 275-278).

dans son sein? Un<sup>18</sup> d'eux va nous le dire. Écoutons son langage naïf: «On avait tort de tant se méfier de nous et de suspecter les motifs qui nous amenaient; si ces motifs eussent été humains, nous ne fussions pas restés un seul jour. Qui aurait pu, en effet, nous retenir dans une maison où l'on ne voyait que la pauvreté, dans une maison où nous n'avions pour dortoir qu'une grange, pour lit un peu de paille, pour toute nourriture du pain noir qui tombait en pièces, tant il était mal cuit, quelques légumes, et de l'eau pour boisson; dans une maison où on nous appliquait, depuis le matin jusqu'au soir, [103] à un travail pénible, dont l'unique salaire était quelques réprimandes ou quelques punitions, qu'il fallait recevoir avec un profond respect? Si l'on demande maintenant ce qui pouvait nous plaire dans une position si contraire à la nature, et ce qui nous attachait si fort à une Société qui ne voulait pas de nous, je répondrai que ce fut la dévotion qu'elle professait pour Marie. Le lendemain de notre arrivée, M. Champagnat nous remit à chacun un chapelet; il nous parla plusieurs fois de la sainte Vierge avec ce ton persuasif qui lui était naturel, et nous raconta quelques traits de protection de cette divine Mère. Tous, tant que nous étions, nous fûmes si touchés des belles choses que notre bon Père nous dit de la sainte Vierge, que rien au monde n'aurait pu nous détourner de notre vocation».

Ajoutons, pour terminer cette histoire, que le malheureux qui avait amené ces postulants fut chassé de la maison, quinze jours après, pour la même faute qui l'avait fait renvoyer de chez les Frères des Ecoles Chrétiennes, c'est-à-dire, pour attentat contre les mœurs.

\* \* \*

Ici, se présente naturellement une réflexion qui peut être très utile à ceux qui doutent de leur vocation, parce qu'elle a été déterminée dans son principe par des motifs humains ou parce que l'homme en a été le promoteur. «La vocation à la vie religieuse, vint-elle du démon, dit saint Thomas, devrait encore être embrassée comme un conseil excellent, bien que donné par un ennemi. Et d'ailleurs ajoute le saint docteur, l'impulsion à la vocation fût-elle du démon<sup>19</sup>, il ne s'en suivrait pas qu'elle ne pût venir en même temps de Dieu, qui fait souvent tourner la malice de l'ennemi du genre humain, contre lui-même et à notre avantage, et fait que nous tranchons la tête de ce Goliath avec sa propre épée<sup>20</sup>. Ne s'est-il pas servi de l'envie et de la méchanceté des frères de Joseph pour l'élever au gouvernement de l'Égypte? N'a-t-il pas tiré de la trahison de Judas et de la perfidie des Juifs les moyens de notre Rédemption? Ainsi, l'amour pour la vie religieuse, quel qu'en soit le principe ou le promoteur, ne peut venir que de Dieu». Nos huit postulants, quoique conduits dans l'Institut par un religieux qui avait profané la sainteté de son état et qui avait perdu sa vocation, n'y étaient pas moins bien appelés. Parmi eux, [104] il y eut de bons religieux; il y eut un assistant<sup>21</sup>; il y avait celui qui a travaillé plus de quinze ans à réunir les documents qui ont servi à composer la vie du pieux Fondateur.

Comme nous l'avons dit plus haut, c'est de cette époque que datent les progrès de l'Institut. Jusqu'alors il n'était pas connu; les sujets qu'il avait reçus étaient à peu près tous de Lavalla, où habitaient dans la paroisse; c'est l'événement que nous venons de raconter qui le fit connaître et qui lui amena des

---

<sup>18</sup> Certains de ces jeunes sont restés plusieurs années; mais deux seulement ont persévéré jusqu'à la fin. Ce sont les Frères Hilarion et Jean-Baptiste, l'auteur de ce livre (Cf. BI XXVIII, p. 273).

<sup>19</sup> «Dieu juge convenable, en sa sagesse, d'employer à ses desseins les mauvais anges eux-mêmes» (Somme, la qu. 64, art. 4).<sup>20</sup>

<sup>20</sup> Sam 17, 51.

<sup>21</sup> L'Assistant et celui qui a travaillé plus de 15 ans ne font qu'un: c'est le Frère Jean-Baptiste.

vocations. Dès qu'il fut arrêté que les postulants seraient admis, M. Champagnat envoya chez leurs parents un de ses principaux Frères pour prendre quelques renseignements sur leur compte et pour faire payer la pension<sup>22</sup> du noviciat. Ce Frère vit MM. les curés du canton<sup>23</sup> et fit connaître la congrégation. De leur côté, les postulants écrivirent à leurs parents qu'ils étaient contents et heureux dans leur vocation; ce qui décida encore quatre<sup>24</sup> nouveaux sujets à embrasser le même genre de vie. Deux mois après, trois autres suivirent le même exemple; enfin, six mois ne s'étaient pas écoulés que le noviciat comptait plus de vingt novices du même pays. Il est vrai que tous ne persévérèrent pas, mais cela n'arrêta nullement les progrès rapides de l'Institut. Les Frères de Marie étaient connus, d'autres sujets vinrent en nombre prendre la place des déserteurs. Mais d'où venaient tous ces nouveaux enfants? Quel était leur pays? Ils venaient de la Haute-Loire, des montagnes du Velay; c'est Notre-Dame du Puy qui les avait préparés, et qui les envoyait.

---

<sup>22</sup> François Civier paya 400 fr. Les autres payèrent des pensions qui varient de 50 fr. à 240 fr. (AFM, Registre des entrées, p. 1). Le montant de 400 fr. était le maximum exigé selon le prospectus de 1824 (2 ans après l'arrivée de ce groupe). «Ils paieront 400 fr. pour les 2 années. Ceux qui auront une légitime (héritage) l'apporteront à la maison, qui donnera à cet égard des assurances pour le remboursement, au cas que le novice vînt à quitter l'Institut, alors, il sera fait une retenue pour les frais de noviciat» (AA, p. 58).

<sup>23</sup> Le canton de Bas-en-Basset.

<sup>24</sup> Ce sont, d'après le registre des entrées: Michel Marconnet de Boisset, Antoine Monier de Boisset, Jean Aubert de Saint-Pal-en-Chalencou et Pierre Vertore de Tirange (AFM, 137.13).

## CHAPITRE DIXIEME

*M. Champagnat fait une construction pour agrandir le noviciat. Avec quel soin il forme les novices à la piété et aux vertus de leur état. Combien la ferveur était grande dans la maison du noviciat et dans les établissements.*

Les postulants couchaient toujours à la grange<sup>1</sup>. Pour les en sortir, M. Champagnat travailla plus de huit jours pour réparer le grenier<sup>2</sup> de la maison, et le transformer en dortoir. Avec quelques mauvaises planches, il y monta des lits de ses propres mains; mais, comme l'espace manquait, un lit servait pour deux. Ce grenier était si bas que l'on ne pouvait y marcher sans se courber, et il n'avait de jour que par une petite fenêtre. Visiblement, la maison<sup>3</sup> ne pouvait suffire pour loger tant de monde, et une nouvelle construction était urgente, M. Champagnat ne balança pas à l'entreprendre. Toutefois, comme il était sans ressources, cette construction fut faite par lui et par les Frères; nul ouvrier étranger n'y mit la main. La communauté se levait à quatre heures; les Frères et les novices faisaient ensemble une demi-heure de méditation, assistaient à la messe, et allaient ensuite à l'ouvrage jusqu'à sept heures du soir.

M. Champagnat était l'architecte<sup>4</sup> de la nouvelle construction; c'est lui qui ordonnait et conduisait tout. Les Frères et les postulants les plus forts et les plus adroits bâtissaient avec lui, et portaient les plus lourds fardeaux; les autres avançaient les pierres, faisaient le mortier, qui n'était ni chaux ni sable, mais de simple [106] terre grasse. Enfin, tous étaient occupés et travaillaient avec bonheur, selon leurs forces, à la construction d'une maison qu'ils regardaient comme le berceau de l'Institut. M. Champagnat était toujours le premier à l'ouvrage, travaillait sans relâche et finissait ordinairement le dernier. Pour se ménager plus de temps, il disait son office la nuit; de sorte qu'il était tout le jour avec les Frères, excepté les moments où son ministère l'appelait à l'église ou auprès des malades. Les prêtres, ses amis, qui venaient le voir, ainsi que les autres personnes qui avaient à lui parler, le trouvaient toujours sur l'échafaudage, la truelle à la main, et au milieu des pierres. «Il me semble encore le voir, dit un Frère qui partageait ses travaux, la soutane toute terreuse, toute blanche de poussière, les mains pleines de mortier, la tête nue, se présenter devant ceux qui le visitaient ou qui le demandaient, les accueillir, leur parler d'un air riant, gai et content, quoiqu'il fût, la plupart du temps, harassé de fatigue».

Un jour, un ecclésiastique de ses amis, le trouvant en cet état, lui dit: «Décidément, M. Champagnat, vous voilà devenu maçon! — Plus que cela: maçon et architecte. — Savez-vous que les gens du métier murmurent et conspirent contre vous; parce que vous leur faites concurrence, que vous les privez de leur ouvrage et que vous formez une pépinière de maçons? — Laissez-les faire; je ne redoute pas leur mauvaise humeur, et je suis prêt à vous recevoir en apprentissage, si l'envie vous prend de devenir mon élève». Prenant un ton plus

<sup>1</sup> Cf. AA, p. 46.

<sup>2</sup> Le grenier était le deuxième étage de la maison (Cf. BI III, p. 31).

<sup>3</sup> «Elle contenait un réfectoire au rez-de-chaussée (actuellement en contrebas du chemin), les classes au 1er, un dortoir au 2e et un galetas au 3e, transformé en dortoir, pendant les vacances (AA, p. 47 et aussi BI III, p. 31).

<sup>4</sup> Frère Laurent dit: «C'est lui (le Père Champagnat) qui a tout bâti notre maison de La Valla. Nous autres, nous faisons bien quelque chose, mais comme nous n'avions jamais été formés à bâtir, il fallait nous montrer à chaque instant et bien souvent refaire l'ouvrage. Quand il y avait quelques grosses pierres à porter, c'était toujours lui-même qui les portait» (OME, doc. 167 [4], p. 454).

sérieux, l'ecclésiastique ajouta: «Mon ami, vous en faites trop, car, outre que ce genre d'occupation ne convient guère à un prêtre, vous vous y livrez de manière à compromettre votre santé. — Ce travail n'a rien de déshonorant pour mon ministère, et beaucoup d'ecclésiastiques s'occupent moins utilement. Je ne m'aperçois pas non plus qu'il nuise beaucoup à ma santé: au reste, je ne le fais pas par plaisir, mais par nécessité. Nous sommes tous les uns sur les autres dans cette baraque; nous n'avons pas d'argent pour payer des ouvriers: qui peut trouver mauvais que nous nous construisions une maison pour nous loger?»

Pendant le travail, on gardait un grand silence; et s'il était nécessaire de parler, on le faisait par signes. A certaines heures du jour, un des plus fatigués ou des plus jeunes, qui ne pouvait travailler, faisait une lecture, que tous les autres écoutaient avec attention, mais en travaillant. Les livres qu'on lisait étaient *Le*<sup>5</sup> [107] *Guide des Pécheurs, la Vie de saint François Régis, de saint Vincent de Paul, de saint François Xavier et autres semblables.* Le silence ou la lecture n'étaient interrompus que par quelques courtes paroles d'édification ou d'encouragement, que nous adressait notre bon Père; ses paroles et surtout ses exemples animaient les plus lâches, et donnaient du courage à tout le monde. Jamais aucun de nous n'a entendu sortir une plainte de sa bouche; jamais nous ne l'avons vu s'impatienter ou nous gronder, quoique nous lui en donnassions souvent l'occasion par notre maladresse et par nos autres défauts. Si nous ne faisons pas bien ce qu'il nous commandait, il nous montrait avec bonté de quelle manière il fallait nous y prendre; si, malgré ses leçons, nous ne pouvions pas réussir, il faisait lui-même la chose, se montrant toujours content et satisfait de notre bonne volonté.

En peu de mois, la construction de la maison fut achevée. M. Champagnat, aidé de quelques Frères ou postulants, fit la menuiserie, c'est-à-dire, les portes, les fenêtres et les planchers.

\* \* \*

Mais il ne s'occupait pas tellement du matériel qu'il négligeât l'instruction des novices; il profitait du temps des récréations et des dimanches pour les former à la piété et aux connaissances qui leur étaient nécessaires. Il leur donnait des leçons de chant; il les exerçait à servir la sainte messe, à faire les cérémonies de l'Eglise, et les formait à l'oraison et à faire le catéchisme. Ses instructions étaient courtes, mais animées et pleines de feu; elles roulaient presque toujours sur la piété, l'obéissance, la Mortification, l'amour de Jésus, la dévotion à la sainte Vierge, et le zèle pour le salut des âmes. Nous serions trop longs si nous voulions en donner l'analyse, mais nous ne pouvons nous dispenser de rapporter ici quelques maximes qui lui étaient plus familières.

«Un Frère qui ne sait pas prier, ne sait ni pratiquer la vertu, ni faire le bien parmi les enfants: car ce n'est que dans la prière que l'on apprend l'un et l'autre.

«La vie religieuse est essentiellement une vie de prière, car outre que c'est pour prier plus que le commun des fidèles, et pour s'entretenir plus souvent avec Dieu que l'on se fait religieux, il est impossible d'accomplir les obligations de la vie religieuse sans une vraie et solide piété.

«Un religieux qui n'est pas pieux n'estimera et n'aimera jamais sa vocation, parce qu'il y sera sans consolation.

«Oh! que la vertu est facile, que les sacrifices qu'elle exige coûtent peu de chose, quand on aime Jésus! L'amour de Jésus est [108] pour le religieux qui

---

<sup>5</sup> Ouvrage de Louis de Grenade (Guía de pecadores), paru à Lisbonne, en 1555 et très répandu en France aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles (OM 2. doc. 561, p. 353).

parcourt le chemin de la vertu, ce que les voiles sont aux vaisseaux qui franchissent l'océan; cet amour le porte, sans qu'il s'en aperçoive, aux plus sublimes vertus.

«L'amour de l'argent porte les hommes du monde à se livrer sans peine aux travaux les plus rudes et aux privations les plus dures; il serait honteux que l'amour de Jésus eût moins de pouvoir sur le religieux.

«Celui qui a une grande dévotion à Marie aura certainement un grand amour pour Jésus. Aussi, voyons-nous que les saints qui ont eu une dévotion particulière pour la sainte Vierge, tels que saint Bernard, saint Bonaventure, saint François d'Assise, saint Liguori, sainte Thérèse, se sont fait remarquer par un grand amour pour Jésus.

«Marie ne retient rien pour elle; quand nous la servons, quand nous nous consacrons à elle, elle ne nous reçoit que pour nous donner à Jésus, que pour nous remplir de Jésus.

«Ce n'est qu'au disciple bien-aimé que Jésus confie sa Mère; afin de nous faire comprendre que ce n'est qu'aux âmes privilégiées et sur lesquelles il a des desseins particuliers de miséricorde, qu'il donne une dévotion spéciale pour la sainte Vierge.

«La pauvreté, la mortification, l'humilité, et en général toutes les vertus, sont comme les roses entre les épines. Les gens du monde ne voient et ne sentent que ces épines; et c'est pour cela qu'ils redoutent la vertu. Le religieux sent et goûte les charmes, les délices et les consolations de la vertu; ce qui fait qu'il n'aperçoit pas les épines, c'est-à-dire, les difficultés qui l'accompagnent.

«Un bon religieux éprouve plus de consolations et de bonheur dans un seul exercice de piété, tel que l'oraison, l'assistance à la sainte messe, une visite d'un quart d'heure au saint Sacrement de l'autel, que les gens du monde, les plus favorisés des avantages de la fortune, n'en peuvent goûter dans tous les plaisirs qu'ils peuvent se procurer pendant une longue vie.

«Pourquoi les mondains sont-ils si bruyants dans leurs plaisirs et au milieu de leurs joies profanes? Parce qu'ils ne peuvent étouffer entièrement les remords qui les poursuivent; parce que leur bonheur n'est qu'apparent, que leur cœur est malheureux et ne trouve que de l'amertume dans les satisfactions sensuelles.

«Par leur vocation, les Frères sont tous des apôtres, c'est-à-dire, qu'ils sont envoyés pour faire connaître aux enfants les mystères de la religion, et pour leur annoncer la bonne nouvelle du salut que Jésus-Christ nous a mérité.

«Un Frère ne doit rien tant désirer que d'être un bon catéchiste: car c'est là sa fonction principale et le but de sa vocation.

## 109

«Il y a plusieurs manières de faire le catéchisme, c'est-à-dire, d'enseigner les vérités du salut et de porter au bien les enfants et les autres personnes. C'est bien faire le catéchisme que de prier beaucoup pour les enfants qui nous sont confiés, pour la conversion des pécheurs et des infidèles. C'est bien faire le catéchisme que de donner toujours le bon exemple et de se montrer partout un modèle de piété, de régularité, de modestie et de charité.

«Ces deux manières de faire le catéchisme, outre qu'elles conviennent à tous les Frères, dans quelque emploi qu'ils se trouvent, et quels que soient leurs talents et leur capacité, sont plus efficaces et plus faciles que celle qui consiste à expliquer la doctrine chrétienne aux enfants. Elles sont plus efficaces, parce que la grâce, qui est l'unique chose absolument nécessaire pour procurer le salut de l'homme, s'obtient plus sûrement par la prière et la sainteté de la vie que par tout autre moyen; elles sont plus faciles, parce qu'on peut prier et pratiquer la vertu en tout temps et en tous lieux».



M. Champagnat continuait, les dimanches dans la soirée, d'envoyer les Frères deux à deux, c'est-à-dire, un Frère formé avec un novice, faire le catéchisme dans les hameaux de la paroisse, et d'y aller lui-même pour s'assurer de quelle manière ils remplissaient ce ministère.

Un jour, il se présenta pendant qu'un tout petit Frère, âgé de treize à quatorze ans faisait gravement le catéchisme à quelques enfants et à plusieurs grandes personnes; et ne trouvant pas l'auditoire assez nombreux, il en fit des plaintes, et menaça de ne plus envoyer les Frères, si l'on ne mettait pas plus d'empressement à s'y rendre. Une bonne femme s'étant levée, lui dit: «M. l'abbé, ne nous grondez pas, si vous fussiez venu, il n'y a qu'un moment, vous eussiez trouvé beaucoup plus de monde; mais le catéchisme est long, et plusieurs ont été obligés de s'en aller».

Les travaux manuels et tous les embarras qu'amenait la construction de la maison, n'affaiblirent point l'attachement des novices pour leur vocation, et ne portèrent aucun préjudice au bon esprit et à la piété qui régnaient dans la communauté. Jamais, au contraire, on ne vit dans le noviciat tant de ferveur, tant de zèle pour la pratique des vertus religieuses et pour l'acquisition de l'esprit de l'Institut, qu'à cette époque. Les Frères et M. Champagnat lui-même en étaient ravis d'admiration. Pour en donner une idée, nous allons copier le tableau qu'en a tracé un<sup>6</sup> de ces [110] bons novices. «La communauté, quoique composée de gens simples et ignorants, retraça bientôt les vertus de son chef. L'amour de la prière, le recueillement et la ferveur étaient admirables. On trouvait le temps des exercices de piété trop court; on demandait à continuer ses entretiens avec Dieu, on regardait comme une faveur insigne la permission de les prolonger, de faire une visite au saint Sacrement, de réciter un chapelet ou de faire quelque autre exercice semblable pendant les récréations, ou le soir, après qu'on avait lu le sujet de méditation. Pendant tout le temps que j'ai eu le bonheur de passer au noviciat, je ne sache pas qu'aucun novice ait manqué de se lever à l'heure, et de faire sa méditation avec la communauté. S'il arrivait à quelqu'un de faire une faute, de manquer à un point de règle<sup>7</sup>, il n'attendait pas d'être repris; mais il demandait lui-même une pénitence à genoux devant la communauté. La charité, l'union et la paix étaient admirables. Jamais aucune dispute, jamais aucune parole propre à offenser ou à blesser quelqu'un, n'a été entendue parmi nous; nous nous aimions tous comme des frères; point d'amitiés particulières, point d'antipathies, point de singularités: nous n'avions tous qu'un cœur et qu'une âme<sup>8</sup>. Quelqu'un était-il dans le besoin? tous les autres rivalisaient de zèle et de dévouement pour le secourir et pour le soulager. Le temps des récréations se passait à chanter des cantiques ou dans des entretiens toujours édifiants: les plaintes, l'ennui, le découragement étaient inconnus. Une douce gaîté, une sainte joie, une grande modestie étaient les dispositions habituelles de chacun, et se faisaient remarquer sur tous les visages. L'amour le plus tendre et le respect le plus profond pour notre bon Père et pour les Frères qui nous dirigeaient et qui nous instruisaient, l'obéissance et la soumission la plus parfaite à leurs volontés, la simplicité et l'humilité: telles étaient les principales vertus qui brillaient dans la conduite de tous les novices. Oh! heureux temps, où êtes-vous! Je ne puis m'en rappeler le

---

<sup>6</sup> Il est probable qu'il s'agisse du Frère Jean-Baptiste lui-même.

<sup>7</sup> La Règle n'a été imprimée qu'en 1837. A ses débuts, la communauté avait un Règlement (Cf. AA, p. 41).

<sup>8</sup> Ac. 4, 32.

souvenir sans que les larmes m'en viennent aux yeux».

\* \* \*

La ferveur n'était guère moins grande parmi les Frères des établissements. Comme ils n'avaient pas encore une règle qui les dirigeât dans le détail de leur conduite et qui leur traçât ce qu'ils avaient à faire à chaque heure du jour, ils se livraient à toute [111] l'ardeur de leur zèle pour leur propre perfection, et pour la sanctification du prochain. Leur nourriture<sup>9</sup> était des plus simples, ils vivaient avec une frugalité et une économie qui allaient souvent jusqu'à l'excès. La classe, l'instruction et le soin des enfants ne suffisaient pas pour satisfaire leur zèle, ils y ajoutaient beaucoup d'autres œuvres. A Saint-Sauveur, ils faisaient la quête, ou plutôt des quêtes toute l'année: la quête du blé et des pommes de terre, la quête du beurre, du fromage, la quête d'objets d'habillement et de literie, la quête d'argent. Le produit de ces quêtes servait à entretenir les enfants pauvres de la paroisse, que les Frères tenaient chez eux jusqu'après leur première communion. Le nombre de ces enfants allait quelquefois à plus de vingt. Les quêtes servaient encore à assister les indigents; chaque semaine, les Frères faisaient faire un grand nombre de pains qu'ils distribuaient à ceux qui étaient dans l'indigence. Visiter les malades, les veiller pendant la nuit, faire leur lit, leur procurer tout ce dont ils avaient besoin, c'étaient encore pour les Frères des œuvres de prédilection. Un jour, le Frère directeur apprend qu'un malade est abandonné de tout le monde, parce que, couvert de plaies et de vermine, personne n'ose en approcher; il y court, trouve le malheureux couché sur la paille, et n'ayant qu'une couverture en lambeaux pour couvrir sa nudité. Il lui procure un lit, lui porte les aliments nécessaires, le soigne, panse ses plaies, le peigne, et va le voir plusieurs fois le jour pendant une année entière. A ce secours corporel, il va sans dire qu'il ajouta ceux de l'âme; il instruisit le malade des vérités de la religion, le fit confesser, lui apprit à sanctifier ses souffrances, lui adressa tous les jours des paroles de consolation, lui fit produire les actes analogues à son état et le prépara à la mort. Il n'eut pas la satisfaction de le voir mourir et de lui fermer les yeux, parce que les vacances vinrent le séparer de lui; mais que son cœur dut être content et consolé, quand on lui apprit que son cher malade, au moment de sa mort, avait prononcé son nom à deux reprises, et dit en expirant: «Mon Dieu, mon Dieu, je vous aime, et vous recommande ce bon Frère [112] qui m'a tant fait de bien; bénissez-le et rendez-lui au centuple tout ce que je lui dois!»

Tous les soirs pendant l'hiver, les Frères faisaient le catéchisme aux jeunes gens et aux enfants du village. Cette instruction était très fréquentée et durait une heure et demie. C'est ainsi que ces bons Frères faisaient le catéchisme trois fois par jour: à la classe du matin, à celle de l'après-midi, et le soir à la tombée de la nuit. Un autre acte de zèle, que Dieu bénit encore d'une manière particulière, consistait à aller trouver les hommes qui ne s'approchaient pas des sacrements, et à les engager à remplir ce devoir important. Un grand nombre furent ramenés par les instructions, les prières et les pieuses industries des Frères. Leur adresse a s'insinuer dans les cœurs, leur talent pour les gagner et pour les décider à reprendre la pratique des devoirs religieux, étaient si connus, qu'il était passé en proverbe que l'unique moyen pour ne pas se laisser prendre

---

<sup>9</sup> Le Frère Laurent souligne: «Nous étions très pauvres au commencement: nous avons du pain qui était de la couleur de la terre, mais nous avons toujours eu le nécessaire» (OME, doc. 167 [8], p. 455). Le Frère Sylvestre note: « du pain à satiété fait de farine grossière, de la soupe, quelques légumes et de l'eau pour boisson» (MEM, p. 19). Le Frère Avit écrit: «Le Père Champagnat partageait l'ordinaire de ses disciples, lequel consistait en des bouillons clairs et à l'huile, du pain de seigle, du fromage, du laitage, des légumes, parfois un peu de lard et de l'eau» (AA, p. 47).

était de fuir et de se cacher.

MM. les curés et d'autres personnes, témoins de la belle conduite des Frères et de tout le bien qu'ils faisaient, écrivirent à M. Champagnat les lettres les plus flatteuses, le félicitant d'avoir, en si peu de temps, formé des hommes aussi pieux et aussi dévoués au bien de la religion. Il y eut aussi, à cette époque, un bon nombre de demandes de nouveaux établissements<sup>10</sup>; et dans le courant de 1822 et de 1823, on fonda ceux de Saint-Symphorien-le-Château, de Boulieu et de Vanosc<sup>11</sup>. Dans ce dernier poste, la maison était dans un si mauvais état, et on manquait tellement du nécessaire qu'on fut obligé de l'abandonner quatre ans après. Deux Frères y contractèrent des maux d'yeux et d'autres infirmités qui les conduisirent au tombeau. L'école de Boulieu était si nombreuse que le Frère Jean-Pierre<sup>12</sup>, qui en était directeur, succomba à la peine et mourut victime de son zèle et de son dévouement. A la dernière retraite qu'il fit, en 1824, il eut un pressentiment de sa mort prochaine, et en partant pour se rendre à son établissement, il dit à M. Champagnat, en l'embrassant et en lui demandant sa bénédiction: «Mon Père, pardonnez-moi si je pleure [**113**] en vous quittant; mais une voix intérieure me dit au fond du cœur que je ne vous reverrai plus en ce monde». Il était si aimé des enfants qu'un d'eux étant mort le même jour que lui, les parents demandèrent avec instance qu'il fût enterré dans la même tombe que son bon maître.

C'est vers cette époque que les Frères supplièrent M. Champagnat de leur permettre de lui donner le nom de Père: ce qu'il leur accorda volontiers.

---

<sup>10</sup> 1° Au nombre de ces nouveaux établissements:

en 1822, Bourg-Argental (2 frères)

en 1823, Vanosc (2 frères)

Saint-Symphorien-le-Château (3 frères) Boulieu (3 frères)

en 1824, Chavanay (2 frères)

Charlieu (3 frères)

<sup>11</sup> LPC 2, index des noms de lieux.

<sup>12</sup> Frère Jean-Pierre (Cf. BOF, p. 38).

## CHAPITRE ONZIÈME

*Des contradictions et des persécutions que l'œuvre des Frères a attirées à son Fondateur. Mgr de Pins, administrateur du diocèse de Lyon, prend l'Institut sous sa protection.*

Il semble que l'établissement des Frères n'aurait dû attirer que des éloges et des approbations au Père Champagnat; mais c'est par la croix que Dieu a sauvé le monde, et il veut que ses œuvres soient toutes marquées à ce signe sacré. L'Institut des Frères est né dans la pauvreté, il s'est élevé dans l'humilité, et jusqu'à la mort de son pieux Fondateur, il est resté à l'ombre de la croix. Puisse-t-il y demeurer toujours, car c'est de cet arbre de vie que lui viennent la prospérité et la grâce de produire des fruits.

Dès le commencement de son œuvre, le Père Champagnat fut en butte à la contradiction; et si jusqu'ici nous n'avons pas parlé de cette sorte d'épreuve, c'est qu'il nous a paru plus convenable de réunir dans un chapitre particulier ce que nous avons à dire sur ce sujet. Les hommes, qui mesurent toujours le succès sur les moyens humains, ne pouvaient comprendre que l'humble prêtre pût, sans ressources, réussir à fonder une communauté, et le simple objet de cette œuvre leur paraissait une chimère enfantée par l'orgueil et la témérité. Que veut-il faire là, disaient-ils? Comment, lui qui n'a ni ressources, ni talents, peut-il songer à créer une communauté? C'est l'orgueil qui le porte à une semblable entreprise, c'est l'ambition, c'est le désir de s'élever, c'est la sotte vanité d'être appelé fondateur qui lui inspire un pareil projet. Que veut-il faire de ces jeunes gens qu'il retire des travaux des champs pour les faire pâlir sur des livres? Des orgueilleux, des fainéants qui, après avoir passé leur jeunesse dans l'oisiveté, rentreront dans leurs familles, leur seront à charge et deviendront peut-être le fléau de la société. Tels étaient les propos que l'on tenait sur le Père Champagnat, et ce n'étaient pas seulement quelques esprits chagrins qui se permettaient de semblables dénigrement; des séculiers d'une rare piété, des ecclésiastiques d'une grande vertu, et même plusieurs de ses amis pensaient et parlaient de même. On lui prêtait mille projets opposés: ainsi, tantôt on lui faisait former un collège pour faire concurrence à celui de Saint-[115]Chamond<sup>1</sup>, tantôt on publiait qu'il formait une communauté de Frères instituteurs, de Frères pour travailler la terre, de Frères ermites, etc. On alla même jusqu'à débiter qu'il voulait former une secte de béguins<sup>2</sup>. On critiquait, on censurait<sup>3</sup> amèrement les règlements qu'il avait donnés à sa petite communauté, de même que le genre de vie, l'occupation et le costume des Frères. Ces clameurs firent tant de bruit, qu'elles parvinrent à l'archevêché. M. Bochard<sup>4</sup>, Vicaire général, ayant fait appeler le Père Champagnat, lui répéta tous les propos que l'on tenait sur son compte, et lui demanda ce qu'il en était. «Il est vrai, M. le Vicaire général,

<sup>1</sup> M. Cattelin, supérieur de Saint-Chamond, croyait que le P. Champagnat voulait faire tomber son collège naissant. Ce dernier, il est vrai, enseignait le latin à quelques élèves (Cf. OME, doc. 166 [19], p. 445).

<sup>2</sup> Sur les Béguins, voir Benoît Laurent, Les Béguins en Forez. Ed. Loire républicaine, Saint-Etienne, 1944. La période de la construction de l'Hermitage coïncide avec le passage au tribunal correctionnel de Saint-Etienne (janvier-mars 1825) de quelques Béguins accusés de «séparer l'Eglise romaine et d'établir en cette ville ou les environs, une société connue dans d'autres pays sous le nom de Quakers» (p. 104). Pour le grand public, «Béguins» signifiait: gens à idées fixes, bornés, entêtés.

<sup>3</sup> Le curé Rebod critiquait beaucoup la conduite du Père Champagnat (OME, doc. 166 [20], p. 446).

<sup>4</sup> Cf. OM 4, p. 198. M. Courbon, dans une lettre au cardinal Fesch, a laissé un portrait de M. Bochard qui n'est guère flatteur (Cf. OM 1, doc. 31 [2], p. 183).

répondit le Père, que j'ai réuni quelques jeunes gens pour faire la classe aux enfants de Lavalla, qui étaient sans instituteurs. Ils sont, en tout, une huitaine<sup>5</sup>, vivent en communauté, s'occupent, soit à l'instruction des enfants, soit à se former eux-mêmes, aux connaissances propres à l'enseignement primaire, soit aux travaux manuels. Ces jeunes gens<sup>6</sup> n'ont, à proprement parler, ni costume ni engagements religieux, ils sont là bien volontairement, et parce que ce genre de vie leur plaît et qu'ils aiment la retraite, l'étude et l'enseignement. — Mais on dit que vous voulez en faire une communauté, et que vous vous établissez leur supérieur. — Je les dirige, je les forme, mais je ne tiens pas à être leur supérieur, [116] ils se sont choisis eux-mêmes un directeur<sup>7</sup>, et ils l'ont pris parmi eux. — Voyons! parlez clairement; n'est-il pas vrai que vous nourrissez le projet de fonder une congrégation d'instituteurs? — Oui, j'ai eu la pensée de former des instituteurs pour la jeunesse des campagnes; à cette intention, j'ai réuni quelques jeunes gens; Dieu en fera ce qu'il lui plaira, car je ne veux que sa sainte volonté. — Vous leur avez donné le nom de Frères de Marie: c'est donc bien une congrégation que vous prétendez former. Or, comme nous avons déjà une semblable institution<sup>8</sup> dans le diocèse, je n'entends pas qu'il y en ait plusieurs». Après ces explications, M. Bochard proposa à M. Champagnat d'unir ses Frères à ceux que lui-même avait fondés à Lyon. Le Père, sans se refuser absolument à cette proposition, la détourna adroitement et prit congé de M. le Vicaire général; mais il comprit qu'il devait s'attendre à de nouvelles instances pour obtenir la fusion, et à de nouvelles contradictions, si elle était refusée.

En sortant de chez M. Bochard, il alla voir M. Courbon<sup>9</sup>, premier Vicaire général, qui connaissait ses projets. Il lui rendit compte de l'état de sa petite communauté, des embarras qu'on lui suscitait de toutes parts, et conclut en disant: «M. le Vicaire général, vous savez quelles sont mes vues, mes intentions, et ce que j'ai fait jusqu'ici; veuillez me dire ce que vous pensez de cette œuvre, je suis prêt à l'abandonner si vous me l'ordonnez, car je ne veux que la volonté de Dieu, et dès que cette volonté me sera manifestée par vous, je m'y soumettrai. — M. Courbon lui répondit<sup>10</sup>: je ne sais pas pourquoi l'on vous cherche tant de querel-[117]-les; c'est une bonne chose que de former de bons instituteurs<sup>11</sup> dont nous avons tant besoin; continuez».

Extrêmement satisfait de cette réponse, M. Champagnat se rendit chez M. Gardette, supérieur du grand séminaire, pour lui faire connaître l'état de sa communauté et ce que venaient de lui dire MM. les Vicaires généraux. M. Gardette, par les conseils duquel il avait toujours agi, l'encouragea à poursuivre

---

<sup>5</sup> Il s'agit des huit premiers Frères Maristes (AFM 137.139). Dans l'ordre de leur entrée, ce sont les Frères Jean-Marie (Granjon), Louis (J.-B. Audras), Laurent (J.-Cl. Audras), Antoine (Couturier), Barthélemy (Badard), François (Gabriel Rivat), Jean-Pierre (Martinol), Jean-François (Etienne Roumesy).

<sup>6</sup> M. Champagnat expose à l'inspecteur Guillard, en avril 1822, qu'il «attend pour se faire légalement autoriser que l'arbre, qu'il ne fait que planter, depuis 4 ou 5 ans, ait pris racine. Il désire pourtant que ses Frères soient exemptés du service militaire» (OME, doc. 19 [10], p. 76).

<sup>7</sup> Le directeur était le Frère Jean-Marie qui accompagnait le Père Champagnat lors de cette entrevue (OME, doc. 166 [24], p. 448). Plus tard, lors des premières demandes de reconnaissance légale, le Père Champagnat fait signer un groupe de Frères (Cf. RLF, p. 39).

<sup>8</sup> Grâce aux rapports des inspecteurs de l'Académie de Lyon (liste de ces doc. OM 1, p. 100), on peut dire avec certitude qu'il n'y avait pas dans le diocèse de Lyon, avant 1823, d'autre congrégation de Frères que celles des Frères des Ecoles Chrétiennes et des Frères de La Valla. C'est en 1823 seulement que prit corps la fondation de M. Bochard à laquelle il fait allusion (Cf. OME, doc. 21, p. 80). Comparer avec l'entrevue racontée par M. Bourdin (OME, doc. 166 [24], p. 448).

<sup>9</sup> M. Courbon, LPC 2, p. 149. Le problème des fonctions de M. Bochard est expliqué dans sa biographie (OM 4, p. 198; aussi dans BI Nos 159, 161, 162, 163 et 165).

<sup>10</sup> Comparer avec le texte de M. Bourdin, beaucoup plus précis (OME, doc. 166 [23], p. 447).

<sup>11</sup> M. Courbon avait lui-même fondé à Lyon, près de la cathédrale, une école d'apprentissage, en 1783 (Cf. Bulletin historique du diocèse de Lyon, 1922, 1er trimestre, p. 25).

ses projets, et ne fut nullement d'avis que les Frères de Marie s'unissent avec ceux du diocèse. «Soyez prudent<sup>12</sup>; mettez votre confiance en Dieu, dit-il au Père Champagnat, mais ne vous découragez pas, parce que votre œuvre est en butte aux contradictions, cette épreuve<sup>13</sup> ne fera que l'affermir».

\* \* \*

Peu de temps après, M. Bochard fit de nouvelles instances pour faire opérer la réunion des deux Sociétés de Frères; et voyant que le Père Champagnat refusait de s'y prêter, il lui parla durement, le menaça de faire fermer sa maison et de le changer<sup>14</sup> lui-même de Lavalla. Le bon Père revint de Lyon bien affligé; mais plein de confiance en Dieu et de résignation à sa sainte volonté. Ces contradictions lui étaient d'autant plus pénibles, qu'elles lui venaient d'un homme qui était son supérieur, et qu'il était obligé de les concentrer dans le fond de son cœur, car pour ne pas effrayer ses Frères et pour ne pas les décourager, il ne leur en parlait pas, ou il ne le faisait que d'une manière générale. A l'occasion de ces nouvelles tribulations, il ordonna des prières particulières, et fit faire à la communauté une neuvaine de jeûne au pain et à l'eau. Il fit lui-même un pèlerinage au tombeau de saint Jean-François Régis, à La Louvesc<sup>15</sup>, pour obtenir, par l'intercession [**118**] de ce grand saint, l'esprit de lumière et de force qui lui était nécessaire. Mais son refuge assuré fut la sainte Vierge; il alla implorer sa protection dans une chapelle<sup>16</sup> qui lui est dédiée tout près du village de Lavalla. Plusieurs fois la semaine, il s'y rendait avec ses Frères, y célébrait la sainte messe, consacrait de nouveau son œuvre à Marie, la conjurait de la prendre sous sa protection, de la défendre et de la conserver, si elle devait procurer la gloire de son divin Fils.

Cependant M. Bochard<sup>17</sup> revint à la charge pour obtenir la fusion des deux communautés, et ne pouvant vaincre les répugnances de M. Champagnat, il le traita d'entêté, d'orgueilleux, de rebelle, d'esprit étroit, et finit par lui dire qu'il allait prendre des [**119**] mesures pour faire fermer sa maison et pour disperser ses sujets. Il est probable qu'il écrivit dans ce sens à M. Dervieux<sup>18</sup>, curé du canton: car, peu de jours après, ce vénérable ecclésiastique fit appeler le Père Champagnat à Saint-Chamond, et lui parla à peu près comme M. le Vicaire

---

<sup>12</sup> Gardette ne pouvait blâmer directement M. Bochard; il se contente de dire au P. Champagnat: «Soyez prudent; mettez votre confiance en Dieu» (OME, doc. 166 [26 et 27], p. 449).

<sup>13</sup> LPC 1, doc. 7, p. 39.

<sup>14</sup> Le Père Champagnat s'attendait effectivement à ce changement dont il parle avec M. Courbon (OME, doc. 166 [23], p. 447).

<sup>15</sup> Témoignage de Mme Sériziat au sujet des pèlerinages du P. Champagnat à La Louvesc. «Le bon Monsieur Champagnat faisait assez souvent le pèlerinage à La Louvesc à pied, par les montagnes. A son retour qui avait lieu pendant la nuit, il se mettait à genoux sur le degré de la marche de la porte extérieure de l'église, et, nu-tête, il adorait le Saint Sacrement, attendant ainsi l'ouverture de l'église pour pouvoir célébrer la sainte messe» (Témoignage, 1886, AFM 104.13, No 13, p. 104).

<sup>16</sup> Il s'agit d'une chapelle située à 1 Km du bourg de La Valla, datant du 15<sup>e</sup> siècle au moins. Elle s'appelle Notre-Dame de Leytra, mais on dit plus souvent Notre-Dame de Pitié. Pendant les pestes du 17<sup>e</sup> siècle, elle fut le sanctuaire des pestiférés qui vivaient autour, parce que chassés du village.

<sup>17</sup> En septembre 1823, M. Bochard accueillit aimablement M. Champagnat, à la retraite des prêtres (OME, doc. 166 [251]). Il voulait gagner les retraitants à son attitude d'opposition à une récente décision du pape Léon XII qui allait nommer un évêque administrateur pour le diocèse de Lyon. Ce jour-là, M. Courbon parlera du «gallicanisme» de M. Bochard. Cet épisode est raconté par Simon Cattet, dans: Défense de la vérité sur le cardinal Fesch, pp. 291-292. Cette intervention doit se situer peu avant l'arrivée de Mgr de Pins, entre septembre et décembre 1823.

<sup>18</sup> M. Dervieux était président du comité cantonal chargé des écoles et, à ce titre, il recevait les doléances, par exemple du directeur du collège de Saint-Chamond qui, ayant très peu d'élèves, se plaignait des prêtres qui, ça et là, enseignaient du latin dans leur cure, lui enlevant ainsi des élèves (OME, doc. 18, p. 71). L'inspecteur Guillard constatera que le P. Champagnat a cessé d'enseigner le latin en 1822 (OME, doc. 19 [9], p. 75).

général. «Quoi! lui dit-il, vous, un pauvre vicaire de campagne, avez la prétention de former une congrégation! Vous n'avez ni ressources, ni talents et vous allez, contre l'avis de vos supérieurs, vous charger d'une pareille entreprise! Ne voyez-vous que c'est l'orgueil qui vous aveugle? Si vous n'avez pas égard à ce que vous vous devez à vous-même, ayez du moins pitié des jeunes gens que vous jetez dans une position si fâcheuse: car tôt ou tard votre maison tombera, et alors vos sujets se trouveront sans moyens de subsistance».

L'opposition que M. Bochard faisait à la communauté des Petits Frères de Marie étant connue, souleva contre le Père Champagnat une explosion de blâmes et de propos injurieux. M. le curé de Lavalla, qui avait été un des premiers à critiquer le bon Père, à désapprouver son œuvre, et qui tenait M. Bochard au courant de tout ce qui se faisait chez les Frères<sup>19</sup>, redoubla ses invectives contre lui. Deux choses à ce sujet furent extrêmement sensibles au Père Champagnat: la première, c'est que le bon curé laissa percer dans le public son opposition à son vicaire et à ses Frères, et qu'il alla même jusqu'à le blâmer et à le reprendre publiquement. Un dimanche, pendant que le Père faisait une courte instruction aux fidèles, à la suite des complies, M. le curé entra brusquement dans l'église par la grande porte, et de là il entonne «*O crux, ave...*», par lequel on terminait cet exercice. Les assistants, surpris et scandalisés, se tournent de son côté, le regardent et l'écoutent chanter d'un air d'indignation qui dut lui faire comprendre combien ils désapprouvaient sa conduite. Le Père Cham-[120]-pagnat, sans laisser paraître aucune émotion et sans témoigner la moindre peine, continua son instruction, quand M. le curé eut achevé de chanter. Une autre fois qu'il faisait le catéchisme, à l'occasion de la confirmation, comme il disait que le ministre de ce sacrement est l'évêque, M. le curé qui entrait en ce moment dans l'église, se tourne du côté des fidèles et leur crie: «Les prêtres aussi, mes frères, peuvent, avec permission, administrer ce sacrement». Dans une foule d'occasions, le bon curé<sup>20</sup> se permit de semblables procédés, et le Père Champagnat n'y répondit jamais que par une patience inaltérable.

La seconde fut que M. le curé le dénigrait même auprès de ses Frères et qu'il s'efforçait de les détacher de la congrégation. Il offrit à un des meilleurs de le prendre pour son domestique; il proposa à plusieurs autres de les placer convenablement dans le monde ou de les faire entrer dans d'autres communautés. En 1823<sup>21</sup>, Frère Louis étant envoyé à Bourg-Argental, il fit tout auprès de lui pour le retenir et pour l'empêcher d'obéir. «Je suis votre curé, vous êtes natif de ma paroisse, lui dit-il, je ne veux pas que vous la quittiez. Laissez dire votre Père Champagnat, car il ne sait ce qu'il fait». Le bon Frère, qui n'était pas homme à biaiser avec le devoir et qui ne connaissait que la voix de l'obéissance, se conduisit en cette occasion comme il avait fait à Marllhes. Il n'y eut pas jusqu'au confesseur<sup>22</sup> du bon Père qui ne l'abandonnât dans la fâcheuse position où il se trouvait. Cet ecclésiastique, prévenu par de faux rapports et fatigué de tout ce qu'il entendait dire, alla jusqu'à refuser de le confesser. Comme le Père Champagnat n'avait rien entrepris, rien fait sans prendre ses avis, il fut extrêmement peiné de se voir blâmé et condamné par celui-là même qui jusqu'à ce jour avait été son soutien et son guide. Il le supplia, mais en vain, de vouloir bien continuer à le diriger; il ne put rien obtenir, et il fut obligé de s'adresser à un autre confesseur.

---

<sup>19</sup> OME, doc. 19 [16, 20 et 23].

<sup>20</sup> Nous savons, par ailleurs, que M. le curé avait une grande estime pour son vicaire, qu'il trouvait cependant trop zélé.

<sup>21</sup> C'est l'année où le Frère Jean-Marie s'enfuit à la Trappe.

<sup>22</sup> Aucun document en notre possession ne précise le nom de ce «confesseur du bon Père».

La situation où se trouvait le Père Champagnat était des plus critiques; sans être découragé, il ne savait trop ce que deviendrait son œuvre. Pour la sauver des persécutions qui menaçaient de la ruiner, il lui vint en pensée de demander à être envoyé dans [121] les missions de l'Amérique<sup>23</sup>. Il parla plusieurs fois de ce projet à ses Frères, et leur demanda s'ils seraient disposés à le suivre. Tous lui protestèrent qu'ils ne le quitteraient jamais, fallût-il aller jusqu'au bout du monde.

Quelques jours après, de nouveaux rapports furent faits à M. le curé de Saint-Pierre de Saint-Chamond. Le Père, l'ayant appris, alla le trouver pour essayer de conjurer l'orage qui le menaçait; mais, dès qu'il parut, M. le curé l'accabla de reproches et l'avertit qu'il allait faire monter les gendarmes à Lavalla pour disperser ses Frères et fermer la maison. Le Père demanda humblement, mais inutilement, la permission de parler pour s'excuser et pour faire connaître sa conduite et celle de ses Frères. M. le curé<sup>24</sup> ne voulut point l'entendre; il lui ferma la porte et le renvoya brusquement. On était au commencement de 1824. Le Père Champagnat et ses Frères, plongés dans la douleur, s'attendaient à tout instant à voir paraître les gendarmes; le moindre bruit les alarmait et leur faisait croire qu'ils étaient là, lorsqu'arriva la nouvelle que Mgr de Pins<sup>25</sup>, archevêque d'Amasie, était nommé administrateur du diocèse de Lyon.

Ce nouvel état de choses ranima la confiance du pieux Fondateur et lui fit entrevoir des jours meilleurs pour sa congrégation. Après avoir consulté Dieu dans la prière, il écrivit au nouveau prélat une lettre<sup>26</sup> dans laquelle il lui donnait un aperçu de son œuvre, de son origine, de son but et de l'état où elle se trouvait. Il terminait en disant qu'il déposait cette œuvre aux pieds de Sa Grandeur; qu'il se mettait lui-même entre ses mains, par-[122]-faitement résigné à tout abandonner ou à continuer, selon qu'il lui plairait d'ordonner.

Comme le Père Champagnat s'était toujours conduit par les avis de M. Gardette, supérieur du grand séminaire, il lui envoya sa lettre<sup>27</sup> à Monseigneur, le priant de la lire et de la remettre lui-même au prélat, s'il le jugeait à propos. M. Gardette remit la lettre, et fit en même temps l'éloge de son auteur et de l'œuvre qu'il avait fondée avec tant de peine. Le vénérable archevêque, que les Petits Frères de Marie doivent regarder à tout jamais comme leur père, n'hésita pas un instant à promettre sa protection à la nouvelle congrégation. «Ecrivez<sup>28</sup> à M. Champagnat, dit-il à M. Gardette, que je veux le voir pour causer avec lui de son œuvre, et assurez-le en attendant de toute ma bienveillance». Le Père Champagnat s'étant rendu à Lyon, fut présenté à Mgr Gaston de Pins par M. Gardette<sup>29</sup>. Dès qu'il fut en présence du prélat, il se jeta à ses pieds pour lui

---

<sup>23</sup> Le P. Champagnat est sûr que la branche des Frères de la Société de Marie doit être fondée. Les autres «fondateurs» lui ont donné mission pour cette branche: «La branche des Frères Maristes qui m'avait été confiée en 1816, écrira-t-il en 1837» (OME, doc. 152, p. 339). Par ailleurs, un des signataires de la promesse de Fourvière (Philippe Janvier) est aux USA où il a suivi Mgr Dubourg; peut-être est-ce là, pour lui, une indication de la Providence.

<sup>24</sup> Le document Bourdin est plus nuancé à ce sujet. M. Dervieux, après avoir lu une lettre de M. Courbon que lui remet le P. Champagnat, lui dit: «Je suis étonné que M. Courbon ne vous ait écrit que cela» (OME, doc. 166 [22], p. 447). Par la suite, M. Dervieux deviendra un grand ami du Père Champagnat (AA, p. 318).

<sup>25</sup> Le cardinal Fesch ayant refusé de donner sa démission (OM 4, p. 279), Mgr de Pins est nommé administrateur du diocèse de Lyon par le bref du 22 décembre 1823, mais il n'est agréé, par ordonnance royale, que fin janvier 1824.

<sup>26</sup> Cette lettre n'a pas été conservée.

<sup>27</sup> M. Bourdin parle aussi de ces deux lettres à Mgr de Pins et à M. Gardette (OME, doc. 166 [26], p. 449). A dit: «Le Père Champagnat envoya une lettre au nouvel archevêque, par M. Gardette, en le priant de la remettre à Sa Grandeur, s'il le jugeait à propos. M. Gardette qui connaissait bien le Fondateur et son œuvre, en fit un tableau élogieux à l'archevêque» (AA, p. 54).<sup>28</sup>

<sup>28</sup> D'après M. Bourdin, Mgr de Pins écrivit personnellement (OME, doc. 166 [27], p. 449).

<sup>29</sup> M. Bourdin ne parle pas de la présence de M. Gardette, mais de celle de MM. Cholleton et Barou



demander sa bénédiction. «Oui, lui dit le saint archevêque, je vous bénis, vous et tous vos Frères. Que Dieu multiplie votre petite famille, afin qu'elle remplisse, non seulement mon diocèse, mais toute la France<sup>30</sup>». Après s'être entretenu longuement avec le Père et s'être fait rendre un compte exact de l'origine, des progrès, de l'état actuel de la congrégation, il lui dit: «Je vous permets de donner un costume à vos Frères, et même de leur faire faire des vœux<sup>31</sup>; car il n'y a que cela qui puisse les attacher irrévocablement à leur vocation». Puis il ajouta: «Puisque votre maison est trop petite, il faut en bâtir une autre; je vous promets quelques secours<sup>32</sup> pour cela». En sortant de [123] l'archevêché, le Père Champagnat se rendit à Fourvière pour remercier Dieu de tant de faveurs, par l'entremise de Marie. Il resta longtemps profondément anéanti aux pieds de la divine Mère, et dans l'effusion de son cœur, il se consacra tout de nouveau à son service.

Il est ici une chose qu'il est de notre devoir de constater, c'est l'important service que M. Gardette rendit en cette occasion à la congrégation: car c'est à lui qu'elle dut principalement la protection et la bienveillance que le nouvel archevêque lui accorda si généreusement et si constamment. Ce saint prêtre ne s'était pas contenté de diriger et d'encourager le Père Champagnat, il l'avait aidé en outre de ses deniers; et jamais le bon Père ne fut au grand séminaire sans recevoir de lui des avis, des encouragements et des ressources pour soutenir son œuvre. Les Petits Frères de Marie doivent à ce vénérable ecclésiastique une reconnaissance éternelle.

\* \* \*

A son retour à Lavalla, le Père Champagnat trouva la paroisse en commotion. Un ecclésiastique<sup>33</sup> que le curé malade avait appelé pour l'aider à faire les Pâques, avait profité de l'absence du Père, pour soulever les paroissiens contre leur pasteur. A son instigation, une pétition s'était faite pour demander le changement du curé, et pour obtenir qu'il fût remplacé par l'ecclésiastique en question. Le Père Champagnat, quoiqu'il eût tant de raisons de se plaindre de M. le curé, ne balança pas à prendre son parti et à le soutenir. Il blâma nettement et sans détour ce qui venait d'être fait. Il fit appeler les notables de la paroisse qui avaient tous signé la pétition, leur témoigna son mécontentement, et les engagea à abandonner cette affaire; il fit même de vifs reproches à l'ecclésiastique instigateur de toutes ces intrigues, et lui déclara qu'il ne voulait avoir aucun rapport avec lui, ce qui l'irrita extrêmement. Toutefois, comme la conduite de M. le curé de Lavalla avait donné prise sur lui, il fut suspendu et remplacé<sup>34</sup> non par son [124] compétiteur<sup>35</sup>, mais par M. Bedoin<sup>36</sup>, prêtre pieux, qui par sa prudence

---

(OME, doc. 166 [27], p. 450).<sup>30</sup>

<sup>30</sup> M. Champagnat proclamera plus tard: «Tous les diocèses du monde entrent dans nos vues» (LPC 1, doc. 93, p. 210).

<sup>31</sup> Les Frères feront leurs premiers vœux en 1826. M. Bourdin mentionne le costume et le vœu de chasteté après l'entrevue de M. Champagnat avec Mgr de Pins et apparemment comme conséquence de cette dernière (OME doc. 166 [30], p. 450 et notes).

<sup>32</sup> La construction, commencée en mai, était terminée à la fin de l'année pour ce qui est du gros œuvre. Les travaux intérieurs durèrent quelques mois. Les Frères purent habiter la maison un an après le début des travaux (AA, pp. 55-56).

<sup>33</sup> Jean-Baptiste Seyve, natif de Saint-Genest-Malifaux, anciennement vicaire à Tarentaise (1816-1820) et curé d'Arthun (1821-1823) (OM 4, p. 354).

<sup>34</sup> En fait, l'archevêque lui laisse la possibilité de demeurer à La Valla, mais il préfère devenir aumônier des Ursulines de Saint-Chamond. Il y meurt peu après, le 27 janvier 1825 (AAL, reg. délib. I, nécrologie).

<sup>35</sup> M. Seyve est nommé curé à Burdigues, le 5 mai 1824, Là il ne semble pas avoir fait preuve de plus de sagesse. «Tout le Conseil municipal de Burdigues écrivit, le 5 juin 1830, au préfet de La Loire, une

et ses rares vertus, s'acquiesça en peu de temps la confiance, l'estime et les sympathies de tous ses paroissiens. Monseigneur l'archevêque avait offert la cure au Père Champagnat<sup>37</sup>; mais il ne voulut pas l'accepter; il pria même le prélat de le décharger des fonctions de vicaire, afin qu'il pût s'occuper entièrement de l'œuvre des Frères, ce qui lui fut accordé au bout de quelques mois<sup>38</sup>. Les habitants de Lavalla, qui lui étaient très attachés, lui firent les plus pressantes instances pour le retenir comme curé et, le voyant déterminé non seulement à ne pas accepter cette charge, mais encore à quitter la paroisse pour construire une nouvelle maison dans une position plus convenable et d'un plus facile abord, ils lui firent les propositions les plus avantageuses pour le porter à rester au milieu d'eux. Une personne lui offrit même à cette fin un domaine d'une assez grande valeur: mais rien ne put le faire changer de résolution.

---

lettre très violente contre le despotisme et les vexations de l'abbé Seyve qui était alors curé de cette paroisse (ADL, V. 15, No 226).

<sup>36</sup> OM 1, doc. 103, p. 319.

<sup>37</sup> D'après Bourdin, cette offre aurait eu lieu dès la première entrevue avec l'archevêque (OME, doc. 166 [27], p. 449).

<sup>38</sup> On ne sait pas avec précision quand M. Champagnat, nommé vicaire à La Valla, le 12 août 1816 (OME doc. 16, p. 67), fut officiellement remplacé dans ce poste. Sa dernière signature apparaît le 20 mars 1825 (Arch. par. de La Valla, reg. de cath.), et un reçu du 21 février 1825 lui donne encore le titre de vicaire (AFM, cahier Champagnat 3, p. 10).

## CHAPITRE DOUZIÈME

*Nouvelles contradictions que le déplacement du noviciat attire à M. Champagnat. Construction de la maison de l'Hermitage.*

En allant à Saint-Chamond<sup>1</sup>, le Père Champagnat avait souvent jeté les yeux sur la vallée où se trouve bâti l'Hermitage<sup>2</sup>, et plusieurs fois il s'était dit à lui-même: «Une maison de noviciat serait là fort solitaire, parfaitement tranquille, très propre aux études; si Dieu nous bénit, nous pourrions bien nous y établir». Néanmoins avant de se décider pour cette position, il parcourut, avec deux de ses principaux Frères, les pays d'alentour, afin de s'assurer s'il ne trouverait pas quelque chose de mieux. Après avoir tout vu et tout examiné, rien ne lui parut plus convenable pour une maison<sup>3</sup> religieuse. Le vallon de l'Hermitage, partagé et arrosé par les belles eaux du Gier, borné au levant et à l'occident par des montagnes en amphithéâtre, couvertes presque jusqu'à leur sommet de verdure ou de bois de chênes et d'arbres fruitiers, est, en effet, une position charmante et des plus agréables, surtout dans la belle saison. Mais son trop grand rétrécissement qui ne permet pas à une nombreuse communauté de s'y développer, le courant d'air et l'humidité qu'y entretiennent les eaux, si contraires aux tempéraments faibles et aux santés altérées par les fatigues de l'enseignement, seront des raisons qui obli-[126]-geront plus tard à placer ailleurs<sup>4</sup> la maison principale de l'Institut.

Aux yeux de la sagesse humaine, il devait paraître étrangement imprudent que le pieux Fondateur entreprît, sans aucune ressource, une construction qui devait entraîner tant de dépenses. Le terrain<sup>5</sup> seul lui coûta plus de douze mille francs. Aussi, quand le projet du déplacement de la communauté et de la construction d'une vaste maison fut connu dans le public, il y eut une nouvelle explosion de blâmes, de critiques<sup>6</sup>, d'invectives et d'injures, qui dépassa peut-être ce qui avait eu lieu dans les temps les plus orageux où s'était trouvé l'Institut. L'approbation que Mgr l'archevêque<sup>7</sup> avait donnée à cette œuvre, l'estime et la bienveillance dont il honorait son Fondateur, rien ne put arrêter l'effervescence

<sup>1</sup> LPC 2, p. 542.

<sup>2</sup> Le site comprenait, sur la rive gauche, le hameau des Gauds (=Bois) et sur la rive droite, le Bois Coulaud (OM 4, p. 423). Avant la construction de l'Hermitage, M. Rouchon, curé de Valbenoîte, avait offert au Père Champagnat, une partie des locaux de l'ancienne abbaye cistercienne qu'il avait acquise comme presbytère, mais le P. Champagnat refusa (OME, doc. 23, p. 82).

<sup>3</sup> Le nom d'Hermitage est plus probablement un choix de M. Courveille. Le premier texte écrit qui en parle est le prospectus de 1824 (OME, doc. 28 [2], p. 87). Par ailleurs il ne serait pas difficile de trouver d'autres textes où M. Courveille manifeste son goût pour un «Hermitage» (OM 2, doc. 780 [2]; 784 [1]; OM 3, doc. 873 [12]; 876 [20]). Ceci n'empêche pas que ce soit le Père Champagnat qui ait choisi le site dont il apprécie la solitude (LPC 1, doc. 45, p. 124).

<sup>4</sup> La publication de ce livre en 1856 coïncide avec les préparatifs déjà en cours pour installer la maison-mère, à Saint-Genis-Laval (Cf. CSG II, p. 175 et 186, ainsi que BI X, p. 31).

<sup>5</sup> Voir l'acte d'achat par MM. Champagnat et Courveille des terrains sur lesquels s'élève l'Hermitage (OME, doc. 26, pp. 83-84).

<sup>6</sup> Les gens simples étaient plutôt admiratifs. Le 6 septembre 1824, un voisin de l'Hermitage écrit à des parents: «J'ai été hier à vêpres au Bois Coulaud (nom du lieu où se construisait l'Hermitage: rive droite), pour voir ce que l'on fait plutôt que par dévotion. C'est véritablement les druides de l'ancien temps. Les uns sont dans le bois, les autres au pré (il y a donc des vêpres en plein air et chacun tâche de trouver une place au soleil ou à l'ombre). Les gens de Layat (hameau au-dessus de l'Hermitage: rive gauche) sortent de leur maison et viennent s'asseoir en bas de leur terre, avec leur livre. Enfin, ça mérite d'être mis sur les gazettes. Ils ont des orgues comme les chanteurs de Paris» (Archives privées, famille Ginot).

<sup>7</sup> Voir les encouragements donnés par Mgr de Pins (OME doc. 22, 23, 24 et 25).

des esprits et la malignité des langues. Ce projet fut traité de folie<sup>8</sup>, et les amis mêmes du Père Champagnat le blâmèrent et ne négligèrent rien pour le porter à l'abandonner. Hélas! le monde ne comprend rien aux œuvres de Dieu, parce qu'elles sont au-dessus de son intelligence obscurcie par les passions; il les traite de folie et donne le nom de fous à ceux qui les opèrent. Le monde, dit saint Paul, nous traite d'insensés<sup>9</sup>. Jésus-Christ même a passé pour fou à la cour d'Hérode<sup>10</sup>, et les serviteurs ne doivent pas être mieux traités que leur divin Maître<sup>11</sup>.

## 127

Le bienheureux de la Salle, instituteur des Frères des Ecoles Chrétiennes, venait, contre l'avis de ses parents et de ses connaissances, de distribuer son bien aux pauvres et de se démettre d'un canonicat qu'il possédait dans la cathédrale de Reims, afin de donner à ses Frères l'exemple de la pauvreté, d'être tout entier à Dieu et de n'avoir rien sur la terre. A cette nouvelle, toute la ville le traita de fou; quand les mondains le voyaient passer dans les rues, ils haussaient les épaules, en témoignage de compassion, et se disaient: «Voilà où le fanatisme et l'entêtement l'ont conduit». Avant de terminer l'affaire de la démission de son canonicat, le pieux chanoine entra dans une église, et là, prosterné devant Notre-Seigneur, il resta plongé dans une ardente prière. Dans ce même temps, deux amis de la famille du saint prêtre étant survenus, un d'eux, plein de la fausse sagesse du monde, dit à l'autre avec une compassion simulée: «Priez Dieu pour ce pauvre M. de la Salle<sup>12</sup> qui achève de perdre l'esprit». «Vous dites bien, répondit celui-ci, il perd véritablement l'esprit; mais c'est celui du monde qu'il perd, pour se remplir de celui de Dieu».

Les deux pieux Fondateurs, dont les œuvres ont tant d'analogie, ont eu sur ce point, comme sur plusieurs autres, des traits de ressemblance frappants, et que nous aimons à rapprocher. «Ce fou de Champagnat, disaient plusieurs de ses confrères et beaucoup d'autres personnes, a donc perdu la tête? que prétend-il faire? où prendra-t-il pour payer cette maison? Il faut qu'il soit d'une témérité extrême et qu'il ait perdu tout bon sens, pour s'aveugler à ce point et pour concevoir de pareils projets». Un libraire<sup>13</sup> de Lyon, qui avait fait prêter douze mille francs au Père Champagnat pour commencer la construction, s'étant présenté dans un presbytère aux environs de Saint-Chamond pour des affaires de son commerce, fut invité à dîner par le curé qui avait ce jour-là une nombreuse réunion d'ecclésiastiques: «Eh bien! Monsieur, lui dit-on en le voyant, il paraît que vous êtes embarrassé de votre argent? — Comment donc, Messieurs? — Le bruit court que vous venez de prêter douze mille francs à ce fou de Champagnat? — Je ne les lui ai pas prêtés, mais je les lui ai procurés, [128] et j'ai répondu pour lui. — Vous avez eu grand tort. — Pourquoi donc, Messieurs? — Parce que cet homme est un téméraire, un entêté, et que l'orgueil seul le conduit et le jette dans une entreprise qui n'a aucun élément de succès. — Je pense mieux de M. Champagnat; je le tiens pour un brave homme, et j'ai confiance que Dieu le bénira. — Non, non, c'est impossible, cet homme manque de tout. Il n'a ni science, ni ressources, ni savoir-faire; comment voulez-vous qu'il réussisse? Poursuivi par ses créanciers, un de ces jours il sera obligé de tout abandonner et

<sup>8</sup> M. de la Croix, futur archevêque d'Auch, charge un de ses amis d'exprimer sa pensée au P. Champagnat: «Dites à M. Champagnat qu'il bâtit en vain» (OME, doc. 160 [21], p. 386).

<sup>9</sup> I Co 1, 27.

<sup>10</sup> Lc. 23, 11.

<sup>11</sup> Mt 10, 24; Lc. 6, 40; 7n 13, 16 et 15, 20.

<sup>12</sup> J. Cl. Garreau, Vie de Messire Jean-Baptiste de la Salle, 1, p. 126. Ed. Méquignon, Cadet. 1825.

<sup>13</sup> Ce libraire est M. Rusand et le prêteur, auprès duquel il répondit pour M. Champagnat, est M. Maréchal. Le bilan d'août 1826 mentionne, en effet, une somme de douze mille francs comme due à ce dernier et une autre de six mille francs due à M. Rusand. On sait par ailleurs que les deux hommes rendirent plusieurs services aux aspirants maristes (Cf. OM 2, doc. 757, p. 780, note).

de prendre la fuite; vous faites donc très mal de répondre pour lui, car vous l'entretenez dans ses folies, et vous vous exposez à perdre votre argent. — J'estime M. Champagnat, j'ai toute confiance en lui, et je suis convaincu que son œuvre réussira. Si je me trompe, tant pis; mais, jusqu'à présent, je ne suis pas fâché de lui avoir rendu service, et je persiste à croire que je ne m'en repentirai jamais».

Le père Champagnat n'ignorait pas ce que l'on pensait et ce que l'on disait de lui dans le public, mais il était peu touché des discours des hommes, et jamais il ne prit pour règle de sa conduite les principes de la prudence humaine. Ainsi, quoiqu'il eût sur les bras une nombreuse communauté, qu'il dût quatre mille francs, et qu'il fût sans argent, avec sa seule confiance en Dieu, mais une confiance sans bornes, il entreprit, sans s'effrayer, la construction d'une maison assez vaste, avec une chapelle, pour loger cent cinquante personnes. Cette construction et l'acquisition du terrain lui coûtèrent plus de soixante mille francs. Il y avait là sans doute de quoi déconcerter la sagesse humaine: on ne doit donc pas être surpris si l'exécution de ce projet attira tant de contradictions à son auteur. Toutefois, pour diminuer les dépenses, toute la communauté travailla à cette construction<sup>14</sup>, les Frères mêmes qui étaient dans l'enseignement furent appelés pour y être appliqués. Tous rivalisèrent de zèle et de dévouement; aucun, même des plus faibles et des malades, ne consentit à rester étranger à ce travail; tous voulurent se procurer la consolation d'avoir contribué à la construction d'un édifice qui leur était si cher. Mais ici, il n'en fut pas comme à Lavalla, où les Frères avaient fait toute la bâtisse; les maçons<sup>15</sup> seuls furent chargés de cette partie, tandis que les Frères s'occupaient à extraire les pierres, à les porter, à tirer le sable, à faire le mortier et à servir les maçons<sup>16</sup>.

## 129

Vers le commencement de mai 1824, M. l'abbé Cholleton, Vicaire général, vint bénir la première pierre; et tels étaient le dénuement et la pauvreté de la maison, qu'on n'y trouva rien pour lui donner à dîner. Le Frère chargé de la cuisine, s'étant adressé au Père Champagnat, lui dit: «Que ferai-je, mon Père, car je n'ai absolument rien que je puisse présenter à M. Cholleton? Après un instant de réflexion, le Père lui répondit: — Allez dire à M. Basson<sup>17</sup> que je vais dîner chez lui avec M. le Vicaire général». Ce M. Basson, qui était un homme riche et grand ami des Frères, les reçut avec plaisir. Au reste, ce n'était pas la première fois que M. Champagnat lui demandait ce service, il en usait de même toutes les fois qu'il se trouvait dans un semblable besoin.

Pour loger les Frères, le Père Champagnat loua une vieille maison<sup>18</sup> qui se trouvait sur la rive gauche du Gier et en face de celle que l'on bâtissait. Les Frères couchaient dans un mauvais grenier, si étroit qu'ils étaient les uns sur les autres. Leur nourriture était des plus simples et des plus frugales. Du pain, du fromage, quelques légumes que des personnes charitables de la ville de Saint-Chamond leur envoyaient, quelquefois, par extraordinaire, un morceau de lard, et toujours de l'eau pure pour boisson: tel était leur régime de vie. Le bon Père partageait et la nourriture et le logement des Frères, et souvent même il prenait

---

<sup>14</sup> AA, 55-56.

<sup>15</sup> «La direction des travaux était assurée par M. Roussier, maître maçon, M. Matricon Benoit, menuisier, et M. Robert, plâtrier» (AA, p. 56).

<sup>16</sup> AA, p. 56.

<sup>17</sup> M. Basson avait une maison à La Valla. Cette maison est aujourd'hui la propriété de la famille Marze, ses descendants.

<sup>18</sup> Les dessins d'époque représentent des constructions qui avaient les utilisations suivantes: maison d'habitation, ferme, foulon, petite usine avec martinets pour fabriquer des barres de fer et qui comprenait aussi une forge (Cf. N.-D. de l'Hermitage, p. 37. Aussi MEM, p. 32).

pour lui ce qu'il y avait de pire. C'est ainsi que n'ayant pu trouver dans cette maison un coin pour placer son lit, il fut obligé de le mettre sur une espèce de balcon exposé aux injures de l'air et couvert seulement par l'avant-toit. Il coucha là tout l'été, et pendant l'hiver il descendit dans l'écurie. Cette maison était du reste en si mauvais état, que les Frères et le bon Père y souffrirent extrêmement pendant près d'une année qu'ils l'habitèrent. Tout le temps de la construction de la maison, on se leva à quatre heures. C'était le Père Champagnat qui donnait le signal du réveil, et qui, au besoin, portait du feu dans les dortoirs. Après le lever, la communauté se rendait au milieu du bois où se trouvait une petite chapelle dédiée à la sainte Vierge, et élevée par le bon Père lui-même. Une commode servait de crédence et d'autel; un chêne, aux branches duquel était suspendue une cloche, servait de clocher. Cette cha-[130]-pelle ne pouvait contenir toute la communauté<sup>19</sup>, il n'y avait que le célébrant, les deux servants et les principaux Frères qui pussent y entrer; les autres étaient dehors. Tous, prosternés devant l'image<sup>20</sup> de la sainte Mère de Dieu, priaient avec une telle ferveur qu'ils paraissaient comme anéantis, et que l'on n'entendait d'autre bruit que le murmure des feuilles, le bruissement des eaux du torrent qui coule un peu plus bas, et le chant des oiseaux. Chaque matin, la communauté se rendait à la chapelle; et les Frères, après la récitation des prières vocales, faisaient une demi-heure de méditation et assistaient à la sainte messe. Après le dîner, on s'y rendait encore pour faire une visite à la sainte Vierge, et le soir on y terminait la journée par la récitation du chapelet. Que de fois les voyageurs, qui passaient sur la route qui longe la montagne en face, se sont-ils arrêtés, regardant de côté et d'autre, et se demandant d'où venaient ces voix qui chantaient avec tant de courage et d'ensemble? C'étaient les Frères, qui, cachés entre les arbres et à genoux devant le petit autel où s'immolait l'Agneau sans tache, chantaient les louanges de Jésus et de Marie.

Après la sainte messe, chacun se rendait à son travail, et s'y occupait selon ses forces et en silence. A toutes les heures<sup>21</sup> du jour, un Frère, qui en était chargé, agitait une petite sonnette; alors, on suspendait le travail, chacun se recueillait, et on récitait ensemble le Gloria Patri, l'Ave Maria, et une invocation à Jésus, Marie, Joseph. Il est inutile de dire que le Père Champagnat était toujours le premier au travail; c'est lui qui ordonnait tout, qui occupait tout le monde, qui veillait à tout, ce qui ne l'empêchait pas, de l'aveu des ouvriers eux-mêmes, de faire plus d'ouvrage en maçonnerie que le plus habile d'entre eux. Comme nous l'avons dit, les Frères ne bâtissaient pas, il n'y avait que le Père que les maçons admissent à ce genre de travail, parce qu'il le faisait parfaitement<sup>22</sup>. Combien de fois ne l'a-t-on pas vu bâtir [131] encore et travailler tout seul, pendant la petite méridienne que font les ouvriers au milieu du jour, ou le soir après que la journée était finie! La nuit, il l'employait à réciter son office, à régler ses comptes, à mettre en écrit les journées faites par les ouvriers, les fournitures des matériaux, et à prévoir ce qu'il y avait à faire le lendemain. On

---

<sup>19</sup> Le Frère Avit écrit: «... un oratoire, en briques, de 12 mètr. car. Cet endroit était boisé. Une cloche, suspendue à un chêne, à côté de l'oratoire, réglait les exercices de la journée» (AA, p. 55).

<sup>20</sup> Il s'agit d'une statue de Marie, tenant l'Enfant Jésus qui suce son index. Nous en possédons deux exemplaires: un à l'Hermitage, l'autre à la Maison Généralice de Rome.

<sup>21</sup> Cette prière est indiquée dans la Règle de 1837: «On récite pendant la classe les prières de l'heure comme à la Maison-Mère, les enfants restant assis» (Art. 12, p. 37).

<sup>22</sup> P. Champagnat était un habile ouvrier. Une lettre du Père Forest, du 20 juin 1836, montre qu'il lui reconnaissait une expérience en matière de construction. Il lui écrit au sujet de l'aménagement d'une maison pour les Pères Maristes, à Lyon. «Si tout réussit comme nous l'espérons, il faudra que vous ayez la complaisance de venir le plus tôt possible pour voir et examiner quel plan nous pourrions suivre dans les différentes réparations que nous aurions à faire pour la rentrée des élèves» (OME, doc. 150, p. 336).

peut juger, après cela, que le repos qu'il prenait était bien court.

\* \* \*

Une chose digne d'être remarquée, et que l'on doit regarder comme un effet d'une protection particulière de Dieu sur la communauté, c'est que bien que le Père Champagnat ait bâti toute sa vie, et qu'il ait toujours occupé les Frères à ce genre de travail, jamais il n'est arrivé ni aux Frères, ni aux ouvriers qu'il employait, aucun malheur. Bien des fois, des accidents graves ont effrayé la communauté, et toujours la divine Providence, par l'intercession de Marie, en a arrêté ou écarté les effets. En voici quelques exemples. Un ouvrier qui bâtissait à une grande hauteur du côté de la rivière, se laisse tomber, et dans sa chute il allait se briser sur d'énormes pierres qui étaient au bas; mais, en descendant avec les matériaux qui étaient sur l'échafaudage, il a le bonheur de friser un grand arbre dont il saisit une branche, et reste suspendu jusqu'à ce qu'on arrive à son secours. Il n'eut aucun mal, pas même une égratignure; et ce qui marque bien la protection de Dieu, c'est que l'arbre était d'un bois cassant, et la branche si faible, que naturellement elle ne pouvait porter un pareil poids<sup>23</sup>.

Un jeune Frère, qui servait les maçons au troisième étage, passe sur une planche pourrie qui se partage sous ses pieds et l'entraîne dans sa chute. En tombant, ce Frère se recommande à la sainte Vierge, et reste suspendu par une main, ayant tout le corps sous l'échafaudage. Le danger était si grand, que le premier ouvrier qui se porta à son secours, n'osait ni l'approcher ni le toucher, lorsqu'un second maçon, plus intrépide et plus généreux, [**132**](deux gravures de l'Hermitage) [**133**] se précipite, saisit la main du Frère et le retire, sans qu'il eût d'autre mal qu'une frayeur extrême.

Une dizaine de Frères des plus forts montaient des pierres au deuxième étage; un d'eux, arrivé à la cime de l'échelle, avec un énorme caillou sur les épaules, se sent défaillir sous le poids d'un si lourd fardeau, il s'affaisse, et le caillou, en tombant, renverse au bas de l'échelle le Frère qui suivait. Un léger mouvement de tête que fit ce Frère, qui ne se doutait de rien, fit que le caillou, au lieu de lui briser la tête, ne fit que l'effleurer et ne lui enleva que la peau. Le Père Champagnat qui se trouvait au haut de l'échelle et qui fut témoin de cet accident, regarda la mort de ce Frère comme certaine, et lui donna l'absolution. Cependant, il n'eut aucun mal; mais sa frayeur fut si grande, qu'il se mit à courir dans le pré comme un homme qui a perdu la raison. Cette frayeur fut partagée par tous les Frères présents à cet accident, et surtout par le Père Champagnat, qui fit aussitôt remercier Dieu pour la protection qu'il venait d'accorder à ce Frère. Le lendemain, il dit encore<sup>24</sup> une messe d'action de grâces à la même fin.

\* \* \*

Quoique surchargé d'occupations, le Père Champagnat ne laissait pas de trouver quelques instants, soit la veillée, soit les jours de dimanches, pour instruire ses Frères et pour les former à la piété. Il leur fit, pendant cet été, de solides instructions sur la vocation religieuse, sur le but de l'Institut et sur le zèle pour l'éducation chrétienne des enfants. Pour rappeler aux Frères ce qu'il

---

<sup>23</sup> Le Père Bourdin écrit: «Un (maçon) tomba dans la rivière: Une messe en action de grâce». Le P. Coste ajoute en note: «La mention par M. Bourdin d'une messe en action de grâces établit bien, en tout cas, que, pour lui aussi, l'accident fut évité d'une manière ou d'une autre» (OME, doc. 166 [32], p. 451).

<sup>24</sup> Allusion, sans doute, à celle dite après le premier accident dont parle M. Bourdin (note 25.1, ci-dessus).

leur avait enseigné sur ces divers points, il leur remit un petit écrit<sup>25</sup> qui résumait en peu de mots les principales choses qu'il leur avait dites; en voici la substance:

«Le but des Frères en venant dans cet Institut a été avant tout, d'assurer le salut de leur âme, et de se rendre dignes de ce poids immense de gloire que Dieu leur promet, et que Jésus-Christ leur a mérité par son sang et sa mort sur la croix.

«Les principaux moyens que Dieu leur a donnés pour acquérir la vertu, se sanctifier et gagner le ciel, sont: la prière, tant vocale que mentale, la fréquentation des sacrements, l'assistance journalière à la sainte messe, les visites au saint Sacrement, la lecture spirituelle, la Règle et la correction fraternelle.

### 134

«La charité fraternelle est le premier soutien extérieur des Frères et un des moyens les plus propres à les maintenir dans l'esprit de leur état, à prévenir les abus et à écarter de l'institut tout ce qui pourrait le compromettre. Les Frères n'oublieront donc jamais qu'en venant en communauté et qu'en s'unissant pour ne faire qu'une seule famille, ils ont pris l'obligation de s'aimer comme des frères, de s'édifier, de s'avertir de leurs défauts, et de s'aider mutuellement à parvenir au salut. La charité, que Jésus-Christ appelle son commandement<sup>26</sup>, doit être une de leurs principales vertus, et ils doivent s'attacher à la pratiquer à l'égard de tout le monde, mais particulièrement envers les Frères et les enfants. Envers les Frères, en leur rendant service toutes les fois qu'ils en ont l'occasion, en cachant, en excusant leurs défauts, en les avertissant charitablement s'il est besoin, en prévenant le supérieur quand l'avertissement fraternel n'a pas eu d'effet, en priant pour eux et en leur donnant le bon exemple. La charité fraternelle à l'égard des enfants consiste à leur donner l'instruction et l'éducation chrétiennes. Pour que cette éducation produise tous ses fruits, les Frères doivent donner une attention particulière aux points suivants:

«Faire le catéchisme matin et soir, et s'appliquer à faire connaître aux enfants les mystères de notre sainte religion, les vérités du salut et les commandements de Dieu et de l'Eglise.

«Faire confesser les petits enfants tous les trois mois, les préparer avec un grand soin à leur première communion, leur apprendre à se confesser, les instruire solidement des dispositions requises pour recevoir avec fruit les sacrements de pénitence et d'eucharistie, et les engager à recourir souvent à ces deux sources de grâces et de salut.

«Prendre tous les moyens que peut suggérer le zèle pour leur faire comprendre la nécessité de la prière, pour leur en donner l'amour et le goût; s'attacher à les faire prier toujours avec attention, modestie, respect et piété; leur apprendre les prières du matin et du soir, et toutes les autres en usage dans nos écoles.

«Leur parler fréquemment de la sainte Vierge; leur inspirer une confiance sans bornes en sa puissante protection, leur faisant pour cela des instructions familières bien à leur portée, bien propres à leur donner cette véritable dévotion à Marie, qui est une marque de salut.

«Leur inspirer également la dévotion aux anges gardiens, aux saints patrons, et leur recommander de prier souvent pour les âmes du purgatoire.

### 135

«Leur faire chanter tous les jours des cantiques, les former au plain-chant, leur apprendre à servir la sainte messe, à faire les cérémonies de l'Eglise; user de toutes sortes d'industries pour les attirer aux saints offices, et leur faire connaître

<sup>25</sup> Cet écrit n'a pas été conservé.

<sup>26</sup> Jn. 15, 12.



la manière d'y assister avec fruit.

«Leur enseigner la manière de sanctifier leurs actions, leurs travaux, leurs souffrances, en les offrant à Dieu et en se résignant à sa sainte volonté; leur faire comprendre que la vertu et la sainteté consistent principalement à éviter le péché, à être fidèle aux devoirs de son état, à sanctifier ses actions ordinaires, en les faisant par des motifs de foi et avec des intentions surnaturelles.

«Exercer sur les enfants une grande vigilance; ne jamais les laisser seuls en classe, en récréation ou ailleurs; les surveiller partout, afin de conserver leur innocence, de connaître leurs défauts pour les corriger, leurs bonnes dispositions pour les développer, leurs fautes pour les punir, et prévenir le scandale et la contagion du mal. Les attirer en classe<sup>27</sup>, les y tenir le plus longtemps possible, afin de les soustraire aux mauvais exemples, aux occasions si fréquentes qu'ils ont d'offenser Dieu.

«Leur recommander fréquemment le respect envers les ministres de Jésus-Christ, l'obéissance au Prince et aux magistrats; combattre sans cesse l'esprit d'indépendance, qui est la grande plaie de notre époque, et bien faire comprendre aux enfants que l'obéissance, soit aux parents, soit aux autorités civiles et ecclésiastiques, est un commandement de Dieu et un devoir de tous les temps et de tous les lieux.

«Leur inspirer le goût et l'amour du travail; leur faire regarder la paresse comme un des vices les plus dangereux pour l'âme et pour le corps, comme la source d'une infinité de fautes.

«Les former à la modestie et à la civilité, leur inspirer l'amour de l'ordre et de la propreté, les obligeant à réduire en pratique les leçons qu'on leur a données sur ces divers points, à se montrer très honnêtes à l'égard de tout le monde, et particulièrement avec les personnes constituées en dignité.

«Enfin, les Frères doivent être pour leurs enfants des modèles de piété et de vertu, de manière à les porter à Dieu beaucoup plus par leurs exemples que par leurs paroles».

Soutenus et animés par ces instructions, les Frères furent admirables de piété, de modestie, de dévouement et d'activité tout [136] le temps que dura la construction de la maison. Les ouvriers ne pouvaient assez admirer l'esprit de mortification, d'humilité et de charité qui régnait parmi les Frères; ils en furent si frappés qu'ils en témoignèrent hautement leur admiration. Les bons exemples des Frères ne furent pas perdus: les ouvriers, après les avoir admirés, finirent par les imiter autant qu'il était en eux; de sorte que bientôt ils devinrent silencieux, modestes, retenus dans leurs paroles, et pleins d'égards et de charité les uns pour les autres.

Cependant, la Toussaint approchant, il fallut penser à renvoyer les Frères dans les écoles. Le Père Champagnat leur donna les exercices de la retraite pendant huit jours. Il suggéra à chaque Frère les résolutions qu'il devait prendre, selon ses besoins, ses défauts, son caractère, l'emploi qui devait lui être confié; et, en tête des résolutions de chacun, il fit mettre celle de se rappeler sans cesse la présence de Dieu.

Cette année, l'Institut fonda deux nouvelles écoles: celle de Charlieu<sup>28</sup>, dont la demande fut faite par Mgr l'archevêque.

M. Térel, curé, et M. Guinot<sup>29</sup>, maire de Charlieu, en firent les premiers

---

<sup>27</sup> La scolarité n'étant pas obligatoire, les enfants venaient très irrégulièrement en classe, surtout pendant la période des travaux dans les champs. Il leur était facile de faire l'école buissonnière (Cf. LPC 1, doc. 298, p. 543).

<sup>28</sup> 2, pp. 544-548 et OME doc. 32, p. 91-98.29

<sup>29</sup> Guinault LPC 2, p. 267.

frais, et se montrèrent constamment les protecteurs et les bienfaiteurs des Frères. Les Frères trouvèrent les enfants de Charlieu dans une profonde ignorance, et sujets à tous les vices qui l'accompagnent ordinairement. Leur tâche, pendant quelque temps, fut rude et sans consolation; mais, par leur zèle, leur dévouement et leur patience, ils obtinrent enfin un succès complet; et depuis, cette école<sup>30</sup> a toujours été une des plus florissantes de l'Institut. L'autre école, fondée à cette même époque, est celle de Chavanay. M. Gaucher<sup>31</sup>, curé de cette paroisse, vint lui-même demander les Frères et se chargea en partie des premiers frais de l'établissement. Les habitants de Chavanay témoignèrent le plus vif empressement pour avoir les Frères. Une députation des notables fut envoyée à l'Hermitage pour les conduire à leur poste, et l'école, ayant toutes les sympathies de la population, réunit, dès les premiers jours, tous les enfants de la commune.

Vers la fête de la Toussaint 1824, le Père Champagnat fut déchargé du vicariat<sup>32</sup> de Lavalla. Jusqu'alors, pendant la cons-[137]-truction de la maison, il montait tous les samedis au soir à Lavalla, pour confesser, et pour dire la sainte messe le dimanche. Devenu entièrement libre de toute occupation étrangère à son œuvre, il se livra exclusivement au service et au bien de la communauté.

L'hiver fut employé aux travaux intérieurs de la maison. Comme d'habitude, le Père était toujours à la tête des ouvriers, menuisiers, plâtriers, etc., et les travaux furent poussés avec tant d'activité, que, dans le courant de l'été 1825, la communauté put s'installer dans la nouvelle maison. La chapelle<sup>33</sup> aussi fut terminée et rendue propre au service divin. M. Dervieux, curé de Saint-Chamond, délégué par Mgr l'archevêque, vint la bénir, le 15 août<sup>34</sup>, fête de l'Assomption de la sainte Vierge. Le saint prêtre, dont les sentiments avaient bien changé à l'égard de M. Champagnat et de sa congrégation, fit don à la chapelle d'une garniture de chandeliers qui servirent le jour même de la bénédiction.

---

<sup>30</sup> Frère Louis en fut le premier directeur (AA, p. 61).

<sup>31</sup> LPC 2, pp. 549-550 et OME doc. 166 [25], p. 448.

<sup>32</sup> Il y eut un intervalle entre la nomination du curé Bedoin et la renonciation du P. Champagnat au vicariat. En effet, M. Bedoin affirme que le P. Champagnat fut son vicaire pendant 6 mois. Lui-même dirigea la paroisse pendant 40 ans (Cf. AAL reg. délib. 1, p. 19 et OM 1, doc. 103, p. 319).

<sup>33</sup> Elle se situait au 3ème étage, dominée par le petit clocheton qui existe encore.

<sup>34</sup> En fait, le 13 août 1825, d'après le procès-verbal (Cf. OME doc. 37, p. 107).

## CHAPITRE TREIZIÈME

*M. Courveille se joint au Père Champagnat. Ses intrigues pour se faire nommer supérieur. M. Champagnat tombe dangereusement malade. Etat déplorable de la communauté pendant cette maladie.*

Aux tribulations, aux persécutions venues de dehors et aux embarras de la construction d'une vaste maison, succéda une croix d'un autre genre et qui fut plus pénible au pieux Fondateur que tout ce qu'il avait souffert jusqu'alors. A cette époque, deux ecclésiastiques de la réunion formée au grand séminaire pour fonder l'Institut des Maristes, s'adjoignirent au Père Champagnat. Ces ecclésiastiques étaient M. Courveille<sup>1</sup>, curé d'Epercieux, et M. Terrailon<sup>2</sup>, aumônier des Ursulines de Montbrison. M. Courveille avait la prétention d'avoir eu le premier la pensée de fonder la Société des Maristes<sup>3</sup>, et à ce titre il s'établissait le Supérieur général des Frères. Le Père Champagnat, qui ignorait alors les desseins de Dieu sur la Société des prêtres, qui avait une haute idée de M. Courveille, et une très basse opinion de lui-même, ne fit pas la moindre difficulté pour lui laisser prendre la qualité de supérieur et pour le faire regarder comme tel par tous les Frères. Comme la Société des Pères Maristes et celle des Frères, dans la pensée de tous, se confondaient alors en un seul et même projet, et que l'on croyait que ce ne devait être qu'une seule œuvre sous un chef unique, les Frères ne témoignèrent aucune peine de ce nouvel état de choses. D'ailleurs, ils comptaient que le Père Champagnat serait toujours à leur tête, que M. Courveille n'exercerait sur eux qu'une direction générale, et se réserverait spécialement pour les prêtres. Dans cette pensée, ils continuèrent à s'adresser pour toutes choses au Père Champagnat, et ils agirent avec lui comme par le passé. M. Courveille, blessé de voir que, malgré son titre de Supérieur général<sup>4</sup>, les Frères le laissaient et recouraient toujours au Père Champagnat, conçut le projet de se faire nommer, spécialement et exclusivement à tout autre, pour diriger les Frères. Avant de rien entreprendre, il s'efforça de gagner la confiance des Frères, de se les attacher; et pour cela il usa de toutes sortes d'expédients. Pendant les vacances<sup>5</sup> de 1825, croyant avoir préparé les esprits à entrer dans ses vues, il réunit<sup>6</sup> les Frères, et pour mieux cacher le piège qu'il leur tendait, il leur parla longuement du bien que la Société était appelée à faire, des différentes œuvres qu'elle embrassait. «Comme donc, conclut-il, les Pères qui sont ici peuvent d'un jour à l'autre être appelés à divers ministères, il est nécessaire que vous choisissiez, tandis que nous sommes tous à votre disposition, celui que vous désirez pour vous conduire. Je vous suis assez dévoué pour me sacrifier pour vous; M. Terrailon, ainsi que M. Champagnat, vous portent le plus grand intérêt;

<sup>1</sup> Courveille, LPC 2, p. 250. Il est desservant d'Epercieux, petit village qui n'a pas rang de paroisse, mais de succursale. Il y reste 5 ans (Cf. OM 4, p. 254). Le Père Champagnat n'est allé chercher M. Courveille que sur le conseil d'une autre personne qu'il appelle M. le Supérieur, c'est-à-dire, M. Gardette (Cf. LPC 1, doc. 30, p. 84).

<sup>2</sup> Terrailon, LPC 2, p. 479.

<sup>3</sup> Il est certain que Courveille est à l'origine du groupe des futurs Maristes du diocèse de Lyon. Témoignage de M. Déclas (OM 2, doc. 551 [1], p. 340) et de M. Terrailon (OM 2, doc. 750 [1-2], p. 666).

<sup>4</sup> Même lorsqu'il était à Epercieux, M. Courveille se considérait déjà comme le responsable de tout ce qui se faisait sans lui, dans la zone de Feurs, à La Valla, à Cerdon, etc. Voir le prospectus de 1824 (OME, doc. 28, pp. 87-89) où il semble effectivement se donner ce titre, en signant le premier.

<sup>5</sup> Le Frère Avit dit: «Les Frères descendirent en mai» (AA, p. 63). Les vacances scolaires sont en septembre-octobre.

<sup>6</sup> AA, p. 67.

toutefois comme nous devons avoir chacun notre spécialité, et qu'il convient, pour plus d'unité, qu'un de nous soit particulièrement chargé de vous, je désire que vous me fassiez connaître celui que vous désirez pour vous diriger. Priez Dieu de vous éclairer, réfléchissez sérieusement avant de vous déterminer; ne vous arrêtez pas aux raisons que pourraient vous suggérer la chair et le sang<sup>7</sup>; mais n'ayez en vue que la gloire de Dieu, l'intérêt de votre congrégation et le bien de votre âme. Quand vous aurez fixé votre choix, vous écrirez dans un billet le nom de celui que vous aurez élu; dans quelques minutes, je viendrai pour recueillir les suffrages». Les Frères, qui ne se doutaient de rien, firent avec simplicité ce qui venait de leur être commandé; et il ne leur vint pas même en pensée qu'il fût question de leur ôter celui qui les avait réunis, et que tous regardaient et aimaient comme leur Père. Après s'être recueillis un instant, ils écrivirent chacun leur billet, sans se consulter ni même se dire mot. M. Cour-**[140]**-veille, étant rentré dans la salle, et ayant fait le dépouillement des billets, presque toutes les voix furent pour le Père Champagnat. A cette vue, M. Courveille jetant un regard sur le Père Champagnat, lui dit avec une émotion qu'il ne put dissimuler: «On dirait qu'ils se sont entendus pour vous donner leur voix». Le Père Champagnat, qui ne voyait que sa propre indignité, loin de s'offenser du mauvais compliment qui lui était fait, entra facilement dans les sentiments de M. Courveille et, persuadé que les Frères n'avaient pas agi dans cette affaire avec assez de réflexion, demanda que le vote fût annulé et qu'on en vînt à une nouvelle épreuve. Mais avant ce second tour de scrutins, il voulut parler aux Frères. «Mes amis, leur dit-il, je crains bien que vous ne compreniez pas l'importance de l'affaire qui vous occupe. Le choix que vous venez de faire m'en est une preuve évidente. Si vous voulez, comme je n'en doute pas, que l'élection que vous faites soit selon la volonté de Dieu, vous devez vous dépouiller de votre esprit propre, ne consulter aucun motif humain, et n'avoir aucun égard aux sympathies que vous pouvez avoir pour moi. Ne pensez pas que je sois plus propre qu'un autre pour vous conduire, parce que je vous connais et que vous me connaissez depuis longtemps; au contraire, j'estime ces Messieurs beaucoup plus capables que moi de vous diriger et de vous former, car n'ayant pas eu à s'occuper de travaux manuels, et s'étant livrés exclusivement à la piété et à l'étude de la religion, ils ont sur ces objets des connaissances que je n'ai point. Je n'ai pas, sans doute, l'intention de vous quitter, mais vous voyez que le soin des affaires temporelles absorbe tous mes moments, et que, malgré ma bonne volonté, je ne puis faire pour vous ce que je voudrais: il est donc nécessaire qu'un autre soit chargé de vous instruire et de vous diriger dans la piété. Ainsi, vous allez de nouveau implorer les lumières du Saint-Esprit, la protection de Marie; vous réfléchirez mieux que vous n'avez fait, vous vous dépouillerez de tout sentiment, de toute vue humaine, et vous procéderez ensuite à une nouvelle élection». Par obéissance, les Frères se soumirent à tout. Cette nouvelle élection, comme la première, se fit avec un grand recueillement, et les Frères agissaient avec tant de simplicité qu'il ne leur vint pas même en pensée de se concerter. Chacun ayant écrit son billet, le déposa, comme la première fois, dans le lieu désigné. M. Courveille, après en avoir fait le dépouillement, dit avec amertume: «C'est toujours le même résultat». Puis s'adressant au Père Champagnat, il ajouta: «Vous serez leur supérieur, puisqu'ils ne veulent que vous». En effet, on ne voulait que lui, car il avait encore obtenu à peu près toutes les voix. La conduite des Frères en cette **[141]** occasion est une preuve sans réplique de leur bon esprit et de leur sincère attachement à leur pieux Fondateur<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> Mt. 16, 17.

<sup>8</sup> Sur cette même histoire, voir le témoignage de M. Séon (OM 2, doc. 625 [4], p. 441).

\* \* \*

Cette année 1825, eut lieu la fondation de l'établissement d'Ampuis. M. Hérard<sup>9</sup>, ancien missionnaire en Amérique, fit construire la maison d'école et assura aux Frères une rente de six cents francs. Après la Toussaint, le Père Champagnat se proposa de visiter tous ses établissements, afin de s'assurer par lui-même de l'état des maisons, et de s'entendre avec les autorités municipales sur plusieurs choses qui intéressaient le bien des écoles, et qui ne pouvaient s'arranger sans son concours. L'Institut avait alors dix maisons<sup>10</sup> d'école, savoir: Saint-Sauveur, Bourg-Argental, Vanosc, Boulieu, Chavanay, Saint-Symphorien-le-Château, Tarentaise, Lavalla, Charlieu et Ampuis. Le bon Père fit toutes ces visites<sup>11</sup> à pied, et par un temps assez mauvais. Le voyage de Charlieu fut surtout très pénible, à cause des grandes pluies qu'il avait fait et qui avaient rendu les chemins impraticables. D'ailleurs, le Père Champagnat, qui était extrêmement dur pour lui-même, ne savait pas se ménager, et dans les voyages il ne prenait aucun soin de lui. On pourra en juger par la conduite qu'il tint dans un second voyage qu'il fit à Charlieu un peu plus tard. Le soir, il prit la voiture à Saint-Etienne à neuf heures, arriva à Roanne à huit heures du matin, dit la sainte messe, et, sans rien prendre, s'en alla à pied à Charlieu, où il n'arriva qu'à une heure. En revenant il partit de Charlieu à quatre heures du matin, dit la sainte messe à Roanne, prit un léger potage, et vint dîner à Varidranges, qui est à six lieues de Roanne. Après le dîner, il se remit en route, et après avoir marché plusieurs heures, éprouvant une grande soif, il demanda à boire à une femme qui lui présenta du vin; mais il le refusa, et ne prit qu'un peu d'eau. S'étant arrêté un moment dans cette maison, il se mit à faire le catéchisme aux enfants, et leur distribua des médailles de la sainte Vierge. Le soir, étant à Balbigny, il coucha chez M. le curé. Le lendemain, il partit à quatre heures, dit la sainte messe, après avoir fait quatre lieues; puis il se remit en route jusqu'à la Fouillouse, où il prit un potage avec [142] quelques fruits. De la Fouillouse, il vint sans s'arrêter à l'Hermitage, où il n'arriva qu'à sept heures du soir<sup>12</sup>. Nous tenons tous ces détails d'un ouvrier<sup>13</sup> qui l'accompagnait, et qui a déclaré que jamais il n'a tant souffert de la faim que pendant ce voyage. Plusieurs fois, dit-il, je fus tenté de l'abandonner et d'entrer dans une auberge pour manger. Tel était le genre de vie que menait le Père Champagnat dans ses voyages. Faut-il être étonné, après cela, qu'il ait usé si vite le fort tempérament que la nature lui avait donné, et qu'il soit mort à un âge si peu avancé.

A son retour à l'Hermitage, il éprouva de nouvelles difficultés avec M. Courveille. Cet ecclésiastique, qui avait été profondément blessé de la préférence que l'on avait donnée à M. Champagnat dans les élections des vacances, profita du temps où il fut seul à l'Hermitage pour en témoigner sa peine aux Frères. Il écrivit même à ceux qui étaient dans les établissements des lettres<sup>14</sup> pleines de reproches amers, parce qu'ils continuaient à s'adresser au Père Champagnat et à le traiter comme supérieur; prétendant que cette conduite était un outrage qu'on lui faisait, et un manque de respect et de confiance qui ne pourrait qu'attirer la

---

<sup>9</sup> AA, pp. 66-67 et LPC 2, pp. 528-529.

<sup>10</sup> Pour ces écoles, voir LPC 2, index des noms de lieux.

<sup>11</sup> AA, p. 67 et ss, Ces visites furent effectuées en quelque 50 jours (AA, pp. 67-68).

<sup>12</sup> De Charlieu à Roanne, par la route actuelle, près de 20 Km. De Roanne à Vendranges, par la N. 7, 14 Km. De Vendranges à Balbigny, 16 Km. De Balbigny à La Fouillouse, 38 Km. De La Fouillouse à Saint-Chamond, 18,5 Km. Soit, quelque 105 Km en deux jours.

<sup>13</sup> Cet ouvrier est Philippe Arnaud, neveu du P. Champagnat (Cf. AA, p. 166 et 243 et MEM, p. 36).

<sup>14</sup> Lettres non conservées.

malédiction de Dieu sur l'Institut. Avec le Père Champagnat, il ne dissimula plus son chagrin et se mit à blâmer tout ce qu'il faisait. A son avis, les Frères n'étaient pas bien dirigés; les novices n'étaient pas assez éprouvés, pas assez instruits, pas assez formés à la piété; la discipline de la maison n'était ni assez forte, ni assez monacale; le temporel n'était pas bien soigné et les dépenses étaient trop grandes: en un mot, le Père Champagnat ne savait pas administrer, et en conséquence il lui ôta la bourse. Mais cette bourse, en passant dans ses mains n'en fut pas mieux garnie; souvent elle était vide, et alors la mauvaise humeur de M. Courveille<sup>15</sup> se répandait en invectives contre le Père Champagnat.

Ces peines et ces chagrins que le pieux Fondateur cachait soigneusement, et dont il dévorait tout seul l'amertume, jointes aux [143] fatigues des longs et pénibles voyages qu'il venait de faire, lui causèrent une maladie qui le conduisit aux portes du tombeau. Pendant son voyage de Charlieu, il était déjà tout souffrant, mais ne tenant pas compte de son indisposition, non seulement il ne fit rien pour la combattre, mais il se livra encore, dès son arrivée, à des travaux très pénibles. Quoiqu'il se sentît consumer par une fièvre ardente, il voulut assister à l'office et à la messe de minuit, ainsi qu'à la grand'messe et aux vêpres du jour de Noël; et ce ne fut que le lendemain, fête de saint Etienne, que ne pouvant plus se soutenir, il se mit au lit, après avoir dit la sainte messe. La maladie fit de rapides progrès; et en peu de jours, elle en vint au point qu'on désespéra de lui sauver la vie, et que tout espoir de guérison fut perdu. Nous devons dire ici, à la louange de M. Courveille, qu'il parut très affligé de la maladie du Père Champagnat, et qu'il écrivit<sup>16</sup> à tous les établissements pour enjoindre aux Frères de prier et de faire prier pour obtenir la guérison du bon Père<sup>17</sup>.

Quand l'état désespéré du malade fut connu dans le public, les créanciers arrivèrent en foule et demandèrent à être payés. Comme on ne put les satisfaire, ils menacèrent de faire saisir le mobilier et de faire vendre la maison. Ils en seraient venus là, si le vénérable M. Dervieux<sup>18</sup> curé de Saint-Pierre, ne les eût fait appeler et ne se fût chargé de toutes les dettes. Quelques jours après, il en paya, en effet, pour six mille francs.

Mais ce n'était là que le commencement des tribulations. Dans la communauté, à la profonde douleur que causa la maladie du Père Champagnat, succéda un découragement complet; tous, Frères et novices, étaient persuadés, que s'il mourait, tout était perdu, et qu'il ne leur restait plus qu'à se retirer. Il est vrai que la conduite de M. Courveille n'était guère propre à les rassurer et à dissiper leurs craintes. Au lieu de calmer les Frères, de les encourager, de les porter à la confiance et à la résignation, il s'aliéna tous les cœurs par une rigueur excessive et une sévérité outrée. L'inquiétude où chacun était sur son sort et sur l'avenir de l'Institut avait introduit le relâchement et la dissipation dans la maison; mais, avec un peu de prudence et une douce fermeté, il eût été facile de

---

<sup>15</sup> Frère Théodose dit: «Il (Courveille) se lançait, se mettait à la tête de tout, et il n'y avait pas de suite après. Il y avait de l'exaltation chez lui. Un moment, c'était tout beau, tout magnifique, plein de largesse, puis tout était perdu, tout changé après» (OM 3, doc. 860 [1 et 2], p. 825) et (OME, doc. 40 et notes, p. 112 et ss.).

<sup>16</sup> Courveille, dans une circulaire du 3 janvier 1826, demande aux Frères de prier pour le rétablissement du P. Champagnat (Cf. OME, doc. 41, p. 115). Cette circulaire est conservée aux AFM et publiée dans BI XXII, p. 168.

<sup>17</sup> Le 6 janvier 1826, le P. Champagnat, prévoyant le pire, fait un testament en faveur de M. Courveille et de M. Joseph Verrier, directeur du petit séminaire de Verrières, ancien compagnon d'études et aspirant mariste du grand séminaire (OME, doc. 42, pp. 116-118).

<sup>18</sup> Il ne semble pas que M. Dervieux ait possédé une fortune exceptionnelle, mais il était aidé par des bienfaiteurs, en particulier Mlle Fournas qui, en 1832, après la mort de M. Dervieux, tournera ses générosités vers le P. Champagnat (AA, p. 318). A sa mort, M. Dervieux ne laissera même pas l'argent nécessaire à sa sépulture. C'est la paroisse qui s'en chargera (Cf. Biographie, par Jacques de Boissieu).

rétablir l'ordre et la discipline. Par malheur, on procéda tout autrement. Les premières infractions à la Règle furent suivies de sévères répressions, ce qui excita un mécontentement général et augmenta le découragement. La dissipation et le mauvais esprit allant toujours croissant, M. Courveille crut que, pour en arrêter les progrès, il fallait employer des moyens énergiques. Il se mit donc à faire de grandes menaces, à imposer de fortes pénitences, et même à renvoyer quelques sujets. Cette mesure, loin de guérir le mal, ne fit que l'aggraver: car les Frères, n'étant pas habitués à être conduits par la force, s'imaginèrent que c'était une voie détournée que l'on prenait pour les contraindre à se retirer, ce qui les irrita extrêmement. Enfin, ce qui acheva de les exaspérer, c'est que M. Courveille, les ayant réunis en communauté après leur avoir fait de vifs reproches, finit par leur dire que pour lui il s'inquiétait fort peu quelle que fût l'issue des choses, qu'il allait se retirer et demander à l'archevêque à être placé en paroisse. Cette déclaration excita un mécontentement et un murmure universels; elle fit évanouir la dernière lueur d'espérance que l'on conservait encore, et porta le découragement dans le cœur d'un bon nombre d'anciens Frères qui avaient résisté jusqu'alors à la contagion générale.

Dès lors, chacun donna un libre cours à ses pensées et à ses paroles; chacun s'occupa de son avenir, fit ses projets et les communiqua aux autres. L'un se proposait de rentrer dans sa famille et en donnait avis à ses parents; l'autre de se présenter dans une autre congrégation; un troisième de prendre tel ou tel métier: tous enfin se préparaient ou se résignaient à s'éloigner d'une Société qui leur était chère; mais où ils ne trouvaient plus la paix, l'union, le bonheur et le contentement qu'ils avaient goûtés jadis.

Le seul frère Stanislas<sup>19</sup>, dans cette circonstance critique, se montra homme de tête, homme de cœur, homme de dévouement; seul, il lutta contre le découragement des Frères et contre la rigueur excessive et imprudente de M. Courveille; lui seul ne perdit [145] pas confiance, et se montra fidèle à l'Institut et le digne enfant du Père Champagnat. La nuit et le jour, il était auprès du lit du bon Père et lui prodiguait ses soins. C'est lui qui alla trouver M. le curé de Saint-Chamond, qui lui exposa le triste état de la maison, les menaces des créanciers, et qui, par ses instantes prières accompagnées de larmes, le décida à se charger des dettes. Par ses bons conseils, ses exhortations et ses prières, il retint les Frères et les novices, et arrêta le projet qu'ils avaient fait de tout abandonner. Il ne craignit même pas de faire à M. Courveille de très humbles, mais très fortes représentations sur la rigueur et les procédés dont il usait envers les Frères; il le blâma surtout d'avoir fait connaître aux Frères l'intention où il était de les abandonner pour prendre une cure. M. Courveille, loin de s'adoucir et d'avouer ses torts, lui répondit sèchement: «Ce n'est pas moi qui ai fait les dettes; si les choses vont mal, tant pis; je ne me charge pas des suites. Oui, si M. Champagnat meurt, je me retirerai, et chacun en fera autant». Il est certain, en effet, que si le Père Champagnat fût mort, tout était perdu; mais Dieu qui l'avait choisi pour fonder et pour établir l'œuvre des Frères, veillait sur ses jours; il lui conserva la vie et lui rendit la santé contre toute espérance humaine.

Dès qu'il y eut un mieux dans son état, dès que les Frères conçurent l'espérance de son rétablissement, ils se sentirent soulagés, et la joie reparut sur tous les visages. Le Frère Stanislas lui ayant fait connaître tout ce qui se passait dans la maison, le bon Père supplia instamment M. Courveille de donner aux Frères une direction plus paternelle, de se montrer plus indulgent et surtout de ne pas renvoyer si légèrement des sujets qui, malgré leurs défauts, pouvaient avec le

---

<sup>19</sup> Pour le Frère Stanislas, voir BQF, p. 47 et ss. En 1854, le Frère François, Supérieur général, écrivit une courte mais émouvante biographie du Frère Stanislas (CSG II, pp. 178-184).

temps devenir de bons religieux. Mais au point où en étaient les choses, il était difficile de s'arrêter. De part et d'autre les esprits étaient extrêmement aigris; les Frères avaient perdu toute confiance en M. Courveille, et ce dernier était mécontent de tout le monde et de toutes choses. Persuadé que la plupart des sujets n'avaient pas les qualités requises pour faire des religieux, il n'éprouvait aucune peine à les voir abandonner une vocation pour laquelle il ne les croyait pas faits. D'un autre côté, s'exagérant l'excellence et les devoirs de l'état religieux, il demandait à de jeunes novices une perfection qu'on serait content de trouver dans les hommes vieillis dans les observances régulières; il imposait un joug<sup>20</sup> que personne ne pouvait porter, et renvoyait quiconque cherchait à le secouer. Malgré cela, dès qu'il [146] fut certain que le Père Champagnat était hors de danger, les esprits se calmèrent, la confiance rentra dans tous les cœurs, la gaîté, la joie et le contentement prirent la place du trouble et de l'esprit de murmure qui avaient régné pendant trois semaines; l'ordre et la discipline reparurent; on se résigna à porter le joug dans l'espoir que bientôt tout allait changer et reprendre son premier train.

Ce qui se passa, quand le Père Champagnat parut pour la première fois en communauté, peut donner une idée de l'attachement et de l'affection que l'on avait pour lui, du plaisir et du bonheur que procurait à tous ses Frères son rétablissement, qu'ils avaient tant désiré et tant demandé à Dieu. Bien qu'il pût à peine se soutenir, ayant appris qu'à l'exercice de la coulpe qui se faisait en ce moment, il devait être fait à quelque novice de sévères réprimandes, il pria le Frère Stanislas, qui se trouvait avec lui, de le conduire par le bras au chapitre<sup>21</sup>. Lorsqu'il entra et que les regards se portèrent sur lui, ce fut un transport de joie impossible à décrire. Tout le monde se lève subitement comme un seul homme; tous les visages s'épanouissent; l'expression du bonheur se peint sur toutes les figures, tous les Frères se tournent vers lui et s'écrient: C'est le Père Champagnat! c'est notre bon Père! Un claquement de mains et des larmes de joie se confondent et expriment l'indicible plaisir qu'éprouvent tous les cœurs. L'exercice de la coulpe, si grave et si imposant, fut interrompu et suspendu. M. Courveille qui le présidait, témoin de ces démonstrations affectueuses, et voyant qu'on ne le regardait pas, sortit et ne reparut plus au chapitre. Le bon Père adressa aux Frères quelques paroles d'encouragement<sup>22</sup> qui portèrent la confiance dans tous les cœurs, et finirent par dissiper toutes les craintes.

\* \* \*

La crise dont nous venons de faire l'histoire n'eut pas d'écho en dehors de la maison du noviciat, et la maladie du bon Père ne causa aucun trouble ni aucun dérangement dans les établissements.

147

Quelques jours après, un postulant<sup>23</sup> s'étant présenté pour demander son admission dans l'Institut, on le fit monter dans la chambre du Père Champagnat. M. Courveille, qui s'y trouvait en ce moment, l'examina minutieusement et lui fit une peinture si effrayante des obligations de la vie religieuse, que le jeune

---

<sup>20</sup> Lc. 11, 46.

<sup>21</sup> Autre terme du monde religieux pour coulpe.

<sup>22</sup> En 1833, le P. Champagnat rappelle ces événements dans une lettre à M. Cholleton: «Je rassure mes enfants, je leur dis de ne rien craindre, que je partagerai toutes leurs infortunes, en partageant le dernier morceau de pain» (LPC 1, doc. 30, p. 84).

<sup>23</sup> Il s'agit de Benoît Deville (Frère Benoît) AA, p. 87. C'est ce même Frère Benoît qui, six mois après la mort du Père Champagnat, demandera à M. Ravery de lui faire une copie du portrait du Père Champagnat qu'il avait peint le lendemain de sa mort (Cf. SMC, vol. 1, p. 60).



homme, découragé par ce qu'il venait d'entendre, était sur le point d'abandonner son projet. Le Père Champagnat, qui pendant l'entretien n'avait pas dit un seul mot, mais qui ne perdait pas de vue le postulant, reconnaissant sur sa figure le mauvais effet que venait de faire sur lui le tableau exagéré des obligations de la vie religieuse, lui fit un petit signe lorsqu'il sortait pour se retirer. Quand il fut seul avec lui, il l'invita à visiter la chapelle, et bien qu'il pût à peine marcher, il l'y mena lui-même pour avoir occasion de lui parler. Il lui fallut du temps pour monter les quarante<sup>24</sup> marches de l'escalier qui y conduisait, et quoiqu'il s'appuyât sur la rampe et qu'il s'arrêtât quelques instants à chaque palier, il était tout essoufflé, quand il y arriva. Après avoir adoré le saint Sacrement, il dit au jeune homme, en lui montrant la statue de Marie: «Voyez cette auguste Vierge, elle est notre bonne Mère; elle sera la vôtre, si vous venez dans cette maison qui lui est consacrée, et elle vous aidera à surmonter les obstacles de la vie religieuse». Puis il ajouta, en sortant de la chapelle: «Peut-on dire que le joug de Jésus-Christ soit dur et difficile à porter? Non, le divin Sauveur, qui est la Vérité même, nous enseigne que son joug est doux<sup>25</sup>, et que c'est une consolation et un bonheur que de s'en charger. Je vous assure que vous trouverez plus de satisfaction, de joie et de contentement au service de Dieu, que ne pourraient vous en procurer tous les plaisirs du monde. Venez l'essayer, et vous verrez. La vie religieuse n'a rien de pénible pour ceux qui ont une bonne volonté. Ne craignez pas; je vous promets la protection de notre bonne Mère: elle prendra soin de vous comme de son enfant; je vous attends donc un de ces jours, ne manquez pas». A ce discours, le postulant sentit évanouir toutes ses craintes, son cœur se remplit de joie et de courage. «Oui, lui répondit-il, je viendrai; je vous en donne ma parole». Quelques jours après il était au novi-[148]-ciat, et comme le lui avait prédit le bon Père, il éprouva peu de peines et beaucoup de consolations. Pour assurer sa persévérance, souvent il vint prier aux pieds de la divine Mère, qui n'a jamais cessé de le protéger comme son enfant. Ce jeune homme ne balança jamais dans sa vocation, et il fit un bon religieux.

Dès que le Père Champagnat put sortir, M. le curé de Saint-Pierre vint le prendre pour le conduire à son presbytère. Craignant que l'on n'eût pas assez soin de lui à l'Hermitage, ou qu'à raison de l'indigence de la maison, on ne pût lui procurer tout ce qui lui était nécessaire, il voulut se charger lui-même de tous les petits soins que son état réclamait; et il le fit avec tant d'attention et de délicatesse que le bon Père en était tout confus. Jusqu'à sa mort, le vénérable curé se montra le protecteur et le bienfaiteur de la congrégation, le père des Frères et l'ami de leur pieux Fondateur; témoignant ainsi que, s'il leur avait causé quelques peines dans le temps, il l'avait fait par ignorance, et parce qu'il avait été mal informé<sup>26</sup>.

---

<sup>24</sup> Entre le premier et le troisième étage où se trouve la chapelle, de 1825 à 1836.

<sup>25</sup> Mt. 11, 30; I Jn. 5, 3.

<sup>26</sup> Pour complément des difficultés et des règlements financiers avec M. Courveille, voir AA, p. 337.

## CHAPITRE QUATORZIÈME

*La vertu du Père Champagnat est soumise à de nouvelles épreuves, par la mauvaise conduite de M. Courveille et par la sortie de plusieurs Frères.*

Ce qui venait de se passer dans la maison ne put guérir M. Courveille de son ambition, ni lui inspirer de meilleurs sentiments à l'égard du Père Champagnat; mais s'apercevant qu'il ne pouvait lui détacher les Frères, il prit d'autres moyens pour arriver à ses fins. Un de ces moyens, fut d'écrire<sup>1</sup> à Mgr l'archevêque, pour dénigrer le bon Père et pour le perdre dans l'esprit de ce prélat. Entre autres choses, il l'accusait de recevoir trop facilement toutes sortes de sujets, dont la plupart se retiraient après avoir fait de grandes dépenses à la maison, de ne pas assez former les Frères à la piété et aux vertus de leur état, de les occuper trop aux travaux manuels et de négliger leur instruction<sup>2</sup>, enfin d'être trop bon et trop indulgent, et par là même, de laisser faiblir la discipline et la régularité. Quoiqu'on ne donnât pas à l'archevêché<sup>3</sup> une entière croyance à toutes ces accusations, on crut pourtant nécessaire d'examiner les choses, afin de savoir ce qu'il y avait de vrai. A cette fin, il fut arrêté que M.<sup>4</sup> \*\*\* ferait une visite à l'Hermitage. Il y arriva pendant que le Père Champagnat était en convalescence chez M. le curé de Saint-Pierre. Dès qu'il fut averti de la visite de M.\*\*\*, il remonta à l'Hermitage pour lui présenter ses respects, et le mettre au courant de toutes choses. M.\*\*\* qui était prévenu, le reçut froidement, lui fit une infi-  
[150]-nité de questions et d'observations. Après cela, il visita la maison dans le plus grand détail, et il fit subir aux Frères et aux novices un examen sur la religion, et sur les principales parties de l'enseignement primaire. Dans cet examen il se montra sévère, et il trouva que les Frères n'étaient pas assez instruits. Il fut visible à tout le monde qu'il était mécontent, et d'ailleurs il ne prit aucune précaution pour cacher sa mauvaise humeur; il se plaignit hautement, et blâma, partout où il alla, ce qui ne lui convenait pas. Avant de quitter la maison, il renouvela au Père Champagnat les reproches qu'il lui avait déjà faits en détail, et à mesure que l'occasion s'en était présentée; il lui recommanda de donner plus de temps à l'instruction des Frères, lui défendit de faire de nouvelles constructions et de tant s'occuper du matériel.

Les plaintes de M.\*\*\* étaient-elles fondées? nous ne le croyons pas. Elles portent sur deux chefs principaux, savoir: que l'instruction des Frères-novices était négligée, que le Père Champagnat s'occupait trop du matériel, et ruinait sa communauté en dépenses de constructions et de réparations<sup>5</sup>. Les études, il est vrai, n'étaient pas fortes; mais le noviciat n'est pas fait pour former les Frères

<sup>1</sup> Cette lettre n'a pas été retrouvée aux AAL ni dans les papiers de Mgr de Pins (Cf. OM 2, doc. 757, p. 793, note 2).

<sup>2</sup> Au contraire, le P. Champagnat avait le souci de former ses Frères en particulier par des cours de vacances qui, en 1833, faisaient l'admiration de l'inspecteur Dupuis (Cf. AA, pp. 98-99 et RLF, p. 107).

<sup>3</sup> L'archevêque avait une certaine défiance à l'égard de M. Courveille. Le 25 août 1825, il lui avait été signifié de s'agiter un peu moins et de «se borner pour le moment à l'œuvre des Frères Maristes, toute autre vue étant intempestive» (OME, doc. 38, p. 108).

<sup>4</sup> Dans le texte de la deuxième édition, l'auteur identifiera le grand vicaire qui a fait la visite, comme étant M. Cattet.

<sup>5</sup> Ce reproche de trop construire sera fait bien des fois au Père Champagnat. Mais les sujets arrivaient toujours en nombre (Cf. OME, doc. 65 [1], p. 151). A sa mort, il aura accueilli quelque 500 postulants dont 280 étaient Frères et 49 décédés comme Frères (Cf. AA, p. 316).

aux sciences, mais à la vertu. Les jeunes gens qui étaient alors dans la maison, venaient des montagnes, et, pour la plupart, sans savoir ni lire ni écrire; il était impossible que, dans un an ou deux, ils eussent acquis les connaissances qui leur étaient nécessaires, et que l'on demandait d'eux prématurément. Quant aux réparations et aux constructions, comme la maison était sans ressources, le Père Champagnat était bien obligé de les faire lui-même avec ses Frères et ses novices, lorsqu'elles étaient indispensables.

Mais bien que M.\*\*\* eût donné raison à M. Courveille dans les choses dont nous venons de parler, on sut bientôt à l'archevêché ce que l'on devait penser de ses dénonciations et de ses plaintes contre le Père Champagnat. Quelques jours après cette visite, la justice divine se chargea elle-même de venger l'innocent persécuté, et de mettre fin aux embarras de toute nature qu'on lui suscitait. [M. Courveille, qui voyait partout des défauts, qui se plaignait qu'il n'y avait pas assez de piété et de régularité dans la maison, qui trouvait trop imparfaits les Frères et les novices, tomba dans de lourdes fautes, et assumait sur sa tête cette redoutable sentence de notre divin Sauveur: *Si quelqu'un scandalise un [151] de ces petits, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât au cou une meule de moulin, et qu'on le précipitât dans la mer.* Après cette chute honteuse, pour mettre ordre à sa conscience, il alla faire une retraite à la Trappe d'Aiguebelle; mais loin d'ouvrir les yeux sur l'abîme où son orgueil l'avait précipité, persistant toujours dans sa folle prétention de tout gouverner, il écrivit une lettre dans laquelle il se plaignait qu'on ne lui rendait pas les honneurs qui lui étaient dus, et terminait en protestant qu'il ne reviendrait à l'Hermitage qu'après qu'on lui aurait donné la promesse formelle de lui laisser à l'avenir toute autorité, et de le traiter comme supérieur<sup>6</sup>. Dans cet intervalle, sa faute ayant été connue, de l'avis de Mgr. l'archevêque, le Père Champagnat et M. Terrailon lui écrivirent collectivement de rester à Aiguebelle, s'il s'y trouvait bien, et qu'en tout cas il ne devait plus penser à revenir à l'Hermitage<sup>7</sup>]. Cet événement, comme on peut le comprendre, causa au Père Champagnat une vive douleur; mais Dieu lui réservait d'autres épreuves.

\* \* \*

Vers ce même temps, Frère Jean-Marie<sup>8</sup>, le premier sujet qui s'était joint à lui, à Lavalla, le premier qu'il avait retiré du monde, [152] Frère Jean-Marie, pour lequel il avait une affection et un attachement tout particuliers, quitta l'Institut, ou plutôt en fut renvoyé. Ce Frère, trouvant que la règle n'était pas

---

<sup>6</sup> OME, doc. 171 [24], p. 473.

<sup>7</sup> Dès la parution du volume, le Père Favre, Supérieur général des Pères Maristes, écrit au Frère François, le 17 septembre 1856, une lettre pour exprimer son désaccord au sujet du passage entre crochets concernant M. Courveille, encore vivant, bénédictin à Solesmes (OM 2, doc. 757, p. 763). Le Frère Jean-Baptiste immédiatement, dans une deuxième édition, modifia ainsi son texte: «M. Courveille, qui voyait partout des défauts, qui se plaignait qu'il n'y avait pas assez de piété et de régularité dans la maison, qui trouvait trop imparfaits les Frères et les novices, se compromit lui-même dans une affaire qu'il est inutile de rappeler ici.

Peu de temps après, il alla faire une retraite à la Trappe d'Aiguebelle; mais, loin d'ouvrir les yeux sur ses torts, et de reconnaître ce que sa conduite avait de répréhensible, il ne fit que se confirmer dans son esprit propre et dans sa folle prétention de tout gouverner seul. Il écrivit donc une lettre, dans laquelle il se plaignait amèrement qu'on ne lui rendait pas les honneurs qui lui étaient dus; et il terminait en protestant qu'il ne reviendrait à l'Hermitage qu'après qu'on lui aurait donné la promesse formelle de le reconnaître pour premier supérieur des Frères, de le traiter comme tel, et de lui laisser toute autorité et toute liberté pour gouverner la communauté comme il l'entendait. Dans cet intervalle, les choses ayant été portées à Mgr l'archevêque, de l'avis du prélat, le Père Champagnat et M. Terrailon lui écrivirent collectivement de rester à la Trappe, s'il s'y trouvait bien; et qu'en tout cas il ne devait plus penser à revenir à l'Hermitage».

<sup>8</sup> Frère Jean-Marie, LPC 2, pp. 292-301 et OME, doc. 166, p. 443.

assez sévère, demanda la permission d'aller à la Trappe. Le Père Champagnat ne négligea rien pour le détourner de ce projet, mais tous ses avis et tous ses conseils furent sans effet; il abandonna l'établissement de Bourg-Argental<sup>9</sup> qu'il dirigeait, et, laissant deux cents enfants à deux jeunes Frères, il partit<sup>10</sup> sans attendre son remplaçant, et quoiqu'il sût que l'on n'avait aucun sujet assez formé pour prendre la direction de cette école. Après être resté trois semaines à la Trappe, il se repentit de sa faute, vint se jeter aux pieds du bon Père, et lui demanda avec instance la grâce d'être reçu de nouveau dans l'Institut. Le Père Champagnat l'accueillit avec bonté et même avec empressement, pensant qu'il serait guéri pour toujours de ses illusions, mais il se trompa. Frère Jean-Marie, qui, à de grands talents pour la direction des classes et pour le gouvernement des maisons, joignit d'abord une grande piété et une vertu solide, se perdit ensuite par orgueil et par défaut de soumission. Il s'était mis dans l'esprit d'imiter saint Louis de Gonzague en tout; par un aveuglement inconcevable que l'on ne peut s'empêcher de regarder comme le châtiment de son orgueil, il ne put jamais comprendre qu'il n'est pas donné à tous les hommes de faire tout ce qu'ont fait les saints. Plein de l'idée d'une perfection chimérique, il poussait tout à l'extrême<sup>11</sup>, s'imposait pour la nourriture des privations qui ruinèrent sa santé, se couvrait de cilice, se donnait la discipline, portait jusqu'au ridicule la pauvreté, le désintéressement, s'isolait de toute société, et ne voulait parler à personne, afin d'être toujours uni à Dieu. Le Père Champagnat employa tous les moyens que lui suggéra son industrieuse charité, et il usa même de toute son autorité pour le tirer de ses illusions et pour le ramener dans la bonne voie; mais l'esprit pro-[153]-pre, l'esprit d'orgueil dont ce Frère était plein, le rendit sourd et rebelle aux avis, aux sages conseils et même à l'autorité de son supérieur. Bientôt il porta la peine de son obstination. Cette vie de contrainte, les longues méditations auxquelles il se livrait, lui troublèrent l'esprit et lui occasionnèrent une maladie de nerfs si fâcheuse que, dans certains moments, il ne pouvait ni se souffrir, ni souffrir les autres, et il maltraitait quiconque se trouvait à côté de lui ou sur son passage. D'autres fois, il se livrait avec ceux qu'il rencontrait, et surtout avec les jeunes Frères, à une légèreté et à une dissipation incroyables. Quand cet esprit de légèreté le prenait, il lui devenait impossible de se retenir, d'observer le silence, de garder la modestie convenable à son état; de sorte que pendant les prières mêmes, il s'amusait et dérangeait les Frères. La chose alla si loin que bientôt il mit le désordre dans la maison, et le Père Champagnat qui avait tant fait pour le retenir fut obligé de le congédier<sup>12</sup>. Il accompagna cet acte sévère, qui coûta tant à son cœur, de ces paroles que ne doivent jamais oublier les Frères de Marie: *«Ainsi seront traités tous ceux qui s'écarteront de l'obéissance, pour suivre leur propre volonté»*. En prononçant ces terribles paroles, il ferma la porte sur ce malheureux Frère.

La sortie du Frère Jean-Marie fut suivie de celle du Frère Etienne

---

<sup>9</sup> Dans les Annales de Bourg-Argental, Frère Avit relate les faits de la manière suivante: «Au bout d'un an, Frère Jean-Marie prit la fantaisie d'aller à la Trappe. Il partit sans rien dire et laissa les 2 classes, avec 200 enfants, à son second de 15 ans», qui semble être Frère Jean-Baptiste (Cf. AFM 213.85, p. 4).

<sup>10</sup> Pour une chronologie approximative de cette fugue, voir LPC 2, p. 300 et note; OM 4, p. 294, note 2.

<sup>11</sup> L'inspecteur Guillard visite officiellement l'école de Bourg-Argental, le 23 avril 1822. Dans le rapport présenté au recteur de l'université, il note, selon les références de M. Colomb: «que le 1er frère, que j'ai vu hier au Bourg-Argental, a été grenadier de la garde impériale, et que, le Jeudi Saint, il est resté à genoux, en station, depuis 8 heures du soir jusqu'à 8 heures du matin' (OME, doc. 19 [5], p. 74).

<sup>12</sup> AA, p. 66.

Roumesy<sup>13</sup>, qui n'était guère moins cher, ni moins utile au Père Champagnat. Ce sujet était aussi un des premiers Frères. D'abord pieux et attaché à son état, il avait fait un grand bien dans les établissements où il avait été envoyé. Son zèle pour l'instruction chrétienne des enfants, sa charité pour les pauvres et les orphelins, étaient au-dessus de tout éloge, et lui avaient gagné le respect et l'estime de tout le monde. Mais, comme la vertu dégénère bientôt en vice quand elle n'est pas réglée par l'obéissance, ce fut l'inclination que ce Frère avait pour ces sortes d'œuvres, qui devint la cause de sa perte. Depuis quelque temps, le Père Champagnat, qui était surchargé d'occupations, avait retiré le Frère Roumesy de l'enseignement, et l'avait appelé à la maison-mère, pour lui confier la direction des travaux et le soin du temporel. Enlevé contre son gré et sans s'y attendre à des œuvres pour lesquelles il se sentait un attrait tout particulier, ce Frère en eut tant de chagrin qu'il en tomba malade. Au reste, il s'acquitta fort mal de l'emploi qui lui était confié, non par défaut de talents, car il avait de rares qualités pour l'administration du temporel; [154] mais parce qu'il ne s'y plaisait pas, et qu'il regrettait ses anciennes occupations. Sur ces entrefaites, un ecclésiastique<sup>14</sup>, avec lequel il avait eu de fréquents rapports, conçut le projet de fonder une congrégation dont le principal but serait l'instruction des enfants orphelins et abandonnés. Depuis longtemps, il avait fait part de son dessein au Frère Roumesy, et lui avait proposé de se mettre à la tête de la communauté qu'il s'agissait de fonder<sup>15</sup>. Le Frère, qui goûtait fort ce projet, en parla au Père Champagnat, et le pria de lui laisser suivre l'attrait qu'il se sentait pour ce genre de vie. Le bon Père lui répondit: «Mon Frère, si la Providence vous avait voulu dans cette nouvelle communauté, elle ne vous aurait pas appelé dans la nôtre. La volonté de Dieu est que vous restiez où vous êtes, et le changement que vous méditez est une dangereuse tentation du démon, que vous devez combattre. Pour sortir d'une vocation sainte, même sous prétexte d'en embrasser une plus parfaite, il faut des marques extraordinaires qui doivent être reconnues et attestées, non par l'individu qui se sent porté à un autre genre de vie, mais par son supérieur, car les actions d'un religieux, pour être agréables à Dieu, doivent être marquées au coin de l'obéissance. Quiconque s'écarte de cette règle et suit son propre esprit, devient le jouet du démon, tombe dans l'illusion et se perd». Ces sages conseils n'ayant eu aucun effet sur l'esprit du Frère, le Père lui dit: «Mon Frère, je vous défends de penser volontairement à abandonner votre vocation. Si vous nourrissez encore ce projet, Dieu vous retirera sa protection, il vous livrera à votre propre esprit, vous tomberez dans l'aveuglement, vous perdrez votre vocation et vous finirez mal». Après cette défense, le Frère devint triste, mélancolique, et peu de jours après il s'échappa sans prévenir le Père Champagnat, se rendit chez l'ecclésiastique qui l'avait attiré, et qui le reçut à bras ouverts; mais comme *c'est en vain que l'homme bâtit, si Dieu n'édifie avec lui*<sup>16</sup>, bientôt ils ne purent plus s'entendre, et deux ans n'étaient pas écoulés, qu'il fallut tout abandonner. Frère Roumesy, comme le lui avait prédit le Père Champagnat, fut malheureux, et sa vie ne fut qu'une suite de tribulations, d'afflictions et de chagrins de toute espèce.

La perte de ces deux Frères fut un grand sujet de peine pour le pieux Fondateur, car ils étaient les seuls capables de l'aider dans le gouvernement de l'Institut. En effet, ces deux Frères, par-[155]-venus à un âge mûr, ayant

---

<sup>13</sup> LPC 2, pp. 288.290.

<sup>14</sup> Cet ecclésiastique est M. Colomb. Cf. Actes du Conseil de Mgr de Pins, du 1er mars 1826 et du 15 mars 1826, cités dans LPC 2, p. 290.

<sup>15</sup> LPC 2, p. 290.

<sup>16</sup> Ps 126, 1.

l'expérience des écoles et beaucoup de talents pour traiter les affaires et diriger les Frères, étaient au moment de rendre de grands services à la congrégation, lorsque, se laissant aller aux illusions de l'amour-propre, ils perdirent tous les deux leur vocation par la même cause, savoir, le défaut d'obéissance. Notre-Seigneur qui voulait éprouver la vertu de son serviteur, le frappa dans ce qu'il avait de plus cher, les deux sujets les plus capables, les seuls sur qui il pouvait se décharger du détail des affaires, l'abandonnèrent en même temps pour se jeter dans le monde. Plus ces Frères lui étaient nécessaires, plus il les avait aimés, plus leur perte lui fut sensible. Mais Dieu qui voulait qu'il mît toute sa confiance en lui seul, permit cet événement pour lui apprendre qu'il ne devait compter que sur sa Providence.

\* \* \*

A cette même époque, le bon Frère Louis fut attaqué d'une violente tentation contre sa vocation. La facilité qu'il se sentait pour les sciences, l'amour qu'il avait pour Notre-Seigneur, lui firent désirer d'étudier le latin et d'embrasser l'état ecclésiastique pour procurer plus de gloire à Dieu et s'unir plus souvent à Jésus-Christ. Le Père Champagnat, auquel il s'en ouvrit, lui dit que c'était un piège du démon qui, jaloux de sa vertu, le trompait par le désir d'une vie plus parfaite, pour empêcher le bien qu'il faisait. «Mon cher ami, ajouta le Père, il n'est pas nécessaire d'être prêtre pour aimer Jésus-Christ et pour lui gagner des âmes; dans votre sainte vocation, vous pouvez étudier, aimer et imiter le divin Sauveur aussi parfaitement et plus facilement que dans tout autre état. Nulle part non plus vous ne pouvez faire plus de bien, car il n'y a pas d'œuvre plus excellente que de faire le catéchisme aux petits enfants, de les former à la piété, de les préparer à leur première communion et de les conserver dans l'innocence». Malgré ces sages avis, la tentation du bon Frère ne fit qu'augmenter, et il y aurait succombé s'il n'eût été un enfant d'obéissance. Le Père qui connaissait sa parfaite docilité, le voyant toujours préoccupé de cette pensée, le fit appeler dans sa chambre et lui dit «Frère Louis, je suis convaincu que vous êtes dans votre vocation, et que la volonté de Dieu est que vous y restiez. En conséquence, je vous défends de penser à étudier le latin». Nonobstant les répugnances de la nature, Frère Louis, qui était humble, reçut cette défense avec soumission, et chose admirable! que l'on doit regarder comme le fruit de son obéissance, depuis ce jour il ne fut plus attaqué de pareille tentation. *L'homme obéis-[156]-sant*<sup>17</sup>, dit le Saint-Esprit, *remportera des victoires*. Le bon Frère en fit l'expérience: non seulement il triompha de cet ennemi et recouvra la paix et la tranquillité de l'âme qu'il avait perdues, mais encore il lui fut donné avec l'amour et le goût de sa vocation, la ferveur et l'onction de la grâce qui le firent marcher d'un pas rapide dans la voie de la perfection et dans la pratique de toutes les vertus de son état. C'est ainsi que l'obéissance du Frère Louis le conserva dans sa vocation, le combla de consolations pendant sa vie, et lui mérita la grâce de mourir en prédestiné, comme nous le verrons bientôt; au lieu que l'orgueil et le défaut de soumission des deux autres Frères, en leur faisant perdre leur vocation, rendirent leur vie malheureuse, et les jetèrent dans une voie pleine de dangers pour leur salut.

---

<sup>17</sup> Ps 21, 28.

## CHAPITRE QUINZIÈME

*M. Champagnat admet les Frères à faire des vœux. Nouvelles fondations. Importance des règles concernant les rapports avec les séculiers.*

La sortie de ces deux Frères et la tentation du Frère Louis firent comprendre au Père Champagnat qu'il était nécessaire de lier les Frères à leur vocation par des vœux et de fixer ainsi, autant qu'il est possible, par des engagements irrévocables, l'inconstance humaine. Dès le principe, il avait fait faire aux Frères des promesses<sup>1</sup> de fidélité à Dieu et à leur vocation. Ces promesses n'étaient sans doute pas des vœux; toutefois l'importance que l'on y attachait, la publicité qu'on leur donnait et les sentiments religieux avec lesquels on les contractait, étaient très propres à lier les Frères à leur vocation et à les attacher à l'Institut. Voici cette consécration telle qu'elle est tracée de la main du pieux Fondateur<sup>2</sup>:

*Tout à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de l'auguste Marie, Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

*Nous soussignés, certifions et attestons que nous nous consacrons pour cinq ans, à compter de ce jour, librement et très volontairement, à Dieu dans la petite association des Petits Frères de Marie, dans le but de travailler sans cesse, par la pratique de toutes les vertus, à notre sanctification et à l'éducation chrétienne des enfants de la campagne. Nous entendons donc:*

1. *Ne chercher que la gloire de Dieu, l'honneur de l'auguste Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ et le bien de l'Église catholique, apostolique et romaine.*

2. *Nous nous engageons à enseigner gratuitement tous les enfants indigents que nous présentera M. le curé de la paroisse, et à leur apprendre, ainsi qu'à tous les autres enfants qui nous [158] seront confiés, le catéchisme, la prière, la lecture, l'écriture et les autres parties de l'enseignement primaire, selon leurs besoins.*

3. *Nous nous engageons à obéir sans réplique à notre supérieur et à tous ceux qui par son ordre seront préposés pour nous conduire.*

4. *Nous promettons de garder la chasteté.*

5. *Nous mettons tout en communauté.*

Chaque Frère signait cette promesse, à genoux et devant la communauté assemblée. On voit qu'elle contenait en principe toutes les obligations de la vie religieuse, et c'est ce que le Père Champagnat ne manquait pas de déclarer aux Frères, lorsqu'il les admettait à la contracter. La première fois qu'il fut question de prendre cet engagement en 1818, le Frère Louis<sup>3</sup>, qui avait une conscience extrêmement timorée, et qui était, avec raison, scrupuleux observateur de ce qu'il promettait à Dieu, fut effrayé des obligations qu'il s'agissait de contracter et refusa de signer, malgré les conseils du Père Champagnat et les invitations amicales des autres Frères. Le Frère Jean-Marie en fut étonné et même scandalisé, et il dit au Père: «Que pensez-vous du Frère Louis? Que deviendra-t-il? Je crains qu'il ne prenne une fausse route et que nous le perdions. — Je connais le Frère Louis, répondit le Père; c'est un homme sûr et ferme dans sa vocation; s'il n'a pas signé, c'est par une excessive délicatesse de conscience; il

<sup>1</sup> Promesses des premiers Frères (Cf. A. Balko, FMS 1978, No 31, p. 412 et No 32, p. 424).

<sup>2</sup> Pour le texte lui-même voir OME, doc. 52, p. 137. Pour les différences introduites par Frère Jean-Baptiste, voir l'article de F.A. Balko: note 1 ci-dessus.

<sup>3</sup> Cf. BQF, pp. 9-10.

signera plus tard, et en attendant il n'en pratiquera pas moins ce qui est contenu dans notre formule d'engagement». Puis il ajouta et répéta même par deux fois: «Frère Louis est un excellent jeune homme, il a encore son innocence baptismale; c'est une âme forte qui ne transigera jamais avec son devoir, je vous réponds de lui et de sa persévérance dans sa vocation». Bel éloge! d'autant plus honorable pour celui qui en était l'objet, que sa conduite jusqu'à la fin de sa vie ne l'a jamais démenti, et l'a au contraire confirmé en tout point. Quand le Père Champagnat lui eut défendu de penser à l'étude du latin, pour en finir avec la tentation et pour en prévenir le retour, il demanda aussitôt à faire profession, ce qui lui fut accordé. Ce Frère fut jusqu'à la fin de sa vie le modèle de ses Frères, par son humilité, sa mortification, sa régularité, son attachement à l'Institut et surtout par son grand amour pour Dieu. Quelques mois avant de mourir, il disait à un Frère pour lequel il n'avait rien de caché: «L'amour divin me livre des assauts terribles; dans la méditation et après la sainte communion, je sens mon cœur tellement embrasé et si plein de délices ineffables, que [159] j'en suis transporté. — Vous faites donc votre méditation sur l'amour de Dieu, reprit le Frère? — Non seulement la méditation, mais dans tous les autres exercices je ne puis m'occuper d'autre chose; au reste, l'amour me suffit, et je ne veux désormais que contempler et aimer Notre-Seigneur». C'est dans ces dispositions qu'il mourut le 3 août 1847, à la suite d'une douloureuse maladie, pendant laquelle il ne manqua aucune de ses communions.

Ce fut à la suite de la retraite de 1826 que se firent les premiers vœux. Il y en eut de deux sortes: les vœux temporaires que l'on faisait ordinairement pour trois ans, et les vœux perpétuels. Comme le vœu de chasteté pouvait présenter quelques difficultés, plus tard<sup>4</sup> l'émission de ce vœu, et celui de pauvreté, n'eut lieu qu'à la profession, et les Frères novices, après les deux années de probation, ne furent admis qu'au vœu temporaire d'obéissance. Les premiers vœux se firent sans cérémonie; les Frères qui étaient admis à les prononcer, les faisaient après la sainte communion. Un acte spécial était dressé dans un registre pour en faire foi et ledit acte était signé à genoux par le Frère qui avait fait le vœu<sup>5</sup>.

Malgré les contradictions de toute nature, auxquelles l'Institut fut en butte pendant cette année, il continua à prospérer et à se développer. Les sujets qui étaient sortis ou qui avaient été renvoyés pendant la maladie du Père Champagnat, furent rempla-[160]-cés en nombre par d'autres qui étaient animés des meilleures dispositions. Trois nouvelles maisons furent fondées à la suite de la retraite annuelle, savoir: Saint-Paul-en-Jarret, Mornant et Neuville-sur-Saône<sup>6</sup>.

\* \* \*

---

<sup>4</sup> En octobre 1840 (Cf. AFM, AA, manuscrit, p. 231).

<sup>5</sup> Acte signé par le Frère Barthélemy (Cf. AFM, R.V.P. 1, p. 10). Barthélemy (Fr.). «Je soussigné, frère Barthélemy, né Barthélemy Badard, fils légitime de Jean-Marie Badard et de Jeanne-Marie Teillard, vivants, natif dans la paroisse de Lavalla, âgé de vingt-cinq ans, fais foi et déclare que, par la grâce de Dieu, j'ai été admis, le 1er du mois de mai, mil huit cent dix neuf, dans la maison de Lavalla, noviciat de la Société de Marie, que le huitième jour de septembre, mil huit cent dix neuf, j'ai eu l'honneur d'être revêtu du st. habit religieux des frères de la dite société, après en avoir fait l'humble demande au R.P. Supérieur; et qu'ensuite, sous la permission de mon même supérieur aussi soussigné pour certifier la permission, j'ai, la cinquième jour d'octobre, mil huit cent vingt huit, dans la chapelle de Notre-Dame de l'Hermitage, après la communion faite à la ste messe, fait secrètement, mais volontairement et librement, les trois vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance aux supérieurs de la dite Société de Marie, selon ses statuts et ses fins, après en avoir fait pour le terme de trois ans le dix octobre, mil huit cent vingt six, en foi de quoi j'ai signé cet acte en présence du Frère François et du Frère Lucien qui ont aussi signé, le vingt deux octobre, mil huit cent vingt neuf, à Notre-Dame de l'Hermitage. Champagnat, sup. d.f.M.; f. Barthélemy; f. François; f. Lucien». Comparer avec, OME, doc. 66, p. 152 doc. 67, p. 154.

<sup>6</sup> Statistique de 1833 (Cf. AA, pp. 133-136).



M. Tripier, homme de foi et chrétien pieux et fervent, fit tous les frais de la fondation de l'établissement de Neuville<sup>7</sup>. Lors de l'installation des Frères, il prit à part le Frère directeur et lui dit: «Mon Frère, quand vous aurez des besoins, venez me trouver; je me charge d'y pourvoir; je n'entends pas que vous souffriez, et vous m'affligeriez si, par timidité, vous laissiez sans effet la disposition où je suis de ne vous laisser manquer de rien». Le Frère directeur profita largement de l'offre généreuse qui lui était faite. En toute occasion il avait recours à M. Tripier, soit pour les besoins de la communauté, soit pour procurer aux enfants indigents des livres, des objets classiques ou même des habillements, et ce ne fut jamais en vain qu'il sollicita les bienfaits de sa charité. Un jour le Frère directeur lui ayant demandé cinq cents francs, après avoir compté et placé sur la table cinq rouleaux de cent francs chacun, le généreux bienfaiteur, joignant les mains et élevant les yeux au ciel, s'écrie: «Mon Dieu, je vous remercie de la grâce que vous me faites d'employer en bonnes œuvres cet argent que vous m'avez donné; je comprends que de moi-même je ne suis pas capable d'un pareil acte de vertu». Puis s'adressant au Frère directeur, qui paraissait tout étonné de ce langage. «Oui, mon Frère, lui dit-il, c'est une grande grâce que Dieu me fait de vous donner cet argent; je regarde comme une insigne faveur la disposition où la bonté divine m'a mis de répandre mon bien en aumônes, et de me servir de ce vil métal qui damne tant d'hommes, pour faire bénir Dieu et pour assister les pauvres qui sont mes frères. Combien d'hommes qui sont plus riches que moi, et qui ne donnent rien ou donnent peu, parce qu'ils n'ont pas reçu le don précieux de se dépouiller et de donner! Mon Dieu, ajouta-t-il en finissant, faites-moi la grâce de reconnaître ce bienfait que vous me faites, et ne permettez pas que je m'en rende indigne et vous force à me le retirer». Cet homme<sup>8</sup> incomparable fut le père [161] des pauvres, et il leur distribua toute sa fortune qui était grande. A la fin de sa vie, il fut obligé d'avoir recours à sa famille pour subvenir à ses besoins, et il avait si bien profité de la grâce que Dieu lui avait faite de répandre son bien en aumônes, qu'après sa mort on ne trouva pas chez lui assez d'argent pour faire ses obsèques.

Le Père Champagnat visitait souvent l'établissement de Neuville, non seulement à cause de l'affection qu'il portait aux Frères, mais encore pour avoir la satisfaction et le plaisir de voir M. Durand, curé de cette paroisse, son intime ami et son conseil-[162]-ler. M. Durand<sup>9</sup>, ancien supérieur du petit séminaire d'Alix, était un ecclésiastique d'une grande science, d'une haute piété et d'un jugement profond. Le Père Champagnat disait de lui, que personne ne lui avait donné des conseils aussi sages et n'avait si bien compris son œuvre; aussi ne manquait-il jamais de prendre son avis dans toutes les choses graves qui intéressaient le bien et l'avenir de son Institut<sup>10</sup>. Parfaitement instruit des obligations de la vie religieuse, M. Durand était pour les Frères un directeur sage et prudent, également éloigné du rigorisme et du relâchement. Son esprit judicieux et réfléchi saisissait avec une perspicacité admirable les suites bonnes ou mauvaises d'une action. «Tenez à votre règle, disait-il souvent aux Frères, et souvenez-vous que sans elle vous ne pouvez rien faire de bien. Quand même vous feriez des miracles, si vous n'observez pas votre règle, vous serez de mauvais

---

<sup>7</sup> Neuville, LPC 2, pp. 603-604 et AA, p. 78.8

<sup>8</sup> Le 9 août 1837, le P. Champagnat écrit à M. Tripier à la suite d'un différend concernant l'école des Frères à Neuville: «Que notre établissement à Neuville avait besoin d'un homme tel que vous, que rien ne rebute, qui sait surmonter les difficultés et les prévenir!» (LPC 1, doc. 131, p. 265).

<sup>9</sup> Durand (curé), LPC 2, p. 210.10

<sup>10</sup> Le P. Champagnat lui soumet aussi des problèmes de vie pratique. Il écrit à M. le curé de Neuville, au sujet du logement des Frères (LPC 1, doc. 5, p. 36).

religieux. Un pilote qui n'a ni boussole ni carte marine, ne peut que s'égarer et faire un triste naufrage; de même un religieux qui néglige sa règle, tombera dans les pièges du démon et se perdra infailliblement. Méfiez-vous de ceux qui manquent facilement à la règle et ne comptez pas sur leur persévérance, car qui laisse la règle, laisse le froc». Dans deux ou trois occasions qu'il avait fait naître à dessein, s'étant aperçu qu'un Frère, qui paraissait avoir des qualités, tenait peu à sa règle, il dit au Frère directeur: «Vous ne conserverez pas ce sujet, et je vous préviens qu'il finira mal». Quelques jours après, comme il surprit ce Frère à manger un fruit entre les repas, il lui dit: «Votre immortification vous fera perdre votre vocation, et votre paresse sera cause qu'un jour vous mendierez votre pain. — Je ne pense pas abandonner mon état, répondit le Frère d'un ton piqué; mais quand cela arriverait, j'ai de quoi vivre chez mes parents. — C'est justement pour cela, reprit M. le curé, que je vous dis qu'un jour vous mendierez votre pain». L'événement ne tarda pas à justifier cette prédiction. Le Frère abandonna sa vocation; il dissipa en peu de temps une fortune de trente mille francs, et fut réduit, à la fin de sa vie, à vivre d'aumônes.

Les règles sur les sorties et celles concernant les rapports avec les personnes du dehors, paraissaient à M. Durand si essentielles et si importantes, qu'il ne croyait pas qu'un Frère pût persévérer dans sa vocation, s'il s'y rendait infidèle. Un jour, rencontrant dans [163] la rue un Frère qui allait seul en promenade, il l'aborde et lui dit: «Mon Frère, j'aimerais mieux voir le loup que de vous voir seul»; et comme le Frère s'excusait, il ajouta: «Le monde pourrait vous accuser de toutes sortes de crimes, et vous n'auriez rien à répondre, vous qui allez seul contrairement à votre règle».

Cette année, il y eut quelques abus concernant les sorties et les promenades. Le Père Champagnat fut informé que dans plusieurs établissements il y avait eu des réunions un peu nombreuses, que les Frères de deux ou trois maisons s'étaient donnés des rendez-vous à la campagne, et que d'autres voyageaient ou sortaient seuls trop facilement et sans nécessité. Il avertit tous ces Frères, et il leur écrivit des lettres toutes paternelles pour les rappeler à leur devoir et à l'observance de leur règle; mais ses charitables avertissements eurent peu d'effet. Profondément affligé de cette conduite et craignant, avec raison, que la violation des règles sur un point si important n'eût des suites funestes, il résolut de réprimer sévèrement cet abus. Dès que les Frères furent rendus à la maison-mère, à l'époque des vacances, il les réunit; et, après s'être élevé avec force contre ce désordre naissant, il condamna les coupables à faire, en présence de toute la communauté, leur coulpe de toute l'année. Les réprimandes sévères qu'il leur adressa, firent une vive impression sur les esprits et tous les Frères protestèrent qu'à l'avenir ils seraient fidèles à ces règles ainsi qu'à toutes les autres. L'abus fut entièrement corrigé, et si le mauvais esprit ne se fût mis de la partie, ce commencement de désordre n'eût pas eu d'autres suites; mais deux ou trois Frères dont l'esprit du monde et l'amour de l'indépendance qu'ils avaient respirés dans leurs rapports avec les séculiers, avaient déjà miné les fondements de la vocation, blessés de se voir réprimandés en présence de la communauté, et n'ayant pas assez de vertu pour supporter cette petite humiliation, murmurèrent hautement contre le Père Champagnat, et taxèrent sa conduite à leur égard de tyrannie. Un d'entre eux, qui, pendant plusieurs années avait été pieux et bon directeur, se montra surtout très irrité; il reçut mal la pénitence qui lui fut imposée, manqua publiquement de respect au bon Père, et se laissant dominer par l'orgueil et le mauvais esprit, il demanda à se retirer, et abandonna en effet sa vocation. Au moment de partir, un Frère, qui lui portait le plus grand intérêt et avec lequel il avait fait son noviciat, le prit en particulier, et lui dit: «Mon ami, avez-vous bien réfléchi à ce que vous

faites? Savez-vous que la vocation est une affaire capitale pour le salut? — Oui, je le sais. — Comment donc se fait-il, que vous, qui avez été conduit dans cette communauté par la Providence, vous en [164] sortiez par l'instigation du démon? — Que voulez-vous que j'y fasse? mon parti est pris, je ne puis faire autrement. — Vous pouvez faire autrement, si vous le voulez. — Non, car outre que j'ai entièrement perdu ma vocation, je sens une force invincible qui m'entraîne malgré moi. — C'est le démon qui vous entraîne? — Que ce soit le démon ou toute autre chose, il faut que je m'en aille: car je souffre horriblement et je ne puis rester davantage. - Mais ne voyez-vous pas que vous allez à l'enfer? - Je le sais, je le comprends. - Quoi! vous êtes convaincu que vous prenez le chemin de l'enfer, et vous le suivez, et vous ne reculez pas? - Non, il m'est impossible de reculer, quand même je comprenne que je vais à l'abîme. - Malheureux! votre aveuglement et votre endurcissement me font trembler. - Vous n'avez pas tort de trembler, car vous pouvez tomber comme moi. Tant que j'ai été fidèle à la règle, j'ai aimé ma vocation autant que vous, et maintenant je la déteste autant que je l'ai aimée. - Vous convenez donc que vous avez eu tort de manquer à la règle? - Sans doute que j'en conviens, je ne l'ai jamais nié. - Pourquoi donc blâmez-vous le Père supérieur de ce qu'il vous reprend et d'où vient que vous vous jetez dans le monde, au lieu de vous repentir et de réparer le mal que vous avez fait? - Je me retire et je me jette dans le monde, parce que Dieu m'a abandonné et que je suis un réprouvé. - En prononçant ces paroles, il tourna le dos et se dirigea du côté de la porte». Pendant tout ce discours, dont on ne rapporte ici que la substance, il avait une figure, une tenue et un ton de voix effrayants et qui jetèrent l'épouvante dans l'esprit et dans le cœur du bon Frère qui voulait le ramener. Ce malheureux Frère apostat partit malgré tout ce que l'on fit pour le retenir, prouvant une fois de plus, par sa conduite, combien est vraie cette parole de saint Bernard: «Vous verrez plus souvent des séculiers se convertir que des religieux relâchés revenir à la vertu»<sup>11</sup> ; et ces autres de Cassien: «Il est plus facile de convertir un grand pécheur qu'un religieux tiède»<sup>12</sup>. Pourquoi cela? Parce que, répond saint Augustin, «Dieu abandonne les âmes négligentes qui manquent ouvertement à leurs obligations et abusent de la grâce»<sup>13</sup>.

165

\* \* \*

A la rentrée des classes de 1827, le Père Champagnat fonda deux nouvelles maisons, celle de Saint-Symphorien-d'Ozon, à la demande de M. Dorzat, curé, qui fit tous les frais de l'établissement; et celle de Valbenoîte, dont le fondateur fut M. Rouchon, curé de cette paroisse. M. Rouchon avait essayé de former lui-même une congrégation dont le but était l'instruction de la jeunesse; mais ayant appris que M. Champagnat avait fondé une œuvre semblable, il lui proposa une fusion entre les deux communautés. A cette fin, en mai<sup>14</sup> 1822, il vint, avec une dizaine de ses sujets, faire une visite à M. Champagnat, à Lavalla. Mais, quand les Frères des deux communautés furent en présence, il fut visible aux uns et aux autres que l'union n'était pas possible. Le noviciat de Lavalla se composait de jeunes gens simples, ignorants, grossièrement habillés; le bâtiment, l'ameublement et la nourriture, tout était pauvre, tout annonçait une vie de privation et de sacrifices.

<sup>11</sup> Epître 96 à Richard, abbé de Fontaine. PL 182,229.

<sup>12</sup> Frère Jean-Baptiste attribue cette phrase à Cassien. Saint Alphonse Liguori, dans «La Religieuse sanctifiée» l'attribue à saint Grégoire (Œuvres ascétiques, chap. 14.3).

<sup>13</sup> Commentaires sur le psaume 103.4. PL 37,1378.

<sup>14</sup> Frère Jean-Baptiste, arrivé fin mars 1822, est donc témoin de la scène (Cf. OME, doc. 166 [36], p. 452).

Les Frères de Valbenoîte, au contraire, en habits bourgeois<sup>15</sup>, avaient une mise propre et recherchée; ils paraissaient instruits, et ils avaient toutes les formes et les manières de la bonne société. Aussi, après avoir vu les Frères de Lavalla occupés à bâtir, après avoir visité le dortoir, la cuisine, le réfectoire, ils se retirèrent sans parler de l'union<sup>16</sup>. Or en 1827, M. Rouchon vint demander des Frères à M. Champagnat, parce que les siens n'ayant pu s'accorder, étaient tous partis, et avaient laissé les écoles vacantes. Le bon curé faisant généreusement tous les frais de l'établissement, quatre Frères<sup>17</sup> furent envoyés à Valbenoîte.

---

<sup>15</sup> «Les Frères de Valbenoîte... adoptèrent un costume réservé d'abord aux dimanches et aux jours de fêtes. Il était essentiellement constitué par une culotte aristocratique et une lévite allant aux genoux. Un carrick et un haut-de-forme complétaient l'uniforme pour l'extérieur» (NCF, p. 216).

<sup>16</sup> En 1824, M. Rouchon tenta à nouveau d'unir ses propres Frères à ceux de M. Champagnat (Cf. AAL reg. délib. 5, pp. 5-6 et OME, doc. 23, p. 82).

<sup>17</sup> AA, p. 81 et LPC 2, pp. 634-637.

## CHAPITRE SEIZIÈME

*Le Père Champagnat complète le costume des Frères. Il adopte pour l'enseignement de la lecture la nouvelle prononciation des consonnes. Répugnance de quelques Frères pour les bas de drap et la nouvelle méthode de lecture.*

Cette année 1828, le Père Champagnat compléta le costume des Frères. Dès 1824, à l'arrivée de Mgr Gaston de Pins, administrateur du diocèse de Lyon, il avait donné aux Frères la soutane, le petit manteau, le chapeau triangulaire et le rabat blanc. Lors de l'émission des vœux, il y joignit un cordon en laine et une croix en cuivre incrustée d'ébène, pour ceux qui avaient fait profession<sup>1</sup>. A l'époque où nous sommes arrivés, il voulut que la soutane, qui jusqu'alors avait été boutonnée, fermât par des agrafes jusqu'au milieu du corps et que le reste fût cousu jusqu'en bas. Plusieurs raisons le portèrent à faire ce changement: les principales furent que la soutane, fermée de cette manière, était plus modeste et plus religieuse, qu'elle se maintenait dans un plus grand état de propreté, car les boutons en s'usant blanchissaient, se salissaient et déparaient la soutane; qu'enfin cousue par devant jusqu'en bas, la soutane couvrait entièrement les jambes; au lieu qu'autrement elle se déboutonnait souvent et exposait les Frères à n'avoir pas toujours une tenue assez modeste devant les enfants.

La chaussure<sup>2</sup> n'avait pas été changée, et les Frères portaient des bas tricotés en laine, en fil ou en coton; et dans chaque maison, on s'en pourvoyait selon le besoin. Mais le Père Champagnat ne fut pas longtemps sans apercevoir les abus que cette liberté pouvait introduire dans l'Institut. En effet, les bas ordinaires étaient sujets à de graves inconvénients.

1. En conservant cette chaussure, la maison de procure ne pouvait pas se charger de la fournir aux Frères, et dès lors il devenait impossible d'obtenir l'uniformité dans cette partie de leur costume;

167

2. En laissant aux Frères la faculté de se fournir eux-mêmes des bas, on les exposait, malgré toutes les précautions que l'on aurait pu prendre, à s'écarter souvent de l'esprit de simplicité, d'humilité et de pauvreté convenable à leur état. L'expérience démontrait que cette sorte d'abus n'était que trop réelle, car plusieurs Frères s'étaient déjà permis de faire faire des bas de soie ou en fleuret<sup>3</sup>; beaucoup en achetaient qui étaient de mauvaise qualité, quelques-uns en avaient reçu en don; un bon nombre était fort embarrassé pour s'en procurer.

3. Enfin, un autre inconvénient qui n'était pas moins grave, c'est que les bas tricotés ne pouvant être réparés ou raccommodés que par les femmes, leur usage ouvrait la porte des maisons de l'Institut à ces sortes de personnes, ou était au moins l'occasion de rapports fréquents avec elles, par suite des besoins que l'on avait de leurs services. Telles furent les principales raisons qui déterminèrent le Père Champagnat à donner à ses Frères les bas religieux, autrement appelés les bas de drap<sup>4</sup>. Cependant pour ménager les esprits et faire toutes choses avec

<sup>1</sup> A l'émission des vœux perpétuels.

<sup>2</sup> Ici, chaussure est pris dans un sens large, devenu rare aujourd'hui. D'après le Petit Robert: «Partie du vêtement qui entoure et protège les pieds».

<sup>3</sup> Fleuret: «Fil fait de la partie la plus grossière de la soie» (Larousse encyclopédique).

<sup>4</sup> BI XXI, p. 537, No. 6.

prudence, il ne retrancha pas d'un seul coup les bas ordinaires; il se contenta de faire admettre en principe les bas de drap, d'en procurer une paire à chaque Frère, d'ordonner qu'on les portât les jours de communion, et de défendre que l'on allât à la sainte table avec des bas tricotés.

Ces changements dans le costume furent suivis d'une modification dans la méthode d'enseignement. Jusqu'alors les Frères, pour apprendre à lire aux enfants, avaient suivi la méthode ordinaire, c'est-à-dire, qu'ils employaient l'épellation et l'ancienne dénomination des consonnes. Or, le Père Champagnat, s'étant convaincu que cette méthode multipliait les difficultés de l'enseignement de la lecture<sup>5</sup>, fit adopter la nouvelle dénomination des consonnes et proscrivit l'épellation. Les Frères qui n'étaient pas habitués à cette manière d'enseigner la lecture, repoussèrent unanimement cette innovation.

Après avoir expliqué les avantages incontestables de la nouvelle méthode et démontré les inconvénients de l'ancienne, le Père Champagnat, voyant que les Frères ne se rendaient pas à ses rai-[168]-sons, leur proposa de faire un essai de cette nouvelle méthode, et leur dit: «Employez-la sérieusement pendant cette année, et aux vacances prochaines nous connaissons par expérience si elle est préférable à l'autre, et nous statuerons définitivement sur la chose». Le bon Père, qui se méfiait de ses propres lumières, profita de ce temps pour consulter un grand nombre de personnes sur cette affaire. Après un sérieux examen de la question, elles lui conseillèrent toutes d'adopter la nouvelle prononciation des consonnes, comme plus rationnelle et plus propre à accélérer les progrès des enfants. Les Frères qui ne s'étaient résignés qu'avec peine à faire l'essai de cette méthode, ne l'employèrent qu'imparfaitement, et n'en furent que médiocrement satisfaits; aussi aux vacances suivantes ils se prononcèrent presque tous contre son adoption définitive. Le Père les ayant réunis en conseil pour en délibérer, chacun y vint avec une foule d'objections et ils les proposèrent avec d'autant plus de force et d'énergie, qu'ils les croyaient parfaitement fondées. Après avoir entendu les objections et les observations de chacun, le Père Champagnat démontra d'une manière péremptoire les avantages de la nouvelle méthode sur l'ancienne, et conclut qu'il fallait l'adopter. «Mais, mon Père, répliqua un Frère, presque tous les Frères trouvent cette méthode défectueuse, comment pouvons-nous croire qu'elle vaut mieux que l'autre? Pouvons-nous d'ailleurs adopter une chose que le plus grand nombre repousse?» «Mon cher Frère, répondit le Père, il est des circonstances où il faut moins compter les voix que les peser<sup>6</sup>. Vous autres Frères directeurs, qui n'êtes pas chargés des petites classes, et qui du reste êtes prévenus contre cette méthode, vous ne l'avez ni étudiée, ni essayée sérieusement. Le petit nombre de ceux, d'entre les Frères, qui l'ont mise en usage, s'en trouvent bien et n'avouent pas les inconvénients que vous venez de signaler; ils démontrent, au contraire qu'elle a de grands avantages sur l'autre, et qu'elle est très propre à accélérer les progrès des enfants. Les personnes éclairées et d'expérience que j'ai consultées sont du même avis; nous faisons donc une chose sage, en l'adoptant contre la majorité, attendu que cette majorité est prévenue et juge sans connaissance de cause».

\* \* \*

Mais la nouvelle méthode occupait moins les esprits que l'affaire des bas de drap. Comme plusieurs Frères se plaignaient de cette chaussure et répugnaient à

---

<sup>5</sup> Frère Paul Boyat, Quelques aspects de la pédagogie des Petits Frères, BI XXIX, pp. 101-103. Aussi, P. Zind, Sur les traces de M. Champagnat, vol. 2, pp. 76-79.

<sup>6</sup> Fait penser à l'adage: *Vota non sunt numeranda sed ponderanda.*

la porter, quelques têtes exal-[169]-tées, qui manquaient d'esprit religieux, profitèrent de cette disposition pour soulever les Frères contre le Père Champagnat, et pour le forcer à laisser les bas ordinaires. Leur plaidoyer, pour démontrer les inconvénients des bas de drap était préparé d'avance. A leur avis, ces bas avaient tous les défauts imaginables; pour les uns, ils étaient trop chauds et provoquaient à l'excès la transpiration des pieds; pour d'autres, ils étaient trop froids, et par là même occasionnaient des rhumes; pour le plus grand nombre, ils étaient incommodés, ils blessaient les pieds et rendaient tout voyage impossible; quelques-uns trouvaient qu'ils allaient mal, et qu'ils provoquaient les railleries des personnes du monde. Enfin il n'y eut pas jusqu'au prix qui ne leur parût un motif suffisant pour les abandonner. Ils sont beaucoup plus chers que les autres, disait-on: c'est donc une chose contraire à la pauvreté que de les admettre. Les Frères firent valoir ces raisons avec force et persistance, soit dans des entretiens particuliers qu'ils eurent entre eux, soit avec le Père Champagnat, soit dans les conseils qui se tinrent pour ce sujet. Après avoir écouté les objections de chacun, le Père Champagnat répondit: «Mes amis, vous voyez qu'il y a contradiction dans ce que vous objectez contre les bas de drap: car ils ne peuvent être à la fois trop chauds et trop froids; la raison du prix n'est qu'apparente, attendu que si une paire de bas de drap coûte plus cher qu'une paire de bas tricotés, elle fait double usage: d'où il suit qu'en réalité ils sont moins chers, et conséquemment plus conformes à l'esprit de pauvreté. Mais les bas de drap fussent-ils plus chers, en effet, les inconvénients des autres bas sont si grands, que jamais je ne consentirai à les conserver. Au reste, je comprends parfaitement que la principale raison, ou pour parler plus franchement, l'unique raison qui vous porte à tant tenir aux bas tricotés, c'est qu'ils vont mieux; c'est, lâchons le mot, qu'ils sont plus mondains; mais, je vous le demande, n'est-il pas honteux pour vous de rejeter les bas de drap pour des motifs si bas, pour des motifs que vous n'osez avouer et dont vous rougissez? Pendant toute l'année, j'ai prié Dieu de m'éclairer sur cette affaire; j'ai examiné, j'ai pesé les avantages et les inconvénients de ces deux sortes de chaussures; j'ai consulté des personnes sages et éclairées; j'ai même voulu faire l'expérience des bas de drap, j'en ai porté dans mes voyages; eh bien! je suis obligé de vous dire que tout me confirme dans le dessein de les maintenir. Je crois que la volonté de Dieu est que nous les portions; je suis donc déterminé à les admettre définitivement».

Après cette déclaration, la question des bas parut terminée; car la très grande majorité des Frères avait goûté les raisons du [170] Père Champagnat et s'était soumise à sa volonté: mais deux ou trois esprits déréglés, et qui voulaient se retirer de l'Institut, quelle que fût l'issue de ce débat, s'irritèrent de la détermination du Père et de la soumission des Frères. S'étant concertés entre eux, ils résolurent de se créer un parti dans la communauté et de protester contre la décision qui venait d'être prise. Ils commencèrent d'abord par gagner quelques-uns des jeunes Frères, puis ils s'attaquèrent à quelques anciens; et enfin, ils tentèrent de mettre de leur côté les aumôniers, et ils surent si bien s'y prendre pour s'insinuer dans leur esprit et pour faire ressortir les prétendus inconvénients des bas de drap, que l'un d'eux<sup>7</sup> leur donna raison, et qu'il promit d'appuyer leur demande auprès du Père Champagnat. Ce fut un grand triomphe pour les cabaleurs que cette conquête qu'ils venaient de faire; ils en témoignèrent publiquement leur joie, et crurent que tout était gagné. Profitant de l'avantage

---

<sup>7</sup> Cet aumônier est difficilement identifiable. Des documents permettent de faire des déductions, mais sans donner de certitude (OM 1, doc. 196, p. 472; LPC 2, p. 469; OME, doc. 11, p. 47; LPC 2, p. 101; et OME, doc. 160 [11 à 16], pp. 381-383). Pourrait-on voir ici l'intervention de M. Pompallier d'après la note suivante du P. Colin (OME, doc. 165 [3], p. 421 et notes)?

que leur donnaient l'autorité et le caractère de la personne qu'ils venaient d'enrôler sous leur bannière, les plus hardis, les chefs du complot, se déchaînèrent contre les bas de drap. Pendant les récréations, ils formaient partout des cercles où l'on ne s'entretenait que de la soutane agrafée, des bas et de la méthode de lecture. Ils étaient à examiner quels moyens ils prendraient pour forcer le Père Champagnat à revenir sur la décision qu'il avait prise, lorsqu'ils apprirent que MM. les Vicaires généraux, qui étaient à Saint-Chamond, devaient faire le lendemain une visite à l'Hermitage. Leur plan fut aussitôt formé et arrêté: ils convinrent de faire une pétition à MM. les Vicaires généraux, aux fins d'obtenir que les anciens usages fussent maintenus. La pétition dressée, ils la firent signer à tous ceux qu'ils avaient gagnés; mais, craignant que le nombre des signatures ne fût pas assez grand, un des chefs du parti, pendant que les Frères étaient en classe, se présenta auprès de chacun d'eux avec sa pétition à la main, pour les engager à la signer. Par ce moyen il obtint un bon nombre de signatures, car plusieurs Frères signèrent sans savoir de quoi il s'agissait; et malheureusement le Frère qui présidait en classe, ne mit aucun obstacle à la circulation de cette pétition qui courut toutes les tables et fut présentée à tous les Frères.

### 171

Un des anciens Frères, indigné de la conduite que tenaient les rebelles, et profondément affligé de la tournure que prenaient les choses, sortit de la classe, réunit quelques-uns des Frères des plus pieux et des plus dévoués, et leur dit: «Ne ferons-nous rien pour arrêter l'esprit de révolte et d'indépendance qui lève la tête et menace d'envahir la communauté? Laisserons-nous quelques intrigants bouleverser la maison et pervertir les Frères? Ne sommes-nous pas obligés de nous opposer à un pareil abus et de protester contre cet esprit d'insubordination? Quant à moi, mon avis est que nous devons chercher à mettre fin à ce scandale». Les Frères convinrent tous que le mal était grand et qu'il fallait l'arrêter. La première chose qu'ils crurent devoir faire pour cela, fut d'aller protester de leur soumission au pieux Fondateur, de lui témoigner la peine que leur causait la faute des Frères égarés, et de le prier de leur tracer la conduite qu'ils devaient tenir pour mettre fin à ce désordre. Ils allèrent donc tous ensemble le trouver dans sa chambre, et ils lui dirent: «Mon Père, nous sommes profondément affligés de ce qui se passe dans la maison; nous venons vous en exprimer notre regret, et vous assurer que nous sommes entièrement résolus de vous obéir en tout, et notamment de porter les bas de drap, la soutane cousue et agrafée par devant, et d'adopter la nouvelle méthode de lecture. Et, comme l'on se propose de remettre à MM. les Vicaires généraux une pétition pour obtenir le maintien de l'ancien ordre de choses, nous vous prions de nous permettre d'en faire une en sens contraire». Le Père Champagnat, fut extrêmement consolé des bonnes dispositions de ces Frères et de la démarche qu'ils faisaient auprès de lui. Il leur en témoigna sa satisfaction, loua leur bon esprit et leur soumission; et après un instant de réflexion, il leur dit: «Laissez-moi quelques heures seul, afin que j'examine devant Dieu ce que vous devez faire; priez vous-mêmes pour que le Saint-Esprit m'éclaire et m'inspire ce que je dois vous conseiller. Je vous ferai appeler quand j'aurai examiné cette affaire». Dans l'intervalle, le Frère qui avait provoqué la démarche que nous venons de raconter, rencontra un Frère ancien qui s'était laissé séduire et qui avait écrit et signé la pétition, et l'apostrophant d'un ton d'autorité, «Eh quoi! mon Frère, lui dit-il, vous ne rougissez pas de la conduite que vous tenez? N'avez-vous pas honte de suivre le parti des rebelles, vous qui êtes des anciens et qui devriez donner l'exemple de la docilité, de la parfaite soumission? Voulez-vous donc faire mourir de chagrin notre bon Père! Si



vous saviez quelle peine vous lui faites, vous n'agiriez pas ainsi. Je vous préviens que vous rendrez compte à Dieu du scandale que vous donnez». Ces paroles furent [172] un coup de foudre pour le coupable, qui ne s'était laissé entraîner que par trop de bonté et de simplicité. «Ce que nous faisons, répondit-il, afflige donc beaucoup le Père supérieur? — Sans doute que cela l'afflige; il n'en peut ni boire ni manger. Ne vous êtes-vous pas aperçu qu'il n'était pas à dîner? — Où était-il? — Dans sa chambre, pleurant le scandale que vous causez». Le bon Frère, atterré par ce discours, ne balança pas un instant à réparer sa faute. De ce pas, il va trouver le Père Champagnat, se jette à ses pieds, lui demande pardon, et proteste qu'il est disposé à faire la satisfaction qui sera jugée nécessaire. Quelques heures après, il demandait pardon à toute la communauté réunie au réfectoire pour le souper, et protestait de nouveau de sa soumission entière à toutes les volontés de son supérieur. Ce changement inattendu et cette réparation publique étonnèrent tout le monde et surtout les signataires de la pétition; mais les chefs, au lieu d'en être touchés, ne firent qu'en rire; ils traitèrent cette action de faiblesse de caractère, de bassesse d'esprit, et se confirmèrent de plus en plus dans les sentiments d'insubordination et de révolte qui les animaient. Cependant, cette conversion mit la division dans le parti; ceux qui s'étaient laissés entraîner par faiblesse, ceux surtout qui avaient signé sans connaissance de cause, se détachèrent des rebelles, et plusieurs même demandèrent publiquement pardon de leur faute. D'un autre côté, l'on apprit que MM. les Vicaires généraux venaient d'être appelés subitement à Lyon et qu'ils ne viendraient pas à l'Hermitage.

\* \* \*

Les choses en étaient là, quand le Père Champagnat, qui avait pris un jour pour réfléchir, fit appeler la troupe d'élite qui avait protesté de son obéissance, et lorsque ces Frères furent devant lui, il leur dit: «Ce ne fut qu'après avoir longtemps consulté Dieu que je résolus, l'an passé de changer votre chaussure; depuis lors, j'ai encore prié, réfléchi, consulté des personnes sages; or, les prières, les réflexions, les consultations et l'expérience que j'ai voulu faire moi-même de ces bas, tout tend à me confirmer dans ma résolution. Aujourd'hui, je suis tellement convaincu que la volonté de Dieu est que les choses soient ainsi que rien ne pourra me faire changer. La conduite que les Frères viennent de tenir m'a profondément affligé; mais elle ne m'a pas même fait naître la pensée de céder en rien à leurs instances; bien plus, je suis déterminé à renvoyer tous ceux qui ne voudront pas se soumettre. Voici donc ce que vous allez faire. Vous dresserez un autel dans la nef de la chapelle, près de la muraille qui est du côté du midi; sur [173] cet autel que vous décorerez avec soin, vous placerez la statue de la sainte Vierge<sup>8</sup>, au milieu d'un grand nombre de bougies. Vous ferez en sorte que personne ne s'aperçoive de ces préparatifs, et pour cela vous tiendrez la porte de la chapelle fermée. Le soir, à huit heures et demie, au moment où nous nous rendrons à la chapelle pour la visite au saint Sacrement, vous aurez soin que toutes les bougies de l'autel que vous allez élever soient allumées; et, lorsque tous les Frères seront entrés, l'un de vous me demandera, à haute voix et au nom de tous les autres, les bas de drap, la soutane agrafée et la nouvelle méthode de lecture. Mettez votre demande par écrit, et vous me la montrerez, avant de la lire». Tout se fit selon ces prescriptions et sans bruit de sorte que personne dans la maison n'eut connaissance des préparatifs de la

---

<sup>8</sup> Actuellement à Rome, à la Maison Généralice.

cérémonie. Le soir, après la lecture du sujet de méditation, la communauté, selon son habitude, se rendit à la chapelle, pour adorer le saint Sacrement. La surprise fut générale, lorsqu'on vit l'autel et l'illumination; chacun se demandait en soi-même ce que cela signifiait, et ce qu'on allait faire. Quand la communauté eut adoré le saint Sacrement, le Père Champagnat, qui s'était mis à genoux sur les marches du maître-autel, se leva et se tourna du côté des Frères. Alors, un des anciens Frères s'étant avancé, se mit à genoux devant lui, et fit la demande en ces termes: «Mon Révérend Père, profondément affligés de ce qui se passe dans la maison, et voulant toujours marcher dans la voie de l'obéissance et de la soumission la plus parfaite, nous nous jetons à vos pieds pour vous exprimer notre douleur sur les scandales qui viennent d'avoir lieu parmi nous, et pour vous manifester là disposition où nous sommes de nous montrer à tout jamais dociles à toutes vos volontés. En conséquence, prosternés ici devant Notre-Seigneur Jésus-Christ, et en présence de Marie, notre divine Mère, nous vous demandons les bas de drap et la soutane cousue et agrafée par devant, vous promettant de les porter toute notre vie. Nous vous promettons aussi de suivre dans l'enseignement les règles que vous nous avez tracées, et particulièrement d'employer la nouvelle prononciation des consonnes, et enfin, de n'avoir sur ces choses susnommées et sur tout le reste d'autre volonté que la vôtre».

Quand le Frère eut fini, le Père Champagnat dit d'une voix forte: «Eh bien! que ceux qui veulent être de bons religieux et de véritables enfants de Marie, passent ici, à côté de leur divine Mère». Montrant avec la main l'autel de la sainte Vierge auprès [174] duquel il invitait à passer, et répétant de nouveau les mêmes paroles: «Que tous les enfants de Marie, dit-il, passent ici, à côté de leur Mère». En un clin d'œil, tous les Frères se précipitent du côté de l'autel de la sainte Vierge, et se pressent à ses pieds les uns contre les autres de sorte qu'il ne resta du côté opposé que quelques Frères qui n'avaient pas bien compris de quel côté ils devaient passer, tant ils étaient saisis d'étonnement et d'effroi. Mais le Père Champagnat ayant ajouté: «La place des enfants de Marie est ici, à côté de son autel, et celle des rebelles est là, contre cette muraille». Pour le coup, il ne resta du côté des rebelles que les deux chefs qui, se tenant assis l'un à côté de l'autre, suivaient d'un regard sinistre la scène qui se passait sous leurs yeux. Le Père Champagnat leur adressant directement la parole, leur demanda s'ils voulaient rester à cette place, ils répondirent froi-[175]-dement: Oui... Le lendemain, ils furent renvoyés tous les deux<sup>9</sup>. Le même jour, tous les Frères qui s'étaient laissés entraîner, demandèrent pardon en présence de toute la communauté et témoignèrent un grand repentir de leur faute. Et pourtant, il faut le dire, de tous ceux qui avaient signé la pétition, il n'en est que deux qui aient persévéré dans leur vocation; tous les autres ont abandonné leur saint état et sont sortis de l'Institut.

\* \* \*

La perversité, l'endurcissement et l'aveuglement des deux Frères qui persistèrent dans leur insubordination, et qui furent renvoyés de l'Institut, a de quoi étonner, et l'on se demandera peut-être comment ils en étaient venus là. Ces deux Frères, ainsi que la plupart des autres qu'ils avaient entraînés et qui perdirent plus tard leur vocation, étaient des sujets capables; pendant longtemps, ils avaient fait la consolation du pieux Fondateur et l'édification de leurs Frères, par leur piété, par leur zèle pour l'instruction chrétienne des enfants, et par leur

---

<sup>9</sup> Il s'agit probablement des Frères Augustin (Cossange), Cf. AA, p. 65 et Michel (Marconnet), Cf. LPC 2, p. 401. Aussi, Cf. AA, p. 86.

attachement à leur vocation. La cause unique de leur ruine fut l'infraction des règles concernant les rapports avec les séculiers. Ces Frères étaient de ceux qui, l'année d'aparavant, s'étaient attiré une sévère réprimande pour des sorties et des visites trop fréquentes. Ces rapports avec le monde, ces visites, même entre confrères, trop souvent répétées, affaiblirent insensiblement leur piété, le zèle de leur perfection, leur firent perdre le goût de la prière, l'amour de leur état et l'esprit religieux. Sans s'en apercevoir, ces Frères prirent les défauts des personnes qu'ils fréquentaient; leurs pensées et leurs sentiments devinrent tout séculiers, leurs actions et leur conduite toutes mondaines. Faut-il s'étonner après cela qu'ils répugnassent tant à prendre les bas de drap? Lorsqu'on a perdu l'esprit religieux, lorsqu'on est dégoûté de son état et que l'on n'en pratique plus les vertus, comment se résoudre à en porter les livrées? Un abîme appelle un autre abîme, dit le Prophète<sup>10</sup>. Les premiers écarts de ces Frères ne furent que des fautes légères, mais qui en amenèrent de plus graves, et ces dernières les précipitèrent dans l'insubordination, dans l'aveuglement, dans l'endurcissement et dans tous les scandales que nous venons de décrire. «Pour un religieux les rapports, même nécessaires, avec le monde, disait [176] le Père Champagnat, ne sont jamais sans danger; ils sont un des plus grands écueils de la vie religieuse. C'est par ces rapports que l'esprit religieux sort des communautés, et que celui du monde y entre pour y introduire avec lui toutes sortes d'abus et de vices. C'est dans ces rapports que les amitiés et les liaisons dangereuses se contractent, que le cœur se dissipe, que l'esprit se remplit d'idées mondaines et que le temps et la dévotion se perdent». C'est la conviction profonde qu'il avait de cette vérité qui lui a fait tracer ces règles si prudentes et si sages touchant les rapports des Frères avec les personnes du dehors. En expliquant ces règles, auxquelles il tenait d'une manière particulière, il répétait sans cesse: «Soyez-y fidèles, si vous voulez conserver l'esprit de votre état et votre vocation, car vous ne pouvez les transgresser sans vous exposer à perdre l'un et l'autre». Il est un fait que nous devons constater ici et qui confirme le sentiment du pieux Fondateur, c'est que, parmi les Frères directeurs qui jusqu'à ce jour ont eu le malheur de perdre leur vocation, il y en a plus des quatre cinquièmes dont l'apostasie n'eut d'autre cause que la transgression de ces règles.

---

<sup>10</sup> Ps. 42, 8.

## CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

*L'Institut continue à prospérer. Le Père Champagnat fait des démarches pour obtenir du gouvernement l'autorisation des Frères. Les événements de 1830 empêchent la conclusion de cette affaire. Confiance et sécurité du Père Champagnat. Il rassure les Frères. Visite domiciliaire à la maison-mère. L'établissement de Feurs est supprimé. Fondation de celui de La Côte-Saint-André.*

Cette commotion, qui d'ailleurs n'eut pas d'effet extérieur, n'arrêta pas les progrès de l'Institut: il continua à recevoir des sujets et à établir de nouvelles écoles. Cette année, on fonda deux maisons: celle de Millery<sup>1</sup> et celle de Feurs<sup>2</sup>. L'autorité supérieure du département qui avait toujours été bienveillante pour l'Institut, lui donna à cette époque un témoignage public de ses sympathies et de sa satisfaction pour la bonne direction que les Frères donnaient à leurs écoles. M. de Chaulieu<sup>3</sup>, qui était alors préfet de la Loire, écrivit<sup>4</sup> au Père Champagnat pour lui annoncer que le Conseil Général, sur la proposition qu'il lui en avait faite, avait alloué une somme de 1 500 fr., à titre de secours accordé à la maison du noviciat des Petits Frères de Marie. Cette marque de bienveillance était d'autant plus flatteuse pour le pieux Fondateur, qu'il ne lui était pas venu en pensée de faire aucune démarche pour l'obtenir. Ce secours lui fut continué, sans qu'il eût besoin de le réclamer<sup>5</sup>, jusqu'en 1830.

Depuis quelque temps, le Père Champagnat se proposait de solliciter du gouvernement la reconnaissance<sup>6</sup> légale de son Ins-[178]-titut. La protection que le Conseil général et M. le préfet de la Loire venaient de lui accorder, lui fit croire que le temps était venu de s'occuper de cette importante affaire. Les changements survenus dans la législation de l'instruction primaire, par suite des fameuses ordonnances<sup>7</sup> de 1828, lui rendaient cette autorisation indispensable pour exempter ses sujets du service militaire. Jusqu'à cette époque, l'instruction primaire étant sous la dépendance des évêques, il avait été facile d'obtenir les dispenses nécessaires pour soustraire les Frères à la loi du recrutement; d'ailleurs l'Institut, jusqu'alors peu nombreux, n'avait eu que quelques postulants à faire exempter. Le Père Champagnat rédigea donc sa lettre de demande, ainsi que les statuts de la congrégation qu'il voulait soumettre au Conseil royal de l'Instruction publique. Quand ces pièces furent prêtes, il les porta à Mgr de Pins, archevêque de Lyon, qui venait d'être nommé Pair de France<sup>8</sup>, et qui se chargea de poursuivre

<sup>1</sup> «Les Frères furent demandés à Millery par M. le curé Desrosiers et par M. le maire Thibaudier. Celui-ci avait acheté une vieille maison et l'avait donnée à la fabrique, à condition que les Frères et leur école y seraient installés» (AA, p. 90).

<sup>2</sup> OME, doc. 19 [15], p. 77.

<sup>3</sup> AA, p. 89 et 79.

<sup>4</sup> Cette lettre ne se trouve pas dans nos archives.

<sup>5</sup> A ce sujet, voir la lettre du 11 avril 1829 du P. Champagnat au Préfet de la Loire (LPC 1, doc. 12, p. 47) et les deux brouillons de lettre au curé de Charlieu (LPC 1, doc. 13, pp. 49-52). Voir surtout RLF pp. 68-71.

<sup>6</sup> Les demandes pour obtenir la reconnaissance légale commencent en 1822 pour se terminer en 1851, sous le Frère François. 1822: autorisation d'un recteur (Cf. RLF, p. 21). 1851: décret No 3072 du gouvernement (Cf. CSG II, p. 449).

<sup>7</sup> Ces ordonnances que le roi Charles X avait été contraint de signer, enlevaient aux évêques beaucoup de leur pouvoir à l'égard de l'enseignement et limitaient la liberté de recrutement des petits séminaires. Pour l'enseignement primaire, elles n'étaient guère gênantes. Mais le problème du service militaire pour les Frères sans brevet se posait de plus en plus pour les congrégations non autorisées (Cf. LPC I, p. 24 et RLF, p. 61).

<sup>8</sup> Le 15 novembre 1816.

cette autorisation auprès du gouvernement. Comme l'illustre prélat avait une haute influence sur les chefs du ministère de l'Instruction publique<sup>9</sup>, et qu'il avait toute la confiance du Roi, les démarches qu'il fit à cette fin, eurent un plein et prompt succès. L'ordonnance<sup>10</sup> qui approuvait la congrégation des Petits Frères de Marie et ses statuts, était dressée et venait même d'être portée à la signature du roi, quand les événements de 1830 vinrent tout à coup mettre obstacle à la solution de cette affaire.

Habitué à juger toujours des choses par l'esprit de foi, le Père Champagnat ne fut point effrayé ni moins encore découragé par [179] les événements de cette époque. Pendant que tout le monde tremblait<sup>11</sup> et se livrait à de sinistres pressentiments, il resta calme, plein de confiance et de sécurité. «Soyez sans inquiétude, écrivait-il à ses Frères<sup>12</sup>; ne vous troublez pas; ne craignez rien, ni pour vous ni pour vos maisons. C'est Dieu qui permet et qui règle tous les événements, qui les dirige et les fait tourner à sa gloire et au bien de ses élus. Les méchants n'ont d'autre pouvoir que celui qu'il leur donne. Comme aux flots de la mer, il leur dit: Vous irez jusque-là, mais pas plus loin<sup>13</sup>». Quelques Frères lui ayant demandé s'il n'y avait pas des précautions à prendre pour éviter toute surprise, et s'il ne serait pas prudent de se munir d'habits séculiers, il leur répondit: «Les précautions que vous devez prendre, sont de ne rien craindre, d'être sages et circonspects dans vos rapports avec le monde et avec les enfants, de ne vous occuper en aucune manière d'affaires politiques<sup>14</sup>, de vous tenir bien unis à Dieu, de redoubler de zèle pour votre perfection et pour l'instruction chrétienne des enfants, et enfin de mettre toute votre confiance en Dieu. Votre habit religieux est pour vous une sauvegarde et non un danger. Laissez les livrées du monde: elles ne peuvent pas plus vous préserver d'accidents qu'une toile d'araignée. Vous voyez sans doute que beaucoup d'hommes s'inquiètent, se tourmentent et se livrent à des craintes sur l'avenir de la société et de la religion; ne partagez pas leurs sentiments, et ne vous laissez pas effrayer par ce qu'ils vous disent. Souvenez-vous de cette [180] parole de l'Évangile: *Les cheveux de votre tête sont tous comptés, il n'en tombera pas un seul sans la permission de votre Père céleste*<sup>15</sup>; n'oubliez pas non plus que vous avez Marie pour défense, et qu'elle est terrible aux ennemis de notre salut, comme une armée rangée en

---

<sup>9</sup> Le ministre de l'Instruction Publique est alors Vatimesnil (Cf. RLF, p. 71).

<sup>10</sup> Alors qu'une loi devait être votée par les 2 chambres, l'ordonnance était une décision du Chef de l'Etat. En 1825, Charles X dut accepter une décision des Chambres n'autorisant plus le roi à donner par ordonnance l'autorisation légale à de nouvelles congrégations (Cf. RLF, pp. 57-58). Le 24 mai 1830, M. Cattet écrit à M. Champagnat: «J'ai reçu une lettre de Paris qui m'annonce que l'ordonnance pour votre congrégation est faite, et qu'elle n'attend plus que son tour de rôle pour être signée du Roi» (OME, doc. 83 [21, p. 174]).

<sup>11</sup> A cette époque, écrit le duc de Broglie, dans ses Souvenirs, commençait la chasse aux robes noires et aux chapeaux clabauds, aux Jésuites, aux Capucins, aux Frères de la Doctrine et jusqu'aux pauvres Sœurs de la Charité. Les processions étaient poursuivies à coups de pierre, les croix de mission culbutées et traînées dans la boue: il ne faisait pas trop bon à un évêque de sortir de sa cathédrale. Pas un prêtre n'eût osé se montrer dans la rue en soutane; les journaux racontaient en raillant, que les revendeurs n'avaient pas assez de vieux habits pour satisfaire cette clientèle imprévue d'ecclésiastiques obligés de se travestir... L'inconnu contre lequel un gamin jetait le cri terrible: «Au Jésuite!» risquait fort d'être saisi et jeté à l'eau... Que d'édifices, que de maisons, forcés et pillés sous prétexte d'y chercher des armes que les Jésuites y auraient cachées...» (Thureau-Dangin, Histoire de la Monarchie de Juillet, t. 1, pp. 248-249. Plon-Nourrit et Cie. Paris. 1888).

<sup>12</sup> Deux lettres du P. Champagnat au Frère Antoine (15 août et 10 septembre 1830) LPC 1, doc. 16 et 17, pp. 56-57.

<sup>13</sup> Pr 8, 29; Ps 89, 10; Rm. 8, 28.14

<sup>14</sup> «On doit, en outre, aux Frères (maristes) cette justice qu'aucune préoccupation politique ne les a jamais détournés du but de leur institution, le passé paraît garantir que les Frères sauront se maintenir dans cette ligne de conduite» (Registre des délibérations du Conseil général de La Loire, 25 août 1838. Dans RLF, p. 186).

<sup>15</sup> Mt 10, 29-30; Lc. 12, 6-7; Lc. 21, 18.

bataille<sup>16</sup>».

Bien loin de permettre à ses Frères de quitter l'habit religieux, il le donna, le quinze août<sup>17</sup>, fête de l'Assomption de la sainte Vierge, à quelques postulants qui se trouvaient au noviciat. Ayant écrit, selon sa coutume, à Mgr l'archevêque pour obtenir la permission de faire cette vêtue, sa lettre causa à ce vénérable prélat et à ses Vicaires généraux un étonnement profond. Quel homme admirable que ce M. Champagnat, dirent-ils; pendant que tout le monde tremble, lui seul ne craint rien; tandis que les autres communautés se cachent, se dispersent et renvoient leurs novices, lui se montre au grand jour, et sans s'effrayer des menaces des méchants et des révolutions qui bouleversent la société, il ne s'occupe qu'à enrôler de nouveaux sujets.

\* \* \*

Toutefois, en même temps que le Père Champagnat se disposait à donner l'habit religieux à ses postulants, il régnait une grande agitation dans le pays; des bandes d'ouvriers sans travail parcouraient les rues des villes voisines, en chantant des chansons impies et révolutionnaires, en insultant et en menaçant les honnêtes gens. Plusieurs fois, ils firent le projet de monter à l'Hermitage, pour abattre la croix du clocher et pour faire disparaître les autres signes religieux qui ornaient la maison. Un dimanche, après-midi, plusieurs personnes accoururent en toute hâte avertir qu'ils allaient arriver. Un des aumôniers dit au Père Champagnat: «Je vous conseille de faire sortir les Frères de la maison; afin qu'ils ne soient pas témoins des scandales que peuvent faire ces malheureux; si vous le voulez, je les mènerai en promenade dans les bois jusqu'au soir». «Pourquoi conduire ces Frères en promenade, répondit le Père, qu'ont-ils à craindre ici? Allons chanter nos vêpres et nous recommander à Notre-Seigneur, et laissons faire les hommes: car ils ne peuvent nous faire aucun mal sans la permission de Dieu». Les Frères chantèrent en effet tranquillement les vêpres, et ils ne furent aucunement inquiétés.

**181**

Cependant, il continuait à circuler dans le public des bruits alarmants et propres à compromettre la communauté. On disait que la maison était remplie d'armes, qu'il y avait des souterrains qui en étaient pleins; on assurait même qu'on avait vu les Frères faire, pendant la nuit, l'exercice dans les dortoirs et dans les cours. On répandit aussi le bruit qu'un certain marquis<sup>18</sup> était caché dans la maison, que c'était lui qui inspirait aux Frères des projets de contre-révolution, et qu'il leur apprenait à manier les armes. Ces rumeurs calomnieuses parvinrent à l'autorité supérieure qui ordonna aussitôt une visite<sup>19</sup> domiciliaire. Elle fut faite par le procureur du roi, assisté d'une compagnie de gendarmes. Le procureur du roi dit au Frère qui lui ouvrit la porte: «N'avez-vous pas ici un marquis? Le Frère portier, qui était un homme fort simple, répondit: — Je ne sais pas ce que c'est qu'un marquis; mais le Père supérieur vous dira s'il y en a un: attendez là un instant, je vais l'appeler. — Oui, oui, répliqua le procureur, vous avez un marquis que vous cachez; et au lieu d'attendre au parloir, il suit le Frère qui trouva le Père Champagnat au jardin et lui dit: — Voilà, mon Père, un monsieur qui demande un marquis. — Le procureur ne laisse pas le temps de

---

<sup>16</sup> Ct 6, 3.

<sup>17</sup> Douze jours après les «3 Glorieuses», c'est-à-dire, les journées de la Révolution de juillet 1830.

<sup>18</sup> G. Michel, Une synopse des trois témoignages: Jean-Baptiste, Avit et Sylvestre (Cr. BI XXVIII, N° 208, 1968, pp. 94-113).

<sup>19</sup> En avril et surtout en juillet 1831 (Cf. AA, p. 97 et MEM, p. 47).

répondre, et il dit à M. Champagnat: M. l'abbé, je suis le procureur du roi. — C'est trop d'honneur pour nous, répondit le Père; et, comme il aperçut des gendarmes qui cernaient la maison, il ajouta d'un ton ferme et décidé: «Vous n'êtes pas seul, M. le procureur. Je comprends ce que vous venez faire. Eh bien? Vous allez faire une visite en règle; afin que vous sachiez s'il y a chez nous des nobles, des hommes suspects et des armes. On vous a sans doute dit que nous avons des souterrains; c'est par là que nous allons commencer». De ce pas il conduisit le procureur avec deux gendarmes dans les lavoirs et dans un caveau où était une fontaine qui fournissait de l'eau à toute la maison. Voyez, Messieurs, leur dit-il, nos souterrains; regardez si vous y trouvez quelque chose qui soit dans le cas d'inquiéter le gouvernement». Au ton et à la manière dont parlait le Père, le procureur du roi comprit que les dénonciations que l'on avait faites sur la maison, étaient des calomnies, et il voulait terminer là sa visite; mais le Père Champagnat lui dit: «Non, Monsieur, il faut que vous voyiez tout; sans cela on dirait encore que nous avons des choses suspectes». Alors le procureur du roi dit aux gendarmes: «Suivez M. l'abbé, et continuez la visite». [182] Pour lui, il se retira dans les parloirs. Le Père Champagnat conduisit les gendarmes dans toutes les pièces de la maison, disant chaque fois qu'il les introduisait dans un appartement: «Regardez bien s'il y a des armes». Etant arrivés à une chambre fermée, il fit demander la clef, et comme on ne put la trouver, attendu que l'aumônier qui occupait cette chambre, était absent, les gendarmes dirent: «C'est bien, cela suffit». «Non, non, répliqua le Père, il faut que nous entrions, donnez-moi une hache; afin que j'enfonçe la porte, car si nous ne visitons pas cet appartement on dirait que c'est là que sont les armes et M. le marquis». En un instant la porte s'ouvre, et ne laisse apercevoir qu'un pauvre lit, une petite table et une chaise. La visite terminée, le Père Champagnat invita gracieusement le procureur du roi et les gendarmes à prendre quelques rafraîchissements qu'ils acceptèrent volontiers, en s'excusant mille fois de la pénible commission qu'ils venaient de remplir. Le procureur du roi dit au Père Champagnat: «Ne craignez rien, M. l'abbé; je vous promets que cette visite vous sera utile». Et remarquant en sortant une construction inachevée, «il faut, dit-il, achever ce corps de bâtiment». «On n'est guère encouragé à finir une pareille œuvre, répondit le Père, lorsqu'on voit abattre les croix». Le procureur se retira en assurant de nouveau que la visite qu'il venait de faire, loin de nuire à la maison, lui serait avantageuse. En effet, quelques jours après, il fit mettre dans le journal de Saint-Etienne<sup>20</sup> un article relatif à cette visite, dans lequel étaient démentis tous les bruits fâcheux qui avaient couru le pays. Le même article renfermait un éloge de la maison et des religieux qui l'habitaient.

\* \* \*

Tranquille de ce côté, le Père Champagnat s'occupait des préparatifs de la retraite annuelle. La plupart de MM. les curés étaient d'avis que les Frères n'abandonnassent pas les écoles, ou du moins qu'ils prissent leurs vacances et qu'ils fissent leur retraite dans leurs maisons respectives, afin de ne pas faire naître, dans l'esprit des personnes malveillantes, la pensée de les remplacer par des instituteurs laïcs pendant leur absence. Le Père Champagnat, qui comprenait que les événements, qui venaient d'avoir lieu, et les temps orageux où l'on se trouvait, pouvaient inquiéter quelques [183] Frères et être pour eux une occasion

---

<sup>20</sup> Sans doute «Le Stéphanois». La collection est incomplète, mais l'«Ami de la Religion» du 1er septembre 1831 a publié un article qui est très probablement le résumé de l'article du procureur qui s'appelait Valentin-Smith (Cf. FMS, No 29, 1978, pp. 389-390).

de relâchement et de tentation contre leur vocation, crut, avec raison, que rien n'était plus propre à arrêter ce mal, à raviver les sentiments de piété et l'esprit religieux, à remettre chacun dans son premier état de ferveur, et par là même à assurer le succès des écoles, qu'une bonne retraite<sup>21</sup>: elle eut donc lieu comme à l'ordinaire.

A la suite de cette retraite, le Père fit, comme de coutume les changements qu'il jugea nécessaires, sans s'inquiéter s'ils soulèveraient des difficultés, et s'ils ne compromettraient pas l'existence des écoles. Avant tout, il tenait à conserver ses Frères, et il aurait préféré cent fois voir fermer une maison, plutôt que d'y tolérer des abus ou de laisser un Frère dans le danger de perdre sa vocation. Par cette conduite sage et prudente, il eut la consolation de prévenir toute défection. Malgré l'effervescence des esprits et l'agitation où se trouvait le pays, les écoles continuèrent à prospérer, et les Frères ne furent inquiétés nulle part, excepté à Feurs<sup>22</sup>, d'où ils furent renvoyés. Un des Frères de cette maison s'étant permis, contrairement à la règle, quelques familiarités avec un enfant, il fut accusé de fautes graves. Cette accusation calomnieuse fit bruit dans la paroisse, et servit de prétexte aux ennemis de la religion pour déclarer la guerre à l'établissement. Le maire, qui était un philosophe voltairien, commença d'abord par vexer les Frères de mille manières et par leur susciter toutes sortes d'embarras; il fit ensuite supprimer leur traitement, mit les classes payantes, et demanda des concessions entièrement contraires à la règle. N'ayant pu les obtenir, il fit fermer l'école. Les Frères se retirèrent de Feurs pendant la semaine sainte de l'année 1831. Ainsi, la violation d'une règle et la conduite irrégulière d'un seul Frère furent la première et la principale cause de la ruine de cette maison, et firent plus de mal à l'Institut que la persécution des méchants et tous les efforts de l'impiété. Tant il est vrai que les règles sont les gardiennes et les soutiens des maisons religieuses, et que leur infraction en amène la ruine tôt ou tard. Vérité effrayante, qui devrait faire trembler les religieux violateurs des règles. «Qui sait, doivent-ils se dire, si les infrac-[184]-tions que je me permets, n'amèneront pas la ruine de cette maison? Ce qui est certain, c'est que la violation d'une règle a causé la destruction de la première école que l'Institut ait perdue».

\* \* \*

La perte de l'établissement de Feurs fut abondamment compensée par la fondation de celui de La Côte-Saint-André<sup>23</sup> qui eut lieu vers ce même temps. M. l'abbé Douillet<sup>24</sup>, directeur du petit séminaire de cette ville, avait eu le projet de fonder une congrégation de Frères pour l'instruction des enfants. Déjà même il avait réuni quelques jeunes gens dans une maison qu'il avait achetée près du séminaire. Mais, dans sa profonde humilité, ne croyant pas avoir assez de vertu et de capacité pour mener à bonne fin une œuvre si difficile, et le gouvernement lui ayant suscité quelques embarras à la suite des événements de 1830, il

---

<sup>21</sup> «Les événements n'empêchèrent point au Vénéré Père de donner la retraite aux Frères. MM. les curés cherchaient à l'en détourner, alléguant que les temps étaient mauvais, que les municipalités mal disposées pourraient bien remplacer les Frères par des laïcs pendant leur absence» (AA, p. 100). Cette retraite eut-elle lieu? La lettre du Père Champagnat au Frère Antoine soulève un doute. (LPC 1, doc. 17, p. 58 et aussi OME, doc. 84 [21, p. 175 et note 1).

<sup>22</sup> AA, p. 102.

<sup>23</sup> La Côte-Saint-André, LPC 2, pp. 552-555.

<sup>24</sup> «Le projet de M. Douillet était de fonder une congrégation religieuse enseignante pour le diocèse de Grenoble. Soutenu par les autorités du département, il avait même obtenu une ordonnance royale, signée par Charles X, et qui érigeait son établissement en école normale pour tout le département de l'Isère. Les événements de 1830 avaient empêché l'application de cette ordonnance» (AA, p. 101; LPC 2, pp. 190-199; NCF, pp. 324 et ss., 408 et ss.)



s'adressa au Père Champagnat pour lui offrir son petit établissement. Le bon Père se rendit à La Côte-Saint-André pour traiter cette affaire, dont la conclusion ne rencontra aucune difficulté. Il fut convenu que les Frères de Marie prendraient la direction des écoles de la ville et du petit pensionnat primaire qui y était annexé; et que les postulants qui se trouvaient dans la maison, et qui jusqu'alors avaient eu la direction des écoles, se rendraient tous à l'Hermitage, pour faire leur noviciat, et pour être ensuite employés selon qu'il conviendrait au supérieur<sup>25</sup>. M. Douillet, avant de s'aboucher avec le Père Champagnat, avait une haute idée de son mérite et de sa capacité; mais son estime pour lui augmenta beaucoup, lorsqu'il l'eut vu de près, et qu'il eut conféré avec lui. Dans la visite qu'ils firent ensemble de la maison de La Côte, s'étant promenés quelques instants dans une vaste salle où se trouvaient les postulants, le Père Champagnat fit en sortant le portrait fidèle de chacun d'eux, et dit à M. Douillet: «Le jeune homme qui est à tel endroit de la salle, est un bien petit sujet». C'était en effet le moindre [185] de tous. M. Douillet disait plus tard, en racontant ce trait: «Je fus saisi d'étonnement et je ne pouvais revenir de ma surprise en l'entendant faire avec tant de vérité l'appréciation de mes jeunes gens: car il m'avait paru ne pas les regarder et ne faire aucune attention à eux, et pourtant le jugement qu'il portait de chacun, était parfaitement exact». Sous la direction des Frères, l'établissement de La Côte-Saint-André prit un grand développement; le pensionnat s'accrut considérablement et il devint une pépinière de postulants pour le noviciat de l'Hermitage. Sous ce dernier rapport, la fondation de cette maison fut un véritable bienfait pour l'Institut.

---

<sup>25</sup> Nous n'avons pas le texte des conventions passées entre le Père Champagnat et M. Douillet, mais il ressort des lettres de ce dernier qu'on enverra dans le diocèse de Grenoble des Frères au prorata des novices qui en viendront. M. Douillet reproche au Père Champagnat de ne s'être pas tenu à cela.

## CHAPITRE DIX-HUITIÈME

*Le Père Champagnat fait de nouvelles démarches pour obtenir l'autorisation légale des Frères. Projet d'union avec les Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Développement de l'Institut, malgré les difficultés de toutes parts. Impression des règles.*

Cependant le Père Champagnat pensait à renouveler ses instances auprès du gouvernement pour obtenir la reconnaissance légale<sup>1</sup> de son Institut. Chaque année, le nombre des Frères sujets à la loi de la conscription devenant plus grand, il était impossible, surtout depuis la loi<sup>2</sup> de 1833 sur l'instruction primaire, de les exempter du service militaire<sup>3</sup>, s'ils n'avaient pas leurs brevets<sup>4</sup>. Il revit donc ses statuts, les modifia pour les mettre en rapport avec la nouvelle loi, et adressa au roi<sup>5</sup> une requête qui fut remise à Sa Majesté par un député dévoué à l'Institut. Les statuts<sup>6</sup> furent examinés et approuvés par le conseil de l'Université. Quant à l'autorisation, M. Guizot<sup>7</sup>, qui était alors ministre de l'Instruction publique, répondit de la part du roi, qu'il n'y avait pas lieu de l'accorder<sup>8</sup>. Pendant que le Père Champagnat sollicitait l'autorisation de son Institut, il faisait faire à la communauté, et il adressait lui-même à Notre-Seigneur de ferventes prières pour [187] le succès de cette importante affaire. Il disait à ses Frères, avec cet esprit de foi et cette pleine confiance en Dieu qui le caractérisaient: «Je suis sûr que la bonté divine nous exaucera et qu'elle viendra à notre secours, si elle ne nous accorde pas l'autorisation, elle nous fournira quelque moyen pour exempter et conserver nos sujets». Sa confiance en Dieu ne fut pas vaine. Il n'obtint pas l'autorisation, comme nous venons de le voir; parce que Dieu voulait accorder à la congrégation cette faveur d'une manière beaucoup plus parfaite<sup>9</sup> qu'elle n'aurait pu lui être concédée alors, et pourtant il fut exaucé: car la divine Providence lui fit trouver un moyen sûr pour soustraire ses Frères au service militaire.

Au moment même où le gouvernement refusait d'autoriser l'Institut, le Père Champagnat, par des circonstances toutes providentielles, fit connaissance avec M. Mazelier<sup>10</sup>, supérieur de la congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne du diocèse de Valence, dont la maison de noviciat est à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Cette congrégation, quoique peu nombreuse, était autorisée par ordonnance royale du 11 juin 1823, pour les trois départements comprenant

<sup>1</sup> OME, doc. 93, note 2, p. 198.2

<sup>2</sup> AA, p. 137.

<sup>3</sup> Tous ne faisaient pas le service militaire, mais seulement ceux qui tiraient un «mauvais» numéro. Ce service pouvait durer six, sept ou huit ans (Cf. RLF, p. 99).

<sup>4</sup> Avec le brevet, il était possible de souscrire un engagement décennal d'enseignement et d'être exempté du service militaire (Cf. RLF, p. 11 et 16).

<sup>5</sup> Le 28 janvier 1834, le P. Champagnat écrit à Sa Majesté Louis-Philippe, roi des Français, pour obtenir l'autorisation de la Société (Cf. LPC 1, doc. 34, pp. 98-104).

<sup>6</sup> L'année 1834 se terminera sans que soit dépassé le stade de l'approbation des Statuts. Le ministre Guizot n'a pas l'intention de reconnaître d'autres congrégations enseignantes (Cf. RLF, p. 113).

<sup>7</sup> LPC 2, pp. 269-272.

<sup>8</sup> Le 28 février 1834, le Conseil Royal de l'Instruction publique approuve les Statuts de la congrégation, mais l'ordonnance royale n'est pas accordée (Cf. CSG I, p. 278).

<sup>9</sup> Le 10 juin 1851, le Frère François obtiendra cette reconnaissance légale. Décret No 3072: «Est reconnue comme établissement d'utilité publique l'association religieuse vouée à l'enseignement, dite des Petits Frères de Marie, dont le siège est à Notre-Dame-de-l'Hermitage-sur-Saint-Chamond... A ce titre, il jouit de tous les droits civils attachés aux Etablissements de ce genre...» (Cf. CSG II, p. 450 et 458).

<sup>10</sup> LPC 2, pp. 380-393 et RLF, p. 280.

l'ancien Dauphiné, c'est-à-dire, le département de la Drôme, le département de l'Isère et celui des Hautes-Alpes. Dès la première entrevue qu'eurent les vénérables supérieurs, ils comprirent deux choses: la première que leurs congrégations avaient absolument le même but, la seconde qu'une fusion était facile et qu'elle ne pouvait être qu'avantageuse aux deux communautés. M. Champagnat exprimait en ces termes à M. Mazelier son opinion sur ce sujet: «Nous avons des sujets, vous avez une ordonnance; en nous entendant, nous pourrions faire quelque chose». Il y eut dès lors quelques propositions d'union<sup>11</sup>; mais une affaire aussi grave demandait que l'on prît du temps pour réfléchir. En attendant que la volonté de Dieu fût clairement connue, on se promit secours et assistance mutuels. Ainsi M. Mazelier voulut bien partager le bénéfice de son ordonnance avec les Petits Frères de [188] Marie, en se chargeant des sujets qui étaient atteints par la loi de la conscription; à la condition qu'ils resteraient à Saint-Paul jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu leur brevet, ou qu'ils fussent placés selon les prescriptions de la loi qui leur garantissait l'exemption du service militaire. L'honorable M. Mazelier rendit cet important service à l'Institut pendant près de dix ans, c'est-à-dire, jusqu'à l'union<sup>12</sup> des deux congrégations. Cette union si avantageuse, pour les deux maisons, ne fut pas seulement préparée par les rapports qui eurent lieu pendant ces dix années, elle devint en quelque sorte nécessaire pour satisfaire aux sentiments d'affection, d'estime et d'attachement que ces rapports firent naître entre les membres des deux congrégations. A l'époque où la fusion fut conclue définitivement, les deux Instituts étaient deux amis, deux frères qui ne pouvaient plus se séparer, tant ils étaient unis, tant ils s'aimaient, tant ils avaient besoin l'un de l'autre. Cette union servit merveilleusement au développement<sup>13</sup> et à l'agrandissement de l'Institut, en préparant celle des Frères de Viviers<sup>14</sup>, et en lui assurant par là tout le midi de la France. C'est ainsi que le refus d'autorisation, qui obligea le Père Champagnat à s'entendre avec M. Mazelier, fut un bienfait pour la congrégation. Le pieux Fondateur avait donc bien raison de dire à ses Frères, lorsqu'il les engageait à prier pour obtenir cette autorisation: «Je suis sûr que Dieu nous exaucera, ou en nous accordant ce que nous lui demandons ou en nous donnant quelque chose de mieux».

\* \* \*

Au reste, le rejet de la demande d'autorisation était une conséquence des principes qui dirigeaient le gouvernement que la révolution de juillet avait donné à la France. Dans le principe, ce gouvernement était hostile aux congrégations religieuses, particulièrement à celles qui se vouent à l'enseignement. La loi de 1833 sur l'instruction primaire fut faite dans le but de les dominer, [189] de les soumettre à l'Université, de diminuer leur influence, d'arrêter leurs progrès, et enfin de leur retirer insensiblement l'enseignement. De là, cette persécution de détails, ces vexations de tout genre, ces exigences, ces formalités, cette

---

<sup>11</sup> Le 4 novembre 1836, le P. Champagnat invite M. Mazelier à passer à l'Hermitage (Cf. LPC 1, doc. 72, p. 175). Aussi, LPC 1 doc. 66, p. 163 et BI No 178, pp. 177-179. 1960.

<sup>12</sup> L'union réalisée en 1842 entre les deux congrégations était un accord «ad intra» (Cf. CSG I, pp. 533-536). Cette union ne changeait pas fondamentalement le problème aux yeux de l'administration militaire.

<sup>13</sup> Le Frère Jean-Marie (Bonnet), LPC 2, p. 292), avec l'appui du Frère Paul (BOF, p. 129) cofondateur avec M. Fièvre de cette congrégation, sut admirablement conduire cette fusion qui devait être si féconde. La quarantaine de Frères au moment de la fusion en 1842 passe à 60 en 1843, à 98 en 1847, à 188 en 1852 pour dépasser les 300 en 1856, année de la mort de M. Mazelier (Cf. Saint-Paul-Trois-Châteaux, BI No 183, p. 765, 1861).

<sup>14</sup> L'union avec la congrégation des Frères de Viviers eut lieu en 1844 (Cf. CSG I, pp. 563-567).

malveillance qui se manifestait en toute occasion, et qui rendait si difficile et quelquefois impossible la fondation de nouvelles écoles. A la suite de 1830, on voulut, dans plusieurs endroits, soumettre les Frères au service de la garde nationale<sup>15</sup>: ainsi, les Frères étaient obligés de laisser leurs enfants, d'abandonner leurs classes pour aller faire l'exercice et monter la garde. Il est telles communes où de pareilles vexations durèrent plusieurs années. Toute école qui n'avait pas un Frère muni d'un brevet devait être fermée, quels que fussent d'ailleurs la capacité, le dévouement, l'expérience et l'âge du maître; et ces brevets, qui étaient une condition rigoureuse pour diri-[190]-ger ou pour ouvrir une école et dont l'Université s'était réservé le monopole, ne s'obtenaient qu'avec des difficultés<sup>16</sup> incroyables.

C'est surtout pendant les premières années qui suivirent les événements de 1830 que les vexations<sup>17</sup> furent plus violentes. Le gouvernement, s'étant affermi et régularisé, comprit qu'il était de son intérêt de mettre fin à de pareils actes, et d'adopter des mesures moins arbitraires et plus conformes à la justice et à l'esprit religieux du pays.

Malgré tous ces obstacles, il fut possible de fonder quelques nouvelles maisons. Ainsi, en 1832, on ouvrit l'école de Peaugres, dans l'Ardèche, et l'on reprit celle de Marllhes<sup>18</sup>, interrompue depuis 1820. En 1833, on fonda l'établissement de Viriville; en 1834, ceux de Saint-Genest-Malifaux, de Sury, de Lorette, dans la Loire; en 1835, ceux de Terrenoire, de Pélussin et de Sorbiers, dans le même département<sup>19</sup>.

La loi de 1833, faite en partie pour entraver les congrégations religieuses et pour leur soustraire l'enseignement de la jeunesse, eut un effet auquel le gouvernement était loin de s'attendre. Cette loi, par la création des Ecoles normales, remplit bientôt la France d'instituteurs mercenaires et souvent irréguliers qui devinrent quelquefois les ennemis de MM. les curés, les fléaux des paroisses et des propagateurs des principes anarchiques. Lorsqu'ils furent connus, une répulsion presque universelle se manifesta contre eux, les populations les repoussèrent de toutes parts; de tous côtés, on demanda des Frères<sup>20</sup>, et il n'y eut pas de sacrifices que [191] l'on ne s'offrît à faire pour les avoir. Ici, c'était un curé qui écrivait de lui donner des Frères, pour soustraire les enfants de sa paroisse aux enseignements et aux scandales d'un mauvais instituteur; là, c'était un maire qui, pressé par son conseil et par tous ses administrés, suppliait d'accepter l'école de sa commune, vide d'élèves, parce que l'instituteur s'occupait de tout autre chose que de sa classe. Le plus souvent, c'était le curé, le maire, la population tout entière qui réclamaient unanimement les Frères, qui envoyaient des députations pour les obtenir, s'offrant à faire tous

---

<sup>15</sup> LPC 2, p. 46.

<sup>16</sup> En raison des exigences de l'Université, le P. Champagnat organisa des stages de formation à l'Hermitage et, plus tard, à la Grange-Payre (Cf. LPC 2, p. 574 et LPC 1, doc. 313, pp. 566-570).

<sup>17</sup> Au niveau du Conseil d'arrondissement de Saint-Etienne et du Conseil général, l'hostilité existe jusqu'en 1832. Elle s'atténue en 1833, pour disparaître peu à peu et complètement. Le 27 août 1840, le Conseil d'Arrondissement de Saint-Etienne émet, à l'unanimité, le vœu que les Frères de Marie obtiennent une reconnaissance légale (Cf. RLF, p. 232).

<sup>18</sup> AA, pp. 122-123.

<sup>19</sup> LPC 2, index des noms de lieux.

<sup>20</sup> En 1837, le P. Champagnat fonda six nouveaux établissements et mit plusieurs demandes sur une liste d'attente. Voici deux exemples de réponse du Père Champagnat: — au curé Crozier de Coutouvre: «Nous voudrions pouvoir suffire à tous, mais le champ est trop vaste pour le nombre des ouvriers» (LPC 1, doc. 123, p. 253 et note p. 252). - à M. Jovin Deshayes, maire de Saint-Jean-Bonnefonds: «Nous sommes trop gênés pour vous fournir des frères cette année, mais votre demande est prise en considération et nous tâcherons, le plus tôt possible, de correspondre à votre zèle pour l'éducation religieuse de la jeunesse» (LPC 1, doc. 140, p. 279).

les sacrifices nécessaires. Un jour, une commune populeuse envoya la moitié du conseil municipal, pour prier le Père Champagnat de lui accorder trois Frères. Le bon Père, qui n'avait pas de sujets disponibles et qui avait répété plus de dix fois à ces messieurs qu'il lui était impossible d'accéder à leur demande, ne sachant plus comment se défendre de leurs pressantes sollicitations, prit sur sa table le numéro d'un journal où il y avait un article contre l'Institut, et qui, entre autres choses, démontrait que les Frères de Marie étaient des ignorants, et conséquemment complètement incapables de diriger une école, et de donner l'instruction primaire aux enfants. «Tenez, leur dit-il, en leur remettant le journal<sup>21</sup>, lisez cela, et vous verrez si les Frères sont ce que vous croyez; cette feuille vous apprendra qu'ils ne sont que des ignorants». «Que la feuille, répondirent les conseillers, dise ce qu'elle voudra, peu nous importe; donnez-nous des Frères; quels qu'ils soient, ils feront toujours mieux que notre maître d'école philosophe».

Le maire d'une forte commune, membre du Conseil général du département du Rhône, ne pouvant obtenir des Frères, se retirait tristement, lorsque apercevant dans la cour un Frère chargé du temporel, et qui en ce moment était occupé à faire du mortier, il dit au Père Champagnat: «Vous me dites que vous n'avez point de Frères; en voilà un dont je me contente; donnez-le-moi». Et reprenant aussitôt: «Ne me dites pas qu'il n'est pas propre à la classe; quel qu'il soit, il fera mieux que notre instituteur; au moins il gardera nos enfants, et ne leur donnera pas mauvais exemple».

Un autre maire, accompagné du curé de la paroisse, après avoir fait les plus vives instances pour avoir des Frères, finit par dire: «Nous ne sortirons pas d'ici que nous n'ayons une promesse, [192] et puisque vous n'avez pas de sujets formés, donnez-nous un novice, voire même votre domestique, car il nous faut absolument quelqu'un pour prendre possession du poste, et par ce moyen nous délivrer du mauvais sujet que l'on veut nous imposer<sup>22</sup>». C'est ainsi que Dieu sait déjouer les projets des méchants, qu'il sait tirer le bien du mal, et qu'une loi, faite pour soustraire l'enseignement primaire aux congrégations religieuses, porta les communes à appeler les membres de ces congrégations pour leur confier l'éducation de leurs enfants.

\* \* \*

A l'époque où nous sommes parvenus, l'Institut, sous tous les rapports, était dans un état de prospérité<sup>23</sup> remarquable. Les vocations étaient nombreuses; la piété et la régularité se soutenaient dans les établissements; et dans les noviciats, elles ne laissaient rien à désirer. Les écoles prospéraient, et de toutes parts le Père Champagnat recevait des éloges des autorités ecclésiastiques sur le bon esprit, le dévouement, la vie exemplaire de ses Frères, et sur leur zèle pour l'éducation chrétienne des enfants. Les études se fortifiaient dans toutes les maisons, et chaque année, malgré la sévérité des commissions d'examen, un certain nombre de Frères obtenaient leur brevet. Chaque retraite annuelle était suivie de nombreuses professions. Les premiers Frères, parvenus à un âge mûr, avaient acquis de l'expérience, de la capacité, de l'autorité, et ils s'en servaient pour former les autres à la piété, aux vertus de leur état, et pour faire régner la régularité, la paix et l'union dans les maisons. Les Frères chérissaient leur

---

<sup>21</sup> On peut penser à l'article de la «Gazette des Cultes», cité dans RLF, pp. 76-77.

<sup>22</sup> Un poste vacant était pourvu par l'inspecteur.

<sup>23</sup> Les statistiques donnent 82 frères pour 1833 (AA, p. 133) et 171 pour 1837 (AA, p. 206). Aussi LPC 1, pp. 310-312, sur l'état des fondations de postes au 27 novembre 1837.

supérieur comme leur Père; ils aimaient leur vocation, ils se fortifiaient dans l'esprit de leur Institut, se perfectionnaient dans leur méthode d'enseignement, et ils étaient unis par vertu et par esprit de famille.

Ce n'est pas sans dessein que nous retraçons et que nous donnons l'état exact où se trouvait alors l'Institut. A cette époque, il courut un danger plus grand que tous ceux que nous avons fait connaître ailleurs, car il fut menacé dans son existence même. M.P.<sup>24</sup> qui était à l'Hermitage, en qualité d'aumônier, depuis plusieurs années, n'approuvait pas la conduite du Père Champagnat, [193] il blâmait et critiquait son administration et la direction qu'il donnait à ses Frères. A son avis, l'Institut ne pouvait que périr entre ses mains; sa conviction à cet égard était si profonde, qu'il se crut obligé de faire part de ses sentiments et de ses craintes à Mgr l'archevêque. «Le Père Champagnat, lui dit-il, malgré sa piété et sa vertu, n'a aucune des qualités nécessaires à un bon supérieur de communauté; il n'est pas capable de faire une correspondance, d'instruire ses Frères, de traiter avec les fondateurs des écoles, et de diriger convenablement un noviciat. D'ailleurs il ne s'occupe guère de ces choses, et il emploie presque tout son temps à bâtir et à défricher la montagne: d'où il suit que les Frères ne sont pas formés suffisamment à la piété, aux vertus religieuses, ni aux connaissances nécessaires à des instituteurs, et que beaucoup d'autres choses souffrent». La conséquence de toutes ces critiques était qu'il fallait lui ôter la direction de la communauté et unir les Frères de l'Hermitage à la congrégation de Saint-Viateur<sup>25</sup>, établie à Vourles près de Lyon. M.P. mettait tant de bonne foi dans ce qu'il disait, et il manifestait tant de zèle et de dévouement pour les Petits Frères de Marie, qu'on se laissa persuader par ses paroles. Monseigneur le chargea donc de traiter cette affaire avec M. Querbes<sup>26</sup>, supérieur des Frères de Saint-Viateur. En même temps, il fit venir M. Champagnat à l'archevêché, et il lui dit: «Vous voyez que vous n'avez pu obtenir votre autorisation, et que le gouvernement, avec l'esprit qui le dirige, ne vous l'accordera jamais. D'un autre côté, comme votre communauté devient nombreuse et qu'elle ne peut plus marcher sans cette autorisation, je désire que vous unissiez vos Frères à ceux de Saint-Viateur qui sont autorisés. M. Querbes se prêtera volontiers à cette fusion et se chargera de vos Frères<sup>27</sup>». Le Père Champagnat, extrêmement surpris d'une pareille proposition, à laquelle il ne s'attendait aucunement, répondit: «Monseigneur, moi et mes Frères, nous sommes entre vos mains, et Votre Grandeur peut faire de nous ce qu'il lui plaira. Quant à la fusion que vous me proposez, je ne la crois pas nécessaire pour exempter nos sujets, attendu que la Providence nous a fourni un moyen<sup>28</sup> pour nous tirer de cet embar-[194]-ras. Cette fusion, à mon avis, serait la ruine de notre Institut, et causerait probablement celle des Frères de Saint-Viateur, par la raison que les deux congrégations ont un esprit entièrement différent, un mode de placement<sup>29</sup> des sujets, des conditions de fondation, et des règles toutes contraires. Proposer à nos Frères d'abandonner leurs règles, leur costume, leur méthode d'enseignement, leur manière de vivre, pour prendre celle d'une autre communauté, quelle qu'elle soit, c'est les perdre et les rejeter dans le monde. Avec la connaissance que j'ai des choses, je ne crois pas, Monseigneur,

<sup>24</sup> M. Pompallier LPC 2, pp. 432-434.

<sup>25</sup> A ce sujet, voir dans OME, les doc. 108, 109, 110, 111, 112, 117, 119, 124 et LPC 1, doc. 30, p. 82.

<sup>26</sup> LPC 2, p. 438.

<sup>27</sup> OME, doc. 71, p. 156; doc. 170, p. 462.28

<sup>28</sup> Frère Jean-Baptiste fait ici un raccourci des événements. En 1830, Mgr Devie, évêque de Belley, avait pensé que les Frères de l'Hermitage pourraient se faire approuver avec les statuts des frères déjà approuvés (OME, doc. 77 [1], p. 166). Les contacts suivis entre M. Champagnat et M. Mazelier remontent à 1835. La tentative d'union avec les Clercs de Saint-Viateur, commencée en fin 1832 ou début 1833, est abandonnée en 1835.

<sup>29</sup> Le Clerc de Saint-Viateur pouvait aller seul dans les petites communes. Il vivait avec le curé.

que je puisse en conscience me prêter à cette mesure. Si Votre Grandeur l'ordonne, je laisserai faire, je me résignerai, c'est mon devoir; mais je tremble pour les suites». Monseigneur insista encore. Il essaya de réfuter les raisons alléguées par le Père; et ne pouvant lui faire changer de sentiments, il le renvoya en lui disant de réfléchir sur cette affaire. Plusieurs tentatives furent encore faites par un<sup>30</sup> des Vicaires généraux, qui n'eurent pas plus de succès. Les choses en restèrent là; mais, pendant quelque temps, on se montra froid à l'archevêché, à l'égard du Père Champagnat. «Ce bon M. Champagnat, disait-on, est un saint homme; mais il tient trop à ses idées, et il nuit à sa communauté par sa manière de faire si singulière». Quelque temps après, Monseigneur mieux renseigné, changea d'opinion sur l'affaire de l'union, et reconnut que le Père Champagnat avait eu raison de s'y refuser. L'ayant rencontré dans le secrétariat de l'archevêché, il le retint à dîner, et pendant le repas, il lui dit: «M. Champagnat, j'aime à vous dire que vous avez fait preuve de jugement, quand vous vous êtes opposé à l'union de votre communauté avec celle de Saint-Viateur. Je vous félicite de la conduite que vous avez tenue à ce sujet. Aujourd'hui, je serais bien fâché que la chose fût faite, et je reconnais que ceux qui m'avaient conseillé cette mesure, m'avaient mal renseigné sur votre Institut». Que de fois plus tard, le vénérable prélat, lorsqu'il vit les progrès de la congrégation, a-t-il remercié Dieu de ce que cette fusion ne s'était pas faite! «La société des Maristes, a-t-il dit dans plusieurs circonstances, est de toutes mes œuvres celle qui me donne le plus de consolation. Que je serais fâché maintenant, si nous ne l'avions pas conservée telle qu'elle a été fondée!»

195

\* \* \*

Depuis longtemps, le Père Champagnat nourrissait le projet de faire imprimer les règles de l'Institut, après les avoir revues avec les principaux Frères. Dès le commencement, il avait conçu le plan de sa congrégation et en avait posé les principales bases, comme nous le voyons dans l'acte d'engagement que signaient les Frères. Cette pièce renferme, en effet, tous les principes qui constituent une communauté; le but, l'esprit de l'Institut y sont clairement énoncés, de même que la pauvreté, l'obéissance et la chasteté, qui sont l'essence de la vie religieuse. Mais les développements de ces principes fondamentaux, les moyens propres, c'est-à-dire, les règles pour atteindre ce but, pour faire vivre et perfectionner cet esprit, pour pratiquer ces vertus, pour établir l'uniformité de conduite, la vie de communauté, devaient être l'œuvre du temps et de l'expérience. C'est pour cela que les premières règles<sup>31</sup> furent en petit nombre, et que le pieux Fondateur ne les donnait que comme des essais. Persuadé que souvent ce que l'esprit a conçu et ce qui paraît parfait en théorie, devient impossible dans l'exécution, il avait voulu éprouver ce qui pouvait être constamment pratiqué avant de l'adopter définitivement. Dans les commencements, il se borna donc à donner quelques règles générales et en termes fort courts, pour déterminer les exercices de piété des Frères, pour diriger leur conduite dans leurs rapports entre eux, avec leurs enfants et avec les personnes du dehors, et pour régler leurs principales actions de la journée. Il y ajouta ensuite, chaque année, les articles de détails dont les temps, les circonstances et l'accroissement de l'Institut démontrèrent la nécessité ou l'utilité, et, avant de les admettre, quoiqu'il les eût lui-même longtemps médités, il les soumettait à

---

<sup>30</sup> M. Cholleton. OME, doc. 119 et 124, ainsi que LPC 1, doc. 30, p. 82.

<sup>31</sup> Les archives de la Maison Généralice gardent un exemplaire de ces premières Règles. Il provient de l'école de Saint-Sauveur-en-Rue (AFM, 361.1-1).

l'examen et à l'approbation des principaux Frères, qu'il réunissait pour cela et avec lesquels il discutait chaque article. Bien plus, il prenait les Frères anciens dans sa chambre, l'un après l'autre, leur demandant en particulier leur sentiment, les difficultés ou les avantages qu'ils trouvaient à telle ou telle chose qu'il s'agissait d'adopter ou qui était à l'essai depuis quelque temps; et ce n'était qu'après avoir pris les avis de chacun d'eux, et après avoir écouté et pesé les observations de tous, qu'il adoptait les articles qui étaient en discussion. Il prit les mêmes mesures et les mêmes précautions pour le règlement des classes et la méthode d'enseigne-[196]-ment. Son intention, en agissant ainsi, était d'abord de s'éclairer des lumières et de l'expérience des Frères, et ensuite de n'adopter et de n'imposer que des règles que l'on observerait par choix et de plein gré.

Après avoir pratiqué ces règles pendant près de vingt ans par forme d'essai, comme les maisons devenaient plus nombreuses et qu'il était difficile de maintenir l'exactitude et l'uniformité dans les manuscrits, il résolut de les faire imprimer; mais auparavant il crut qu'il était prudent et même nécessaire de les soumettre à un nouvel examen. Pour cela, il réunit un certain nombre de Frères des plus capables, des plus anciens, et pendant plus de six mois, il consacra avec eux chaque jour plusieurs heures à ce travail. Chaque article en particulier fut discuté et examiné; et il en est dont la discussion occupa plusieurs séances. Quelquefois, après avoir entendu les observations de chacun, et les raisons pour ou contre l'adoption d'une règle, avant de se décider, il demandait à prendre du temps pour réfléchir encore et pour prier. C'est ainsi, par exemple, que pour permettre que la boisson fût du vin trempé moitié eau, il voulut prendre plusieurs semaines pour consulter Dieu, et pour examiner en sa sainte présence ce qu'il devait faire: car il craignait que cette quantité de vin ne fût trop grande, d'autant plus que jusqu'alors elle avait été moindre<sup>32</sup>. Quand toute la règle eut été ainsi discutée et adoptée, il la remit à des hommes sages et savants, pour qu'ils l'examinassent à leur tour et lui fissent connaître ce qu'ils en pensaient. Après l'avoir suivie avec soin, ils n'y trouvèrent rien à corriger, seulement elle leur parut manquer de certains détails et n'être pas assez complète. La raison de ceci, c'est que, dans cette première édition, le Père Champagnat n'avait pas cru devoir faire entrer une foule de règles de détails, qui, bien qu'en usage dans l'Institut, avaient encore besoin, avant d'avoir force de loi et d'être adoptées définitivement, de la sanction du temps et de l'expérience. Car il ne voulait rien établir sans l'avoir éprouvé pendant longtemps, et sans s'être assuré que la pratique en était non seulement avantageuse, mais possible dans toutes les maisons de l'Institut. Ainsi, il aima mieux laisser la règle imparfaite, comme il le fit connaître dans le préambule qu'il mit à la tête de cette édition, que d'y faire entrer plusieurs choses que l'on pratiquait déjà, et qu'il voulait conserver, mais qui pouvaient avoir besoin de quelques modifications, avant de leur imprimer le cachet de la stabilité. Dans sa pensée, il ne [197] donnait pas même ce caractère de stabilité aux règles qu'il adoptait alors et qu'il faisait imprimer. Sur son lit de mort, il tint le même langage, et dit au Frère François, son successeur, qu'il lui donnait tous ses pouvoirs pour terminer et pour fixer irrévocablement, avec le corps de la congrégation, c'est-à-dire, le Chapitre général, les règles de l'Institut, soit les communes, soit celles du gouvernement, soit celles qui concernent les écoles et la méthode d'enseignement; c'est ce qui eut lieu douze ans après sa mort<sup>33</sup>.

---

<sup>32</sup> «On ne servira à table que du vin qui aura deux tiers d'eau» (Règle manuscrite de 1830. AFM 361.2. 1, bis).

<sup>33</sup> Ce sera le travail du Chapitre général de 1852-53-54. Cf. L'étude sur l'évolution de la Règle, par le Frère Pedro Herrero, en espagnol. (AFM, à Rome et à Notre-Dame-de-l'Hermitage).



L'impression de la règle fut pour le Père Champagnat un grand sujet de joie et de consolation; parce que cette règle donnait à l'Institut une garantie de stabilité, et surtout parce que c'était un puissant moyen de faire fleurir la régularité, de rendre les Frères plus exacts et de les attacher à leur vocation. «Maintenant, leur disait-il, dans une circonstance, il vous sera facile d'étudier votre Règle, de la méditer, d'en acquérir une parfaite connaissance, de bien connaître ce qu'elle demande de vous, et de vous y rendre fidèles; car elle est entre les mains de tous, et chacun doit en faire son manuel». En envoyant<sup>34</sup> cette règle aux Frères, il leur écrivit la lettre<sup>35</sup> qui suit: «Mes très chers Frères, c'est aux doux noms de Jésus et de Marie que je vous prie de recevoir cette Règle que vous désirez depuis si longtemps et que nous avons la consolation de vous donner aujourd'hui. Je ne prétends pas vous obliger sous peine de péché à observer chaque article en particulier; je vous dirai cependant que vous ne goûterez la paix dans votre saint état qu'autant que vous serez très exacts à observer toute votre Règle. La fidélité à cette Règle, en vous obtenant la persévérance, vous assurera la couronne éternelle». Les Frères reçurent la Règle avec le plus grand plaisir, et avec la disposition de l'observer et d'y être fidèles toute leur vie.

---

<sup>34</sup> La Règle fut imprimée et envoyée aux Frères en janvier 1837. Imprimée dans le format in-18, elle contenait aussi diverses prières et les cérémonies de prise l'habit et des vœux, ainsi que la lettre de saint Ignace sur l'obéissance (Cf. LPC 1, doc. 89, p. 203 et AA, pp. 209-212).

<sup>35</sup> Cette lettre est publiée dans CSG I, p. 13. Voir aussi, OME, doc. 89, p. 203.

## CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

*La société des Pères Maristes est approuvée par le Saint-Siège. Ce que le Père Champagnat a fait pour cette œuvre.*

Dieu accorda au Père Champagnat, à cette même époque, la plus grande consolation qu'il pût désirer, savoir: l'autorisation par le Saint-Siège de la Société des Pères Maristes. Mais, pour bien comprendre ce que nous avons à dire sur ce sujet, il est nécessaire de reprendre les choses de plus haut. Après la triste histoire de M. Courveille, M. Terraillon, qui ne se plaisait pas à l'Hermitage et qui doutait de l'avenir de l'œuvre des Frères, demanda à se retirer, et il partit en effet vers la Toussaint de 1826, malgré les efforts que fit le Père Champagnat pour le retenir. La sortie de M. Terraillon mit le pieux Fondateur dans une pénible position. Cette sortie, précédée de celle de M. Courveille, causa quelque rumeur dans le public, qui fit toutes sortes de conjectures pour expliquer le départ de ces deux ecclésiastiques. D'un autre côté, le bon Père, resté seul, ne pouvait plus suffire à la direction des Frères et au gouvernement de son Institut<sup>1</sup>. Mais ce qui l'affligeait plus que tout cela, c'est que l'œuvre des Pères Maristes, dans le diocèse de Lyon, se trouvait gravement compromise par cet événement<sup>2</sup>. Néanmoins, mettant toute sa confiance en Dieu, il travailla avec un nouveau courage pour réparer les pertes qu'il venait de faire. Après avoir réfléchi et prié longtemps, il prit la résolution d'écrire à Monseigneur l'archevêque pour le supplier de lui adjoindre quelqu'un qui l'aidât dans l'administration des affaires de la congrégation. Il alla trouver en même temps M. Gardette<sup>3</sup>, supérieur du grand séminaire, pour lui faire part de sa position et le prier d'engager Monseigneur à accéder à sa demande. Il s'adressa aussi à M. Barou, Vicaire général, pour l'intéresser à sa cause, et il lui écrivit à cet effet la lettre suivante<sup>4</sup> : «Monsieur le Vicaire général, je m'adresse à vous, avec [199] beaucoup de confiance, pour vous faire part de mes ennuis, et pour vous exposer ma fâcheuse position. Je suis seul, comme vous le savez, ce qui donne beaucoup à penser aux personnes mêmes qui affectionnent notre œuvre, et qui l'aident par leur générosité. Le public, qui parle presque toujours sans connaissance de cause, m'impute l'éloignement de MM. Courveille et Terraillon. Tout cela m'afflige sans doute, mais ne me décourage pas; car je m'attendais et je m'attends encore à de plus grandes épreuves. Le saint nom de Dieu soit béni! J'ai toujours une ferme confiance que Dieu veut cette œuvre; mais hélas! il veut peut-être d'autres hommes pour l'établir. La trop funeste affaire de celui qui en paraissait être le chef, est un des plus terribles efforts que l'enfer ait jamais inventés pour ruiner une entreprise qu'il prévoyait lui faire tant de mal. Le souvenir seul de cette triste histoire me fait trembler! En peu de mots, voici, M. le Vicaire général, ma position. Nous avons actuellement seize établissements, qu'il serait absolument nécessaire de visiter, au moins tous les trois ou quatre mois, afin de s'assurer si tout marche convenablement, si la règle est observée, si les Frères vivent selon l'esprit de leur état, s'ils n'ont pas des rapports dangereux avec le monde, s'ils donnent aux enfants une solide instruction religieuse, et s'ils les forment à la piété. Ces visites sont encore indispensables pour s'entendre avec MM. les maires

<sup>1</sup> LPC 1, doc. 4, p. 34.

<sup>2</sup> OME, doc. 160 [11], p. 381; LPC 1, doc. 7, 39 et LPC 1, doc. 11, p. 45.

<sup>3</sup> LPC 1, doc. 3, p. 32.

<sup>4</sup> LPC 1, doc. 7, p. 39.

pour ce qui regarde l'administration du temporel des maisons et la perception des rétributions scolaires. Nous avons plus de deux mille enfants dans nos écoles; il me semble que cela mérite qu'on y fasse attention. Aux vacances, nous serons ici plus de quatre-vingts; les comptes de la maison, la correspondance, l'économat, les dettes à payer, enfin le soin du temporel et du spirituel; tout tombe sur moi. Voyez s'il est possible d'y suffire. Je viens, M. le Vicaire général, de vous faire connaître ma position; j'espère que vous me viendrez en aide en me donnant quelqu'un qui aime l'œuvre des Frères, quelqu'un qui ne demande que le *nutritum* et le *vestitum*. M. Séon<sup>5</sup> nous conviendrait parfaitement, parce qu'il affectionne notre maison, parce qu'il a des ressources, et qu'il peut nous faire du bien. Je termine en me recommandant à vos prières; car plus que jamais je comprends la vérité de cet oracle: *Nisi Dominus, aedificaverit domum, in vanum laboraverunt qui aedificant eam*<sup>6</sup>».

Après avoir intéressé à sa cause ces deux éminents personnages qui avaient tant d'influence sur l'esprit de Mgr l'archevê-[200]-que, il écrivit aussi au vénérable prélat une lettre où brillent les sentiments de la plus profonde humilité et de la plus entière confiance en Dieu. Voici un fragment<sup>7</sup> de cette lettre: «Monseigneur, le mauvais succès qu'a eu jusqu'ici notre œuvre en ce qui concerne les prêtres, fait que je n'ose me présenter devant Votre Grandeur pour lui faire entendre l'accent de ma douleur; mais la bonté toute paternelle avec laquelle vous voulûtes bien m'accueillir à votre heureuse arrivée dans ce diocèse, m'enhardit à vous prier, aux noms de Jésus et de Marie, de ne pas abandonner une œuvre que vous avez protégée et honorée de votre bienveillance. Plus que jamais je suis convaincu que Dieu veut cette œuvre; les efforts que fait Satan pour la détruire m'en sont une preuve; mais, hélas! j'ai tout lieu de croire qu'il faudrait d'autres hommes pour l'établir. Quoi qu'il en soit, toute ma confiance est en Jésus et en Marie. Me voilà seul de prêtre, cela m'afflige, mais ne me décourage pas; parce que celui qui me soutient, s'appelle le DIEU FORT<sup>8</sup>. M. Barou et M. le Supérieur du grand séminaire vous ont fait connaître, sans doute, ma position; j'ai la confiance que Votre Grandeur en sera touchée, et qu'elle ne m'abandonnera pas». Le Père Champagnat, dans sa lettre à M. Barou, parle de M. Séon<sup>9</sup>, parce qu'ayant eu occasion de voir cet ecclésiastique qui était professeur au collège de Saint-Chamond, il l'avait trouvé disposé à entrer dans l'Institut et à se dévouer au service des Frères. Craignant que l'administration diocésaine ne fût difficulté de lui céder ce sujet, qui, par son zèle et sa capacité, lui paraissait si propre à réparer la perte des deux autres, il alla trouver M. Barou, pour lui faire connaître les vues qu'il avait sur M. Séon, et les intentions de ce dernier, en demandant à entrer à l'Hermitage. «M. le Vicaire général, lui dit-il, je n'ai aucun doute que Dieu ne veuille la congrégation des Frères; ce que la Providence a fait pour elle, m'en est une preuve convaincante. Je suis persuadé également qu'il veut la société des Pères; l'affaire malheureuse de M. Courveille et le découragement de M. Terrailon, loin d'affaiblir ma conviction, ne font que la rendre plus ferme. Pourtant, comme je ne veux en cela comme en toute autre chose, que la sainte volonté de Dieu, je vous sou mets mes pensées et mes sentiments, et je suis déterminé à faire ce que vous voudrez. Si vous croyez que Dieu veuille [201] la société des Prêtres, donnez-moi M. Séon; si vous pensez, au contraire, que cette œuvre n'entre pas dans les desseins de Dieu, veuillez me le dire, et je ne m'en

<sup>5</sup> M. Séon LPC 2, p. 469 et s. 6

<sup>6</sup> Ps. 126, 1.

<sup>7</sup> Par rapport au brouillon (LPC 1, doc. 7, p. 39), il y a d'assez nombreuses différences dans l'expression, dans la place donnée aux détails, sans que d'ailleurs le sens soit vraiment changé.

<sup>8</sup> Dt. 7, 9; Ps 7, 12; 24, 8; 71, 7.

<sup>9</sup> M. Séon était de Tarentaise et avait fait ses études au collège de Saint-Chamond (Cf. LPC 2, p. 469).

occuperai plus». M. Barou, qui l'écoutait avec beaucoup de bonté et d'attention, lui répondit: «C'est ici une affaire très grave, prions le bon Dieu, afin qu'il nous fasse connaître sa volonté». Ils se mirent donc tous les deux à genoux, et ils prièrent pendant quelque temps avec une grande ferveur. En se levant, M. Barou dit au Père Champagnat: «On vous donnera l'abbé Séon; je vais en parler dès aujourd'hui à Monseigneur». Vingt-cinq ans plus tard, en racontant ce fait, M. Barou disait: «Pendant que je priais de mon mieux, je me sentis tout à coup inspiré de dire à M. Champagnat: Continuez à poursuivre l'œuvre des Prêtres; je crois que Dieu la veut. Oh! combien je me félicite aujourd'hui de lui avoir donné ce conseil, en voyant les grandes bénédictions que Dieu a répandues sur cette société et le bien qu'elle produit!»

M. Séon, prêtre pieux, dévoué, plein de zèle, et d'un jugement droit, n'eut pas de peine à prendre l'esprit du Père Champagnat; il lui fut toujours très uni, et lui rendit les plus grands services pour la direction des Frères et l'administration des affaires temporelles de l'Institut. Quelque temps<sup>10</sup> après, MM. Bourdin, Pompallier et Chanut imitèrent le bon exemple de M. Séon, et s'attachèrent aussi à l'Institut. M. Bourdin, qui n'était que diacre, quand il vint à l'Hermitage, eut de grands obstacles à vaincre pour rester fidèle à sa vocation. On lui offrit, quand il fut prêtre, des positions brillantes qu'il refusa avec générosité, préférant la pauvreté, la vie humble et cachée des Frères de l'Hermitage<sup>11</sup>, à tous les avantages temporels qu'on lui promettait ailleurs. C'est ainsi que se forma le petit noyau d'ecclésiastiques qui, quelques années plus tard, servit, avec la colonie de prêtres pieux qui se groupaient autour du Révérend Père Colin, supérieur du petit séminaire de Belley<sup>12</sup>, à fonder la congrégation des Pères Maristes.

Le Père Colin et le Père Champagnat travaillaient donc de concert, et chacun de leur côté, à réunir des sujets pour cette œuvre. Ils auraient bien voulu établir un centre d'unité et une forme [202] de vie commune; mais se trouvant, par le rétablissement de l'évêché<sup>13</sup> de Belley, en 1823, dans des diocèses différents, ils eurent des ménagements à garder pour obtenir l'agrément des deux administrations, sans lesquelles ils ne voulaient rien faire. Avant 1830, il avait déjà été question d'établir ce centre d'unité, et le Père Champagnat, qui en reconnaissait la nécessité, pour donner de la consistance à l'œuvre et pour lui attacher les sujets, avait proposé au Père Colin de le former en secret, c'est-à-dire, sans en prévenir l'autorité supérieure; mais le Père Colin ne fut pas de cet avis, et lui répondit<sup>14</sup> : «Nous n'avons jamais rien fait pour la Société, secrètement et à l'insu de nos supérieurs ecclésiastiques, nous ne devons point prendre une autre manière de faire. Il faut aller droit à notre but. L'œuvre ne souffre de difficulté nulle part plus qu'à Lyon. Dieu le veut ainsi pour l'éprouver; mais ne nous décourageons point. Vous devriez adresser une supplique à vos supérieurs; si vous le désirez, je vous dirai dans quel sens il convient qu'elle soit conçue».

Le Père Champagnat fit donc de nouvelles et de plus pressantes instances auprès de l'administration diocésaine, à l'effet d'obtenir une pleine liberté

---

<sup>10</sup> M. Etienne Séon arrive à l'Hermitage le 30 mai 1825 (OM 1, doc. 175, p.438); M. Bourdin, au mois de décembre suivant (OM 1, doc. 185 [4], p. 453); M. Pompallier, en septembre 1829 (OM 1, doc. 196 [3], p. 472); M. Chanut, probablement au cours de l'année 1831 (OM 1, doc. 238 [3], p. 531).

<sup>11</sup> Lettre de 1829 transcrite dans CSG I, p. 150.

<sup>12</sup> C'est là que les 20 premiers Pères tinrent leur premier chapitre en 1836. Ceux du diocèse de Belley et ceux du diocèse de Lyon formaient deux groupes presque égaux en nombre (Cf. OM 1, doc. 403 [2], p. 922).

<sup>13</sup> Du Concordat de 1801 jusqu'à 1823 où il devint diocèse, le département de l'Ain, où se trouve Belley, fit partie du diocèse de Lyon.

<sup>14</sup> Le 13 février 1830 (Cf. OME, doc. 77, pp. 165-166). Frère Jean-Baptiste modifie légèrement le texte.

d'action pour s'unir avec ses confrères, se diriger eux-mêmes et se choisir un chef. Il fit pour cela plusieurs voyages à Lyon, et il écrivit un grand nombre de lettres à Mgr l'archevêque et à ses Vicaires généraux. En lisant sa correspondance<sup>15</sup>, on serait quelquefois tenté de croire que le zèle de la gloire de Dieu et le dévouement à la Société des Pères Maristes le portaient trop loin, si l'on ne savait que les expressions dont il se sert, étaient l'effet de son caractère franc et de l'entière confiance qu'il avait en ses supérieurs, pour lesquels il n'avait rien de caché. Dans une de ses lettres il parle ainsi à M. Cattet, Vicaire général. «L'intérêt que vous avez témoigné jusqu'ici à notre Institut m'enhardit à faire auprès de vous de nouvelles instances pour vous supplier d'en favoriser davantage l'accroissement. Tandis que les associations qui ne se proposent que le mal, se forment en toute liberté, pourquoi faut-il que celles qui ont pour but la gloire de Dieu, éprouvent des difficultés insurmontables? Voilà quinze ans que je suis engagé dans la Société de Marie, sans avoir jamais douté un instant que Dieu ne veuille cette œuvre. Or, ce n'est pas [203] la congrégation des Frères qui peut être regardée positivement comme la Société de Marie; elle n'en est qu'une branche postérieure à la Société elle-même. La partie principale<sup>16</sup> est celle des prêtres, c'est du moins ce que nous avons toujours cru. Cela étant, j'ose vous dire: Faites-moi connaître que cette œuvre n'est pas de Dieu, ou favorisez-en de plus en plus le succès. Permettez-moi de vous rappeler la promesse que vous m'avez faite de nous donner tous les sujets qui voudraient s'attacher à notre maison et qui nous conviendraient. Il s'en présente plusieurs actuellement qui ont les qualités requises pour notre genre de vie et qui nous rendraient les plus grands services. Si vous nous les donnez, vous nous comblerez tous de joie, et nous en bénirons le Seigneur». M. Cattet, fit part de cette lettre à Mgr l'archevêque; et lui ayant rendu compte de l'état prospère de la congrégation des Frères, et du vif désir que l'on avait d'asseoir et de développer celle des Prêtres, le vénérable prélat promit d'accorder les sujets qui se sentiraient des dispositions et de l'attrait pour cette œuvre. Il consentit aussi à ce que les Pères de l'Hermitage s'entendissent avec ceux de Belley pour se choisir un supérieur<sup>17</sup>; enfin il délégua M. Cholleton<sup>18</sup>, à la place de M. Cattet, pour prendre soin des affaires de l'Institut. Bien que l'on n'eût qu'à se louer du dévouement de M. Cattet pour la Société, ce fut pourtant une faveur de passer sous la direction de M. Cholleton<sup>19</sup>, qui avait connu et protégé l'œuvre dès sa naissance, et qui se sentait porté non seulement à la servir, mais même à en faire partie et à s'y consacrer. Aussi, dès l'époque où il en fut chargé, elle n'éprouva plus de difficultés sérieuses, et elle marcha sans obstacle à sa constitution définitive.

Les événements de 1830, qui survinrent alors, rendirent plus nécessaire le centre d'unité que l'on désirait depuis si longtemps, [204] et que l'on préparait, de part et d'autre, avec le même zèle, le même esprit de dévouement et de générosité. Les Pères qui étaient à l'Hermitage s'étant rendus à Belley pour s'entendre sur cette affaire avec leurs confrères, ils élurent, après une retraite de quelques jours, le Révérend Père Colin pour supérieur. Cette élection fut pour le

---

<sup>15</sup> Plusieurs de ces lettres ne sont pas conservées.

<sup>16</sup> Le texte que donne Frère Jean-Baptiste est ici très différent du brouillon conservé dans nos archives (LPC 1, doc. 11, p. 45). Par exemple la phrase «La partie principale est celle des prêtres, c'est du moins ce que nous avons toujours cru» n'apparaît pas dans le document original.

<sup>17</sup> Le fait n'est aucunement attesté par les documents contemporains qui montrent plutôt que les autorités de Lyon veulent conserver l'autonomie du groupe de l'Hermitage en nommant Champagnat leur supérieur. Voir OM 2, p. 803, note 2. Aussi OME, doc. 89 [31 p. 188 et doc. 90, p. 190.

<sup>18</sup> En février 1833 (Cf. OM 1, doc. 146, p. 383).

<sup>19</sup> Le 1er mars 1833, lettre de Jean-Claude Colin à M. Champagnat: «Nous devons tous bien remercier le Seigneur de nous avoir donné M. Cholleton pour conduire et diriger les démarches à faire pour la Société. C'est un coup de Providence admirable» (OME, doc. 115 [3] p. 239).

Père Champagnat<sup>20</sup> un grand sujet de consolation. Depuis plusieurs années il avait préparé cette mesure, et il y avait travaillé avec tant d'ardeur et de zèle, que souvent le Père Colin, qui ne la désirait pas moins que lui, mais qui était plus calme, l'avait engagé à se modérer<sup>21</sup> et à laisser agir la Providence. Mais le caractère ardent du Père Champagnat, son zèle pour la gloire de Dieu et son dévouement sans bornes pour la société des Prêtres, ne lui permettaient pas de repos; d'autant plus que, travailler sans relâche et de toutes ses forces à cette œuvre, était pour lui une affaire de conscience; car il avait promis à Dieu d'y consacrer ses travaux, sa santé, et, s'il était nécessaire, sa vie même.

\* \* \*

Pendant qu'il se donnait tant de mouvement pour obtenir de l'archevêché les sujets qui lui témoignaient le désir de s'attacher à l'Institut, et la permission de s'entendre et de s'unir avec les Pères de Belley pour établir le centre d'unité dont nous venons de parler, un Frère lui fit observer qu'il prenait trop de peine pour cette affaire, que Dieu n'en demandait pas tant de lui, que l'Institut des Frères, devait suffire à son zèle, et que la Providence semblait l'avoir fait exclusivement pour cela. «Mon cher ami, lui répondit le Père, Dieu seul sait combien j'aime les Frères, et il m'est témoin que pour eux je suis disposé à donner mon sang et ma vie; néanmoins, l'œuvre des Pères me paraît tellement au-dessus<sup>22</sup> de celle des Frères, et je m'y suis dévoué au point que, pour l'assurer, je donnerais, s'il était besoin, tout ce que nous avons, mes travaux, mes forces et ma vie même. Je ne connais pas encore les desseins de Dieu sur la société des Pères; toutefois, je suis si profondément convaincu que la bonté divine la veut, que quelques difficultés qui surviennent, et quoi qu'il arrive, je [205] suis résolu à travailler de toutes mes forces et jusqu'à mon dernier soupir pour la faire réussir». — «Savez-vous, mon Père, reprit le Frère, que si les Frères connaissaient vos sentiments de prédilection pour les Pères, ils en seraient jaloux?» — «Ils n'auraient pas raison de l'être, répliqua le Père. Tous les bons Frères, tous ceux qui aiment véritablement Jésus et Marie, tous ceux, en un mot, qui ont l'esprit de leur état, partagent mes sentiments et pensent comme moi. Au reste, Dieu veut les Pères et les Frères; il bénira les uns et les autres, et il les bénira d'autant plus qu'ils s'aimeront davantage, qu'ils seront plus unis, et plus disposés à se rendre service. Quant à moi, je suis tout aux uns et tout aux autres. Depuis que Dieu m'a fait la grâce de me donner à la Société de Marie, je n'ai eu qu'un seul désir, celui de la voir se constituer et se développer dans toutes ses parties. Tous mes travaux par le passé ont eu pour but le plein succès de cette œuvre, et jusqu'à la mort, s'il plaît à Dieu, je poursuivrai ce but».

L'élection d'un chef ou l'établissement d'un centre d'unité, comme on l'appelait alors, attendu que ce chef n'était pas proprement un supérieur, et que les Pères, soit ceux de Lyon soit ceux de Belley, restaient sous la dépendance de l'Ordinaire, était une affaire capitale pour le succès de l'œuvre qui depuis fit de rapides progrès. Bien que le Père Colin n'exerçât sur les membres de l'association qu'une autorité de direction et de conseil, les effets de cette autorité n'en furent ni moins grands ni moins précieux. Dès lors, l'avenir de la Société se montra

---

<sup>20</sup> Le P. Champagnat avait été élu recteur provincial du groupe des Pères de Lyon, le 8 décembre 1830 (OME, doc. 88, p. 181). Cette nomination avait été faite par Mgr l'Archevêque administrateur (OME, doc. 90, pp. 190-191 et doc. 101, p. 212 et doc. 102, p. 214).

<sup>21</sup> Le 10 septembre 1830, le P. Jean-Claude Colin écrit au P. Champagnat pour lui exprimer ses hésitations sur le lieu et la date de la réunion pour l'élection du Supérieur central (OME, doc. 84 [2] p. 175).

<sup>22</sup> Il s'agit d'une reconstruction de conversations.

plein d'espérance, et son établissement parfait et définitif ne fut plus qu'une affaire de temps, dont même il était facile de prévoir le terme et de calculer la durée. Les Pères qui étaient dans le diocèse de Belley, s'occupaient, les uns à l'enseignement dans le petit séminaire de cette ville, les autres à faire des missions dans les campagnes. Ceux qui étaient à l'Hermitage s'employaient aussi à la prédication dans les paroisses voisines, et même aux missions; car la direction des Frères ne suffisait pas pour les occuper.

Le genre de vie des Frères et leur règle ne pouvant convenir à des prêtres qui avaient un but et un ministère différents à remplir, le Père Champagnat comprit qu'il était nécessaire de les séparer et de les établir en communauté. Il offrit pour cela le domaine et la maison de La Grange-Payre<sup>23</sup>, près de Saint-Chamond. Mgr [206] l'archevêque et le Père Colin approuvaient ce projet, et on était au moment de l'exécuter, quand une proposition de M. Rouchon, curé de Valbenoîte<sup>24</sup>, le fit abandonner. Le vénérable curé, qui avait acquis l'ancien couvent des Bénédictins avec les jardins et les autres dépendances, s'offrit à les laisser à la Société, si les Pères consentaient à s'y établir et à faire avec lui le service de la paroisse. Monseigneur ayant disposé des vicaires, les Pères prirent possession de la maison et se constituèrent les aides du curé<sup>25</sup>. Le Père Séon fut établi supérieur de la communauté de Valbenoîte. Les Pères Bourdin et Chanut passèrent à Belley pour professer les belles-lettres, et furent remplacés à l'Hermitage par les Pères Servant et Forest, et ces derniers par les Pères Matricon et Besson qui ont rendu de si grands services aux Frères<sup>26</sup>.

De son côté, le Révérend Père Colin travaillait à faire approuver la Société par le Saint-Siège. En 1833, muni de lettres<sup>27</sup> de recommandation de Nosseigneurs l'archevêque de Lyon, et les évêques de Belley et de Grenoble, il alla à Rome pour solliciter cette faveur<sup>28</sup>. Le plan, l'histoire et les constitutions fondamentales de l'Institut furent soumis à la Congrégation des Evêques et Réguliers qui approuva le tout, après un long et sérieux examen<sup>29</sup>. Peu de jours après<sup>30</sup> 30, c'est-à-dire, le 11 mars 1836, Notre Saint Père le Pape, Grégoire XVI, autorisa par un bref la Société des Prêtres Maristes, et lui confia la mission de la Polynésie. Dire ce qu'éprouva de joie, de bonheur et de consolation le Père Champagnat à la réception de cette nouvelle, est chose impossible.

## 207

Après avoir fait rendre à Dieu d'humbles actions de grâce pour cette insigne faveur, il écrivit au Révérend Père Colin pour lui demander à faire les vœux de religion. Le Père Colin lui répondit<sup>31</sup>. «Vous savez que le bref d'approbation de

---

<sup>23</sup> Frère Jean-Baptiste simplifie le déroulement des événements: Les Pères vont à Valbenoîte à la fin de 1831 (Lettre du 7 novembre 1831 dans OME, doc. 100 [1] p. 211). Le 15 mai 1833, Mlle Fournas lègue par testament sa propriété de La Grange-Payre à M. Champagnat (OM 1 doc. 321, p. 720). Le 8 septembre 1834, le P. Champagnat, trouvant la position des Pères à Valbenoîte peu conforme à leur état, propose à M. Cholleton de leur offrir la maison de La Grange-Payre (LPC 1, doc. 45, pp. 120-124). Le 13 octobre 1835, M. Rouchon, curé de Valbenoîte, constitue une Société Universelle avec les Pères Maristes. (OME, doc. 136, pp. 286-292).

<sup>24</sup> Concernant la présence des Pères à Valbenoîte (OME doc. 107 [1], p. 225 et doc. 160 [23 et 24] pp. 387-388); M. Rouchon, (LPC 2, pp. 455-458); Valbenoîte, (LPC 2, pp. 634-637).

<sup>25</sup> Lettre du 13 novembre 1832, OME, doc. 107, p. 225.

<sup>26</sup> Le Père Matricon, LPC 2, p. 375. Le Père Besson, LPC 2, p. 91.

<sup>27</sup> Lettre du 23 juin 1833, OME, doc. 116, p. 239.

<sup>28</sup> En fait, d'après ce qu'il écrit au P. Champagnat le 27 février 1834: «... le but de (mon) voyage était uniquement de consulter sur notre entreprise» (OME, doc. 127, p. 267).

<sup>29</sup> examen dura plus de deux ans: Lettre du 4 septembre 1834, OME, doc. 129 [4], p. 271. Lettre du 13 novembre 1835, OME, doc. 139 [4 et 5] pp. 301-302. Lettre du 29 décembre 1835, OME, doc. 140 [3] p. 305. Lettre du 28 janvier 1836, OME, doc. 142, p. 310 et doc. 143, p. 312 et doc. 144, p. 315.

<sup>30</sup> Lettre du 11 avril 1836, OME, doc. 145 [1] p. 317.

<sup>31</sup> Lettre du 24 juin 1836, OME, doc. 147 [1], p. 328. Passage reproduit avec des retouches mineures de style.

la Société nous autorise à élire un Supérieur général, en attendant je suis très éloigné de vouloir me regarder comme tel et en conséquence d'agir en cette qualité. Je consens jusqu'à cette élection à continuer, comme par le passé, à être le point de ralliement; mais je me garderai bien de recevoir des vœux. Il n'est pas moins vrai que vos dispositions m'édifient grandement; je voudrais bien que tous les autres confrères pensassent et agissent comme vous; j'espère que Dieu leur en fera la grâce avec le temps».

Comme on le voit, la modestie du Révérend Père Colin ne lui permettait pas de se regarder comme supérieur<sup>32</sup>, quoique dans l'idée de ses confrères, il en eût toute l'autorité en sa qualité de fondateur et par le libre choix qu'on avait fait de lui. Au reste, le moment était venu où cet état de choses devait être régularisé. Pour se conformer au bref qui leur permettait de se choisir canoniquement un Supérieur général, les Pères se réunirent tous à Belley pour procéder à cette élection<sup>33</sup>. Elle eut lieu à la suite d'une retraite, et la majorité des suffrages s'étant portée sur le Révérend Père Colin, il fut bien obligé de se soumettre et de reconnaître la volonté de Dieu dans le vœu de ses confrères. Le Père Champagnat fut choisi pour assistant<sup>34</sup>. Quelques-uns des Pères eurent même la pensée de le nommer Supérieur général; mais ils comprirent que le gouvernement des Frères l'occupait trop pour pouvoir conduire en même temps la branche des Pères, surtout dans ces commencements où il y avait tant à faire pour l'organisation des deux parties de l'œuvre. A cette même retraite, les principaux Pères se lièrent à l'Institut par les vœux de religion. Le Père Champagnat, qui avait été un des premiers à demander à les faire, se fit remarquer par la ferveur et le contentement avec [208] lesquels il les prononça<sup>35</sup>. C'est ainsi que la Société se trouva définitivement constituée par l'autorisation du Saint-Siège, par l'élection de son chef et par les vœux de ses premiers membres. Avant de se séparer, les Pères réglèrent ce qui concernait la mission de la Polynésie<sup>36</sup>, et ils arrêtèrent que la maison principale de l'Institut serait à Lyon<sup>37</sup>.

Dès que tout fut terminé, le Père Champagnat repartit pour l'Hermitage, afin de préparer la retraite des Frères. C'était lui qui, dans ces circonstances, avait toujours fait les conférences sur la règle et sur les devoirs des Frères. Bien que ses instructions fussent toujours pleines d'intérêt, il fut encore plus touchant, plus solide et plus pathétique cette année qu'à l'ordinaire. Les conférences sur le bonheur de la vie religieuse, sur les vœux et sur le zèle pour l'instruction chrétienne des enfants, furent ravissantes, et l'impression qu'elles produisirent sur les Frères fut si profonde qu'elle ne s'est jamais effacée.

\* \* \*

Comme nous l'avons dit, Rome, en approuvant la Société, lui avait confié la mission de la Polynésie. Le Père Pompallier, choisi pour chef de cette mission,

---

<sup>32</sup> Lettre du 19 janvier 1836, OME, doc. 141 [2], p. 308 où le Père Colin propose M. Cholleton comme Supérieur de la Société.

<sup>33</sup> OM 1, doc. 402 [17] et 403 [19].

<sup>34</sup> Il n'y eut qu'un assistant élu le 24 septembre 1836 (OM 1, doc. 402 [21]). Ce fut, au premier tour, le P. Pierre Colin; mais sur demande de son frère, on procéda à un second scrutin {OM2, doc. 684 [3 et 4], d'où sortit le nom du Père Terrailon (OM 1, doc. 416 [4] et APM, reg. 1, p. 8). Le P. Champagnat fut nommé assistant en même temps que les PP. Maitrepierre et Pierre Colin, à la retraite de 1839 (APM, reg. 1, p. 12 et OM 2, doc. 757, p. 807, note 1).

<sup>35</sup> Le 24 septembre 1836 (OME, doc. 151, p. 338).

<sup>36</sup> Frère Jean-Baptiste fait erreur. Les dispositions relatives à la mission de Polynésie avaient été prises bien avant la réunion de septembre et le procès-verbal de cette dernière (OM I, doc. 403) n'en fait pas mention.

<sup>37</sup> Sur cette importante décision, voir les documents indiqués en OM 4, p. 594, section 366.03.



fut en même temps fait évêque<sup>38</sup>. et prépara son départ pour la fin de l'année 1836. Quatre Pères et trois Frères lui furent adjoints<sup>39</sup> pour partager ses travaux et ses sacrifices. Le Père Champagnat, dont toute la vie avait été employée au salut des âmes, fut pris d'une sainte envie pour une aussi belle vocation. Il demanda au Révérend Père Colin la faveur de faire partie de la colonie de missionnaires qui partaient pour l'Océanie; afin de consacrer ses derniers jours et le peu de forces qui lui restaient, à l'instruction et à la sanctification des infidèles. Le Révérend Père Colin, extrêmement édifié de son zèle et de son dévouement, lui répondit<sup>40</sup> : «Vous faites plus de bien en [209] France que vous n'en pourriez faire dans l'Océanie. Votre mission à vous n'est pas d'aller en personne évangéliser ces peuples, mais de leur préparer des apôtres pleins de zèle et de l'esprit de sacrifice». L'obéissance ne permit pas au bon Père d'insister, et son humilité lui fit même croire qu'il était indigne de cette faveur; mais tout en se résignant, il ne pouvait s'empêcher de laisser paraître le désir qu'il en avait.

Quelque temps après, s'entretenant avec M. Douillet, directeur du petit séminaire de La Côte-Saint-André, et la conversation étant tombée sur la mission de l'Océanie, il s'écria: «Ah! si j'étais moins âgé et plus robuste, que j'irais volontiers moissonner dans ce champ; mais étant infirme, on ne veut pas de moi, parce qu'on voit que je ne suis bon à rien». — «Je compris de plus en plus, dit M. Douillet, en rapportant ce trait, qu'il était dévoré du désir de travailler au salut des âmes et de remporter la palme du martyr». S'il ne lui fut pas donné de consacrer ses derniers jours au salut des peuples de l'Océanie, il s'en dédommagea en préparant de bons Frères catéchistes pour cette mission. Pendant le peu de temps qu'il vécut encore, il en fit partir une douzaine<sup>41</sup>. En outre, il ne laissa échapper aucune occasion de faire prier pour le succès de cette œuvre et d'inspirer aux Frères toutes les vertus nécessaires à de bons catéchistes.

«Mes chers Frères, leur disait-il dans une conférence qu'il leur fit sur ce sujet, nous avons de grandes actions de grâces à rendre à Dieu de ce qu'il nous choisit pour porter la lumière de l'Évangile à ces infidèles; car cette faveur deviendra une source de bénédictions pour l'Institut. Si nous correspondons aux desseins de Dieu sur nous, il nous donnera en même temps tout ce qui nous est nécessaire pour remplir cette tâche difficile: c'est-à-dire, le zèle, l'esprit de sacrifice, les vertus, la sainteté, qui sont les moyens seuls efficaces pour procurer le salut des hommes. Oui, je ne crains pas de l'assurer, et c'est pour moi un grand sujet de joie et de consolation d'y penser, nous aurons un jour des martyrs dans l'Institut; des Pères, des Frères qui seront immolés par les peuples qu'ils vont instruire, qui donneront leur vie pour Jésus-Christ<sup>42</sup>. Ah! quel bonheur de mourir pour une si sainte et [210] si belle cause! Mais, je le répète, il nous faut être fidèles à Dieu pour mériter de telles grâces. Comprenons donc bien que

---

<sup>38</sup> Voir OM 1, docc. 378 [2]; 382; 383 et 390.

<sup>39</sup> Avec Mgr Pompallier, partirent, le 24 décembre 1836: les Pères Servant, Bataillon, Bret et Chanel, les Frères Marie-Nizier, Michel et Joseph-Xavier (Chronologie de 1976, p. 71).

<sup>40</sup> Il s'agit probablement d'une réponse orale (OM 2, p. 808, note).

<sup>41</sup> En fait, 9 Frères sont partis du vivant du Père Champagnat: le 24 décembre 1836: FF. Michel Colomban, Marie-Nizier Delorme; Joseph-Xavier Luzy; le 9 septembre 1838: FF. Marie-Augustin Drevet, Florentin Françon, Elie-Régis Marin; le 15 juin 1839: F. Attale Grimaud; le 12 février 1840: FF. Claude-Marie Bertrand, Ammon Duperron (BI, I, p. 468).

<sup>42</sup> La prédiction ne tarda pas à se réaliser. Le Père Pierre Chanel fut martyrisé en 1841 et déclaré saint en 1954. D'autres Pères et Frères donnèrent aussi leur sang pour leur foi: «Nos très chers Frères — écrit le Frère François, le 1er août 1848 — en vous donnant le nécrologe des Frères décédés cette année... j'ai la consolation de vous faire remarquer que parmi eux nous avons un martyr: c'est notre cher Frère Hyacinthe; il était parti en 1845 avec Mgr Epalle, et il a été immolé l'année dernière par les sauvages de l'île de Saint-Christoval, avec deux Pères de la Société. Vous verrez dans les annales de la Propagation de la foi les détails de leur martyre, et combien leur fin a été sublime et digne d'envie» (CSG I, p. 137).

la Providence, en confiant à l'Institut la mission de l'Océanie, nous a chargés de procurer le salut de tous ces sauvages qui dorment à l'ombre de la mort<sup>43</sup>. Gardez-vous de croire que cette tâche n'est que pour ceux qui ont eu le bonheur d'être choisis pour aller dans ces pays lointains: c'est l'œuvre de tous les membres de l'Institut. S'il ne nous est pas donné d'y consacrer nos travaux, nos forces et notre santé, nous n'en sommes que plus obligés d'y contribuer par nos prières, par nos bons exemples et par toute sorte de vertus. Que chacun de nous se regarde donc comme chargé de la conversion de ces peuples et qu'il la demande sans cesse à Dieu dans ses prières. Si nous sommes de bons religieux, si nous observons bien notre Règle, si nous nous efforçons d'acquérir toutes les vertus de notre saint état, si nous nous tenons bien unis avec Notre-Seigneur, si nous lui disons souvent, mais avec une grande ferveur et une grande confiance que votre Nom soit sanctifié<sup>44</sup>, il nous accordera le salut d'un grand nombre de sauvages. Peut-être verrons-nous au jour du jugement plusieurs Frères des plus pieux, des plus vertueux, et qui nous semblent maintenant n'être bons que pour eux, peut-être les verrons-nous, dis-je, avoir contribué davantage à la conversion<sup>45</sup> des infidèles et avoir gagné plus d'âmes à Dieu que ceux qui auront été spécialement choisis pour cette mission. Pour résumer, je dis, 1° qu'une des principales intentions que nous devons nous proposer dans tous nos exercices de piété, c'est la conversion des pécheurs et le salut des peuples que le Saint-Siège nous a confiés; 2° que nous devons travailler sans relâche à acquérir les vertus qui sont nécessaires à un bon catéchiste, et qui peuvent nous mériter la grâce d'être choisis pour une aussi sublime vocation».

## 211

Parmi les missionnaires qui firent partie des premiers départs, trois avaient été formés par le Père Champagnat: c'étaient MM. Pompallier<sup>46</sup>, Servant et Forest<sup>47</sup>. Le bon Père eut aussi la consolation de voir tous les confrères qu'il avait eu tant de peine à réunir et à conserver pendant dix ans, se consacrer à Dieu et se lier à l'Institut par des vœux. Ces ecclésiastiques, en l'y comprenant lui-même étaient au nombre de dix, savoir<sup>48</sup>: MM. Séon, Bourdin, Pompallier, Chanut, Servant, Forest, Matricon, Besson et Terrailon. Ce dernier, peu de mois après sa sortie de l'Hermitage, fut nommé curé de la paroisse de Notre-Dame de Saint-Chamond<sup>49</sup>. Le Père Champagnat, appréciant ses talents et ses rares vertus, n'avait rien négligé pour le rattacher à l'Institut. Quand on eut l'autorisation de Rome, il lui dit: «Vous n'avez plus raison de douter de l'avenir et du succès de l'œuvre. Dieu la veut, puisque l'Eglise l'approuve». Puis prenant un langage moitié sérieux et moitié plaisant, il ajouta: «Dieu vous a donné vocation pour cette œuvre; vous êtes obligé de répondre à cet appel, si vous ne voulez pas vous exposer à quelque chose de fâcheux. Si vous entrez dans la Société, si vous faites vos vœux, je réponds de votre salut; mais si vous êtes infidèle à votre première vocation, prenez garde à vous». En revenant de Belley, après sa profession, M. Terrailon lui disait: «Voilà que j'ai fait mes vœux; reste à vous maintenant à

---

<sup>43</sup> Lc. 1, 79.

<sup>44</sup> Mt. 6, 9; Lc. 11, 2.

<sup>45</sup> Cette intention est expressément indiquée dans l'extrait de la Règle des Frères inséré par le Père Colin dans le Summarium de 1833 (Ant. Textus, I, p. 81, n. 100).

<sup>46</sup> M. Pompallier avait bien reçu une formation mariste, mais étant nommé vicaire apostolique avant le Chapitre de 1836, il n'avait pas à faire des vœux dans la Société. Il avait cependant signé une adhésion spirituelle à la Société de Marie (OM 1, doc. 404, p. 930). Pour le Père Servant, (OM 4, p. 353).

<sup>47</sup> M. Forest ne partit en mission qu'en 1841 (OM 4, p. 282).

<sup>48</sup> le procès-verbal de la retraite générale des prêtres maristes pour l'élection de Jean-Claude Colin, Supérieur général, et pour l'émission des premiers vœux (OM 1, doc. 403, pp. 920-929).

<sup>49</sup> Le 9 avril 1828.

répondre de mon salut, n'oubliez pas que vous m'en avez fait la promesse». «Répondre de votre salut, c'est autre chose, répliqua le Père Champagnat, ce n'est pas tout que de faire des vœux, l'essentiel c'est de les observer. Si donc vous observez vos vœux, vous serez sauvé. Je ne me charge de votre salut qu'à cette condition». Quelques instants après, comme la voiture allait très lentement, un des Pères se mit à dire: «Mauvaise voiture, mauvais chevaux, mauvais cocher! ha! nous n'arriverons jamais». Le postillon, l'ayant entendu, se tourne et dit avec humeur: «Mauvais curés!» A cette apostrophe tous les Pères se prirent à rire, et regardèrent M. Terrailon, parce qu'il n'y avait [212] que lui qui fût curé. «Le mauvais est tout pour vous, lui dit le Père Champagnat, car il n'y a que vous de curé; il n'y a pas là de quoi vous rassurer sur votre salut, tant que vous aurez votre cure. Je vous conseille donc de vite vous en défaire». Il l'abandonna, en effet, sans regret, quelques mois<sup>50</sup> après.

Le Père Terrailon, qui avait toujours été un ecclésiastique pieux, un pasteur plein de zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes qui lui étaient confiées, fut en religion un modèle de régularité, d'humilité, de simplicité et d'obéissance.

---

<sup>50</sup> Il démissionna le 20 novembre 1839 (OM 4, p. 356).

## CHAPITRE VINGTIÈME

*Fondation de nouvelles écoles. Nouvelles démarches faites par le Père Champagnat pour obtenir l'autorisation légale de l'Institut. La santé du bon Père s'altère sensiblement. Ce qui le détermine à se faire nommer un successeur.*

Dieu continuait à bénir d'une manière particulière le noviciat des Frères, les vocations devenaient tous les jours plus nombreuses, et chaque année était marquée par de nouvelles fondations<sup>1</sup>. C'est ainsi que furent fondés, en 1835, la Providence Denuzière<sup>2</sup>, à Lyon, Saint-Didier-sur-Rochefort dans la Loire et Genas dans l'Isère; en 1836, Saint-Martin-la-Plaine dans la Loire, Semur-en-Brionnais dans la Saône-et-Loire, et Saint-Didier-sur-Chalaronne dans l'Ain; en 1837, Firminy et Perreux dans la Loire, Anse dans le Rhône, et Thossey<sup>3</sup> dans l'Ain. Le personnel de l'Institut s'étant considérablement accru, le Père Champagnat se vit dans la nécessité de faire de nouvelles constructions<sup>4</sup> pour pouvoir loger convenablement les Frères aux vacances. La chapelle même étant devenue trop petite, il en construisit une plus vaste, avec une aile de bâtiment; cette chapelle<sup>5</sup> fut bénite par Monseigneur Pompallier à la retraite de 1836. Ces travaux furent faits, comme d'habitude, en partie par les Frères. Le Père Champagnat, quoique surchargé par les affaires de l'administration, était à la tête des ouvriers, et il bâtissait même une grande partie de la journée. En terminant ce dernier corps de bâtiment, qui faisait de l'ensemble du couvent un rectangle parfait, pressentant sa mort prochaine, il s'écria: «C'est la dernière construction que je fais». Il disait vrai.

Depuis quelque temps, le gouvernement se montrant moins hostile aux établissements religieux, et le besoin de la reconnaissance légale de la congrégation se faisant de plus en plus sentir, [214] le Père Champagnat se détermina à reprendre les démarches qu'il avait déjà faites en 1829 et en 1831, pour obtenir cette faveur<sup>6</sup>. Au mois d'août<sup>7</sup> 1836, il fit à cette fin le voyage de Paris. Il comptait que M. Sauzet<sup>8</sup>, député de Lyon, qui était ministre de l'Instruction publique, accueillerait favorablement sa demande; mais, lorsqu'il arriva à la capitale, le ministre était changé, ce qui l'obligea à revenir à l'Hermitage sans avoir même présenté sa requête. En 1838, muni<sup>9</sup> de lettres de recommandation de l'archevêque de Lyon, de l'évêque de Belley et de celui de Grenoble, il retourna à Paris pour solliciter la conclusion de cette affaire. A cette

<sup>1</sup> Pour ces maisons, voir RLF, pp. 131-134.

<sup>2</sup> Lire: Denuzière, un orphelinat, LPC 2, pp. 588-589.

<sup>3</sup> Thoisse, LPC 2, pp. 632-633.

<sup>4</sup> Il complète le quadrilatère de l'Hermitage comme il apparaît actuellement.

<sup>5</sup> Description de la chapelle par le Frère François (AA, pp. 185-188).

<sup>6</sup> Ce n'est qu'à partir de 1834 qu'il prend en main cette affaire qui jusque-là était traitée plutôt par l'archevêque (OME, doc. 33, p. 101).

<sup>7</sup> Le 24 ou 25 août 1836, départ pour Paris du P. Champagnat avec Mgr Pompallier et le Père Chanut. Le 4 septembre, le P. Champagnat remet à M. Germain Delebecque, chef de division au ministère de l'Instruction publique, les pièces concernant la demande d'autorisation légale (Cf. RLF, p. 153).

<sup>8</sup> M. Sauzet était alors, non pas ministre de l'Instruction publique, mais de la justice et des cultes (du 22 février au 6 septembre 1836). C'est lui qui présenta les documents au ministre (Cf. RLF, p. 141, 144 et 153).

<sup>9</sup> Le 15 janvier 1838, accompagné du Frère Marie-Jubin (LPC 1, doc. 169, p. 334).

époque, M. de Salvandy<sup>10</sup> était ministre de l'Instruction publique. Il parut d'abord accueillir avec bienveillance la demande du Père Champagnat, et tout en lui disant que la filière que devait suivre cette affaire serait un peu longue<sup>11</sup>, il lui fit entendre que le succès n'en était pas douteux, M. de Salvandy<sup>12</sup>, en parlant ainsi, n'avait pas le mérite de la loyale franchise de M. Guizot<sup>13</sup>. Ce dernier, en 1834, avait dit sans détour à M. Champagnat: «Il est inutile que vous fassiez des démarches pour obtenir votre autorisation en ce moment; il est impossible de vous l'accorder». M de Salvandy n'eut jamais la volonté, comme on l'a su depuis, de faire droit à la demande du Père Champagnat; mais, au lieu de l'avouer franchement, il aima mieux lasser la patience du pieux Fondateur, lui susciter mille difficultés, le jeter dans un dédale de formalités arbitraires impossibles à remplir, et lui imposer des conditions qu'il ne pouvait accepter, parce qu'elles ruinaient sa congrégation<sup>14</sup>. Le premier moyen qu'il prit pour faire échouer la [215] demande d'autorisation, fut donc de ne pas s'en occuper et de la laisser dormir dans les cartons du ministère. Le Père s'en aperçut bien vite, et il écrivait le 23 janvier<sup>15</sup>: «il paraît que les choses iront lentement; n'importe, nous sommes bien résolus de ne pas lâcher prise que nous n'ayons obtenu ce que nous désirons. Le ministre nous a dit que notre demande serait portée au Conseil d'Etat, et qu'elle y resterait plus de trois semaines; nous fallût-il trois mois, nous sommes déterminés à pousser jusqu'au bout. Depuis<sup>16</sup> le matin jusqu'au soir, je m'occupe de mon affaire. Que de démarches<sup>17</sup>, que de courses, que de visites! Vous ne vous en feriez pas une idée. Depuis un mois et demi que je suis arrivé, je n'ai fait que courir, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Voilà deux jours que je suis à faire rouler carrosse, pour avoir une audience du ministre, sans pouvoir en venir à bout; une fois le ministre est au Conseil, une autre fois il est absent. Mon Dieu! quel commerce! qu'il est dispendieux! car, comme vous le pensez bien, il faut payer les voitures jusqu'à la minute».

Quand le ministre ne put plus convenablement se dispenser de recevoir le Père Champagnat, il lui accorda audience, et pour excuser les retards qu'il faisait subir à son affaire, il prétextait qu'il manquait quelques pièces. Ces pièces étant arrivées quelques jours après, il ne fut plus question de porter la demande au Conseil d'Etat, mais au Conseil de l'Instruction publique<sup>18</sup>. Le ministre n'avait sans doute pas voulu parler d'abord de ce Conseil, afin que le bon Père n'eût pas le temps d'en voir les membres pour les intéresser à sa cause, comme il avait fait pour ceux du Conseil d'Etat. Aussi, fut-il très étonné lorsqu'il entendit parler du Conseil de l'Instruction publique ou de l'Université. «Je viens du ministère, écrivait-il, où l'on m'a appris que, vendredi, 2 mars, ma demande passera au Conseil de l'Université. Je suis en ce moment à chercher quel est ce Conseil dont je n'avais jamais entendu parler. On m'a dit encore que mon affaire serait terminée dans trois semaines; j'ai répondu: le soit-elle bien dans un mois<sup>19</sup>»! Un mois après, elle n'était pas plus avancée que le premier jour, et le pieux Fondateur écrivait: «Vous dire aujourd'hui où en sont les choses, c'est ce que je ne puis. Il ne se présente positivement aucune dif-[216]-ficulté sérieuse qu'une

---

<sup>10</sup> LPC 2, pp. 462-466.

<sup>11</sup> Pour cette période, voir LPC 1, pp. 333-40; les lettres au Frère François et le journal tenu par le P. Champagnat, aux pages 335, 338, 349, 354, 361 et 369.

<sup>12</sup> Pour l'intervention de M. de Salvandy, voir: RLF, p. 147-148 et 163 et SS.

<sup>13</sup> LPC 2, pp. 269-272.

<sup>14</sup> LPC 1, doc. 195, renvoi 3, p. 395.

<sup>15</sup> AFM, 111.31.

<sup>16</sup> LPC I, doc. 174, p. 351.

<sup>17</sup> Voir le journal tenu par le P. Chanut et le P. Champagnat, RLF, pp. 138 et ss.

<sup>18</sup> LPC 1, doc. 170 [22], p. 336.

<sup>19</sup> LPC 1, doc. 174, p. 352.

accablante stagnation dans les bureaux». Et quelques jours plus tard, il ajoutait: «Nos affaires sont toujours au même point, et je ne sais quel moyen prendre pour les faire aller plus vite. Malgré mes embarras et mes courses continuelles, ma santé se soutient; je n'ai rien d'ailleurs qui me fasse de la peine; la seule chose qui m'inquiète, et elle est plus que suffisante pour tout empoisonner, c'est la lenteur accablante où sont les affaires que je poursuis. Qu'allons-nous faire avec la conscription<sup>20</sup>? Dieu soit béni de tout!» La conscription l'inquiétait à bon droit: car il avait quatre Frères qui, cette année, étaient sujets à la loi du recrutement. Comme il comptait sur l'autorisation, il ne les avait pas envoyés à Saint-Paul-Trois-Châteaux<sup>21</sup> pour les faire exempter; mais cette autorisation ne venant pas, les quatre Frères couraient les risques d'être obligés d'abandonner leur état pour faire leur service militaire, si le sort les atteignait.

Enfin, après bien des lenteurs et des renvois, l'affaire fut soumise au Conseil de l'Université. Le bon Père avait fait tant de visites, il avait employé tant de personnes pour intéresser en sa faveur les membres de ce Conseil, qu'ils donnèrent à une grande majorité un avis favorable à la demande d'autorisation. Cet avis était le point capital; aussi, dès qu'il fut connu que le Conseil Royal de l'Instruction publique avait admis la chose, on la crut gagnée. Les employés du ministère, les députés et une foule d'autres personnes haut placées assurèrent au Père Champagnat que son affaire ne pouvait plus rencontrer de difficultés, et qu'incessamment le ministre allait présenter au roi l'ordonnance d'autorisation. M. Lachèze<sup>22</sup>, député de la Loire, qui, conjointement avec un bon nombre de ses collègues, s'étaient donné beaucoup de peine pour obtenir du gouvernement l'autorisation des Frères, disait, après que le conseil de l'Université eut donné un avis favorable: «Je parierais dix contre un que la chose aura un heureux succès»<sup>23</sup>. En effet, l'autorisation ne dépendait que du ministre; et s'il avait eu un peu de bonne volonté, il aurait pu l'accorder; mais cette volonté lui fit toujours défaut, comme on le sut plus tard. En 1849, sous le ministère de M. de Falloux, les démarches ayant été reprises et la demande soumise de nouveau au Conseil de l'Université, son avis fut entièrement contraire à celui qu'il avait donné en 1838, ce qui fit dire à un des chefs du ministère: «En 1838, [217] votre affaire n'a pas abouti, parce que le ministre ne l'a pas voulu; aujourd'hui, le ministre est tout pour vous, mais le Conseil vous est contraire, et c'est probablement ce qui vous empêchera de réussir»<sup>24</sup>. Malgré toutes les belles espérances que l'on donnait de toutes parts au Père Champagnat, il ne se rassurait pas parfaitement sur le succès de sa demande. «Bien que l'on me dise, écrivait-il, que l'ordonnance ne souffrira aucune difficulté, que je puis m'en aller, et que l'autorisation me suivra au premier jour, je n'y ajoute pas une foi entière; plus que jamais je dis: *Nisi Dominus aedificaverit domum*<sup>25</sup>; car je suis profondément convaincu qu'il n'en sera que ce que Dieu voudra, ni plus ni moins. Si cette ordonnance devait être funeste au salut de nos âmes, que notre divin Sauveur l'éloigne de nous. Je ne néglige pourtant aucune démarche pour mener à bonne fin cette affaire; parce que je sais que la Providence veut que nous nous servions des hommes dans de pareilles circonstances. Prions, prions, je le répète: car ce sont des prières qu'il nous faut, afin que nous ne cherchions et que nous ne fassions en tout que la volonté<sup>26</sup> de Dieu».

---

<sup>20</sup> LPC 1, doc. 179, p. 364.

<sup>21</sup> LPC 1, doc. 172, p. 345.

<sup>22</sup> OM 1, p. 79 et 81, ce nom est écrit Lachièze.

<sup>23</sup> LPC 1, doc. 183, p. 373.

<sup>24</sup> L'opinion concernant Salvandy doit être plus nuancée. Voir RLF, p. 179.180 et LPC 2, pp. 464-465.

<sup>25</sup> Ps 126, 1.

<sup>26</sup> LPC 1, doc. 183, p. 373.

M. de Salvandy, surpris de voir que l'autorisation des Frères ne rencontrait pas, à Paris, de difficultés sérieuses, chercha à lui en susciter d'arbitraires dans les provinces. Il dit au Père Champagnat qu'avant de formuler l'ordonnance, il voulait avoir l'avis des préfets des départements du Rhône<sup>27</sup> et de la Loire. A cette nouvelle, le Père, sans se décourager, part de Paris et vient solliciter l'avis des deux magistrats. Au bout de deux mois, ces pièces arrivaient au ministère, et grâce aux moyens de tout genre qu'avait employés le Père Champagnat et aux mouvements qu'il s'était donnés, les avis étaient favorables à son affaire, ce qui ne la fit pas aller plus vite.

Le ministre, battu de ce côté, fit naître une difficulté qui avait lieu de surprendre. Feignant un zèle et une bienveillance hypocrites pour l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, il prétendit que les Frères de Marie pourraient leur nuire, surtout s'il leur était permis de s'établir dans les villes: et conséquemment qu'il ne se prêterait à leur autorisation que s'ils consentaient à ne fonder des écoles que dans les communes dont la population n'excé-[218]-derait pas dix-huit cents âmes<sup>28</sup>, et qu'en tout cas, sur la question de savoir si le nouvel Institut ne devait pas nuire aux Frères de M. de la Salle, il voulait avoir l'avis du Supérieur général de cette congrégation. Restreindre l'Institut dans un cercle si étroit, le borner aux petites localités, qui pour l'ordinaire sont dépourvues de ressources, ce n'était pas aller seulement contre son but, c'était le ruiner et le tuer, en faisant semblant de lui donner l'existence. Le Père Champagnat n'eut pas de peine à le comprendre; aussi, avoua-t-il franchement à M. le ministre que jamais il n'accepterait d'autorisation<sup>29</sup> à ce prix. «Il est vrai, ajouta-t-il, que notre Institut se propose de procurer le bienfait de l'instruction primaire aux enfants des petites communes, et que la plupart de nos écoles seront fondées dans ces sortes de localités; mais nous avons besoin, tant pour centraliser nos établissements que pour nous procurer des ressources, de pouvoir fonder des écoles dans des communes plus importantes. Quant à la raison concernant les Frères des Ecoles Chrétiennes, à mon avis, elle est dénuée de tout fondement, attendu qu'ils n'occupent pas la dixième partie des communes du royaume, et qu'ils ne peuvent accepter que des écoles gratuites». Malgré ces explications si sensées et si vraies, le ministre<sup>30</sup> persista à vouloir prendre l'avis du supérieur des Frères des Ecoles Chrétiennes. Cet avis fut demandé par le Père Champagnat lui-même, et, contre son attente, il fut un peu dans le sens du ministre<sup>31</sup>.

Mais déjà M. de Salvandy qui voyait parfaitement que les deux congrégations, loin de se nuire, ne pourraient suffire à fournir des instituteurs religieux aux nombreuses populations<sup>32</sup> qui en réclamaient, avait imaginé un autre genre de difficulté. Pensant avec raison que le pieux Fondateur tenait aux statuts de sa con-[219]-grégation et qu'il ne consentirait pas à les abandonner: «Si vous preniez, lui dit-il, les statuts d'une Société religieuse déjà approuvée, je verrais moins d'obstacles à vous accorder votre autorisation». «Nos statuts, lui

---

<sup>27</sup> Il le fait d'abord par écrit (RLF, p. 170 et 173).

<sup>28</sup> C'est le préfet du Rhône qui a fait une suggestion de ce genre (1200 habitants), car la plupart des instituteurs ne voulaient pas aller dans les petites communes (RLF, p. 173).

<sup>29</sup> En effet, la plupart des écoles de l'Institut étaient dans des communes de plus de 1800 habitants.

<sup>30</sup> Le ministre Salvandy fit préparer un projet pour des communes de 1 000 habitants (RLF, p. 213).

<sup>31</sup> Le Frère Anaclet, Supérieur général des F.E.C., en terminant sa lettre au Père Champagnat disait: «Je fais les vœux les plus sincères pour le succès de votre œuvre si utile aux petites communes (AA, p. 252 et RLF, p. 181).

Le P. Champagnat pensait surtout aux «communes de campagnes pauvres et mal desservies». Les deux premières écoles de La Valla et de Marlhès se trouvaient dans des localités qui dépassaient 2 000 habitants.

<sup>32</sup> Dans sa lettre à Mgr Pompallier, le 17 mai 1838, le P. Champagnat parle de 38 ou 39 établissements et de 70 demandes (LPC 1, doc. 194, p. 392).

répliqua le Père Champagnat, ne peuvent pas être un obstacle à notre autorisation, puisqu'ils sont approuvés par le Conseil Royal de l'Instruction publique». Le ministre, qui ignorait ce fait, ne sut que répondre; et se voyant poussé à bout, il prétendit qu'il ne pouvait passer outre avant d'avoir consulté les Conseils généraux des départements de la Loire et du Rhône. C'était dire qu'il ne voulait rien accorder: car, ayant toute influence sur les membres de ces Conseils, les avis devaient être donnés selon qu'il le désirait. L'avis du Conseil général de la Loire fut pourtant en faveur de l'autorisation; mais celui du département du Rhône fut contraire<sup>33</sup>, et cela suffit au ministre pour écarter la demande.

Le Père Champagnat se détermina donc à quitter Paris; et, à son grand regret, sans avoir rien fait. Avant de partir, il écrivait<sup>34</sup>: «Vous désirez sans doute savoir où en sont nos affaires; hélas! je n'en sais presque rien, ou plutôt je sais tout: c'est-à-dire que ce qui était chez moi un soupçon est aujourd'hui une certitude: on ne veut rien nous accorder. Je suis bien affligé, mais non découragé; j'ai toujours une confiance sans bornes en Jésus et en Marie. Tôt ou tard, nous obtiendrons notre autorisation, je n'en doute pas; seulement le moment m'en est inconnu. Au reste, ce qu'il nous importe grandement, c'est de faire de notre côté ce que Dieu veut que nous fassions, je veux dire, notre possible, et après cela nous tenir tranquilles et laisser agir sa Providence. Dieu sait mieux que nous ce qui nous convient et ce qui nous est bon; je suis bien assuré qu'un peu de délai ne nous sera pas contraire». Sur son lit de mort le pieux Fondateur disait aux Frères qui l'entouraient: «Dieu n'a pas voulu me donner la consolation de voir l'Institut autorisé, parce que je ne méritais pas cette faveur; mais soyez sûrs que l'autorisation ne nous fera pas défaut et qu'elle vous sera accordée lorsqu'elle vous sera absolument nécessaire». On ne peut s'empêcher de regarder ces paroles comme une véritable prophétie: car tout est arrivé comme il l'avait dit. Le refus d'autorisation, loin d'être un mal pour l'Institut, fut au contraire un vrai bienfait: car si cette autorisation eût été accordée [220] alors, elle n'eût pas été pleine et entière, comme nous verrons qu'elle sera donnée plus tard. Quant au temps où elle a été obtenue, c'est juste au moment précis où l'Institut ne pouvait plus s'en passer, à cause des dispositions de la loi de 1850 sur l'enseignement<sup>35</sup>.

\* \* \*

Pour terminer ce sujet, nous n'avons plus qu'un mot à dire sur la manière dont le Père Champagnat vécut à Paris. Pendant son séjour dans cette capitale<sup>36</sup>, il fut logé au séminaire des Missions Etrangères, où, selon son expression, il se plaisait infiniment, à cause de la régularité et du bon esprit qui régnaient dans cette sainte maison: «Je suis édifié<sup>37</sup> au dernier point, écrivait-il à un Frère, des exemples que j'ai sous les yeux et du dévouement généreux de ceux qui se destinent aux missions étrangères. Quelle aimable charité règne parmi eux! ils sont gais, mais sans légèreté et sans dissipation. Tout ce qui tend à retarder leur départ les inquiète, mais ne les décourage pas». Si le bon Père était édifié par la piété et les exemples de vertus des prêtres pieux avec lesquels il vivait, ces

---

<sup>33</sup> Le préfet du Rhône n'était guère porté à reconnaître d'utilité publique un Institut qui ne dirigeait que quatre écoles dans son département.

<sup>34</sup> LPC 1, doc. 197, p. 400, lignes 18.28: légères retouches du Frère Jean-Baptiste.

<sup>35</sup> En effet, cette loi (Loi Falloux 15 mars 1850) qui se voulait favorable à une éducation religieuse était finalement plus gênante pour les congrégations non autorisées que la loi Guizot, en particulier, pour former des communautés en dépendance d'un supérieur religieux (CSG II, p. 432).

<sup>36</sup> Il y eut deux séjours à Paris en 1838: de janvier à fin avril et de mai à fin juin.

<sup>37</sup> Lettre au Frère Antoine du 24 mars 1838 (LPC 1, doc. 183, p. 373, lignes 39-44), texte légèrement modifié.



derniers ne l'étaient pas moins de la conduite exemplaire qu'il tint au milieu d'eux. Il fut pour tous les ecclésiastiques de cette maison un modèle de régularité, de piété, d'humilité, de modestie, de charité et de mortification. Il s'assujettit au règlement du séminaire, autant que ses sorties pouvaient le lui permettre, se levant toujours avec la communauté, assistant à la méditation, à la lecture spirituelle, au chapelet et à tous les autres exercices de piété. Après être resté six mois à Paris, les monuments et les curiosités de cette grande cité lui étaient aussi inconnus que s'il n'y avait jamais été. «Souvent, dit-il dans une lettre, on vient me proposer de visiter telle ou telle curiosité de la capitale; je ne puis y prendre part, rien ne me fait plaisir, rien ne me plaît que ce qui peut contribuer au succès de mon affaire: après la volonté de Dieu, je ne demande que cela»<sup>38</sup>. Ses [221] visites se bornèrent aux ministres et aux autres personnes qu'il avait à voir, et il n'en fit aucune autre, excepté à quelques églises où le conduisait sa piété, telles que Notre-Dame-des-Victoires<sup>39</sup>, et Notre-Dame-de-Bonne-Espérance<sup>40</sup> où avait prié saint François de Sales. La gloire de Dieu et l'intérêt de son Institut seuls l'occupaient. Lorsqu'il avait quelques instants de libres, il s'en allait à l'école des Sourds-Muets<sup>41</sup>, afin de se former à la méthode d'enseignement, et de pouvoir l'apprendre ensuite lui-même à ses Frères. En parlant du projet qu'il avait d'aller à cette école, il disait: «J'irai toutes les fois que je le pourrai, car il est essentiel que je ne perde pas mon temps à Paris, et qu'il tourne à l'avantage de ces pauvres enfants, disgraciés par la nature, mais qui n'en sont pas moins chers à Jésus-Christ et ne lui ont pas moins coûté tout son sang»<sup>42</sup>. Au séminaire des Missions Etrangères, le pieux Fondateur était regardé comme un saint. M. Dubois<sup>43</sup>, supérieur de cette maison, homme d'un grand mérite et d'une grande vertu, disait à un Frère quelque temps après: «Votre Père Champagnat est l'homme le plus vertueux que je connaisse. Que de peines il s'est données! que de courses il a faites pour l'autorisation de sa communauté! Il n'a pas réussi, mais ses mérites n'en sont que plus grands. Je n'ai jamais vu une humilité, une mortification, une résignation à la volonté de Dieu pareilles à la sienne. Nos jeunes prêtres se disputaient le bonheur de lui servir la messe, tant sa piété les charmait et les édifiait».

## 222

En quittant Paris, le Père Champagnat se rendit à Saint-Pol-en-Artois<sup>44</sup>, pour traiter avec les autorités de cette ville de la fondation d'une école. Cette fondation lui avait été recommandée par le ministre de l'Instruction publique<sup>45</sup>,

<sup>38</sup> Lettre au Frère François (LPC 1, doc. 182, p. 370, lignes 15-18), texte modifié.

<sup>39</sup> Le curé M. Desgenettes reçut en 1836 l'inspiration de consacrer sa paroisse au Cœur Immaculé de Marie, puis celle de fonder l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires dont les Frères Maristes seront membres dès le 28 octobre 1839.

<sup>40</sup> Cf. LPC 1, doc. 196, ligne 45, p. 398. La prière de saint François de Sales liée à Notre-Dame de Bonne Espérance a été récitée pendant plus d'un siècle à l'Hermitage durant la visite au Saint-Sacrement avant le repas de midi. Le P. Champagnat la récitait avec un ferveur communicative (MEM, p. 97).

<sup>41</sup> Le P. Champagnat avait été sollicité de s'occuper des sourds-muets de Saint-Etienne, mais la ville se décida pour les Frères des Ecoles Chrétiennes (LPC 1, doc. 321, p. 588). Le Frère Marie-Jubin l'accompagna à Paris, dans le voyage de janvier 1838, pour se former à la méthode d'enseignement des sourds-muets (LPC 1, doc. 183, p. 374). Par ailleurs, le P. Champagnat a eu des relations épistolaires avec le baron de Gérando qui avait publié en 1824 un ouvrage sur les sourds-muets (LPC 2, pp. 249-251).

<sup>42</sup> Lettre au Frère François (LPC 1, doc. 176, p. 357 et doc. 196, p. 398) et au Frère Antoine (LPC 1, doc. 183, p. 374).

<sup>43</sup> LPC 2, p. 200.

<sup>44</sup> Il s'agissait d'une sous-préfecture située à 700 Km de l'Hermitage. Le P. Champagnat, à la suite de la demande du ministre (LPC 1, doc. 195, p. 395), se rendit sur les lieux (LPC 1, doc. 197, p. 400). Le Frère Jean-Baptiste, premier directeur de cette fondation, y réussit brillamment (Cf. Le journal «L'Ami de la religion», No 103 p. 377).

<sup>45</sup> Plus exactement par M. Delebecque, chef de cabinet de Salvandy, député du Pas-de-Calais, dont il

au moment même où il parlait de n'autoriser l'Institut que pour les petites populations. Pour le mettre en contradiction avec lui-même, le Père Champagnat accéda, sans trop se faire prier, à cette demande<sup>46</sup>; d'autant plus qu'elle avait encore pour effet de démontrer que les Frères de Marie, loin de nuire aux Frères des Ecoles Chrésiennes, ne faisaient que les remplacer là où ils ne pouvaient aller: car, les autorités de la ville de Saint-Pol s'étant adressées d'abord à eux, il leur avait été répondu que le nombre de demandes antérieures à la leur était tel, que de dix ans il n'y avait pas lieu à pouvoir les satisfaire. Cette école fut fondée quelques mois après<sup>47</sup>, ainsi que celle des Roches-de-Condrieu dans l'Isère, et celle d'Yzieux<sup>48</sup> dans la Loire.

Depuis la maladie qu'il avait faite en 1825, le Père Champagnat ne s'était jamais entièrement rétabli. Pendant plusieurs années, il lui était resté un point de côté qui lui procurait de grandes douleurs, dès qu'il se livrait à un travail pénible ou qu'il était obligé de marcher un peu de temps. A ce point, il se joignit plus tard une faiblesse d'estomac qui dégénéra bientôt en une gastrite parfaitement caractérisée. Cette gastrite fut sans doute le résultat des privations journalières et des jeûnes prolongés du bon Père. Nous avons remarqué que dans les fréquents voyages qu'il était obligé de faire, il ne lui était pas rare de passer des journées presque entières sans rien prendre. D'un autre côté, l'esprit de pénitence et de mortification qui l'animait, lui faisait toujours choisir la nourriture la plus ordinaire et ce qu'il y avait de moindre sur la table. Ce genre de vie développa rapidement sa gastrite et lui donna un caractère de chronicité qui ne laissa plus d'espoir de guérison. Avant son voyage de Paris, déjà il était sujet à de fréquents vomissements, il ne pouvait plus supporter certains aliments; bien plus toute espèce de nourriture le fatiguait, et son estomac était continuellement plein de glaires blanchâtres qu'il évacuait par une expectoration et des vomissements presque continuels. Ses pénibles courses dans la capitale et les déboires de tous genres qu'il y essuya, finirent de ruiner son tempérament et d'user le peu de forces qui lui restaient; de sorte qu'il fut facile, à son retour, de comprendre qu'il ne pouvait pas aller loin.

Le Révérend Père Colin, qui fut le premier à s'apercevoir et à s'inquiéter de la maladie du pieux Fondateur, crut avec raison qu'il était nécessaire, pour la tranquillité des Frères et pour prévenir toute commotion, de pourvoir avant sa mort à son remplacement, en faisant élire un Frère pour lui succéder. En effet, depuis longtemps la haute sagesse, le jugement profond et la grande expérience du Père Colin lui faisaient entrevoir des difficultés insurmontables à soumettre les Frères et les Pères à une même règle, à un gouvernement et à un supérieur uniques; d'abord, parce que le but, l'éducation, les emplois n'étant pas les mêmes exigeaient des règlements et un genre de vie différents; ensuite, parce que l'administration et la direction de chaque branche étaient plus que suffisantes pour occuper un homme. Puis, il n'ignorait pas qu'il était nécessaire pour

---

était originaire (LPC 1, doc. 221, p. 436 et LPC 2, pp. 169-170).

<sup>46</sup> Cette ville comptait près de 3 800 habitants (LPC 2, p. 615).

<sup>47</sup> «L'école fut ouverte le 14 novembre 1838 (LPC 1, doc. 221 et 222, pp. 436-440), avec trente élèves (LPC 2, p. 615 et CSG III, pp. 526-527). A la fin de l'année scolaire la distribution des prix se fit à l'occasion d'une cérémonie solennelle. Les enfants se livrèrent à différents exercices sur toutes les parties de l'enseignement primaire: grammaire, géométrie, système métrique, géographie, sphère et dessin linéaire. Ils s'acquittèrent de leur tâche avec une facilité et une assurance qui étonnèrent le nombreux auditoire» (Le journal L'Ami de la Religion, No 103, p. 377) cité dans RLF, p. 178. Voir aussi LPC 1 doc. 221, p. 436). Le Père Champagnat part pour Saint-Pol, le 24 juin 1838. Il en profitera pour faire le pèlerinage d'Amettes, lieu de naissance de saint Benoît Labre. C'est un détail que donnera beaucoup plus tard, Frère Louis-Marie dans une lettre [3776] du 15 décembre 1862 aux F. Directeurs de noviciat.

<sup>48</sup> Aujourd'hui: Izieux, la plus proche de l'Hermitage.

gouverner sagement les Frères, d'avoir leur esprit, leur estime, leurs sympathies, l'expérience des écoles, de connaître les sujets et les règles de leur Institut, et il comprenait que cela n'était pas possible à un homme, quelles que fussent d'ailleurs sa vertu et sa capacité, s'il n'avait été élevé avec les Frères, s'il n'avait vécu parmi eux et pratiqué leur genre de vie.

Aussi, tout en admettant que les deux branches devaient établir quelque lien d'union entre elles, afin de s'aider, de se soutenir mutuellement et de conserver les traits de ressemblance et les sentiments de famille que leur donnait leur commune origine, il croyait qu'il était indispensable pour le bien de tous que chaque branche eût ses règles, son gouvernement et son supérieur. [224] Plus tard, le jugement des supérieurs ecclésiastiques a confirmé de tous points cette appréciation des choses. Mais le Père Champagnat, qui avait travaillé toute sa vie dans l'idée d'une Société unique, et regardait avec raison cette union comme une garantie de la conservation de l'esprit religieux parmi ses Frères, n'entraîna pas facilement, sur ce point, dans le sentiment du Père Colin; et, tout en se prêtant aux désirs de ce dernier dans l'élection du Frère qui devait lui succéder, il a nourri jusqu'à la mort, comme nous le verrons dans son Testament Spirituel, l'espoir que les Frères resteraient plus ou moins sous la dépendance du Supérieur général des Pères Maristes. Le Père Colin, qui, par sa position, était plus à même de sentir et de voir les inconvénients de l'union des deux Sociétés, ne laissait échapper aucune occasion de lui faire remarquer les dangers que cet ordre de chose présentait pour les uns comme pour les autres; et pour lui bien faire comprendre qu'il ne devait pas compter sur les Pères pour diriger ses Frères, il lui écrivait: «Hélas! je redoute singulièrement le vide que vous laisserez, si le Seigneur vous appelle à lui; mais cette crainte me suggère une idée, qui est de mettre la branche des Frères entre les mains de Mgr l'archevêque de Lyon. Il me semble qu'il y aura avantage pour vos Frères. Communiquez cette idée aux principaux d'entre eux, et priez tous pour que Dieu vous éclaire sur cette importante affaire»<sup>49</sup>. Le Père Champagnat n'avait jamais prétendu faire une œuvre diocésaine; il avait dit, au contraire, en toute occasion, qu'il voulait que sa congrégation fût pour tous les diocèses<sup>50</sup>; aussi, n'eut-il pas besoin de réfléchir pour rejeter cette proposition. Il désirait que les Frères eussent pour Supérieur le Général des Maristes; mais, au cas que la chose fût impossible, il entendait que ce fût un Frère<sup>51</sup> qui les gouvernât.

## 225

Cependant le Révérend Père Colin, voyant que les forces du Père Champagnat diminuaient de jour en jour, alla de sa propre autorité trouver Monseigneur l'archevêque, lui fit connaître l'état où se trouvait le bon Père, et le supplia de donner les pouvoirs nécessaires pour faire élire un Frère pour lui succéder. Le prélat, l'ayant chargé de procéder lui-même à cette élection, il se rendit à l'Hermitage, à l'époque de la retraite annuelle; et après avoir fait comprendre au Père Champagnat l'urgence de cette mesure pour le bien de sa communauté et pour son propre repos, il fut résolu que l'élection aurait lieu à la suite de la retraite.

---

<sup>49</sup> En 1833, Mgr de Pins avait nommé M. Cholleton responsable de la Société de Marie pour le diocèse de Lyon, à la grande satisfaction du Père Colin (OME doc. 115 [3], p. 239). En 1840, M. Cholleton refusa le canonicat que lui offrait Mgr de Bonald et entra au noviciat des Pères Maristes (LPC 2, p. 135).

<sup>50</sup> «Tous les diocèses entrent dans nos vues» (LPC 1, doc. 93, p. 210 et doc. 112, p. 238).

<sup>51</sup> Le Frère François, étant élu Directeur général et bien qu'ayant toute la responsabilité de la branche des Frères, continuera de soumettre ses projets au Père Cholleton et de lui demander son avis (CSG I, pp. 338-340). On voit aussi le Père Cholleton, en 1840, présider la clôture de la retraite et recevoir les vœux des Frères (Chronologie de 1976, p. 90, citant AFM, AA, manuscrit, p. 231).

La veille de cette élection<sup>52</sup>, le Père Colin réunit tous les Frères profès et non profès dans la salle des exercices; et, après une instruction analogue à la circonstance, il leur indiqua l'ordre de la cérémonie. Ensuite, il arrêta ce qui suit, de concert avec le Père Champagnat et les Frères profès:

1. Que le supérieur que l'on allait élire serait pris parmi les Frères profès qui, seuls, auraient voix active et passive.

2. Que celui qui serait élu n'aurait aucune réclamation à faire, et qu'il devrait se soumettre à la volonté de Dieu manifestée par le vœu de ses confrères.

3. Que chaque électeur nommerait par scrutins les trois Frères qu'il croirait devant Dieu les plus capables de remplir la charge de Supérieur général.

4. Que des trois Frères qui auraient obtenu le plus de suffrages, l'un serait nommé Supérieur général des Frères par le Supérieur général de la Société des Pères Maristes, aidé de son Conseil, et que les deux autres seraient de droit ses Assistants et ses Conseillers.

5. Que le Frère Supérieur serait à vie<sup>53</sup>; mais qu'il pourrait être déposé dans les cas prévus par les constitutions.

6. Que quiconque serait reconnu avoir, directement ou indirectement, pour lui ou pour d'autres, mendié les suffrages ou cabalé de quelque manière que ce fût, serait privé par là même de voix active et passive».

Enfin, il fut recommandé aux Frères d'implorer les lumières du Saint-Esprit et la protection de Marie par de ferventes prières-[226]-res, pour connaître la volonté de Dieu dans le choix important qu'il s'agissait de faire, de se dépouiller de toute vue humaine, de tout esprit propre et de toute idée d'ambition et de cabale.

La cérémonie de l'élection commença par le chant du *Veni Creator*, et la célébration d'une messe basse du Saint-Esprit, à laquelle assista toute la communauté. La messe finie, le Révérend Père Colin adressa une courte, mais pathétique allocution aux Frères, pour les engager de nouveau à faire un bon choix, et termina par cette prière des apôtres: Seigneur, vous qui connaissez le cœur de tous les hommes, faites connaître celui que vous avez choisi (Actes, 1,24).

Après cette allocution, les Frères profès, au nombre de quatre-vingt-douze, se rendirent dans la salle du chapitre, où, à la suite d'une demi-heure de méditation, ils écrivirent, chacun, dans un billet scrutin, le nom des trois Frères qu'ils croyaient les plus propres à gouverner l'Institut. Chacun ayant écrit son vote, le Père Champagnat recueillit dans une urne les billets, puis les scrutateurs en firent le dépouillement. Le résultat de cette opération donna quatre-vingt-sept voix au Frère François, soixante-et-dix au Frère Louis-Marie, et cinquante-sept au Frère Jean-Baptiste. Le Révérend Père Colin prit ces trois noms, se retira, et après une courte délibération en conseil avec le Père Champagnat et les autres Pères, il reparut dans la salle capitulaire, et proclama, en présence de toute la communauté, Frère François, Supérieur<sup>54</sup> général des Frères, Frère Louis-Marie et Frère Jean-Baptiste, Assistants. Cet acte accompli, tous les Frères s'empressèrent de reconnaître le Révérend Frère François pour supérieur et de lui offrir en cette qualité leurs respects et leurs devoirs de soumission. La cérémonie se termina par le chant du *Magnificat*, et par une messe d'action de grâces à laquelle tous les

---

<sup>52</sup> Frère Avit donne un compte-rendu plus complet de cette élection (AA pp. 285-292).

<sup>53</sup> En fait, le Frère François donnera sa démission, pour raison de santé, au Chapitre général de 1860.

<sup>54</sup> L'élection du Frère François lui confère le titre de Directeur général, comme le dit le Frère Avit (AA, p. 286). Et le Frère François signe ainsi: Le Directeur Général, F. François. C'est à l'occasion de la 3<sup>ème</sup> session du Chapitre de 1852 qu'il fut décidé que le «chef de l'Institut aurait désormais le titre de Révérend Frère Supérieur Général» (AA, AFM, manuscrit p, 270), le Père Colin renonçant définitivement à son titre en ce qui concernait la branche des Frères.

Frères firent la sainte communion. Cette élection eut lieu le 12 octobre 1839. Elle se fit fort à propos, et on doit la regarder comme un effet de la protection de Dieu sur l'Institut; car quelques mois après, le pieux Fondateur, qui était mûr pour le ciel, s'endormait dans le Seigneur.

## CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME

*Fondation du noviciat de Vauban. La maladie du Père Champagnat s'aggrave. Le pieux Fondateur met ordre aux affaires temporelles de l'Institut. Il fait une confession générale. Il reçoit le saint Viatique. Allocution qu'il adresse aux Frères à cette occasion. Divers reproches qu'il se fait.*

Quoique le Père Champagnat sentît ses forces diminuer et sa maladie s'aggraver tous les jours, il ne put se décider à se ménager et à prendre du repos. Ainsi, quelques jours après avoir terminé la retraite des Frères, il se rendit à La Côte-Saint-André avec un autre Père pour donner une retraite aux pensionnaires<sup>1</sup>. Il était si faible, si souffrant, si exténué qu'il inspirait un sentiment de profonde compassion à tous ceux qui le voyaient. L'air de bonté, de piété et de sainteté répandu sur sa figure fit une telle impression sur les élèves du pensionnat, que la plupart voulurent se confesser à lui. Ils ne pouvaient se lasser de le regarder, de l'admirer; et on les entendait se dire entre eux: «Ce prêtre est un saint». Les instructions et les avis du bon Père furent abondants en fruits de salut; et son souvenir resta longtemps dans l'esprit de plusieurs, comme un baume de piété et de vertu.

Après la retraite de La Côte-Saint-André, le pieux Fondateur fit le voyage d'Autun<sup>2</sup>. Mgr Bénigne du Troussel d'Héricourt<sup>3</sup>, évêque du diocèse, ayant acheté le château de Vauban<sup>4</sup> pour y faire un noviciat de Frères instituteurs, et désirant confier cette œuvre à l'Institut des Petits Frères de Marie<sup>5</sup>, avait prié le Père Champagnat de se rendre auprès de lui pour traiter cette affaire<sup>6</sup>. [228] Monseigneur fit cession à la Société de la maison de Vauban<sup>7</sup> et de toutes ses dépendances, à la seule condition qu'il y serait établi un noviciat, et que l'on fonderait des écoles dans les paroisses de son diocèse, qui fourniraient aux Frères le nécessaire selon la règle. Le vénérable prélat fut si édifié de l'humilité, de la modestie et de la simplicité du Père Champagnat; si satisfait de ses entretiens, de son esprit et de toute sa conduite, qu'après avoir signé l'acte de donation de la propriété de Vauban, il se jeta au cou du pieux Fondateur, l'embrassa tendrement en s'écriant: «Grâce à Dieu, me voilà tout Mariste!» Un mois après, le Père se rendit à Vauban, avec quelques Frères, pour prendre possession de la maison et pour commencer le noviciat. L'ouverture s'en fit le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. Tant à raison de cette circonstance qu'à cause de la dévotion particulière que le Père Champagnat avait à ce glorieux privilège de la Mère de Dieu, le noviciat fut placé sous le patronage de Marie conçue sans péché. Cette fondation fut la dernière que fit le pieux Fondateur. Elle était, à certains égards, bien différente de la première; c'est

<sup>1</sup> «En novembre 1839, le bon Père Champagnat, quoique bien fatigué, vint donner une retraite aux élèves, avec le Père Chavas... Selon son habitude, il avait fait ce voyage à pied par esprit de pauvreté et de mortification» (Annales de la Côte-Saint-André, AFM 214.43, p. 12).

<sup>2</sup> LPC 2, p. 534.

<sup>3</sup> LPC 2, pp. 501-503.

<sup>4</sup> LPC 2, pp. 641-642.

<sup>5</sup> Lettres du P. Champagnat à Monseigneur avant l'ouverture du noviciat (LPC 1, doc. 208, 240, 258, 268).

<sup>6</sup> Une lettre de Mgr de Marguerie, successeur de Mgr d'Héricourt, nous dit que des conventions existaient aux archives de l'évêché, en 1855 (Annales de Vauban, AFM 212.54, p. 3).

<sup>7</sup> Vauban devient le noviciat d'une Province, qui sera plus tard, en 1876, celle du Bourbonnais (AA, AFM manuscrit, p. 705).

ce qu'il fit remarquer, avec un sentiment mêlé de frayeur et de reconnaissance, à un ancien Frère qui l'accompagnait. «Mon Frère<sup>8</sup>, lui dit-il que cette maison est différente de la pauvre chaumière qui nous a servi de berceau à Lavalla! Voyez s'il n'est pas vrai que le centuple est donné à ceux qui suivent Jésus<sup>9</sup>! Pour quelques bagatelles que nous avons laissées, Dieu nous donne des châteaux. Mais n'est-il pas dangereux que dans une semblable maison nous laissions affaiblir en nous l'esprit d'humilité, de modestie et de pauvreté? Voilà ce que je crains et ce qui m'inquiète. Une seule chose me rassure, c'est que nous n'avons pas désiré cette maison, que nous n'avons rien fait pour l'avoir, et que Monseigneur nous a, pour ainsi dire, forcés à l'accepter». Puis, la parcourant avec le Frère directeur<sup>10</sup>, il fit sortir tous les objets de luxe qu'il y trouva, et tout ce qui pouvait blesser l'esprit de pauvreté. Après qu'il eut vu tous les appartements de la maison, on le conduisit dans les bâtiments à fourrage, les granges et les écuries. Jetant ses regards ça et là, il [229] s'écria: «Ah! mes Frères, voilà ce qu'il nous fallait; là, nous aurions été logés modestement et selon notre profession». Et se tournant du côté du Frère directeur: «Souvenez-vous, mon Frère, lui dit-il, que nous sommes les enfants de Bethléem, les Petits Frères de Marie; conservez soigneusement en vous-même, et efforcez-vous d'inspirer à vos novices les sentiments de Jésus et de Marie dans l'étable de Bethléem et dans la pauvre maison de Nazareth»<sup>11</sup>.

\* \* \*

Ces divers voyages, dans lesquels il souffrit étrangement, finirent d'affaiblir ses forces et d'épuiser le peu de santé qui lui restait. Il ne pouvait en être autrement; car il passait souvent les journées presque entières sans rien prendre, vu que son estomac ne pouvait plus supporter aucune espèce d'aliment, «Ayez soin de vous, mangez bien, disait-il aux Frères qui étaient avec lui, vous en avez bien besoin pour conserver votre santé et pour travailler avec courage à l'œuvre de Dieu. Quant à moi, il paraît que je suis brouillé avec la nourriture: car loin de m'être salubre et de me donner des forces, elle me fatigue et me charge comme une montagne. Je ne puis la prendre ni même la voir, ce qui m'annonce que je suis à la fin de ma course». Tout l'hiver il fut très souffrant. Sa nourriture consistait uniquement dans quelques bouillons, un peu de lait ou quelques autres aliments très légers, qu'il ne pouvait prendre qu'en petite quantité, et encore souvent était-il obligé de les rendre. Malgré ses souffrances, il ne se dispensa pas de suivre le règlement de la maison. Ainsi, il continua de se lever avec les Frères, à quatre heures, à dire la messe de communauté, à se rendre au réfectoire pendant le repas, bien que la plupart du temps il n'y prît rien, à assister aux récréations et à aller au travail. Tout son plaisir et toute sa consolation étaient d'être avec les Frères, de prier avec eux, de travailler avec eux et de se trouver avec la communauté. Peu de temps avant de se mettre au lit, il alla encore travailler avec les ouvriers mineurs<sup>12</sup>, bien qu'il fût si faible qu'il pût à peine marcher; prenant les outils avec l'énergie qui lui était ordinaire, il se mit à l'œuvre jusqu'à ce qu'ils lui tombèrent des mains. Les Frères et les ouvriers qui en furent témoins et qui l'avaient prié de ne pas travailler et de [230] se

---

<sup>8</sup> «Etant alors bien fatigué, le bon Père se fit accompagner par le Frère Stanislas et alla installer les FF. Cassien, Paulin et Théophile à Vauban» (Annales de Vauban, AFM 212.54, p. 4).

<sup>9</sup> Mt 19, 29.

<sup>10</sup> Frère Cassien (AA. P. 312)

<sup>11</sup> En 1855, le noviciat de Vauban fut fermé et remplacé par celui de Hautefort (BI XXI, p. 392 et CSG VII, p. 278 et XIII, pp. 458-459).

<sup>12</sup> Allusion probable aux ouvriers qui coupaient le rocher (LPC 1, doc. 172, p. 344). «11 ne faut pas faire venir d'autres ouvriers pour le rocher» (LPC 1, doc. 174, p. 351).

contenter de les regarder en furent touchés jusqu'aux larmes, et un d'entre eux le prit par le bras pour le soutenir et pour l'aider à s'en retourner. Depuis ce jour, il n'alla plus au travail, et il ne fit même plus que quelques rares et courtes sorties.

Le mercredi des Cendres<sup>13</sup>, il fut pris d'un violent mal de reins qui ne le quitta plus jusqu'à la mort. Cette douleur devenait si vive lorsqu'il était couché qu'il ne pouvait presque plus rester dans le lit. Pendant l'hiver, de temps en temps les jambes lui enflaient; mais à cette même époque, l'enflure augmenta beaucoup et ne le quitta plus. Toujours calme, toujours gai, toujours résigné à la volonté de Dieu, il voyait sans s'effrayer, sans s'attrister, la douleur et la dissolution envahir tous ses membres. Regardant un jour le Frère<sup>14</sup> qui lui frottait les jambes pour en diminuer l'enflure, il lui dit en riant: «Que de fois, après ma mort, vous allez raconter que vous m'avez frotté les jambes! Je vous suis bien obligé de cet acte de charité que vous me faites: car ce n'est pas chose agréable que de frotter les membres d'un cadavre et surtout d'un pécheur». Nonobstant ses douleurs de reins et l'enflure des jambes, il continuait à suivre la communauté, autant qu'il lui était possible.

Il fit avec une grande dévotion le mois de saint Joseph pour demander une bonne mort. Tous les jours, il récitait les litanies du saint époux de Marie, et lorsqu'il ne pouvait plus les dire seul, les derniers jours de sa vie, il voulait qu'un Frère les récitât à côté de son lit. Le jour de la fête de ce grand saint, après avoir donné la bénédiction, il déclara que c'était pour la dernière fois qu'il la donnait à pareil jour.

\* \* \*

Depuis cette époque, il eut un pressentiment de sa mort prochaine, et mettant de côté toutes affaires, même bonnes, il ne voulut plus s'occuper que de ce qui pouvait lui procurer une sainte mort. Il régla d'abord les affaires temporelles de la maison, et prit toutes les précautions pour assurer à ses Frères la jouissance paisible des propriétés de la congrégation, qui jusqu'à ce jour étaient sur sa tête.

Pour ne pas se tromper sur un point si important, il fit venir un notaire<sup>15</sup> et d'autres personnes capables de le diriger et de lui [231] indiquer les moyens les plus sûrs de transmission. Après avoir longtemps examiné cette affaire avec ces personnes et en avoir conféré longuement avec ses principaux Frères, il se décida à faire passer les biens de son Institut sur la tête des Frères de son conseil, par un contrat de société fait devant notaire<sup>16</sup>. Il fit en outre un testament par lequel il instituait pour ses héritiers universels les mêmes Frères.

Peu de temps après que ces arrangements furent terminés, le Père Maîtrepierre<sup>17</sup> étant venu le voir, il le pria de rester quelques jours avec lui pour l'aider à faire une confession générale. Il la fit, en effet, avec de grands sentiments de componction et de douleur; son âme si pure découvrait des taches jusque dans ses actions les plus saintes et se reprochait comme un défaut, comme une imperfection, ce qu'une vertu moins épurée aurait regardé comme une chose bonne ou indifférente. La crainte des jugements de Dieu venait parfois troubler la

---

<sup>13</sup> Le 4 mars 1840.

<sup>14</sup> Probablement le Frère Jérôme (LPC 2, p. 305).

<sup>15</sup> M. Viennot, notaire, qui deviendra Père mariste et fera régler tous les problèmes de succession des Pères avec Mgr de Pins (OM 4, pp. 359-360).

<sup>16</sup> Le 23 mars 1840, devant Me Jean-François-Noël Mioche, notaire à Saint-Chamond (AFM, Testament de M. Champagnat, 136.2).

<sup>17</sup> En 1839, M. Maîtrepierre vint s'établir à Puylata (Lyon) pour aider le P. Colin dans les tâches d'administration courante (OM 3, pp. 429-430).



sérénité de son âme; mais la grande confiance qu'il avait dans les mérites de notre divin Sauveur calmait bien vite ses craintes, et lui rendait sa première tranquillité.

Le Jeudi Saint, il voulut aller dire la sainte messe à la Grange-Payre<sup>18</sup>; et, comme on cherchait à l'en détourner, «Laissez-moi faire, dit-il, car c'est pour la dernière fois que j'y vais; et si j'attends encore, je ne pourrai pas aller dire adieu à ces bons Frères et à leurs enfants». Il y alla à cheval, et après avoir célébré le saint Sacrifice, il voulut voir les pensionnaires. «Mes enfants, leur dit-il, Dieu vous a fait une grande grâce en vous procurant des maîtres pieux, vertueux, qui vous donnent sans cesse de bons exemples et qui vous instruisent solidement des vérités de la religion. Profitez bien de leurs instructions, suivez les avis qu'ils vous donnent et imitez leurs bons exemples. Rappelez-vous souvent que Jésus vous a beaucoup aimés, qu'il est mort pour vous, et qu'il vous prépare un bonheur éternel dans le ciel. N'oubliez pas que le péché, qui est le plus grand de tous les maux, peut vous faire perdre ce bonheur; craignez donc le péché, regardez-le comme votre grand ennemi, et demandez tous les jours au bon Dieu de n'en commettre aucun. Vous obtiendrez cette grâce et vous sau-**[232]**-verez votre âme, si vous avez une grande dévotion à la sainte Vierge, et si vous récitez tous les jours le Souvenez-vous ou quelque autre prière pour vous mettre sous sa protection. Oui, mes enfants, si vous avez une grande confiance en Marie, elle vous obtiendra la grâce d'aller en paradis, je vous le promets». En arrivant à l'Hermitage, il dit: «J'ai vu la Grange-Payre pour la dernière fois. Je suis bien content d'avoir fait cette visite, et ça a été pour moi une grande consolation que de voir ces petits enfants et de leur recommander d'être sages».

La veille du mois de mai, bien qu'il fût très faible et très souffrant, il voulut ouvrir lui-même les exercices du mois de Marie et donner la bénédiction du saint Sacrement; mais il en fut si fatigué et se trouva si mal, qu'en rentrant dans sa chambre, il s'écria: «C'est fini pour moi, je sens que je m'en vais». Le Frère Stanislas, étant arrivé à ce moment, et le bon Père le voyant plus gai et plus content qu'à l'ordinaire; «Qu'est-ce, mon Frère, lui dit-il, qui vous rend si joyeux?» «C'est, mon Père, répondit le Frère, que pendant l'exercice du mois de Marie que nous venons de commencer, il m'est venu la pensée que la sainte Vierge, touchée de nos prières, vous rendra la santé avant la fin du mois qui lui est consacré». «Vous vous trompez, mon Frère, répliqua le Père, la fin du mois de Marie sera très pénible pour moi, de grandes souffrances m'attendent; mais je compte sur le secours de la divine Mère pour les supporter avec patience et résignation». Il disait vrai: à la fin du mois, ses douleurs étaient excessives; mais grâce à la protection de la sainte Vierge, en qui il avait une pleine confiance, sa patience et sa résignation furent plus grandes encore.

Le lendemain, un ancien Frère étant venu le voir, après s'être entretenu quelques instants avec lui, «Mon Père, lui dit-il, que nous aurions besoin que le bon Dieu vous laissât encore quelque temps parmi nous! qu'allons-nous devenir et qui est-ce qui pourra se charger de conduire la Société, si vous venez à nous manquer<sup>19</sup>?» «Mon bon Frère, lui répondit le pieux Fondateur, ne vous mettez pas en peine de cela. Est-ce qu'il manque d'hommes à Dieu pour accomplir son œuvre? Le Frère que vous avez choisi pour me succéder fera mieux que moi. L'homme n'est qu'un instrument, ou plutôt il n'est rien; c'est Dieu qui fait tout.

---

<sup>18</sup> A partir de 1834, La Grange-Payne était devenue pré-noviciat; on y recevait des aspirants trop jeunes pour aller directement au noviciat à l'Hermitage (LPC 1, doc. 132 [30], p. 267).

<sup>19</sup> Frère François est pourtant élu depuis 6 mois, mais, comme le dit Frère Avit: «Bien qu'il fût très estimé de tous, le Frère François n'avait pas le caractère, l'initiative, l'énergie et l'entrain du Père Champagnat» (AA, p. 327).

Vous devriez comprendre cette vérité, vous qui êtes des anciens et qui avez vu les com-[233]-mencements de l'Institut. La Providence n'a-t-elle pas toujours pris soin de nous? N'est-ce pas elle qui nous a tous réunis? Qui nous a fait triompher de tous les obstacles que nous avons rencontrés? Qui nous a fourni les ressources pour bâtir cette maison, qui a béni nos écoles et les a fait prospérer, quoique nous fussions des hommes sans talents? N'est-ce pas la divine Providence, en un mot, qui a tout fait chez nous? Or, si elle a pris soin de cet Institut jusqu'aujourd'hui, pourquoi n'en prendrait-elle pas soin à l'avenir? Croyez-vous qu'elle cessera de le protéger, parce qu'il y aura un homme de moins? Détrompez-vous, je vous le répète, les hommes ne sont pour rien dans cette œuvre; Dieu la bénira non à cause des hommes qui la dirigent, mais à cause de son infinie bonté et des desseins de miséricorde qu'il a sur les enfants qui nous sont confiés».

Il tint à peu près le même langage au Frère Stanislas qui se lamentait et qui pleurait, tant par la douleur de le perdre que par la crainte du préjudice que sa mort devait causer à l'Institut. «Pauvre Frère! lui dit-il un jour, que vous avez peu de foi et de confiance en Dieu! Vous avez donc cru que la prospérité de la maison tenait à moi? Eh bien! je vous préviens qu'après ma mort les choses iront mieux que maintenant, et que les progrès de la congrégation seront plus rapides qu'ils ne l'ont jamais été. Vous reconnaîtrez un jour la vérité de ce que je vous dis, et vous comprendrez alors que ce n'est pas dans les hommes qu'il faut mettre sa confiance, mais en Dieu qui est tout et qui fait tout». Dans sa profonde humilité, le pieux Fondateur faisait ici une prophétie que le Frère vit accomplir dans toute son étendue. A la mort du Père Champagnat, l'Institut n'avait que quarante-cinq maisons<sup>20</sup>; à la mort du Frère, arrivée treize ans après, il en avait deux cent cinquante. Mais ce n'était pas seulement les Frères qui craignaient que la mort du bon Père n'arrêtât les progrès de son œuvre, tous ceux qui venaient le voir lui tenaient ce langage, et lui disaient; «Dieu vous rendra la santé, parce que vous êtes trop nécessaire à votre communauté». «Dieu n'a aucun besoin de moi, répondait-il, et je suis persuadé que je suis plutôt nuisible à ma communauté, et qu'elle ira mieux après ma mort qu'auparavant».

\* \* \*

Le trois mai, il célébra la sainte messe pour la dernière fois. Il dit lui-même après son action de grâces: «Je viens de dire ma dernière messe, et je suis bien aise que cette messe soit celle de la [234] Croix<sup>21</sup>: car c'est par cette divine Croix que nous est venu le salut, et que notre divin Sauveur lui-même est sorti du monde». Depuis lors, ses douleurs augmentèrent d'un jour à l'autre et ne lui laissèrent presque plus un moment de repos. La peine et la douleur que sa maladie causait à ses Frères, l'affligeaient et l'occupaient plus que ses propres souffrances; la désolation dans laquelle il les voyait plongés, lui faisait verser des larmes, et le porta à leur cacher le plus longtemps qu'il put la gravité de sa situation. Mais, sentant diminuer ses forces, et s'apercevant que sa maladie prenait un caractère et des symptômes qui annonçaient que la mort pouvait ne pas être éloignée, il appela le Frère Stanislas et lui dit: «Je voudrais bien pouvoir différer davantage ce que je vais vous proposer, à cause de la peine que cela va vous faire à tous; mais je ne le puis, car je sens que je m'en vais. Je désire donc être administré ce soir. Préparez ce qu'il faut dans la salle de communauté, afin que tous les Frères soient témoins de cette cérémonie, que je puisse les voir tous

---

<sup>20</sup> 48 établissements, sans compter l'Hermitage et l'Océanie (AA, p. 317).

<sup>21</sup> En 1840, le 3 mai était la fête de l'Invention de la Sainte Croix.

réunis, leur faire mes adieux et leur adresser quelques paroles de consolation». Si, d'un côté, cet acte suprême était un sujet de consolation pour le cœur paternel du bon Père, d'un autre, il lui était extrêmement pénible, et la pensée qu'il allait voir ses Frères pour la dernière fois, lui serrait le cœur. A cinq heures, tous les Frères et les postulants s'étant réunis dans la salle des exercices, où tout était préparé pour la cérémonie, il s'y rendit revêtu d'un surplis et d'une étole. Sa vue et son état de faiblesse et de souffrance impressionnèrent extrêmement les Frères et leur arrachèrent des larmes. Après s'être assis dans un fauteuil, il joignit les mains et se recueillit profondément pendant quelques instants pour se préparer à la réception des derniers sacrements. Il reçut d'abord l'Extrême-Onction, un Frère s'étant présenté pour lui ôter ses bas, il ne voulut pas le souffrir et les posa lui-même. On lui donna ensuite le saint Viatique qu'il reçut dans de grands sentiments d'humilité, de respect et d'amour. La cérémonie terminée, il resta quelques minutes comme anéanti, adorant et remerciant Jésus-Christ avec cette piété et cette foi vive qui lui étaient ordinaires quand il célébrait la sainte messe, et que la circonstance solennelle où il se trouvait, rendit encore plus intenses et plus sensibles. Levant ensuite les yeux et les promenant sur les Frères, il leur parla en ces termes, d'une voix faible, attendrie, mais pathétique:

### 235

«Mes chers Frères, *souvenez-vous de vos fins dernières et vous ne pécherez jamais*<sup>22</sup>. Je comprends maintenant et vous comprendrez un jour, quand vous serez en l'état où je me trouve, que ce n'est pas sans raison que le Saint-Esprit nous assure que si nous pensions à la mort et à ce qui la suit, jamais nous ne commettrions le péché, jamais nous ne nous attacherions au monde et aux biens de la terre. Hélas! à la mort on n'éprouve qu'un regret, celui de n'avoir pas assez fait pour le bon Dieu, pour le salut de son âme et pour gagner le ciel.

«Mes amis, nous sommes tous réunis ici pour la dernière fois. Ce que je vous recommande<sup>23</sup> par-dessus tout, avant de nous quitter, c'est de vous aimer les uns les autres<sup>24</sup>. Souvenez-vous que vous êtes frères, que Marie est votre commune Mère, et que vous êtes tous appelés à un même héritage, qui est le ciel. Aimez-vous donc comme Jésus-Christ vous aime, comme Marie, votre Mère, vous aime. Pour preuve de cet amour, supportez-vous, rendez-vous service, aidez-vous les uns les autres; et n'oubliez jamais que c'est par la pratique de la charité que la vie religieuse sera pour vous une vie douce et un paradis sur la terre. Il faut que vous soyez tellement unis, tellement habitués à vous supporter, à vous rendre la vie heureuse, que l'on puisse vous appliquer ces paroles de la sainte Ecriture: *«Qu'il est beau, qu'il est doux et agréable de vivre avec des frères*<sup>25</sup>!

«Après la charité, la vertu que je vous désire et vous recommande le plus, c'est l'obéissance. Ce n'est pas que j'aie à me plaindre d'aucun de vous à ce sujet; au contraire, j'aime à reconnaître que je vous ai toujours trouvés dociles à ma volonté; ce que je veux donc, c'est que vous obéissiez à mon successeur comme vous m'avez obéi jusqu'à présent. En obéissant, vous êtes toujours sûrs de faire la volonté de Dieu. Pour un religieux, l'obéissance est le grand chemin du paradis; s'il ne quitte pas cette voie, il y arrivera infailliblement: Oh! que vous serez heureux à la mort, et quelle récompense vous attend, si l'on peut dire de vous: Il a été obéissant toute sa vie!

«Mes enfants, ah! qu'il fait bon mourir dans la Société de Marie! c'est aujourd'hui, je vous l'avoue, ma plus grande consolation. Soyez donc fidèles à

---

<sup>22</sup> Si. 7, 40.

<sup>23</sup> Le P. Champagnat insistera encore sur ce point dans son Testament Spirituel.

<sup>24</sup> Jn. 13, 34.

<sup>25</sup> Ps. 132, 1.,

votre vocation, et pour cela gardez [236] votre règle: car l'obéissance à la règle vous obtiendra la persévérance, vous fera aimer les devoirs de la vie religieuse et vous les rendra faciles. Aimez votre vocation, conservez-la; c'est par elle que Dieu veut vous sauver, et vous vous sauverez en effet, si vous avez le bonheur de mourir dans la Société de Marie. J'ai vu mourir un grand nombre de Frères; je n'en ai pas trouvé un seul qui, sur son lit de mort, fût fâché de s'être fait religieux, d'avoir persévéré dans sa vocation et de mourir avec l'habit de Frère de Marie». A ces paroles, sa voix s'affaiblit, les forces lui manquèrent et il ne put continuer. Après quelques instants de repos, il reprit:

«Mes enfants, je ne puis vous en dire davantage. Je termine donc en demandant ici, devant Notre-Seigneur, pardon à tous des mauvais exemples que j'aurais pu vous donner. Je ne me rappelle pas d'avoir fait volontairement de la peine à quelqu'un; mais si cela m'est arrivé, je lui en demande sincèrement pardon».

Les Frères qui avaient écouté ses avis dans un recueillement profond, qui étaient pénétrés, touchés et attendris au dernier point, tant par les paroles qu'il leur avait adressées que par l'état où ils le voyaient, éclatèrent tous en sanglots, lorsqu'ils l'entendirent leur demander pardon, et tombèrent à genoux suffoqués par la douleur. Un des Pères aumôniers<sup>26</sup>, présent à cette déchirante cérémonie, s'écria: «Oh! mes Frères, c'est à nous à demander pardon au vénérable Père Champagnat». Mais les Frères étaient si profondément impressionnés, et tellement plongés dans la désolation, qu'ils ne l'entendirent pas, et qu'ils restèrent comme anéantis. Le Père était lui-même extrêmement touché et attendri bien qu'il fit effort pour comprimer les sentiments de son cœur et qu'il montrât toujours un courage mâle, son ton de voix et les larmes qui s'échappaient malgré lui de ses yeux, faisaient assez connaître combien il était affecté de la douleur de ses Frères. Pour ne pas prolonger leur affliction, il se retira dans sa chambre, et, malgré ses grandes souffrances, il resta longtemps à prier et à s'entretenir avec Notre-Seigneur.

C'était un lundi et le onze du mois de mai qu'il fut administré. Les jours suivants, ses souffrances allèrent en augmentant, et ses douleurs de reins devinrent si intenses qu'il pouvait à peine rester deux heures levé. Le même jour où il reçut le saint Viatique, on commença pour lui une neuvaine à sainte Philomène<sup>27</sup>. [237] A la suite de cette neuvaine, il y eut une amélioration dans son état, qui fit concevoir d'heureuses espérances; l'enflure des mains et des pieds cessa; le mal de reins, qui l'avait tant fait souffrir depuis le mercredi des Cendres, disparut; de sorte que le bon Père put sortir de sa chambre, se rendre à la chapelle pour adorer le saint Sacrement, et à la sacristie pour voir une crédence<sup>28</sup> nouvellement placée. «Vous serez content, dit-il au Frère sacristain, maintenant que vous avez une crédence propre et commode pour retirer vos ornements». «Oui, mon Père, répondit le Frère; mais je le serais bien davantage si elle pouvait vous servir». «Non, mon cher ami, répliqua le Père, elle ne servira pas à moi, mais qu'importe, elle servira à d'autres».

En se rendant dans sa chambre, ayant aperçu un Frère occupé à faire dans un mur une espèce de niche qui pouvait servir de retraite à ceux qui aiment à se cacher, il fit appeler aussitôt le directeur des travaux, et il lui dit: «Je vous recommande d'une manière particulière de veiller sur ce sujet et sur ceux qui

---

<sup>26</sup> Les aumôniers étaient alors, les PP. Matricon et Besson.

<sup>27</sup> Cette sainte, personnage obscur des Catacombes, a été l'objet d'une grande dévotion, spécialement à cause de l'importance que lui a donnée le Curé d'Ars. Si la nouvelle liturgie ne lui reconnaît plus de culte officiel, c'est que l'on n'a pas de renseignements historiques à son sujet.

<sup>28</sup> Cette crédence se trouve encore à la sacristie de Notre-Dame-de l'Hermitage.

travaillent avec lui. Sachez toujours où il est, ce qu'il fait et ne lui donnez jamais de jeunes Frères. La surveillance, ajoute-t-il, est une chose essentielle dans une maison comme la nôtre, où il y a tant de jeunes gens dont la vertu, pour ne pas faillir, a besoin de ce soutien extérieur». Une autre fois, s'apercevant que quelques Frères travaillaient lâchement dans le clos, «ayez soin, dit-il encore au Frère directeur, que les novices s'occupent et ne perdent pas le temps: car la paresse est un des plus mauvais vices, et c'est peut-être celui qui fait le plus de mal aux religieux. J'ai à me reprocher de n'avoir pas assez tenu au travail et d'avoir été trop indulgent à l'égard des paresseux». Ce reproche qu'il se faisait, n'était certainement pas fondé: car l'on sait combien il aimait le travail et combien il tenait à ce que tout le monde s'occupât autour de lui; mais ce scrupule nous montre une fois de plus à quel point le bon Père détestait la paresse qu'il regardait comme une des choses les plus dangereuses pour les Frères.

Ses grandes souffrances, loin d'affaiblir sa piété et ses sentiments religieux, comme il arrive à plusieurs dans les grandes maladies, ne firent qu'augmenter sa ferveur et la vivacité de sa foi; il désirait, il demandait même qu'on lui parlât souvent du bon Dieu, et il aimait à avoir toujours quelqu'un auprès de lui pour [238] lui inspirer des sentiments d'amour et de confiance à Notre-Seigneur et pour lui aider à en produire les actes. Il se plaisait surtout à entendre le cher Frère François, et c'était pour lui une consolation que de l'avoir à côté de lui. Dans les fréquents entretiens qu'ils avaient ensemble, il lui ouvrait son cœur et lui manifestait tous ses désirs et toutes ses peines. Sa profonde humilité lui faisait craindre quelquefois de n'avoir pas fait tout ce que le bon Dieu demandait de lui ou de ne l'avoir pas assez bien fait; et alors, à l'exemple du Roi-Prophète, il était pénétré de la crainte des jugements de Dieu; mais bientôt son cœur s'ouvrait à la confiance et à la reconnaissance, lorsque le bon Frère lui rappelait les grandes grâces que le bon Dieu lui avait faites, et le bien qu'il lui avait accordé de faire par la fondation de l'Institut, bien que devaient continuer les Frères qu'il laissait après lui.

Un jour, le pieux Fondateur était tout inquiet au sujet d'une bonne œuvre qu'on lui avait proposée; il se reprochait de n'en avoir pas poursuivi l'accomplissement, et craignait d'avoir à en rendre compte au bon Dieu. Cette œuvre était une espèce de colonie agricole<sup>29</sup> qu'il s'agissait de créer en faveur des enfants trouvés ou orphelins. Un pieux habitant de Lavalla offrait pour cela sa maison et une vaste propriété, d'autres personnes avaient également promis de contribuer à cette fondation et de fournir les ressources nécessaires. Le Père Champagnat aurait désiré voir ces personnes pour leur parler de cette affaire et pour la conclure. Le cher Frère François, auquel il communiqua ses inquiétudes et ses désirs, lui dit. «Mon Père, vous devez être tranquille et n'éprouver aucun regret de n'avoir pas commencé cette œuvre plus tôt, parce que vous aviez besoin de tout votre temps pour fonder l'Institut, pour le constituer, pour diriger et pour former les Frères. D'ailleurs, comme ce projet de colonie agricole est une œuvre entièrement différente de la vôtre, vous avez bien fait de ne pas l'entreprendre avant d'avoir mûrement réfléchi; d'autant plus que [239] la congrégation des

---

<sup>29</sup> L'idée de colonie agricole vient de Villeneuve-Bargemont, homme politique puis chrétien social. Il pense que beaucoup de terres en friches pourraient être attribuées à des familles ou à des communautés religieuses qui prendraient en charge des orphelins et les fixeraient dans un travail agricole pour ralentir l'exode vers les villes. Le Père Champagnat pouvait voir dans l'offre qui lui était faite à la fin de sa vie un signe du Seigneur pour réaliser d'une façon autre que scolaire et artisanale ce qu'il avait dû abandonner à l'Hermitage pour des raisons morales, le contact des orphelins étant nuisible aux postulants. (L'offre d'une œuvre semblable lui avait déjà été faite dans une autre région (Bresse), mais n'avait pas pu aboutir (OME, doc. 115 et 116, p. 237 et ss. Aussi OM I, doc. 273, p. 594).

Frères avait besoin de toutes vos forces, de tous vos soins, de toute votre sollicitude, et que vous n'auriez guère pu vous occuper d'autre chose sans nuire à ses progrès, et peut-être sans compromettre son avenir. Je crois donc qu'il est bon de laisser l'établissement de la colonie des orphelins à quelque autre, à qui Dieu donnera la pensée et les moyens de l'établir». Ces réflexions le tranquillisèrent entièrement et il ne parla plus de cette affaire.

Une dernière chose qu'il se reprochait et dont il fit encore part au cher Frère François, c'était de n'avoir pas assez visité les Frères malades. Ici encore la conscience timorée du bon Père et sa tendre affection pour ses Frères le portaient à se faire un reproche qu'il n'avait pas mérité: car les malades avaient été l'objet continuel de ses sollicitudes, et il n'avait rien négligé pour leur procurer les soulagements qu'il pouvait leur accorder. Il avait fait construire tout exprès un corps de bâtiment pour avoir une infirmerie commode. Une pharmacie, montée à grands frais, fournissait tous les médicaments nécessaires, et plusieurs Frères, formés au service des malades, leur prodiguaient les soins les plus attentifs et les plus minutieux. Dès que les Frères tombaient malades dans les postes, le charitable supérieur les faisait venir ou les envoyait chercher, afin qu'ils fussent mieux soignés sous ses yeux. Apprenant un jour la maladie d'un Frère, et ne pouvant le faire transporter à la maison-mère à cause de la gravité et du caractère de la maladie, il s'écria les larmes aux yeux: «Ah! que je crains qu'on laisse souffrir ce bon Frère! que je voudrais qu'il fût ici pour le soigner! je donnerais pour le soulager tout ce que j'ai». Les Frères malades étaient toujours dans sa pensée; il les visitait, il les recommandait aux prières de la communauté, il les faisait soigner le jour et la nuit, il les entourait de toutes espèces de soins; et après cela il se reprochait de n'avoir pas assez fait pour eux! C'est ainsi que se traitent et se jugent les saints. Saint Jean l'Aumônier, après avoir donné tous ses biens aux pauvres et s'être entièrement dépouillé pour les assister, ne croyait pas avoir assez fait pour eux, et la crainte que Dieu ne lui reprochât d'avoir négligé ou laissé souffrir quelqu'un, l'empêchait de dormir la nuit.

## CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

*Testament Spirituel du Père Champagnat. Avis qu'il donne à divers Frères. Visites qu'il reçoit et consolation qu'il en éprouve. Sa piété, sa ferveur, son amour pour Dieu augmentaient avec ses souffrances. Son agonie, sa mort et ses obsèques.*

Malgré ses souffrances, le bon Père ne perdait jamais la présence de Dieu et il était toujours occupé à prier ou à s'entretenir de quelques sujets de piété avec les Frères qui venaient le voir ou qui le servaient. Dès qu'il fut obligé de garder le lit, il fit placer tout autour les images de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, et de saint Joseph, afin de les voir, de les contempler tout à son aise, et de nourrir ainsi sa piété et son amour pour Jésus, Marie et Joseph, dont il réclamait le secours et invoquait sans cesse les noms. Le Frère qu'il avait chargé de placer ces images, lui ayant apporté celle de la sainte Vierge dans un cadre doré, il ne le voulut pas. «Mon Frère, dit-il, nous sommes pauvres, ce tableau ne convient donc pas ici; portez-le à la sacristie où vous l'avez pris, et mettez-en un autre simple et modeste». Non content de ses diverses oraisons jaculatoires, il s'acquittait avec une exactitude et une ferveur admirables de tous ses exercices de piété, répondant distinctement au chapelet qu'il faisait réciter à côté de lui, lorsqu'il n'eut plus la force de le dire seul, ainsi qu'aux litanies de saint Joseph et aux autres prières qu'il faisait faire aux différentes heures de la journée. Tous les jours, il se faisait lire un chapitre de l'Imitation de Jésus-Christ, sur lequel il s'entretenait ensuite avec les Frères qui se trouvaient dans sa chambre. Il dit son bréviaire jusqu'à ce qu'il ne lui fut plus possible de le tenir. Un jour qu'il était tombé de ses mains, il voulut encore le reprendre un moment après, et il fallut une défense formelle pour lui faire cesser la récitation du saint office.

Cependant la légère amélioration que l'on avait remarquée dans son état à la suite de la neuvaine à sainte Philomène, ne dura pas; ses douleurs et ses vomissements le reprirent plus fort que jamais. Alors, ayant fait appeler le Frère François et le Frère Louis-Marie, il leur dit: «Mes chers Frères, comme il me reste peu de temps à vivre, je serais bien aise, avant de mourir, de faire mon Testament Spirituel, c'est-à-dire, de donner mes derniers avis aux [241] Frères; cela leur fera plaisir et leur fera du bien». «Mon Père, lui répondit le Frère François, les Frères en seraient sans doute très satisfaits et très reconnaissants; mais je crains que cela ne vous fatigue trop». «Non, non, dit-il, et regardant le Frère Louis-Marie, il ajouta: mon cher Frère, vous mettrez mes sentiments par écrit; les voici tels que je veux les exprimer et les faire connaître aux Frères». Ici, il énonça toutes les pensées, les avis et les recommandations qui sont dans son Testament Spirituel et à peu près dans le même ordre, se reprenant après chaque phrase, ce qui donnait le temps et la facilité de remarquer et de retenir parfaitement ses pensées et ses propres expressions. La rédaction étant faite, le Frère vint la lui soumettre. Après en avoir entendu la lecture, il dit: «Ce sont bien là mes sentiments et ce que je veux dire aux Frères. Vous les réunirez tous dans ma chambre, et après qu'on m'aura appliqué l'indulgence des mourants, vous leur lirez devant moi mon testament; ce sera pour moi une grande consolation que de voir ces bons Frères et de leur donner mes derniers avis». Il prononça ces dernières paroles avec une grande émotion et il parut extrêmement attendri et affecté.

Les Pères aumôniers et les Frères s'étant rendus dans sa chambre, après la prière du soir, selon ses désirs, on lui appliqua d'abord l'indulgence *In articulo mortis*; ensuite, pendant que le cher Frère François lui soutenait la tête, le Frère Louis-Marie fit la lecture du Testament Spirituel ainsi conçu<sup>1</sup>: *Testament Spirituel de Joseph-Benoît-Marcellin*<sup>2</sup> *Champagnat, Prêtre, Supérieur et Fondateur des Petits Frères de Marie*.

«Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. Ici, en la présence de Dieu, sous les auspices de la très sainte Vierge et de saint Joseph, voulant faire connaître à tous les Frères de Marie l'expression de mes dernières et de mes plus chères volontés, je recueille toutes mes forces, pour rédiger, selon que je le crois le plus conforme à la volonté divine et le plus utile au bien de la Société, mon Testament Spirituel.

«D'abord<sup>3</sup>, je supplie très humblement tous ceux que je pourrais avoir offensés ou scandalisés en quelque manière, quoique je ne sache pas avoir fait volontairement de la peine à personne, [242] de vouloir bien me pardonner en considération de la charité infinie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir du bon Dieu qu'il daigne oublier les péchés de ma vie passée, et recevoir mon âme dans son infinie miséricorde. Je meurs plein de respect, de reconnaissance et de soumission pour le Révérend Père Supérieur Général de la Société de Marie et dans les sentiments de la plus parfaite union pour tous les membres qui la composent, spécialement pour les Frères que Dieu avait confiés à ma sollicitude, et qui ont toujours été si chers à mon cœur.

«Je désire qu'une entière et parfaite obéissance règne toujours parmi les Frères de Marie, que les inférieurs, envisageant dans les Supérieurs la personne de Jésus-Christ, leur obéissent de cœur et d'esprit, renonçant toujours, s'il est besoin, à leur volonté et à leur jugement propres. Qu'ils se souviennent que *le Religieux obéissant remportera des victoires*<sup>4</sup>, et que c'est l'obéissance principalement qui est la base et le soutien d'une Communauté. Dans cet esprit, les Petits Frères de Marie se soumettront, non seulement aux premiers Supérieurs, mais encore à tous ceux qui seront préposés pour les diriger et les conduire. Ils se pénétreront bien de cette vérité de foi, que le Supérieur représente Jésus-Christ, et qu'il doit être obéi quand il commande, comme si c'était Jésus-Christ lui-même qui commandât.

«Je vous prie aussi, Mes bien chers Frères, de toute l'affection de mon âme et par toute celle que vous avez pour moi, de faire en sorte que la sainte charité se maintienne toujours parmi vous. Aimez-vous les uns et les autres comme Jésus-Christ vous a aimés<sup>5</sup>. Qu'il n'y ait parmi vous qu'un même cœur et un même esprit<sup>6</sup>. Qu'on puisse dire des Petits Frères de Marie, comme des premiers chrétiens: Voyez comme ils s'aiment!... C'est le vœu de mon cœur le plus ardent, à ce dernier moment de ma vie. Oui, mes très chers Frères, écoutez les dernières paroles de votre Père, ce sont celles de notre bien-aimé Sauveur: *Aimez-vous les uns les autres*<sup>7</sup>.

«Je désire, mes bien chers Frères, que cette charité qui doit vous unir tous ensemble, comme les membres d'un même corps, s'étende aussi à toutes les autres

---

<sup>1</sup> Voir OME, doc. 153, p. 343 et ss. Le Testament Spirituel est conservé aux APM et est édité d'après l'original en OM 1, doc. 417, p. 952 et ss.

<sup>2</sup> Dans l'acte de baptême, qui était également l'acte de naissance, les prénoms sont dans l'ordre suivant: Marcellin Joseph Benoît.

<sup>3</sup> Cette partie: «D'abord... (jusqu'à)...chers à mon cœur», dans le texte écrit par le Frère François, est à la fin du Testament (OME, doc. 153, pp. 340-347).

<sup>4</sup> Pr. 21, 28.

<sup>5</sup> Jn. 13, 34.

<sup>6</sup> Ac. 4, 32.

<sup>7</sup> Jn. 13, 34.



congrégations. Ah! je vous en conjure par la charité sans bornes de Jésus-Christ, gardez-vous [243] de jamais porter envie à personne et surtout à ceux que le bon Dieu appelle à travailler, comme vous, dans l'état religieux, à l'instruction de la jeunesse. Soyez des premiers à vous réjouir de leurs succès et à vous affliger de leurs disgrâces. Recommandez-les souvent au bon Dieu et à la divine Marie. Cédez-leur sans peine. Ne prêtez jamais l'oreille à des discours qui tendraient à leur nuire. Que la seule gloire de Dieu et l'honneur de Marie soient votre unique but et toute votre ambition.

«Comme vos volontés doivent se confondre avec celle des Pères de la Société de Marie, dans la volonté d'un Supérieur unique et général, je désire que vos cœurs et vos sentiments se confondent aussi toujours en Jésus et en Marie. Que leurs intérêts soient les vôtres, que votre plaisir soit de voler à leur secours<sup>8</sup>, toutes les fois que vous en serez requis. Qu'un même esprit, un même amour vous unisse à eux, comme des branches à un même tronc, et comme les enfants d'une même famille à une bonne Mère<sup>9</sup>, la divine Marie. Le Supérieur des Pères, l'étant également de la branche des Frères, doit être le centre d'union des uns et des autres. Comme je n'ai eu qu'à me louer de la soumission et de l'obéissance que m'ont toujours montrées les Frères de Marie, je désire et j'entends que le Supérieur général trouve toujours la même obéissance et la même soumission. Son esprit est le mien, et sa volonté est la mienne. Je regarde cet accord parfait et cette soumission entière comme la base et le soutien de la Société des Frères de Marie.

«Je demande encore au bon Dieu et je souhaite de toute l'affection de mon âme, que vous persévériez fidèlement dans le saint exercice de la présence de Dieu, l'âme de la prière, de l'oraison, de toutes les vertus. Que l'obéissance et la simplicité soient toujours le caractère des Petits-Frères-de-Marie. Qu'une dévotion tendre et filiale vous anime dans tous les temps et dans toutes les circonstances pour notre bonne Mère. Faites-la aimer partout, autant qu'il vous sera possible. C'est elle qui est la première Supérieure de toute la Société. Joignez à la dévotion à Marie la dévotion au glorieux saint Joseph, son très digne époux; vous savez qu'il est un de nos premiers Patrons. Vous faites l'office d'anges gardiens auprès des enfants qui vous sont confiés; rendez aussi [244] à ces purs esprits un culte particulier d'amour, de respect et de confiance.

«Mes très chers Frères, soyez fidèles à votre vocation, aimez-la et persévérez-y avec courage. Conservez-vous dans un grand esprit de pauvreté et de détachement. Que l'observance journalière de vos saintes Règles vous préserve de manquer jamais au vœu sacré qui vous lie à la plus belle et à la plus délicate des vertus. Il y a des peines pour vivre en bon Religieux; mais la grâce adoucit tout: Jésus et Marie vous aideront; d'ailleurs la vie est bien courte, et l'éternité ne finira jamais. Ah! qu'il est consolant, au moment de paraître devant Dieu, de se rappeler qu'on a vécu sous les auspices de Marie et dans sa Société! Daigne cette bonne Mère vous conserver, vous multiplier et vous sanctifier. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient toujours avec vous<sup>10</sup>. Je vous laisse avec confiance dans les sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, en attendant que nous puissions nous réunir tous ensemble dans la bienheureuse éternité.

«Telle est ma volonté dernière et expresse pour la gloire de Jésus et de

---

<sup>8</sup> Les Frères voleront avec joie au secours des prêtres Maristes aussitôt qu'ils en seront requis par le Supérieur (Règle de 1837, chap. 1, art. 3).

<sup>9</sup> On a là une citation presque littérale de l'article de la Règle du Père Colin, tel qu'il figure dans le Summarium de 1833, No 114 (Ant. Textus I, p. 84).

<sup>10</sup> 2 Co 13, 13.

Marie. Le présent Testament Spirituel sera remis entre les mains de M. Colin, Supérieur général de la Société de Marie.

«Fait à Notre-Dame-de-l'Hermitage<sup>11</sup>, le 18 mai 1840.

«Joseph Benoît Marcellin CHAMPAGNAT, «Prêtre de la Société de Marie et Supérieur des Frères»<sup>12</sup>.

\* \* \*

Cette pièce fut écoutée avec une extrême attention et un profond attendrissement. La lecture terminée, le bon Père ajouta quelques mots pour confirmer ce qui venait d'être lu; après quoi les Frères, s'étant mis à genoux, lui demandèrent pardon et le supplièrent de ne pas les oublier devant Dieu. «Vous oublier! reprit le pieux Fondateur d'un ton de voix plein d'émotion et de sentiments affectueux, cela est impossible». Le Frère François lui ayant demandé sa bénédiction pour tous les membres de l'Institut présents et absents, de même que pour ceux qui devaient en faire partie plus tard, il la donna avec beaucoup d'affection. Joignant les mains, élevant les yeux vers le ciel, et portant ensuite ses regards sur les Frères, il prononça la formule ordinaire avec une grande ferveur et d'un ton de voix faible mais très énergique. Cela [245] fait, les Frères récitèrent pour lui trois *Ave Maria*, le *Memorare* et le *Sub tuum*. Le Frère supérieur, craignant de fatiguer le malade, leur fit signe de se retirer, et chacun s'en alla les larmes aux yeux et le cœur plein d'attendrissement.

Quand la communauté se fut retirée, le pieux Fondateur parut extrêmement satisfait de ce qu'il venait de faire. «Je remercie le bon Dieu, dit-il, de m'avoir donné la pensée de faire mon testament spirituel. Je suis bien aise que tous les Frères puissent connaître et lire mes derniers avis et mes dernières volontés; cela les édifiera et leur fera plaisir; d'ailleurs, je leur devais cette consolation pour l'attachement qu'ils me témoignent». En effet, cet attachement ne pouvait aller plus loin. Les prières qu'on faisait pour lui, étaient générales et continuelles; de plus, on avait demandé celles de toutes les autres communautés du pays. Les jeudis, les Frères qui n'étaient pas trop éloignés de l'Hermitage, ne manquaient pas de venir le voir pour lui témoigner la part qu'ils prenaient à ses souffrances. C'était un bonheur pour ceux de la maison, de le veiller et de le servir. On s'ingéniait pour trouver quelques moyens de le soulager et de lui faire plaisir. Les Frères et les novices évitaient avec un soin extrême de faire le moindre bruit autour de sa chambre, et bien qu'on eût tapissé les corridors et les passages, ils quittaient tous leurs souliers, quand ils arrivaient près de là. M. Béliet<sup>13</sup>, missionnaire de Valence, qui se trouvait à cette époque à l'Hermitage, était émerveillé de tant d'attention, de tant de soins et de tant d'attachement. «Ah! disait-il, c'est bien vrai, qu'il y a le centuple<sup>14</sup> pour les religieux, même dès cette vie. C'est un saint qui s'en va en paradis, mais jamais prince du monde n'a été entouré, à ses derniers moments, de plus de soins». Il n'y avait du reste rien d'affecté dans ces procédés des Frères à l'égard de leur bien-aimé Père; on voyait que c'était le cœur qui les commandait et les dirigeait. Mais, il faut le dire, c'est

---

<sup>11</sup> Frère Jean-Baptiste omet la mention des témoins.

<sup>12</sup> Titre non conforme à l'original (OME, doc. 153, p. 346).

<sup>13</sup> M. Bellier était entré dans une Société de missionnaires qui étaient, pour le diocèse de Valence, ce qu'étaient les «Chartreux» fondés par Mgr Fesch, pour le diocèse de Lyon. «M. Bellier vint à l'Hermitage avec M. Mazelier rendre visite au P. Champagnat mourant. M. Mazelier partit avant la mort du Père; mais M. Bellier resta tout le temps et écrivit à M. Mazelier une petite relation de cette mort. Cela influença M. Mazelier pour hâter l'union des Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux avec ceux de l'Hermitage» (AA, AFM manuscrit, p. 442).

<sup>14</sup> 14 Mt 19, 29.

toujours la même affection, les mêmes soins, à proportion, pour tous les Frères qui meurent dans l'Institut; et c'est le bon [247] Père qui, par ses exemples et ses instructions, a appris à ses Frères de quelle manière on doit traiter les malades dans la Société.

\* \* \*

Nous devons ajouter que le Père Champagnat n'était pas difficile à servir. Il ne dissimulait pas ses maux; mais sa résignation, plus grande que ses souffrances, lui faisait répéter sans cesse: Mon Dieu, que votre volonté soit faite<sup>15</sup>! Il prenait les choses comme elles venaient, les accès de son mal, comme les petits soulagements qu'on pouvait lui procurer; se montrant toujours résigné, toujours gai, toujours content. Une fois, s'apercevant que le Frère qui le veillait avait sommeil, il lui dit: «Mettez-vous sur cette chaise, et dormez un peu; je vous appellerai quand j'aurai besoin de vous». En un instant le Frère fut pris d'un profond sommeil; et quelque temps après, le Père, qui éprouvait quelque besoin, l'appela sans pouvoir se faire entendre. Lorsque le Frère s'éveilla, il lui dit, en souriant: «Il y a plus d'une heure que je vous appelle de toutes mes forces». Puis il ajouta toujours d'un ton gai: «Ah! je vois pourquoi vous ne m'avez pas entendu; c'est que je ne vous appelais pas par votre nom». En effet, il s'était mépris, et il avait donné à ce Frère un nom qui n'était pas le sien. Le même Frère étant venu le veiller une autre nuit, il lui dit en plaisantant: «Il ne faudra pas faire aujourd'hui comme l'autre fois». Le bon Frère le lui promit, et il prit même des précautions pour ne pas se laisser surprendre par le sommeil; mais ce fut inutilement, et peu après il s'endormit profondément. Le Père, qui souffrait beaucoup cette nuit, l'appela longtemps sans pouvoir l'éveiller; heureusement il fut entendu par un Frère qui couchait dans une chambre voisine, et qui vint lui donner ce dont il avait besoin. Quand le Frère dormeur s'éveilla, il fut tout confus de se trouver en faute et de se voir supplanté; mais le Père l'eut bientôt rassuré: «Mon Frère, lui dit-il, avec une grande bonté, on voit que vous êtes bien avec le bon Dieu et que vous avez une conscience paisible; car vous dormez fort tranquillement. Allez vous coucher, et ne vous tourmentez pas de votre oubli». Le Frère accouru, était le bon Frère Jérôme, que le Père Champagnat aimait singulièrement, à cause de son excellent caractère et de sa simplicité. Ce Frère savait si bien le prendre pour le soulever et le changer de lit, il savait si bien deviner ses besoins et les satisfaire, autant qu'il dépendait de lui, que le Père préférait ses services à ceux des autres Frères, quoiqu'il se montrât content de tous ceux qui le servaient.

247

Quelque grandes que fussent ses souffrances, il recevait toujours avec une extrême bonté les Frères qui venaient le voir, et ne manquait jamais de leur adresser quelques paroles de consolation et d'encouragement. «Mon Frère, disait-il à l'un d'eux, suivez bien votre Règle; instruisez avec soin vos enfants des mystères et des vérités de la religion; car ce sont là les deux choses qui vous consolent le plus à la mort». Il répondit à un autre qui lui demandait un moyen pour bien faire ses actions: «Ne pensez qu'à ce que vous faites actuellement ou à ce que vous voudriez avoir fait à l'heure de la mort». Il dit à un troisième qui était porté aux scrupules et qui venait de lui faire part de quelques peines de conscience: «Le scrupule est l'ennemi de l'amour de Dieu et de la perfection; il faut avoir une conscience timorée, mais non scrupuleuse. Ne perdez pas votre

---

<sup>15</sup> Mt 6, 10; Lc. 22, 41.

temps à vous examiner, à revenir sans cesse sur les mêmes choses; employez-le à faire des actes de foi, d'espérance, de charité et autres, dont un seul vous rendra plus agréable à Dieu, et vous fera plus avancer dans la vertu que toutes les inquiétudes auxquelles vous vous livrez. Le scrupule ruine et détruit l'espérance qui est une vertu théologale. Dieu étant notre Père, rien ne lui déplait plus que le défaut de confiance».

C'est ainsi que, malgré ses souffrances, il instruisait et consolait ses Frères. S'il arrivait que l'intensité de ses douleurs l'empêchât de les entretenir et de répondre aux différentes choses qu'ils avaient à lui proposer, il en éprouvait une véritable peine. Un jour qu'il était très souffrant n'ayant pu parler à un Frère directeur, il le fit appeler dès qu'il se trouva mieux, et comme on lui dit que ce Frère était reparti pour son établissement; «Ah! que je regrette, s'écria-t-il, de n'avoir pu lui parler pour l'encourager et pour le porter à remplir avec zèle la belle mission que Dieu lui a confiée. Oh! que les Frères qui sont dans l'enseignement ont du mérite!... que leur récompense sera grande s'ils ont du zèle!»

Un autre jour, après s'être entretenu quelques instants avec le Frère François, il se tourne de son côté, et lui demande combien il y avait de temps qu'ils étaient ensemble; le Frère ayant répondu qu'il y avait plus de vingt ans, le bon Père se retourne, lève les yeux au ciel, et dans un profond recueillement paraît faire une ardente prière. «Mon Père, reprit le Frère un moment après, j'espère bien que si nous sommes obligés de nous séparer de corps, vous serez toujours d'esprit et de cœur avec nous, et nous avec vous, et que vous continuerez d'être notre Père?» «Oh! oui, répondit-il, si j'ai quelque crédit auprès de Dieu et de la sainte Vierge, je l'emploierai tout entier en faveur de la Société». Regardant ensuite le Frère François avec attendrissement: «Pauvre Frère, lui dit-il, je vous plains: car le gouvernement de l'Institut est un lourd fardeau; mais l'esprit de zèle, l'esprit de prière et la confiance en Dieu vous aideront à le porter. Souvenez-vous qu'on ne peut être utile aux autres et procurer le salut des âmes qu'en se sacrifiant». Le Frère Louis-Marie étant venu le voir dans ce moment, il lui dit aussi, en lui serrant la main: «Allons, mon Frère, secondez le Frère François de tout votre pouvoir; entendez-vous bien avec lui; vous aurez beaucoup d'embarras; mais ayez confiance, le bon Dieu sera avec vous: car c'est son œuvre que vous faites; avec son secours vous vaincrez tous les obstacles que l'ennemi pourra vous susciter. Puis, ne l'oubliez pas, vous avez la sainte Vierge, qui est la ressource<sup>16</sup> de la maison; sa protection ne vous manquera jamais».

Une autre fois, il dit au Frère Stanislas, qui ne le quittait presque pas: «Mon bon Frère, je vous donne beaucoup de peines; je le regrette bien; mais ce qui me console, c'est que Dieu vous rendra au centuple tout ce que vous faites pour moi. Que Dieu est bon de tenir compte de tout ce que l'on fait pour le prochain et d'en donner lui-même la récompense! Quel puissant motif pour nous de pratiquer la charité et de rendre service à nos Frères! Tâchez donc de vous rendre utile aux Frères autant que vous le pourrez; je vous recommande surtout d'encourager<sup>17</sup> les novices et de voir souvent les nouveaux venus, afin de les habituer. La vocation à la vie religieuse est une grande grâce; c'est pour cela que le démon fait tant d'efforts pour en dégoûter les jeunes gens, pour leur faire perdre courage, et pour les rejeter dans le monde où il est si difficile de se sauver».

---

<sup>16</sup> C'est le même terme qu'il employait dans sa lettre du 27 mai 1838, à Mgr Pompallier: «Marie, voilà toute la ressource de notre Société» (LPC 1, doc. 194, p. 393).

<sup>17</sup> Ce que Frère Stanislas faisait très bien: «Il prenait ordinairement ses récréations avec les postulants, avec les jeunes Frères, et il savait toujours se trouver dans la compagnie de ceux qui chancelaient et qui avaient besoin de son secours» (BQF, p. 52),

Cependant l'état du malade empirait tous les jours; il ne pouvait plus rien supporter, pas même les crèmes les plus légères. Un feu dévorant lui consumait les entrailles; les vomissements, devenus plus fréquents, lui procuraient d'horribles souffrances; il ne rendait plus que des matières sanguinolentes, et quelques-unes formées en boules dures et assez grosses. «Mais, s'écriait [249] quelquefois le bon Père, d'où peut venir tant de pourriture, et qu'est-ce donc qui a pu allumer un si grand feu dans mes entrailles». Puis il ajoutait aussitôt: «*Dieu soit béni! que sa sainte volonté soit faite; ou bien: mon Dieu, ayez pitié de moi; je vous offre ce que je souffre, donnez-moi votre grâce, puis envoyez-moi toutes les souffrances que vous voudrez*». L'eau à la glace qu'il prenait par obéissance et l'application de cette glace sur l'estomac lui faisaient seules éprouver quelque soulagement.

Au milieu de ses douleurs, il aurait bien désiré recevoir de nouveau le saint Viatique. «Il y a le temps voulu, disait-il souvent; je pourrais recevoir Notre-Seigneur une seconde<sup>18</sup> fois, si ce n'étaient les vomissements». Il semblait, en effet, que ces vomissements continuels devaient le priver pour toujours de cette faveur; mais tout est possible à la foi et à l'amour. Préoccupé sans cesse de la pensée et du désir de la sainte communion, il s'écria à la suite d'une profonde méditation: «Je crois que je vais être exaucé et que mon bon ange<sup>19</sup> m'obtiendra la grâce de recevoir encore une fois Notre-Seigneur; qu'on m'apporte une image de l'ange gardien: je veux demander cette insigne faveur à cet esprit céleste». L'image ayant été apportée et attachée au rideau du lit, le saint prêtre la regarde fixement; et après avoir prié quelque temps avec une grande ferveur, il sent qu'il est exaucé, et qu'il pourra communier une seconde fois. En effet, les vomissements ayant cessé complètement, il devint calme et tranquille comme s'il n'eût point eu de mal à l'estomac. Après s'être assuré de cet état de tranquillité pendant plus d'une heure: «Je suis exaucé, s'écria-t-il, je puis communier, priez le Père aumônier de m'apporter le bon Dieu». Il reçut Notre-Seigneur avec les sentiments d'une foi vive, d'une piété tendre et d'une dévotion extraordinaire. Ses regards, ses gestes, sa posture, tout annonçait le profond respect, la confiance sans bornes et l'ardent amour dont il était pénétré. Après la réception du saint Viatique, il recommanda la pratique [250] du silence, comme une chose absolument nécessaire dans une communauté, pour y maintenir le recueillement et l'esprit de prière. Il exhorta encore les Frères à fuir la paresse et à s'occuper continuellement, leur assurant qu'à l'heure de la mort ils éprouveraient de grands regrets, s'ils n'avaient pas bien employé le temps.

Il resta ensuite paisible sans vomir pendant plus d'une heure; puis, la maladie reprit son cours avec plus de violence que jamais. Mais en recevant le Pain des forts, il avait reçu de nouvelles forces et un nouveau courage pour la supporter. Le soir de ce même jour, qui était le dimanche, 24 mai, le Révérend Père Colin, Supérieur général de la Société, vint à l'Hermitage; et M. Mazelier, Supérieur des Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux, y arriva le lendemain matin.

---

<sup>18</sup> «Celui qui a été administré en viatique peut l'être une seconde fois, et même davantage, dans la même maladie, si le danger continue. Mais il faut, qu'il s'écoule huit ou dix jours, entre les deux communions. Si, après s'être mieux porté, le malade retombe en danger, on peut lui administrer le viatique, quand même il ne se serait pas passé huit jours depuis qu'il a été administré» (Mgr T.M.J. Gousset, Théologie morale. Edition 1848, Tome II, p. 141).

<sup>19</sup> Le Père Champagnat avait une très grande dévotion à l'ange gardien. Il recommande aux Frères de faire «tous leurs efforts pour inspirer aux enfants» cette dévotion (Règle de 1837, Chap. 4, art. 14, p. 37). Il rappelle l'importance de cette dévotion dans son testament spirituel.

«Ah! que je suis heureux, s'écria le bon Père, en apprenant leur arrivée, d'être visité et assisté par d'aussi bons prêtres!» Il s'entretint longtemps avec le Père Colin, lui recommanda ses Frères, et, à la fin de l'entretien, il lui demanda, avec une profonde humilité, pardon de tous les manquements qui auraient pu lui échapper. Le Père Colin, extrêmement touché et édifié, lui parla avec une grande affection et l'encouragea beaucoup. La visite de M. Mazelier le réjouit, autant par l'occasion qu'elle lui procurait de l'intéresser aux besoins de ses Frères, que pour les consolations qu'il espérait recevoir lui-même des paroles et des prières de ce vénérable ecclésiastique. Dans l'entretien qu'ils eurent tous les deux, le Père Champagnat lui dit: «Je vous recommande mes Frères qui sont sujets à la conscription». «Et moi, reprit M. Mazelier, je vous prie de ne pas oublier les miens, quand vous serez dans le ciel». Ils ont tenu tous les deux ce qu'ils s'étaient promis. Le Père Champagnat ne s'est pas contenté de prier pour les Frères de l'Instruction Chrétienne, il les a adoptés pour ses enfants. M. Mazelier continua à rendre les mêmes services aux Frères de Marie, et son estime et son affection pour eux allant toujours croissant, il leur offrit ses propres Frères, afin qu'ils ne fissent avec eux qu'une seule et même famille.

La fête de l'Ascension<sup>20</sup> qu'on célébrait cette même semaine, rappela au Père Champagnat de précieux souvenirs. On sait que c'est le jour de son baptême: aussi il en parla beaucoup et avec de grands sentiments de reconnaissance. Il désirait vivement mourir le jour même de la fête ou dans l'octave; «mais, disait-il, dans sa profonde humilité, je crains de tenter Dieu en lui demandant cette grâce».

## 251

L'amour de la pauvreté, l'attachement qu'il avait pour ses Frères, et le désir de leur causer moins de peine pour le servir, lui firent naître la pensée de se faire transporter à l'infirmerie. «Mes chers Frères, dit-il à ceux qui l'entouraient, j'ai une pensée que je vais vous faire connaître, parce que je crois qu'elle vient de Dieu. Je désire que vous me portiez à l'infirmerie, afin que j'aie la consolation et le bonheur de mourir dans l'appartement où tant de Frères sont morts, et d'où ils sont partis pour le ciel; d'ailleurs, à l'infirmerie, je donnerai moins d'embarras; on aura moins à courir pour m'apporter ce qui m'est nécessaire; car, je le vois, on se donne trop de peines pour moi». Comme il insistait, le Frère François lui dit: «Mon Père, je crois que dans l'état où vous êtes, il ne serait pas prudent de vous faire porter à l'infirmerie. Le bon Dieu veut que vous restiez dans votre chambre; et puisque telle est sa volonté, il vous donnera également part aux mérites des Frères. Quant aux dérangements, il y en a moins de vous servir ici qu'à l'infirmerie, à cause des Frères qui y couchent, et que cela pourrait gêner». «C'est vrai, dit le bon Père, Eh bien! comme vous voudrez. Mais, ajouta-t-il, puisque je ne puis pas aller à l'infirmerie, qu'on me mette du moins sur un lit de fer<sup>21</sup>». On s'empessa de lui en apporter un, d'abord pour répondre à son désir, et ensuite parce que ce lit était nécessaire pour le changer au besoin. Il était sur ce modeste lit, quand il rendit le dernier soupir.

Ses souffrances allaient toujours croissant; elles étaient les mêmes, quelques positions qu'il prît, et rien ne lui apportait du soulagement. Ainsi s'accomplissait ce qu'il avait dit, à l'ouverture du mois de Marie, que ses souffrances seraient extrêmes à la fin de ce même mois. Toutefois, la grandeur et la vivacité de ses

---

<sup>20</sup> Le 8 mai 1840.

<sup>21</sup> Les lits de fer étaient considérés comme de qualité inférieure aux lits de bois. «Frère Caste était géomètre, mécanicien et apte à tous les emplois. C'est lui qui fabriqua la plupart des lits en fer, à barreaux, dont la communauté s'est servi pendant longtemps. Il les inventa même, car il n'en existait nulle part alors de ce genre. Le fer de ces lits était donné au Vénéré Fondateur par l'usine de Terrenoire, c'est-à-dire, M. Génissieux, son directeur» (AA, p. 276).

douleurs ne l'empêchaient pas d'être toujours uni à Dieu, de répéter sans cesse des actes d'amour, de confiance et de résignation, de contrition, ou quelques courtes invocations à la sainte Vierge, à saint Joseph, à son ange gardien et à ses saints patrons. A tout instant, il jetait les yeux sur les images de Jésus, de Marie, de saint Joseph et de l'ange gardien, attachées aux rideaux de son lit, ou bien il prenait sa croix de profession et la baisait avec une [252] grande dévotion. Il voulait toujours avoir cette croix sur la couverture de son lit, afin de pouvoir la presser souvent sur ses lèvres: on le voyait à tout moment sortir les bras pour la chercher, la prendre et la baiser.

\* \* \*

Le lundi, premier juin, M. du Treuil, curé de Saint-Pierre de Saint-Chamond, vint le voir; et comme il se penchait sur son lit pour l'embrasser, le bon Père en fut tout confus, et s'écria: «Oh! M. le curé, je suis trop sale pour que vous m'embrassiez!» Le vénérable curé fut extrêmement touché et édifié de son humilité et de sa résignation; il lui adressa quelques paroles très affectueuses et bien propres à nourrir sa confiance en Jésus et en Marie. «Notre-Seigneur, ajouta-t-il en finissant, viendra encore vous visiter et vous fortifier». «Je désirerais bien le recevoir, lui répondit le bon Père, mais les vomissements ne me le permettent pas». «Non, répliqua M. du Treuil, ils ne sont pas un obstacle à la réception du saint Viatique; car il suffit que vous soyez tranquille quelques minutes après la communion». A la suite de ce petit entretien, il s'éleva entre les deux pieux ecclésiastiques une vive contestation d'humilité, chacun demandant à l'autre, avec instances, qu'il le bénît, et alléguant pour cela des raisons en sa faveur. A la fin, les supplications du Père Champagnat l'emportèrent; M. le curé de Saint-Pierre<sup>22</sup> lui donna sa bénédiction, et se retira, après s'être recommandé à ses prières.

Le mardi, il fut visité par un grand nombre d'ecclésiastiques. M. Janvier<sup>23</sup>, curé de Saint-Julien-en-Jarret, avec lequel il était lié depuis longtemps d'une sainte amitié, ne voulut pas le quitter sans avoir reçu sa bénédiction. Le Père Champagnat lui répéta plusieurs fois: «Ah! si vous saviez combien il fait bon mourir dans la Société de Marie, vous ne balanceriez pas un instant à entrer». Après l'avoir béni: «Allons, lui dit-il, il faut vous faire Mariste. Me le promettez-vous?» Pour ne pas le contrister, disait ensuite le respectable curé, je fus bien obligé de le lui promettre.

Plus il approchait de sa fin, plus sa charité devenait ardente, plus il désirait de voir Dieu et de le posséder; ses derniers jours [253] ne furent qu'une suite d'actes d'amour et d'aspirations ferventes à Jésus et à Marie: il ne pensait qu'au ciel, il ne parlait que du ciel et du bonheur de mourir religieux. «Bientôt, disait-il, je verrai tous ces bons Frères qui m'ont précédé, et que je crois tous des saints». — Mon Père, lui dit quelqu'un, que la consolation d'être avec vos Frères qui sont dans le ciel ne vous fasse pas oublier ceux qui sont sur la terre; car, maintenant plus que jamais, nous aurons besoin que vous priiez la sainte Vierge pour nous. — Oh! non, répondit-il, jamais je ne vous oublierai, et si j'ai le bonheur d'être auprès de Marie, je la prierai avec tant d'instance pour tous les Frères de l'Institut, que je ne la quitterai pas qu'elle ne leur ait obtenu

---

<sup>22</sup> Thiollière Du Treuil, qui avait succédé à M. Dervieux en 1832. Lettre du Cardinal Donnet au Frère Louis-Marie, le 24 décembre 1864, citant Du Treuil: «La scène dont je viens d'être témoin dans une cellule de la maison-mère de l'Hermitage, me disait-il, restera gravée dans mon cœur en caractères ineffaçables» (OME, doc. 175, p. 495).

<sup>23</sup> Il était du groupe qui avait fait la consécration de Fourvière, mais il partit presque tout de suite aux USA où il resta 10 ans (OM 4, p. 302).

miséricorde; et j'ai cette confiance, ajoutait-il, que tous ceux qui persévéreront dans leur vocation et qui auront de la dévotion pour cette bonne Mère, parviendront au salut. Oh! que je suis heureux, répétait-il souvent, de mourir dans la Société de Marie!» Puis, il se répandait en sentiments affectueux de reconnaissance pour une telle grâce.

Mourir religieux est, en effet, une grande faveur. C'est, aux sentiments des saints, une marque de prédestination. La raison qu'en donne saint Bernard, c'est qu'il est très difficile qu'un religieux persévère dans sa vocation jusqu'à la mort, s'il n'est du nombre des élus. Les sentiments du Père Champagnat sur le bonheur de mourir religieux ne lui sont pas particuliers: un grand nombre de saints religieux les ont eus et les ont manifestés à leur dernière heure. «Ce qui fut toujours l'objet de mes plus ardents désirs, disait le grand saint Thomas d'Aquin sur son lit de mort, fait maintenant celui de ma plus vive reconnaissance. Mon Dieu, je vous remercie de m'avoir conservé dans l'état religieux et de me faire la grâce d'y mourir. Cette faveur est une des plus grandes que vous m'avez faites: elle me comble de joie, et je ressens déjà un bonheur sans mélange»<sup>24</sup>.

Le jeudi, quatre juin, le bon Père désirait ardemment de recevoir une dernière fois Notre-Seigneur; et, se rappelant les paroles de M. le curé de Saint-Pierre, il avait une ferme confiance que Dieu lui accorderait cette grâce, qu'il demandait avec une grande ferveur par l'intercession de saint Joseph. Elle lui fut en effet [254] accordée. Les vomissements étant devenus moins fréquents, on lui apporta le saint Viatique. Le vendredi, ses souffrances furent extrêmes. Le feu intérieur qui le dévorait et les vomissements lui causaient des douleurs si grandes, qu'il s'évanouit plusieurs fois. Le médecin<sup>25</sup> était étonné qu'un état si désespéré et si grave se prolongeât si longtemps. «Je ne sais vraiment pas, disait-il, ce qui peut le soutenir et l'empêcher de mourir». Il y avait déjà dix jours qu'il avait dit qu'il ne passerait pas vingt-quatre heures. Au milieu de ce long martyre, le pieux Fondateur continuait ses entretiens avec Dieu, promenait sans cesse ses regards sur les images de Jésus, de Marie, de saint Joseph, et ne pouvant plus prononcer leurs saints noms, il les saluait avec la main qu'on lui soutenait et que l'on présentait devant chacune d'elles. Enfin, le vendredi au soir, on s'aperçut qu'il était à l'extrémité: un bon nombre de Frères priaient dans sa chambre avec une grande ferveur et voulaient y passer la nuit pour avoir la consolation et le bonheur de recevoir sa bénédiction et de le voir mourir; mais il ne le voulut pas, et il eut encore assez de force pour les engager à aller se reposer. Il ne resta avec lui que le Frère Hippolyte et le Frère Jérôme. Pendant la nuit, il continua ses aspirations Jésus! Marie! Joseph! Vers les deux heures et demie, il dit aux Frères qui étaient près de lui: «Mes Frères votre lampe s'éteint». «Pardonnez-moi, mon Père, lui répondit l'un d'eux, la lampe est en très bon état. — Pourtant je ne la vois plus, approchez-la donc». Un des Frères apporta la lampe; mais le bon Père ne put la voir. «Ah! dit-il alors d'une voix mourante, je comprends que c'est ma vue qui s'en va; mon heure est venue, Dieu en soit béni!» Puis, il murmura encore quelques prières. Peu après il entra en agonie. Elle dura près d'une heure; mais elle fut douce et paisible. Les vomissements avaient cessé: car la nature était entièrement épuisée. A quatre heures vingt minutes, la respiration devint plus lente, plus difficile, et elle n'arrivait plus que par intervalles. La communauté se

---

<sup>24</sup> Frère Jean-Baptiste puise dans Bareille, Histoire de saint Thomas d'Aquin: «Mon fils... ne vous laissez pas troubler. Ce qui fut toujours l'objet de mes désirs est maintenant celui de ma reconnaissance: Dieu me retire de la vie dans cet état de simple religieux... Soyez sans regret, mon fils; je pressens déjà un bonheur sans mélange» (4e édition, pp. 367-368. Louis Vivès. Paris. 1862).

<sup>25</sup> Il est difficile de savoir le nom de ce médecin, vu que les livres de compte ne mentionnent pas les honoraires versés au médecin.



trouvait alors à la chapelle pour le chant du *Salve Regina*<sup>26</sup>. On fit aussitôt commencer les litanies de la sainte Vierge; et, pendant qu'on les récitait, le pieux Fondateur s'endormit paisiblement dans le Seigneur sans effort ni mouvements. C'était un samedi, six juin, veille de la Pentecôte. Il avait dit plusieurs fois pendant sa maladie: «Je désirerais bien mourir un samedi; mais je ne [255] mérite pas cette grâce, que j'espère pourtant de la bonté de Marie». Non seulement elle lui fut accordée; mais il lui fut encore donné de mourir à l'heure que, depuis plus de trente ans, il consacrait à la méditation et à l'union avec Dieu. C'est au moment de la prière et à la suite du chant du *Salve Regina*, que la Mère de miséricorde l'a fait passer de l'exil à la patrie, et lui a montré Jésus le fruit béni de son sein virginal.

\* \* \*

Cette mort plongea la communauté dans une profonde douleur; mais les longues souffrances du bon Père avaient tellement préparé les Frères à ce douloureux sacrifice, et d'ailleurs ils étaient si persuadés de sa sainteté, que le sentiment de la douleur était tempéré par l'entière conviction où chacun était que ses souffrances avaient été changées en un poids immense de gloire. Après sa mort, on le fit raser et laver; on le revêtit de l'habit ecclésiastique, d'un rochet et d'une étole; on lui mit à la main sa croix de profession, et on le laissa ainsi exposé, assis sur un fauteuil, dans sa chambre même. A côté de lui était une petite table sur laquelle on avait placé son bréviaire, son bonnet<sup>27</sup> carré et l'image de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge avec deux cierges allumés. Il était extrêmement pâle, mais nullement défiguré; son visage avait conservé ces traits mâles, cet air de bonté et de dignité qui lui donnait pendant sa vie tant d'ascendant sur les esprits et qui lui gagnait les cœurs. Auprès de lui on n'éprouvait aucun sentiment pénible; au contraire, on se trouvait à l'aise; on aimait à le regarder et à lui baiser les pieds. Les Frères vinrent les uns après les autres contempler avec amour et avec confiance les restes chéris de leur tendre Père. Ils se relevaient six à six pour dire, auprès de son corps, l'office des morts et le chapelet. Dans les intervalles des exercices tous y passaient et repassaient plusieurs fois. Le jour même de sa mort, son portrait fut tiré par un peintre<sup>28</sup> que l'on fit venir exprès. Le dimanche au soir, le corps, revêtu de l'habit ecclésiastique, fut mis dans une bière de plomb revêtue d'un fort cercueil en bois dur. Le corps était encore parfaitement flexible. Avant de fermer le cercueil de plomb, on y inséra, en présence du Père Matricon, aumônier, et des Frères François, [256] Jean-Marie, Louis et Stanislas, une plaque de même métal en forme de cœur<sup>29</sup>, sur laquelle sont écrits ces mots:

Ossa J.-B.-M. CHAMPAGNAT 1840

\* \* \*

Ses obsèques eurent lieu le lundi, 8 juin. Presque tous les prêtres du canton, et les principaux bourgeois de Saint-Chamond y assistèrent<sup>30</sup>. Le corps fut porté à

---

<sup>26</sup> Depuis 1831, la communauté commençait la journée par ce chant (AA, p. 98).

<sup>27</sup> Autre nom de la barrette, coiffure liturgique des prêtres.

<sup>28</sup> Ravery, Jean-Joseph (1800-1868). «C'est lui qui avait fait les peintures qui ornaient la chapelle de Notre-Dame-de l'Hermitage, ainsi que le grand tableau, en toile, représentant l'Assomption de la Sainte Vierge» (AA, p. 185).

<sup>29</sup> Plaque retrouvée lors de l'exhumation en 1889 (CSG VIII, p. 10).

<sup>30</sup> Voir la liste dans AA, pp. 325-326.

la sépulture par les Frères profès qui, plongés dans la douleur, mêlaient leurs larmes aux prières qu'ils faisaient pour lui.

## CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

*Les Frères témoignent leur attachement au Père Champagnat, par de ferventes prières qu'ils adressent au ciel pour le repos de son âme, et par leur entière soumission à son successeur. Union des Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux, suivie de celle des Frères de Viviers. Prospérité toujours croissante de l'Institut. Fondation du noviciat de Beaucamps. L'Institut est autorisé par le gouvernement. Révision, examen, et acceptation définitive des Règles, par le Chapitre général. Etat actuel de la congrégation.*

Dès que le Père Champagnat fut mort, le Frère François se hâta d'écrire aux Frères une lettre circulaire<sup>667</sup> pour leur annoncer cette douloureuse nouvelle. «Mes chers Frères, leur dit-il, le samedi, 6 juin, à quatre heures et demie du matin, notre vénéré Père Supérieur s'est paisiblement endormi dans le Seigneur, après trois quarts d'heure d'une douce agonie. Dans cette triste circonstance, nous vous invitons à confondre avec nous vos larmes et vos espérances. Pleurons un tendre Père, un digne Supérieur et Fondateur, un saint prêtre<sup>668</sup>, notre appui, notre guide et notre consolateur. Pleurons, puisque la mort nous enlève celui qui savait si bien partager nos peines et diriger nos pas dans la route du salut. Il a terminé une vie pénitente, laborieuse et toute remplie d'œuvres de zèle et de dévouement, par les souffrances d'une longue et cruelle maladie. Sa mort, comme sa vie, a été toute pleine d'édification, et nous ne doutons pas qu'elle n'ait été précieuse aux yeux de Dieu<sup>669</sup>. Que cette pensée, Mes<sup>670</sup> très chers Frères, nous console et nous encourage. Nous aurons un protecteur de moins sur la terre, mais il le sera plus efficacement et plus puissamment dans le ciel, auprès de la divine Marie, à laquelle il nous a tous donnés en mourant. C'est à nous maintenant à recueillir et à suivre avec soin ses dernières et touchantes instructions; à le faire revivre dans chacun de nous, en imitant les vertus que [258] nous admirions en lui». Le Frère François indique ensuite les prières que l'on devra faire dans chaque maison pour le repos de l'âme du bien-aimé Père.

Fidèles à ces sages avis de leur nouveau supérieur, les Frères, bien que très affligés de la mort de leur pieux Fondateur, ne se laissèrent pas aller au découragement. Ils comprirent que le meilleur moyen de témoigner leur attachement et leur piété à leur tendre Père n'était pas de s'abandonner à une douleur stérile, mais d'imiter ses exemples, de conserver, de perpétuer son esprit et de continuer son œuvre. La haute idée qu'ils avaient de sa vertu ne les empêcha pas de faire de ferventes prières pour le repos de son âme: car ils savaient que la pureté de Dieu trouve des taches dans les actions les plus saintes, et que la vie des hommes les plus pieux et les plus parfaits, vu la faiblesse humaine, n'est pas exempte d'imperfections.

A la mort du Père Champagnat, bien des personnes doutaient de l'avenir et de la stabilité de son œuvre<sup>671</sup>. Le Frère nommé pour lui succéder sera-t-il capable de cette lourde tâche? Les Frères voudront-ils bien accepter son autorité? L'Institut a-t-il des règles assez établies et un gouvernement assez fort pour

<sup>667</sup> CSG I, pp. 41-42.

<sup>668</sup> «saint Prêtre». La circulaire ajoute: «...de Marie».

<sup>669</sup> Ps 115, 15.

<sup>670</sup> «Mes». Frère François écrit N.T.C.F. (Nos Très Chers Frères).

<sup>671</sup> Le Père Colin entre autres se fit l'écho de ces doutes auprès du Frère Louis-Marie, le 26 mai 1841: «Le public qui a l'œil sur vous pour voir comment cela ira après la mort du Père Champagnat, ne manquera pas de vous retirer sa confiance s'il vous voit dans l'embarras» (AFM 51.020.11).

assurer son existence et son développement? Les Frères sont-ils assez attachés à leur vocation, sont-ils assez affermis dans la vertu, ont-ils assez d'expérience, pour se conduire seuls? Conserveront-ils l'esprit de leur Fondateur? suivront-ils les principes qu'il leur a donnés, et marcheront-ils dans la voie qu'il leur a tracée? Telles étaient les questions que l'on se faisait, et que le temps a résolu d'une manière si honorable pour les Frères. En effet, ces derniers, pleins d'estime et de respect pour le supérieur qu'ils s'étaient choisi, lui accordèrent toute leur confiance, et leurs premiers soins furent de lui donner des preuves de leur parfaite soumission. S'abandonnant pour toutes choses, avec une entière sécurité, à sa conduite et à sa sollicitude paternelles, chacun continua à s'appliquer avec zèle à sa perfection et à remplir son emploi avec tout le dévouement dont il était capable. Jamais peut-être la piété, le bon esprit, l'attachement à l'Institut, et l'union fraternelle ne se montrèrent avec plus d'éclat que pendant les vacances et la retraite qui suivirent la mort du Père Champagnat. A cette époque, on fonda trois [259] nouvelles maisons<sup>672</sup>: Saint-Lattier dans l'Isère, Digoïn dans la Saône-et-Loire, Carvin dans le Pas-de-Calais.

Plein de l'esprit du pieux Fondateur, et jaloux de l'imiter dans sa manière de conduire les Frères et de faire le bien, le Frère François ne changea rien à ce qui était fait, et continua à faire en tout comme par le passé. Cette sage conduite lui gagna l'estime publique, fit aimer son gouvernement et lui donna toute autorité sur les Frères; chacun vit, avec une grande satisfaction, que le nouvel ordre de choses n'apportait aucun changement dans l'administration, et que le Père Champagnat vivait et agissait dans son successeur<sup>673</sup>.

\* \* \*

Un des premiers actes du gouvernement du Frère François fut la consommation de l'union des Frères de Marie avec ceux de Saint-Paul-Trois-Châteaux<sup>674</sup>. M. Mazelier, voyant que son Institut ne pouvait se développer, faute de sujets, fut le premier à presser la conclusion de cette affaire. Le Révérend Père Colin, contribua beaucoup aussi, par ses bons conseils, à aplanir les difficultés qui semblaient mettre obstacle à cette fusion si nécessaire aux deux communautés. Les principales difficultés venaient de ce que M. Mazelier<sup>675</sup> désirait que l'on pût envoyer un Frère seul dans les petites paroisses, et que le gouvernement des provinces fût confié, sous l'autorité du Supérieur général, à un Frère provincial: deux choses que le Père Champagnat n'avait jamais voulu admettre, et qui étaient contraires à ce qui s'était pratiqué jusqu'alors dans l'Institut. Néanmoins, comme de part et d'autre on était animé d'un grand esprit de conciliation, qu'on ne cherchait que la gloire de Dieu, que l'union était désirée et demandée avec instance par les Frères des deux communautés, et que d'ailleurs il était alors impossible de statuer définitivement sur le mode de placement, sur le gouvernement et les constitutions de l'Institut, on se contenta de poser en principe et d'arrêter<sup>676</sup>:

260

---

<sup>672</sup> LPC 2, répertoire, à ces mots.

<sup>673</sup> En recevant le portrait du P. Champagnat par Ravery, Frère François marquait dans son carnet, le 20 février 1841: «être son image vivante» (AFM, carnet No 1, p. 41).

<sup>674</sup> CSG I, pp. 533-536 et AFM 221.121.

<sup>675</sup> Cf. LPC 2, pp. 390.391 et BI XXIV, pp. 176-178. Quelques années plus tard, M. Mazelier se retira et finit ses jours comme chanoine à Valence. Il mourut le 26 juin 1856 à Bourg-de-Péage, son pays natal.

<sup>676</sup> Il s'agit ici d'un tout petit extrait de ce qui fut décidé dans les 2 délibérations: une du Conseil de l'Hermitage, le 20 octobre 1841, et une du Conseil de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 29 novembre 1841 (CSG I, pp. 530-536).

1. Que les Frères unis n'auraient qu'un seul et même but, une seule et même règle, un seul et même gouvernement.

2. Que les Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux reconnaîtraient l'autorité du Frère François et se constitueraient sous son obéissance; qu'ils prendraient le costume et la règle des Frères de Marie; en un mot, que les deux congrégations n'en feraient plus qu'une et n'auraient plus qu'un même chef»<sup>677</sup>.

C'est sur ces bases que l'union fut conclue et opérée. En avril 1842, Frère Jean-Marie<sup>678</sup> fut envoyé pour prendre possession de la maison de Saint-Paul-Trois-Châteaux et pour diriger le noviciat. Comme on l'avait prévu, l'union n'amena dans la pratique aucun inconvénient et fut avantageuse aux uns et aux autres. Les Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux étaient peu nombreux; mais ils étaient tous des religieux d'une grande piété et d'une solide vertu<sup>679</sup>. Depuis longtemps, Maristes par les sentiments et par le cœur, ils n'eurent aucune peine à se soumettre à la nouvelle règle qu'ils adoptaient, et à prendre l'esprit de l'Institut dont ils devenaient membres.

L'union des Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux fut suivie de celle des Frères de Viviers. Cette dernière congrégation, fondée en 1803, par le vénérable M. Vernet<sup>680</sup> 14, supérieur du grand séminaire de Viviers, était peu nombreuse; le zèle et les efforts de M. Vernet pour le développement de cette œuvre furent presque stériles. La cause de cet insuccès était dans les fondements mêmes de cet Institut. Les Frères ne devaient être liés à leur vocation que par le libre choix de leur volonté. De la Compagnie de Saint-Sulpice, où M. Vernet avait trouvé cette disposition, il voulut l'introduire dans la congrégation des Frères; mais ce fut l'écueil de la communauté naissante. En effet, les Frères après avoir terminé leur noviciat, se retrouvant de nouveau, par le fait même de leurs occupations, en contact avec le monde, perdaient peu à peu leur première ferveur; leur volonté, dont les vœux pouvaient seuls fixer l'inconstance, étant comme désarmée devant les tentations et le découragement, au milieu des peines inséparables des [261] fonctions de l'enseignement, devenait trop faible pour les conserver dans leur vocation. Aussi, la plupart des Frères les plus distingués par leurs talents, dès qu'ils avaient obtenu leur brevet, abandonnaient leur saint état pour se jeter de nouveau dans le monde.

Ces désertions firent gémir M. Vernet, brisèrent ses espérances, le convainquirent de la nécessité des vœux, lui firent naître la pensée d'imiter l'exemple de M. Mazelier et d'unir sa congrégation à celle des Petits Frères de Marie, qui, avec les vœux, avait une règle et un gouvernement bien établis. A cette fin, il écrivit plusieurs lettres au Révérend Père Cholleton pour le prier de négocier cette union; mais la mort le surprit avant qu'elle fût conclue. Mgr Guibert<sup>681</sup>, à qui il remit en mourant l'œuvre des Frères, termina heureusement cette affaire dans les premiers mois de l'année [262] 1844. Cette union fut faite aux mêmes conditions que celle des Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Quoique les Frères de Viviers y fussent moins préparés que ces derniers, pour la plupart, ils ne la virent pas avec moins de plaisir: car ils comprenaient que leur congrégation n'avait pas les éléments nécessaires pour procurer efficacement la

---

<sup>677</sup> En fait, un même Supérieur général, le Père Colin; un même Provincial, le Père Cholleton; et un même Directeur général, le Frère François.

<sup>678</sup> Sa vie est racontée dans un petit livre, hors de la série des Biographies de quelques Frères (Cf. LPC 2, pp. 292-302).

<sup>679</sup> Dans les Biographies de quelques Frères, voir celle du Frère Paul (p. 129) qui était, avec M. Fièvre, le co-fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne de Valence.

<sup>680</sup> LPC 2, pp. 506-510.

<sup>681</sup> M. Vernet mourut en 1843. Mgr Guibert, alors évêque de Viviers, désirait beaucoup plus encore cette union. Elle se fit sans difficulté, le 15 avril 1844. Frère François, Directeur général, choisit le Frère Bernardin, comme Directeur-provincial, maître des novices (LPC 2, p. 647 et 510).

gloire de Dieu et assurer à ses membres une entière sécurité sur leur avenir. Les Frères de Viviers<sup>682</sup>, en s'unissant aux Frères de Marie, en prenant leur costume et leurs règles, s'appliquèrent en même temps à prendre leur esprit, et bientôt l'union des cœurs des Frères unis fut plus forte que les liens extérieurs qui ne faisaient d'eux qu'une seule communauté.

Ces deux fusions, constituant trois familles religieuses sous un même chef, une même règle et un même gouvernement, est peut-être un fait unique dans l'histoire monastique; mais ce qu'il y a de plus admirable et ce qui montre que la Providence conduisait cette affaire, ce sont les heureux effets qui s'en sont suivis. Ces réunions qui, selon le cours ordinaire des choses, étaient de nature à jeter dans la congrégation des germes de mauvais esprit et des principes de division, n'y apportèrent que des éléments de paix, de charité et une plus grande puissance d'action pour le bien. Jamais on ne vit plus de sympathie, de charité entre les Frères; plus de piété, de régularité et de bon esprit dans les maisons et les Frères unis formant la Province du Midi se distinguèrent toujours par leur docilité, leur dévouement et leur attachement à l'Institut.

Mgr l'évêque de Viviers, désirant avoir un noviciat dans son diocèse, acheta une vaste maison à La Bégude<sup>683</sup>, près d'Aubenas, pour l'y établir. Ce noviciat fut pour l'Institut une pépinière d'excellents sujets. Celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui jusqu'alors n'avait recruté que de rares vocations, se développa insensiblement, et bientôt les postulants y arrivèrent en si grand nombre, qu'il fallut agrandir les bâtiments. La prospérité de ces deux noviciats fut telle qu'en peu d'années les Frères se répandirent dans tout le midi de la France, et que l'on y fonda plus de cent maisons.

Le noviciat de l'Hermitage, centre de la vie et du véritable esprit de l'Institut, n'avait pas seulement fourni les principaux [263] sujets qui avaient formé la Province du Midi, il avait encore fondé un nombre considérable d'établissements dans les départements de la Loire, du Rhône, de l'Isère, de la Saône-et-Loire, de l'Ain, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Oise, du Pas-de-Calais et du Nord. Dans ce dernier département, pendant l'année 1846, il y fut même fondé un noviciat. Madame la Comtesse de la Grandville<sup>684</sup>, femme d'une grande piété et d'une rare vertu, en fit tous les frais avec une générosité que l'esprit chrétien est seul capable d'inspirer. Son premier dessein se bornait d'abord à la fondation d'une simple école pour les enfants de Beaucamps, petite population du canton d'Haubourdin, près de Lille, au milieu de laquelle elle habite, et dont sa charité inépuisable s'est faite la Providence visible. Mais jugeant ensuite, par le bien que les Frères faisaient à Beaucamps, de celui qu'ils pouvaient faire dans [264] d'autres paroisses du pays dont les besoins étaient plus grands, et son esprit judicieux lui faisant comprendre que la fondation d'un noviciat était le seul moyen efficace pour obtenir ce bien, elle ne balança pas à faire tous les sacrifices que nécessitait cette fondation<sup>685</sup>. Elle fit donc construire une vaste maison et une chapelle qu'elle céda à l'Institut, avec un domaine d'un revenu de 1.800 francs pour l'entretien des trois Frères chargés de l'école des paroisses de Beaucamps et de Ligny. Ce noviciat, qui est tout entier l'œuvre de Madame de la Grandville, donne à cette généreuse bienfaitrice une large part au bien que peut faire l'Institut, et lui assure à tout jamais la reconnaissance des Petits Frères de Marie.

---

<sup>682</sup> Délibération du Conseil de l'Hermitage, le 17 août 1843 (CSG I, p. 533) et Acte de réunion des Frères de Viviers avec ceux de l'Hermitage (CSG I, p. 564).

<sup>683</sup> Le noviciat fut ouvert le 3 mai 1844 avec une vingtaine de novices (Annales de Viviers, AFM 221.222, p. 45 e 221.224, pp. 61-63).

<sup>684</sup> BI IX, pp. 361-368 et CSG II, pp. 496-498 et III, p. 303.

<sup>685</sup> BI II, p. 496 - AFM BEA, 660.

La prospérité de l'Institut ne fut pas même arrêtée par les événements de 1848. Les Frères, uniquement occupés de l'instruction des enfants qui leur étaient confiés, se conservèrent les sympathies de tous les partis et ne furent inquiétés nulle part. Les élections du dix décembre, en confiant le gouvernement de l'Etat au Prince Louis-Napoléon, calmèrent les inquiétudes où l'on était sur l'avenir du pays, et firent entrevoir l'ère de sécurité dans laquelle la France allait entrer. Une réaction religieuse s'étant opérée dans tous les esprits amis de l'ordre, et M. de Falloux, homme éminemment religieux étant devenu ministre de l'Instruction publique et des Cultes, le clergé et tous les bons catholiques profitèrent de cette circonstance pour réclamer la liberté d'enseignement. A la suite de suprêmes efforts, il leur fut donné satisfaction par la loi du 15 mars 1850. Cette loi<sup>686</sup>, en donnant la liberté à l'enseignement secondaire, et en accordant aux congrégations religieuses, vouées à l'enseignement primaire et reconnues par l'Etat, le droit de présentation aux écoles publiques, la libre disposition des sujets et l'exemption du service militaire, créait à celles qui n'étaient pas autorisées des difficultés insurmontables et les mettait dans l'impossibilité de faire le bien<sup>687</sup>. La congrégation se [265] trouvant dans cette fâcheuse position, le Régime<sup>688</sup> ne balança pas à reprendre les démarches qu'en deux différentes fois il avait déjà faites sous le règne de Louis-Philippe et depuis la mort du Père Champagnat, pour obtenir la reconnaissance légale de l'Institut. Mgr Parisi, évêque de Langres, voulut bien se charger de présenter lui-même la demande<sup>689</sup> au ministre de l'Instruction publique et il obtint que, parmi plusieurs autres du même genre elle serait examinée seule et la première. M. le ministre l'accueillit avec beaucoup d'intérêt et il eut la bonté de la porter lui-même au Conseil supérieur<sup>690</sup>, qui, sur le rapport bienveillant de M. Portalis, premier président de la cour de Cassation, la revêtit de son suffrage unanime et l'adopta sans aucune discussion. Quelques jours après, elle fut envoyée au Conseil d'Etat, avec l'avis favorable du Conseil Supérieur et un projet de décret tendant à la reconnaissance légale de l'Institut et à l'approbation de ses statuts. Tout portait à croire que la demande passerait sans difficulté à ce Conseil; mais il n'en fut pas ainsi. Elle y rencontra une forte opposition, et après une vive discussion qui dura plus de trois heures, malgré les efforts de M. de Crouseilles, ministre de l'Instruction publique qui soutenait la cause des Frères, aucune conclusion ne put être prise et la suite de la discussion fut remise à la huitaine. Cependant les hommes religieux et tous ceux qui avaient contribué à la loi du 15 mars 1850, travaillaient à faire passer la demande d'autorisation, non seulement à cause de l'intérêt qu'ils portaient à la congrégation des Petits Frères de Marie, mais plus encore parce qu'il s'agissait de

<sup>686</sup> Cette loi est dite «Loi Falloux quoique le vicomte de Falloux ne fût déjà plus ministre de l'Instruction publique au moment où elle fut promulguée.

<sup>687</sup> En particulier le placement des instituteurs dépendait d'un Conseil Académique (AA, AFM manuscrit, pp. 368-369). Frère François, se basant sur une lettre du ministre Villemain de 1842 qui acceptait personnellement le principe d'une extension de l'ordonnance de Saint-Paul, valable pour les départements de la Drôme, de l'Isère et des Hautes-Alpes, au département de la Loire, continua à placer ses Frères comme s'il était supérieur d'une congrégation reconnue légalement, mais non sans provoquer la réaction des inspecteurs. Il y eut une année scolaire, 1850-1851, un peu litigieuse (CSG I, p. 501).

<sup>688</sup> Ce mot désigne le «Conseil Général de l'Institut».

<sup>689</sup> Le 30 janvier 1851, le Frère François avait envoyé à Mgr Parisi, représentant à l'Assemblée nationale, la supplique destinée à M. le Ministre de l'Instruction publique et le mémoire à l'appui de la demande d'autorisation (CSG II, pp. 443-444).

<sup>690</sup> Il s'agit du Comité de l'Intérieur dont les membres les plus influents furent le Vicomte de Montesquiou, rapporteur, et Pérignon, président (CSG II, p. 59).

faire consacrer par le gouvernement le droit de reconnaître par un simple décret les congrégations religieuses vouées à l'enseignement, conformément à la loi précitée. Envisagée à ce point de vue, la question avait une gravité et une importance extrêmes; aussi, tous les hommes religieux [266] y attachaient le plus grand intérêt et firent des efforts inouïs pour assurer le triomphe de la cause des Frères et du principe qui s'y rattachait. Grâce à leur zèle persévérant, ce principe fut en effet reconnu par le Conseil d'Etat, et l'article principal du décret d'autorisation de l'Institut fut adopté avec tous les avantages qu'on pouvait désirer. Ainsi, le caractère religieux de la congrégation y est constaté, son existence civile y est reconnue pour toute la France, sans entrave ni restriction aucune, avec le droit de présentation des sujets aux écoles publiques, l'exemption du service militaire, la faculté de recevoir des legs, tant pour l'Institut que pour les écoles, d'acquérir et de posséder, furent assurées. Trois jours après<sup>691</sup> le décret était signé par le Prince Président de la République. C'est ainsi que l'autorisation, selon que l'avait promis le Père Champagnat sur son lit de mort, vint à point nommé, au moment même où elle était absolument nécessaire, et qu'elle fut accordée dans des conditions bien autrement avantageuses qu'elles n'auraient pu l'être dans le temps qu'il la demandait lui-même. Il n'est pas douteux que ce ne soit à ses prières et à celles de tant de bons Frères, qui, nous l'espérons, jouissent avec lui de la gloire éternelle, que Dieu nous ait accordé cette faveur. «Soyez tranquille, disait l'excellent Frère Laurent avant de mourir<sup>692</sup>, au Frère Supérieur partant pour Paris afin de presser la demande d'autorisation, soyez tranquille; quand je serai là-haut avec le Père Champagnat, vous verrez que nous arrangerons cette affaire tous les deux». La piété et la vertu du bon Frère étaient assez grandes pour nous donner lieu de croire que cette pensée lui a été suggérée par une sainte inspiration de Dieu, afin de nous faire remarquer la protection sensible que nous devons recevoir de notre pieux Fondateur dans cette circonstance.

\* \* \*

Une autre affaire, non moins importante, occupait depuis long temps le Frère François et ses Assistants, c'est la révision des règles et leur acceptation définitive par le Corps de l'Institut. Nous avons fait remarquer plus haut que le Père Champagnat n'avait pas jugé à propos de faire entrer dans la première édition de la Règle une foule d'articles de détails dont la pratique était reçue, mais qui pouvaient avoir besoin de la sanction du temps et de [267] l'expérience, avant d'être adoptés définitivement; et qu'il entendait que les règles mêmes qu'il faisait imprimer, à part les constitutions fondamentales, pussent être revues et modifiées par le Chapitre général qui se réunirait après sa mort, si la nécessité en était reconnue.

Pour remplir cette tâche, la Régime fit trois choses:

1. Il mit par écrit toutes les règles qui n'étaient que de tradition, mais dont la pratique et l'usage étaient constants, remontaient au temps du Père Champagnat, et avaient été établies par lui.

2. Il compulsa avec grand soin tous les écrits, toutes les notes, toutes les instructions sur les règles, laissés par le pieux Fondateur; il y recueillit, il y prit tout ce qui était propre à éclaircir, ou à expliquer certains points de la Règle, à les lier et à les compléter.

---

<sup>691</sup> Le 20 juin 1851 (CSG, pp. 440-450). La circulaire du 3 juillet relate les démarches entreprises par le Fondateur pour arriver à ce but et celles qui viennent d'aboutir (CSG II, pp. 56-74).

<sup>692</sup> Frère Laurent meurt, le 8 février 1851 (CSG II, p. 70 et p. 62 note).



3. Il coordonna le tout, le mit en ordre, et le divisa en trois parties sous les titres de Règles communes, Règles du Gouvernement, Guide des Ecoles.

Ce travail fait, discuté et mûrement examiné, le Frère Supérieur convoqua le Chapitre général, pour le lui soumettre, pour l'étudier, l'examiner, le modifier, s'il y avait lieu, et pour adopter et arrêter définitivement les règles, le gouvernement et la méthode d'enseignement de l'Institut. Les Frères capitulants, au nombre de trente, furent choisis et nommés par tous les Frères profès. Ils se réunirent à l'Hermitage, à la fin de mai 1852<sup>693</sup>; et après trois jours de retraite, le Chapitre général fut ouvert par une messe du Saint-Esprit et par une procession au tombeau du Père Champagnat.

Après avoir pris connaissance du travail préparé par le Régime, les Frères capitulants, jugeant qu'il n'était pas possible d'étudier et d'examiner le tout dans une seule session, arrêtaient qu'il y en aurait trois, c'est-à-dire, une pour chaque partie du projet. Dans la première session, on s'occupait des Règles communes; dans la seconde, du Guide des Ecoles, dans la troisième, des Constitutions et de la Règle du Gouvernement. Les membres du Chapitre se livrèrent, avec une grande application, à l'étude et à l'examen des règles qui leur étaient soumises; et, reconnaissant qu'elles étaient l'expression fidèle de la volonté de leur pieux Fondateur, qu'elles contenaient ses principes et son esprit, ils les adoptèrent telles qu'elles étaient présentées par le Régime, moyennant quelques légères modifications. Il ne pouvait en être autrement; car [268] les Frères capitulants étaient des hommes pieux et sincèrement dévoués à l'Institut. La plupart d'entre eux ayant été formés par le Père Champagnat et tout pleins de son esprit, tenaient essentiellement à tout ce qui venait de lui, et comprenaient que leur premier devoir était de conserver les règles données par le bon Père, de maintenir les usages établis par lui et de perpétuer son esprit parmi les Frères. Quelques discussions, même assez vives sur certaines règles de détail, ne firent jamais sortir les Frères capitulants de cette ligne, et sur ce point important il n'y eut pas deux avis, deux sentiments contraires dans le Chapitre. Conserver l'Institut tel qu'il avait été fondé par leur bien-aimé Père, tel fut l'unique désir, l'unique vœu et la seule préoccupation des Frères capitulants. Tenant avec raison à faire connaître à tous les Frères leurs sentiments à cet égard et la conduite qu'ils avaient tenue dans l'examen des Règles de l'Institut, ils s'expriment ainsi dans la préface qui est à la tête des Constitutions<sup>694</sup>: «Nos très chers Frères, nous croyons nécessaire de vous prévenir que les Règles et les Constitutions de la Congrégation ne sont pas de nous; mais de notre bien-aimé Père. Bien que ces Règles n'aient pas toutes été écrites de sa main elles sont toutes de lui; car, ou nous les avons entendues de sa bouche, ou nous les avons recueillies de ses écrits et des usages qu'il avait établis parmi nous. Elles sont l'expression fidèle de sa volonté, et contiennent son esprit, c'est-à-dire, sa manière de pratiquer la vertu, de former, de diriger les Frères et de faire le bien parmi les enfants. Oui, cette Règle dans toutes ses parties est l'œuvre du Père Champagnat; c'est lui qui a prescrit les exercices de piété que nous sommes tenus de faire chaque jour; c'est de lui que nous viennent les pratiques de vertu, les vœux et les autres moyens de sanctification que nous trouvons dans notre saint état; c'est lui qui a réglé les rapports des Frères entre eux, avec le public et avec les enfants, et la manière dont ils doivent se conduire en communauté pour être de bons religieux, avec les enfants pour être de sages et pieux instituteurs, avec le public pour l'édifier et

---

<sup>693</sup> Le 31 mai.

<sup>694</sup> Le Frère Jean-Baptiste donne des extraits fidèles de la «lettre aux membres du Chapitre général dans «Constitutions et Règles du Gouvernement» Périsse, Lyon. 1854.

pour être partout la bonne odeur de Jésus-Christ<sup>695</sup>. C'est lui qui a donné à l'Institut son esprit, son caractère, son but, et qui a déterminé sa forme extérieure, c'est-à-dire, le costume des Frères, leur nourriture, et le régime de vie qui leur est propre, le logement, l'ameublement, la [269] méthode d'enseignement, et le gouvernement par un Supérieur général à vie, aidé d'Assistants<sup>696</sup>, de Visiteurs, et représenté, dans les maisons particulières, par des Directeurs et des sous-directeurs. Nous n'avons pas à discuter ces principes, ni moins encore à en ajouter ou à en retrancher aucun, mais à les prendre et à les accepter tels que notre pieux Fondateur nous les a donnés. Leur développement et leur application seuls pouvaient être le sujet de nos méditations; et encore, nous devons le dire, la plupart de ces développements nous ont été fournis par les règles et les écrits que nous a laissés le Père Champagnat. Notre mission se bornait donc à recueillir, à mettre en ordre, à expliquer et à compléter ces divers enseignements; elle consistait surtout à reconnaître et à accepter pour nous et pour tous nos Frères le précieux héritage de notre vénéré Père, comme notre devoir le plus important et le plus sacré est de vous le transmettre tel que nous l'avons [270] reçu; afin qu'à votre tour vous le léguiez à ceux qui viendront après vous».

\* \* \*

Avant de se séparer, le Chapitre, sur la demande du Frère Supérieur, élit un troisième Assistant qui fut le Frère Pascal. Pendant la tenue du Chapitre général, le Révérend Père Colin étant venu à l'Hermitage pour encourager les Frères capitulants, et les aider de ses conseils, saisit cette occasion pour leur faire connaître l'impossibilité d'unir les deux branches sous un même supérieur. Après avoir témoigné aux membres du Chapitre sa satisfaction pour leur bon esprit, il ajouta<sup>697</sup>: «Mes chers Frères, je dois vous le dire, j'étais dans une grande inquiétude, lorsque je vis la santé du Père Champagnat aller en déclinant; je ne savais trop ce qu'allait devenir votre congrégation; mais le bon Dieu qui veillait à sa conservation, pourvut à tout et inspira à votre pieux Fondateur de se faire nommer un successeur dès son vivant. Bien que le Père Champagnat, cédant à mes instantes prières, se fût donné un remplaçant, vous n'ignorez pas qu'il m'avait rendu dépositaire de son autorité et de ses dernières volontés. J'aurais pu, d'après cet acte, me mêler de vos affaires; mais j'ai compris que cela ne pourrait que brouiller votre gouvernement, et conséquemment que mon devoir était de laisser le tout entre les mains de votre Frère Supérieur et de ses Assistants; et certes, vous n'avez pas à vous plaindre de leur administration, car ils ont dirigé sagement votre Institut. Tout cela me convainc de plus en plus que la volonté de Dieu est que vous vous gouverniez par vous-mêmes. Dès le principe, étant comme des enfants qui ne font que de naître, vous avez eu besoin d'être dirigés et d'être entourés de toutes sortes de soins par les Pères; maintenant que vous voilà parvenus à l'âge d'homme, vous pouvez aller seuls, et, pour le dire en un mot, il faut

---

<sup>695</sup> 2 Co 2, 15.

<sup>696</sup> Les Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux et d'autres réclamaient un gouvernement moins centralisé. En plus des Assistants, certains auraient voulu des Provinciaux résidant au centre de la Province. Les Visiteurs avaient un rôle plus pédagogique que pastoral et, par ailleurs, la visite des écoles n'était qu'une partie de leur tâche (AFM Actes du Chapitre général de 1852-54).

<sup>697</sup> Dans son ensemble, l'extrait reprend textuellement l'original. Il est intéressant cependant de noter que certaines parties sont absentes: admiration du lieu de l'Hermitage; la Société de Marie qui ne se modèle pas sur les congrégations précédentes, mais sur la primitive Eglise et sur Nazareth; la caractéristique de la Société qui est humilité, simplicité, modestie et ses très modestes débuts qui sont le gage d'une expansion mondiale qu'il faut pré parer par ce Chapitre, car un «petit trou» pourrait laisser s'introduire un torrent dévastateur. (AFM, Actes du chapitre de 1852, pp. 122-125).

vous émanciper. Soyez sûrs, mes enfants, qu'actuellement les Pères ne peuvent pas prudemment s'immiscer dans votre administration; car n'étant pas au courant de vos usages, ils ne pourraient qu'entraver votre gouvernement. Après [271] avoir prié longtemps et examiné la chose, je dois vous avouer qu'il ne m'a pas paru possible de mettre sous la dépendance d'un même supérieur les Frères et les Prêtres. La volonté du bon Dieu s'est enfin manifestée clairement lors de mon voyage à Rome; car, lors que je présentai au Cardinal protecteur de notre congrégation mon écrit sur le projet que j'avais de lier les deux branches sous un même chef, il me répéta, à plusieurs reprises, que la chose ne pouvait pas se faire, et me cita à ce propos ces paroles de la sainte Ecriture: *Vous ne lierez pas l'âne avec le bœuf*<sup>698</sup>. Ainsi, mes enfants, la volonté de Dieu est que vous ayez un Supérieur pris parmi vous, qui vous gouverne en tout. Toutefois, cela ne veut pas dire que je rompe avec vous et que je ne veuille plus me mêler de vos affaires; tout au contraire, je ne laisserai jamais échapper les occasions de vous être utile, quand je le pourrai. J'entends que les Frères et les Pères restent toujours unis, et mon dessein est de mettre dans notre Règle un article qui perpétue cette union que nous donne notre commune origine».

Cette ouverture<sup>699</sup> du Révérend Père Colin n'étonna personne: car tous les Frères savaient depuis longtemps que Rome avait refusé d'autoriser la congrégation des Frères et celle des Pères sous un même chef.

Les Frères reçurent avec un grand plaisir la nouvelle édition des Règles; chacun sentit son courage et sa confiance se ranimer, son attachement à sa vocation et à l'Institut redoubler, en voyant que les Règles et les Constitutions étaient définitivement arrêtées, et que désormais la forme de vie de l'Institut, et son avenir paraissaient assurés.

\* \* \*

Depuis l'autorisation du gouvernement et la tenue du Chapitre général, l'Institut a prospéré d'une manière étonnante. A la mort du Père Champagnat il n'y avait que quarante-cinq<sup>700</sup> maisons, aujourd'hui on en compte plus de trois cents<sup>701</sup>. Ces trois cents maisons contiennent plus de 1,500 Frères, occupés à donner l'instruction et l'éducation chrétiennes à cinquante mille enfants.

-----

---

<sup>698</sup> Dt. 22, 10.

<sup>699</sup> Depuis plus de 10 ans, le P. Colin avait laissé entendre que tel était le point de vue du Saint Siège. Cependant, des contacts d'amitié seraient maintenus entre Pères et Frères, mais pas de lien de dépendance (Cf. OM 1, pp. 13 et 14). En 1854, Frère François prendra le titre de R.F. Supérieur général. En 1863, le Chapitre général sera, à la demande du Saint-Siège, présidé par le Père Favre, Supérieur général des Pères Maristes. (Cf. AFM, Actes du Chapitre de 1862-1863).

<sup>700</sup> 48 écoles, plus l'Hermitage et l'Océanie (AA, p. 316).

<sup>701</sup> En 1856.

## SECONDE PARTIE

### SES VERTUS ET SON ESPRIT

#### CHAPITRE PREMIER

*Portrait et caractère du Père Champagnat. Ses sentiments sur la tristesse et la sainte joie. Ses soins pour réformer le caractère de ses Frères.*

Le Père Champagnat<sup>1</sup> était d'une taille haute, droite et majestueuse; il avait le front large, tous les traits de la figure bien prononcés, le teint brun, l'air grave, modeste, sérieux et qui inspirait le respect, et souvent même au premier abord, la timidité et la crainte<sup>2</sup>. Mais ces derniers sentiments faisaient bien tôt place à la confiance et à l'amour, lorsqu'on avait entendu quelques instants le bon Père; car sous ces formes un peu dures, et un extérieur qui avait quelque chose de sévère, il cachait le plus heureux caractère. Il avait l'esprit droit, le jugement sûr et pro-[274]-fond, le cœur bon et sensible, les sentiments nobles et élevés. Son caractère était gai, ouvert, franc, ferme, courageux, ardent, constant et toujours uniforme. Ces dons précieux et ces belles qualités, perfectionnés par la grâce et rehaussés par une profonde humilité et une grande charité, le rendaient extrêmement aimable à ses Frères et à tous ceux qui avaient des rapports avec lui. Dieu, qui le destinait à former des instituteurs de la jeunesse, lui avait donné le caractère le plus propre à l'enseignement; afin que ses Frères, sur ce point comme sur tout le reste, pussent se former sur son exemple, et trouvassent en lui un modèle des vertus et des qualités nécessaires à un instituteur, pour faire le bien parmi les enfants.

C'est à son caractère gai, ouvert, facile, prévenant et conciliant que le Père Champagnat doit une grande partie de ses succès dans le saint ministère et dans la fondation de son Institut. Ses manières simples et affables, sa franchise et l'air de bonté qui étaient répandus sur sa figure, lui gagnaient tous les cœurs et disposaient les esprits à recevoir sans peine, et même avec plaisir, ses avis, ses instructions et ses réprimandes. «Il est si bon et il sait si bien arranger les choses, disaient de lui les habitants de Lavalla, qu'on ne peut s'empêcher de faire ce qu'il conseille et ce qu'il veut». Ses Frères tenaient le même langage. L'un d'eux s'écriait un jour en sortant de sa chambre: «Si tout autre que lui m'eût fait une pareille réprimande, je n'aurais jamais pu la supporter, mais tout en me disant mes vérités, il a su si bien me prendre, que non seulement je ne suis pas fâché contre lui, mais que je l'aime plus qu'auparavant». Comme on demandait à ce Frère<sup>3</sup> ce que le Père lui avait dit: «Je me garderai bien, répondit-il, de vous le dire: car ce serait faire ma confession; ce que je puis vous assurer, c'est que ses paroles m'ont piqué au vif, et que la manière dont il m'a arrangé les choses a

<sup>1</sup> Le passeport daté du 22 août 1836 indique: taille 1, 79 ni.; cheveux châtain; front découvert: yeux gris; bouche moyenne; visage allongé; teint blême. (Cf. AFM 141.15).

<sup>2</sup> Le Frère Sylvestre note l'impression que fit sur lui «sa taille élevée et pleine de majesté, son air bon et grave tout à la fois, sa figure (qui) commandait le respect, ses joues amaigries, ses lèvres peu saillantes qui semblaient vouloir sourire, son œil perçant et scrutateur, sa voix forte et sonore, sa parole nettement articulée, sans laconisme ni prolixité...» (MEM, p. 84).

<sup>3</sup> Il s'agit du Frère Sylvestre, auteur des «Mémoires» (MEM p. 90).

adouci toute l'amertume de la correction, et m'a gagné le cœur».

Ce qu'il y avait de plus admirable dans le caractère du Père Champagnat, c'est qu'il était toujours le même. Les contradictions, les épreuves, les fatigues, les soins de l'administration d'une nombreuse communauté, qui souvent manquait de beaucoup de choses, les infirmités, les maladies, rien n'altérait la paix de son âme et la sérénité de son visage; jamais il ne se plaignait, jamais on ne l'avait vu triste et découragé. Bien loin de là, cachant avec soin ses peines et ses fatigues, il relevait sans cesse le courage de ses [275] Frères: «Mes amis, leur répétait-il souvent, souvenons-nous que c'est pour Dieu que nous travaillons, et que les récompenses qu'il nous prépare sont éternelles. Si nous croyions ces vérités avec une foi vive, nous laisserions-nous aller à la tristesse? Oserions-nous nous plaindre quand il faut faire quelques sacrifices ou quand nous rencontrons quelque chose de pénible dans notre emploi? Les gens du monde travaillent plus que nous et chantent quelquefois tout le jour, parce qu'ils gagnent quelques pièces d'argent, et nous qui gagnons le ciel, nous serions tristes et nous nous laisserions décourager! Dieu nous garde d'avoir si peu de cœur et si peu de vertu!»

Dans un voyage qu'il faisait à pied avec un Frère, comme ce dernier paraissait triste et laissait même échapper quelques plaintes, le Père Champagnat, qui savait que ce Frère était d'une humeur chagrine, ne cessait de relever son courage et de l'égayer. «N'est-il pas vrai, Mon Frère, lui disait-il, que ce chemin est bien long? — Oui; et je désire beaucoup en voir la fin. — La fin viendra, et vous regretterez de n'avoir pas souffert vos fatigues en patience. — Je supporterai la fatigue du chemin, si j'avais de l'eau pour boire; mais je souffre cruellement de la soif. — Si vous n'aviez pas soif, vous éprouveriez quelqu'autre besoin. En ce monde la douleur nous suit partout, et celui qui se résigne à la supporter et qui ne la craint pas est celui qui souffre le moins. Ne voyez-vous pas que vous doublez vos peines, et que vous en perdez le mérite, en vous livrant à votre humeur chagrine. Chantons un cantique à la sainte Vierge, cela nous aidera à supporter la soif et les autres incommodités du voyage». En même temps le bon Père entonna l'hymne *Memento salutis auctoris*, qu'il chanta seul en entier, répétant par trois fois la seconde strophe *Maria, Mater gratiae*. Quelque temps après, rencontrant une maison bourgeoise sur le chemin, il y entra et demanda quelques rafraîchissements pour le Frère; quant à lui, bien qu'il fût très fatigué et qu'il souffrît beaucoup d'un point de côté, il ne voulut rien prendre, pas même une goutte d'eau. En se remettant en chemin, il dit au Frère: «Maintenant que vous voilà bien restauré et que vous n'avez plus soif, n'est-il pas vrai que vous regrettez de n'avoir pas supporté avec assez de résignation cette légère incommodité? Eh bien, soyez plus courageux une autre fois et ne laissez pas entrer dans votre esprit la mauvaise humeur; car, outre qu'elle affaiblit et détruit tous les bons sentiments de l'âme, elle aggrave les peines de la vie et les rend insupportables. Plus que tout autre, vous avez besoin de vous prémunir contre la tristesse; car vous y êtes porté naturellement et par votre caractère».

276

\* \* \*

Au sentiment du Père Champagnat, les hommes enclins à la tristesse et à la mélancolie ne conviennent pas à la vie religieuse ni à l'enseignement. Aussi il n'y a peut-être pas de défaut qu'il ait plus combattu que celui-là. «La tristesse<sup>4</sup>, disait-il, dans une instruction, produit quatre grands maux:

1° Elle tue la piété, parce qu'elle obscurcit l'entendement et qu'elle dessèche

---

<sup>4</sup> Texte inspiré de PPC, partie 3, traité 4, chap. 1, «Des grands maux de la tristesse».

les bons sentiments du cœur; parce qu'elle ôte la confiance en Dieu, et qu'elle entretient l'âme dans des inquiétudes et des terreurs continuelles. Pour l'âme qui se laisse dominer par la mauvaise tristesse, il n'y a pas d'exercice aussi pénible que celui de la prière: elle y souffre un martyre, ou plutôt une espèce d'enfer impossible à décrire.

2° *Elle est la mère et la nourrice des tentations.* Il y a deux sortes d'hommes dont le démon fait tout ce qu'il veut: les paresseux et ceux qui se laissent aller à la tristesse et au découragement. Ne demandez pas quelles tentations ils éprouvent; car ils les ont toutes. Les religieux d'un caractère sournois, mélancolique, qui aiment à être seuls et à se cacher, ont presque toujours dans l'esprit des pensées perverses. Chacun aime ses semblables, le démon qui est un esprit de ténèbres, aime les hommes à humeur sombre et noire. Cet ennemi du salut, qui est souverainement malheureux, se plaît avec ceux qui sont tristes, et dès qu'il les voit s'abandonner à cette dangereuse passion, il remplit leur esprit et les attaque par toutes sortes de tentations ce qui a fait dire à un grand saint que de toutes les armes du démon la plus redoutable c'est une tristesse amère. Tous ceux que le démon fait tomber dans le péché, il les séduit par la tristesse et le découragement, et si on lui ôte cette arme des mains il ne peut plus nuire.

3° *Elle divise les esprits et détruit la charité fraternelle.* La tristesse engendre la colère, l'impatience, le dépit, le chagrin; elle rend l'homme soupçonneux, susceptible, intraitable; elle lui trouble l'esprit, lui fait perdre la raison, et le rend insupportable à tout le monde. Aussi, il suffit d'un seul Frère sujet à ce vice, pour troubler l'union d'une maison, et pour semer la discorde parmi tous ceux qui ont le malheur de vivre avec lui.

4° *Elle scandalise le prochain;* parce qu'elle fait croire que l'on est malheureux au service de Dieu, et que la pratique de la vertu n'a que des amertumes. Voyez, disent les gens du monde [277] en apercevant un religieux dominé par la tristesse, voyez comme il souffre; on voit sur sa figure qu'il n'aime pas son état, qu'il y reste par force et parce qu'il ne sait que devenir».

Un jour on avertit le Père Champagnat qu'un jeune Frère était triste, et qu'il ne parlait presque pas depuis quelque temps. L'ayant fait appeler, il lui dit: «N'est-il pas vrai que vous n'aimez pas votre vocation? — Vous me pardonnerez, mon Père, j'ai toujours aimé mon état. — Alors ce sont vos Frères que vous n'aimez pas? — Je n'ai rien contre les Frères, et je n'ai à me plaindre d'aucun. — En ce cas c'est votre emploi qui n'est pas selon votre goût. — Mon emploi ne me paraît pas difficile et je m'y plais assez. — C'est donc la maison ou le pays qui vous déplaisent? — Non, mon Père, rien ne me déplaît. — D'où vient alors que vous êtes triste et que vous ne parlez pas? — Je ne sais pas ce qui m'ennuie, et je suis triste malgré moi. — Cela n'est pas tout à fait exact; il est vrai que vous êtes naturellement porté à la tristesse, mais ce défaut est beaucoup augmenté par votre négligence à le combattre. En vous laissant aller à la tristesse vous donnez lieu de croire que tout vous déplaît, et que tout vous est à charge dans la religion; et cela est si vrai que parmi ceux qui sont avec vous, les uns m'ont assuré que vous n'étiez pas attaché à votre vocation, que vous n'aimiez point les Frères; les autres que la maison ou votre emploi vous déplaisent. Ainsi, en vous laissant aller à votre humeur chagrine, vous faites penser de vous toutes sortes de mauvaises choses: d'où je conclus que vous n'êtes pas propre à la religion, si vous ne vous corrigez de ce défaut, car vous seriez un sujet de scandale pour les Frères et pour les enfants, et vous rendriez malheureux tous ceux qui seraient avec vous».

A une époque où on lisait au réfectoire la vie de saint François d'Assise, le bon Père en prit occasion de faire aux Frères une solide instruction sur la sainte joie de l'âme. «Mes Frères, leur dit-il, le grand saint dont nous lisons la vie, nous

donne de rares exemples de vertus; mais il en est un que nous devons particulièrement remarquer, c'est le soin qu'il avait de fuir la tristesse, et de se conserver dans une sainte joie. Les raisons qu'il en donne, sont: 1° Que les démons ne peuvent rien à ceux qui se conservent dans la paix, dans la confiance et dans la joie<sup>5</sup>; 2° Que la sainte joie de l'âme est un tourment pour les esprits de ténèbres: car ils envient à un religieux sa vocation, les bienfaits qu'il reçoit de Dieu, et les récompenses qui l'attendent; 3° Que c'est aux [278] démons à être tristes, et aux religieux à se réjouir, parce qu'ils sont les enfants de Dieu. Saint François ajoutait que la joie et la gaîté doivent être la disposition habituelle de l'âme des religieux. C'est cette disposition que je vous désire à tous, et vous ne devez rien tant craindre que la tristesse et la mauvaise humeur; car, après le péché, il n'y a rien de pire, rien de plus dangereux».

Pour conserver parmi les Frères cette joie de l'âme et cette gaîté douce et modeste qu'il s'efforçait de leur inspirer, le Père Champagnat leur permettait de jouer pendant les récréations<sup>6</sup>, et il préférait les voir se livrer à des jeux innocents, plutôt que de les voir causer ou se promener. «Pour les jeunes Frères sur tout, disait-il, le jeu pendant la récréation est ce qu'il y a de mieux». Lui-même jouait quelquefois avec les Frères; mais, dans le jeu, comme ailleurs, il était toujours noble, toujours digne, toujours retenu, quoique très gai et très aimable.

\* \* \*

Quelques Frères d'un établissement se plaignaient avec amertume de la légèreté d'un jeune Frère, disant qu'il ne pensait qu'à s'amuser, que ses enfantillages ne convenaient pas à la gravité, à la modestie religieuse et troublaient l'ordre de la maison. «Ce Frère, demanda le Père, est-il actif, propre, et fait-il bien sa cuisine? — Je ne suis pas mécontent de sa cuisine, répondit le Frère directeur. — Etes-vous content de lui pour les exercices de piété? — Pour les exercices il ne va pas bien mal, ainsi que pour tout le reste; je ne lui reproche que son trop grand amour du jeu, sa légèreté et sa turbulence. Un seul fait, pris entre beaucoup d'autres, vous fera comprendre combien ces défauts sont grands chez lui. L'autre jour, après s'être amusé longtemps dans la cour avec la brouette, et l'avoir promenée jusque dans sa cuisine et dans les classes, il finit par la monter à la salle d'étude». Le bon Père qui connaît parfaitement ce jeune Frère, et qui l'aimait beaucoup à cause de sa candeur et de sa docilité, répondit à ses accusateurs: «Je suis bien fâché qu'il n'ait monté la brouette que jusqu'au laboratoire: s'il l'avait montée jusqu'au grenier, je lui donnerais une image. J'aime mieux qu'il s'amuse à cela que s'il restait oisif et s'ennuyait. Je ne vois pas quel mal il a pu faire avec cette brouette; [279] vous vous amusez bien vous autres quand vous étiez jeunes. Je crois que tout le tort est de votre côté: au lieu de vous prêter à quelques jeux innocents avec ce jeune Frère ou de faire avec lui quelques exercices qui puissent le récréer et lui faire passer le temps, vous le laissez seul; vous vous occupez à l'étude ou à parler entre vous de choses sérieuses; est-il étonnant qu'il joue avec la brouette? Vous avez tort de lui en faire un crime, et encore plus de l'abandonner à lui-même, au risque de lui faire prendre à dégoût son emploi et sa vocation?<sup>7</sup>».

Le pieux Fondateur regardait la gaîté et la sainte joie de l'âme comme une

---

<sup>5</sup> Texte inspiré de PPC, partie 3, traité 4, chap. 6, «De la joie que donne la bonne conscience».

<sup>6</sup> «Après le dîner, s'il n'y a point d'enfants à surveiller, les Frères vont ensemble prendre leur récréation dans le jardin: ils peuvent s'y occuper à la culture. Après la classe du soir, ils en font de même (Règle de 1837, chap. 2, art. 27, p. 23).

<sup>7</sup> Ce frère est le Frère Sylvestre (AA, pp. 109-111).

marque de vocation. «Celui qui est gai et content, disait-il, prouve, par cette seule disposition qu'il aime son saint état, qu'il y est heureux et qu'il n'y trouve rien de trop difficile». Dès qu'il voyait quelques jeunes Frères se laisser aller à l'ennui, à l'abattement, il ne négligeait rien pour les aider à combattre cette tentation; il avait un don et un talent particuliers pour la dissiper et pour en délivrer ceux qui en étaient attaqués. Un grand nombre de Frères ont fait l'expérience qu'il suffisait de l'entretenir quelques instants pour voir s'évanouir toutes pensées de tristesse et de découragement; plusieurs même ont assuré qu'il leur suffisait de le voir pour être délivrés de cette fâcheuse tentation.

Un postulant<sup>8</sup> qui avait d'excellentes qualités, après être resté deux ou trois jours, vint trouver le Père et lui demanda à se retirer, alléguant pour raison qu'il s'ennuyait et qu'il lui paraissait impossible qu'il pût s'habituer. «J'ai remarqué, en effet, lui répondit le Père, que vous souffrez et que vous n'êtes pas content. Pour faire un bon Frère, il faut être gai et joyeux, et si vous ne devenez tel, je ne vous garderai pas; mais je ne veux pas que vous vous retiriez tant que vous serez triste, de crainte que vous ne dégoûtiez les jeunes postulants de votre pays qui se disposent à venir. Dans quelques jours, si l'ennui vous a passé, je vous permettrai de retourner chez vos parents, si vous le désirez». Après avoir ajouté plusieurs autres choses agréables, il renvoya le jeune homme fort content.

Deux ou trois jours après, le postulant étant revenu: «Mon Père, dit-il, je ne m'ennuie plus autant; je suis à peu très tranquille, et je crois que je puis me retirer. — Mon cher ami, lui répliqua le Père, pourquoi vous retirer, si vous êtes content? Vous [280] voyez bien maintenant que la tristesse que vous ressentiez n'était qu'une tentation: au lieu de retourner dans le monde où il est si difficile de faire son salut, il faut dès aujourd'hui commencer tout de bon votre noviciat. Si vous suivez mon conseil, je réponds que vous ferez un bon Frère et que vous sauverez votre âme. — La pensée m'en est venue, répondit le jeune homme, mais deux choses me font encore de la peine. La première, c'est que je crains que mes ennuis ne reviennent lorsque je ne serai pas avec vous; la seconde, ce sont les dépenses que je fais et qui ne me serviront de rien si je ne puis persévérer. — Ne craignez pas, lui dit le Père; je vous promets d'avoir soin de vous et de ne pas vous envoyer dans les établissements que vous ne soyez parfaitement content et affermi dans votre vocation. Quant aux dépenses, vous n'en ferez point, et si vous ne pouvez vous habituer et que vous soyez obligé de vous retirer, je ne vous ferai rien payer». Puis ouvrant son bureau, il prend la bourse du jeune homme, qui contenait deux cents francs, et la mettant à part dans un petit tiroir, il lui dit en riant: «Voilà votre argent; je n'y ai pas touché; per sonne n'y touchera; et si vous sortez, je vous le rendrai tel que vous me l'avez donné». Le postulant, charmé de tant de bons procédés, se retira fort content, et peu de jours après il revint trouver le bon Père, la figure toute épanouie, et lui dit; «Vous pouvez faire de mon argent ce que vous voudrez car l'ennui m'a entièrement passé. En ce moment, je ne crains plus qu'une chose, c'est de ne pas persévérer et de me rendre indigne de la grande grâce que Dieu m'a faite en m'appelant à cette sainte vocation».

\* \* \*

La gaîté, la sainte joie et la modestie ne sont pas moins nécessaires aux Frères pour réussir auprès des enfants, et un mauvais caractère est un des plus grands obstacles au bien. En effet, pour gagner les enfants, pour s'en faire écouter, il faut leur plaire; or c'est principalement par les qualités extérieures, c'est-à-dire, par des manières honnêtes, prévenantes, par un caractère gai, ouvert,

---

<sup>8</sup> Il s'agit du Frère Firmin qui mourut à l'âge de 73 ans (CSG XIII, p. 325 et Notices nécrologiques, vol. 2, p. 72).



doux, complaisant, uniforme et modeste, que l'on captive leur respect, leur attention, et que l'on gagne leur confiance. «La bonté de caractère, dit saint Ambroise<sup>9</sup>, est une chose agréable à tous; et si elle est accompagnée d'aménité dans les manières, de modération dans le commandement, d'affabilité, d'honnêteté dans les paroles, de modestie, de retenue dans la conduite, il est impossi-[281]-ble d'exprimer jusqu'à quel point elle entraîne le cœur». Aussi rien ne nous est plus recommandé par les saints que ces qualités extérieures, nécessaires pour se rendre utile au prochain quand on travaille à son salut. «Il faut que les serviteurs de Dieu, dit saint Augustin, soient modestes, graves, prudents, affables, sans reproche et sans tache, afin que ceux qui les voient disent avec admiration: assurément ceux dont le caractère est si excellent et si parfait, sont des hommes de Dieu». Saint Grégoire de Nysse, en racontant les éminentes vertus de saint Méléce, patriarche d'Antioche, loue particulièrement un certain air de gaîté, d'affabilité, de modestie et de dignité avec lequel il gagnait tous les cœurs. Saint François Xavier<sup>10</sup>, envoyant un de ses confrères catéchiser les infidèles, lui écrivait: «Que vos manières soient agréables, pleines d'allégresse et de sérénité, afin que vous ne soyez pas comme ces visages tristes qui épouvantent et chassent tout le monde, qui d'ailleurs n'a déjà que trop d'aversion pour les choses bonnes, si on ne les rend douces et aisées». Le même saint mandait à tous les religieux de la Compagnie de Jésus qui étaient à Cochinchine: «Prenez garde que votre conversation n'ait une certaine gravité dure et renchérie qui fasse croire que vous désirez être craints et honorés; mais montrez de la franchise et de la facilité, par une sainte gaîté de visage et une grande affabilité dans vos paroles». Saint Vincent de Paul<sup>11</sup> faisait la même recommandation aux membres de sa congrégation, et il leur disait: «Il y a des personnes qui avec un air riant et modeste contentent et gagnent tous ceux qui les voient; d'autres, au contraire, se présentent avec un air triste, une mine serrée, et un visage sec, ridé, qui effrayent et déconcertent. Un catéchiste, ajoutait ce grand saint, doit travailler à acquérir ces manières insinuantes et honnêtes qui gagnent les cœurs: sans cela il ne fera point de fruit, et il sera comme une terre sèche, qui ne produit que des chardons».

C'est la conviction profonde de cette vérité qui portait le Père Champagnat à combattre sans relâche les défauts de caractère: car il était persuadé que s'il venait à bout de réformer ses Frères sur ce point important, il ôtait le plus grand obstacle à leur succès et au bien qu'ils étaient appelés à faire parmi les enfants. [282] «Mon cher ami, disait-il à un ancien Frère qui s'étonnait de la persistance avec laquelle il le reprenait de certains défauts extérieurs qui paraissaient peu graves, si vous étiez appelé à vous sanctifier comme un trappiste dans l'intérieur d'un couvent, je ferais moins d'attention à vos défauts de caractère, car, je l'avoue, ils nuisent peu à votre perfection, et ne vous empêchent pas d'être un bon religieux; mais ils peuvent rebuter les enfants, leur rendre votre présence désagréable, et conséquemment être un obstacle au bien que vous pouvez faire. Quand on est obligé, par sa vocation, de travailler à la sanctification du prochain, il ne suffit pas de plaire à Dieu par la pureté de la conscience, il faut encore plaire aux hommes par un caractère aimable et par beaucoup d'aménité dans les paroles et dans la manière de traiter avec le monde».

---

<sup>9</sup> Saint AMBROISE, *De Officiis Ministrorum*, 2.7, PL. 16.118 C.

<sup>10</sup> Saint FRANÇOIS XAVIER, Instructions, par le Père Barzeo, qui devait partir à Ormuz, Goa, avril 1549. BAC 101, 323.

<sup>11</sup> L. ABELLY, *La vie du Vénérable Serviteur de Dieu, Vincent-de-Paul*, livre III, chap. XII, p. 194. Florentin Lambert, Paris. 1664.

Dans ses instructions le pieux Fondateur revenait souvent sur ce même sujet. «Je n'aime pas, disait-il, les Frères dont la présence fait fuir les enfants; mais j'estime, comme très propres à faire aimer la religion, ceux dont le caractère gai et les manières douces et affables annoncent un cœur content et vertueux. Pour édifier les enfants, pour les gagner à Dieu, il est nécessaire d'avoir une véritable piété et une solide vertu; mais cela ne suffit pas; il faut encore un caractère et des manières qui plaisent et qui attirent. Or le caractère le plus propre à faire le bien est celui qui est tout à la fois gai, ouvert, prévenant, affable et constant; mais le caractère ne peut être tel qu'autant que le cœur est humble, charitable et respectueux. L'humilité et la charité sont le fondement et le principe de toutes les bonnes qualités qui captivent et gagnent l'affection et l'estime des hommes. Remarquez que ce n'est pas sans raison que je mets le respect pour l'enfant sur la même ligne que la charité et l'humilité, car, outre qu'il découle naturellement de ces deux vertus, il n'y a rien de plus nécessaire dans l'éducation, et pour le maître et pour l'élève, que le respect mutuel qu'ils se doivent. Personne parmi vous ne doute de cette vérité en ce qui concerne le respect dû à l'instituteur; vous voulez tous, vous exigez tous, que vos enfants vous respectent, et vous ne croiriez pas pouvoir faire l'éducation de celui qui vous refuse rait ce devoir. Or, il vous est également impossible de bien élever un enfant, si vous ne le respectez pas. Mais pourquoi faut-il respecter l'enfant? Je vous répondrai qu'il faut respecter l'enfant:

1° Parce que vous voulez qu'il vous respecte: car ici, comme pour tout le reste, vous êtes obligés de donner l'exemple de ce que vous exigez;

**283**

2° Parce que l'enfant est votre semblable; parce qu'il est comme vous l'enfant de Dieu, le membre de Jésus-Christ et le temple du Saint Esprit;

3° Parce qu'il est innocent, et que l'innocence et la vertu sont les choses qui méritent le plus nos respects et notre vénération;

4° Parce que vous ne gagnerez son estime, sa confiance et son affection que par le respect que vous lui porterez et par les bons procédés dont vous userez à son égard;

5° Parce que le respect que vous porterez à l'enfant le tiendra dans le devoir, et lui fera éviter la plupart des fautes qui sont une suite de son âge et de sa légèreté;

6° Parce que ce respect est pour vous la sauvegarde de votre vertu, la barrière qui vous protège contre votre propre faiblesse, contre les dangers que vous pouvez rencontrer dans l'enseignement et dans vos rapports continuels avec les enfants;

7° Parce que ce respect est le frein le plus fort pour vous retenir, pour vous calmer dans un moment d'irritation et de colère, et conséquemment le moyen le plus efficace pour prévenir les mauvais traitements et toute pénitence ou correction injuste ou trop sévère;

8° Parce que, sans ce respect et la sage prudence qui doivent toujours vous diriger, l'honnêteté, les prévenances, l'affabilité, la douceur et la complaisance que vous devez pratiquer dans vos rapports avec les enfants, ne seraient plus qu'une basse et coupable adulation, qui vous avilirait et vous rendrait méprisable même à vos élèves.

«Si vous me demandez maintenant quels sont les défauts les plus contraires au respect que l'on doit à l'enfant, je vous répondrai que ce sont:

1° La rudesse et la dureté, d'où proviennent pour l'ordinaire les mauvais traitements.

2° La légèreté, qui fait que l'on manque de retenue et de gravité, que l'on ne pèse pas ses paroles, que l'on dit et que l'on fait mille choses propres à donner de mauvaises impressions à l'enfant.

3° Toute familiarité qui serait de nature à porter l'enfant à sortir des bornes du respect qu'il doit à son maître, ou qui le rendrait moins docile et moins exact à ses devoirs.

4° Les amitiés particulières, les affections naturelles, les caresses et les autres marques d'attachement qui en sont les suites.

Le Frère qui est trop bon et qui se permet de basses familiarités, s'avilit autant que celui qui est dur, brutal et qui maltraite les enfants. Un maître qui a du jugement, qui tient à sa réputation, qui comprend sa dignité, et par-dessus tout, qui a envie de [284] faire le bien et de prévenir pour lui tout danger, ne touche jamais les enfants avec la main, ni pour les caresser, ni pour les corriger.

5° L'inconstance dans la manière de conduire les enfants et dans les procédés d'enseignement. Cette facilité à changer de conduite d'un instant à l'autre, à tout punir aujourd'hui et à tout par donner demain, à faire tantôt d'une façon et tantôt d'une autre, est une preuve que l'on ne comprend pas l'importance de l'œuvre de l'éducation, que l'on ne connaît pas les principes qui en assurent le succès, et que l'on remplit d'une manière toute profane le ministère le plus excellent et le plus élevé.

6° La faiblesse volontaire ou de caractère qui dissimule les défauts de l'enfant ou qui n'ose les combattre. Car ce n'est pas aimer l'enfant, ni le respecter, de tolérer qu'il vive sans discipline, de le laisser croupir dans ses défauts et de lui permettre de faire ce qu'il veut. Une telle conduite, particulièrement dans un maître religieux, est cruelle et blesse profondément le respect qui est dû à l'enfant.

7° Enfin, un défaut des plus contraires au respect qui est dû à l'enfant, c'est le manque de dignité: d'où il suit qu'on se permet une foule de choses qui blessent le respect que l'on se doit à soi-même et qui donnent à l'enfant une mauvaise opinion de son maître, et le portent à le mépriser».

C'est pour conserver les Frères dans une grande égalité de caractère, pour les préserver de toutes saillies d'humeur et pour écarter tout ce qui serait de nature à blesser le respect que les maîtres et les élèves se doivent réciproquement, que le Père Champagnat a fait ces règles si sages qui défendent aux Frères de se familiariser<sup>12</sup> avec les enfants, et même de jouer avec eux, de les tutoyer, de leur donner des sobriquets<sup>13</sup>, de se servir en leur parlant ou en les reprenant de termes durs et offensants, et d'user de pénitences afflictives. Par d'autres règles non moins sages, le pieux Fondateur prescrit aux Frères:

1° D'être toujours très honnêtes avec les enfants, et de les former à la civilité beaucoup plus par leurs exemples que par leurs leçons<sup>14</sup>;

**285**

2° De renvoyer la punition des fautes graves au lendemain<sup>15</sup>, afin que la correction soit faite dans le calme, et que l'esprit de justice, de charité et

---

<sup>12</sup> «On ne prendra jamais un enfant en particulier, pour quelque raison que ce soit» (Règle de 1837, chap. 5, art. 22, p. 44). «On ne se permettra aucune familiarité avec eux (les enfants), telles que de les prendre par la main; ou autre chose semblable» (Ibid., art. 23, p. 44).

<sup>13</sup> «Un Frère ne tutoiera jamais ses semblables, ni même les enfants, et ne donnera à personne aucun sobriquet» (Ibid., art. 4, p. 38).

<sup>14</sup> Lettre au Frère Barthélemy, le 31 janvier 1830: «Je sais aussi que vous avez un bon nombre d'enfants, vous aurez par conséquent un bon nombre de copies de vos vertus, car c'est sur vous que vos enfants se forment, c'est d'après vos exemples qu'ils ne manquent de régler leur conduite». (LPC 1, doc. 14, p. 53).

<sup>15</sup> «On ne punira les fautes graves qu'au commencement de la classe suivante. On pourra commencer par donner au coupable quelques lignes à apprendre» (Règle de 1837, art. 20, p. 43).

d'indulgence l'accompagne toujours;

3° D'élever leur cœur à Dieu toutes les fois qu'ils doivent punir les enfants ou qu'ils ont à leur faire une réprimande ou à leur donner quelques avis.

Le but de ces règles et des instructions du pieux Fondateur n'est pas seulement de préserver les Frères de tout acte de dureté, mais encore de faire de leur école une famille, par les sentiments de respect, d'amour et de confiance réciproques, qui doivent animer les maîtres et les élèves.

## CHAPITRE DEUXIÈME

*De l'esprit de foi du Père Champagnat.*

La foi, dit saint Ambroise, est le fondement<sup>1</sup> de toutes les vertus; plus elle est éclairée, vive et ferme, plus les vertus édifiées sur elle sont solides et excellentes. Le Père Champagnat fut un modèle de vertus sacerdotales et religieuses; mais toutes ses vertus furent enracinées dans sa foi, et ce fut sa foi vive qui les produisit, les fortifia et les développa. La foi était pour lui ce qu'elle était pour le Roi Prophète: une lumière<sup>2</sup> qui dirigeait tous ses pas, toutes ses paroles et qui éclairait toutes ses décisions, tous ses projets et toutes ses actions.

C'est de cette foi vive, qui l'animait, que procédaient cette force et cette énergie qui le rendaient si pathétique dans ses instructions, et qui le faisaient écouter avec tant d'attention et de plaisir. On aurait cru qu'il voyait de ses yeux et qu'il touchait de ses mains les vérités de la religion, tant il en paraissait pénétré, tant il en parlait avec conviction. Dans la conversation et dans ses entretiens particuliers avec les Frères, souvent il lui échappait de ces exclamations, de ces réparties profondes qui, dictées par la vivacité de sa foi, allaient au cœur et y produisaient des impressions ineffaçables. En voici quelques exemples. «Quoi! disait-il à un Frère, que quelques difficultés décourageaient, vous ne craignez pas de faire injure à Dieu, en vous rebutant pour si peu de chose! Peut-on craindre de ne pas réussir, quand on a le bon Dieu pour soi, et que l'on fait son œuvre?» Voulant inspirer des sentiments généreux à un autre: «Ah! mon Frère, lui dit-il en le pressant sur sa poitrine, après l'avoir confessé, il faut nous sauver; mais il faut nous sauver pour Dieu, et conséquemment mettre de côté toutes ces craintes, toutes ces inquiétudes, et ne nous occuper qu'à aimer Dieu». Il répondit à un Frère qui se plaignait des peines de son état: «Si vous aviez plus de foi, vous ne trouveriez pas si grandes les difficultés de votre état. Il y a des peines [287] partout; tous les hommes ont leur croix; mais celui qui porte la sienne pour Dieu et qui médite les vérités de la foi, la trouve toujours légère». «Mon ami, disait-il à un jeune Frère à qui les pratiques de la vie religieuse coûtaient beaucoup, ce qui vous fait le plus de peine aujourd'hui fera un jour votre plus grande consolation!» Un an ne s'était pas écoulé que celui à qui étaient adressées ces paroles en faisait l'heureuse expérience. «Oh! que je suis content! s'écriait-il sur son lit de mort, d'avoir fait quelques sacrifices pour persévérer dans ma vocation, de m'être fait violence pour observer ma règle: c'est en ce moment ce qui me donne le plus de confiance pour mon salut».

C'est de son esprit de foi que naissaient, dans notre pieux Fondateur, ce zèle de la gloire de Dieu et de la sanctification des âmes qui le consumait, ce grand amour qu'il avait pour les enfants, ce saint désir qui le pressait de consacrer les dernières années de sa vie à la conversion des infidèles<sup>3</sup>. «Oh! si nous connaissions, disait-il souvent à ses Frères, quel est le prix d'une

<sup>1</sup> «Fides enim virtutum omnium stabile fundamentum est» (AMBROISE Psaumes 40, 4, PL 14, 1121 A).

<sup>2</sup> Ps 36, 10.

<sup>3</sup> OM 2, doc. 757, p. 808, note.

âme! Si nous savions combien Jésus aime les enfants et avec quelle ardeur il désire leur salut! loin de trouver la classe pénible et de nous plaindre des peines de notre état, nous serions prêts à sacrifier notre vie pour procurer à ces tendres enfants le bienfait de l'éducation chrétienne!» Combien de fois les Frères qui l'ont accompagné dans ses voyages, ne lui ont-ils pas entendu dire à la vue d'un enfant: «Voilà cependant une âme créée à l'image de Dieu, rachetée par le sang de Jésus-Christ, destinée à un bonheur éternel; et peut-être que cet enfant ignore ces sublimes vérités et que personne ne se met en peine de les lui enseigner». Et de suite, s'il le pouvait, le bon Père s'approchait de l'enfant, lui parlait avec bonté, et lui demandait son catéchisme.

Cet esprit de foi, lui montrant toujours Dieu présent, le con servait dans une ferveur continuelle. Après des occupations très dissipantes, on le voyait et on l'entendait prier avec un attendrissement et une onction de piété qui réchauffaient les plus tièdes et qui inspiraient l'amour de la prière aux plus indifférents. Aussi ne pouvait-il souffrir que l'on priât avec négligence, que l'on prît une posture peu respectueuse, ou seulement que l'on fît mal le signe de la croix. Que de fois il a fait les plus vifs reproches aux Frères, parce qu'il les avait surpris à faire ce signe avec précipitation ou sans attention! «Est-ce ainsi, leur disait-il, que vous faites un signe qui nous rappelle les plus touchants et les plus inef-[288]-fables de nos mystères? Je ne comprends pas comment des religieux peuvent s'oublier à ce point! Quel exemple allez-vous donner à vos enfants et aux fidèles? Que penseront-ils, lorsqu'ils vous verront faire si lestement un acte si propre à inspirer la piété et la ferveur? Comment apprendrez-vous aux enfants à faire ce signe sacré, si vous le faites si mal vous-mêmes?»

Un ecclésiastique, à la suite d'une visite qu'il avait faite à l'Hermitage, disait: «Rien ne m'a tant frappé ni tant édifié que la piété de M. Champagnat; en l'entendant prier on est convaincu que c'est un saint; ceux qui ont le bonheur de vivre avec lui ne peuvent manquer d'être pieux. Je n'ai fait qu'un seul exercice de piété avec lui (c'était la prière du soir) et il m'a donné des sentiments de dévotion que j'espère conserver longtemps»<sup>4</sup>.

289

\* \* \*

Ce même esprit de foi lui inspirait un profond respect pour les objets de piété et pour toutes les choses consacrées à Dieu. S'il trouvait par terre quelques pages de livres religieux, il les ramassait avec soin. «Faites attention, disait-il à ses Frères, que vos enfants ne laissent pas tomber les feuilles de leurs livres; s'il y en a qui se détachent, il faut les brûler, car le saint nom de Dieu et souvent sa propre parole y sont écrits. Or ce serait profaner ce nom adorable et cette divine parole, que de les laisser sous les pieds ou de les voir traîner sur les meubles. Ne manquez pas non plus de prendre soin de tous les objets religieux qui sont dans vos maisons; tels que le crucifix, les images des saints et le bénitier; de les placer convenablement et de les tenir dans un grand état de propreté. Apprenez aussi à vos enfants à faire de même chez leurs parents».

Il portait ce respect jusqu'à l'habit religieux, et on l'a vu un grand

---

<sup>4</sup> «Lorsqu'il faisait la prière à haute voix... il ne lisait pas la prière, mais il la récitait avec feu, énergie et intelligence; aussi, on sentait que les sentiments de son cœur passaient dans ses paroles, et on était excité malgré soi à la piété et à la dévotion', (MEM, p. 97).

nombre de fois ramasser soit un morceau de cordon, soit un mauvais chapeau, soit toute autre partie du costume des Frères pour les retirer. «Vos vêtements sont bénits; ce sont les livrées de Marie, disait-il, il faut donc les respecter et en prendre le plus grand soin<sup>5</sup>. Ce n'est pas estimer sa vocation, ce n'est pas connaître la sainteté de son état, que de faire peu de cas de l'habit religieux. J'éprouve une grande peine toutes les fois que je vois traîner quelques parties de votre costume. Je vous recommande donc de le tenir toujours retiré. Il ne faut pas même, sous pré texte qu'une chose est hors d'usage, que vous l'abandonniez çà et là: car tout objet qui nous rappelle notre saint état, quelle que soit sa valeur, doit être respecté». Il voulait que l'on baisât chaque matin son habit et sa croix<sup>6</sup> avant de les prendre. On ne peut dire le nombre de fois qu'il a donné de semblables avis et fait de pareilles recommandations aux Frères, tant il avait à cœur de leur inspirer le respect pour les choses saintes, l'estime pour la vocation religieuse et pour toutes les choses qui s'y rattachent.

Mais son respect et sa vénération pour les églises, pour les sacrements, pour la sainte messe, ne peuvent être rendus par aucune expression. La foi vive qu'il avait de la présence réelle, le tenait comme anéanti et abîmé devant le saint Sacrement; il était impossible d'assister à sa messe, sans se sentir porté à la dévotion, et pénétré d'un profond respect pour nos sacrés mystères-[290]-res. Lorsqu'il donnait la communion, il prononçait ces paroles: Ecce Agnus Dei, d'un ton de voix si pénétré et si attendri, qu'on aurait cru qu'il voyait Notre-Seigneur, et que ce Dieu Sauveur n'était pas pour lui un Dieu caché. Un grand nombre de personnes ont été profondément touchées et se sont senties portées à la dévotion, en l'entendant prononcer avec tant de ferveur et de respect ces divines paroles.

Dans un voyage qu'il fit en Savoie<sup>7</sup>, ayant demandé à célébrer la sainte messe dans une paroisse de campagne, il se trouva que la nappe de l'autel et le corporal qu'on lui donna étaient extrêmement sales, ce qui lui fit tant de peine qu'il en fut malade. «Voilà, dit-il à son compagnon, comment on traite Notre-Seigneur, que l'amour qu'il a pour nous, tient sur nos autels! On a du linge propre pour soi, pour sa table, et on laisse le corps adorable du Fils de Dieu dans la plus dégoûtante malpropreté. On a une mai son ornée, balayée, et l'église, où demeure Notre-Seigneur, est remplie d'araignées et de poussière».

Le profond respect qu'il avait pour Jésus-Christ ne lui aurait pas permis de dire un seul mot dans le lieu saint sans une grande nécessité; bien plus, il ne voulait pas même que l'on parlât facilement dans la sacristie. Un Frère y étant entré un jour sans se découvrir par inattention, «Quoi! mon Frère, lui cria-t-il, vous ne vous découvrez pas en entrant ici! Ne savez-vous pas que la sacristie<sup>8</sup> fait partie de l'église, et que l'on ne doit y paraître qu'avec respect et modestie?» Comme le Frère s'excusait, il ajouta: «Allons! point d'excuse; si vous aviez une foi plus vive de la présence de Notre-Seigneur

---

<sup>5</sup> LPC 1, doc. 107, P.S. p. 231.

<sup>6</sup> Dans la Règle de 1837, à la page 107, on indique les prières à réciter en prenant la soutane, le cordon et la croix.

<sup>7</sup> Frère Avit, dans ses annales, affirme: «C'est par mégarde que le C.F. Jean-Baptiste a placé cette scène en Savoie» (AA, p. 108). Il s'agit d'un voyage à La Côte-Saint-André où le P. Champagnat accompagnait le Frère Louis-Marie. La scène se passe dans la paroisse d'Anjou (Isère), à 18 Km de Chavanay.

<sup>8</sup> A cette époque, la sacristie était contiguë à la chapelle.

au saint Sacrement de l'autel, vous ne tomberiez pas dans de semblables fautes». Le Frère qui raconte ce trait, ajoute: «Il y a plus de vingt-cinq ans que j'ai reçu du bon Père cette correction, et l'impression qu'elle me fit est encore toute entière».

Au commencement de l'Institut, dans le temps que l'on était encore à Lavalla, et que la communauté n'avait qu'un petit oratoire pour y faire les exercices de piété, souvent il disait aux Frères: «Quand aurons-nous le bonheur d'avoir une chapelle<sup>9</sup> et de [291] posséder Notre-Seigneur? J'espère bien que cette faveur nous sera accordée; mais saurons-nous la reconnaître et l'apprécier convenablement? Car c'est une grâce insigne que de jouir de la présence de Celui qui fait la béatitude des anges et des saints. Cette divine présence, quoique cachée et comme voilée pour nous dans le saint Sacrement, n'en est que plus digne de nos respects et de nos adorations».

Il appréciait singulièrement le bonheur d'être né dans le sein de l'Eglise catholique et ne pouvait se lasser d'en remercier Dieu. Le jour de son baptême fut pour lui toute sa vie un jour de fête qu'il célébrait dans de grands sentiments de reconnaissance et de joie<sup>10</sup>. Il en était de même du jour où il fut admis aux saints ordres.

\* \* \*

*Le juste vit de la foi*<sup>11</sup>, dit la sainte Ecriture. Cette vie de foi était grande dans le Père Champagnat. Lisez dans la Règle le chapitre de l'esprit de foi: il est l'expression fidèle de ses sentiments, de ses enseignements et des principes qui étaient le mobile de sa conduite. Par cet esprit de foi, qui surabondait en lui, il ne voyait que Dieu et sa sainte volonté dans les événements et dans tout ce qui arrivait<sup>12</sup>. «C'est Dieu, disait-il, qui dirige, qui conduit tous les événements et qui les fait toujours tourner au bien de ses élus. Les méchants ont beau faire, ils ne feront que ce que la Providence leur permettra; aussi ce n'est pas eux que nous devons craindre, mais Dieu seul. Nous avons même plus à craindre de nous-mêmes que de tous les hommes et de tout l'enfer: car nous sommes nos plus grands ennemis, et nous nous faisons plus de mal que ne peuvent nous en faire les méchants et tous les démons ensemble».

Eclairé par cet esprit de foi, il voyait à nu sa propre faiblesse, le néant de la créature, la vanité des moyens humains, et ne comptait que sur Dieu pour le succès de ses entreprises. Il se servait sans doute des moyens ordinaires, parce qu'il savait qu'ils entrent dans les desseins de la Providence; mais il attendait tout de Dieu<sup>13</sup>. «Nous perdrons bien notre

---

<sup>9</sup> Le Frère François signale qu'il a fait sa retraite, en 1820, dans la petite chapelle du 1er étage, à La Valla. A cette date, le désir du P. Champagnat était donc réalisé: il y avait une chapelle dans la maison (AFM, cahier No 1, p. 121).

<sup>10</sup> Marcellin, né le 20 mai, fut baptisé le 21. Ce 21 était le jour de l'Ascension. Il aimait renouveler ses résolutions à l'occasion de l'anniversaire de son baptême, qu'il célébrait, chaque année, le jour de l'Ascension et non le 21 mai (OME, doc. 1, p. 29, note). Le 3 mai 1815, Marcellin écrit dans un carnet: «Aujourd'hui, veille de l'Ascension de Notre-Seigneur, veille de l'anniversaire de mon baptême, je prends de nouveau la résolution de remplir toutes celles que j'ai prises...» (OME, doc. 11 [5], p. 50).

<sup>11</sup> Rm. 1, 17; Ga 3, 11; Ha 2, 4.

<sup>12</sup> LPC 1, doc. 16, p. 57.

<sup>13</sup> «Je ne néglige pourtant aucune démarche pour mener à bonne fin cette affaire (la reconnaissance légale), parce que je sais que la Providence veut que nous nous servions des hommes dans de pareilles circonstances» (LPC 1, doc. 183, p. 373).



temps, disait-il quelquefois, si nous attendions de nos efforts, de nos talents, de notre indus trie ou des hommes, le succès de nos œuvres: car il n'y a que Dieu qui puisse nous le donner. Pour nous, nous ne sommes propres qu'à tout gâter».

A l'époque des vacances, quand il avait fait avec beaucoup de réflexions le placement des Frères et qu'il avait fixé, avec son conseil, le poste et l'emploi de chacun: «Nous avons bien calculé, bien pris des précautions, disait-il, pour donner à chaque Frère ce qui lui convient; nous croyons avoir bien rencontré, bien arrangé les choses; hélas! gardons-nous de compter sur notre prudence; si Dieu n'y met la main et ne bénit ces arrangements, nous n'avons rien fait, et les combinaisons que nous estimons les plus sages, seront celles qui auront le moins de succès. Prions donc Notre-Seigneur de bénir notre travail, car, *Nisi Dominus aedifi caverit domum, in vanum laboraverunt qui aedificant eam.*» (Ps 126.1). Alors il prenait la liste des placements, la mettait sur l'autel pendant la sainte messe, et durant plusieurs jours il faisait de fer ventes prières, avec toute la communauté, pour obtenir la protection de Dieu sur les arrangements qu'il avait faits.

Dans ses instructions, comme dans les avis particuliers qu'il donnait à chaque Frère, il était sans cesse à répéter: «C'est par la grâce de Dieu, par la protection de Marie, par la piété et la vertu que vous réussirez, que vous ferez le bien et que vous obtiendrez des succès; gardez-vous donc de compter sur vous, sur la bienveillance et l'appui des hommes. Vous devez sans doute vous conduire de manière à gagner la confiance des autorités et à les intéresser à votre école; mais ce n'est ni des hommes, ni de vos talents, mais de Dieu, que vous devez attendre la prospérité de vos maisons».

\* \* \*

Un Frère directeur, en lui rendant compte de son établis se ment l'assura que les Frères avaient les sympathies de toutes les personnes influentes du pays, qu'ils avaient su gagner leur estime [293] et qu'ils pouvaient compter sur leur appui. Quelques jours après, le Père apprit d'une manière certaine que ces personnes, que le Frère croyait dévouées à l'établissement et desquelles il espérait les ressources nécessaires à la subsistance des Frères, machinaient la ruine de l'école, et travaillaient dans l'ombre à se débarrasser des Frères. Le bon Père, ayant réuni ce jour-là les Frères directeurs pour des affaires d'administration, profita de cette circonstance pour leur donner à tous une bonne leçon sur le néant des moyens humains pour faire le bien. S'adressant au Frère directeur dont il est question: «Mon cher Frère, lui dit-il, ne m'avez-vous pas dit que les autorités et toutes les personnes influentes de votre commune protégeaient votre école, qu'elles vous étaient toutes dévouées et que vous n'aviez rien à craindre pour l'avenir de votre maison?» — «Oui, mon Père, répondit le Frère;» et incontinent il se mit à répéter l'éloge qu'il avait déjà fait des autorités, et ne laissa pas ignorer les belles promesses qui lui avaient été faites. «Eh bien! mes chers Frères, reprit le Père, je vous renouvelle la recommandation que je vous ai faite tant de fois de vous conduire d'une manière irréprochable à l'égard de tout le monde, particulièrement envers les autorités et les autres personnes dont le concours vous est nécessaire pour faire le bien, mais de ne compter que sur Dieu pour le succès de vos écoles et de vos travaux. Le Frère que vous venez

d'entendre a beaucoup trop compté sur l'appui des bourgeois de sa commune; car ce matin je viens d'apprendre qu'ils font tout au monde pour se débarrasser des Frères et pour faire fermer leur école. Toutes les fois que nous mettrons notre confiance dans les hommes, Dieu nous retirera sa protection; et alors nous pourrons être sûrs qu'il nous arrivera ce que dit le prophète: *Nisi Dominus aedificaverit domum, in vanum laboraverunt qui aedificant eam*<sup>14</sup>. N'oubliez donc jamais que c'est par le secours de Dieu seul que nous pouvons faire le bien et non par les moyens humains». Après la réunion ayant pris le Frère en particulier, il lui dit: «Vous avez été, peut-être, mortifié de ce que je viens de faire; mais j'ai cru que la leçon était bonne pour tout le monde. Au reste, je suis convaincu que Dieu a permis cela pour vous punir de la trop grande confiance que vous aviez aux hommes. Pendant l'année vous leur avez fait beaucoup trop de visites pour gagner leur bienveillance; une seule visite au saint Sacrement vous eût apporté infiniment plus de profit. N'oubliez pas que s'appuyer sur les hommes, c'est s'appuyer sur un roseau qui fléchit et nous laisse tomber».

294

Un jour le Père Champagnat, ayant trouvé sous sa main les effets d'un Frère qui arrivait de voyage, il lut sur un rouleau de papier ces mots: Grands moyens de succès. Voulant savoir quels étaient ces moyens, il délie le rouleau et trouve qu'il contient des parafes, des oiseaux faits à la main et des feuilles de dessin de toutes espèces. Affligé de voir quelle importance on attachait à de semblables bagatelles, il fait appeler le Frère qui était chargé de l'instruction des jeunes Frères, et lui montrant tous ces papiers: «Voilà, lui dit-il, les grands moyens de succès des jeunes Frères que vous formez; voilà sur quoi ils comptent pour réussir; faut-il s'étonner, après cela, s'ils font si peu de bien auprès des enfants? A quoi sert-il de leur apprendre toutes ces choses, s'ils ne savent pas mieux en user? Désormais, donnez moins aux sciences et plus à la piété; mais surtout ne cessez de répéter à ces Frères, que c'est par la vertu, par le secours de Dieu, que l'on fait le bien, que l'on obtient la prospérité des écoles, et non par la confiance dans de semblables frivolités». Puis ayant fait appeler le Frère à qui étaient les papiers, après l'avoir réprimandé, il prit le rouleau, le mit au feu en sa présence, en disant: «Voilà vos grands moyens de succès qui s'en vont en fumée, parce qu'ils ne sont en effet que de la fumée».

\* \* \*

«La foi est une vertu généreuse, dit saint Thomas; elle est hardie et vaillante, dit saint Augustin; elle est la force des grandes âmes<sup>15</sup>, ajoute saint Léon». Cette vertu a été tout cela dans notre pieux Fondateur. C'est elle qui lui a donné cette générosité qui ne lui permettait de reculer devant aucun sacrifice; qui l'a porté à lier son existence avec celle de ses Frères, à partager toutes leurs privations, à sacrifier ses forces, sa santé et sa vie pour le succès de leur œuvre. C'est elle qui l'a rendu hardi, courageux, et lui a fait entreprendre des choses dont le succès paraissait impossible aux yeux de

---

<sup>14</sup> Ps 126, 1.

<sup>15</sup> «La foi est une vertu généreuse. C'est l'éloge que lui donne saint Thomas. Elle est hardie et vaillante, dit saint Augustin; elle est, dit saint Léon (Serm. de Ascens.) la force des grandes âmes» (ETIENNE DE SAINT FRANCOISXAVIER, Exhortations Monastiques, t. 3, 314, Aubanel, Avignon. 1836).

la prudence humaine. C'est elle qui lui a donné cette force, cette grandeur d'âme qui le faisait passer au-dessus de toutes les difficultés, de tous les obstacles, et qui l'a rendu supérieur à tous les événements et à tous les accidents de la vie. «Le Père Champagnat, dit un pieux ecclésiastique qui avait été son condisciple dans les séminaires, n'était pas un aigle, il n'était pas [295] un savant, ses talents étaient très médiocres; mais il était homme de foi. Dès le temps de ses études, on voyait cette vertu briller en lui de tout son éclat, et être le mobile de toutes ses actions. C'est cette foi ferme comme le rocher, qui l'a fait réussir en tout. Dieu lui avait dit: Tu feras cela; et il l'a fait, en ne comptant et ne s'appuyant que sur Dieu».

Que les Petits Frères de Marie n'oublient pas, par quels moyens leur Père a fait le bien, et qu'ils ne soient jamais tentés d'en prendre d'autres. Quand ils n'obtiennent pas tout le succès qu'ils auraient lieu d'attendre de leurs travaux, qu'ils se demandent si la véritable cause n'en est pas dans l'oubli de l'esprit de foi de leur pieux Fondateur, et dans l'emploi de certains moyens qu'il ne connaissait pas. Souvent on entend dire: Comment est-il possible que tant d'instructions, que tant de soins donnés aux enfants aient si peu de résultats? Comment se fait-il qu'avec tant de moyens de perfection, il y ait si peu de vertu solide parmi les Frères? Saint Augustin<sup>16</sup> va nous l'apprendre en deux mots: «*Fides dormit*, c'est que la foi dort». Les instructions que l'on donne aux enfants, ces moyens de tout genre que l'on emploie pour sa propre perfection ne sont pas animés, ne sont pas vivifiés par l'esprit de foi. En hiver, quand la sève dort, les plantes ne grandissent pas, et elles ne produisent rien; de même quand la foi dort, le religieux ne fait aucun bien, ni pour lui, ni pour les autres, malgré toutes les peines qu'il se donne d'ailleurs.

---

<sup>16</sup> Saint AUGUSTIN parle de Jésus qui dort dans la barque: «Je me propose...de vous exhorter à ne point laisser dormir la foi dans vos cœurs... Il ne faut pas croire... que le sommeil ait fermé malgré lui les yeux du Tout-Puissant pendant cette navigation. Si telle est votre croyance, Jésus-Christ dort en vous; mais si Jésus-Christ veille en vous, votre foi veille avec lui» {Évangiles, Tome 16, sermon 63. Luis Vivès, Paris. 1871).

## CHAPITRE TROISIÈME

### *Sa confiance en Dieu*

Le Père Champagnat, nous l'avons vu dans sa vie, a réussi dans tout ce qu'il a entrepris; et ce qui est admirable, c'est qu'il a réussi sans aucun secours humain. Quelle est la principale cause d'un pareil succès? Point d'autre que son esprit de foi et son immense confiance en Dieu. «Quand on a Dieu pour soi, répétait-il souvent à ses Frères, quand on ne compte que sur lui, rien n'est impossible. C'est une vérité de foi dont il n'est pas permis de douter; car l'apôtre nous dit: *«Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous<sup>1</sup>? et ailleurs: Je puis tout en celui qui me fortifie<sup>2</sup>»*.

L'histoire de la vie de notre pieux Fondateur est une confirmation parfaite de cette vérité. Il avait si peu de talents, que ses parents, ne croyant pas qu'il pût parvenir à l'état ecclésiastique, firent tout au monde pour le détourner de l'étude du latin. Après être resté une huitaine de jours au petit séminaire de Verrières, on voulait absolument le renvoyer, parce qu'après l'avoir examiné, on le jugeait tout à fait incapable de réussir dans ses classes et d'acquérir les connaissances nécessaires à un ecclésiastique. Le pieux jeune homme sentait mieux que personne les difficultés qu'il avait pour apprendre; mais, mettant toute sa confiance en Dieu, il tint ferme et ne se laissa pas décourager. «Puisque Dieu veut, dit-il à ses parents, que j'embrasse cette vocation, il me donnera l'intelligence et tout ce qu'il me faut pour faire mes études. Je vais commencer et attendre son secours qu'il ne peut me refuser, parce que c'est lui qui m'appelle. Essayez-moi, dit-il au supérieur du petit séminaire; et si, dans quelques mois, je ne réussis pas, vous me renverrez; mais j'espère que Dieu me fera la grâce de suivre ma classe et de vous contenter». Sa confiance en Dieu ne fut pas vaine: on a vu dans sa vie que quoiqu'il ne fût pas un sujet brillant par les talents<sup>3</sup>, il fit pourtant ses études avec assez de succès, et que pendant cette même année, au commencement de laquelle il fut question de le renvoyer, il fit deux classes.

297

Parvenu au sacerdoce et étant nommé vicaire à Lavalla, il entreprit la réforme de cette paroisse, et il en vint à bout, non par ses talents oratoires, mais par ses prières et son entière confiance en Dieu. En effet, ses instructions étaient simples, la plupart du temps elles consistaient en une lecture expliquée, développée, et pourtant elles produisirent les plus grands fruits dans les âmes. Il n'avait guère le temps de préparer ses instructions, car les occupations du saint ministère et le soin de sa communauté remplissaient presque tous ses moments; toutefois, il ne montait jamais en chaire sans avoir étudié et médité ce qu'il devait dire. Cette simplicité dans ses instructions ne venait donc pas du défaut de préparation, mais de sa défiance de lui-même et de sa confiance en Dieu, comme nous pouvons le

---

<sup>1</sup> Rm. 8, 51.

<sup>2</sup> Ph 4, 3.

<sup>3</sup> AA, p. 25.

comprendre par les paroles suivantes qu'il répétait souvent à ses Frères: «La parole de l'homme peut plaire et même porter la conviction dans les esprits, mais elle est impuissante pour toucher et pour changer les cœurs. Nous devons sans doute étudier la religion et préparer avec soin nos catéchismes; car l'on ne peut apprendre aux autres ce que l'on ignore, mais nous nous tromperions grossièrement si nous croyions que cela suffise pour opérer le bien. Ce n'est pas par des phrases que l'on inspire la piété et que l'on gagne les âmes à Dieu. Le changement des cœurs est l'ouvrage de la grâce et non l'effet de l'éloquence et des talents de l'homme. A quoi sert l'habileté du jardinier et celle du cultivateur, si Dieu ne bénit leurs travaux et ne donne l'accroissement? Gardons-nous de compter sur nos talents; ils sont nuls pour le bien: nous les emploierons en vain et nous nous fatiguerons inutilement, si Dieu n'est pas avec nous. *Nisi Dominus aedificaverit domum in vanum laboraverunt qui aedificant eam* (Ps 126). Si Dieu ne vivifie nos paroles par sa grâce et par son esprit, elles ne rendront qu'un son vain qui frappera l'oreille, mais qui n'ira pas au cœur. Ce n'est pas par le bruit que le canon renverse les murailles ou qu'il porte l'incendie dans un édifice, mais par le boulet. L'homme peut faire le bruit, mais la grâce, figurée par le boulet qui seul renverse les obstacles, change les cœurs et les embrase de l'amour divin, Dieu seul peut la donner. C'est pourquoi une prière et un office bien récités, un chapelet dit avec piété, une messe entendue avec dévotion, une fervente communion servent plus pour le succès du catéchisme que la science et tous les talents naturels: car ces œuvres saintes nous unissent à Dieu, et nous obtiennent la grâce qui est tout et qui fait tout. Une chose, dont je désire que vous soyez tous bien convaincus, c'est qu'il n'y a pas de défauts qui nuisent plus aux œuvres de Dieu et qui soient plus [298] propres à nous faire échouer, que la présomption, que la foi à nos petits talents, que la confiance en soi-même; aussi, je ne crains pas de le dire, les sujets qui ont le plus de talents, s'ils n'ont en même temps une grande humilité, sont les moins propres à faire le bien; parce qu'ils comptent trop sur eux-mêmes et point assez sur Dieu». Un jour, un membre de son conseil lui proposa un Frère des plus capables pour un poste très difficile: «Non, répondit-il avec vivacité, il n'y ferait rien: car il a trop foi à ses petits talents; il nous faut là avant tout un homme pieux, un homme humble, qui se défie de lui-même et qui compte plus sur Dieu que sur sa capacité». Une autre fois, comme on faisait devant lui l'éloge des moyens naturels d'un jeune Frère: «Il est vrai, répliqua-t-il, que ce Frère a des talents; mais le diable aussi en a et de plus grands, et il n'en est pas plus propre au bien. Ce n'est pas du génie qu'il faut pour faire les œuvres de Dieu et pour faire des enfants de bons chrétiens, mais un grand dévouement, une solide vertu, l'esprit de prière et la confiance en Dieu. Les talents de ce Frère, ajouta-t-il, sont pour lui un présent funeste, parce qu'ils le rendent vain, présomptueux, et l'exposent à perdre l'esprit de son état et peut-être même sa vocation». Le bon Père ne se trompait pas: ce Frère eut de grands succès qui l'enflèrent d'orgueil, le rendirent mondain, désobéissant; ce qui le fit chasser de l'Institut.

\* \* \*

C'était le pieux Fondateur, qui aux retraites annuelles, faisait toutes les conférences. Une année, il commença la première par cet avis: «Mes chers Frères, j'ai entendu quelqu'un de vous demander si le Père missionnaire

prêche bien; voici ma réponse à cette question et je vous prie de ne pas l'oublier. Si vous comptez sur les talents du missionnaire et sur ce que je pourrai vous dire pour le succès de votre retraite, vous n'en ferez point. Les paroles des hommes peuvent frapper votre esprit, exalter votre imagination, vous impressionner pendant quelque temps; mais si Dieu ne touche votre cœur, cette impression fugitive s'en ira avec le son qui l'a produite, et vous sortirez de cette retraite, tels que vous y êtes entrés. Les instructions les plus fortes et les mieux préparées ne font aucun effet durable, si Dieu ne parle au cœur; et il n'y a que sa grâce qui puisse vous toucher, vous donner des sentiments de componction et vous changer. Priez donc, si vous voulez faire une bonne retraite, mettez toute votre confiance en Dieu; car ici plus qu'en toute autre chose, il faut dire: *Nisi Dominus aedificaverit domum, in vanum laboraverunt qui aedificant eam*<sup>4</sup>.

299

Le style du Père Champagnat, quoique très simple, était noble, ses expressions énergiques, sa parole pleine de feu, son ton pénétré, sa figure animée: tout en lui annonçait un homme rempli de l'esprit de Dieu; et c'était là ce qui touchait, ce qui rendait ses instructions intéressantes aux Frères, et ce qui les leur faisait préférer aux sermons des prédicateurs les plus renommés. Un sentiment de satisfaction se manifestait sur tous les visages, quand on le voyait monter en chaire. Jamais on n'était rassasié de l'entendre; et on aimait mieux ses instructions familières, ses exhortations paternelles, ses répétitions même, que les discours les mieux travaillés.

Il n'y a pas de vertu que le Père Champagnat ait tant recommandée à ses Frères que la confiance en Dieu<sup>5</sup>. Il a commenté des milliers de fois les deux premiers versets du psaume *Nisi Dominus aedificaverit domum* et les explications qu'il en a données formeraient des volumes. «Ne vous étonnez pas, disait-il, de me voir revenir sans cesse sur le même point: c'est qu'il est le plus important, c'est qu'il est tout. En effet, le propre de l'homme, c'est la faiblesse, c'est la misère et le néant; il n'a rien, il ne peut rien sans le secours de Dieu: notre faiblesse, nos besoins continuels sont donc autant de motifs qui doivent nous porter à mettre notre espérance en Dieu. Mais il est encore une autre chose plus propre à nous inspirer une confiance sans bornes, c'est que cette vertu est la mesure des grâces que nous recevons, et que Dieu nous donne toujours selon la confiance que nous avons en lui. Il nous dit comme aux Israélites: *Toute la terre que vous foulerez aux pieds, sera à vous*<sup>6</sup>: c'est-à-dire, je vous donnerai tout ce que vous attendrez de ma bonté. Si vous espérez de moi la grâce pour combattre vos passions, pour corriger vos défauts et pour triompher de tous vos ennemis, vous l'aurez; si vous attendez de moi la vertu, je vous la donnerai; si vous désirez le succès dans vos entreprises, je vous l'accorderai; ayez confiance en moi, je serai votre protecteur, votre ami, votre père; je bénirai tous vos pas; [300] je

---

<sup>4</sup> Ps 126, 1.

<sup>5</sup> Au Frère François, il écrit: «Nous sommes entre les mains de Jésus et de Marie... que la sainte volonté de Dieu se fasse et tâchons de ne vouloir bien que ce que Dieu voudra... Il sait mieux que nous ce qu'il nous faut» (LPC 1, doc: 195, p. 396).

Au Frère Dominique: «Mettez fortement votre confiance en Jésus et Marie et soyez sûr que tout ira pour la gloire de Dieu et pour le salut de votre âme» (LPC 1, doc. 234, p. 455).

Au Frère Antoine: «...nous avons Dieu pour défenseur; personne ne peut nous faire du mal si Dieu ne lui le permet» (LPC 1, doc. 17, p. 58).

<sup>6</sup> Dt. 11, 24. (Cf. PPC, partie 4, traité 1, chap. 16).

remplirai tous vos désirs; je vous donnerai les biens de la nature autant qu'ils vous seront nécessaires, les biens de la grâce et les biens de la gloire: en un mot, ayez confiance en moi, et puisez dans le sein de ma miséricorde tous les dons, toutes les faveurs que vous désirez».

Le bon Père était bien aise de voir ses Frères dans la nécessité de pratiquer cette vertu. «Je ne suis pas fâché, écrivait-il à l'un d'eux, que vous ayez des embarras et que vous soyez persécuté: cela vous mettra dans l'heureuse nécessité de mettre votre confiance en Dieu. Vous me dites, écrivait-il à un autre, que la mort vous a ravi le premier bienfaiteur de votre école; cela n'est pas exact: le premier de vos bienfaiteurs, c'est Dieu, qui ne meurt jamais; mettez en lui votre confiance, et il ne vous laissera manquer de rien; il ne vous a pris la personne que vous regrettez que pour vous porter à ne compter que sur lui». Lorsqu'il voyait quelqu'un se décourager et manquer de confiance en Dieu, il en était sensiblement peiné. «Quoi! écrivait-il à un Frère, vous faites à Dieu l'injure de vous méfier de lui? N'est-il pas assez puissant pour vous secourir, ou doutez-vous de sa bonté pour vous? A-t-on vu quelqu'un espérer en lui et se perdre ou manquer d'en être assisté? Si vous connaissiez le bon Dieu, vous ne le traiteriez pas de la sorte<sup>7</sup>».

Après être relevé de la maladie qu'il fit en 1825, ayant appris que les Frères s'étaient laissés aller au découragement dans cette triste circonstance, que plusieurs même avaient fait le projet de se retirer, et que tous regardaient la congrégation comme anéantie si l'on avait eu le malheur de le perdre, il fut extrêmement surpris et affligé de ce défaut de confiance en Dieu. Le même jour où il apprit la chose en détail, il réunit la communauté et lui en fit les plus vifs reproches, comme on peut le voir dans les paroles suivantes: «Mes chers Frères, quand aurons-nous des sentiments dignes de Dieu? Ne nous a-t-il pas donné assez de preuves de sa bonté pour nous apprendre à compter sur sa Providence et à nous abandonner à lui? Nous a-t-il laissé manquer de quelque chose depuis qu'il nous a retirés du monde? N'est-ce pas lui qui a fondé cet Institut, qui nous a donné pour construire cette maison, qui nous a multipliés et qui a béni nos écoles? Quelqu'un de vous peut-il se présenter et dire que Dieu a manqué de le secourir et de l'assister depuis qu'il s'est donné à lui? Si personne n'a à se plaindre de sa bonté, pourquoi lui manquer de confiance [301] quand il nous éprouve? Pourquoi craindre pour notre avenir? Pourquoi douter de l'avenir de cette congrégation et la croire perdue, parce qu'il plaira à Dieu de retirer l'instrument dont il se sert pour la conduire? Cette communauté est son oeuvre, c'est lui qui l'a fondée; il n'a besoin de personne pour la soutenir; il la fera réussir sans les hommes et malgré les hommes. Ne l'oublions jamais: Dieu n'a besoin ni de nous ni de personne. Si nos sentiments et nos pensées sont toujours terrestres, nous finirons par nous détacher de cet Institut et par perdre notre vocation; mais d'autres prendront notre place; Dieu les bénira, parce qu'ils seront plus fidèles, et par eux il continuera son oeuvre. Au reste, je dois vous dire, pour vous rassurer et pour achever de vous faire comprendre combien vous avez eu tort de vous décourager, que la maison n'est pas aussi endettée qu'on a voulu vous le faire entendre; Dieu a toujours pourvu à nos besoins; son secours ne s'est jamais fait attendre: aussi devons-

---

<sup>7</sup> Les lettres auxquelles fait allusion ce paragraphe n'ont pas été retrouvées.

nous peu de chose, et de ce peu je m'en charge».

En 1830, il fit aussi aux Frères<sup>8</sup> plusieurs exhortations pour les animer à la pratique de cette vertu. «C'est Dieu, s'écria-t-il dans une de ces exhortations, qui permet tous les événements et qui les fait tous tourner à sa gloire et au bien de ses élus; si nous avons confiance en lui, il ne nous arrivera aucun mal. Personne au monde ne peut nous nuire, ni faire tomber un seul cheveu de notre tête<sup>9</sup>, si Dieu ne le lui permet. Dieu a dit aux méchants. Vous viendrez jusque-là, mais pas plus loin<sup>10</sup>. Il est donc certain que rien ne nous arrivera sans sa permission, que les hommes n'ont sur nous que le pouvoir qu'il leur donne, et que tout le mal que leur malice peut nous faire, doit tourner à notre avantage<sup>11</sup>».

Quelques Frères lui ayant demandé s'ils ne devaient pas prendre certaines précautions pour se mettre en sécurité en cas d'événements fâcheux. «La grande précaution que vous devez prendre, leur répondit-il, c'est de vous confier à la Providence et de redoubler de confiance en Dieu. Efforcez-vous de mériter sa protection par une plus grande fidélité à votre règle, par votre zèle à instruire vos enfants, et par la pratique de toutes les vertus de votre état. Cette précaution vous suffit, et toute autre sans elle vous serait inutile pour vous rassurer et pour vous préserver des dan-[302]-gers que vous redoutez<sup>12</sup>». Dans plusieurs communes, le traitement ayant été retiré aux Frères, ces derniers en prévinrent le bon Père, et lui firent part des inquiétudes que leur causait l'état de détresse dans lequel ils allaient se trouver. Il leur répondit: «Les hommes vous ont ôté votre traitement, mais Dieu, qui sait que vous avez besoin de manger, ne vous a pas retiré sa protection; il aura soin de vous, puisque vous faites son œuvre. Il nourrit les oiseaux, il donne du pain aux méchants qui blasphèment son saint nom, qui insultent sa religion, il n'est pas possible qu'il vous abandonne et vous laisse manquer du nécessaire, si vous avez confiance en lui. Or, cette confiance en sa bonté doit être d'autant plus grande que vous n'avez que lui pour appui et pour soutien. Au reste, quand vous ne pourrez plus vivre, venez à la maison; tant qu'il y aura un morceau de pain<sup>13</sup>, vous en aurez votre part».

\* \* \*

Lorsqu'il entreprenait une bonne œuvre, il ne regardait qu'une seule chose: savoir si Dieu la voulait. S'il croyait que telle fût sa volonté, il ne s'inquiétait ni des obstacles, ni du défaut de ressources, bien convaincu que Dieu saurait écarter les obstacles et pourvoir à tous les besoins. C'est ainsi que lorsqu'il crut que le moment était arrivé de jeter les fondements de son Institut, il ne craignit pas de s'associer des jeunes gens pauvres et sans instruction, de leur acheter une maison et de la meubler, quoiqu'il fût lui-même pauvre et qu'il n'eût point d'argent. Tout le monde lui disait, au sujet de cette fondation, qu'il échouerait infailliblement. Un ecclésiastique<sup>14</sup> de

---

<sup>8</sup> Lettre au Frère Antoine et aux confrères de sa communauté, le 15 août 1830 (LPC 1, doc. 16, p. 57).

<sup>9</sup> Lc. 21, 18.

<sup>10</sup> Pr. 8, 29; Ps 89, 10. Aussi, lettre au F. Antoine, LPC 1, doc. 16, p. 56.

<sup>11</sup> Rm. 8, 28.

<sup>12</sup> Lettre au Frère Louis-Marie, le 21 janvier 1837 (LPC 1, doc. 86, p. 200; et LPC 1, doc. 30, p. 84).

<sup>13</sup> LPC 1, doc. 86, p. 200. Aussi LPC 1, doc. 30, p. 84.14

<sup>14</sup> Le Père Séon nous a conservé son nom: «M. Champagnat bâtissait à l'Hermitage, M. de la Croix, alors curé des Chartreux, aujourd'hui archevêque d'Auch, lui fit dire: Dites à M.



grand mérite et qui plus tard devint archevêque, après avoir fait les plus grands efforts pour le détourner de ce projet, voyant qu'il ne pouvait le faire changer de résolution, lui fit dire: «Vous bâtissez en vain: vous ne réussirez pas, et vous deviendrez le jouet et la risée du public». «Hélas! répondit le Père, je suis profondément convaincu que si Dieu n'est pas avec nous, nous travaillons en vain<sup>15</sup>; mais s'il veut cette œuvre, [303] comme je le crois, il la fera réussir, quoiqu'elle n'ait aucun élément de succès. La confusion qui peut nous revenir, si nous ne réussissons pas, n'est pas ce qui me préoccupe; je crains plutôt d'être infidèle à Dieu, que d'être méprisé des hommes».

Lorsqu'il entreprit de bâtir la maison de l'Hermitage, plusieurs personnes lui représentèrent qu'il était imprudent d'entreprendre sans aucun fonds une pareille construction. «J'avoue, leur répondit le Père, que ce serait, en effet, une grande imprudence et une extrême témérité, si nous comptons sur nous; mais nous comptons sur la Providence qui ne nous a jamais manqué et qui a tout fait chez nous: elle ne peut pas nous abandonner, puisque c'est son œuvre que nous faisons». «Mais êtes-vous bien certain, lui répliqua-t-on, que Dieu veut cette œuvre?» «Comment en douter, après les bénédictions dont il nous a comblés et la protection qu'il nous a accordée? S'il ne voulait pas cette communauté, il ne nous enverrait pas tant de sujets; il ne bénirait pas nos écoles; il ne nous donnerait pas de quoi vivre, comme il l'a fait jusqu'ici. Puisqu'il favorise cette congrégation, c'est une preuve qu'il la veut; et s'il la veut, il nous enverra des ressources pour construire une maison propre à nous loger». Quelques-uns allèrent plus loin, et voyant qu'il ne suivait pas les conseils qu'on lui donnait, ils prétendirent que l'orgueil lui avait fait tourner la tête, et que bientôt il en fournirait lui-même la preuve en abandonnant cette folle entreprise et en faisant banqueroute. Quand ces propos injurieux parvinrent aux oreilles du Père, il se contenta de répondre avec calme: «Laissons dire les hommes, et mettons notre confiance en Dieu qui ne nous abandonnera jamais, à moins que nous ne l'abandonnions les premiers».

Ces discours outrageants n'auraient rien fait au Père Champagnat, s'ils n'avaient eu pour effet de fausser l'opinion publique sur son œuvre et d'arrêter les secours qui pouvaient lui venir et dont il avait un si grand besoin. En effet, plusieurs personnes riches qui avaient l'intention de l'aider, portèrent leurs bienfaits ailleurs. Dans un pressant besoin, un Frère s'étant présenté chez une de ces personnes pour lui demander quelques secours: «Je me garderai bien, répondit-elle, de vous donner, je n'ai pas envie d'entretenir votre supérieur dans ses folies. Que veut-il faire de cette vaste maison qu'il bâtit? Avant qu'elle soit finie, il sera obligé de la vendre et de tout abandonner. Vous n'aurez jamais rien de moi, et je ne conseillerais à personne de vous donner». Quand le Frère rendit cette réponse au Père Champagnat, il s'écria: «Il y a longtemps que je suis convaincu que nous n'avons rien à attendre des hommes et que Dieu veut tout faire chez nous: redoublons [204] donc de confiance en sa bonté; abandonnons-nous à sa Providence: il est de sa gloire de nous assister et de nous procurer les secours que les hommes nous refusent. Quand tous les hommes seraient

---

Champagnat qu'il bâtit en vain» (OME, doc. 160 [211, p. 386 et note 3). Ce Nicolas-Auguste de la Croix d'Azolette était l'un des directeurs du séminaire de Lyon pendant les années d'études du Père Champagnat (OM 4, p. 191).

<sup>15</sup> Ps. 126, 1.

contre nous, nous n'avons rien à craindre, si Dieu est pour nous». La confiance du bon Père ne fut pas vaine, les secours vinrent, en effet, et d'où on ne les attendait aucunement. La protection de Dieu n'en fut que plus visible.

Au reste, il n'était pas dans les goûts du Père Champagnat de quêter pour se procurer des ressources, et il aimait mieux laisser à la Providence le soin de l'assister comme il lui plairait. Croirait-on qu'on lui fit un crime de cette entière confiance? «Voyez, disait-on, il ne suit les conseils de personne; il a tellement la maladie de la pierre, qu'il ne pense qu'à bâtir; payera qui pourra, peu lui importe, pourvu qu'il bâtit des murs qu'il démolira demain pour les refaire un autre jour». Ces calomnieuses insinuations trompèrent bien des personnes, et Mgr l'archevêque même y fut pris. A force d'entendre dire que M. Champagnat ne s'occupait qu'à bâtir et qu'il dépensait l'argent sans intelligence, il le crut; et l'ayant fait appeler, il lui en fit de vifs reproches, et lui défendit<sup>16</sup> de bâtir davantage.

A l'archevêché on avait une extrême frayeur que le bon Père ne fit banqueroute. «Il est impossible, disait-on, qu'il ne finisse pas par faire de mauvaises affaires; il fait d'énormes dépenses, ses recettes sont presque nulles, il doit plus qu'il n'a; ses créanciers finiront par s'apercevoir de sa position, ils s'empareront de sa maison, et ne pouvant tous être satisfaits, il arrivera du scandale». Il fut un moment où cette erreur domina à tel point les esprits, que Mgr l'archevêque se crut obligé d'ôter au Père Champagnat la direction de sa maison, et la chose se serait faite si l'ecclésiastique que l'on voulait mettre à sa place n'eût décliné cette mission<sup>17</sup>. Hâtons-nous de dire que Monseigneur ne fut pas [305] longtemps sous l'empire de cette erreur, et qu'il reprit bien vite ses premiers sentiments de confiance et d'estime pour le Père Champagnat. Mais il n'en fut pas de même d'un grand nombre de personnes, qui ne voyant les choses que par les yeux de la prudence humaine, ne purent jamais comprendre la conduite du bon Père, croyant qu'il avait plus de dettes qu'il n'avait de bien, et se demandant ce que deviendraient les Frères à sa mort et ce qu'ils feraient pour payer leurs créanciers.

\* \* \*

Le pieux Fondateur n'avait cessé pendant sa vie d'inspirer à ses Frères la confiance en Dieu, les assurant qu'il prendrait soin d'eux et que son assistance ne leur manquerait jamais. Sur son lit de mort, ce fut la dernière recommandation qu'il leur fit: «Mettez votre confiance en Dieu, leur dit-il, et comptez sur lui; sa Providence vous soutiendra, vous aidera, vous bénira et pourvoira à tous vos besoins». Il était de la gloire de cette divine Providence de récompenser une si grande confiance et de montrer que ce n'est pas en vain que l'on compte sur elle. Pendant sa vie, cet homme de

---

<sup>16</sup> M. Cattet, vicaire général, écrit le 31 septembre 1829: «Vous devez chercher par tous les moyens à faire de sages économies, mais le plus convenable pour vous est celui des réparations ou constructions qu'on doit diminuer ou ajourner autant que possible..., je suis sûr que vous ne ferez désormais à l'Hermitage et ailleurs que ce qui sera rigoureusement nécessaire» (OME, doc. 65 [3], p. 152).

<sup>17</sup> Quand les fautes de M. Courveille sont connues, il y a encore un temps (mai-août 1826) où l'archevêque envisage de proposer à un «ecclésiastique (M. Coindre) de prendre en charge les Frères de l'Hermitage». Une lettre de M. Coindre, le 3 mai 1826, montre qu'il n'est pas du tout favorable (OME, doc. 44, p. 119). Le 8 août 1826, une décision du conseil de Mgr de Pins montre que l'affaire est close (OME, doc. 48, p. 128).

Dieu en avait été assisté si à propos, qu'il avait pu dire confidentiellement à un de ses amis: «Jamais l'argent ne m'a manqué, quand j'en ai eu absolument besoin». A son décès, il laissait à ses enfants pour plus de deux cent mille francs de bien-fonds sans aucune dette, à part quelques milliers de francs qu'il devait pour une propriété<sup>18</sup> qu'il avait achetée l'année même de sa mort. Et comme si Dieu eût tenu à récompenser sa confiance jusqu'au bout, une personne généreuse acquitta cette somme peu de temps après<sup>19</sup>.

Cette confiance entière qu'il avait en Dieu, le conservait dans une tranquillité admirable et dans une paix inaltérable au milieu même des plus grandes difficultés. «Notre-Seigneur, disait-il dans ces occasions, nous assistera selon nos besoins; plus les obstacles sont grands, plus nous devons mettre notre confiance en lui, car plus nous avons droit à son secours».

Un Frère étant tombé malade, comme il n'avait aucun sujet disponible pour le remplacer, il fut obligé d'envoyer le maître des novices. «Qu'allez-vous faire maintenant, lui demanda quelqu'un, où trouverez-vous un homme pour conduire votre maison?» «Nous l'attendrons de Dieu, répondit-il». «En ce cas je crains que vous [306] ne l'attendiez longtemps». «Pas autant que vous croyez. Dieu n'est pas embarrassé pour trouver des hommes; il peut prendre le premier qui passera dans la rue; entre ses mains tout instrument est bon. En attendant que sa bonté nous envoie quelqu'un, je vais confier cet emploi à tel Frère; et, quoiqu'il n'ait que seize ans<sup>20</sup>, je suis convaincu qu'il fera bien et que Dieu le bénira, parce que je n'en ai pas d'autre<sup>21</sup>».

Un Frère directeur, faisant quelque difficulté pour emmener un Frère, parce qu'il était trop jeune: «Prenez cet enfant, lui dit le Père, je vous réponds que vous serez content de lui. Dieu sera bien obligé de le bénir, puisqu'il l'envoie; d'ailleurs, c'est avec rien qu'il fait tout. Mettez votre confiance en Dieu, et vous verrez que ce petit Frère fera des merveilles». Il ne se trompa pas, le jeune Frère eut un succès complet.

En 1823, pendant qu'il était encore à Lavalla, écrivant à un Frère<sup>22</sup>, après lui avoir donné des nouvelles de divers établissements, il ajoutait: «Quant à Lavalla, il paraît que cette année nous aurons beaucoup de pauvres, nous ferons ce que nous pourrons pour les nourrir. La Providence, qui nous les envoie, sait que nous n'avons rien. Je compte donc qu'elle nous donnera et pour eux et pour nous. Il se présente aussi beaucoup de postulants, mais presque tous sans ressources et bien jeunes. Cependant trois ont l'âge de raison: car ils ont passé trente ans; l'un est homme d'affaires, un autre est cordonnier<sup>23</sup> », et le troisième homme de rien: mais c'est avec rien que Dieu fait de grandes choses».

Pour entretenir sa communauté et pour nourrir les indigents dont il se chargeait, le Père Champagnat n'avait que son traitement de vicaire: aussi, on se demandait avec étonnement où il prenait pour faire subsister tant de monde. «Je ne comprends pas, lui dit un de ses amis, ce que vous prétendez

---

<sup>18</sup> La propriété de la famille Patouillard fut achetée le 1er janvier 1839 (AA, p. 271).

<sup>19</sup> Ce grand bienfaiteur est M. Thiollière (LPC 2, p. 494).

<sup>20</sup> Il s'agit probablement du Frère Louis, en 1822 (LPC 2, p. 339).

<sup>21</sup> On pourra comparer ce dialogue avec celui retenu par le Père Maitrepierre (OME, doc. 164 [55], p. 417).

<sup>22</sup> Lettre du P. Champagnat au Frère Jean-Marie Granjon, le 1er décembre 1823 (LPC 1, doc. 1, pp. 28-30).

<sup>23</sup> Il semble bien que le cordonnier ne soit pas resté longtemps, à moins qu'il soit devenu instituteur, car au moins jusqu'en 1826, le Père Champagnat fait appel aux cordonniers de La Valla (AA, p. 77).

faire en remplissant votre maison d'enfants indigents, et en recevant tant de postulants qui ne vous donnent rien; à moins que vous n'ayez un permis pour puiser dans le trésor de l'Etat, vous ne pouvez manquer de faire banqueroute». «J'ai plus que cela, répondit le Père en riant, j'ai le trésor de la Providence, qui fournit à tout le monde [307] sans s'épuiser». «Il faut, lui disait une autre personne, que vous ayez une bourse bien garnie pour vous charger de tant de misères!» «Ma bourse, répondit le Père, n'a pas de fond; c'est celle de la Providence: plus on y prend, plus il y a».

Comme on le blâmait dans une occasion de ce qu'il bâtissait toujours. «On me blâme, dit-il, parce que je bâtis; il faut bien le faire pour loger les Frères: car il faut ou construire ou cesser de recevoir des postulants». Et comme on objectait qu'il n'avait pas d'argent, et qu'il était imprudent d'entreprendre de nouvelles constructions sans avoir des fonds. «J'ai toujours fait ainsi, répliqua-t-il; si j'avais attendu d'avoir de l'argent pour commencer, je n'aurais pas encore mis deux pierres l'une sur l'autre». Un ami qui lui rendait une visite, lui ayant demandé dans cette circonstance où il prendrait pour payer le corps de bâtiment qui s'élevait. «Je prendrai, lui répondit le bon Père, où j'ai toujours pris: dans le trésor de la Providence».

A une époque où la maison était très nombreuse et où les denrées étaient très chères, un Frère de son conseil, qui savait qu'il n'y avait pas d'argent dans la caisse, lui dit un jour: «Mon Père, cette année nous ne joindrons jamais les deux bouts». «C'est vrai, lui répliqua le Père, si vous raisonnez d'après les ressources que nous avons; mais la Providence, la comptez-vous pour rien? Il faudra bien qu'elle nous aide, puisqu'elle nous envoie elle-même ces jeunes gens». «Il est juste, répondit le Frère, de nous confier à la Providence, mais peut-être ferions-nous bien aussi d'être plus sévères dans le choix des postulants, et de refuser quelques-uns de ceux qui ne donnent rien». «Jamais, répondit le pieux Fondateur, je ne refuserai un sujet qui me paraît avoir vocation et que je crois propre à faire le bien, par la raison qu'il n'apporte point d'argent; je payerai plutôt, s'il était nécessaire, pour avoir un jeune homme qui peut devenir un bon religieux».

Un jour, il lui fallait absolument deux mille francs pour acquitter une dette, et l'on menaçait de faire des frais s'il ne pouvait les donner. Il fit donc appeler le Frère économe et l'engagea à faire quelques démarches pour emprunter cette somme. «Mon Père, lui dit le Frère, vous savez que je n'ai rien pu trouver la semaine dernière, et qu'on me fuit lorsqu'on me voit venir: il est tout à fait inutile que j'aille à Saint-Chamond pour cela; je vous prie de m'en dispenser». Comme le Père insistait, le Frère lui répondit avec un peu d'humeur: «J'irai, si vous le voulez absolument; mais je vous réponds que je reviendrai les mains vides». Le Père ne répliqua pas et comme le moment du paiement approchait, il monte dans sa chambre et se met en prière. Au bout de [308] quelques minutes, on l'appelle au parloir: il s'y rend; et au moment qu'il y entre, une personne jette sur la table un sac de trois mille francs, en disant: «Voilà, Monsieur, ce que j'ai eu la pensée de vous apporter aujourd'hui». Le Père l'embrasse avec effusion, en s'écriant: «Que Dieu vous bénisse, mon cher Monsieur; c'est sa Providence qui vous envoie; j'étais dans un pressant besoin et vous me rendez un service que je n'oublierai jamais».

Une autre fois, le Frère économe vint le prévenir qu'il n'y avait plus de farine et qu'il fallait penser à en acheter. Le Père, ouvrant son tiroir, lui

donna tout l'argent qui était dans la maison dans ce moment. «Mais il n'y a là que pour avoir deux sacs de farine, dit l'économe; et avec le nombre que nous sommes, nous n'aurons pas de pain pour quinze jours». «Achetez d'abord ces deux sacs, répliqua le Père; Dieu viendra à notre secours avant qu'ils soient finis». Dix jours après, l'économe étant revenu pour l'avertir que la farine touchait à sa fin, «Tenez, lui dit le Père, on vient de me donner pour en avoir trente sacs: j'avais bien raison de vous assurer que Dieu ne nous abandonnerait pas».

En voyant les développements que prenait son Institut, quelqu'un lui dit un jour: «Que de belles choses vous feriez, si vous aviez quelques centaines de mille francs». «Si la Providence m'envoyait cinquante bons Frères, nous en ferions de bien plus belles, répliqua-t-il. Ce n'est pas l'argent qui nous manque, mais les bons sujets. Une communauté est toujours assez riche lorsqu'elle a de saints religieux: c'est ce que je demande à Dieu tous les jours. Quant aux ressources pécuniaires, je compte sur cette parole de notre divin Sauveur: *Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît*<sup>24</sup> ».

Il comptait si peu sur les moyens humains, qu'il doutait du succès d'une affaire, s'il la voyait fortement appuyée par les hommes. Comme beaucoup de personnes s'intéressaient à l'autorisation de son Institut, au moment où il partait pour Paris pour suivre cette affaire, il écrivait de Lyon<sup>25</sup> : «Tout paraît bien aller humainement parlant; toutefois, je dis plus que jamais: *Nisi Dominus*. Je crains beaucoup que toutes ces ressources ne nuisent un peu aux desseins de la Providence, et que, loin d'aider à notre demande, elles ne contribuent à la faire échouer; priez donc et faites prier, car c'est de Dieu seul que nous devons tout attendre».

---

<sup>24</sup> Mt 6, 33.

<sup>25</sup> Au Frère François, le 10 janvier 1838 (LPC 1, doc. 169, p. 334), texte légèrement différent.

## CHAPITRE QUATRIÈME

*Son amour pour la prière. Avec quel soin il forme ses Frères à ce saint exercice.*

Une des plus grandes grâces que Dieu m'ait faites, disait l'humble saint François d'Assise, c'est de m'avoir donné l'esprit de prière, car c'est par la prière que j'ai obtenu toutes les faveurs que la bonté divine m'a départies. Le Père Champagnat aurait pu en dire autant. Dieu lui avait accordé la grâce insigne de la prière; et c'est dans ce saint exercice qu'il puisait cette foi vive qui animait toutes ses actions, cette confiance sans bornes qu'il avait en la Providence et par laquelle il obtenait tout. C'est par la prière qu'il est parvenu à un si haut degré de vertu, qu'il a gagné les âmes à Dieu, et qu'il a fondé une œuvre si utile à l'Eglise. La prière était son élément, et il s'y livrait avec tant de facilité et de bonheur, qu'il paraissait qu'elle lui était comme naturelle. Outre les prières de communauté, la sainte messe et l'office de l'Eglise, il consacrait un temps considérable dans des entretiens avec Dieu. C'est pour cela qu'il se levait de grand matin; car, comme il était très occupé pendant le jour, il était obligé de prendre sur le temps destiné au repos pour satisfaire sa piété et le besoin qu'il éprouvait de traiter avec Dieu. C'est dans la prière qu'il a conçu et arrêté tous les projets et toutes les œuvres qu'il a faites. C'est par la prière qu'il commençait, qu'il continuait et qu'il terminait tout. «Jamais, disait-il, je n'oserais entreprendre une chose sans l'avoir longtemps recommandée à Dieu; d'abord, parce qu'il est facile à l'homme de se tromper, et de prendre les vues de son propre esprit et ses illusions pour des projets inspirés de Dieu; ensuite, parce que nous ne pouvons rien sans le secours et la protection du ciel». Ce n'était pas seulement dans les choses graves qu'il en agissait ainsi; il faisait de même dans tout le détail de sa conduite, commençant toujours chacune de ses actions par la prière et les continuant dans l'esprit de prière. De là, ces pieuses et saintes pratiques qu'il a tant recommandées à ses Frères et dont il a fait des points de règle: tels que de commencer tous les exercices de la classe par la prière; de se recommander à Dieu toutes les fois que l'on a à traiter avec une per-[310]-sonne, à punir un enfant ou à donner un avis à un Frère; de faire souvent des oraisons jaculatoires, et de les rendre si fréquentes, qu'elles fassent du travail une véritable prière, et continuent<sup>1</sup> ainsi, pendant toute la journée, la méditation du matin. La prière, dans tous les dangers, dans toutes les circonstances fâcheuses, était pour lui un port de salut: aussi dans la communauté les neuvaines<sup>2</sup> se succédaient rapidement; et l'une n'était pas finie, qu'il avait une raison d'en faire commencer une autre<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> «On ne doit pas se contenter de cette demi-heure de méditation, mais tâcher de la continuer dans les différentes actions de la journée, par le souvenir de la présence de Dieu et la pratique des oraisons jaculatoires» (Règle de 1837, chap. 2, art. 2, p. 15). «Avant de répondre aux questions que font les parents sur le compte de leurs enfants, il faut élever son cœur à Dieu en disant: Seigneur, dites par moi ce qui vous est agréable et ce qui peut contribuer à votre gloire» (Règle de 1837, chap. 5, art. 18, p. 42).

<sup>2</sup> Lettre au Frère Barthélemy, le 1er novembre 1831 (LPC 1, doc. 24, pp. 72-73).

<sup>3</sup> P.S. de la lettre au Frère Denis, le 5 janvier 1838: «...Quand vous aurez fini la neuvaine que

Il était sans cesse à presser les Frères de prier et de prier avec ferveur; et il comptait avec tant de confiance sur l'effet de la prière, qu'il ne craignait pas de dire dans ces occasions: «Je suis sûr que nous serons exaucés, et que les choses, quoiqu'il arrive, tourneront à notre avantage».

Bien persuadé que la prière est pour un religieux le moyen le plus propre pour acquérir les vertus de son état, pour travailler à sa sanctification et à celle des personnes qui lui sont confiées, il voulut que les Frères y donnassent un temps considérable et qu'ils eussent un grand nombre d'exercices de piété. Plusieurs personnes n'approuvaient pas qu'il leur imposât l'office de la sainte Vierge, et lui donnaient pour raisons: 1° Que l'enseignement étant très pénible et que les Frères devant parler beaucoup en classe, la récitation de cet office finirait par fatiguer leur poitrine et par ruiner leur santé; 2° Que les Frères ne comprenant pas le latin, cette prière leur serait peu utile. «Je suis convaincu, leur répondit le Père, que l'office de la sainte Vierge est une consolation, un soulagement pour les Frères, et non une aggravation de leur pénible tâche; parce qu'ils peuvent le psalmodier d'un ton de voix très modéré et en se promenant; parce que c'est une satisfaction pour eux de s'unir à tant de congrégations religieuses et à tant de pieux fidèles qui payent ce tribut de louanges à Marie. Quant à l'objection qu'ils ne comprennent pas le latin, cela est [311] vrai: mais Dieu le comprend, et leur prière ne lui en est pas moins agréable, si l'esprit intérieur et l'intention du cœur l'accompagnent». On lui représenta aussi que les enfants tiraient peu de fruit du chapelet; qu'ils répétaient cette prière sans attention, sans comprendre ce qu'ils disaient, et conséquemment que c'était un temps perdu. «Les enfants, répliqua-t-il, qui criaient Hosanna au Fils de David, comprenaient-ils bien ce qu'ils disaient? Et pourtant, leur prière fut si agréable à Jésus-Christ qu'il en fit publiquement l'éloge, et qu'il assura que c'est de la bouche des enfants que Dieu reçoit la louange la plus parfaite<sup>4</sup>. Si ces enfants ont moins de dévotion et de ferveur que les grandes personnes, ils ont plus de simplicité et d'innocence, et c'est là ce qui rend leur prière si agréable à Dieu».

Dans les commencements de l'Institut, il avait établi un grand nombre de pratiques de piété qu'il fut pourtant obligé d'abandonner plus tard, du moins en partie, parce qu'elles surchargeaient la communauté et qu'elles ne pouvaient être observées par tous les Frères. Telles sont: la pratique de visiter plusieurs fois le jour le saint Sacrement<sup>5</sup>, ne retenant qu'une seule visite chaque jour; celle de passer la dernière heure de l'année qui finit et la première de l'année suivante en prières et méditation; celle encore de la dévotion des six dimanches en l'honneur de saint Louis de Gonzague; et enfin plusieurs prières que l'on ajoutait aux exercices ordinaires, ou que chacun devait faire en son particulier.

Il aimait par-dessus tout les prières de l'Eglise et les préférait à toutes les autres; c'est ce qui le porta à faire les processions des Rogations, à célébrer, selon les rites de l'Eglise, les fêtes supprimées par le Concordat de

---

vous faites, faites-en une autre à mon intention. Que tous les enfants la fassent» (LPC 1, doc. 168, p. 333).

<sup>4</sup> Mt 21, 15-16.

<sup>5</sup> La Règle de 1837 recommande la pratique de la visite au Saint-Sacrement:

— après la classe du matin chap. 2, art. 19, p. 20. - avec les enfants en leur apprenant comment la faire avec respect et dévotion, chap. 4, art. 13, p. 37.

— en arrivant à la Maison-Mère, chap. 8, art. 7, p. 56.

1801, à chanter les offices de la veille de Noël et de la Semaine Sainte. Le chant de ces offices tombait presque tout sur lui dans les commencements; parce que les Frères, outre qu'ils étaient peu nombreux, étaient peu capables de l'aider; ce qui ne l'empêchait pas de les chanter en entier et avec autant de solennité que dans les plus grandes églises.

312

\* \* \*

Il recommandait aux Frères en toute occasion de prier pour les enfants qui leur sont confiés. «Vous ferez plus de bien, leur disait-il, par la prière que par tout autre moyen. Un Frère qui se contente d'instruire ses enfants, ne fait que la moitié de son devoir; il doit, s'il veut remplir toute sa tâche, prier continuellement pour eux; c'est-à-dire, ne jamais se présenter devant Dieu sans les lui recommander. Qu'il prie surtout pour les plus vicieux, pour ceux qui lui donnent le plus de peine à former à la vertu, pour ceux qui lui semblent avoir de plus grands besoins. Un Frère peut n'avoir pas beaucoup de talents naturels pour faire le catéchisme, pour discipliner les enfants et pour les instruire selon qu'il le désire; mais il peut toujours prier pour eux; et c'est par là qu'il leur sera véritablement utile, et, souvent qu'il prendra autorité sur eux, qu'il gagnera leur confiance et qu'il s'en fera écouter. La raison en est que rien n'est plus propre à rendre docile le cœur des enfants que la prière; aussi, plusieurs m'ont avoué que depuis qu'ils se sont fait un devoir de beaucoup prier pour leurs enfants, ils en font tout ce qu'ils veulent». Pour lui, embrassant dans sa charité les besoins de tous les hommes, il demandait sans cesse à Dieu miséricorde pour tous. Il priait pour les pasteurs de l'Eglise, pour la conversion des pécheurs, des infidèles, pour les enfants des écoles et particulièrement pour les membres de sa congrégation. Tous les jours, il consacrait ses Frères à la sainte Vierge, et portait sans cesse devant Dieu les besoins de chacun d'eux. «Je porte un tel intérêt à ces bons Frères, disait-il confidentiellement à quelqu'un, et je désire avec tant d'ardeur leur salut, que je ne puis me rassasier de prier pour eux, et que je les présente sans cesse à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère». Comme on<sup>6</sup> lui parlait un jour d'un jeune Frère qui avait de grandes tentations: «Oh! le bon Frère, s'écriait-il, je ne monte jamais à l'autel sans le recommander avec instance aux saints Cœurs de Jésus et de Marie. Pauvre Frère, que je désire que Dieu le bénisse et le préserve du péché! Je ne fais pas une prière que je ne sollicite pour lui cette faveur». Ce qu'il faisait pour ce Frère, il le faisait également pour tous ceux qui se trouvaient dans de semblables besoins.

313

\* \* \*

Mais ce qu'il avait le plus à cœur, c'était d'inspirer à ses Frères l'amour de la prière, de leur en bien faire comprendre la nécessité et les avantages, et de les former à ce saint exercice. Dans ses instructions, il revenait sans cesse sur ce sujet qu'il appelait le point capital. A son avis, avoir le don d'une solide piété c'est posséder toutes les vertus. Voici comment il développait cette pensée: «Si Dieu vous accorde la grâce de la prière, il

---

<sup>6</sup> Cet indéfini remplace peut-être le Frère Jean-Baptiste lui-même qui, en 1839, était directeur à Saint-Pol-sur-Ternoise et qui avait comme aide le jeune Frère Marie-Laurent qui traversait alors une période difficile et à qui le P. Champagnat écrit une lettre pleine de compassion, le 8 avril 1839 (LPC 1, doc. 249, p. 479).



vous accorde par là même toutes les vertus, car on peut dire de la piété ce que Salomon disait de la sagesse: Avec elle, me sont venus tous les biens<sup>7</sup>. En effet, il n'est pas possible de s'entretenir souvent avec Dieu sans prendre son esprit, sans lui devenir semblable par l'imitation de ses vertus. Aussi, j'ai toujours vu que celui qui avait l'esprit de prière, avait aussi l'esprit l'obéissance, de mortification, de zèle, et qu'il était tout occupé de sa perfection. Les Frères pieux sont les colonnes de l'Institut, et quels que soient d'ailleurs leurs talents, leur force et leur santé, partout ils se rendent utiles; parce qu'ils portent partout le bon esprit, et que Dieu bénit tout ce qui leur est confié. Ce n'est pas sans raison que saint Paul dit que la piété est utile à tout<sup>8</sup>; la piété ne donne pas seulement les vertus, elle donne aussi le succès dans les affaires temporelles. Si Dieu bénit l'Institut, nous le devons à tels et tels Frères que l'on croit peut-être inutiles, parce qu'ils ont peu de talents ou parce qu'ils sont malades, mais qui sont extrêmement chers à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère, à cause de leur solide piété. Au contraire, un Frère qui manque de piété, ne fait rien de bon, ni pour lui, ni pour les autres; il est impuissant à faire le bien, parce qu'il n'a pas les moyens nécessaires pour l'opérer, qui sont la prière et l'union avec Dieu. Bien plus, une longue expérience m'a appris qu'un Frère sans piété est un homme de rien; nulle part il n'est à sa place; il est un embarras pour tout le monde. Ce langage paraît vous étonner; la chose est pourtant facile à comprendre. Sans piété, il n'est pas possible d'aimer sa vocation et d'être dévoué à son emploi; sans piété, il n'y a pas de vertu. Or, un homme qui n'a pas de vertu, qui s'acquitte mal de son emploi, qui le remplit par des motifs humains, et qui ne se plaît pas dans son état, ne peut être qu'un fardeau pour ses confrères. Loin de leur être utile, il leur est nuisible, et paralyse les efforts qu'ils font pour le bien.

**314**

Rien n'affligeait tant le pieux Fondateur que de voir quelques Frères manquer facilement les exercices de communauté, et il regardait cette faute comme une des plus dangereuses. Voici comment il s'en exprimait dans une instruction: «Comment pouvez vous être contents, comment pouvez-vous avoir la paix, quand vous avez laissé vos exercices de piété? Ne savez-vous pas que la méditation, la sainte messe, l'office, le chapelet, la lecture spirituelle sont la consolation des bons religieux, et qu'il n'est pas possible d'être heureux en communauté si on les néglige? L'expérience ne vous a-t-elle pas appris que la négligence de la prière a toujours précédé vos lourdes chutes, et que les jours où vous vous acquittez mal de vos exercices, sont remplis de fautes? Tenez pour certain que le piège le plus funeste que le démon puisse tendre aux âmes pour les perdre, c'est de les détourner de la prière; car l'abandon de ce saint exercice assure infailliblement le triomphe de ses tentations».

**314**

Il voulait, comme il l'a marqué dans la règle, que celui qui n'avait pu faire ses exercices avec la communauté, demandât du temps pour les faire en son particulier<sup>9</sup>; et pour faire comprendre la justice de cette règle, il disait:

---

<sup>7</sup> 7 Sg. 7, 11.

<sup>8</sup> 1 Tm. 4, 8.

<sup>9</sup> «On ne se dispensera pas habituellement de l'office, à moins d'une maladie grave ou d'une permission positive du Supérieur» (Règle de 1837, chap. 2, art. 4, p. 16).

«Quand vous n'avez pu prendre vos repas avec vos Frères, vous ne manquez pas de manger après, et, quelque pressés que vous soyez, vous trouvez toujours du temps pour donner à votre corps la nourriture qui lui est nécessaire; pourquoi n'en feriez-vous pas autant pour votre âme? Vous est-elle moins chère que votre corps? Un Frère, quelles que soient ses occupations, peut toujours trouver du temps pour faire ses exercices de piété; d'ailleurs, rien ne peut le dispenser de ce devoir qui est le plus important et qui doit passer avant tout autre. Je n'ai jamais pu comprendre comment un Frère peut laisser son office, son chapelet ou quelque autre prière, et apporter pour raison qu'il n'a pas eu le temps de vaquer à ces exercices. Si vous ne pouvez pas les faire à genoux ou dans l'oratoire, faites-les en travaillant, en marchant ou en gardant vos enfants. Jamais, quand j'étais vicaire, ni dans mes voyages, le temps ne m'a manqué pour faire mes exercices, et de ma vie je n'ai entendu dire à aucun prêtre qu'il n'eût pas eu le temps de réciter son office; cependant cet office est beaucoup plus long que le vôtre, et les occupations d'un ecclésiastique, au moins dans certaines circonstances, sont beaucoup plus nombreuses que celles des Frères».

Il arrivait, en effet, assez souvent que le bon Père était occupé toute la journée; mais alors, il prenait sur les récréations ou sur son sommeil pour dire son office et pour faire ses autres prières. Dans ses voyages, la récitation du bréviaire, du chapelet, quelques lectures spirituelles, et, s'il était seul, le chant de quelques cantiques, voilà ce qui remplissait tout son temps. Il avouait même qu'il aimait les voyages, parce qu'ils lui fournissaient l'occasion de méditer et de prier plus qu'à l'ordinaire.

Les exercices de piété qu'il regardait comme les plus importants et auxquels il tenait le plus, sont la méditation et la sainte messe. Il voulait qu'en voyage même l'on entendît la messe et que l'on fît les communions d'usage, autant que possible. «Pour un Frère qui a l'esprit de foi, disait-il, c'est un sacrifice immense de ne pouvoir entendre la sainte messe tous les jours. Celui qui la manque par sa faute, pour s'appliquer à l'étude ou à toute autre chose qui n'est pas d'une nécessité absolue, témoigne qu'il n'a [316] point de zèle pour sa perfection et qu'il n'aime pas Jésus-Christ. La sainte messe, la communion, la visite au saint Sacrement, la divine Eucharistie, en un mot, voilà la source de la grâce; voilà la première et la plus nécessaire de toutes les dévotions, celle qui nous apporte le plus de biens et le plus de consolations. Oh! que je plains ceux qui ne comprennent pas cette vérité!»

\* \* \*

La méditation lui paraissait si nécessaire, qu'il ne croyait pas qu'un religieux pût persévérer dans sa vocation s'il la négligeait. Voici comment il s'exprimait sur ce point important: «Si la terre, selon l'expression du prophète, est pleine de désolations et de crimes, parce que les hommes ne méditent<sup>10</sup> pas la loi de Dieu, c'est aussi parce qu'il y a peu d'hommes d'oraison dans les communautés, qu'il y a tant d'abus, tant de défauts, et

---

<sup>10</sup> Le défaut de réflexion est une des principales causes de tous les maux qui arrivent dans le monde, suivant ces paroles de Jérémie: «Toute la terre est désolée d'une désolation universelle, parce qu'il n'y a personne qui fasse aucune réflexion dans son cœur... La terre est désolée parce qu'il n'y a presque personne qui rentre en lui-même, et qui repasse en son esprit les mystères ineffables de la religion et les bontés infinies de Dieu» (PPC, partie 1, traité 5, chap. 8, «de la nécessité de la méditation», p. 302).

qu'on y trouve si peu de vertus solides. La vocation religieuse est le trésor que Notre-Seigneur dit être caché dans un champ<sup>11</sup>. Or, c'est par la méditation qu'on découvre ce trésor<sup>12</sup>; c'est par la méditation qu'on en connaît le prix et l'excellence; c'est dans la méditation que l'on prend les moyens de le conserver et de le faire fructifier. Celui qui ne médite pas, ne connaîtra jamais la valeur de ce trésor: il n'en fera aucun cas; et, le comptant pour rien, à la première difficulté, à la première tentation qui surviendra, il abandonnera le champ de la religion qui le renferme. La méditation, la prière, la grâce actuelle, la grâce habituelle, la persévérance dans la vocation et le salut éternel sont six choses qui s'enchaînent et qui dépendent les unes des autres. Sans méditation, il n'y a pas de prière; sans prière, il n'y a pas de grâces actuelles; sans grâces actuelles, il n'est pas possible de résister aux tentations, de conserver la grâce habituelle, et par là même la vocation; car [317] le péché mortel, en donnant la mort à l'âme, tue en même temps la vocation, et ruine jusque dans ses fondements la grande affaire du salut. Oh! que de jeunes gens ont fait la triste expérience de cette vérité! Mais il arrive tout le contraire à celui qui est fidèle à méditer les vérités éternelles; la méditation lui donne l'amour et le goût de la prière, parce qu'elle lui en fait voir la nécessité et les avantages; la prière lui obtient d'abondantes grâces actuelles, au moyen desquelles il résiste aux tentations, évite le péché, se maintient en état de grâce, conserve sa vocation, pratique la vertu, assure sa persévérance dans le bien et opère son salut<sup>13</sup>. A mon avis, être véritablement pieux, ou être un bon religieux, c'est la même chose; car, un bon religieux est nécessairement un homme de prière, et un homme de prière est toujours un saint religieux. Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'on ne parvient à avoir une solide piété que par la méditation des vérités chrétiennes».

Le bon Père était tellement convaincu de l'efficacité de l'oraison, qu'il a dit à plusieurs Frères<sup>14</sup>: «Si vous êtes fidèles à faire votre méditation, je répons de votre salut, et je vous assure que tôt ou tard vous deviendrez de bons religieux». Ce sentiment n'a rien d'exagéré et plusieurs saints ont pensé de même. «L'oraison mentale et le péché, dit saint Liguori<sup>15</sup>, ne peuvent demeurer ensemble. Ceux qui font oraison, tombent rarement; et s'ils tombent, ils se relèvent promptement». «On peut tenir pour certain, ajoute sainte Thérèse<sup>16</sup>, qu'une âme qui persévère dans l'exercice de l'oraison, ne se perdra jamais, quelque grandes et multipliées que soient ses chutes, quelque

---

<sup>11</sup> Mt 13, 44.

<sup>12</sup> «Et qui sait bien peser et considérer ces choses, se détrompe facilement de tout le reste, se détermine à les embrasser; et, connaissant parfaitement bien de quelle valeur est la pierre précieuse qu'il a trouvée, il ne fait plus cas de rien, et il vend tout ce qu'il avait et l'achète » (PPC, partie 1, traité 5, chap. 9, «Avantage que nous pouvons retirer de la méditation», p. 306).

<sup>13</sup> "Ph 2, 12.

<sup>14</sup> Notamment au Frère Euthyme (LPC 1, doc. 102, p. 223).

<sup>15</sup> «L'oraison mentale et le péché ne peuvent demeurer ensemble. L'expérience prouve en effet que ceux qui se livrent à l'oraison tombent difficilement dans la disgrâce de Dieu; et, si par malheur il leur arrive de succomber, pourvu qu'ils n'abandonnent pas l'oraison, ils rentrent bientôt en eux-mêmes et reviennent à Dieu» (Alph. de Liguori, La religieuse sanctifiée, Tome 8, chap. XV, 1, VI, p. 407).

<sup>16</sup> «Si je me suis tant appesantie sur ces détails... c'est pour faire comprendre la grande miséricorde de Dieu, et l'immense faveur qu'il accorde à une âme, quand il l'incline à s'adonner généreusement à l'oraison, bien qu'elle n'y apporte pas toutes les dispositions nécessaires. C'est en outre, pour montrer que, si elle persévère, malgré les fautes, les tentations et les chutes de toutes sortes où le démon voudrait la faire tomber, le Seigneur, j'en ai l'assurance, la conduira enfin au port du salut» (S. Thérèse de Jésus, Vie, chap. 8, 4, BAC 212.50).

vives et fréquentes que soient les [318] tentations dont le démon l'assiège, et tôt ou tard Dieu la délivrera du péril et la conduira au ciel».

\* \* \*

Les instructions du pieux Fondateur sur la prière avaient toujours pour effet d'inspirer une grande confiance en Dieu; voici quelques-unes de ses pensées sur ce sujet qui lui était si cher. «Plus on demande de grâces à Dieu, plus on en obtient. Demander beaucoup aux hommes, c'est le moyen de ne rien obtenir; pour avoir quelque chose d'eux, il faut demander peu. Mais avec Dieu, il faut tenir une tout autre conduite, et c'est honorer sa grandeur et sa bonté que de lui demander de grandes choses. Comme ce serait faire injure à un grand roi que de lui demander un centime; ainsi, c'est en quelque sorte mépriser Dieu et méconnaître sa puissance et sa bonté que de lui demander peu. Quelque riche que soit un homme, il a de moins ce qu'il donne, et le don qu'il fait, quelque petit qu'il soit, diminue ses richesses. Avec Dieu, il en est tout autrement; il est si riche, qu'il ne peut s'épuiser; si libéral, qu'il ne peut se rassasier de donner. Pour lui, faire du bien aux hommes, c'est en quelque sorte un besoin. D'ailleurs, ce qu'il nous accorde, il le possède encore; bien différent des hommes, il nous enrichit sans se dépouiller; on peut même dire qu'il accroît ses richesses en nous comblant de ses bienfaits; car les grâces qu'il nous départ, qui étaient comme ensevelies dans le sein de sa miséricorde, et qui ne contribuaient en rien à sa gloire extérieure, servent à le faire glorifier, dès qu'elles sont entre nos mains, par les bonnes actions qu'elles nous font produire. Jamais Dieu n'a paru plus grand et plus aimable aux hommes, que lorsqu'il a usé à leur égard d'une plus grande miséricorde. David, qui connaissait le cœur de Dieu, lui disait: Vous me pardonnerez mon péché, parce qu'il est très grand<sup>17</sup>, et qu'il fera paraître votre grande bonté. Ainsi, ce qui d'ordinaire décourage les hommes, de grandes fautes, de grands besoins, étaient pour ce saint roi le grand motif de sa confiance; parce qu'il avait de Dieu une haute idée. Pour conclure, je dis: demander peu à Dieu, c'est le moyen de ne rien obtenir. Si donc nous voulons lui plaire, demandons beaucoup, demandons de grandes choses; plus notre requête sera longue, plus elle lui sera agréable, plus tôt nous serons exaucés».

**319**

Pour former les Frères à la piété, il ne se contentait pas de leur en parler souvent dans ses instructions, il avait en outre avec chacun d'eux de fréquents entretiens sur ce sujet important, leur faisant rendre compte de leur méditation et de la manière dont ils s'acquittaient de tous les autres exercices. Dans un de ces entretiens, un bon Frère lui ayant fait connaître qu'il n'y avait rien de plus pénible pour lui que la prière, et qu'il n'y avait pas de temps où il fût plus tenté: «Ne vous en étonnez pas, lui répondit le bon Père, le démon connaît les grands biens que vous procure la prière; il prévoit que Dieu veut vous faire de grandes grâces et vous donner de grandes vertus par ce moyen; voilà la raison de sa fureur contre vous et des tentations qu'il vous suscite. Ne vous effrayez pas, ne vous découragez pas: cette épreuve est un heureux présage. Combattre les distractions, résister aux tentations, les supporter avec patience, c'est une prière, c'est plus qu'une

---

<sup>17</sup> Ps 24, 11.

prière, c'est une vertu ou plutôt l'exercice de plusieurs vertus». Un autre Frère lui ayant avoué qu'il avait beaucoup de peine pour s'occuper pendant la méditation, et qu'il n'y éprouvait aucun sentiment de dévotion. «La raison de cela, lui dit le Père, c'est que vous êtes trop dissipé pendant le jour; c'est que vous ne rentrez jamais en vous-même et que vous ne connaissez ni vos défauts, ni les besoins de votre âme. Si vous faisiez mieux votre examen particulier, vous prieriez mieux. Voyez le saint roi David comment il prie: Mon Dieu, s'écrie-t-il, je suis un homme pauvre, aveugle; je suis rempli de vices<sup>18</sup>, et les misères m'entourent de toutes parts; la corruption a pénétré jusqu'à la moelle de mes os. Il parle ainsi, parce qu'il connaissait ses besoins; et il les connaissait, parce qu'il rentrait souvent en lui-même. Vous n'avez point de vertu, vous êtes rempli de défauts, et vous dites que vous ne savez que faire dans l'oraison! Montrez à Dieu vos défauts, dites-lui: mon Dieu, voici devant vous un homme dissipé, orgueilleux, paresseux, sensuel, inconstant. Ah! mon Dieu, tous les jours je tombe dans ces défauts et dans beaucoup d'autres; tous les jours je vous offense par mes pensées, par mes paroles, par mes yeux, par mes oreilles et par tous mes sens. Guérissez, ô Jésus, les plaies de mon âme; pardonnez mes péchés. Vous voyez que je n'ai ni humilité, ni modestie, ni obéissance, ni mortification, ni zèle, ni piété; donnez-moi ces vertus, et par-dessus tout votre saint amour. Faites cet exercice tous les jours, et je vous promets que vous serez bientôt un excellent Frère, et que vous n'aurez pas de peine pour vous occuper pendant la méditation».

### 320

Une fois, après l'oraison, le Père ayant demandé publiquement au Frère Laurent comment il s'y était occupé, le bon Frère lui répondit avec une grande simplicité: «Vous rencontrez bien, mon Père; c'est Dieu qui vous a inspiré de m'interroger pour me punir: car je n'ai rien fait de bon aujourd'hui, parce que j'avais perdu mon sujet de méditation. Cependant, pour utiliser mon temps, je me suis représenté saint Jean-François Régis<sup>19</sup> passant les nuits entières, prosterné à la porte des églises pour adorer Notre-Seigneur au saint Sacrement. J'ai regardé ce grand saint tout le temps dans cette posture. En voilà un, me suis-je dit, qui n'oubliait pas le sujet de sa méditation, il en avait pour toute la nuit; tandis que moi, je ne puis m'occuper quelques moments». «C'est bon, Frère Laurent, lui dit le Père; c'est ainsi qu'il faut faire toutes les fois que vous perdrez votre sujet».

Terminons par un mot du pieux Fondateur, qui résume en quelque sorte tous ses enseignements sur la prière, et qui nous fera connaître tout le cas qu'il faisait de la piété: «Les Frères pieux, disait-il sont des hommes précieux qu'on ne peut assez estimer; ce sont eux qui soutiennent l'Institut; plus nous en aurons, plus la Congrégation sera florissante, plus elle sera bénie de Dieu».

---

<sup>18</sup> Ps 38, 5-11.

<sup>19</sup> Le curé de Saint-Bonnet-le-Froid «le trouva à la porte (de l'église) à genoux, les mains jointes et la tête nue, malgré une bise violente qui soufflait... Régis continua de passer toutes les nuits dans l'église, malgré la rigueur du froid qui fut intolérable cette année-là» (DAUBENTON, Vie, livre IV. Lyon. 1803).

## CHAPITRE CINQUIEME

*Son recueillement et son attention à se conserver en la présence de Dieu.*

L'exercice favori du Père Champagnat était celui de la présence de Dieu<sup>1</sup>. Il le préférait à tout autre par inclination, par attrait, et surtout parce que Dieu lui-même l'a désigné, comme le moyen le plus court et le plus efficace pour arriver à la perfection<sup>2</sup>. Marchez en ma présence, dit le Seigneur à Abraham, et vous serez parfait (Genèse, 17,1). David dit de lui-même qu'il s'appliquait toujours à avoir Dieu présent à sa pensée, afin de n'être jamais ébranlé (Ps 15,8), ni par la tentation, ni par les difficultés attachées à la pratique de la vertu. S'il n'eût pas oublié cette résolution, jamais il n'eût offensé Dieu, jamais il ne fût devenu adultère et homicide.

L'exercice de la présence de Dieu n'est pas seulement le plus efficace pour se sanctifier; c'est encore le plus simple, le plus aisé et le plus doux. C'est le plus simple, par la raison qu'il embrasse et qu'il tient lieu de tous les autres. C'est le plus aisé et le plus doux, parce que le souvenir de Dieu fortifie l'âme et la remplit de joie et de bonheur.

Dans une retraite, le missionnaire qui en donnait les exercices, ayant indiqué, comme il est d'habitude dans ces sortes d'occasions, un grand nombre de moyens pour bien faire ses actions, pour corriger ses défauts et pour acquérir les vertus, le Père Champagnat, qui désirait ardemment se rendre agréable à Dieu, [322] les mit d'abord tous en pratique; mais bientôt leur multiplicité, au lieu de l'aider, l'embarrassa et le troubla. Il alla donc consulter le missionnaire, qui était en même temps son confesseur, et il lui exposa naïvement son embarras: «Les moyens, lui dit-il, que vous nous avez donnés pour acquérir la perfection, tout bons qu'ils sont, m'ont jeté dans le trouble, et en passant de l'un à l'autre je ne fais rien. La présence de Dieu ne pourrait-elle pas tenir lieu de ces pratiques? Jusqu'à présent je ne me suis attaché qu'à cet exercice, et s'il pouvait suffire je le préférerais à tous les autres». Le missionnaire ne balança pas à lui dire que la présence de Dieu était le plus excellent de tous les moyens qui peuvent nous conduire à la perfection, et que seul il tenait lieu des autres et les remplaçait avantageusement. Extrêmement satisfait de cette réponse, le bon Père se retira en remerciant son confesseur, et il s'attacha plus que jamais à son exercice favori, duquel il se trouvait si bien et retirait tant de fruits.

Saint François de Sales fait observer que la multitude des moyens propres à faire avancer dans la perfection est à plusieurs personnes un obstacle, au lieu d'être un secours. «Il leur arrive, dit ce saint évêque, comme à un voyageur qui, trouvant quantité de routes qui conduisent au lieu où il veut aller, perd le temps à chercher quelle est la meilleure». Le sage et prudent directeur conseillait donc de s'attacher à un exercice particulier et à

<sup>1</sup> Pour ce chapitre, le Frère Jean-Baptiste, à la suite du Père Champagnat, s'est beaucoup inspiré de Rodriguez (PPC, partie 2, traité 3 «De la présence de Dieu».

<sup>2</sup> «La présence de Dieu est le remède souverain et universel que saint Basile donne pour vaincre toutes les tentations du démon et toutes les répugnances de la nature; de sorte que, si vous voulez un moyen facile et court pour acquérir la perfection, un moyen qui renferme en soi la force et l'efficacité de tous les autres, servez-vous de celui-là. Dieu lui-même l'a donné pour tel à Abraham: Marchez devant moi, lui dit-il, et vous serez parfait» (PPC, partie 2, traité 3, chap. 3 «La présence de Dieu et ses précieux avantages», p. 398).

une vertu spéciale; parce que Dieu n'a pas mis notre perfection dans la multitude des choses que nous faisons pour lui plaire, mais seulement dans la méthode<sup>3</sup> de les faire: méthode qui n'est autre que de faire le peu que nous faisons, par amour et avec tout le soin possible. Par exemple, il voulait que l'on s'appliquât à l'exercice de la présence de Dieu, qui était son cher exercice, ou à celui de la conformité<sup>4</sup> à la volonté de Dieu, ou encore à celui de la pureté d'intention qu'il estimait aussi beaucoup. «Ne faisons pas, ajoute le saint prélat, comme les avars spirituels<sup>5</sup>, qui ne sont jamais [323] contents des exercices qui leur sont prescrits, et qui sont toujours en action pour inventer de nouveaux moyens, afin d'assembler, s'il était possible, toute la sainteté des saints, en une sainteté qu'ils voudraient avoir. En faisant ainsi, ils ne sont jamais satisfaits, parce qu'ils n'ont pas assez de force pour exécuter tout ce qu'ils veulent embrasser. Certes, l'on ne peut assez dire combien cette variété d'exercices retarde notre perfection; parce qu'elle nous ôte la douce et tranquille attention que nous devons avoir à faire soigneusement pour Dieu ce que nous faisons. Ceux qui, étant dans un festin, vont picotant chaque mets et mangeant un peu de tout, se gâtent l'estomac, et se causent des indigestions qui les empêchent de dormir, et qui sont cause que pendant toute la nuit ils ne font que cracher. De même, les âmes qui veulent goûter de toutes les méthodes et de tous les moyens qui peuvent nous conduire à la perfection, ne prennent pas la bonne route; car l'estomac de leur volonté n'ayant pas assez de chaleur pour digérer et mettre en pratique tant de moyens, il se fait dans leur âme une certaine crudité et indigestion qui leur ôte la paix et la tranquillité d'esprit auprès de Notre-Seigneur, laquelle est l'unique nécessaire<sup>6</sup>, que Marie a choisi et qui ne lui sera point ôtée».

Cet avis de saint François de Sales, étant d'une haute importance dans la vie spirituelle et pouvant être très utile aux Frères, nous n'avons pas cru sortir de notre sujet en le transcrivant ici; d'autant plus qu'il servait de règle à notre vénéré Père, et qu'il est entièrement conforme à son esprit et à ses enseignements. Comme le saint évêque dont il lisait et pratiquait avec soin la doctrine, notre pieux Fondateur ne cessait de dire: «La perfection ne consiste pas à se charger de toutes sortes de pratiques, ni à prendre tous les moyens que nous trouvons dans les livres; mais à nous attacher à ce qui est de notre état, et à pratiquer constamment la vertu à laquelle nous porte l'attrait de la grâce et qui nous est conseillée par le guide de notre conscience».

La manière dont le Père Champagnat pratiquait l'exercice de la présence

---

<sup>3</sup> «Dieu n'a pas mis la perfection en la multiplicité des actes que nous ferons pour lui plaire, mais seulement en la méthode que nous tiendrons en iceux, qui n'est autre que de faire le peu que nous ferons selon notre vocation, en l'amour, par l'amour et pour l'amour» (S. François de Sales, Œuvres X 211. Niérat. Annecy. 1898).

<sup>4</sup> Cf. S. François de Sales, Traité de l'amour de Dieu, Livre VII, chap. 1. Lettre à Mme de Chantal du 23-06-1619. Directoire spirituel, art. 8 (récréation), art. 2 (lever). Conformité à la volonté de Dieu, Livre VIII, 7; IX, 6. Pureté d'intention, Livre XII, 7, 8, 9 (Œuvres, Ed. Annecy. 1898).

<sup>5</sup> «Considérez, je vous prie, ces avars spirituels: ils ne se contentent jamais des exercices qui leur sont présentés... Ils ne cessent d'être toujours en action pour inventer de nouveaux moyens afin de ramasser toute la sainteté des Saints en une sainteté qu'ils voudraient avoir; par conséquent, ils ne sont jamais contents, d'autant qu'ils n'ont pas la force de retenir tout ce qu'ils prétendent embrasser, car qui trop embrasse mal étreint». (Œuvres, X, 211, Ed. Annecy, p. 401).

<sup>6</sup> Lc. 10, 42.

de Dieu, consistait à croire d'une foi vive et actuelle Dieu présent partout<sup>7</sup>, remplissant l'univers de son immensité, [324] des œuvres de sa bonté, de sa miséricorde et de sa gloire. Rien ne lui était plus familier dans ses instructions dans ses méditations, et même dans les entretiens particuliers, que ces paroles de l'Apôtre: *C'est en Dieu que nous avons la vie, le mouvement et l'être*<sup>8</sup>; ou ces autres du roi prophète: *Où irai-je, ô mon Dieu! pour me dérober à votre esprit? Où fuirai-je pour n'être pas en votre présence? Si je monte au ciel, c'est là que vous habitez et que vous faites paraître votre gloire. Si je descends dans les enfers, vous y êtes présent, et je tremble à la vue de la terrible justice que vous y exercez. Si je vais au-delà des mers, votre main droite m'y atteint; aucun lieu, quelque caché qu'il soit, ne peut me soustraire à vos regards. Vous observez toutes mes démarches et tous mes pas; bien plus, vous découvrez mes pensées avant qu'elles soient formées; vous savez ce que je dois faire avant que la parole soit sur ma langue; toutes mes actions vous sont connues, et vous avez sans cesse la main sur moi*<sup>9</sup>. Cette vue de Dieu le tenait dans un profond recueillement au milieu des occupations les plus dissipantes, et lui rendait la prière extrêmement facile. Tout lui était un sujet de s'élever à Dieu et de le bénir; aussi, en toute occasion, son âme se répandait en actes d'amour, de louange et d'action de grâces.

Un postulant lui ayant demandé de rester toute sa vie dans la maison du noviciat, afin d'être plus solitaire, et de moins penser au monde en ne le voyant pas, il lui répondit: «Rien ne s'oppose à ce que vous puissiez vivre en solitaire dans un établissement et au milieu des enfants. Quant à moi, ajouta-t-il, il me semble que je serais aussi solitaire au milieu de Paris que dans les déserts de la Sibérie. Pendant mon séjour dans cette capitale, je faisais mes affaires et je me renfermais dans ma chambre. Tout Paris ignorait si j'étais dans Paris, et moi-même je ne m'occupais pas plus de cette ville et des curiosités qu'elle renferme, que si j'en avais été à cent lieues».

Il avoua à une autre personne, qui gémissait de ne pouvoir prier, et qui se plaignait des distractions occasionnées par le souvenir de ce qu'elle avait vu dans ses courses au milieu de la capitale, que pour lui tout ce bruit, toute cette foule qui se croise en tous sens dans les rues, que tous ces objets qui se présentent sans cesse à la vue et qui sont si propres à satisfaire la curiosité, ne lui faisaient aucune impression, et qu'il n'avait pas plus de peine [325] à se recueillir et à se tenir uni à Dieu dans les rues de Paris que dans les bois de l'Hermitage<sup>10</sup>.

Le sentiment de la présence de Dieu tenait son âme dans une paix et une tranquillité inaltérables. Sa grande maxime était que l'on n'a rien à craindre quand on est avec Dieu, et que rien ne peut nuire à ceux qui se confient en la divine Providence.

---

<sup>7</sup> «Quelques-uns, pour se rendre cette considération plus facile, se représentent tout le monde rempli de Dieu, comme il l'est, et eux au milieu de cette mer infinie de l'immensité divine, comme une éponge qui serait plongée au milieu de la mer» (PPC, partie 2, traité 3, chap. 2, «Exercice de la présence de Dieu».

<sup>8</sup> Ac. 17, 28.

<sup>9</sup> Ps 138, 2-5 et 7-8.

<sup>10</sup> Lettre au Frère Hilarion, le 18 mars 1838: «Je suis plus solitaire au milieu de Paris qu'à l'Hermitage. Je puis vous assurer que si Dieu le voulait, je me plaindrais fort dans la solitude» (LPC 1, doc. 181, p. 368).



Il ne cessait de recommander aux Frères le saint exercice de la présence de Dieu. Chaque année il voulait que ce fût là une des principales résolutions que l'on a l'habitude de prendre à la suite de la retraite. A ce propos, il citait la maxime de saint François de Sales, que la présence de Dieu doit être le pain<sup>11</sup> quotidien des âmes pieuses. Ce qui veut dire que, comme pour la nourriture du corps on joint le pain à toutes sortes de mets, de même, pour la nourriture de l'âme, il n'y a pas d'actions, ni moins encore d'exercices spirituels, qui ne doivent être accompagnés et sanctifiés par le souvenir de la présence de Dieu. Marchant toujours sur les traces du saint évêque de Genève, qui, dans les constitutions des Sœurs de la Visitation, a établi par une règle<sup>12</sup>, que dans les récréations et dans les autres exercices, il y aurait une sœur chargée de rappeler de temps en temps aux autres ce saint exercice par ces paroles: «Que toutes nos sœurs se souviennent de la sainte présence de Dieu», notre pieux Fondateur veut que tous les entretiens des Frères pendant les récréations, roulent ordinairement sur des choses édifiantes<sup>13</sup>, ou que du moins, on ne manque pas de faire entrer quelques mots d'édification dans les conversations, afin de ne pas perdre le souvenir de la présence de Dieu et de faire toutes ses actions pour sa gloire. «Vous me [326] demanderez peut-être, disait-il dans une instruction, pourquoi je reviens si souvent sur ce même sujet; c'est qu'il est la base de la vie spirituelle. En quoi consiste la vie spirituelle? dans la fuite du péché et la pratique de la vertu. Or, la présence de Dieu vous fera éviter le péché; elle vous donnera la force pour pratiquer la vertu, pour supporter les peines de votre état, et vous inspirera des sentiments de piété. Quand on est tenté, cette seule pensée: Dieu me voit! suffit pour dissiper les tentations. En effet, si nous n'osons faire le mal devant les hommes, comment oserions-nous le faire devant Dieu si nous nous rappelions sa présence<sup>14</sup>! L'oubli de Dieu est la première cause de tous les crimes.

C'est dans la sainte Ecriture et les saints Pères que le pieux Fondateur avait puisé cette doctrine. *La terre, s'écrie le prophète Ezéchiel, est souillée d'homicides, les villes sont pleines d'injustices, de sacrilèges et d'idolâtries, parce que les hommes ont cru que Dieu ne les voyait pas* (Ez. 9, 9). *L'impie n'a pas Dieu devant les yeux; c'est pour cela que toutes ses pensées, ses affections, ses paroles et ses œuvres sont souillées, et que tout en lui est gâté et corrompu* (Ps 10, 5). Si nous nous rappelions que Dieu nous voit, qu'il est témoin de ce que nous faisons, nous l'offenserions bien rarement; nous ne l'offenserions jamais, dit saint Thomas. Nous ne nous perdons,

<sup>11</sup> Cf. S. FRANCOIS DE SALES, Œuvres complètes, Ed. Nierat. 1898, Vol. 7, p. 183 et vol. 10, p. 271.

S. Augustin a déjà fait cette comparaison: «Il dit que comme les aliments corporels nourrissent le corps, aussi la parole de Dieu et l'oraison entretiennent et nourrissent l'homme intérieur» (PPC, partie 1, traité 5, chap. 2, p. 280).

<sup>12</sup> «Une sœur tour à tour avertira de la présence de Dieu, et par intervalle, durant la récréation, et à la fin, dira quelque bonne et sainte retenue» (Directoire spirituel, art. 8, récréation).

<sup>13</sup> «Les Frères tâcheront de faire entrer quelques mots d'édification dans leurs entretiens, afin de ne pas perdre le souvenir de la présence de Dieu, et de faire toutes leurs actions pour sa plus grande gloire» (AFM, Appendice à la Règle de 1837, art. 6).

<sup>14</sup> «On s'impose assurément une très étroite obligation de bien vivre, quand on considère que tout ce qu'on fait, on le fait devant un juge qui observe tout et à qui rien ne peut être caché. Si la seule présence d'un homme grave est capable de nous contenir dans le devoir, que ne devra point faire la présence de la majesté infinie de Dieu?» (PPC, partie 2, traité 1, chap. 1).

ajoute sainte Thérèse<sup>15</sup>, que parce que nous croyons que Dieu est loin de nous. Saint Jérôme<sup>16</sup>, sur le reproche que Dieu fait à Jérusalem qu'elle l'a oublié, remarque que le souvenir de Dieu bannit toutes sortes de péchés. Quels moyens peut-on prendre, demande saint Basile<sup>17</sup>, pour arrêter la légèreté de l'esprit, pour n'être pas distrait dans les prières, pour combattre efficacement les vices et pour éviter toute espèce de péché? Pas d'autre, répond le saint docteur, que la pensée que Dieu nous voit; car le souvenir de la présence divine est un remède souverainement efficace contre tout péché. Le Père Champagnat donnait une [327] réponse à peu près semblable à un Frère qui lui demandait quelle pouvait être la cause du peu de progrès qu'il faisait dans la piété et du grand nombre de fautes qui lui échappaient tous les jours. «Je n'en connais pas d'autre, lui répondit-il, que votre dissipation, qui vous fait oublier la présence de Dieu; toutes vos fautes proviennent de la facilité avec laquelle vous perdez Dieu de vue». Il écrivait à un autre: «La dissipation vous cause un grand mal. Efforcez-vous donc d'acquérir le recueillement, de vous rappeler la présence de Dieu: par là vous viendrez à bout de corriger votre légèreté, qui vous fait commettre une infinité de fautes et qui vous fera peut-être perdre votre âme<sup>18</sup>».

En parlant d'un Frère qui avait de grands talents pour l'enseignement, comme quelqu'un disait de ce Frère, que sa présence seule dans la classe suffisait pour y mettre l'ordre et pour faire travailler les enfants. «Oh! mes amis, reprit vivement le Père, c'est ainsi et infiniment mieux qu'il en est de la présence de Dieu dans une âme. Cette divine présence suffit pour y établir l'ordre et y apporter la paix, pour en éloigner le péché, et porter cette âme à travailler sans relâche à sa perfection». Un jour, en visitant la maison, le bon Père surprit un Frère dans une faute; ce Frère tout troublé se jette à ses genoux, et s'écrie: «Pardon, mon Père, je ne croyais pas que vous fussiez là!» «Et le bon Dieu, pensiez-vous qu'il y est? répliqua le Père! Quoi! mon Frère, vous faites devant Dieu ce que vous n'oseriez faire devant moi? Tant que vous vous conduirez de la sorte, vous n'aurez que l'habit de religieux; votre vie sera pleine de fautes et vide de vertus».

\* \* \*

Un autre avantage de la présence de Dieu, disait le Père Champagnat, c'est de nous inspirer un grand courage, un grand zèle pour travailler à notre perfection. Aucun sacrifice ne coûte quand on pense à ce que Dieu a fait pour nous. Quels sont les religieux qui se traînent dans le chemin de la vertu? Ce sont les religieux dissipés et qui rentrent rarement en eux-mêmes; les religieux qui ne gardent pas le silence, qui s'entretiennent beaucoup avec les hommes et peu avec Dieu; les religieux qui sont habituellement infidèles à la grâce, et qui, semblables aux Juifs, n'entendent la voix de Dieu que lorsqu'elle est accompagnée de coups de tonnerre, c'est-à-dire, quand elle les menace de l'enfer. Ces religieux n'ayant pas l'esprit de foi et oubliant que Dieu les voit, se con-[328]-duisent comme les mauvais domestiques qui

---

<sup>15</sup> Cf. Sainte THERESE, Chemin de la Perfection, chap. XLIII.

<sup>16</sup> Cf. : Rodriguez attribue cette pensée à saint Jérôme, Ez 8, 12 (PPC, partie 2, traité 1, chap. 1).

<sup>17</sup> «Qui donc accepterait une mauvaise pensée ou ferait une mauvaise action, s'il pensait que Dieu est partout, qu'il est présent à tout ce qui se fait, qu'il voit chacune de nos actions, qu'il sonde l'intérieur des cœurs?» (PPC, partie 2, traité 1, chap. I).

<sup>18</sup> Cette lettre n'a pas été conservée.

cessent de travailler, se couchent ou s'amusez dès que leur maître n'est plus présent. Gardons-nous d'imiter une pareille conduite, et pour cela rappelons-nous que Celui pour qui nous travaillons nous regarde, et que nous sommes toujours sous ses yeux. Ce qui portait les Patriarches aux sublimes vertus que nous admirons en eux, c'était uniquement la présence de Dieu. Ce souvenir leur était tellement familier qu'ils n'avaient pas de façon de parler plus commune que de dire: *le Seigneur vit, en la présence duquel je suis* <sup>19</sup>».

Une autre chose très propre à ranimer notre courage et à nous porter à bien faire nos actions, c'est que Dieu se contente de notre bonne volonté et de nos efforts, et qu'il ne demande pas de nous le succès. Bien différent des hommes, qui pour l'ordinaire ne tiennent aucun compte de la bonne volonté et ne payent que les services effectifs qu'on leur rend, Dieu ne regarde que la disposition de notre cœur; il nous tient compte de nos bons désirs et nous comble de ses bienfaits, dès que nous faisons notre petit possible pour lui être agréables et pour remplir nos devoirs<sup>20</sup>. Avec une once de bonne volonté, on peut faire un saint religieux; on peut faire des merveilles. Si donc nous sommes pauvres et sans vertu, c'est notre négligence qui en est cause, c'est parce que la bonne volonté nous manque; et la bonne volonté nous manque, parce que nous n'avons pas l'esprit de foi, parce que nous ne méditons pas les vérités de la religion, et que nous passons les journées entières sans penser à Dieu».

«Mon cher ami, disait le pieux Fondateur à un Frère qui trouvait les pratiques de la vie religieuse trop pénibles, si vous aviez souvent présentes à l'esprit ces paroles de l'Apôtre: C'est en Dieu que nous avons la vie, le mouvement et l'être<sup>21</sup>, vous ne seriez pas si lâche, l'observance de la règle ne vous coûterait pas tant, et vous ne seriez pas toujours à disputer avec le démon de la paresse. A la manière dont vous faites vos actions, faisait-il observer à un autre, on voit que vous ne pensez pas à Dieu, et que le motif de lui plaire n'entre pour rien dans ce que vous faites».

«Vous n'éprouvez tant de peines dans votre classe, écrivait-il à un troisième, et vous ne vous livrez à l'impatience, à l'ennui et [329] au découragement, que parce que vous ne vous rappelez pas la présence de Dieu, et que vous ne vous proposez pas sa gloire dans ce que vous faites. Les actes de patience, de charité, de zèle, que vous avez tant d'occasions de pratiquer et que vous négligez, ne vous coûteraient rien, si vous étiez convaincu que Dieu vous regarde, et que votre bon ange marque dans le livre de vie tout ce que vous souffrez et tous les actes de vertu que vous pratiquez».

\* \* \*

Voici maintenant en quoi le Père Champagnat voulait qu'un Frère de Marie fît consister l'exercice de la présence de Dieu:

1° A se conserver dans l'état de grâce; à veiller sur ses pensées, sur ses paroles, sur toute sa conduite, pour ne rien dire ni rien faire qui blesse la conscience et qui déplaît à Dieu; à combattre les tentations par cette

---

<sup>19</sup> «Les saints et les patriarches de l'Ancien Testament ont eu un soin très particulier de marcher toujours en la présence de Dieu... C'était enfin pour eux une chose si familière de se constituer en la présence de Dieu, qu'ils n'avaient point de façon de parler plus commune que de dire: le Seigneur vit, en la présence duquel je suis» (PPC, partie 1, traité 1, chap. 1).

<sup>20</sup> LPC 1, doc. 24, p. 72).

<sup>21</sup> Ac. 17, 28.

pensée: DIEU ME VOIT;

2° A offrir toutes ses actions à Dieu, et à se proposer en toutes choses sa plus grande gloire;

3° A faire souvent dans la journée, et même pendant la nuit dans les intervalles du sommeil, des oraisons jaculatoires<sup>22</sup>;

4° A se proposer Notre-Seigneur Jésus-Christ pour modèle dans ses actions; à se rappeler ses vertus, ses souffrances, sa manière de traiter avec les hommes, et à s'appliquer à parler et à agir comme il a fait ou comme il aurait fait en semblable occasion;

5° A voir Dieu dans les créatures, à le louer, à le bénir dans les services qu'elles nous rendent; à nous confier à la Providence, à nous soumettre à ses desseins dans tous les événements, quels qu'ils soient, et à attendre d'elle seule notre secours dans les difficultés et dans tous nos besoins.

Comme on le voit, cette manière de pratiquer la présence de Dieu, est tout à la fois très facile et très profitable<sup>23</sup>.

---

<sup>22</sup> «Le sujet (de la méditation) en sera prévu dès la veille, afin de s'en occuper pendant les intervalles du sommeil... On ne doit pas se contenter de cette demi-heure de méditation, mais tâcher de la continuer dans les différentes actions de la journée, par le souvenir de la présence de Dieu et la pratique des oraisons jaculatoires» (Règle de 1837, chap. 2, art. 2, pp. 15.16).

<sup>23</sup> Cette dernière phrase est aussi inspirée de Rodriguez (PPC, partie 2, traité 1, chap. 5).

## CHAPITRE SIXIEME

### *Son amour pour Notre-Seigneur.*

Connaître, aimer et imiter Jésus-Christ: voilà toute la vertu et toute la sainteté. Le Père Champagnat, qui avait l'intelligence de cette vérité, faisait de la vie du divin Sauveur le sujet habituel de ses méditations. Il avait une dévotion particulière à Jésus-Enfant. Chaque année, il se préparait avec soin à la fête de sa naissance et la célébrait avec la plus grande solennité. La nuit de Noël, il faisait faire une crèche pour représenter cette divine naissance avec toutes les circonstances qui l'accompagnèrent; il allait avec la communauté adorer le divin Enfant couché dans la crèche, sur un peu de paille, et lui adressait les prières les plus ferventes. «Oh! mes Frères, s'écriait-il dans une instruction sur cette fête, voyez le divin Enfant couché dans une crèche, dénué de tout secours; il nous tend ses petites mains, et nous invite à aller à lui, moins pour nous faire partager sa pauvreté que pour nous remplir de ses biens et de ses grâces. Il s'est fait enfant et il s'est réduit en cet état de dénuement pour gagner notre amour, pour se faire aimer et pour nous ôter toute crainte. Il n'est rien de plus aimable qu'un enfant; son innocence, sa simplicité, sa douceur, ses caresses et sa faiblesse même sont capables de toucher et de gagner les cœurs les plus durs et les plus barbares. Comment donc nous défendre d'aimer Jésus qui s'est fait enfant pour animer notre confiance, pour nous témoigner l'excès de son amour, et pour nous faire comprendre que nous obtiendrons tout de lui. Il n'est rien de plus facile et de plus traitable qu'un enfant; il donne tout, il pardonne tout, il oublie tout; une bagatelle lui fait plaisir, l'apaise, le contente; son cœur n'a ni fiel, ni amertume: il n'est que tendresse et que douceur. Allons donc au divin Enfant dont le cœur a toutes les perfections divines et humaines; mais, allons à lui par la voie qu'il prend pour venir à nous, c'est-à-dire, par la voie de l'humilité et de la mortification; demandons-lui ces vertus, demandons-lui son amour et tout ce dont nous avons besoin: il ne peut rien nous refuser».

Le mystère de la Rédemption était aussi un des grands objets de la dévotion du Père Champagnat. Il employait tout le carême à la méditation des souffrances du divin Sauveur; et, jugeant que [331] ce sujet était plus que suffisant pour occuper les Frères et pour nourrir leur piété, il ne leur en donnait pas d'autre pour leurs méditations, pour lecture spirituelle, et souvent même pour les lectures du réfectoire. La Semaine Sainte était encore plus spécialement consacrée à la contemplation de cet ineffable mystère de l'amour immense de Dieu pour les hommes; il la passait dans le plus grand recueillement et comme dans une espèce de retraite. Les trois derniers jours, les offices de l'Eglise avaient lieu en leur entier avec toute la piété et la solennité possibles. Pendant de longues années, le Vendredi Saint, le bon Père jeûnait et faisait jeûner sa communauté au pain et à l'eau. Ce jour-là, il n'y avait point de récréation après le dîner<sup>1</sup>; un silence profond régnait dans la maison; tous les instants de la journée étaient consacrés à l'assistance aux

---

<sup>1</sup> Dîner : repas de midi.

offices, à la lecture et à la méditation des souffrances de Jésus-Christ. Le pieux Fondateur avait fait de la Semaine Sainte une époque de renouvellement dans la piété et dans la ferveur pour lui et pour ses enfants. Un bon nombre de ceux qui étaient dans les établissements, se rendaient auprès de lui pendant ce saint temps; il les voyait tous en particulier pour les encourager, pour les ranimer dans l'esprit de leur état; et dans les intervalles que lui laissaient les offices, il leur faisait des conférences, des entretiens sur la Passion de Jésus-Christ ou sur les devoirs de la vie religieuse. Enfin, cette semaine, selon que l'indique sa dénomination, était véritablement sainte; car il l'employait tout entière à la prière, à sa sanctification et à celle de ses Frères.

\* \* \*

Mais c'est surtout au saint Sacrement de l'autel qu'il aimait à témoigner son amour à Jésus-Christ. Sa foi à la présence réelle était si vive, qu'on aurait dit qu'il voyait face à face Notre-Seigneur dans cet ineffable mystère<sup>2</sup>. Dans les séminaires, il demandait souvent la permission de visiter le saint Sacrement, et il aurait passé une grande partie de ses récréations au pied des autels, si la prudence de ses supérieurs n'avait mis des bornes à sa piété et à sa ferveur. Pendant qu'il était vicaire à Lavalla il ne man-**[332]**-quait jamais, après dîner, de faire sa visite au saint Sacrement, et il se fit une règle de visiter Notre-Seigneur avant et après chaque sortie qu'il serait obligé de faire, soit pour voir les malades, soit pour toute autre affaire. La visite du départ était pour demander à Jésus-Christ d'être préservé de toute faute, et pour le supplier de bénir l'œuvre qu'il allait faire; celle du retour, pour examiner la conduite qu'il avait tenue, pour remercier Notre-Seigneur des grâces qu'il en avait reçues, et pour lui demander pardon des fautes qu'il avait commises.

Il ne manquait pas, comme on le pense bien, d'inspirer à ses Frères cette dévotion, qu'il appelait la première de toutes les dévotions. Dans les premiers règlements qui furent faits, il mit la visite au saint Sacrement<sup>3</sup> deux fois le jour, et cela, non seulement pour la maison de noviciat, mais aussi pour les maisons d'école; ainsi, trois fois le jour les Frères conduisaient les enfants à l'église: le matin avant l'école, pour entendre la sainte messe; et après chaque classe, pour adorer Notre-Seigneur au saint Sacrement et pour se recommander à la sainte Vierge. Il prescrivit aussi aux Frères de faire une visite<sup>4</sup> au saint Sacrement toutes les fois qu'ils iraient en promenade; et dans les maisons de noviciat et autres, où il y a la Réserve, de visiter Notre-Seigneur au départ et au retour de tout voyage et de toute sortie. «Vous ne devez jamais quitter une maison où repose le saint Sacrement, disait-il, sans aller demander à Jésus-Christ sa bénédiction, et à

---

<sup>2</sup> «J'aimais le voir à la messe, on l'aurait pris pour un séraphin. A la visite de 11 h 30, d'autres personnes et moi assistions presque toujours à la récitation de la prière: Nous vous saluons, très douce Marie... Le Père y mettait tellement d'onction en la récitant» (Sœur Saint-Louis, qui faisait partie de la communauté des sœurs à l'Hermitage, en 1841, et qui cite ce témoignage de Gabrielle Fayasson qui a vécu plusieurs années à l'Hermitage. AFM DOC. 140/3, No 9, p. 21).

<sup>3</sup> «On fait ensuite, après la classe, une visite au très saint Sacrement, si Monsieur le Curé le trouve bon. Si on ne va pas à l'église, on fait les prières de la visite à la classe. Ces prières sont: l'acte pour la communion spirituelle, les actes des vertus théologiques, la prière: je vous salue, très douce Vierge Marie, et l'Angélus (Règle de 1837, chap. 2, art. 19, p. 20).

<sup>4</sup> «Les Frères feront toujours une visite au saint Sacrement avant de partir en voyage ou en promenade, ainsi qu'au retour autant que possible» (Règle de 1837, chap. 8, art. 1, p. 55).

votre retour dans cette maison ou quand vous allez dans une paroisse, votre première visite doit être encore à Jésus-Christ». Il tenait tellement à ces pratiques, que plusieurs fois il a puni des Frères pour y avoir manqué. C'est bien malgré lui que, plus tard, il se vit obligé de retrancher quelques-unes de ces visites, et jusqu'à sa mort il ne cessa de porter ses Frères à l'amour de Jésus au saint Sacrement. «C'est pour nous, leur faisait-il observer, que ce divin Sauveur reste nuit et jour depuis plus de dix-huit cents ans sur nos autels: c'est pour que nous puissions recourir à lui dans tous nos besoins; et rien n'afflige tant son divin Cœur que notre ingratitude pour un tel bienfait, et notre indifférence à le visiter et à lui deman-**[333]**-der ses grâces. Si nous savions combien les visites au saint Sacrement sont profitables, nous serions sans cesse prosternés devant les autels. Les saints comprenaient cette vérité; ils savaient que Jésus-Christ est la source de toutes les grâces; aussi dès qu'ils avaient quelque affaire difficile à traiter, dès qu'ils avaient quelque faveur particulière à demander, ils couraient devant le saint Sacrement. Saint François-Xavier, saint François-Régis et une infinité d'autres passaient des heures entières de la journée et une grande partie de la nuit au pied des autels; et c'est par ces entretiens prolongés avec Jésus-Christ qu'ils avançaient les œuvres dont ils étaient chargés, qu'ils convertissaient les pécheurs, et qu'ils obtenaient le succès dans tout ce qu'ils entreprenaient pour la gloire de Dieu et pour leur propre sanctification».

En parlant ainsi, notre pieux Fondateur ne fait qu'emprunter le langage des saints, qui sont tous unanimes à reconnaître que les visites au saint Sacrement sont une source de grâces pour les chrétiens». «Il est certain, dit saint Liguori<sup>5</sup>, que parmi les pratiques de piété, il n'en est point, après la communion, de plus agréables à Dieu et de plus avantageuses pour nous, que de rendre de fréquentes visites à Jésus-Christ résidant sur nos autels. Souvent on obtient plus de grâces en un quart d'heure de prière devant le saint Sacrement, que dans tous les exercices spirituels de la journée». «Notre-Seigneur dans le saint Sacrement de l'autel, dit saint Pierre d'Alcantara<sup>6</sup>, a les mains pleines de grâces, et il est prêt à les répandre sur quiconque vient les lui demander». «Nulle part Jésus-Christ n'exauce plus facilement les prières que dans le saint Sacrement, ajoute le bienheureux Henri Suson<sup>7</sup>». Enfin, saint Paul nous apprend que Notre-Seigneur au saint Sacrement est le trône de la grâce et de la miséricorde<sup>8</sup>.

\* \* \*

Quand le Père Champagnat avait une affaire difficile à traiter, quand il lui survenait quelques contradictions ou tout autre **[334]** événement désagréable, Jésus au saint Sacrement était son refuge; c'est à ses pieds qu'il examinait ce qu'il avait à faire, et jamais il ne prenait une décision tant soit peu importante sans lui avoir recommandé la chose. «Nous allons, disait-il dans ces circonstances, recommander tout cela à Notre-Seigneur pendant la

---

<sup>5</sup> «Entre toutes les dévotions, la plus agréable à Dieu et la plus utile pour nous, après la sainte communion, c'est l'oraison faite aux pieds de Jésus-Christ demeurant dans le Sacrement de l'autel» (SAL, Vol. XI, chap. XVIII, p. 92).

<sup>6</sup> Même idée attribuée au Père Balthazar Alvarez: le Seigneur lui apparut «ayant les mains pleines de grâces» (SAL, Vol. XI, chap. XVIII, p. 92).

<sup>7</sup> «Jésus-Christ, dans le Saint-Sacrement, exauce plus vite les prières de ceux qui le visitent, et leur accorde ses grâces avec plus d'abondance» (SAL, Vol. XI, chap. XVIII, p. 92).

<sup>8</sup> He 4, 16.

sainte messe, à la communion et dans les visites que nous lui ferons; nous verrons ensuite ce qu'il y a à faire». Que de fois des choses qui paraissaient désespérées se sont arrangées presque subitement et contre toutes les prévisions humaines, après quelques ferventes prières faites à cette intention devant le saint Sacrement! Dans une circonstance où il s'agissait d'une affaire très importante, débattue par des personnes très respectables, toutes intéressées dans la partie, on était loin de s'entendre, et les prétentions de chacune étaient telles qu'un arrangement parut impossible. Au fort de la discussion, le Père Champagnat sembla d'abord se recueillir; puis il se leva, sans mot dire, alla à la chapelle, se jeta aux pieds de Jésus-Christ, et après quelques instants d'une fervente prière, il rentra dans l'assemblée. A sa vue on se calma, et lorsqu'il eut dit quelques mots qui parurent à tous pleins de raison, on s'entendit, et l'on conclut l'affaire à la satisfaction de toutes les parties.

Un Frère vint un jour trouver le Père dans sa chambre, lui dit sans détour qu'il voulait se retirer et que sa résolution était tellement fixe, que rien au monde ne pourrait la faire changer. «Pourquoi vous retirer, reprit le Père, je ne connais aucune raison qui légitime cette résolution, et jusqu'à ce jour, j'ai cru que vous étiez fait pour la vie religieuse et que c'était Dieu qui vous y avait appelé. — Je l'ai cru aussi pendant quelque temps, répliqua le Frère, mais aujourd'hui je suis convaincu du contraire, et depuis quelques mois la vie de communauté m'est insupportable. — Vous êtes poursuivi par une dangereuse tentation, lui dit le Père; le démon jaloux de votre bonheur, et prévoyant le bien que vous pouvez faire, veut d'un seul coup ruiner ce bien et vous perdre vous-même. Gardez-vous de céder à ses suggestions: vous vous en repentiriez toute votre vie, et peut-être même toute l'éternité». Après avoir employé auprès de ce Frère tous les moyens que lui suggérait son zèle pour le faire changer de résolution, voyant qu'il ne pouvait rien gagner sur son esprit, et qu'il ne pouvait pas même le décider à prendre quelques jours pour prier et pour réfléchir, il lui ajouta: «Restez là un instant; je vais revenir, et je vous ferai connaître ce que vous devez faire». Il court à la chapelle, et dans une ardente prière, il conjure Notre-Seigneur d'avoir pitié de ce Frère, de le retenir sur le bord de l'abîme, et de le délivrer de [335] la terrible tentation qui le poursuit. A peine avait-il prié quelques minutes, qu'il sent qu'il est exaucé. Il retourne donc auprès du Frère qu'il trouve à genoux, et qui lui crie en le voyant: «Mon Père, quel service vous venez de me rendre! Le mauvais démon qui me tourmentait vient de me quitter. Je ne sais ce qui s'est passé dans moi; mais je me sens tellement soulagé, qu'il me semble qu'on m'a ôté une montagne de dessus les épaules. Mes idées sont toutes changées, et je ne comprends pas comment j'avais pu me laisser séduire par des illusions aussi grossières». «Mon ami, lui répondit le Père, aimez bien Notre-Seigneur; car c'est à lui que vous devez cette grâce; travaillez à faire connaître et à faire aimer le bon Jésus; c'est pour cela qu'il vous a délivré de cette tentation et qu'il vous conserve à votre vocation».

Un autre Frère, violemment tenté contre la pureté, et qui ne pouvait se délivrer des mauvaises habitudes qu'il avait contractées dans le monde, venait souvent trouver le Père pour lui faire connaître son malheureux état et pour recevoir quelques remèdes-[336]-des à ses maux. Après lui avoir donné bien des avis et conseillé plusieurs moyens qui n'eurent guère de résultat, le



bon Père lui prescrivit: 1° d'offrir et de consacrer son cœur à Notre-Seigneur tous les jours pendant la sainte messe; engageant ce Frère à se servir pour cela des litanies du Sacré-Cœur, et de dire après chaque invocation: je me consacre à vous; 2° de renouveler cette offrande et cette consécration pendant l'action de grâces, chaque fois qu'il aurait le bonheur de faire la sainte communion; 3° d'aller deux fois le jour, dans les moments libres, à la chapelle, pour demander à Notre-Seigneur sa bénédiction. Ces pratiques eurent leur plein effet. Les tentations diminuèrent sensiblement, et le Frère, en peu de temps, se corrigea entièrement des habitudes qui le tenaient depuis longtemps dans l'esclavage.

\* \* \*

C'est le profond respect et le tendre amour que le Père Champagnat avait pour Jésus-Christ au saint Sacrement de l'autel, qui le portaient à faire avec tant de solennité les offices de l'Eglise, et à observer avec la plus minutieuse exactitude les rubriques et tout ce qui était prescrit par le cérémonial diocésain. Sous ce rapport, la petite chapelle de la communauté ressemblait à l'église primatiale et à celle du grand séminaire, tant il y avait d'uniformité avec ces églises modèles dans la manière de célébrer les offices divins. Plusieurs personnes en ont fait la remarque. Quoiqu'il aimât particulièrement la pauvreté et qu'il la fît régner avec soin dans la communauté, comme nous le verrons plus loin, il voulait que la chapelle et tout ce qui servait au culte divin fût exception; que les ornements et les vases<sup>9</sup> sacrés fussent non seulement propres, mais même riches, autant que les ressources de la communauté pouvaient le permettre.

A son arrivée à Lavalla, ayant trouvé l'église malpropre, il se mit lui-même à en balayer les murailles, pour faire tomber la poussière et les araignées qui les couvraient; à badigeonner certaines parties des murs, qui présentaient un aspect dégoûtant; à approprier les chandeliers, les croix, les statues des saints et tout ce qui servait d'ornement; à cirer toutes les semaines le marchepied de l'autel, et à maintenir la propreté dans la sacristie. Il remplit ce service jusqu'à ce qu'un Frère fût assez formé pour s'en charger. Pour donner de la solennité aux saints offices et nourrir la piété des fidèles, il apprit aux enfants à servir la messe, les forma [337] aux cérémonies de l'Eglise; et, pour les processions de la Fête Dieu, à encenser le saint Sacrement et à jeter des fleurs avec la gravité et la modestie convenables. Pour obtenir que ces enfants fissent tout cela avec toute la piété dont ils étaient capables, il leur faisait faire une espèce de noviciat, et ne les admettait à servir à l'église que lorsqu'ils avaient mérité cette faveur par une conduite irréprochable, pendant un laps de temps déterminé.

Par respect pour Notre-Seigneur, il s'abstenait scrupuleusement de cracher dans le lieu saint; il voulut que ses Frères fissent de même, et leur en fit une règle<sup>10</sup>. Il leur prescrivit pareillement de se mettre toujours en état de propreté avant d'aller à l'église, leur défendit d'y paraître sans le costume religieux, avec des sabots ou toute autre chaussure malpropre. «Le profond

---

<sup>9</sup> Le P. Champagnat écrivait de Paris au Frère François, le 7 mars 1838: «...j'ai acheté un très joli ciboire...» (LPC 1, doc. 175, p. 356).

<sup>10</sup> «Il est à propos de s'abstenir autant que possible de tousser, de cracher ou de se moucher dans l'église» (Règle, AFM, doc. 362.1).

respect que nous devons à la personne sacrée de notre divin Sauveur, disait-il, demande que notre extérieur même soit propre quand nous avons le bonheur de paraître en sa présence; et c'est ne pas comprendre ce que nous devons à Jésus-Christ, que d'oser nous présenter devant lui avec une tenue négligée».

Sa piété, dans la célébration de la sainte messe, était admirable; sa contenance pleine de modestie, son air pénétré, la gravité de sa démarche, son ton de voix pieux et animé, tout annonçait les sentiments dont son cœur surabondait et l'impression profonde que faisait sur lui la sainteté de l'auguste sacrifice qu'il offrait à Dieu. Il ne manquait jamais de dire chaque jour la sainte messe, et on l'a vu dans ses voyages faire quelquefois cinq à six lieues et plus, pour se procurer cette consolation. Souvent dans ces occasions, il restait toute la matinée à jeun, parce qu'il espérait pouvoir célébrer le saint sacrifice en arrivant où il allait. Dans un voyage qu'il fit à Gap, en descendant de voiture il s'informe quelle heure il est; onze heures, lui dit-on. Aussitôt il se dirige du côté de la cathédrale, où il demande à dire la sainte messe. Après son action de grâces, rejoignant son compagnon, il s'écrie; «Quelle faveur le bon Dieu m'a faite aujourd'hui! Je ne m'attendais pas à avoir le bonheur de monter au saint autel, bien que je le désirasse beaucoup». Une autre fois, arrivant à Bourg-Saint-Andéol<sup>11</sup>, sans espérance de pouvoir offrir le saint sacrifice, pat-ce qu'il n'avait pas son *Celebret*, la Providence permit qu'il rencontrât dans cette ville un ecclésiastique de sa connaissance, ce qui [338] lui procura la consolation de dire la sainte messe. Après l'action de grâces, ayant été remercié l'ecclésiastique: «Ah! Monsieur, lui dit-il, je vous dois une faveur que je n'oublierai jamais». «Il prononça ces paroles avec tant de foi et de piété, dit l'ecclésiastique qui rapporte ce fait, qu'elles produisirent sur moi une impression que vingt ans n'ont pu effacer».

\* \* \*

On ne sera pas étonné, après cela, qu'il ait tant recommandé à ses Frères l'assistance à la sainte messe et la communion fréquente. «La perte que vous faites, leur disait-il, en manquant la sainte messe ou la communion, est une perte irréparable, une perte infinie, et dont vous ne pourriez vous consoler, si vous compreniez les biens immenses que renferme l'Eucharistie. Quand votre confesseur vous a permis la communion, vous ne devez jamais la laisser, excepté le cas où vous auriez eu le malheur de commettre un péché mortel ou que vous croyez tel. Manquer la communion, sous prétexte qu'on ne se sent pas assez disposé, qu'on n'a pas de dévotion sensible, que l'on s'est un peu négligé ou qu'on a fait quelques fautes légères, c'est une illusion; c'est réparer une faute par une plus grande».

Un jour, il demanda à un ancien Frère pourquoi il manquait si facilement la communion du jeudi. «C'est, répondit le Frère, parce que je suis trop imparfait et tout rempli de défauts». «Mon cher ami, lui dit le Père, c'est précisément parce que vous êtes imparfait et tout plein de défauts que je voudrais vous voir communier souvent. Car le sacrement de l'Eucharistie est le moyen le plus efficace pour corriger vos défauts et pour vous retirer de cet état de tiédeur dans lequel vous êtes. Jésus-Christ ne dit pas: Venez à

---

<sup>11</sup> Petite ville de l'Ardèche, à une dizaine de kilomètres de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

moi, vous qui êtes parfaits; mais venez à moi, vous qui souffrez<sup>12</sup>, vous qui êtes dans la peine, dans les combats, vous qui êtes sous le poids de vos imperfections; et je vous soulagerai. Ce n'est pas en s'éloignant de la communion que l'on corrige ses défauts, qu'on devient pieux et que l'on acquiert les vertus; mais en s'approchant souvent du divin Sauveur. — Mais, répliqua le Frère, je ne retire aucun fruit de la communion. — La communion, répartit le Père, n'est jamais sans fruit, quand l'on est exempt de fautes mortelles; car ce sacrement opère de deux manières: par lui-même, *ex opere operato*<sup>13</sup>; et par les dispositions que l'on apporte à sa réception, *ex opere operantis*. Il ne faut pas vous [339] imaginer que vous ne retirez aucun fruit de la communion, parce que vous n'apercevez pas les progrès que vous faites dans la vertu; la communion sert du moins à vous conserver en état de grâce; ce qui n'est pas peu de chose. Pensez-vous que la nourriture que vous donnez à votre corps lui soit inutile, parce que vos forces et votre santé n'augmentent pas? Non, sans doute; car elle sert à réparer les pertes journalières, et à conserver ce que vous avez de forces et de santé. Plusieurs se plaignent à tort qu'ils ne retirent aucun fruit des sacrements. Combattre les tentations, se préserver du péché mortel, persévérer dans son saint état, remplir passablement son emploi, être fidèle à ses exercices de piété, gémir de se voir si imparfait, ce sont là tout autant de fruits des sacrements; et c'est être ingrat que de les méconnaître, et de n'en pas témoigner sa reconnaissance à Jésus-Christ. Que manque-t-il à de pareils religieux pour faire de grands progrès dans la vertu et pour acquérir toute la perfection que Dieu demande d'eux? Un peu plus de soins et d'efforts pour bien prier, un peu plus de ponctualité pour les observances de la règle, un peu plus de dévouement à leur emploi, un peu plus d'amour pour Jésus-Christ. Or, le moyen le plus efficace pour obtenir le peu qui leur manque dans toutes ces choses, c'est l'assistance à la messe avec une grande piété, c'est la méditation des mystères et de la vie de Notre-Seigneur, c'est la fréquente communion: car, ne l'oublions pas, nous avons tout en Jésus-Christ, et nous n'avons rien sans Jésus-Christ».

Comme un autre Frère s'excusait d'avoir manqué sa communion du jeudi, par la raison qu'il était trop tenté, le Père lui dit: «Vous éloigner de la communion parce que vous êtes tenté, c'est céder sans résistance la victoire au démon, qui ne vous tente si violemment que pour vous faire laisser la communion; parce qu'il sait, par expérience, qu'il fait tomber dans le péché mortel ceux qui se privent de cette nourriture divine, qui est un remède souverain contre le péché. N'avez-vous pas remarqué que le démon vous remplit l'esprit de mauvaises pensées, qu'il vous poursuit sans relâche la veille des jours de communion, et qu'il vous laisse tranquille dès qu'il vous a fait prendre la résolution de ne pas la faire? Pourquoi en agit-il ainsi? Parce qu'il hait extrêmement la sainte communion; et il la hait, parce qu'il connaît les grands biens qu'elle nous procure, parce qu'il sait qu'elle est l'antidote du péché. Le moyen le plus court pour triompher des tentations et pour les faire cesser, c'est donc de vous approcher souvent de Jésus-Christ».

Mais ce qui affligeait le plus le pieux fondateur, c'était de voir manquer la communion ou la sainte messe par indévotion, par [340] indifférence, par défaut de zèle pour sa perfection ou pour cause de voyages et de visites non

---

<sup>12</sup> Mt 11, 28.

<sup>13</sup> Cf. : Saint Thomas, 3a, q. 62, art. 1-6. Appendice 11, ch. VII.

nécessaires. Cent fois il s'est élevé contre cet abus; et toujours avec une énergie et une force qui marquaient, et le tendre amour qu'il avait pour Jésus-Christ, et la douleur profonde qu'il éprouvait quand il voyait les Frères s'éloigner de Celui qui est la source de toutes les grâces.

Enfin, c'est encore l'amour qu'il avait pour Jésus-Christ qui lui inspirait ce zèle ardent de procurer sa gloire, et qui le portait à exhorter, à engager ses Frères, en toutes occasions, à étudier ce divin Sauveur, à le faire connaître et à le faire aimer. Dans ses instructions, il revenait toujours sur ce sujet. «Faire connaître Jésus-Christ, faire aimer Jésus-Christ, répétait-il sans cesse, voilà la fin de votre vocation, et le but de l'Institut. Si nous ne remplissons pas ce but, notre congrégation serait inutile, et Dieu lui retirerait sa protection. Revenez donc sur les mystères et sur la vie de Notre-Seigneur; parlez souvent à vos enfants de ses vertus, de ses souffrances, de l'amour qu'il leur a témoigné en mourant sur la croix<sup>14</sup>, et des trésors de grâces qu'il leur a laissés dans les sacrements. La science de la religion consiste toute à connaître Jésus-Christ: bien plus, c'est en lui que consiste la vie éternelle, et les saints dans le ciel ne sont occupés qu'à étudier, contempler et aimer Jésus-Christ qui est leur béatitude. La connaissance de Notre-Seigneur doit donc être le but de tous vos catéchismes, et vous n'en devez faire aucun sans parler de ce divin Maître. Plus vous le ferez connaître, plus vous le ferez aimer, plus vous affaiblirez le règne du péché, plus vous établirez celui de la vertu, plus vous assurerez le salut de vos enfants».

Dans une foule de lettres, il leur fait les mêmes recommandations, les engageant à rappeler sans cesse aux enfants combien Jésus-Christ les a aimés, et combien, par conséquent, ils étaient obligés de l'aimer<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup> LPC 1, doc. 24, p. 72.

<sup>15</sup> Les lettres au Frère Barthélemy (LPC 1, doc. 14, p. 53 et doc. 19, p. 61).

## CHAPITRE SEPTIÈME

### *Sa dévotion à la sainte Vierge.*

On peut dire que notre bien-aimé Père avait sucé cette dévotion avec le lait: car sa mère et sa pieuse tante<sup>1</sup>, toutes les deux très dévotes à la sainte Vierge, s'étaient appliquées à lui inspirer cette précieuse dévotion, et l'avaient installée doucement dans son cœur, dès sa plus tendre enfance. Pendant sa jeunesse et tant qu'il fut au sein de sa famille, il s'était contenté, pour honorer Marie, de réciter quelques courtes prières qu'on lui avait apprises; mais lorsqu'il eut pris la résolution d'embrasser l'état ecclésiastique, et quand il fut dans les séminaires, sa piété envers la Mère de Dieu augmenta sensiblement, et il s'imposa un grand nombre de pratiques pour mériter sa protection et pour lui témoigner sa tendre affection. Il prit alors la résolution de dire tous les jours le chapelet; résolution qu'il a gardée toute sa vie avec la plus grande fidélité. Il aimait aussi à faire à Marie de fréquentes visites; et c'est dans ses longs entretiens avec elle, aux pieds de ses autels, qu'il comprit que Dieu voulait le sanctifier et le préparer à travailler à la sanctification du prochain, par une dévotion spéciale à cette divine Mère. Dès lors sa devise fut: *Tout à Jésus par Marie, et tout à Marie pour Jésus*<sup>2</sup>. Cette maxime nous révèle l'esprit qui le dirigea et qui fut la règle de sa conduite pendant toute sa vie.

Regardant la sainte Vierge comme sa Mère et comme la voie qui devait le conduire à Jésus, il mit sous sa protection ses études, sa vocation et tous ses projets; chaque jour il se consacrait [342] à elle et lui offrait toutes ses actions, afin qu'elle daignât elle-même les présenter à son divin Fils. C'est dans une de ses fréquentes visites à la sainte Vierge que lui vint la pensée de fonder une congrégation de pieux instituteurs<sup>3</sup>, et de lui donner le nom même de celle qui lui en avait inspiré le projet. Comme il se sentait un attrait particulier pour honorer la sainte Vierge<sup>4</sup>, jugeant des autres par lui-même, il crut que le nom seul de Marie suffirait pour attirer des sujets à la congrégation qu'il avait l'intention de fonder. Il ne se trompa pas. Fidèle à sa résolution d'aller toujours à Jésus par Marie, en quittant le grand

<sup>1</sup> «Marcellin avait, du côté paternel, une tante et une grand-tante, Sœurs de Saint-Joseph... (Louise) sœur Thérèse se retira chez son frère en 1791» (AA, pp. 13-14).

<sup>2</sup> La première partie de cette devise se trouve fréquemment chez beaucoup d'auteurs spirituels spécialement du 17<sup>ème</sup> siècle. La seconde partie doit être interprétée, comme chez Grignon de Montfort, dans un sens d'humilité: passer par Marie pour tout ce que l'on offre à Jésus. Grignon dit même: «Tout pour Marie». Voir à cet égard le commentaire de Jean Morinary: Marie et la faiblesse de Dieu, le message spirituel du Père de Montfort. Ed. Nouvelle Cité, 1988, pp. 266-268.

<sup>3</sup> Cette idée est corroborée par le Frère François quand il écrit au ministre en 1851, dans sa demande d'autorisation légale: «Monsieur Champagnat eut des peines infinies pour apprendre à lire et à écrire. Ces difficultés même lui firent sentir... le besoin qu'il y aurait de former de bons maîtres pour instruire les enfants des campagnes» (AFM, ADL, V. 480).

<sup>4</sup> Le P. Champagnat écrit dans sa lettre au roi Louis-Philippe, le 24 janvier 1834: «Je leur donnai le nom de Petits Frères de Marie, bien convaincu que ce nom seul attirerait un grand nombre de sujets. Un prompt succès, en peu d'années, a justifié mes conjectures et dépassé mes espérances» (LPC 1, doc. 34, p. 100). Il exprime la même idée au ministre Salvandy, le 27 novembre 1837 (LPC 1, doc. 159, p. 307).

séminaire, après avoir reçu les ordres sacrés, il se rendit à Fourvière pour consacrer à la sainte Vierge son ministère; et chaque fois que des affaires l'appelaient à Lyon, il allait renouveler aux pieds de Marie, dans son sanctuaire de Fourvière, cette offrande et cette consécration. Nommé vicaire à Lavalla, il s'y rendit le samedi<sup>5</sup>, et voulut commencer l'exercice du saint ministère le jour de la fête de l'Assomption, afin que Marie en bénît les prémices, et les présentât elle-même à son divin Fils. C'est ainsi qu'il a fait toute sa vie; offrant et confiant à la sainte Vierge tous ses projets, toutes ses œuvres, et ne mettant la main à leur exécution qu'après l'avoir longtemps priée de les bénir. Tous les jours, en visitant le saint Sacrement, il allait rendre ses hommages à la sainte Vierge. Mais cela ne suffisant pas pour satisfaire sa piété, il lui éleva dans sa propre chambre un petit autel, sur lequel il mit sa statue; et là, à toutes les heures de la journée, il lui adressait de ferventes prières, et souvent même il restait longtemps prosterné à ses pieds. S'étant aperçu que l'autel dédié à Marie dans l'église de la paroisse était en mauvais état, il en fit faire un neuf à ses frais, et fit répa-[343]-rer toute la chapelle. Il y a dans la paroisse de Lavalla, à quelque distance du village, un sanctuaire dédié à la sainte Vierge, sous le nom de Notre-Dame de Pitié<sup>6</sup>. Le bon Père le visitait souvent; et, plusieurs fois la semaine, il s'y rendait en procession avec quelques pieux fidèles pour y célébrer le saint sacrifice de la messe. En y allant, on chantait le Miserere mei, et en retournant les litanies de la sainte Vierge.

Dès la première année de son vicariat, il établit dans l'église de la paroisse la pieuse pratique du mois<sup>7</sup> de Marie, qui était peu connue alors, et qui devait, quelques années plus tard, produire tant de fruits de salut dans toute la France et dans tout le monde chrétien. Il faisait lui-même cet exercice<sup>8</sup> tous les matins avant sa messe. A cette occasion, il répandit dans la paroisse un grand nombre d'exemplaires du petit livre appelé Mois de Marie<sup>9</sup> et d'autres ouvrages propres à inspirer la dévotion à l'auguste Mère de Dieu. Aussi, dans peu de temps, les exercices du mois de Marie se firent dans tous les hameaux<sup>10</sup> de la paroisse, et bientôt même chaque famille eut son oratoire, où le soir elle se rassemblait, devant l'image de la Reine du ciel, pour implorer sa protection, pour chanter ses louanges et méditer ses grandeurs et ses bontés.

Quand il eut fondé son Institut, le mois de Marie devint un exercice de communauté; il en établit même la pratique dans les écoles, et en fit un article de règle conçu en ces termes: «Tous les Frères prendront à cœur de faire exactement le mois de Marie, et ils feront en sorte que leurs enfants le

---

<sup>5</sup> Le registre des approbations des Archives du diocèse de Lyon indique le 12 août 1816 pour sa nomination à La Valla: c'était un lundi. Est-il possible de penser qu'il sait, dès son départ de Lyon (24 juillet), sa nomination et qu'il se rend à La Valla dès qu'il peut, par exemple le samedi 3 août ou 10 août (OM 4, p. 220, note)?

<sup>6</sup> C'est le nom donné dans les livres maristes à ce sanctuaire du 15<sup>e</sup> siècle, à cause de la statue de la Piéta qui s'y trouvait. Le nom officiel est chapelle de Leytra.

<sup>7</sup> Cf. Frère Chagas Costa Ribeira, Mois de Marie à La Valla, en 1817. (AFM).

<sup>8</sup> Le P. Champagnat écrit de Paris, au Frère François, le 20 mai 1838: «... Pendant le trajet, c'est-à-dire, en voiture, j'ai fait, avec ceux qui étaient avec moi, le mois de Marie et dit le chapelet...» (LPCI, doc. 193, p. 389).

<sup>9</sup> Frère François dit qu'il «en a reçu un de la main du P. Champagnat (AFM, Mélanges, cahier 1, p. 93).

<sup>10</sup> Dans le cas d'un habitat aussi dispersé que celui de La Valla, il était tout indiqué de proposer l'église pour les gens du bourg et telle ou telle maison pour chaque hameau.

fassent pareillement avec goût et dévotion<sup>11</sup>».

\* \* \*

Il croyait, avec tous les saints, que la dévotion à Marie est une marque de prédestination; il aimait à répéter cette consolante [344] vérité dans ses instructions, et c'est sans doute pour cette raison qu'il faisait tant d'efforts pour faire connaître et pour faire aimer cette auguste Vierge, et pour inspirer aux fidèles et à ses Frères une confiance sans bornes à sa protection. Bien plus, il était convaincu que tous les Frères qui auront le bonheur de mourir dans l'Institut seront sauvés. Plusieurs fois on l'a entendu dire: «J'ai confiance que Marie ne laissera périr aucun de ceux qui persévéreront jusqu'à la mort dans leur vocation et qui quitteront la terre avec ses livrées». Voici les raisons sur lesquelles il fondait son opinion; on verra qu'elles sont graves et bien propres à justifier sa confiance:

1° Sur ce que *la vocation à la vie religieuse* est par elle-même, au sentiment des saints, une marque de prédestination.

2° Sur *la dévotion particulière* que l'Institut professe pour Marie, sur les nombreuses pratiques de piété prescrites par la règle pour l'honorer et pour mériter sa protection. «Si nous voyons, disait-il, tant de chrétiens obtenir le salut, parce qu'ils ont été fidèles à adresser une prière à cette Vierge puissante ou à faire en son honneur quelque acte de vertu, comment un Frère qui récite tous les jours le chapelet, l'office et plusieurs autres prières, qui consacre à cette divine Mère un jour chaque semaine, qui célèbre ses fêtes avec une dévotion particulière, pourra-t-il se perdre? S'il arrivait que quelqu'un, par une étrange perversité abusât de tous les moyens de salut que lui offre son saint état, ne peut-on pas croire que les prières et les bonnes œuvres de ses Frères lui obtiendront sa conversion? Mon avis est qu'il en sera ainsi ou qu'il sortira de l'Institut<sup>12</sup>».

3° Sur *la promesse de salut attachée au saint scapulaire*. D'abord, parce que les Frères portent tous ce saint habit; ensuite, parce que si la sainte Vierge préserve de la damnation éternelle ceux qui se contentent de porter le scapulaire, à plus fort raison en préservera-t-elle ceux qui, avec le scapulaire, portent encore son nom, son habit, vivent dans sa maison, lui payent tous les jours un tribut d'hommage, travaillent à la faire aimer, à répandre sa dévotion parmi les enfants, et pratiquent une infinité d'autres œuvres des plus propres à l'honorer et à mériter sa protection.

**345**

4° Sur *l'expérience du passé*. «Voyez, disait-il, ceux qui sont morts dans l'Institut; consultez les registres mortuaires, et dites-moi s'il y en a un seul dont la fin laisse des inquiétudes sur son sort éternel! Non, grâce à Dieu, il n'y en a point; et tous ces bons Frères sont morts dans les dispositions les plus chrétiennes et les plus rassurantes. Nous pouvons même ajouter à la gloire de Marie, notre bonne Mère, que la plupart sont sortis de ce monde avec des marques visibles de prédestination».

---

<sup>11</sup> Règle de 1837, chap. 4, art. 11, p. 36.

<sup>12</sup> C'était aussi la pensée du P. Colin rapportée par le P. Mayet: «J'ai confiance que tous ceux qui mourront dans la Société seront prédestinés, et que la sainte Vierge fera sortir de la Société quiconque ne serait pas du nombre des Elus... parce que ce seront des cœurs gâtés. Oui, je pousse ma confiance jusque-là» (OM 2, doc. 425 [13], p. 136).

\* \* \*

On pourrait, en confirmation de ces dernières paroles du pieux Fondateur, rapporter ici un grand nombre de traits; nous nous contenterons d'un seul. En 1838, le Frère Justin<sup>13</sup>, directeur de l'établissement de Perreux, fut atteint d'une phtisie pulmonaire qui, en peu de temps, le réduisit à l'extrémité. Ne se faisant point illusion sur la gravité de sa maladie, le bon Frère se prépara à la mort en parfait religieux. Un de ses confrères l'ayant engagé à demander à Dieu sa guérison, «Je m'en garderai bien, répondit-il; je n'ai aucun besoin de la santé, et il me suffit de faire la volonté de Dieu. Si vous saviez combien je m'estime heureux de souffrir un peu pour Notre-Seigneur, et de mourir pour le voir dans le ciel, vous ne me parleriez pas de demander ma guérison». Plein de ces sentiments, il passa les derniers jours de sa vie dans des colloques continuels avec Jésus et Marie. Déjà il avait reçu tous les sacrements, on lui avait appliqué l'indulgence *in articulo mortis*. Son crucifix et son chapelet à la main, il attendait avec un saint désir l'heure du départ pour le ciel. Vers minuit du 23 juin, ceux qui le veillaient, s'apercevant qu'il était plongé dans un profond recueillement, l'appellent, l'interrogent; et par ses réponses, ils s'assurent qu'il a toute sa connaissance. Comme on savait qu'il aimait à s'entretenir avec Dieu, on le laissa tranquille, et l'on se contenta de ne pas le perdre de vue. Après avoir passé près d'une demi-heure dans cette contemplation, sa figure s'anime et semble se colorer; il joint les mains, il fait effort pour se lever et se met à sourire à plusieurs reprises. Les Frères qui le veillaient, lui ayant demandé ce qu'il voulait, et pourquoi il riait. «Je ris, leur répondit-il, parce que je vois la sainte Vierge; elle est là, elle vient me chercher». Un moment après il s'endormit paisiblement dans le Seigneur avec le sourire sur les lèvres et les yeux fixés à l'endroit où il avait dit voir la sainte Vierge. Un postulant qui [346] laissait beaucoup à désirer sous le rapport de la conduite, et dont la vocation était tellement chancelante, qu'il avait demandé plusieurs fois à se retirer, s'étant trouvé à cette précieuse mort, fut entièrement changé par ce spectacle. Le même jour, de grand matin, il alla trouver le Père Champagnat pour lui protester qu'il veut vivre et mourir dans l'Institut, pour le supplier de l'y recevoir, de lui donner le nom du Frère qui vient de mourir, et d'être envoyé dans les missions de l'Océanie. Le changement de ce jeune Frère<sup>14</sup> fut constant: depuis ce jour, il se montra tout autre qu'il n'avait été, et il obtint les trois choses qu'il demandait.

\* \* \*

On sera moins étonné de cette assurance du Père Champagnat touchant le salut des membres de l'Institut, quand on connaîtra ce qu'il prescrit à ses Frères pour honorer Marie et pour mériter sa protection. Dans la pensée du pieux Fondateur, tout dans l'Institut doit appartenir à Marie, tout doit être employé à sa gloire. Aimer cette auguste Reine, la servir et propager son culte, selon l'esprit de l'Eglise, comme un excellent moyen d'aimer et de servir plus facilement et plus parfaitement Jésus-Christ: tel fut le but qu'il se proposa en fondant sa congrégation. Ce fondement posé il veut que les

---

<sup>13</sup> Louis Champalier, né à Saint-Just-en-Doizieu, en 1820. Le fait qui suit est aussi rapporté dans BQF, Ed. 1924, p. 338.

<sup>14</sup> Ce second Frère Justin (Etienne Perret), né à Chamelet (Rhône), en 1814, partit pour la mission d'Océanie et revint mourir à Lyon en 1871 (CSG I, p. 468 et XIII, p. 305).



Frères regardent la sainte Vierge comme leur Mère, comme leur patronne, comme leur modèle; bien plus, qu'il aient pour elle les sentiments que comportent ces qualités de Mère, de patronne, de modèle et de première supérieure<sup>15</sup>. C'est d'après ces principes que les pratiques que nous allons énumérer, furent établies dans l'Institut pour honorer Marie.

Dès le matin, la journée tout entière lui est consacrée par le chant du *Salve Regina* dans les maisons nombreuses, et par la récitation en communauté de la même prière dans les autres maisons. Chaque Frère, en se levant, doit se mettre sous sa protection, s'offrir à elle et réciter trois *Ave Maria*; le soir, avant de se coucher, il doit en faire autant. L'office, le chapelet, la récitation de l'*Ave Maria* à toutes les heures, et plusieurs autres prières, sont le tribut d'hommage que les Frères doivent lui payer pendant la journée. Tous les exercices de piété, de même que la plupart des exercices de communauté, se terminent par le *Sub tuum*<sup>16</sup>. Le [347] samedi de chaque semaine est particulièrement consacré à honorer Marie: ce jour-là, on lui adresse des prières spéciales pour obtenir par son intercession la belle vertu de pureté. En outre tous les Frères doivent jeûner; et si quelqu'un en est empêché, il ne peut s'en dispenser qu'avec permission, et en suppléant au jeûne par quelques prières ou par quelque acte de vertu. Le samedi est encore un jour de communion<sup>17</sup> pour ceux qui ont la permission de la faire. Quant à ses fêtes, elles doivent être célébrées par tous les membres de l'Institut avec une sainte joie, avec un saint respect, un amour et une reconnaissance toute filiale. La règle veut que les Frères s'y préparent par une neuvaine ou par quelque autre pratique de piété. La veille, il y a jeûne. Le jour de la fête, après la sainte communion, chacun doit renouveler ses vœux et se consacrer de nouveau à cette tendre Mère. Les cinq principales fêtes<sup>18</sup> de la sainte Vierge sont chômées dans les maisons de noviciat, et les offices s'y font avec la plus grande solennité. Ces saints jours doivent être entièrement employés par tous les Frères de l'Institut à honorer leur divine Mère, soit en lisant quelques livres qui traitent de ses grandeurs, soit en faisant aux enfants quelques instructions sur le sujet de ces fêtes et sur les avantages de la dévotion à Marie.

A toutes ces pratiques établies dans l'Institut pour honorer la Mère de Dieu, le pieux Fondateur voulait, et il a prescrit que l'on joignît deux choses indispensables, et qui, dans sa pensée, doivent être le complément des hommages rendus à Marie et les effets de la dévotion que l'on a pour elle. La première est l'imitation de ses vertus. Il demande donc que l'amour des Frères pour Marie les porte surtout à prendre son esprit, et à imiter son humilité, sa modestie, sa pureté et son amour pour Jésus-Christ. La vie pauvre et cachée de la divine Mère et les exemples sublimes qu'elle nous a donnés, doivent être la règle de la conduite des Frères, et chacun doit tellement s'efforcer de lui ressembler, que tout dans ses actions et dans sa personne rappelle Marie, retrace l'esprit et les vertus de Marie<sup>19</sup>. La seconde

---

<sup>15</sup> LPC 1, doc. 23, p. 71 et doc. 260, p. 493. Aussi dans Testament Spirituel.

<sup>16</sup> Le *Sub Tuum* est l'une des plus anciennes prières mariales. Elle apparaît dès le 3<sup>ème</sup> siècle (BI No 213, p. 24).

<sup>17</sup> La plupart des Frères communiaient les dimanches et jeudis. Rarissimes étaient ceux qui, comme le Frère François, communiaient tous les jours.

<sup>18</sup> Assomption, Immaculée-Conception, Nativité, Annonciation, Visitation (AFM, Règles communes de 1852, chap. VI, p. 14, note).

<sup>19</sup> «Comme Frères et enfants de Marie, vous devez recourir à elle dans tous vos besoins,

chose, c'est que les Frères se regardent comme particulièrement obligés de la faire connaître-[348]-tre, de la faire aimer, de répandre son culte et d'inspirer sa dévotion aux enfants<sup>20</sup>.

\* \* \*

Voici sur cet intéressant sujet quelques-unes des pensées de notre vénéré Père:

«Le salut vient des Juifs<sup>21</sup>, disait notre divin Sauveur à la Samaritaine; mes chers Frères, nous pouvons dire avec bien plus de vérité, le salut vient de Marie. C'est d'elle qu'est né Jésus; c'est par elle qu'il est descendu du ciel pour sauver les hommes; c'est par sa médiation et son entremise qu'il fait la première application de ses mérites dans la sanctification de saint Jean-Baptiste<sup>22</sup>; c'est à sa prière qu'il fait son premier miracle<sup>23</sup>; c'est à elle que du haut de la croix il confie tous les hommes, en la personne du disciple bien-aimé<sup>24</sup>, afin de nous faire comprendre qu'elle est notre Mère, et que c'est par elle qu'il veut nous accorder ses grâces et nous faire l'application des mérites de sa mort et de sa croix. Or, si les grâces nous sont dispensées par les mains de Marie, et si son intercession est nécessaire pour notre salut, comme nous l'assurent les saints Pères de l'Eglise, nous devons en conclure, avec saint Liguori<sup>25</sup>, un des plus grands saints de notre temps, que le salut de tous les hommes est attaché à ce qu'on leur inspire une solide dévotion à la sainte Vierge et une confiance sans bornes à sa protection. Si donc vous avez le bonheur de faire pénétrer cette précieuse dévotion dans le cœur de vos enfants, vous les avez sauvés; car, ou ils ne s'écarteront pas gravement des sentiers de la vertu, ou ils y seront ramenés par celle que l'Eglise appelle la Mère de miséricorde, le refuge des pécheurs<sup>26</sup>».

**349**

Pour parvenir à inspirer cette solide dévotion à la sainte Vierge, le Père Champagnat veut que les Frères saisissent toutes les occasions d'en parler aux enfants, que souvent ils leur fassent des instructions spéciales sur ce sujet, et que ces instructions soient confirmées et rendues intéressantes par des traits bien choisis, et par la pratique et l'exemple des saints. Lui-même racontait souvent de ces traits, et il savait les placer si à propos et en faire des applications si justes et si heureuses, qu'on était ravi de l'entendre.

Le zèle pour répandre la dévotion à la sainte Vierge, n'est pas seulement un moyen de gagner les enfants à Dieu, c'est encore une source de

---

renouveler chaque jour votre consécration et votre dévouement à son saint et agréable service... faire tout en union avec elle et sous sa protection» (Règle des Petits Frères de Marie, art. 5 et 6, chap. 12. AFM 362.1: manuscrit du Frère François).

<sup>20</sup> «Les Frères feront tous leurs efforts pour inspirer aux enfants une grande dévotion à la sainte Vierge» (Règle de 1837, chap. 4, art. 14, p. 37).

<sup>21</sup> 3n 4, 23.

<sup>22</sup> Lc. 1, 44.

<sup>23</sup> Jn. 2, 1-11.

<sup>24</sup> Jn. 19, 25-27.

<sup>25</sup> «Tous les biens que nous obtenons du Seigneur, nous les recevons par l'intercession de Marie, et pourquoi? parce que, répond saint Bernard, telle est la volonté de Dieu. Mais la raison spéciale se tire de cette pensée de saint Augustin, que Marie est appelée à bon droit notre Mère, parce qu'elle a coopéré par sa charité à nous faire naître à la vie de la grâce... La Sainte Eglise veut qu'en la saluant, nous lui donnions les titres de notre vie, notre douceur, notre espérance» (S. ALPHONSE DE LIGUORI, Œuvres dogmatiques, Vol. VII, p. 298. Ed. Casterman 1867).

<sup>26</sup> Ici, Frère Jean-Baptiste met un long développement que nous renvoyons à la fin du chapitre, sous le titre: annexe 1.

bénédictio pour le catéchiste. C'est ce que le Père ne manquait pas de rappeler aux Frères: «Voulez-vous, écrivait-il à l'un d'eux, que Dieu bénisse votre maison, qu'il répande sur vous et sur vos Frères l'esprit de piété, inspirez à vos enfants la dévotion à la sainte Vierge. Si vous avez du zèle pour faire honorer Marie, écrivait-il à un autre, vous triompherez des tentations qui vous poursuivent, vous persévérerez dans votre belle vocation, vous serez heureux dans votre saint état et la sainte Vierge vous y accordera des grâces particulières. Si la sainte Vierge est pleine de bonté pour tous les hommes, combien sera-t-elle plus miséricordieuse à l'égard de ceux qui, non contents de la servir, travaillent encore à la faire aimer et honorer par les autres<sup>27</sup>».

Ainsi, on le voit, le Père Champagnat ne faisait pas consister la dévotion à la sainte Vierge seulement dans des pratiques extérieures, il voulait que l'on s'appliquât à imiter ses vertus, et que l'on se montrât plein de zèle pour répandre sa dévotion. Toutefois, comme ces pratiques sont très propres à nourrir la piété, à nous mériter la protection de Marie, et que sans elles il n'y a pas de véritable dévotion à la sainte Vierge, il demandait qu'on s'en acquittât avec une grande exactitude et une grande ferveur. Comme nous l'avons déjà dit, plusieurs personnes le pressèrent de retrancher l'office de la sainte Vierge, mais jamais il ne voulut y consentir. En toute occasion il recommandait aux Frères de le jamais le manquer, et les engageait à le réciter avec toute la piété et la dévotion dont ils étaient capables. «Souvenez-vous, leur répétait-il souvent, que c'est la parole de Dieu que vous prononcez, et que c'est le Saint Esprit qui nous a donné ces formules pour prier et pour honorer la Mère de Dieu». Il faisait les mêmes recommandations pour le chapelet<sup>28</sup>, et il voulait que les Frères [350] le portassent toujours sur eux, ainsi que le scapulaire. «Si par suite de quelque événement imprévu ou par des occupations extraordinaires, disait-il, vous n'aviez pas le temps de le réciter en entier, dites-en deux ou trois dizaines; et si cela ne vous est absolument pas possible, dites les trois premiers Ave, ou tout au moins prenez votre chapelet et baisez-le avant de vous coucher; de sorte qu'il ne vous arrive jamais de laisser entièrement cette prière. Celui qui aime Marie, n'est jamais sans quelque objet qui lui rappelle sa divine Mère, et il porte constamment sur lui, le jour et la nuit, le chapelet et le scapulaire. Le chapelet et le scapulaire sont des armes de salut qui nous défendent contre les tentations, et souvent il suffit de les prendre en main, ou même de se rappeler qu'on les porte, pour mettre le démon en fuite». Un jour rencontrant un Frère qui n'avait pas son chapelet, parce qu'il avait changé d'habit. «Si vous aimiez la sainte Vierge, lui dit-il, si vous saviez combien votre chapelet peut vous être utile dans un moment de danger et quelles bénédictions il vous attire quand vous le portez, vous ne l'oublieriez<sup>29</sup> pas si facilement».

Doit-on s'étonner après cela que le bon Père eût une si grande confiance en Marie? Cette confiance était telle que rien ne lui paraissait impossible

---

<sup>27</sup> Ici, autre développement renvoyé en annexe 2.

<sup>28</sup> «Ils porteront toujours sur eux leur Scapulaire et leur Chapelet (Règles Communes de 1852, I ère, partie, chap. 6, art. 13). «Ce n'est pas assez de le réciter (le chapelet), il est bon de le porter sur soi, le jour sous ses habits... comme une arme de défense et un puissant secours", (Règle des P.F.M., AFM, manuscrit doc. 362.1; 262.2 et 362.3).

<sup>29</sup> En route pour Paris, le P. Champagnat écrit, de Lyon, au Frère François, le 10 janvier 1838: «J'ai oublié mon chapelet, envoyez-le-moi sans manquer» (LPC 1, doc. 169, p. 334).

avec le secours de cette Vierge puissante, et souvent on l'a entendu dire «Quand toute la terre serait contre nous, nous ne devons rien craindre si la Mère de Dieu est pour nous».

\* \* \*

A la suite des événements de 1830, comme la congrégation n'était pas autorisée par le Gouvernement, le bruit courut qu'elle allait être dissoute. En effet, le préfet<sup>30</sup> de la Loire, soit qu'il eût [351] reçu des ordres du ministre, soit qu'il ne suivît que les inclinations perverses de son propre cœur et la haine qu'il portait à la religion, se disposait à faire fermer le noviciat. Dans cette circonstance, au lieu de s'effrayer et de se décourager, le Père Champagnat, selon son habitude, s'adresse à la sainte Vierge et lui confie sa communauté. Ayant assemblé les Frères, qui commençaient à s'inquiéter, il leur dit: «Ne vous effrayez pas des menaces qu'on vous fait, et n'ayez aucune crainte pour votre avenir; Marie, qui nous a rassemblés dans cette maison, ne souffrira pas que nous en soyons chassés par la malice des hommes. Soyons plus fidèles que jamais à l'honorer, à nous montrer ses véritables enfants, en imitant ses vertus; redoublons de confiance en elle, et rappelons-nous qu'elle est notre Ressource ordinaire. Pour mériter sa protection et pour écarter de nous tout danger, le matin nous chanterons le Salve Regina avant la méditation». Ce fut là la seule précaution qu'il voulut prendre; et Marie, en qui il avait mis toute sa confiance, ne lui manqua pas: car le préfet fut changé<sup>31</sup>, et la maison ne fut nullement inquiétée. Depuis lors le chant du Salve Regina s'est continué et est devenu un article de règle<sup>32</sup>.

Lorsqu'il avait recommandé une affaire à la sainte Vierge, quelque tournure qu'elle semblât prendre, il était tranquille et plein de confiance. «Ne craignez rien, disait-il; les apparences sont contre nous, mais Marie arrangera tout; elle saura bien écarter les difficultés, dominer les événements et les faire tourner à notre avantage». Chose admirable! jamais sa confiance n'a été trompée. Aussi, dans tous les besoins, dans toutes les circonstances difficiles, c'est à Marie qu'il avait recours; c'est à elle seule, après Dieu, qu'il voulait tout devoir; c'est de sa protection qu'il attendait tout. Marie est notre ressource ordinaire<sup>33</sup>, telle était son expression favorite. En toute occasion, on l'entendait répéter aux Frères, après les avoir engagés à demander les vertus ou les choses temporelles dont on avait besoin: «Vous savez à qui nous devons nous adresser pour obtenir ces faveurs, à notre *Ressource ordinaire*. Ne craignons pas de recourir trop souvent à elle; car sa puissance est sans bornes, sa bonté et son trésor de grâces sont inépuisables. D'ailleurs, elle est chargée de nous, parce qu'elle

---

<sup>30</sup> M. Scipion Mourgue, préfet du 23 septembre 1830 au 4 mai 1831, dit au Conseil Général: «Cette institution (des Frères Maristes) est d'autant moins digne d'encouragement, Messieurs, qu'il est de notoriété publique que les sujets qui en sortent sont d'une déplorable ignorance et servent bien plus à garantir la perte du temps des enfants qu'à les mettre sur la voie des connaissances les plus triviales... Cependant cette institution met une sorte d'acharnement à vouloir enseigner et j'en ai eu la preuve par la téméraire résistance qu'ils ont apportée naguère, à Feurs, à l'admission de l'enseignement mutuel heureusement protégé par le maire ferme et éclairé de cette ville» (RLF, p. 82).

<sup>31</sup> Le 4 mai 1831, il est remplacé par M. De Norvins (LPC 2, p. 13).

<sup>32</sup> «A quatre heures cinquante minutes, le Salve Regina, la prière du matin suivie de la méditation...» (Règles communes de 1852, 1ère partie, chap. 9, art. 3).

<sup>33</sup> Cette écriture en lettres capitales reprend celle de la Règle de 1852, p. 15.

est notre [352] Mère, notre patronne, notre supérieure, et que nous comptons sur elle. Cette communauté est son œuvre; c'est elle qui nous a tous conduits dans cette maison; elle doit donc donner à chacun de nous les vertus qu'elle veut que nous ayons<sup>34</sup>, de même que les choses temporelles qui nous sont nécessaires».

La dévotion à Marie, le désir de l'honorer, de la servir et de vivre sous sa protection étaient pour le pieux Fondateur une marque de vocation. «Pourquoi venez-vous dans notre congrégation, qui est la moindre de toutes», demandait-il une fois à un postulant? «Je viens chez vous, répondit le jeune homme, parce que votre communauté porte le nom de Marie; parce que je désire moi-même porter ce nom et vivre sous la protection de cette divine Mère». «S'il en est ainsi, répliqua le Père, ayez bon courage; Marie vous bénira; vous serez heureux dans son Institut, et vous ferez un bon religieux».

Un autre jeune homme demandait avec instance la faveur d'être admis dans l'Institut; mais, comme il n'avait point de lettre de présentation et qu'il n'était pas connu, le Père refusait de le recevoir. Affligé de ce refus, auquel il ne s'attendait pas, le postulant se mit à pleurer, en protestant qu'il ne veut pas retourner dans le monde. Etonné et satisfait de cette constance, le Père après lui avoir fait plusieurs questions, finit par lui dire: «Venez-vous avec une bourse bien garnie, et pouvez-vous payer votre pension de noviciat? — Je n'ai qu'une pièce de vingt sous, répondit le jeune homme. — Aimez-vous la sainte Vierge? reprit le Père». A cette question, le postulant redoubla ses pleurs. «Aimez-vous la sainte Vierge? lui demanda le Père une seconde et une troisième fois. — Oui, Monsieur, répondit d'un ton ferme le postulant; et c'est pour cela je viens ici. — C'est bon, mon ami, lui dit le Père; donnez-moi vos vingt sous; je vous reçois; mais n'oubliez jamais que c'est pour aimer et servir Marie que vous êtes venu et que vous avez été reçu dans cet Institut<sup>35</sup>».

\* \* \*

Terminons ce chapitre par un trait signalé de la protection de Marie sur notre vénéré Père. Dans le courant de février 1823, un des Frères de Bourg-Argental<sup>36</sup> était dangereusement malade; [353] le Père Champagnat ne voulut pas laisser mourir son enfant sans le voir encore une fois, et lui donner sa bénédiction. Le temps était mauvais et la terre couverte de neige, ce qui ne l'empêcha pas de se rendre à pied auprès du malade, dès qu'il apprit qu'il était en danger. Après l'avoir béni et consolé, il se disposa à repartir pour Lavalla, bien qu'on cherchât à le retenir, par la raison qu'il était tombé ce jour même une grande quantité de neige, et que la tourmente fût très grande. Ne consultant que son courage, le Père ne crut pas devoir se rendre aux prières des Frères et aux conseils de ses amis; bientôt il eut lieu de s'en repentir. Accompagné du Frère Stanislas, il entreprend, pour se rendre à Lavalla, de traverser les montagnes de Pila<sup>37</sup>; mais ils avaient à peine marché deux heures<sup>38</sup>, qu'ils s'égarèrent; et ne reconnaissant aucune

---

<sup>34</sup> LPC 1, doc. 259, p. 492.

<sup>35</sup> Il pourrait s'agir de Joseph-Antoine Falque (Frère Cécilien) qui a remis 1 franc (20 sous) et promis de donner 100 francs plus tard (AFM, Cahier des entrées, R.E. 1, p. 96).

<sup>36</sup> Il s'agit de Frère Jean-Baptiste selon le Frère Avit (AA, pp. 50-52).

<sup>37</sup> Le chemin suivi passe par un col à 1 202 mètres d'altitude: «La Croix de Chaubouret».

<sup>38</sup> De Bourg-Argental au lieu du Souvenez-vous, il y a environ 10 Km.

trace de chemin, ils furent obligés d'aller à l'aventure ou plutôt à la garde de Dieu. Un vent très fort leur jetait la neige à la figure et les empêchait de voir où ils allaient, au point qu'ils ne savaient s'ils avançaient ou s'ils reculaient. Après avoir erré pendant plusieurs heures, le Frère se trouva si fatigué, que le Père Champagnat fut obligé de le prendre par le bras pour le conduire et lui aider à se soutenir. Mais bientôt, saisi lui-même par le froid et étouffé par la neige il se sentit défaillir et fut obligé de s'arrêter. S'adressant au Frère: «Mon ami, lui dit-il, nous sommes perdus, si la sainte Vierge ne vient à notre secours; recourons à elle, et supplions-la de nous tirer du danger où nous sommes de perdre la vie au milieu de ces bois et de cette neige». En finissant ces mots, il sentit que le Frère lui échappait et se laissait tomber de lassitude. Plein de confiance, il se met à genoux à côté du Frère, qui paraissait avoir perdu connaissance, et récite avec une grande ferveur le *Souvenez-vous*. Après cette prière, il essaie de relever le Frère et de le faire marcher; ils n'avaient pas fait dix pas, qu'ils aperçurent une lumière qui brillait à quelque distance: car il était nuit. Ils se dirigent du côté de la lumière, et ils arrivent à une maison<sup>39</sup>, où ils passèrent la nuit. Ils étaient tous les deux glacés par le froid et le Frère surtout fut longtemps à reprendre ses esprits. Le Père Champagnat a avoué plusieurs fois que si le secours ne fût pas arrivé au moment même, ils périssaient l'un [354] et l'autre, et que la sainte Vierge les avait arrachés à une mort certaine<sup>40</sup>.

## ANNEXE 1

C'est par la dévotion à Marie que les saints de tous les siècles ont sanctifié le monde. Saint Vincent Ferrier regardait la propagation de la dévotion à la sainte Vierge comme le moyen le plus efficace pour inspirer l'horreur du péché et l'esprit de pénitence.

Le Père Honoré, religieux de saint François, si illustre par ses prédications évangéliques et par les fruits de salut qu'elles produisaient, ne cessait de propager la dévotion à Marie; apprenant au peuple à l'honorer par diverses pratiques, spécialement par celle du chapelet. Comme plusieurs le critiquaient et lui reprochaient qu'il perdait son temps: «Attendez la fin de la mission, leur répondait le saint homme, et vous verrez à quoi est bonne la dévotion à la sainte Vierge, et si j'ai perdu mon temps en l'inspirant aux fidèles et en leur apprenant à dire le chapelet». La fin de la mission était toujours une foule de pécheurs convertis, la piété, la dévotion et les saintes pratiques de la religion rétablies, les populations qu'évangélisait le saint religieux toutes changées et ramenées dans les sentiers de la vertu.

Tout le monde sait que saint Dominique, prêchant les Albigeois et ne faisant presque aucun fruit, la sainte Vierge lui apparut et lui dit: «Sachez, mon fils, que le moyen dont la sainte Trinité s'est servie pour réformer le

---

<sup>39</sup> Les habitants de la maison étaient Joseph Donnet, sa femme Marie-Magdeleine Despinasse et leur fille Marie-Antoinette, âgée de 5 ans.

<sup>40</sup> «Pendant ma jeunesse, j'aimais beaucoup à aller voir les cousins Don-net, où j'étais toujours bien reçu. A l'une de mes visites, alors que j'étais en costume religieux, le père Donnet me montra, avec une petite fierté, le lit dans lequel le Vénérable avait couché. Je vis un lit très propre, orné de fleurs peintes sur les principaux panneaux» (Ecrit du Frère François-Marie (Jean-Claude Naime) aux archives AFM 0144.0002). Aussi dans «Présence mariste» p. 21 No 176. 1988.

monde a été la salutation angélique qui est le fondement du Nouveau Testament. C'est pourquoi si vous voulez gagner les pécheurs, prêchez mon rosaire». Le saint, consolé et instruit par cette vision, enseigne les mystères du rosaire, inspire la dévotion à la sainte Vierge, et en peu de temps il convertit plus de cent mille hérétiques et une foule innombrable de pécheurs.

Saint Grégoire Thaumaturge, étant devenu évêque de Néocésarée, et n'ayant trouvé que dix-sept chrétiens dans son diocèse, s'adresse à la sainte Vierge, met sous sa protection son épiscopat, lui demande la conversion de son troupeau, la conjure de lui faire connaître la véritable manière de l'instruire et de le gagner à Dieu. La sainte Vierge exauce cette prière de son fidèle serviteur; elle lui apparaît, pleine de gloire, accompagnée de saint Jean l'évangéliste, et elle ordonne à cet apôtre [355] d'expliquer à Grégoire les mystères de la foi et la manière de les enseigner. Enfin, elle donna une telle bénédiction aux travaux du saint évêque, qu'à sa mort, il ne laissa que dix-sept hérétiques ou infidèles dans son vaste diocèse, qui en était plein quand il en prit possession.

Le grand secret de saint Ildefonse, archevêque de Tolède, pour convertir les pécheurs, était de les conduire à Marie; et il témoignait la plus grande assurance quand il les voyait persévérer dans le culte de celle qu'il appelait la réparatrice de l'univers, la trésorière de toutes les grâces. Son zèle pour faire honorer Marie était infatigable; il parlait d'elle à tout propos, et il composa même un livre pour défendre sa virginité perpétuelle. La sainte Vierge ne se laissa pas vaincre en générosité; elle accorda au saint évêque d'innombrables faveurs; nous ne citerons que la suivante. Le dix-huit décembre, jour où l'on célébrait alors en Espagne la fête de l'Annonciation, Ildefonse était sur son siège pour commencer l'office, lorsque la Reine du ciel se présenta à lui, accompagnée d'une Foule d'anges. Elle avait en main le livre que le saint avait composé sur sa virginité, et après lui en avoir témoigné sa satisfaction, elle lui donna, comme gage de son affection, une magnifique chasuble en lui adressant ces paroles: «Parce qu'à une foi vive et à une conscience pure, vous avez joint un grand zèle pour ma gloire, je vous donne ce vêtement tiré des trésors de mon Fils». Ce fait est consigné dans les actes d'un concile d'Espagne, qui établit une fête pour en perpétuer le souvenir, et il est rapporté par Marianna, Baronius, Triténus, par saint François de Sales et une foule d'autres.

Saint Bernardin de Sienne, ayant commencé dès son enfance à servir la sainte Vierge et à la prier devant une de ses images pendant des heures entières, un jour cette divine Mère lui apparut et lui dit: «Mon fils, en récompense de la piété et de l'amour que tu me portes, je t'accorde trois grâces excellentes: la première, la vocation à la vie religieuse; la seconde, le talent et un don particulier pour annoncer la parole de Dieu et pour convertir les pécheurs; la troisième, une solide vertu et une grande sainteté» Peu de temps après, Bernardin remplissait l'Italie du fruit de ses prédications et du bruit de ses miracles. Les plus grands pécheurs se convertissaient à sa parole; la piété reflourissait partout, et la vertu prenait la place du vice. Le saint ressuscita quatre morts, en présence d'un grand nombre de témoins. Ces merveilles et les fruits de salut qu'il opérait, étaient la récompense de sa dévotion à Marie; il avait une telle confiance en elle, qu'il lui demandait un miracle avec le même abandon qu'une grâce ordinaire. A force de prêcher, sa

voix s'étant presque éteinte, il s'adressa aussitôt à Marie, et en obtint une guérison parfaite. Ce saint était né, il avait pris l'habit religieux, fait sa profession, dit sa première messe, prêché son premier sermon, le huit septembre, fête de la Nativité de la sainte Vierge, et il mourut le même jour.

M. de Nobletz, un des hommes les plus extraordinaires du dernier siècle, et qui par ses instructions familières et ses catéchismes aux enfants, rétablit la piété et l'esprit de foi dans toute la Bretagne, dut tous les fruits qu'il opéra à la sainte Vierge, comme il l'avoua en pré-[356]-sence du saint Sacrement, quelques heures avant sa mort. La conscience, dit-il à ce moment suprême, me fait un devoir de découvrir les grandes grâces que Dieu m'a faites par l'intercession de Marie, ma divine Mère. Lorsque je faisais mes études à Agen, une grande affliction m'étant survenue, la sainte Vierge que j'ai toujours servie et aimée, m'apparut, me consola et me dit: «Mon enfant, j'ai obtenu pour vous trois couronnes: la première, est celle de la virginité que vous conserverez intacte toute votre vie, même au milieu des plus grands dangers auxquels vous exposera votre ministère; la seconde, est celle du mépris du monde et du détachement de toutes choses; la troisième, est celle de docteur et de maître de la vie spirituelle; de sorte qu'un grand nombre d'âmes se sauveront par votre moyen». Doit-on s'étonner après cela des fruits de salut qu'a produits ce grand serviteur de Dieu?

Saint Philippe de Néry, dès sa plus tendre enfance, s'était fait un devoir de ne passer aucun jour sans offrir à Marie quelques pratiques de piété. Il ne l'appelait que sa tendre Mère, sa douce patronne, ses délices. En toute occasion, il s'efforçait de la faire aimer, d'inspirer sa dévotion; et il n'en parlait jamais, que son visage ne devînt comme rayonnant de joie et que le cœur de ceux qui l'écoutaient n'éprouvât une augmentation de ferveur, et souvent même le désir d'embrasser l'état religieux. Il ne faisait nul entretien, nulle exhortation, nul discours, sans parler de Marie. Avec les pénitents qu'il dirigeait, avec ceux qui lui demandaient conseil, il ne concluait jamais sans ajouter quelques paroles sur la dévotion à la sainte Vierge. «Honorez Marie, mes enfants, disait-il; car elle est la dispensatrice des grâces. Si vous voulez avoir la persévérance, servez et honorez Marie tous les jours; si vous voulez vous convertir, priez Marie». Le nombre de pécheurs habituels qu'il a convertis et retirés du vice, en leur prescrivant quelques pratiques de dévotion à la sainte Vierge, est incalculable. C'est par cette pieuse dévotion qu'il renouvela la ville de Rome, et qu'il opéra des prodiges de grâce dans toutes les conditions, mais surtout parmi la jeunesse.

Le Père Gonzáles Sylvéra, de la Compagnie de Jésus, avait coutume de recommander toutes ses entreprises à la sainte Vierge. Ayant appris qu'il était destiné pour la mission d'Ethiopie, il s'efforça de se rendre la sainte Vierge favorable par toutes sortes d'hommages et de prières. Tous les jours, pendant le voyage, il passait plusieurs heures en oraison, lui recommandant l'entreprise à laquelle la divine Providence l'avait destiné et la suppliant avec instance d'accorder aux infidèles qu'il allait évangéliser le don de la foi et la grâce du salut. Il rassemblait chaque jour tous les matelots et les passagers pour les entretenir des grandeurs de la Mère de Dieu et pour leur inspirer la dévotion à cette auguste Vierge. Etant arrivé au royaume de Monomotapa, qui était le terme de son voyage, il redoubla ses prières et ses mortifications pour engager la Mère de Dieu à lui faciliter l'entrée de ce royaume et à disposer le cœur du prince à qui il était envoyé, à entendre la



vérité qu'il venait lui annoncer. Quel fut l'effet de cette dévotion et de ce zèle pour la gloire de Marie? C'est que, malgré les obstacles sans nombre qui s'opposaient [357] à la conversion de ce roi idolâtre, le saint missionnaire cependant en vint à bout par la protection de celle qui est toute puissante, et lui conféra le baptême, ainsi qu'à plus de trois cents des principaux seigneurs du pays. Enfin, pour comble de bonheur, après avoir disposé les Cafres à recevoir l'Évangile, il obtint la couronne du martyr. Tels sont le succès et la bénédiction accordés aux entreprises de ceux qui travaillent sous la protection de Marie.

Dans la vie du Père François Vépèze, mort en odeur de sainteté l'an 1617, le Père de Varasco rapporte que ce saint homme eut connaissance d'en haut que les démons se plaignaient surtout de deux sortes de personnes qui leur faisaient éprouver des pertes considérables, savoir: celles qui répandent la dévotion à la sainte Vierge, et celles qui portent le saint scapulaire.

Un missionnaire voit un jour venir à lui, après le sermon, un vénérable vieillard qui demande à lui communiquer une chose importante. «Et qu'avez-vous à me dire? — Une!! Une...». Et la voix lui manque. Le respect pour le ministre de Jésus-Christ lui coupe la parole et ne lui permet pas de lui faire part de ce que Dieu lui a inspiré de lui dire. — «Rassurez-vous, mon ami, parlez en toute liberté. — Quoi! moi, le plus misérable des hommes, venir rappeler un devoir au ministre de mon Dieu! jamais je ne pourrai m'y résoudre. — Ne craignez rien; expliquez-vous: Quel devoir trouvez-vous que je ne remplis pas convenablement? — Ministre de Jésus-Christ, vous vous plaignez que vos discours, qui sont si touchants n'ont point de succès pour le salut des hommes, j'en sais la cause. — Quelle est cette cause? — Vous manquez à une chose essentielle. — Je vous en prie, faites-la-moi connaître; expliquez-vous. — Oh! Monsieur, vous oubliez de parler de la sainte Vierge. Sans elle vous perdez votre temps; car le fruit de la parole de Dieu est entre ses mains». Le missionnaire, qui était un saint prêtre et qui brûlait du désir de sauver les âmes, profite de cet avis. Le lendemain, il fit une solide instruction sur la dévotion à la sainte Vierge, et toute la ville est ébranlée. Les pécheurs demandent à se confesser; et depuis ce jour la mission eut le plus heureux succès. Le missionnaire a souvent raconté, en tierce personne, cette histoire, comme la preuve la plus évidente de la nécessité de la dévotion à la sainte Vierge pour gagner les âmes à Dieu et pour les faire avancer dans la vertu.

## ANNEXE 2

Le bienheureux Herman, évêque en Suède, ayant la pieuse coutume d'ajouter toujours dans ses instructions quelques paroles pour honorer Marie et pour inspirer cette dévotion aux fidèles, elle apparut à sainte Brigitte, et la chargea de dire à ce saint prélat, qu'à cause de cette sainte pratique, elle lui servirait de mère, qu'elle lui obtiendrait une sainte mort et présenterait elle-même son âme à Dieu.

Un professeur, pour honorer Marie, composait des cantiques sur ses grandeurs, et apprenait à ses élèves à les chanter. La sainte Vierge char-[358]-gea encore sainte Brigitte de dire à ce pieux instituteur, que son travail ne serait pas sans récompense, et qu'elle lui réservait dans le ciel

autant de couronnes qu'il avait composé de cantiques à sa louange.

Saint Antonin rapporte expressément que la sainte Vierge vint assister à la mort de son fidèle serviteur saint Dominique, et qu'elle conduisit en triomphe son âme au ciel. Elle accorda la même faveur à saint Philippe de Néry, à saint François-Régis, à saint Liguori et à une foule d'autres, pour les récompenser du zèle que ces grands saints avaient eu pour la faire honorer et répandre son culte.

Saint Joseph Calazance, fondateur des Ecoles pieuses, ne cessait d'inspirer la dévotion à la sainte Vierge; il se faisait un devoir d'habituer les enfants à l'honorer et à la prier chaque jour. Tandis qu'il priait une fois devant une de ses images avec tous ses élèves, la divine Mère apparut à tous et leur donna sa bénédiction. Elle accorda sans doute cette faveur à ce grand saint, pour lui montrer combien son zèle lui était agréable, et pour le récompenser de ce qu'il faisait pour sa gloire.

Un saint religieux de la Compagnie de Jésus, nommé Ignace, abandonna par un ordre du ciel, l'office de prédicateur où il se distinguait, pour faire le catéchisme aux petits enfants. Comme il était très dévot à la sainte Vierge, il travaillait continuellement à inspirer à ses élèves la même dévotion. Son zèle le portait à aller faire le catéchisme dans les places publiques. A chacune de ses instructions il faisait raconter par quelqu'un une histoire ou un miracle de la sainte Vierge. Le peuple écoutait les explications que le saint religieux y ajoutait, avec une grande avidité et beaucoup de fruit. Un jour, dans le marché de Lisbonne, il demanda à une multitude de paysans si quelqu'un parmi eux voulait réciter l'Ave Maria. Tous, par timidité ou par respect humain, ayant refusé de le faire, un enfant de six mois, qui était entre les bras de sa mère, élevant la voix, commença distinctement la salutation angélique et la récita tout entière, au grand étonnement de tout le monde. La sainte Vierge permit ce miracle pour autoriser le ministère de son serviteur, et pour faire comprendre combien son zèle lui était agréable. Sur son lit de mort, ce bon religieux fut visité par Marie, qui le consola, le remplit de joie et de bonheur. Il avait demandé à être enseveli avec la baguette dont il s'était servi pendant 17 ans pour montrer les lettres aux enfants et pour leur apprendre le catéchisme. On acquiesça à sa demande.

## CHAPITRE HUITIEME

### *De son obéissance et de son respect pour le clergé.*

L'obéissance est la vertu particulière du christianisme; c'est le fondement de l'état religieux; c'est l'abrégé de la perfection, et le moyen le plus sûr pour acquérir toutes sortes de vertus. Profondément convaincu de cette vérité, le Père Champagnat s'attacha avant tout, à l'obéissance, et il se livra entièrement à la disposition de ses supérieurs. Il se méfiait tellement de son propre esprit, il était si persuadé que sans l'obéissance les meilleures choses ne peuvent plaire à Dieu, et il avait d'ailleurs un si profond respect pour ses supérieurs, qu'un seul mot de leur part eût suffi pour lui faire abandonner l'œuvre qui lui tenait le plus au cœur: la fondation de sa congrégation. Plusieurs fois il a dit à Monseigneur l'archevêque de Lyon et à ses Vicaires<sup>1</sup> généraux: «Si vous croyez que cette œuvre ne vienne pas de Dieu, dites-le-moi, et aussitôt je l'abandonne: car je ne veux que ce que Dieu veut, et je ne puis savoir ce qu'il veut de moi que par vous». Une des maximes du pieux Fondateur était que l'homme n'est heureux et ne peut faire le bien que là où Dieu le veut, et que Dieu le veut toujours où l'obéissance l'appelle. C'est pour cela que jamais il ne demanda ni même ne désira aucun poste; c'est pour cela encore que jamais il ne voulut rien faire que par esprit de dépendance de ses supérieurs, et qu'il n'entreprit rien sans avoir obtenu leur agrément.

*A son avis, l'obéissance est extrêmement nécessaire aux Frères pour trois raisons.*

«I° Parce que cette vertu, disait-il, est le fondement de l'état religieux, et que c'est par elle que nous sont communiquées les grâces d'état, si nécessaires pour avoir une vocation fidèle. Si donc vous désirez que Dieu se serve de vous pour faire le bien parmi les enfants, laissez-vous conduire par l'obéissance; aimez l'emploi[360] et le poste que vous donne l'obéissance. «Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre, dirent les Apôtres au Sauveur; néanmoins, sur votre parole, nous jetterons les filets<sup>2</sup>». Ils le firent, et ils prirent une si grande quantité de poissons que leurs filets se rompaient. Imitez les apôtres; jetez votre filet dans l'endroit qui vous est désigné par l'obéissance, et votre travail sera béni, et vous aurez le bonheur de gagner les enfants à Dieu. Savez-vous ce qui arrive quand l'obéissance vous appelle à un emploi? Si vous l'acceptez avec soumission, Dieu vous départ immédiatement toutes les grâces<sup>3</sup> qui vous sont nécessaires pour le bien remplir; et plus il vous en coûte pour vous soumettre à ce que demande de vous l'obéissance, plus les grâces sont abondantes. Dieu enverra son ange devant vous qui vous préparera la voie, qui écartera les difficultés, qui disposera l'esprit des habitants en votre faveur, qui rendra docile le cœur

<sup>1</sup> (OM 2, doc. 757 [5], p. 771). Plus tard, le Père Champagnat tiendra le même langage à M. Barou, Vicaire général, LPC 1, doc. 7, p. 39; à M. le Vicaire général de Lyon, LPC 1, doc. 4, p. 35 et à M. Cattet LPC 1, doc. 11, p. 47.

<sup>2</sup> Le 5, 5-6.

<sup>3</sup> LPC1, doc. 24, p. 72.

des enfants qui vous seront confiés; et vous verrez, par votre expérience, qu'il n'y a rien de difficile et que tout est possible, quand on marche dans les voies de l'obéissance. Au contraire, si vous vous conduisez par votre volonté, si vous cherchez un emploi ou un poste selon vos goûts, si à force d'instances, vous obligez votre supérieur à vous changer, vous n'aurez plus droit de compter sur ces grâces particulières; car, rappelez-vous cette sentence de l'Imitation de Jésus-Christ<sup>4</sup>: *Qui se soustrait à l'obéissance, se soustrait la grâce à lui-même*. Etant privé de la grâce et du secours de Dieu, vous n'aurez aucun succès; et là où vous aviez cru trouver votre contentement et votre satisfaction, vous ne rencontrerez que peines et afflictions. Vous serez d'autant plus malheureux dans une pareille position, que votre conscience vous accusera d'être vous-même l'instrument de votre triste sort et de vous être attiré ces peines par votre défaut d'obéissance. En cet état vous n'aurez de consolation à attendre ni de Dieu ni des hommes. Vous n'aurez rien à attendre de Dieu, puisque vous ne faites pas sa volonté, mais la vôtre. Vous n'oserez pas vous adresser à votre supérieur, car il pourrait vous répondre: «Vous m'avez forcé de vous donner cet emploi, ce poste; si vous n'y réussissez pas, si vous y êtes malheureux, c'est votre faute, et vous n'avez que ce que vous avez cherché». Pour bien faire comprendre sa pensée, il se servait de cette comparaison: «Si le soldat, qui est envoyé dans une garnison, suit la voie qui lui est marquée sur sa feuille de route, à chaque étape et partout [361] où il passe il trouve protection, logement, nourriture et tout ce qui lui est nécessaire. Mais s'il prend une autre voie, il n'a droit à aucun de ces secours; il est abandonné à lui-même; il est obligé de voyager à ses propres frais, au péril d'être pris et d'être enfermé comme un déserteur. Ainsi en est-il pour le religieux: tant qu'il reste dans la voie de l'obéissance, Dieu le comble de ses grâces et le couvre de sa protection; rien ne lui manque, et il est béni dans tout ce qu'il fait. Mais s'il sort de cette voie pour marcher dans celle de sa propre volonté, il n'a plus droit au secours de Dieu; il est abandonné à sa faiblesse; il fait autant de chutes que de pas; il est malheureux, et il rend malheureux tous ceux qui l'entourent.

« 2° *L'obéissance est extrêmement nécessaire aux Frères*, parce qu'ils sont obligés d'inspirer cette vertu aux enfants. Tous les hommes s'accordent à proclamer que l'unique moyen de régénérer la société, c'est de donner une bonne éducation aux enfants. Or, l'obéissance tient le premier rang entre les principales choses nécessaires à une bonne éducation<sup>5</sup>. Mais ici, comme ailleurs, nul ne donne ce qu'il n'a pas, et le Frère qui n'est pas obéissant, n'inspirera jamais cette vertu à ses élèves; et par cela seul qu'il ne leur apprend pas à obéir, il ruine l'œuvre de leur éducation. Qu'on ne dise pas qu'on obtiendra l'obéissance par la fermeté de caractère et par la force matérielle; l'obéissance ne s'impose pas, elle s'inspire; et si l'ordre extérieur et la discipline peuvent être établis et maintenus par l'autorité et par une volonté énergique, la vertu d'obéissance et la grâce qui l'accompagne toujours, peuvent seules inspirer cette vertu et la faire naître dans le cœur des enfants.

« 3° *L'obéissance est encore absolument nécessaire aux Frères*, parce qu'elle est pour eux un devoir d'état, et que sans elle il n'y a ni progrès dans

---

<sup>4</sup> Livre 3, 13.1.

<sup>5</sup> LPC 1, doc. 31, p. 86.

la vertu, ni contentement. L'obéissance est pour les Frères un devoir, un commandement: car ils ont promis, ils ont fait vœu d'obéir. La vie d'un Frère par suite de sa vocation, par suite de son vœu est essentiellement une vie de dépendance; et celui qui en religion est attaché à sa propre volonté, qui se soustrait à l'obéissance et suit son propre esprit dans ce qu'il fait, manque à son devoir d'état et n'accomplit pas son vœu. Une chose qu'il ne faut pas oublier c'est que les Frères doivent particulièrement l'obéissance à ceux qui leur sont donnés pour les conduire; c'est qu'ils n'accomplissent pas leur vœu, s'ils ne sont pas soumis à leurs Frères directeurs. En effet, c'est au Frère directeur [362] que vous devez l'obéissance, parce qu'il est le représentant du supérieur; parce que c'est de lui que vous dépendez pour tout le détail de votre conduite. Celui qui ne voudrait obéir qu'au supérieur<sup>6</sup> ou lorsque le supérieur commande, n'obéirait presque jamais: car le supérieur commande rarement par lui-même, et il est un grand nombre de religieux qui, pour le détail de leur conduite extérieure, n'ont jamais reçu un seul ordre de lui. De là je conclus qu'un Frère qui n'est pas uni à son directeur, et qui ne lui est pas soumis, n'est pas obéissant et n'accomplit pas son vœu. Or, s'il n'accomplit pas son vœu, ne demandez pas quels progrès il fait dans la vertu: car il n'en fait aucun. Il n'avance pas, il recule. Tous les jours, sa piété, l'amour de sa vocation, le dévouement à son emploi, l'horreur pour le péché, le zèle du salut de son âme vont en diminuant, sans qu'il s'en aperçoive. Bientôt il perd la paix et le contentement; et alors, le trouble, le mauvais esprit, l'amertume de cœur, l'ennui, le dégoût de son saint état prennent la place du bonheur et de la sainte joie qu'il goûtait autrefois, quand il était soumis et obéissant. Voici une vérité que je vous prie de ne pas oublier. Il y a deux personnes de qui dépend votre bonheur; pour être contents, pour être heureux dans votre vocation, il vous faut nécessairement être bien avec elles. Ces deux personnes sont le bon Dieu et votre supérieur. Pour être bien avec le bon Dieu, deux choses vous sont nécessaires: craindre le péché et l'éviter avec soin; être fidèles à tous vos exercices de piété et les faire avec toute la ferveur possible. Pour être bien avec le supérieur, deux choses sont également nécessaires: l'ouverture de cœur pleine et entière, et la docilité. Donnez-moi un religieux qui soit bien avec Dieu et avec son supérieur, et qui ne soit pas heureux dans sa vocation, dans son emploi; je ne crois pas qu'il en existe un seul. Donnez-moi un religieux qui ait peu de rapports avec son supérieur, qui lui cache son cœur, ses défauts, ses faiblesses; un religieux qui ait quelque rancune contre son supérieur, qui s'en croit maltraité, et qui soit heureux, content et solidement vertueux: vous courriez toute la terre que vous n'en trouveriez pas un seul. Pour un religieux, obéissance, bonheur et solide vertu sont trois mots synonymes; qui n'a pas le premier n'aura jamais les deux autres».

\* \* \*

L'amour que le bon Père avait pour l'obéissance lui faisait chercher les occasions de la pratiquer. Aussi, chaque fois qu'il vou-[363]-lait faire une vêtue, il en demandait permission à Mgr l'archevêque<sup>7</sup>. Quelqu'un lui ayant fait observer qu'il pourrait bien obtenir cette permission une fois pour toutes, et que cela le dispenserait d'écrire plusieurs fois l'année pour

---

<sup>6</sup> «Supérieur» signifie ici: Supérieur général.

<sup>7</sup> LPC 1, doc. 127, p. 259; et doc. 200, p. 405.

demander toujours la même chose. «Il est vrai, répondit-il, que cela abrègerait le travail; mais, outre que j'aime à avoir des rapports fréquents avec mes supérieurs, il est nécessaire que nous fassions souvent acte de dépendance et que nous nous ménagions les occasions de pratiquer l'obéissance». Exemple admirable, et bien propre à confondre les esprits indépendants et amateurs de la fausse liberté, qui trouvent pénibles les prescriptions de la règle qui les obligent à avoir des rapports fréquents avec le supérieur, et à lui demander des permissions pour agir en certaines circonstances.

Le pieux Fondateur avait un respect profond pour les pasteurs de l'Eglise. D'abord pour notre saint Père le Pape, dont il regardait les décisions, les avis et tout ce qui venait de lui comme des oracles. Lisant un jour à la communauté une lettre encyclique de Léon XII<sup>8</sup>, concernant les mauvais livres, il voulut que les Frères, pour témoigner leur profond respect aux paroles du Pape, se tinsent debout pendant cette lecture. C'est à l'occasion de cette lettre qu'il donna aux Frères cette règle si sage, qui leur interdit la lecture de tout ouvrage dangereux: «Les livres<sup>9</sup> qui seraient pris entre les mains des enfants comme suspects, seront remis au Frère directeur, sans qu'on se permette de les lire; et le Frère directeur s'il les croit mauvais, ne doit pas les examiner lui-même, mais les remettre à M. le curé».

Voyant un jour un ancien Frère lire avec beaucoup d'attention. «Que lisez-vous? lui demanda-t-il. — Mon Père, je lis un ouvrage sur l'infailibilité du Pape. — Par qui est fait cet ouvrage? — Par le cardinal Maur Cappellary<sup>10</sup>, aujourd'hui notre saint Père le Pape Grégoire XVI. — A la bonne heure. Mais y croyez-vous, à l'infailibilité du Pape? — Oui, mon Père, j'y crois très ferme-[364]-ment. — Moi aussi, répliqua-t-il, j'y ai toujours cru, jamais je n'ai eu le moindre doute à ce sujet».

Pour inspirer aux Frères un grand attachement à l'Eglise et une entière soumission à son auguste chef, il a fait plusieurs fois cette comparaison. «De même que toute la lumière qui éclaire la terre nous vient du soleil, de même aussi toute la lumière qui éclaire les hommes dans l'ordre surnaturel, dans l'ordre du salut, vient de notre saint Père le Pape. Le Pape est au monde moral ce que le soleil est au monde physique. Sans le soleil, la terre ne serait qu'un chaos; sans le Pape, l'Eglise tomberait dans le néant, et il ne nous resterait que la nuit profonde de l'erreur. Ce qui se passe chez les protestants, où l'on en est venu jusqu'à nier l'existence<sup>11</sup> de Jésus-Christ même, nous en est une preuve irrécusable. En demeurant attaché à ses pasteurs, le catholique possède la vérité; il reste uni à Jésus-Christ. L'Eglise aujourd'hui est telle que le divin Sauveur l'a fondée, telle que les Apôtres l'ont établie. Si saint Pierre et saint Paul revenaient sur la terre, en fait de doctrine, ils n'auraient pas un iota à réformer; ils trouveraient l'Eglise telle qu'ils l'ont laissée, c'est-à-dire, avec les mêmes dogmes, la même morale, le

---

<sup>8</sup> Elu pape en 1823, Léon XII publie, le 3 mai 1824, l'encyclique «Ubi Primum» qui conjure les évêques de veiller à l'enseignement donné dans les séminaires (Cf. Leflon. Histoire de l'Eglise, Vol. 20, pp. 388-389. 1951).

<sup>9</sup> Règle de 1837, chap. 5, art. 31, p. 46.

<sup>10</sup> Ce livre «Il trionfo della Santa Sede e della Chiesa» est un «cri d'espérance clans le triomphe prochain et définitif de l'Eglise. Les catholiques, disait la préface, ne doivent-ils pas apprendre par les faits, selon l'expression de Chrysostome, qu'il est plus facile d'éteindre le soleil que de détruire l'Eglise». (Dict. de théologie. L. Letouzey, p. 1822. 1920).

<sup>11</sup> Allusion au protestantisme libéral qui parfois met en doute la divinité de Jésus-Christ.

même enseignement, les mêmes sacrements, les mêmes moyens de salut, la même hiérarchie. Ces saints Apôtres<sup>12</sup>, je ne crains pas de l'assurer, seraient contents et satisfaits; ils s'écrieraient: C'est bien là l'Eglise que nous avons établie; c'est bien là l'épouse de Jésus-Christ, toujours sans tache et sans rides<sup>13</sup>; elle est telle que nous l'avons laissée en mourant».

Son respect pour les évêques n'était guère moins grand. Dès qu'il paraissait devant eux, il se jetait à genoux et demandait humblement leur bénédiction; en se retirant, il en faisait autant. Les prélats avec lesquels il eut à traiter, furent ravis de l'humilité et de l'esprit de simplicité du pieux Fondateur; ils lui donnèrent tous les plus grandes marques d'estime, et se montrèrent entièrement dévoués à son œuvre, ce qui était pour lui une de ses plus grandes consolations. «Oh! qu'il est consolant, s'écriait-il quelquefois, d'avoir tous ces saints évêques pour nous! Peut-on craindre quand on est conduit et protégé, par les successeurs des apôtres, par ceux qui sont la lumière du monde, les colonnes de la vérité, le [365] sel de la terre<sup>14</sup> ! Les évêques sont nos pères, nous devons nous regarder comme leurs enfants, et leur donner en toute occasion des marques d'un profond respect et d'une entière soumission. Il faut absolument que les Frères aillent bien avec le clergé; aujourd'hui plus que jamais cela est nécessaire pour faire le bien» \*.

[\* L'auteur introduit ici une note qui est en annexe à la fin de ce chapitre, p. 369.]

Il n'y a peut-être pas de chose qu'il ait tant recommandée aux Frères que le respect pour le sacerdoce et la soumission aux pasteurs de l'Eglise. Il suffit de lire la règle et les écrits qu'il a laissés, pour en être convaincu. Ainsi, il veut:

1° Que les Frères regardent M. le curé de la paroisse où ils sont établis comme leur père, et qu'ils se conduisent à son égard comme des enfants soumis.

2° Que dans toutes les choses un peu importantes qui regardent l'école, ils prennent son avis, surtout lorsqu'il s'agit de renvoyer un enfant, et qu'ils s'entendent aussi avec lui pour les distributions de prix; qu'ils ne fassent rien contre son gré et sans son plein consentement.

### 366

3° Qu'ils reçoivent gratuitement dans l'école tous les indigents présentés par lui.

4° Qu'ils n'interrompent pas la classe et ne sortent jamais de la paroisse sans le prévenir.

5° Qu'ils lui demandent sa bénédiction toutes les fois qu'ils sont rappelés à la maison-mère, ou qu'ils y viennent pour la retraite, de même que lorsqu'ils partent pour un simple voyage.

6° Qu'ils le prient de visiter souvent les classes et de bénir de temps en temps les enfants.

7° Qu'ils ne fassent aucune visite aux parents des élèves sans le prévenir, et sans s'être assurés auprès de lui si ces visites sont convenables et peuvent être avantageuses à l'école.

8° Qu'ils fassent tous leurs efforts pour donner aux enfants une haute idée du sacerdoce, pour leur inspirer un grand respect pour le clergé, une

---

<sup>12</sup> Le Frère François précise que ces commentaires proviennent d'une instruction faite par le P. Champagnat, le jour de la fête de saint Paul (CSG II, p. 231).

<sup>13</sup> Ep. 5, 27.

<sup>14</sup> Mt. 5, 13.14; I Tm 3, 15.

entière soumission à MM. les curés!<sup>15</sup>.

Pendant toute sa vie, il a exigé l'observance de ces divers points. Il aurait voulu que le cinquième et le sixième fussent, comme les autres, des articles de règle; mais, comme plusieurs curés se prêtent difficilement à leur accomplissement, il a paru plus convenable de les laisser sous forme de conseil que d'en faire une règle. Enfin, il recommandait sans cesse à ses Frères de se tenir toujours très unis avec M. le curé; de recevoir avec un profond respect ses avis, ses conseils, ses avertissements et même ses réprimandes; de le seconder de tout leur pouvoir dans tout ce qui a rapport à la bonne éducation des enfants et dans toutes les œuvres qui sont selon l'esprit de la règle: tels que de former les enfants au chant de l'Eglise, de leur apprendre à servir la messe, de les exercer pour les processions du saint Sacrement, d'en prendre soin pendant le temps des retraites de première communion, et de faire toutes ces choses avec dépendance et selon les intentions de M. le curé. Pour tout dire en un mot, il veut que les Frères ne fassent qu'un avec M. le curé, et qu'ils se comportent de telle manière que leur école et leur conduite personnelle soient sa consolation.

\* \* \*

Tel est l'esprit que le pieux Fondateur s'est efforcé de donner à ses Frères, soit par ses instructions, par ses avis particuliers, par les règles pleines de l'esprit de Dieu qu'il a faites pour [367] cela, soit surtout par ses exemples. C'est à la demande du clergé qu'il a fondé toutes ses écoles; et jamais il n'aurait consenti à envoyer des Frères dans une paroisse, quelque avantageux que lui eût paru le poste, sans l'agrément de M. le curé. Sa première visite, quand il arrivait dans une paroisse pour inspecter les écoles, était toujours à M. le curé; et il allait lui présenter ses respects même avant de voir les Frères. Dans ces occasions, il jugeait ordinairement de l'état de l'école et de la conduite des Frères par les dispositions et les rapports de M. le curé; s'il était content, c'était pour lui une preuve que tout allait bien. En ce cas, la plupart du temps, il se contentait de faire une courte visite aux Frères, pour leur consolation particulière et se retirait sans même voir les classes. Survenait-il quelques difficultés dans une maison, il ne voulait jamais rien régler sans avoir consulté M. le curé, sans avoir pris son avis. Souvent l'humilité du pieux Fondateur et le profond respect qu'il portait aux pasteurs des paroisses, aplanirent bien des difficultés, calmèrent bien des susceptibilités et arrangèrent les affaires les plus désespérées. La dernière fois qu'il passa à Lyon, en venant de fonder le noviciat de Vauban, quoiqu'il fût très souffrant, il voulut aller présenter ses respects à M. le curé de Saint-Jean qui était chargé de la Providence Denuzière<sup>16</sup>. Comme on voulait l'en détourner, à cause de l'état d'épuisement et de souffrance dans lequel il se trouvait «Non, dit-il, il faut que j'y aille; il ne me recevra peut-être pas très bien, à cause des difficultés survenues dans l'administration de cette maison; mais n'importe, il faut passer par-dessus de pareilles bagatelles, pour faire les œuvres de Dieu, et puis ma visite ne peut que lui faire plaisir». En effet, l'accueil fut d'abord très froid, le bon Père en parut même embarrassé; mais il mit tant de franchise, de simplicité et d'humilité dans ses explications, que M. le curé se radoucit entièrement, et qu'il reconduisit le Père avec mille

---

<sup>15</sup> Règle de 1837, chap. 5, art. 8 et 15; aussi chap. 8, art. 5.

<sup>16</sup> LPC 2, p. 588. Aussi LPC 1, doc. 306, pp. 552-555.



témoignages d'amitié et de dévouement. Il portait si loin son respect pour le clergé que plusieurs curés crurent qu'il en agissait ainsi par timidité, et parce qu'il les craignait; et dans cette conviction, ils lui demandèrent quelquefois des concessions en ce qui concerne les conditions financières des établissements; mais le pieux Fondateur était aussi ferme qu'il était humble et modeste. Si l'intérêt du bien l'a porté, dans certaines circonstances, à se montrer facile sur les questions d'un ordre purement matériel, il n'a jamais [368] cédé sur ce qui aurait pu devenir un danger pour la vertu des Frères ou les exposer à perdre l'esprit de leur état.

Une dernière chose qu'il recommandait souvent aux Frères et dont il a même fait un article de règle, c'est de se tenir en dehors de tout parti et de toute opinion qui diviseraient la paroisse. Appelés uniquement pour l'instruction et l'éducation des enfants, les Frères doivent bien se garder de critiquer la conduite des autorités, ou de s'immiscer en aucune manière dans les affaires d'administration ecclésiastique ou civile<sup>17</sup>.

Un Frère très pieux, mais d'une grande simplicité, s'étant permis de faire des reproches à son curé de ce qu'il ne soutenait pas assez les Frères, et ne visitait pas leur école, le Père Champagnat, qui pendant les vacances eut connaissance de cette faute, le fit appeler et lui dit «Qui vous a chargé de la conduite de votre curé, et de quel droit allez-vous lui faire des reproches? Vous avez fait là une action qu'un Petit Frère de Marie ne doit jamais se permettre. Dès demain, vous partirez de grand matin pour aller trouver M. le curé, et pour lui demander pardon à genoux de cette faute». Le bon Frère reçut et accomplit cette pénitence avec beaucoup d'humilité; elle n'eut pour lui de pénible que les dix lieues qu'il lui fallut faire à pied, pour l'accomplir.

Pour que cette dépendance où il veut que les Frères se tiennent à l'égard du clergé, n'affaiblisse jamais la régularité et l'esprit de communauté, il a sagement réglé que, dans le cas où M. le curé proposerait aux Frères quelques changements dans la manière de tenir les écoles ou dans la forme de vie propre à l'Institut, comme aussi s'il voulait leur donner quelques permissions extraordinaires, ils lui fissent connaître avec respect ce que la règle leur prescrit ou leur permet de faire à ce sujet, et le priassent de trouver bon qu'ils y conforment leur conduite. Mais, comme il peut arriver que M. le curé insiste, alors pour éviter toute contestation avec lui, il enjoint de le supplier d'agréer, qu'avant d'agir, on écrive au Supérieur général pour en obtenir la permission<sup>18</sup> de le satisfaire. On voit combien ce moyen est sage et prudent, combien il est propre à écarter tout conflit: car, en renvoyant la décision de [369] la difficulté au supérieur, il met les Frères en dehors de tout débat; il assure leur union avec M. le curé, et ôte à celui-ci la faculté d'abuser de la dépendance et de la soumission dans lesquelles les Frères doivent toujours être à son égard. C'est ainsi que le pieux Fondateur a su trouver le moyen de donner à M. le curé toute l'autorité et toute l'influence qu'il a droit d'exercer sur les Frères et sur leur école,

---

<sup>17</sup> Règle de 1837, chap. 5, art. 10, p. 40.

Cet article de la Règle a été observé par les Frères, comme en témoigne le Conseil Général de la Loire: «On doit aux Frères (maristes) cette justice qu'aucune préoccupation politique ne les a jamais détournés du but de leur institution» (Registre des délibérations, le 25 août 1838).

<sup>18</sup> «On répondra aux observations de MM. les Curés, qui sembleraient. s'éloigner de l'esprit de la Règle, qu'on pourra s'y conformer quand on en aura obtenu la permission» (Règle de 1837, chap. 5, art. 11, p. 40).

sans que cette autorité et cette influence puissent jamais altérer l'esprit de régularité et d'uniformité qui doit régner dans toutes les maisons de l'Institut.

## ANNEXE

Un Frère ayant demandé au Père Champagnat comment il devait se conduire à l'occasion de la visite de Monseigneur l'évêque dans la paroisse, il lui répondit:

1° Si l'on va en procession au-devant de Monseigneur, vous ne manquerez pas d'y aller avec tous vos petits enfants, leur recommandant d'être modestes, silencieux, et de garder un ordre parfait.

2° Vous irez avec vos confrères présenter vos humbles respects à Monseigneur, au presbytère, vous entendant pour cela, avec M. le curé, pour prendre le moment le plus opportun et le plus convenable.

3° En paraissant devant Monseigneur, vous vous jetterez à ses pieds pour recevoir sa bénédiction; vous en Ferez autant avant de vous retirer.

4° Après avoir exprimé vos sentiments de profond respect à Monseigneur, vous lui rendrez brièvement compte de l'état de vos classes, et vous le prierez de vouloir bien visiter votre établissement et bénir vos enfants.

5° Si cette faveur vous est accordée, vous disposerez toutes choses de manière que l'ordre, la discipline, la propreté, la simplicité et la modestie se montrent partout dans votre établissement et dans la tenue de vos Frères et de vos enfants.

6° Vous irez recevoir Monseigneur à la porte principale de votre établissement, et le conduirez dans la salle où vos enfants seront réunis sous la conduite des Frères, et où vous aurez préparé une place pour faire asseoir Monseigneur et ceux qui l'accompagneront.

7° Dès que Monseigneur et ceux de sa suite seront placés, un enfant que vous aurez exercé pour cela, lui fera un petit compliment, pour le remercier de la visite qu'il veut bien vous faire, et pour lui témoigner les sentiments de respect, d'amour, de soumission et de religieuse vénération qui sont dus à un premier pasteur, à un successeur des apôtres.

8° Les Frères et les enfants devront ensuite se mettre à genoux pour recevoir sa bénédiction.

9° Vous accompagnerez Monseigneur dans la visite qu'il fera de votre établissement; enfin, vous le reconduirez jusqu'à la porte principale, et ne le quitterez pas sans lui avoir demandé de nouveau sa bénédiction.

## CHAPITRE NEUVIÈME

### *De son amour pour la pauvreté.*

Le Père Champagnat a pratiqué la pauvreté toute sa vie. Son petit patrimoine fut à peine suffisant pour payer sa pension dans les séminaires et pour fournir à son entretien; de sorte qu'il n'avait rien quand il fut ordonné prêtre. Comme il était d'un désintéressement parfait, jamais, pendant le temps qu'il resta vicaire, il n'eut la pensée de faire des épargnes; tout ce qu'il avait était pour les pauvres ou pour subvenir aux besoins de sa communauté. Bien que les Frères fussent dans le plus grand dénuement, il ne balança pas à unir son sort au leur et à partager leurs privations et leur pauvreté. Depuis le jour où il vint demeurer avec eux, il n'eut plus rien à lui, il voulut toujours pratiquer la vie de communauté. Un Frère, en lui parlant d'un objet qui faisait partie du mobilier qu'il avait apporté du presbytère, s'étant servi du mot *vôtre*, «Que me parlez-vous de *vôtre* ou de *mien*? lui répliqua vivement le Père. Cet objet est autant à vous qu'à moi; il est à la communauté, c'est-à-dire, à tous les Frères qui en ont besoin». Mais pour comprendre tout ce que la vie de communauté a dû lui coûter de privations et de sacrifices, il nous faut dire, en peu de mots, de quelle manière vivaient les Frères dans ces commencements. Le bon Père n'avait aucune ressource, lorsqu'il fonda son Institut: il fut obligé d'emprunter l'argent que lui coûta la petite maison qui devait servir de berceau à ses premiers enfants<sup>1</sup>.

Les jeunes gens qu'il s'adjoignit pour cette fondation, étaient encore plus pauvres que lui; et pour les faire subsister, il n'avait que son modique traitement de vicaire et les quêtes qu'on faisait dans la paroisse de Lavalla. Ces quêtes furent, pendant huit ans, la plus grande ressource de la communauté.

### 371

L'ordinaire de la maison était des plus simples et des plus frugaux: du pain grossier, du fromage, des pommes de terre, des légumes, quelquefois un peu de salé<sup>2</sup>, et toujours de l'eau pour boisson, telle était la nourriture des Frères.

Tous ces aliments étaient servis sans apprêt: d'abord par esprit de mortification et de pauvreté; ensuite parce que les Frères, qui étaient tous jeunes, n'étaient pas formés à la cuisine et s'en acquittaient assez mal, bien qu'ils y missent toute la bonne volonté possible. Deux choses seulement

<sup>1</sup> Le 1er octobre 1817, le P. Champagnat, conjointement avec M. Courveille, curé d'Epercieux, acheta l'immeuble, par un acte sous-seing privé, au prix de 1 000 fr.; le vendeur et le P. Champagnat firent un nouveau sous-seing, le 26 avril 1818, ayant le même immeuble pour objet, mais en élevant le prix de 1 000 à 1 600 fr. que le P. Champagnat emprunta et paya au vendeur, séance tenante. M. Courveille n'apparut point dans ce nouvel acte. (AA, p. 40 et OME, doc. 16 et 17, pp. 67-70).

<sup>2</sup> Chair de porc salée (Dict. de l'Académie française, 6e éd. Paris. 1845. Vol. 2, p. 696). Comparer avec les habitudes paysannes de l'époque. Adolphe Blanqui, enquêtant dans 86 départements entre 1849 et 1851, concluait: «qu'on compte... par millions (les hommes) qui ne boivent que de l'eau, qui ne mangent jamais ou presque de viande, ni même de pain blanc...» (Cf. G. Cholvy. Société, genres de vie et mentalités dans les campagnes françaises de 1815 à 1880. Article publié dans «L'information historique», No 4, septembre-octobre 1974, p. 157).

étaient accordées à discrétion, le pain et l'eau; les mets quelque simples qu'ils fussent n'étaient donnés qu'avec mesure. Un jour, M. le curé de Lavalla, traversant le réfectoire pendant le souper, et ne voyant sur la table pour tout mets qu'une salade dont la quantité était loin de répondre au nombre de huit personnes dont était formé chaque carré: «Pauvres enfants, dit-il, en haussant les épaules, avec ma main je pourrais emporter tout votre souper!» Le vin et la viande de boucherie ont été inconnus à l'Institut pendant près de quinze ans. Ce n'est qu'après 1830, qu'à la maison-mère on a commencé à rougir l'eau et à prendre quelque peu de viande fraîche. Dans les établissements, on suivait, à peu de choses près, le régime de la maison de noviciat. Au reste, pour avoir une idée exacte de la vie pauvre et frugale des Frères, il suffit de connaître le chiffre de leurs dépenses. Le voici tel que nous l'avons trouvé écrit, de la main même du Père Champagnat, dans les livres de comptes de la maison de l'Hermitage.

La dépense des Frères de Bourg-Argental, pour l'année 1825, fut de 364 fr. 29 cent.

Celle des Frères de Boulieu, de 306 fr.

Celle des Frères de Saint-Symphorien-le-Château, de 518 fr.; mais il est probable qu'ils laissèrent des provisions, car, l'année suivante, c'est-à-dire, en 1826, elle ne fut que de 342 fr., et de 389 fr. en 1827.

### 371

Celle des Frères de Charlieu, en 1827, fut de 350 fr.; en 1828, de 402 fr. 50 cent.; en 1829, de 462; et en 1830, de 403 fr.

Celle des Frères de Mornant, en 1827, de 400 fr., en 1828, de 425 fr.; en 1829, de 446 fr.

Celle des Frères de Saint-Paul-en Jarrêt, pour l'année 1828, fut de 521 fr.; et pour l'année suivante, de 457 fr.

Pendant la même année 1828, celle des Frères de Neuville fut de 420 fr.; celle des Frères de Saint-Symphorien-d'Ozon, de 456 fr. 85 cent.

Celle des Frères de Chavanay, de 300 fr.; mais le troisième Frère ne resta que jusqu'à Pâques: au lieu que dans les autres maisons marquées ci-dessus, ils furent trois toute l'année.

Celle des Frères de Saint-Sauveur fut aussi de 300 fr.; mais le livre de comptes constate que la maison avait sa provision de bois, une dizaine de livres de lard et cinquante livres de sel. Cette note laisse entendre que déjà l'on trouvait ces dépenses bien fortes; ce qui est certain, c'est qu'elles étaient moins élevées dans les années antérieures. Ainsi, celles des Frères de Chavanay, en 1824, ne furent que de 250 fr. Une autre chose qu'il convient de remarquer, c'est que les dépenses pour chauffage, éclairage, blanchissage et autres de ce genre étaient comprises dans les chiffres que nous venons de donner<sup>3</sup>.

Le logement, le mobilier et le vestiaire des Frères étaient en rapport avec la nourriture. Le linge était des plus grossiers. Tous les Frères couchaient sur la paille, et il n'y avait pas même de matelas pour les malades. Les Frères faisaient tous leurs voyages à pied, quelque longs et pénibles qu'ils fussent. Pendant plus de vingt ans, aucun Frère n'a fait usage de malle pour transporter ses effets; un mauvais sac en toile suffisait pour cela. Nulle part on ne se servait de parapluie, et enfin on se privait de tout

---

<sup>3</sup> AFM, 132.8002-8019.

ce qui n'était pas indispensable.

\* \* \*

Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que cette vie pauvre plaisait aux Frères, c'est qu'ils l'aimaient et la pratiquaient librement et par vertu, c'est qu'ils refusaient tout ce qui y aurait apporté le moindre adoucissement. En voici des preuves. Dans un établissement, une personne charitable ayant offert aux Frères un pain de sucre, ils ne voulurent jamais l'accepter, par la raison que l'on n'usait pas dans l'Institut de ces sortes de choses. Comme cette [373] personne insistait et paraissait mortifiée d'un refus qu'elle ne comprenait pas, le Frère directeur lui dit: «Puisque vous tenez à nous faire du bien, j'accepte, à la place de ce pain de sucre, un sac de pommes de terre, si vous voulez bien nous le faire apporter». Cette personne se retira avec le pain de sucre, et le soir même, un domestique portait aux Frères le sac de pommes de terre qu'ils désiraient.

Dans un poste, fondé en 1825, les Frères, à leur arrivée, ayant trouvé dans leur cave une pièce de vin qui y avait été mise par les fondateurs, furent très embarrassés pour savoir ce qu'ils en feraient. Enfin, ils finirent par avouer aux fondateurs qu'ils ne buvaient pas de vin, et les prièrent de faire enlever celui qui était dans la cave<sup>4</sup>.

Dans une autre maison, un Frère étant tombé malade, les bourgeois de la localité, qui affectionnaient beaucoup les Frères, rendirent de fréquentes visites au malade, et lors de sa convalescence, ils lui firent porter une grande quantité de choses douces et fortifiantes dont il ne goûta pas même. Jetant un jour les yeux sur tous ces objets: «Qu'allons-nous faire, dit-il, de ce sucre, de ces pots de confiture et de ces bouteilles de vin si bien bouchées? Pour moi, je n'en veux pas: car je n'en ai aucun besoin». Comme ils convinrent tous, après avoir tenu conseil, que l'on ne saurait qu'en faire, on les fit porter aux malades de l'hôpital qui n'était pas loin de là.

Lors de la fondation de l'établissement de Bourg-Argental, en 1822, Madame de Pleyné, qui s'était chargée de fournir les lits des Frères, fit mettre dans chacun un bon matelas; mais au lieu de s'en servir, les Frères les portèrent au grenier. Quelque temps après, le domestique de cette dame, qui apportait souvent des provisions aux Frères, ayant eu occasion de voir les matelas au galetas, en informa sa maîtresse, qui se transporta aussitôt chez les Frères pour connaître la raison de cette conduite. «Vos matelas ne sont donc pas bons, dit-elle au Frère directeur<sup>5</sup>? Très bons, Madame. — D'où vient alors que vous les avez remplacés par d'autres. — Je ne sache pas qu'ils aient été remplacés. — En ce cas vous couchez sur la paille? Mais croyez-vous que je vous ai [374] acheté des matelas pour les mettre en dépôt au grenier? J'entends que vous les mettiez dans votre lit, et que vous ne les en sortiez pas; quand ils seront usés, je vous en fournirai d'autres. — Je vous suis bien reconnaissant, Madame; mais nous ne couchons pas sur des matelas. — Vous avez tort; après vous être fatigués toute la journée auprès de vos enfants, vous devriez au moins avoir un lit convenable pour vous

---

<sup>4</sup> «M. Tripier, excellent chrétien, fit tous les frais à Neuville et remerciait Dieu à haute voix de lui permettre d'employer ainsi sa fortune à cette bonne œuvre. Le Frère Jean-Baptiste, premier directeur, âgé de 18 ans, en usa sans en abuser. C'est lui qui refusa le tonneau de vin que M. Tripier avait fait placer dans la cave» (AA, p. 78).

<sup>5</sup> Frère Jean-Marie (Granjon), premier directeur de cette école.

reposer pendant la nuit. — Ces choses-là ne sont pas en usage dans notre communauté, et aucun de nous ne s'en sert. — En ce cas, je vais les faire enlever. — C'est, à mon avis, ce qu'il y a de mieux». Après avoir fait inutilement de nouvelles instances pour faire remettre les matelas dans les lits, la bonne dame n'ayant rien pu obtenir, les fit enlever à son grand regret, et les Frères s'estimèrent fort heureux d'en être débarrassés.

Une autre personne de Bourg-Argental, ayant donné aux Frères six paires de draps extrêmement grands, en très belle et très bonne toile, ils ne crurent pas pouvoir s'en servir, et les portèrent au Père Champagnat pour en disposer comme il jugerait à propos.

\* \* \*

On peut juger par ces traits, que nous pourrions multiplier, que la vie frugale et l'esprit de pauvreté étaient comme naturels aux Frères: car, en vivant et en se conduisant ainsi, ils ne pensaient pas même faire un sacrifice, mais remplir un devoir: tant ils étaient convaincus que, dans leur état, ils ne pouvaient faire autrement. Faire remarquer maintenant que les Frères ne faisaient que suivre de loin les exemples que leur donnait le Père Champagnat, c'est dire à quel point de perfection il a porté la vertu de pauvreté. On ne doit pas croire qu'il lui en ait peu coûté pour former les Frères à ce genre de vie. C'est par des exemples journaliers, par des instructions et des leçons souvent répétées, c'est par des avis particuliers, des observations qui se renouvelaient chaque jour, c'est en les suivant dans tout le détail de leur conduite, qu'il parvint à leur inspirer l'amour de la pauvreté et à les former à l'économie. Toutes les semaines et quelquefois plus souvent, il réunissait les Frères chargés du temporel, tels que l'économe, le cuisinier, le jardinier, les chefs de la taillerie et de la cordonnerie, pour leur demander compte de l'emploi de leur temps, pour leur apprendre à ménager les choses, à tirer de tout le meilleur parti possible, et pour leur faire les observations aux quelles donnaient lieu les remarques que chacun avait faites pendant la huitaine. Il formait de même les ouvriers qui travaillaient [375] à la maison, et le maître menuisier<sup>6</sup> disait plus tard: «Il m'a tellement fait contracter l'habitude d'utiliser le bois, que je ne puis faire autrement, et que je suivrais tous les coins du bâtiment plutôt que d'employer un bois dont je pourrais tirer un meilleur parti».

Le Père Champagnat passait rarement dans la cuisine, dans la dépense, dans les ateliers, sans faire quelques observations relatives à l'ordre ou à l'économie. Rien ne lui était plus pénible que de voir dépérir, faute de soins, les aliments et les objets de mobilier. «Après l'offense de Dieu, disait-il quelquefois, rien ne me fait tant de peine que de voir gâter ou prodiguer les choses». Souvent il a réprimandé et même puni le Frère cuisinier, parce qu'il avait aperçu quelques restes de graisse ou de beurre au fond des plats, après qu'on avait desservi. Passant un jour dans le réfectoire, et apercevant quelques miettes de pain sous les tables, il fit appeler le Frère chargé de la dépense, et il lui dit d'un ton sévère: «Pourquoi laissez-vous tomber ce pain? Ignorez-vous qu'il y a beaucoup de gens qui n'en ont pas assez? C'est manquer à la pauvreté que de laisser ainsi périr le bien de Dieu».

Une autre fois, ayant vu un postulant fouler aux pieds, au lieu de le

---

<sup>6</sup> Le menuisier qui travaillait à l'Hermitage avec le Père Champagnat était M. Philippe Arnaud (AA, p. 17).

relever, un objet qui se trouvait par accident sur son passage, il le fit appeler et le renvoya. Comme on s'étonnait de cet acte de sévérité: «Ce sujet, dit-il, n'est pas un enfant; une pareille faute à son âge, annonce qu'il n'a pas de jugement ou qu'il manque d'ordre, d'économie, de dévouement, et qu'il ne vient ici que pour s'assurer du pain. Dans tous ces cas, il ne peut nous convenir: car il faut chez nous des hommes ménagers, naturellement portés à l'économie et amateurs de l'esprit de pauvreté». Dans une autre occasion, il fit dîner à genoux un des premiers Frères, parce qu'il avait laissé sans nécessité une lampe allumée pendant quelques minutes.

Joignant, comme d'habitude l'exemple aux leçons, il faisait le premier ce qu'il demandait aux autres. Ainsi bien des fois on l'a vu ramasser un morceau de bois, un fruit tombé d'un arbre ou tout autre objet qui se trouvait sur son passage. Un jour, venant de Saint-Chamond, il ramassa quelques feuilles de blé de Turquie<sup>7</sup> que le voiturier de la maison avait laissées tomber. Tous les jours il faisait le tour du bâtiment, mettant ici à sa place un objet qui n'y était pas, fermant plus loin une fenêtre qui n'était [376] pas assurée et que le vent pouvait briser, rangeant ailleurs des outils que l'on avait oublié de retirer.

En parlant de l'économie, il racontait un trait qu'il nous a semblé bon de rapporter, ainsi que la morale dont il l'accompagnait. Un particulier était accusé par ses domestiques et même par ses propres enfants de parcimonie et d'avarice, parce qu'il évitait les moindres dépenses qui n'avaient pas une utilité réelle, et qu'il réprimandait les gens de sa maison de ce qu'ils prodiguaient les choses ou en usaient sans nécessité. A un pareil reproche le père de famille s'était contenté de répondre: «Il serait facile de faire autrement; mais je ne vois pas qui y gagnerait, mais bien qui y perdrait. Plus tard, je le crains bien, on épargnera moins; mais aussi on donnera moins». En effet, cet excellent chrétien trouvait dans ses économies de quoi faire d'abondantes aumônes, qui cessèrent entièrement après sa mort: car son fils, qui n'avait pas son esprit d'ordre, loin de pouvoir assister les pauvres, ne pouvait payer ses domestiques. «Voilà, ajoutait le Père Champagnat, ce qui arrive tous les jours chez nous. Un Frère qui est économe et qui ne fait pas de dépenses inutiles, trouve dans son modique traitement pour entretenir convenablement sa maison, pour venir en aide à l'Institut, et pour favoriser les vocations des postulants qui ne peuvent payer; tandis qu'un autre Frère qui n'est pas économe, qui ne prend pas soin des choses, qui achète mille bagatelles, dont il pourrait se passer, endette sa maison, laisse dépérir le mobilier et ne peut pas même payer son vestiaire à l'Institut. De pareils hommes ne sont ni de bons religieux, ni de bons instituteurs; ils portent leur esprit de désordre partout, dans les choses intellectuelles comme dans les choses matérielles, dans le spirituel comme dans le temporel. Ces sortes de sujets sont de vrais fléaux pour les maisons où ils passent, tout dépérit entre leurs mains et ils ne laissent après eux que des ruines. Pour les Frères, l'économie n'est pas seulement un conseil, elle est un devoir; parce qu'étant religieux, ils sont obligés de se nourrir et de se vêtir pauvrement, de prendre soin de tout ce qui est à leur usage personnel et de tout ce qui leur est confié. Aussi, je ne crains pas de le dire: ceux qui laissent gâter les objets qui leur sont donnés par les communes ou par l'Institut, se rendent coupables

---

<sup>7</sup> C'est-à-dire: maïs.

contre la justice<sup>8</sup> et sont obligés à la restitution».

377

Pour porter les Frères à prendre soin des choses qui leur sont confiées, il avait établi que quiconque laisserait gâter ou briserait, même involontairement, un objet, irait avouer sa faute au supérieur, et se mettrait à genoux au réfectoire pendant le dîner. Ceux qui étaient reconnus avoir laissé traîner une partie de leur trousseau ou tout autre effet à leur usage, étaient pareillement obligés de satisfaire à cette faute par une pénitence publique.

Il voulait que tous les Frères apprissent à faire la cuisine, à tenir et à soigner<sup>9</sup> un ménage; et cela, d'abord par esprit de pauvreté et pour se suffire à eux-mêmes, ensuite dans l'intérêt de la santé des Frères. «Mes amis, disait-il quelquefois en riant, êtes-vous d'avis de supprimer la cuisine et de vivre comme les anges? Je m'en vais prendre les voix. Voyons; que ceux qui ne veulent pas manger se lèvent!» Comme personne ne se levait, il ajoutait sur le même ton: «Puisque vous n'accueillez pas ma proposition, et que vous croyez que la cuisine est une chose nécessaire et dont vous ne pouvez vous passer, il faut apprendre à la bien faire: car les mauvais cuisiniers sont les ennemis de la bourse et de la santé; parce qu'ils dépensent beaucoup, tout en faisant un ordinaire qui ruine les tempéraments».

Il exigeait aussi que chacun apprît à coudre, afin de pouvoir se raccommoder et réparer à propos ses effets. Il ne pouvait souffrir que les Frères se servissent des étrangers<sup>10</sup> pour faire ces sortes de choses, non plus que pour laver leurs bas et leurs habits. En cela, le pieux Fondateur ne demandait de ses Frères que ce qui se pratique dans presque tous les Ordres religieux, où chacun est chargé du soin de son trousseau, et doit le tenir propre et le réparer au besoin. Plusieurs saints évêques, pris dans le cloître, ont continué toute leur vie la pratique de cet acte de pauvreté et d'humilité. En voici un exemple bien propre à édifier les Frères. Saint Thomas de Villeneuve, de l'Ordre de saint Augustin, lorsqu'il fut nommé à l'archevêché de Valence en Espagne, ne voulut jamais souffrir que l'on (*ne*) fît aucune dépense pour augmenter son humble trousseau de religieux. Le seul achat qu'il se permit de faire, consista uniquement en une certaine quantité [378] d'aiguilles et de fil, une paire de ciseaux, un dé à coudre et tout ce qui était nécessaire pour réparer ses vêtements, à mesure que le besoin s'en ferait sentir. Mais il prit soin de se procurer tous ces objets par une voie détournée et comme en cachette; il les plaça dans une cassette fermant à clef qui contenait aussi ses instruments de pénitence. Cette cassette était retirée dans une cellule étroite, dépourvue de tout ornement, que le prélat choisit et préféra à tout autre appartement. C'était dans cette cellule qu'il se retirait pour vaquer à la prière et à la pratique de la mortification; c'était là aussi qu'il rapiécail de ses propres mains son linge et ses vêtements usés.

---

<sup>8</sup> «Ceux qui laissent gâter les objets qui leur sont confiés par les communes ou par la maison-mère, se rendent coupables contre la justice, et sont obligés à la restitution» (Règle de 1837, chap. 9, art. 2, p. 59).

<sup>9</sup> «Une grande propreté doit régner dans tout ce qui est à l'usage des Frères (Règle de 1837, chap. 9, art. 14, p. 62).

<sup>10</sup> Noter cependant qu'il y avait, à l'Hermitage, pour se charger du linge, Gabrielle Fayasson, sœur de deux Frères Maristes et un peu plus tard une communauté des Sœurs de la Sainte Famille (6 lors du recensement de 1841). Dans le livre des comptes de la maison de l'Hermitage de 1826-1842, il est indiqué, à des périodes régulières, des montants d'argent pour payer «les femmes qui lavent le linge».



Ce fidèle observateur de la pauvreté évangélique trouvait un plaisir indicible dans cet humble travail; mais quand il s'y livrait, il prenait les plus grandes précautions pour n'être pas aperçu: il craignait de paraître se singulariser ou de donner lieu à une fausse délicatesse de s'offenser. C'était en partie pour cette raison qu'il avait interdit à toutes les personnes de sa maison l'entrée de cette cellule, dont il avait seul la clef et qu'il tenait exactement fermée. Mais un jour, ayant oublié par distraction de fermer la porte de son cabinet, après y être entré, il y fut surpris par un ecclésiastique de ses plus familiers amis. Celui-ci, ayant une affaire pressante à communiquer à l'archevêque, va droit à sa cellule et y entre sans avertir. Le saint archevêque rapiécçait en ce moment un caleçon. Le chanoine s'arrête de surprise, et dit au prélat avec émotion: «Comment! Sa Seigneurie s'occupe à de pareilles choses! Cela est indigne de son caractère. Pour un réal le premier tailleur venu lui ferait ce raccommodage, je ne souffrirai pas qu'elle continue». En même temps, il s'approche et ôte le caleçon des mains de l'archevêque. «Un instant, dit celui-ci en souriant, laissez-moi continuer mon travail». Puis, prenant un air sérieux, Thomas ajouta: «Je suis évêque, sans doute; mais je suis aussi religieux; et, en cette dernière qualité, mon devoir est de pratiquer la pauvreté pour l'amour de la pauvreté même: Je suis pasteur, et sous ce rapport il me convient encore de pratiquer la pauvreté pour l'amour des pauvres qui sont si nombreux dans mon troupeau. Vous voyez donc que j'ai deux bonnes raisons pour agir comme je fais, sans compter le plaisir que je trouve dans cette occupation. Vous m'ajoutez que j'aurais pu faire raccommoder ce caleçon pour un réal; je le sais comme vous; mais j'ai pensé qu'en faisant moi-même ce rapiécçage, je pourrai donner demain à manger à un pauvre avec ce réal que j'aurai épargné». C'est ainsi qu'agissent et que parlent des saints.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer encore un trait du même genre, d'autant plus propre à nous édifier et à nous ser-[379]-vir d'exemple, que son auteur nous est plus cher et nous touche de plus près. Le Révérend Père Colin, Supérieur général, se trouvant dans une de nos maisons de noviciat, et ses habits ayant besoin de quelques réparations, il va trouver le Frère tailleur, lui demande des aiguilles, un dé, du fil et quelques morceaux de drap. Le Frère, qui vit bien de quoi il s'agissait, s'offrit à faire lui-même le raccommodage et il supplia avec instance le bon Père de lui accorder cette faveur. «Non, répondit-il, il suffit que vous me donniez ce que je vous demande, je ferai le reste: car je suis habitué à ces sortes de choses».

Toutes les prières du Frère furent inutiles, et il fallut céder. Le vénéré Père s'enferma dans sa chambre, et rapiécça lui-même ses vêtements qui étaient tout usés. Le Père Champagnat a fait plusieurs fois la même chose dans de semblables occasions. Après de pareils exemples quel est le Frère qui se croira humilié de rapiécçer ses vêtements, et qui refusera de prendre soin de son trousseau? Ceux qui ont véritablement l'esprit de leur état se feront un devoir de marcher sur les traces de ces hommes vénérables qui sont nos pères et nos modèles.

\* \* \*

L'amour que notre pieux Fondateur avait pour la pauvreté, lui faisait prendre les plus grandes précautions pour la conserver parmi les Frères. De là, ces règles si sages qu'il nous a laissées sur ce sujet, et à l'observance

desquelles il a tant tenu toute sa vie. Chaque année, à la retraite, il s'assurait par lui-même si aucun Frère n'avait rien en propre; et il se faisait apporter tous les petits objets que l'on s'était procurés sans permission, ainsi que ceux qui n'étaient pas d'une nécessité reconnue ou qui par leur qualité s'écartaient de l'esprit de la règle: tels que tabatières, livres reliés trop proprement, portefeuilles et canifs de prix trop élevés, livres de science, instruments de dessin<sup>11</sup>, etc. Il n'était pas moins exact à réprimer les abus qui auraient pu s'introduire dans les établissements; et dès qu'il lui venait que les Frères d'une maison s'écartaient, même en choses légères ou par cir- [380]-constance, de l'esprit de simplicité et de pauvreté, il n'avait rien de plus pressé que d'y mettre ordre; il ne craignait pas, s'il en était besoin, de faire pour cela de longs voyages à pied. Quelqu'un lui ayant dit qu'il devait y avoir dans un poste, à l'occasion d'une réunion de Frères, un dîner un peu extraordinaire, et où les règles de la simplicité religieuse risquaient de n'être pas assez gardées, il s'y rendit le jour même de la réunion; et après avoir donné une sévère réprimande au Frère directeur et lui avoir enjoint de faire servir le dîner selon la règle, il se mit à table avec les Frères, sans faire compte de rien; et pendant tout le repas il se montra plein de bonté, et chercha à égayer tout le monde. Une autre fois, on lui rapporta que le Frère directeur d'un établissement avait acheté une belle vaisselle. Il fit tout exprès la visite de ce poste pour savoir ce qu'il en était. En arrivant, il alla droit au buffet où il savait que la vaisselle devait être, et n'y ayant trouvé que des choses fort ordinaires et très simples: «Est-ce là, dit-il au Frère directeur, tout ce que vous avez en objets de ce genre? — Oui, mon Père, lui répondit ce dernier. — Je suis bien aise qu'on se soit trompé. On m'avait dit que votre vaisselle n'était pas selon l'esprit de pauvreté et de simplicité qui convient à des Frères. Je saurai maintenant que répondre à ceux qui vous blâment; mais ces bruits, tout faux qu'ils sont, doivent vous faire comprendre combien il est nécessaire que vous, qui êtes un des anciens, donniez le bon exemple, car tout ce que vous faites a du retentissement, et ne peut manquer de faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal, selon que vous vous conduirez.

Une personne se trouvant dans le besoin, vint offrir une culotte de soie à un Frère directeur, et le supplia avec tant d'instances de l'acheter pour lui rendre service, que le pauvre Frère succomba à la tentation et paya cinq francs cet objet qui en valait beaucoup plus. Pendant la retraite, le Père Champagnat, qui fut instruit de cette acquisition contraire à la règle, fit appeler le Frère, et après lui avoir adressé une réprimande qui l'atterra, lui défendit de porter la culotte. Comme le Frère cherchait à s'excuser sur la violence qu'on lui avait faite et sur la modicité du prix: «Mon ami, lui répliqua le Père, je vais vous prouver que vous avez cru que vous faisiez mal, et que vous avez agi contre votre conscience. Dites-moi, avez-vous apporté ici cette culotte? En avez-vous marqué l'achat dans votre livre de comptes?» Le Frère ayant été forcé d'avouer qu'il n'avait fait ni l'un ni l'autre, le Père ajouta: «Ce sont donc là deux preuves que vous avez compris

---

<sup>11</sup> «Il n'est pas permis d'emporter les objets d'un établissement dans un autre. Les livres classiques et les instruments de géométrie et de dessin sont compris dans cet article» (Règle de 1837, chap. 9, art. 4, p. 60). Dans la «Suite de l'appendice à la Règle», en 1841, le Frère François ajoute: «Les Frères doivent faire renouveler chaque année la permission qu'ils auraient obtenue d'avoir à leur usage personnel des objets qui ne sont pas d'un usage général; tel que: étui de mathématiques, lunettes, reliquaires, etc.» (CSG I, p. 64).

que vous faisiez mal; vous ne cachez pas les dépenses qui sont autorisées par la règle. Un bon religieux ne se permet jamais d'acheter ce [381] qu'il n'oserait écrire sur son livre de comptes et ce qu'il ne peut produire aux yeux de ses supérieurs sans être blâmé». La chose en demeura là pour le moment; mais peu de jours après la rentrée des classes, et dès que le bon Père fut libre, il fit la visite de l'établissement où le fait s'était passé; et il ne fut pas plus tôt dans la maison qu'il demanda à voir le mobilier. «Ouvrez, dit-il au Frère directeur, votre armoire». Il ne fut pas longtemps sans y trouver ce qu'il cherchait. Prenant d'une main la culotte de soie et la tenant écartée de lui, comme s'il avait craint qu'elle ne le souillât en la touchant: «Suivez-moi», dit-il; et s'étant rendu dans la cuisine, auprès du poêle, il la jeta dans le feu, en répétant par deux fois: «Ceci n'est bon qu'à brûler». Puis il ajouta d'un ton sévère: «Que jamais de pareilles choses n'entrent chez nous! Un Petit Frère de Marie ne doit pas toucher la soie, ni rien avoir de ce qui est de luxe dans son établissement».

\* \* \*

Ce n'était pas seulement sur la personne des Frères qu'il voulait voir régner la pauvreté; mais encore dans tout ce qui est à leur usage, comme le logement, l'ameublement des appartements et le mobilier. A son avis, la propreté et la simplicité doivent être les seuls ornements des maisons religieuses. Sur ce principe, il ne voulait ni tapisserie, ni tableaux de prix, ni aucun objet de pur ornement. Se trouvant un jour dans une communauté où toutes les chambres étaient tapissées<sup>12</sup>, il en témoigna sans détour son mécontentement et son déplaisir. La congrégation, lui fit-on observer, n'est pas dans l'usage de faire tapisser ses appartements; mais cette maison lui ayant été donnée telle que vous la voyez, on n'a pas jugé à propos d'enlever ces tapisseries. «Si cette maison m'appartenait, répliqua le Père Champagnat, avant la nuit, j'aurais fait passer un blanc de chaux sur tous ces murs».

Enfin notre pieux Fondateur regardait la pauvreté comme une chose nécessaire au but de l'Institut. «Mes amis, nous rappelait-il souvent, souvenons-nous du but que nous nous sommes proposé en fondant cette congrégation, qui est de répandre le bienfait de l'instruction chrétienne dans les paroisses pauvres, et conséquemment de n'exiger qu'un traitement très modique. Or, si nous nous écartons de l'esprit de pauvreté, si nous voulons vivre à l'aise et nous procurer toutes les commodités de la vie, notre traitement ne suffira pas; nous serons obligés d'en élever le chiffre, et la plu-[382]-part des communes, ne pouvant pas nous l'assurer faute de ressources, nous deviendrons inutiles. Par notre profession de religieux, et par le but que nous nous sommes proposé, nous sommes donc obligés de pratiquer la pauvreté, de nous contenter du simple nécessaire, d'éviter avec le plus grand soin, non seulement le luxe et le superflu, mais encore tout ce qui ressentirait l'aisance, la mondanité, tout ce qui blesserait la simplicité et la modestie dont l'Institut fait profession».

Comme nous l'avons déjà fait observer plusieurs fois, le Père Champagnat confirmait toujours ses instructions par ses exemples, et il ne demandait rien à ses Frères qu'il ne le pratiquât le premier. Ainsi par esprit

---

<sup>12</sup> Probablement le château de Vauban (AA, p. 299).

de pauvreté, il faisait presque tous ses voyages à pied; s'il était forcé de prendre les voitures publiques, il se contentait des dernières places.

Pendant son séjour à Paris, comme ses nombreuses courses le fatiguaient beaucoup, un ecclésiastique de ses amis lui représenta qu'il pourrait facilement trouver des omnibus qui le transporteraient, à peu de frais, dans les divers quartiers où l'appelaient ses affaires. «Je ne suis pas embarrassé pour trouver des omnibus, répliqua le Père, les rues en sont pleines; mais on n'est pas religieux pour se faire traîner comme des seigneurs. Si le vœu de pauvreté ne nous coûtait rien, il n'aurait pour nous aucun mérite. Il est vrai que les voitures ne sont pas chères; néanmoins plusieurs petites sommes finissent par en faire une grande. Dans une communauté où l'on est nombreux, si chacun se permet ses petites fantaisies, sous prétexte que ce sont des bagatelles, à la fin de l'année, toutes ces petites dépenses réunies forment une somme considérable, avec laquelle on pourrait recevoir plusieurs postulants»<sup>13</sup>.

Un Frère à qui il faisait une réprimande pour quelques dépenses qui n'étaient pas nécessaires, lui ayant répondu pour s'excuser, que c'était peu de chose: «N'appellez pas peu de chose, lui répliqua le Père, ce qui vous fait pratiquer le vœu de pauvreté et vous conserve dans l'esprit de votre état. En raisonnant et en agissant comme vous faites, le vœu de pauvreté ne coûterait rien. Or, si vos vœux ne vous coûtent pas des sacrifices journaliers, tenez pour certain que vous ne les observez pas, et que vous en porterez devant Dieu la promesse sans l'avoir accomplie. C'est se faire illusion que de s'imaginer être à son devoir par là même que l'on ne manque pas à ses vœux en matière grave. Ne pas [383] transgresser ses vœux, et les accomplir comme il convient à un bon religieux, sont deux choses bien différentes. Ainsi, pour ne pas transgresser le vœu de pauvreté, il suffit que vous vous absteniez de tout acte de propriété prohibé par votre règle: comme d'acheter, de vendre, de donner, de prêter, de posséder une chose en votre propre nom; mais pour accomplir tout votre vœu, pour avoir le mérite de la pauvreté, il est nécessaire que vous vous conduisiez et que vous viviez selon l'esprit de votre état: c'est-à-dire, que vous vous contentiez pour la nourriture, pour l'habillement et pour tous vos besoins, de ce qui vous est permis et accordé par la règle. Pour tout dire en un mot: le Frère qui vit selon la règle vit selon ses vœux; plus il s'écarte de la règle, plus il s'éloigne en même temps de la perfection de ses vœux».

Notre pieux Fondateur regardait l'esprit de communauté et l'esprit de pauvreté comme une chose fondamentale, et il ne voulait pas qu'aucun Frère, soit qu'il eût fait profession, soit qu'il ne fût que simple novice, s'appropriât la moindre chose. Il entendait que la règle fût la même pour tous, que les sujets, dès qu'ils étaient reçus dans la communauté, se dépouillassent de tout ce qu'ils avaient de contraire aux usages de l'Institut, et ne gardassent ni argent ni aucun objet défendu par la règle. Un jour le Frère économe, trouvant dans le bureau d'un jeune Frère quelques livres qu'il avait pris à la chapelle ou ailleurs sans permission, avec quatre ou cinq francs qu'il retenait sans qu'on le sût et contrairement à la règle, porta le tout au Père Champagnat, qui parut extrêmement peiné de cette conduite. Il envoya aussitôt chercher le Frère, et après lui avoir fait une sévère réprimande, il

---

<sup>13</sup> Comparer avec LPC 1, doc. 174, p. 351, lignes 37-39.

lui ordonna de quitter à l'heure même la maison, ajoutant qu'il n'était pas fait pour la vie religieuse, puisqu'il se conduisait ainsi. Il le fit partir, en effet, quoiqu'il fût quatre heures du soir, et que la neige tombât à gros flocons.

Terminons par un trait plus consolant, et qui nous montrera jusqu'à quelle perfection notre pieux Fondateur a porté la pratique de la pauvreté. Deux ou trois jours avant de mourir, M. Janvier, curé de Saint-Julien-en-Jarrêt, son ami intime, étant venu le voir, le pria, après s'être entretenu quelque temps avec lui, de lui donner, comme gage de son affection et de la sainte amitié qui les avaient unis pendant leur vie, un petit crucifix en bois qui était sur son prie-Dieu. «Je vous accorderais volontiers ce que vous me demandez, lui répondit le Père Champagnat, mais j'ai fait vœu de pauvreté, je n'ai rien à moi et je ne puis disposer de rien. Ce que je puis vous promettre, c'est de demander au Père Supérieur général la permission de vous remettre ce petit objet, et j'ai la [384] confiance que cette permission ne me sera pas refusée». Il la demanda, il l'obtint en effet, et le petit crucifix fut remis à M. Janvier. Heureux les Petits Frères de Marie, si, dociles aux instructions de leur vénéré Père, et fidèles à imiter ses exemples, ils conservent toujours l'esprit de pauvreté et de simplicité qu'il leur a laissé comme le plus précieux héritage.

## CHAPITRE DIXIÈME

### *De son détachement de ses parents et de toutes les créatures.*

En se donnant à Dieu, le Père Champagnat lui fit le sacrifice de tout ce qu'il avait au monde, afin de n'aimer plus que lui et d'être tout à lui. Ainsi, on ne le voit plus s'occuper des choses de la terre ni même de ses parents. Si pendant ses classes il vient passer ses vacances auprès d'eux, il reste étranger à leurs affaires temporelles, et se contente de les édifier, de les instruire et de les porter à Dieu autant qu'il dépend de lui. Lorsqu'il fut prêtre et dans l'exercice du saint ministère, il ne vint dans sa famille que par occasion et lorsqu'il était obligé de visiter l'établissement des Frères de Marlies. En embrassant l'état ecclésiastique son intention avait été de servir l'Eglise, de procurer le salut des âmes, et non d'être utile à sa famille. Aussi, bien que ses frères se trouvassent dans le besoin, jamais ils ne reçurent de lui aucun secours pécuniaire; il ne voulait pas même qu'ils lui parlassent de leurs affaires temporelles. Pourtant, un jour un de ses frères, se trouvant dans un grand besoin, vint le trouver et le pria avec tant d'instances de lui prêter une certaine somme d'argent, que le Père, qui avait le cœur extrêmement bon et sensible, se laissa gagner et lui remit la somme qu'il désirait. Mais son frère était à peine parti que, se reprochant d'avoir trop écouté la nature et craignant que cette faiblesse qu'il avait eue ne fût un mauvais exemple donné aux Frères de l'Institut, il fit aussitôt courir après son frère pour réclamer la somme qu'il venait de lui prêter, et le Frère qu'il envoya avait ordre de ne pas rentrer dans la maison sans l'apporter. Le bon Père ne fut tranquille que quand il vit cet argent sur sa table<sup>1</sup>.

Le détachement des parents et des biens de la terre est la première disposition que Dieu met dans le cœur d'une personne qu'il appelle à la vie religieuse; car ce détachement est le fondement [386] de la perfection évangélique<sup>2</sup>. Si vous voulez être parfait, dit Notre-Seigneur, allez, vendez tout ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres; puis venez, et suivez-moi<sup>3</sup>. Si quelqu'un vient à moi, ajoute-t-il ailleurs, et ne hait pas son père et sa mère, et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple<sup>4</sup>. Quiconque vient en religion avec une bonne vocation, apporte toujours cette disposition; il est détaché de ses parents, des biens qu'il laisse dans le monde et il n'a d'autre désir que celui de se donner entièrement à Dieu. Le bon Père était si convaincu de cette vérité, qu'il ne craignait pas d'affirmer que l'on peut juger ordinairement de la vocation d'un jeune homme par la disposition où il

<sup>1</sup> Frère Avit dit: «C'est à Jean-Barthélemy que le pieux Fondateur prêta 500 fr. qu'il envoya ensuite réclamer au Rosey par Philippe Arnaud» (AA, p. 17).

<sup>2</sup> «Les religieux n'ont pas de plus grands obstacles à leur vocation que leurs parents... Les maîtres de la vie spirituelle exhortent tous ceux qui veulent atteindre à la perfection, à fuir leurs parents, à ne pas se mêler de leurs affaires» (A.-M. Liguori. La religieuse sanctifiée. Vol. 8, chap. 10 Dl p. 252). De sainte Thérèse, citée dans le même chapitre: «Comment donc, vous qui avez quitté le monde pour vous rendre sainte, pouvez-vous désirer que vos parents viennent souvent vous voir?» (Ibid., p. 255). Cf. Saint Thomas 2-2, q. 189, 10 ad 2.

<sup>3</sup> Mt 19, 21.

<sup>4</sup> Lc. 14, 26.

se trouve à ce sujet: aussi, il ne comptait pas sur la persévérance de ceux qu'il voyait encore attachés trop humainement à leur famille ou à ce qu'ils laissaient dans le monde. «Pour rester en religion, disait-il, il faut y venir tout entier, et ne pas se contenter d'y mettre un seul pied, comme font ceux qui n'y viennent que pour voir, que par forme d'essai, ou qui craignent de payer la pension du noviciat».

Un jeune homme, qui depuis quelque temps se disposait à entrer dans l'Institut, vint enfin après bien des hésitations et apporta toute la pension de la première année de son noviciat. En parlant de ce sujet à un des Frères, le Père lui dit: «Un tel est arrivé avec une bonne marque de vocation; je compte maintenant sur lui». Comme le Frère demandait quelle était cette marque de vocation: «Ce sont, répondit-il, les trois cents francs qu'il m'a remis. Ce jeune homme a gagné cet argent; il n'en ferait pas le sacrifice et ne consentirait pas à le dépenser, s'il n'était détaché des biens de la terre, et s'il n'était résolu de persévérer malgré les difficultés qu'il s'attend à rencontrer dans l'état religieux».

\* \* \*

«Pour être heureux en communauté, répétait souvent le pieux Fondateur, il ne faut pas y venir et y rester en qualité de domestique, mais en qualité d'enfant de la maison. La sainte Ecriture [387] nous apprend que l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme. Eh bien! le religieux aussi, s'il veut être content dans son saint état, s'il veut avoir toutes les consolations de la religion, doit quitter son père, sa mère, ses frères, ses sœurs et tout ce qu'il a dans le monde pour s'attacher à ses supérieurs, à ses confrères et à l'Institut qui devient sa famille. Celui donc qui ne se donne pas tout entier à sa communauté et qui ne travaille pas à prendre les sentiments d'un enfant bien né, n'est pas un religieux, mais un domestique. Or, voulez-vous savoir quelle différence il y a entre le Frère domestique et le Frère qui est enfant de l'Institut? Le Frère *domestique* regarde le supérieur comme un maître, comme un gendarme, qui le surveille; d'où il suit qu'il le craint et le redoute, qu'il fuit sa présence, lui cache le détail de sa conduite, et plus encore ses défauts; qu'il se méfie de lui, et s' imagine facilement que le supérieur le maltraite, qu'il lui en veut, lui fait de la peine et le corrige sans raison. Le Frère *domestique* regarde ses Frères comme des étrangers; aussi il est pour eux sans charité, sans attention, sans honnêteté, sans prévenances. Tout occupé de sa personne, de ses propres intérêts, il prend pour lui ce qu'il y a de mieux, de moins pénible, sans s'inquiéter si ses Frères souffrent, s'ils sont trop surchargés et s'ils sont dans le besoin. Le Frère *domestique* est indifférent aux intérêts de la communauté: peu lui importe qu'elle prospère ou qu'elle aille en décadence; c'est pourquoi il ne remplit son emploi que par manière d'acquit; il est sans zèle, sans dévouement pour le bien commun; il est prodigue, il voit gâter les choses sans s'en inquiéter, et laisse dépérir le mobilier et les objets qui lui sont confiés plutôt que de se donner la peine d'en prendre soin .

«Le religieux qui est *enfant de la maison* agit tout différemment. Il regarde et il aime le supérieur comme son père; il a une foi entière à ses paroles et s'abandonne absolument à sa direction. Persuadé que le supérieur ne veut et ne cherche que son bien, il reçoit ses avertissements et ses

réprimandes comme des témoignages d'affection, comme des preuves de la plus tendre amitié. Loin de cacher ou de dissimuler ses défauts et ses fautes, il est le premier à les faire connaître, et il n'est content que lorsque le supérieur connaît toute sa conduite et toutes les peines de son âme. Le religieux qui est enfant de la maison regarde les membres de l'Institut comme ses frères; aussi on le voit tout occupé à les aider, à les soulager, à leur rendre service; partout il prend leur parti, les soutient, les défend, excuse et cache leurs défauts. Le religieux, qui est *enfant de la maison*, n'aime rien tant après Dieu que son Institut; il n'a rien tant à cœur que de le voir pros-[388]-pérer, c'est-à-dire, se développer, conserver son esprit, atteindre son but, en procurant la gloire de Dieu et le salut des âmes. Se regardant avec raison comme obligé de contribuer pour sa part au bien de l'Institut, il s'efforce de donner partout l'exemple de la régularité, de la piété, de la soumission, du bon esprit, du dévouement, ne craignant ni peine, ni travail pour procurer le succès des écoles, la bonne administration du temporel des maisons, et ne reculant devant aucun sacrifice lorsqu'il s'agit du bien commun, de l'édification, de l'utilité des Frères et du service de l'Institut. Le religieux seul qui a les sentiments et l'esprit de famille, trouve en religion le centuple de bien et de contentement promis par Jésus-Christ<sup>5</sup>. Comme il ne vit que pour son Institut, comme il se dévoue au bien de ses Frères, et qu'il ne laisse échapper aucune occasion de leur être utile, de leur faire plaisir, on le paie de retour, on lui rend au centuple ce qu'il donne: on l'aime, on se sacrifie pour lui, tous les cœurs lui sont dévoués, et il a autant de serviteurs ou plutôt de frères, autant d'amis, qu'il y a de membres dans l'Institut. Quant au Frère *domestique*, non seulement il n'a pas le centuple, mais il n'y a même pour lui en religion de satisfaction et de contentement d'aucune sorte. Comme il n'aime véritablement aucun de ses Frères et qu'il vit en égoïste, il n'a les sympathies de personne: on le supporte, on évite de l'offenser, parce que la charité chrétienne le demande; mais on ne saurait avoir pour lui les égards et les attentions qu'il n'a pas pour les autres, ni lui témoigner les sentiments d'amitié qu'il ne comprend pas et pour lesquels son cœur n'est pas fait. Aussi, je ne crains pas de le dire, il n'y a guère d'hommes plus malheureux que le religieux qui n'a pas l'esprit de famille, c'est-à-dire, qui n'est pas dévoué à son Institut, qui conserve ses affections pour ceux qu'il a quittés et qui vit en communauté comme un étranger, comme ayant son bien et son trésor ailleurs».

\* \* \*

«Le détachement des parents, disait-il, dans une autre instruction, est une chose si nécessaire à un religieux, que s'il vient à perdre cette disposition, et s'il laisse pénétrer dans son cœur l'amour de la chair et du sang, il perd en même temps l'esprit religieux et l'amour de sa vocation. J'ai toujours remarqué que celui qui tient beaucoup à ses parents tient peu à sa vocation; que celui qui s'occupe beaucoup de ses parents, s'occupe peu de sa perfection et même de l'affaire de son salut. Beaucoup de reli-[389]-gieux se sont perdus par une fausse compassion pour leurs pères et pour leurs mères. Plusieurs, après être devenus apostats<sup>6</sup> sous prétexte de les assister,

---

<sup>5</sup> Mt. 19, 29.

<sup>6</sup> Selon F. Jean-Baptiste «apostasier sa vocation, c'est abandonner cette vocation, alors qu'elle n'est plus à l'état de conseil, mais à l'état de précepte, c'est-à-dire après avoir fait profession»



n'ont servi qu'à les ruiner par des dilapidations, et à rendre leur vieillesse malheureuse par le dérèglement de leur conduite».

«Un des pièges les plus dangereux du démon est de porter un religieux à s'occuper des affaires temporelles de ses parents, ou, par une fausse compassion, à s'exagérer leurs besoins et à se croire obligé de les aider par des moyens que la religion n'approuve pas. L'ennemi du salut va même jusqu'à faire croire à quelques-uns qu'il leur est permis d'abandonner leur vocation pour les assister. Il est certain qu'un enfant est obligé d'assister ses père et mère, lorsqu'ils sont hors d'état de pourvoir à leur subsistance; mais il est extraordinairement rare qu'un religieux soit tenu d'abandonner sa vocation pour satisfaire à ce devoir. En effet, pour qu'il se trouve dans ce cas, de l'avis de tous les théologiens<sup>7</sup>, il faut:

1° Que les besoins de ses pères et mères soient extrêmement graves.

2° Qu'il n'y ait point d'autre moyen de les assister.

3° Que le religieux, en quittant sa vocation, soit certain de pouvoir leur être utile.

4° Qu'en cela il ne suive pas sa propre inclination, sa propre volonté, et ne soit pas le juge de la gravité du besoin de ses parents, ni des moyens d'y pourvoir; mais qu'il se conduise par l'avis de son supérieur, qui seul a le droit de décider ce que le religieux doit faire et de quelle manière il doit aider ses parents<sup>8</sup>.

5° Qu'il rentre dans la religion et reprenne les exercices de sa vocation dès que les besoins de ses père et mère cesseront par leur mort ou autrement<sup>9</sup>».

390

\* \* \*

Un Frère sollicitait la permission de se retirer, sous prétexte de servir sa mère qui était veuve et n'avait point d'autre enfant. Le Père représenta en vain à ce Frère, que cette pensée était une tentation du démon, qui, jaloux de le voir vivre dans la crainte de Dieu, voulait le jeter dans le monde, où, vu sa faiblesse et ses inclinations, sa vertu ne manquerait pas de faire un triste naufrage; que d'ailleurs, au lieu d'être utile à sa mère, il ne pourrait que l'affliger et lui rendre la vie malheureuse. Ce que le Père avait prévu arriva: après sa sortie, le jeune homme ne se rendit pas même chez sa mère; bien plus, il passa plusieurs fois devant la maison paternelle sans y entrer, et la pauvre mère n'apprit la sortie de son fils que par le bruit que fit dans le public sa mauvaise conduite.

Un autre Frère, tenté d'abandonner sa vocation pour consoler et servir sa mère dans ses vieux jours, venait souvent trouver le Père Champagnat pour lui faire connaître sa tentation et pour le prier de lui laisser la liberté de se retirer. Après l'avoir engagé plusieurs fois à combattre cette tentation,

---

(ALS, chap. 3, p. 47).

<sup>7</sup> Saint Thomas, 2-2, q. 101, a. 4. q. 189, 6 ad 1.

<sup>8</sup> En citant saint Jérôme: «Combien de religieux, pour avoir eu pitié de leurs parents, se sont perdus». (La religieuse sanctifiée. Vol. 8, chap. 10 [7], p. 258). «Comme il n'arrive que trop souvent que plusieurs quittent la Religion pour aller, disent-ils, assister leurs parents dans le monde, il est bon d'observer ici que ce n'est pas là ordinairement le motif qui les fait agir, et qui les rend infidèles à leur vocation », (PPC, Partie 3, traité 3, chap. 7).

<sup>9</sup> Le Père Champagnat est plein d'attention pour ceux qui sont réellement dans le besoin. Voici deux exemples: «Il reçoit à l'Hermitage, dans l'hospice destiné aux vieillards, les parents du Frère Liguori» (AA, p. 300). «Il reçoit aussi à l'Hermitage son propre frère, Jean-Pierre et 4 de ses enfants qui ont été inhumés dans notre cimetière» (AA, p. 18).

le pieux Fondateur finit pas lui dire: «Savez-vous, mon Frère, comment vous devez regarder votre vocation? Vous êtes-vous demandé quelquefois à qui vous la devez? Mes questions vous embarrassent, vous n'y répondez rien; eh bien! comme je connais votre famille, je vais vous dire ce que j'en pense. Votre vocation, à mon avis, est la récompense de la piété et de la vertu de votre mère. Dieu lui a accordé la grâce d'avoir un fils religieux; il a voulu, par des desseins tout pleins de miséricorde pour vous, que vous fussiez un sujet de bénédiction pour votre famille. Et vous, en abandonnant votre vocation, vous priverez votre bonne mère de la récompense de sa vertu, vous lui ravirez la gloire d'avoir donné un de ses enfants à la religion, et vous deviendrez une cause de ruine pour votre famille. En allant soigner votre mère, vous ne ferez donc pas un acte de piété filiale, mais un acte d'ingratitude. Voyez maintenant ce que vous voulez faire; il ne m'appartient pas de vous décharger de l'obligation de suivre votre vocation: c'est Dieu qui vous a appelé à la vie religieuse, c'est à lui que vous avez fait des promesses, et c'est lui aussi qui vous en demandera compte». Le Frère, frappé de ces réflexions si sages, se jette aux pieds du pieux Fondateur, en s'écriant: «Vous dites vrai, mon Père: c'est aux bons exemples et à la piété de ma mère que je dois ma vocation. J'ai été infidèle à la grâce, parce que je suis lâche, parce que je crains de me faire violence, parce que j'ai trop écouté la voix de la chair et du sang; mais désormais il n'en sera plus ainsi: je vous promets de ne plus [391] écouter la tentation et de travailler de toutes mes forces à devenir un bon religieux». Il tint parole; et depuis, non seulement il ne balança pas dans sa vocation, mais il vécut encore en fervent religieux.

«Un religieux, disait le Père Champagnat, en s'attachant trop humainement à ses parents et en s'occupant de leurs affaires temporelles, ne nuit pas seulement à sa perfection, il compromet encore les intérêts de ses proches; car souvent Dieu punit le religieux, en permettant que les choses dont il se mêle, contrairement à l'esprit de sa vocation, ne réussissent pas et tournent mal. Un Frère est beaucoup plus utile à sa famille en ne s'occupant pas d'elle, en vivant dans la piété et le détachement de toutes choses, qu'en cherchant à la servir et à l'avancer dans le monde. Saint Louis de Gonzague et saint Stanislas Kostka ont plus contribué à la prospérité et à l'agrandissement de leur famille<sup>10</sup>, en vivant en saints religieux, que s'ils eussent passé leur vie à s'occuper de ses intérêts temporels. C'est la vertu et la sainteté de ces deux saints qui ont illustré leur parenté, et sans eux la famille de Kostka et celle de Gonzague seraient ensevelies dans un éternel oubli».

Un Frère qui avait donné d'abord des marques d'une véritable vocation, et qui s'était montré pieux et régulier pendant longtemps, conçut une affection très vive pour ses parents, il les attirait dans le poste où il était placé en qualité de directeur, et s'intéressait à toutes leurs affaires. Ces premières fautes furent suivies, comme il arrive presque toujours, par d'autres plus graves; il leur prêta de l'argent en secret et fit des dépenses pour eux. Le Père Champagnat, ayant été informé de cette conduite, en ressentit une extrême douleur; il représenta avec une grande bonté à ce Frère combien il était répréhensible et combien était grande la faute qu'il avait

---

<sup>10</sup> Cf. Père Meschler, S.J., dans la vie de saint Louis de Gonzague. Traduction de l'allemand en français, par Lebréquier, Ed. Lethielleux. Paris. 1927, pp. 382-385.

faite en violant son vœu de pauvreté. Cette correction fut assez bien reçue; mais la fausse compassion que ce malheureux religieux avait pour ses parents, le fit retomber dans la même faute, et cette fois ce fut d'une manière beaucoup plus grave. Le Père le reprit encore avec charité et douceur, mais en même temps avec force et fermeté, et il lui déclara que, s'il ne se corrigeait pas, il en arriverait mal pour lui et pour ses parents. La chose ne fut que trop vraie. Ce Frère, après une nouvelle faute, abandonna sa vocation et se retira chez son frère. Peu de temps après, ce frère, qu'il avait aimé désordonnément, et pour [392] lequel il avait sacrifié sa conscience et sa vocation, lui vola tout l'argent qu'il possédait et le chassa de sa maison. Quelques années plus tard, ce religieux apostat tomba malade, fit son testament en faveur d'une sœur qu'il avait, et mourut, après avoir éprouvé bien des tribulations. Son indigne frère intenta un procès à cette sœur au sujet de ce testament dont il convoitait le bénéfice; il ne craignit pas de calomnier son frère défunt devant les tribunaux, et de produire même de faux témoins qu'il avait payés. Mais la justice de Dieu l'attendait là, et ne lui laissa pas le temps de voir décider cette affaire. Par suite des peines qu'il se donna et des courses qu'il fut obligé de faire pour gagner ce procès, il prit une pleurésie qui le mena en peu de jours au tombeau, sans qu'il pût se reconnaître et recevoir les sacrements. C'est ainsi que ce malheureux religieux par un trop grand attachement pour ses parents, viola ses vœux, perdit sa vocation, vécut et mourut dans de terribles angoisses, porta la désolation dans sa famille, rendit son frère voleur, ruina même ses affaires temporelles, et, ce qui est infiniment plus déplorable, le mit dans le plus grand danger de perdre son âme. Voilà comment s'accomplit la menace du Père Champagnat: Si vous ne vous corrigez, il en arrivera mal pour vous et pour vos parents.

## CHAPITRE ONZIÈME

### *De son amour pour la mortification*

Ceux qui sont à Jésus-Christ, dit saint Paul, ont crucifié leur chair avec toutes ses passions et ses désirs dérégés<sup>1</sup>. Toute leur application est de dompter leur corps, de l'assujettir à l'esprit<sup>2</sup>, et d'accomplir en leur chair ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ<sup>3</sup>. L'occupation des hommes véritablement mortifiés est de remplacer dans leur cœur l'amour des richesses par l'amour de la pauvreté, l'amour du plaisir par l'amour de la croix, l'amour des créatures par l'amour de Notre-Seigneur. Comme saint Paul, chaque jour ils meurent à eux-mêmes<sup>4</sup>, aux inclinations de la nature, à la vie des sens<sup>5</sup>, aux jouissances temporelles, pour ne vivre plus que pour Dieu et pour l'éternité.

C'est ainsi que vécut le Père Champagnat. Toute sa vie ne fut qu'une perpétuelle immolation des facultés de son âme et de son corps à Dieu par le glaive de la mortification. Il serait trop long de tracer ici le tableau de sa vie dure et mortifiée. D'ailleurs, pour en avoir une idée, on n'a qu'à se rappeler ce que nous en avons dit dans cette histoire. Il nous suffira donc, pour remplir notre but, de rapporter quelques traits qui n'ont pas encore été cités et de donner plus de détails sur certains autres que nous n'avons fait que toucher.

Naturellement dur pour lui-même, il n'accordait à son corps, en nourriture, en repos et en soulagement quelconque, que ce qu'il ne pouvait lui refuser<sup>6</sup>. Il s'était fait une loi de ne jamais rien prendre entre les repas, et il l'a observée toute sa vie, même quand il se livrait à des travaux pénibles, même dans ses voyages. On l'a vu marcher des journées entières, par des chaleurs étouffan-[394]-tes, et refuser en arrivant toute espèce de rafraîchissement, et jusqu'à un peu d'eau. Il disait, pour cacher sa mortification, qu'il n'était pas habitué à prendre (quoi que ce soit) entre les repas, et que ces sortes de soulagements étaient plus propres à ruiner la santé qu'à soulager les petites incommodités que pouvaient occasionner la soif et le besoin de manger. «Puis, ajoutait-il, le corps s'habitue à tout, et c'est en refusant de le satisfaire qu'il devient moins exigeant. Au contraire, si l'on boit aujourd'hui, parce que l'on a soif, demain à pareille heure, le même besoin reviendra plus impérieux que la veille; et si l'on est toujours à contenter la nature, où sera la mortification, où seront l'esprit de sacrifice et la vie chrétienne?» Dès le séminaire, il s'était accoutumé à ne faire que rougir l'eau; il se priva même longtemps du vin, qu'il regardait comme l'ennemi de la chasteté. «Rien, disait-il, n'est plus propre à enflammer la concupiscence et à irriter les passions que l'usage du vin; celui qui ne sait pas se mortifier et qui s'écarte de la sobriété ne sera jamais chaste».

<sup>1</sup> Ga 5, 24.

<sup>2</sup> I Co 9, 27; Rm. 8, 13.

<sup>3</sup> Col 1, 24.

<sup>4</sup> I Co 15, 31; II Co 5, 15.

<sup>5</sup> Col 2, 2.

<sup>6</sup> Frère Sylvestre dit: «Vraiment je ne pouvais pas comprendre comment un si grand corps pouvait vivre avec si peu de nourriture» (MEM, p. 127).

Longtemps il crut que les Frères pourraient se passer de vin; plus tard, lorsqu'il se vit obligé de le permettre, il défendit expressément de le boire pur, excepté le cas de maladie; et il a réglé qu'on le tremperait toujours moitié eau. Dans ses repas, il ne prenait ordinairement que deux plats<sup>7</sup>, et lorsqu'il était seul, il ne permettait jamais que l'on en servît davantage. Il était tellement indifférent pour le genre de nourriture, qu'il n'a pas été possible de savoir ce qu'il aimait ou ce qu'il n'aimait pas, si ce n'est qu'il préférait les choses les plus communes et les plus ordinaires. Il prenait tout ce qu'on lui présentait, et jamais il ne s'est plaint, quelque mal apprêtés que fussent les aliments. Il n'a fait d'autres reproches au Frère chargé de la cuisine que celui de trop bien préparer ce qu'il lui servait; et si les mets qu'on lui présentait lui paraissaient un peu recherchés, il n'y touchait pas.

Lorsqu'il visitait les Frères dans les établissements, il vivait avec eux, se contentait de leur ordinaire pauvre et frugal; et il n'allait manger chez MM. les curés que dans des cas extrêmement rares, et lorsqu'il ne pouvait pas convenablement s'en dispenser. Dans ces occasions, il ne permettait jamais que les Frères fissent de l'extraordinaire à cause de lui, et ils ne pouvaient rien faire qui lui fût plus agréable que de s'en tenir au régime de la com-[395]-munauté. Plusieurs fois il a réprimandé les Frères directeurs qui s'en écartaient, et a fait renvoyer des plats que l'on apportait en sus de ce qui est marqué dans la règle. Dans un établissement, où il fut obligé de passer une huitaine de jours, par suite d'une inondation qui rendait les chemins impraticables, on ne lui servit pendant ce temps que des pommes de terre et du fromage blanc, parce que la maison était très pauvre. Il fut si content de cet ordinaire, et si édifié de la simplicité et de l'esprit de pauvreté des Frères, que bien des fois plus tard il en témoigna sa satisfaction et sa reconnaissance au Frère directeur, et fit l'éloge de ses fromages blancs.

Dans un autre poste, où il arriva au moment du dîner, comme le Frère directeur lui faisait des excuses et se lamentait de ce qu'il n'avait rien à lui donner, le bon Père lui dit avec bonté: «Ne vous inquiétez pas, mon cher Frère, je mangerai avec vous, et ce que vous avez me suffit. — Mais, mon Père nous n'avons qu'une salade et du fromage. — Et des pommes de terre, n'en avez-vous point? — Nous en avons, mais elles ne sont pas préparées, et il faudrait trop de temps pour les faire cuire. — Allez-en chercher; je vous aiderai à les apprêter; en nous y mettant tous, la chose sera bientôt faite». On court chercher les pommes de terre, il se met à les peler avec les Frères; et comme le Frère cuisinier était nouveau, et s'entendait peu à les préparer, il lui montra comment il fallait s'y prendre, prenant la poêle, et les faisant frire devant lui.

Comme il arrivait une autre fois de voyage et que le Frère cuisinier se disposait à lui préparer à dîner. «Ne vous dérangez pas, lui dit-il, et contentez-vous de me donner les restes du dîner des Frères. — Mais, mon Père, il n'y a pas eu de reste. — Et cette viande que je vois là dans ce coin. — Elle est gâtée, et les Frères n'ont pu la manger». Il la prend, la goûte et s'étonne de la délicatesse des Frères; puis il en mange pour son dîner, et se fait réserver le reste pour le soir. Il est pourtant certain que la viande sentait

---

<sup>7</sup> A dîner, on a de la soupe, deux plats, un petit dessert, et du vin trempé moitié d'eau» (Règle de 1837, chap. 2, art. 26 b, p. 22). «A sept heures le souper, qui sera servi comme le dîner, le dessert excepté. (Ibid. chap. 2, art. 39, p. 26).

mauvais, au point que les Frères, qui n'étaient pas difficiles, n'avaient pu la manger; mais son amour pour la mortification ne lui permettait pas d'y regarder de si près, et toutes les fois qu'il trouvait l'occasion de faire à Dieu un sacrifice et de mortifier la nature, il ne la laissait pas échapper.

\* \* \*

On ne sera pas étonné, après cela, qu'il ait tant recommandé aux Frères, la sobriété et la mortification dans la nourriture. Dans son opinion, ce genre de mortification est l'a, b, c, de la vie spirituelle; et il tenait pour certain, 1° que celui qui ne sait pas répri-[396]-mer la gourmandise, triomphera difficilement des autres vices, et qu'il sera toujours lâche dans la pratique de la vertu; 2° que celui qui ne sait pas commander à sa bouche et qui est l'esclave de sa sensualité, ne saura pas se faire violence lorsqu'il s'agira de résister à des tentations plus délicates et plus dangereuses; 3° que l'impureté est toujours précédée de la gourmandise ou de la paresse. Aussi les fautes de gourmandise étaient celles qu'il pardonnait le moins. Il ne voulait pas que l'on prît rien sans permission entre<sup>8</sup> les repas, et quiconque était surpris avoir goûté un fruit ou toute autre chose, était réprimandé et puni publiquement. «Ne savez-vous pas, disait-il, qu'Adam s'est perdu, et avec lui tout le genre humain, pour avoir fait une semblable faute? Il paraît que c'est peu de chose de goûter un fruit, de manger une bouchée de pain, de prendre toute autre bagatelle de ce genre; mais cela suffit pour satisfaire la nature, pour contenter la sensualité, pour réveiller les passions, pour affaiblir la grâce et la piété, et par là même, pour exposer l'âme aux plus grands dangers. Celui qui ne sait pas se mortifier dans ces circonstances, et qui suit les inclinations de la nature, se prépare de grandes chutes. Qui veut être fort et ne pas faillir dans les grands combats, doit être fidèle à se mortifier et à se vaincre dans les petites choses».

Il paraissait extrêmement peiné lorsqu'il entendait certains Frères murmurer et se plaindre de la nourriture. «Nous ne sommes pas venus en religion, disait-il, pour être bien traités et pour ne manquer de rien; mais pour nous mortifier et pour faire pénitence. Les Frères sensuels ne sont religieux que de nom et d'habit. J'ai toujours remarqué que ceux qui s'occupent beaucoup de leur corps, pensent peu à leur âme, et que ceux qui prennent un soin démesuré de leur santé, n'en prennent qu'un fort médiocre de leur perfection. L'expérience m'a appris aussi que ceux qui se plaignent de la nourriture sont des gens qui n'avaient pas le nécessaire dans le monde, et qu'ils ne se sont faits religieux que pour avoir une existence assurée et commode. Les religieux qui étaient dans l'abondance chez leurs parents, ne se plaignent jamais en communauté, quoique plusieurs choses leur manquent ou ne soient pas de leur goût, parce qu'ils sont venus en religion pour souffrir, pour s'immoler à Dieu par la mortification. Aussi, comme qu'on les traite, ils sont contents, et savent profiter de toutes les occasions qu'ils trouvent de souffrir».

**397**

Le bon Père regardait son corps comme son plus grand ennemi, et ne cessait de le tourmenter et de le faire souffrir. Dès le séminaire, il

---

<sup>8</sup> «On doit toujours, autant que possible, prendre ses repas avec la communauté; ne rien manger hors du réfectoire et hors du temps des repas» (Règle manuscrite, AFM, doc. 362, 1; chap. 2, art. 61).

l'affligeait par la discipline et le cilice, et il a continué toute sa vie d'user de ces instruments de pénitence. Ayant un jour mené dans sa chambre le jeune homme qu'il avait choisi pour en faire la première pierre de son Institut, après lui avoir parlé de plusieurs choses édifiantes, il sortit d'une petite cassette deux cilices et une discipline, et les montrant au pieux jeune homme: «Connaissez-vous ces instruments? lui demanda-t-il. — Non, Monsieur; c'est la première fois que je vois de pareils objets. — Devinez à quoi ils servent. — Je ne comprends pas ce que l'on peut faire de cela: veuillez me l'apprendre. — Pas aujourd'hui; il vous suffit pour le présent de les avoir vus; mais plus tard, je vous en remettrai, et vous apprendrai à vous en servir». Au bout quelques mois, et lorsqu'il l'eut formé aux pratiques de la vie intérieure, il lui fit connaître en effet l'usage de ces instruments, lui remit une discipline et un cilice que le fervent novice ne laissa pas inutiles, et dont il se servit même avec une rigueur que le Père Champagnat fut obligé de tempérer.

Quoique le pieux Fondateur fît un grand cas des pénitences corporelles, il n'en a imposé aucune à ses Frères, si l'on en excepte de le jeûne du samedi; non que son intention fût qu'ils n'en fissent point, mais il a mieux aimé laisser ce genre de mortification à la disposition des particuliers, et à la sagesse des supérieurs; d'ail-[398]-leurs il comprenait que pour la plupart des Frères, les sacrifices et les peines attachés à l'enseignement pourraient tenir lieu de pénitences corporelles. Chaque fois qu'il expliquait ce chapitre, il ne manquait pas de répéter: «Bien que la règle ne prescrive aucune pénitence corporelle, ce n'est pas à dire que nous n'en devions point faire: celui qui désire imiter Jésus-Christ et les saints, ne manquera pas de s'en imposer quelques-unes; mais personne ne doit rien faire en cela de sa propre volonté et sans la permission du supérieur, qui ne s'opposera pas à sa ferveur, quand la santé ne devra pas en souffrir. Une petite discipline, ajoutait-il en riant, ne fait pas mal, et elle est même nécessaire à quelques-uns».

\* \* \*

Mais la mortification corporelle n'avait de prix à ses yeux qu'autant qu'elle était accompagnée de la mortification intérieure. C'est cette dernière qu'il pratiquait avant tout, et qu'il recommandait particulièrement aux Frères. Dans sa pensée, et selon qu'il l'expliquait, cette espèce de mortification comprend:

1° *La mortification des passions*; principalement de l'orgueil, de l'amour-propre, de l'affection déréglée aux créatures, de l'attachement à la propre volonté et de la passion dominante. «On peut, disait-il, se sauver et même être d'excellents religieux sans faire des jeûnes rigoureux et sans s'adonner aux macérations corporelles; mais il n'est pas possible de sauver son âme, et moins encore de travailler à sa perfection, sans combattre ses passions et sans se faire une continuelle violence. Plusieurs peuvent avoir des raisons légitimes pour se dispenser du jeûne et de la discipline; mais nul homme ne peut en avoir qui le dispense de réprimer ses penchants déréglés, de corriger ses défauts et de réformer son caractère. Il y a des saints qui ont très peu fait de pénitences corporelles: nous ne lisons pas même que la sainte Vierge en ait pratiqué; mais tous les saints, et la Reine des saints à leur tête, ont excellé dans la mortification intérieure, et dans la garde des

sens, qui en est une suite nécessaire. Chacun de nous doit donc travailler à faire une guerre continuelle à la vanité, au désir de plaire aux hommes et de s'attirer leurs louanges, à ses défauts de caractère, qui le rendent pénible à ceux avec lesquels il a à vivre et qui sont un obstacle au bien qu'il peut faire auprès des enfants, à la curiosité et au plaisir d'apprendre les nouvelles du monde. Chacun doit faire en sorte de supporter avec charité les défauts de ses confrères et tout ce qui peut lui faire de la peine dans leur conduite, de supporter de même avec patience une [399] injure, un reproche qu'il n'a pas mérité, de conserver l'esprit de charité à l'égard des personnes qui le blâment, le contredisent, le persécutent, et de leur rendre le bien pour le mal<sup>9</sup>».

Sur ce point, le Père Champagnat nous a laissé de grands exemples. Toute sa vie il a été contrarié, blâmé, persécuté d'une manière ou de l'autre, et jamais il ne s'est donné la satisfaction si chère à la nature et à l'amour-propre, je ne dis pas de se plaindre de ses contradicteurs et de ses persécuteurs, mais même de se justifier<sup>10</sup>. Bien plus, il a porté l'esprit d'abnégation jusqu'à dire du bien des personnes qui lui faisaient du mal et à leur rendre tous les services qui dépendaient de lui. Un voisin, homme grossier et irréligieux, lui fait pendant plusieurs années toutes sortes de vexations; il l'insulte, lui écrit des lettres outrageantes; il menace de maltraiter les Frères, détruit une levée qui maintenait l'eau dans le jardin. Le bon Père ne se venge de tant de mauvais procédés que par la patience et par la charité<sup>11</sup>; il prie et fait prier pour celui qui se fait son ennemi, et il a le bonheur de le gagner à Dieu. Cet homme, étant mort, laissant un procès qu'il avait avec un voisin, le Père Champagnat interposa sa médiation, et fit tant qu'il vint à bout d'arranger les choses au profit de la veuve et des enfants du défunt<sup>12</sup>.

2° *La mortification de l'emploi*, qui consiste, au sentiment de notre pieux Fondateur, à se tenir dans une entière indifférence pour tout ce qui peut nous être commandé et pour tous les lieux où l'on peut nous envoyer, à mettre tous ses soins à s'acquitter parfaitement de l'emploi que la Providence nous a confié et à profiter de tous les sujets de mortification que l'on y trouvera. «Cette espèce de pénitence, ajoutait le Père Champagnat, est d'autant plus agréable à Dieu qu'elle est toujours selon sa volonté, qu'elle ne peut être viciée par l'amour-propre, qu'elle est la plus ordinaire et qu'elle emporte nécessairement avec elle la pratique des vertus les plus excellentes. Un autre avantage de cette pénitence, c'est qu'elle est de tous les jours et de tous les instants. Prenons par exemple un Frère qui est chargé d'une classe. A tous moments, il a l'occasion de pratiquer des actes de dévouement, de charité, [400] de zèle et de patience; continuellement il doit veiller sur lui-même, pour se conserver dans la modestie et dans la gravité convenables et propres à contenir les enfants et à les édifier; sans cesse il devra se faire violence, pour supporter la grossièreté et tous les autres défauts de ceux qu'il instruit, pour se mettre à la portée de tous et pour répéter toujours les

---

<sup>9</sup> Rm. 12, 14-17 et 21; I Th 5, 15; I P 3, 9.

<sup>10</sup> Le Père Champagnat, dans une situation délicate, manifeste à Monseigneur sa soumission sans condition (LPC 1, doc. 150, p. 295).

<sup>11</sup> LPC 1, doc. 18, p. 60.

<sup>12</sup> Le Frère Avit précise: «La mort enleva aussi le nommé Motiron; voisin très incommode et qui avait suscité toutes sortes d'embarras au Père Champagnat et aux Frères... Monteiller, gendre du défunt, ne suivit pas les errements de son beau-père» (AA, pp. 202-203).



mêmes choses. Quel trésor de mérites pour celui qui saura faire un saint usage de tant d'occasions qu'il aura chaque jour de se mortifier et de se renoncer! »

Dans ce genre de mortification, l'exemple du Père Champagnat est au-dessus de tout éloge. Jamais il ne nous sera donné de comprendre ce qu'il lui a fallu d'abnégation pour partager les privations, les travaux et la vie dure des Frères, ce qu'il lui en a coûté pour dégrossir ces mêmes Frères, pour les instruire, les corriger de leurs défauts, les former à la vertu, les affermir dans leur vocation, pour les rendre propres aux fonctions d'instituteurs de la jeunesse et pour en faire de véritables religieux. Quel dévouement, quelle charité, quelle patience, quel esprit de mortification ne lui fallut-il pas pour confondre son existence avec celle de pauvres jeunes gens venant des montagnes, et n'apportant qu'une grande ignorance, des manières grossières et tous les défauts ordinaires aux personnes qui n'ont point reçu d'éducation; pour vivre, travailler, se récréer, prier avec eux; pour se faire leur serviteur et pour leur témoigner, comme il a fait, toute la tendresse d'un père! Bien que la plupart correspondissent à ses soins, à ses bontés et lui donnassent de grandes consolations, il n'en est pas moins vrai que leur éducation lui a coûté bien des peines, bien des sollicitudes, bien des sacrifices. Il n'est pas moins certain aussi que la conduite peu religieuse de plusieurs autres, remplit bien souvent son cœur d'angoisse et d'amertume, et fut pour lui un long exercice de patience et de mortification. Mais sa vertu fut toujours supérieure à tout, et jamais on ne le vit, malgré tous les embarras et tous les déboires de sa position, se décourager, s'irriter, se livrer à l'humeur, se répandre en reproches, ni donner le moindre signe d'ennui ou de mécontentement. S'il était nécessaire de donner un avertissement, une réprimande, une correction, il le faisait toujours avec bonté et de manière à relever le courage et à porter à la confiance. On sentait que c'était un Père qui parlait et qu'il ne se proposait d'autre but que le bien de celui qu'il était obligé de corriger. Néanmoins, il est arrivé quelquefois que des sujets ont mal reçu la correction, et se sont même oubliés au point de lui dire des choses très pénibles. Dans ces occasions, au lieu d'user de son autorité et de se montrer sévère, il gardait [401] le silence; il se mettait en prière pour les ingrats qui abusaient de sa bonté et de son indulgence. Dans une circonstance, un Frère ayant mal reçu une réprimande qu'il lui faisait, et s'étant permis de lui répliquer insolemment, le Père le laisse et va se prosterner devant Notre-Seigneur au saint Sacrement, pour demander la conversion du Frère égaré. Une autre fois, un Frère se montra très offensé d'une correction, qui pourtant était faite avec beaucoup de douceur; mais quelques heures après, le calme et la réflexion lui faisant connaître sa faute, il vint se jeter aux pieds du bon Père, et lui demanda pardon, en le suppliant d'oublier ses torts et de ne pas lui garder rancune. «Moi! conserver contre vous de la rancune, s'écria le Père. Ah! mon cher ami, Dieu m'en préserve! Grâce à Dieu, jamais il n'est entré dans mon cœur une goutte de fiel ni le moindre ressentiment<sup>13</sup> contre vous ni contre aucun de mes Frères». Et en prononçant ces paroles, il le relève et l'embrasse tendrement. Nous pourrions citer une foule de traits semblables.

3° *Les mortifications de l'état.* Cette espèce de mortification n'est autre

---

<sup>13</sup> Il dira dans son Testament spirituel : « quoique je ne sache pas avoir fait volontairement de peine à personne»....

que l'exacte observance des règles. La fidélité, la ponctualité à la règle immole tout le religieux à Dieu par un sacrifice perpétuel et qui se répète à chaque instant de la journée. On comprend, en effet, que pour être fidèle à tous les exercices de la règle, c'est-à-dire, à étudier, à garder le silence, à remplir son emploi, à pratiquer la pauvreté, l'obéissance, l'humilité, la modestie, la charité et toutes les autres vertus de l'état, il faut avoir continuellement en main le glaive de la mortification et se faire une perpétuelle violence. «Celui qui vit ainsi, ajoutait le Père Champagnat, fait une pénitence imperceptible aux yeux des hommes, mais infiniment méritoire pour le ciel et très agréable à Notre-Seigneur. Celui qui vit ainsi, pour tout dire en un mot, vit selon Dieu. Comprenez-vous bien cela? Il vit, non pas selon l'homme, non pas selon la chair, non pas selon ses passions, ses caprices, son humeur, non pas selon soi-même, non pas selon le monde, moins encore selon Satan; mais selon Dieu, mais selon les exemples de Jésus-Christ et des saints. Une pareille vie, il ne faut pas se le dissimuler, est dure à la nature, et ce n'est pas sans raison que les saints l'appellent un martyr. En effet, pour vivre selon Dieu, c'est-à-dire, selon la règle, il faut faire une guerre incessante à la chair, aux passions, au monde, au démon, il faut immoler à Dieu toutes les puissances de l'âme et tous les sens du corps».

402

\* \* \*

Comme toujours, le Père confirmait ses instructions par ses exemples. Ainsi, on le voyait constamment le premier aux exercices de communauté, le premier à la prière et au travail, le premier à pratiquer la pauvreté, l'humilité, la modestie et toutes les autres vertus religieuses; le premier à se sacrifier pour la gloire de Dieu, pour la sanctification des Frères et le bien de l'Institut. Or, il ne faut pas croire que cette fidélité au règlement lui ait peu coûté; pour lui, comme pour tous ceux qui y sont exacts, elle a été un sujet continuel de mortification et d'abnégation. Le trait suivant nous en est une preuve irrécusable. «Il y a plus de vingt ans, disait-il à un Frère, que je me lève à quatre heures; cependant je n'y suis pas habitué; tous les jours, c'est pour moi un sacrifice et une peine. Vraiment, ajouta-t-il, quand j'y pense, j'ai compassion de nos jeunes Frères, à qui cela ne peut manquer de coûter beaucoup. Il y a des choses auxquelles on ne s'habitue jamais: le lever en est une pour moi». Quoique cela lui fût bien pénible, comme il l'avoue, il ne manquait jamais de se lever à l'instant; et l'on peut affirmer de lui, ce qu'on a dit de saint Vincent-de-Paul<sup>14</sup>, que le second coup de cloche ne l'a jamais trouvé dans la même situation que le premier. Au reste, la plupart du temps, il se levait avant quatre heures: car il était ordinairement si occupé pendant le jour, qu'il était obligé de prendre sur le temps destiné au repos pour dire son office, et pour se livrer au saint exercice de l'oraison qui était pour lui un besoin et une jouissance. Cette exactitude à se lever a duré toute sa vie. Pendant les dernières années, quoiqu'il fût habituellement malade, quoiqu'on le priât de prendre un peu de repos et qu'il sentît lui-même que ce repos était nécessaire et l'eût soulagé, comme il l'avouait, il ne

---

<sup>14</sup> «Se représenter que la cloche est la voix de Dieu et, au moment que l'on l'entend, se jeter au bas du lit» (P. Coste, S. Vincent de Paul, 3, 542. Paris, 1924 «Oui, Messieurs, il n'y a pas jusqu'au lever du matin qui ne me paraisse une grande affaire, et les moindres choses fâcheuses me semblent insurmontables» (Ibid. 12, 93. Paris, 1929).

pouvait se résoudre à rester au lit, et dès qu'il entendait la cloche, il se jetait à terre. Comme quelqu'un lui faisait observer qu'il se traitait trop durement et qu'il n'était pas permis d'accabler ainsi la nature, «Si l'on voulait s'écouter, lui répondit-il, la moitié du temps, surtout quand on est parvenu à un certain âge, il faudrait des dispenses; et sous prétexte que l'on a quelques infirmités, l'on ne suivrait plus de règle: ce qui veut dire, que l'on ne serait plus religieux que de nom. Est-il raisonnable de sacrifier sa perfection, [403] son devoir et son âme, pour conserver la santé du corps ou pour lui éviter quelques courtes et légères souffrances?»

*Quand j'étais enfant, dit saint Paul, je parlais et j'agissais en enfant; maintenant que je suis homme, je parle et j'agis en homme*<sup>15</sup>. Le Père Champagnat a imité le grand Apôtre dans son état d'enfance et dans son état d'homme fait. Lorsqu'il était enfant, c'était pour lui une extrême peine que de se lever le matin. Aussi, chaque fois que ses parents venaient le réveiller et l'obligeaient à quitter le lit, il murmurait tout bas: «Quand je serai grand, quand je serai mon maître, je me coucherai et je dormirai tout à mon aise». Quand il fut grand, quand il fut son maître, malgré l'inclination qu'il sentait pour le repos, c'eût été pour lui une plus grande peine, un plus grand sacrifice de rester au lit, que de se lever quand il était jeune. C'est ainsi que la grâce et l'esprit de mortification changent les hommes. Mais, hélas! combien de religieux qui n'ont de l'homme que la taille et la barbe, et qui pour les sentiments et la conduite sont enfants toute leur vie! Ils semblent n'être venus en religion que pour se dorloter, pour se procurer les commodités de la vie, et pour vivre longtemps. De tels hommes, dit sainte Thérèse, trouvent toujours des prétextes pour satisfaire la nature au détriment de la règle<sup>16</sup>. Aujourd'hui, ils ne se lèvent pas ou se dispensent de toute autre observance, parce qu'ils ont mal à la tête; demain, parce qu'ils y auront eu mal la veille, et les jours suivants de peur d'y avoir mal. Malheur! ajoute saint Joseph Calazance<sup>17</sup>, à ces moines, parce qu'ils préfèrent la santé à la sainteté!

4° *Les mortifications ménagées par la Providence*, comme les maladies et toutes les infirmités du corps, les tentations, les sécheresses, les désolations et toutes les épreuves de la vie spirituelle, l'intempérie des saisons, le froid, le chaleur et toutes les occa-[404]-sions de souffrir que peuvent fournir les positions où l'on se trouve, les lieux, les climats où l'on est, les maisons que l'on habite, les événements, les accidents fâcheux, les afflictions de tout genre, de quelque part qu'elles viennent. «Cette espèce de pénitence, disait le pieux Fondateur, est très agréable à Dieu, par la raison qu'elle nous vient directement de sa main, et qu'en l'acceptant nous faisons tout à la fois un acte de mortification et un acte de conformité à sa sainte

---

<sup>15</sup> 1 Co 13, II.

<sup>16</sup> Pour sainte Thérèse, l'observance de la Règle est une mortification très méritoire: «Nous n'observons pas certaines choses de la Règle, telles que le silence, qui ne nous font pas de mal, et nous inventons des pénitences nouvelles, pour ne faire ensuite ni l'un ni l'autre» (Cf. A.-M. Liguori, *La religieuse sanctifiée*, Vol. 8, chap. 7, p. 148). «Si nous cherchons à garder parfaitement notre règle et nos constitutions, j'espère de la bonté du Seigneur qu'il accueillera favorablement nos prières. Je ne vous demande rien de nouveau, mais seulement de garder ce à quoi notre profession nous engage, car enfin, c'est notre vocation et nous nous y sommes obligées» (Sainte Thérèse. *Œuvres complètes*, Le chemin de la perfection. Ed. Fayard, Paris. 1963, p. 265).

<sup>17</sup> «Malheur au religieux qui a plus à cœur la santé que la sainteté» (Talent. *Vie de saint Joseph Calazance*, Livre VI, chap. 9).

volonté».

Un postulant, en sollicitant son admission dans l'Institut, demandait quelles étaient les pénitences extraordinaires prescrites par la règle. «Il n'y en a aucune, répondit le Père Champagnat». Comme le jeune homme s'en étonnait, et en paraissait même scandalisé, le bon Père ajouta: «Bien que la règle ne nous oblige ni à porter le cilice, ni à nous donner la discipline, vous ne manquerez pas de sujets de mortification, si vous voulez en profiter. La vie de communauté, l'enseignement, la fidélité aux règles, sont un champ bien vaste de privations et de sacrifices pour celui qui désire se renoncer lui-même et s'immoler à Dieu. Vous vous exercerez d'abord à cela; le bon usage que vous ferez de toutes ces occasions de vous mortifier suffit pour faire de vous un saint religieux; au reste nous pourrons plus tard y ajouter, s'il est nécessaire».

## CHAPITRE DOUZIÈME

### *De son humilité.*

Saint Augustin<sup>1</sup>, parlant de l'obligation qu'ont tous les chrétiens de pratiquer l'humilité, ne fait pas difficulté d'assurer que cette vertu est la plus essentielle et la plus importante de toutes. «Si vous me consultiez, dit-il, sur ce qu'il y a de plus nécessaire à observer dans la religion chrétienne, je vous répondrais que c'est l'humilité; et me fissiez-vous cent fois la même question, je vous ferais toujours la même réponse. De plus, si vous désirez savoir qui je juge le meilleur de tous les hommes, je vous répondrai: c'est le plus humble<sup>2</sup>». Saint Cyprien, dans un discours sur la naissance de Jésus-Christ, dit: «Le premier pas à faire dans la pratique de la vertu, comme le premier pas que notre divin Sauveur a fait en ce monde, consiste à s'humilier: car le fondement de la sainteté a toujours été l'humilité». «L'édifice de la perfection<sup>3</sup>, dit encore saint Augustin, ne peut avoir d'autre fondement que l'humilité: et ce fondement doit être d'autant plus profond que l'édifice doit être plus élevé». C'est aussi ce que nous apprend saint Chrysostome<sup>4</sup> par ces paroles: «Si vos aumônes, vos jeûnes, vos oraisons, vos mortifications et toutes vos bonnes œuvres n'ont pas l'humilité pour base, c'est en vain que vous travaillez: votre ouvrage tombera en ruines». Saint Grégoire enseigne la même doctrine en d'autres termes. «Celui, assure-t-il, qui s'applique à amasser beaucoup de vertus sans humilité, fait comme celui qui ramasse de la poussière et la jette au vent qui l'emporte au même instant<sup>5</sup> ».

C'est le sentiment de ces vérités qui porta le Père Champagnat à s'attacher particulièrement à l'humilité; et plus tard, à faire de la pratique de cette vertu le caractère distinctif de son Institut. Dès qu'il eut pris la résolution de se donner entièrement à [406] Dieu, il fit un retour sur lui-même pour connaître ses défauts, et il résolut de combattre avant tout l'orgueil, le regardant, avec raison, comme le plus grand ennemi des vertus et comme le plus grand empêchement à l'acquisition de la perfection. Longtemps il fit son examen particulier sur ce sujet, et il composa une prière qu'il récitait tous les jours pour demander à Notre-Seigneur l'humilité par l'intercession de la sainte Vierge et de ses saints patrons<sup>6</sup>. Il faisait ses lectures spirituelles dans le Livre d'Or<sup>7</sup> ou dans le *Mépris de soi-même*<sup>8</sup>. Ces

<sup>1</sup> «La première de ces voies, c'est l'humilité; la seconde, c'est l'humilité; la troisième, c'est encore l'humilité, je vous ferais toujours la même réponse si vous m'interrogiez» (S. Augustin. Lettres 118, à Dioscore 22).

<sup>2</sup> PPC, partie 1, traité 11, chap. 2.

<sup>3</sup> Saint Augustin. Sermon 69, 2.

<sup>4</sup> Saint Jean Chrysostome. Homélie sur saint Matthieu, 15, 2.

<sup>5</sup> Saint Grégoire. Psaume 3, 3.

<sup>6</sup> OME doc: 6 [3], p. 38.

<sup>7</sup> Le Livre d'or ou l'Humilité en pratique pour conduire à la perfection, est utile à tous les fidèles. (Nouvelle édition. Paris. Victor Lecoffre, J. Gabalda. 1917, format 7,5 cm x 11, 126 pages). Avant-propos: «Ce petit traité n'est pas un ouvrage nouveau qu'on présente aux âmes fidèles: il est connu depuis plus d'un siècle comme une des meilleures instructions sur

deux ouvrages étaient ses livres de prédilection, et il les a lus et médités toute sa vie.

Il avait des sentiments si bas de lui-même, que les actes d'humilité ne lui coûtaient pour ainsi dire rien. Il vivait et se conduisait, au milieu de ses Frères, comme le serviteur de tous; partageant leurs travaux et prenant toujours pour lui ce qu'il y avait de plus pénible et de plus rebutant. Combien de fois ne l'a-t-on pas vu porter le mortier, sortir le fumier de l'écurie, descendre dans la fosse des latrines pour les nettoyer! Dès qu'il y avait quelque chose de difficile à faire, il était toujours prêt à y mettre la main; et l'on était tellement habitué à le voir agir ainsi, que l'on n'y faisait presque plus attention.

A la suite d'une retraite qu'il fit à Belley, ses confrères l'ayant prié de leur adresser quelques paroles d'édification, il s'en défendit longtemps, alléguant son incapacité; forcé à la fin de céder à leurs instances, il leur parla pendant quelques minutes, à la grande satisfaction de tous. Etonné et confus de voir qu'on l'écoutait avec une attention marquée, il s'arrêta subitement et se retire, en disant: «J'abuse de votre patience et vous fais perdre votre temps; vous savez et vous pratiquez toutes ces choses mieux que moi<sup>9</sup>».

407

Une autre fois, revenant de la retraite avec ces mêmes Pères, dont quelques-uns se disposaient à partir pour les missions étrangères, il prit leurs sacs, en leur disant: «Laissez-moi porter cela, au moins j'aurai quelque part au bien que vous ferez». Et comme ces Pères s'en défendaient: «Laissez-moi faire, reprit-il; je suis un campagnard<sup>10</sup> habitué aux gros travaux». En même temps il saisit les sacs, les mit sur ses épaules et les porta assez longtemps avec une grande satisfaction.

\* \* \*

Le succès de son Institut, ni le grand bien que faisaient ses Frères, et dont tout le monde lui parlait avec éloge, n'altérèrent jamais les bas sentiments qu'il avait de lui-même. «La fondation de l'Institut et ses progrès, répétait-il en toute occasion, sont l'œuvre de Dieu et non la nôtre; c'est lui qui a tout fait; c'est à la protection de Marie que nous devons cette bénédiction et tous nos succès. Quant à nous, nous ne sommes propres qu'à gâter ce que Dieu nous confie, et nous devons sans cesse le prier de ne pas cesser de protéger cette communauté, à cause de nos fautes». Faisant un voyage avec deux ou trois de ses Frères, un ecclésiastique qui se trouvait dans la même voiture, frappé de leur modestie, lui demande ce qu'étaient ces religieux. «Ce sont, lui répondit le Père Champagnat, des Frères qui font

---

l'humilité; cinq ou six éditions de ce petit livre, faites successivement en différents temps et presque aussitôt épuisées, sont la preuve de son utilité».

(Le livre d'or était un des livres que tous les Frères devaient apporter à la retraite. Règle de 1837, chap. 10, art. 5).

<sup>8</sup> Joseph Ignace Franchi. Traité de l'Amour du mépris de soi-même. Lyon. 1803. Le Père Colin aussi était très attaché à cet ouvrage (Cf. OM 2, docc. 471 [2]; 550; 726).

<sup>9</sup> «Le Père Champagnat, ayant été chargé de nous donner des avis à une retraite, après avoir parlé quelques instants... s'excusa de ce qu'il nous faisait perdre notre temps à l'écouter» (OME, doc. 155, p. 362).

<sup>10</sup> Le Père Terrailon voulait laisser son petit paquet de voyage pour ne pas traverser la ville avec... «Donnez, donnez, dit le Père Champagnat, qui avait déjà un gros paquet; moi, je suis un campagnard, cela ne me fait rien». Et il prit et porta les deux paquets (OME, doc. 159, p. 372).

l'école aux petits enfants des campagnes. — Quel nom portent-ils? — Ils s'appellent Petits Frères de Marie. — Qui a fondé cette communauté, continua l'ecclésiastique? — On n'en sait trop rien, dit le Père, un peu embarrassé. Quelques jeunes gens se sont réunis, ils se sont tracé une règle conforme à leur but, un vicaire leur a donné des soins, Dieu a béni leur communauté et l'a fait prospérer au-delà de toute prévision humaine». Après ce peu de mots qu'il dit avec une grande simplicité, il changea de discours.

Quelqu'un lui dit un jour: «Mon Père, plusieurs personnes font courir le bruit qu'il y a eu des choses merveilleuses<sup>11</sup> dans les commencements de votre Institut». «Ce bruit, répliqua le Père, [408] a plus de fondement que vous ne croyez peut-être: car, quel miracle n'est-ce pas, par exemple, que Dieu se soit servi de pareils hommes pour commencer cette œuvre? C'est là, à mes yeux, un prodige qui prouve péremptoirement que cette communauté est son ouvrage. Dieu a pris des hommes sans vertu, sans talent, dépourvus de tout secours humain, il a voulu se servir de la misère même pour former cette congrégation, afin que tout l'honneur et toute la gloire lui fussent rapportés, et que personne ne doutât jamais que lui seul avait tout fait chez nous».

Ces sentiments d'humilité l'accompagnèrent toute sa vie et ne firent même que se fortifier avec les années: ce qui lui faisait dire quelque temps avant de mourir, quand on lui parlait du tort que sa mort ferait à son Institut: «Je suis inutile au monde; bien plus, je suis profondément convaincu que je ne puis être qu'un obstacle<sup>12</sup> au bien, et que la communauté ira mieux après ma mort que pendant ma vie».

\* \* \*

Il nous reste maintenant à faire connaître ce qu'il a fait pour inspirer l'humilité à ses Frères, et pour leur faire aimer cette vertu. En fondant son Institut, le Père Champagnat se proposait un double but, savoir: de procurer le bienfait de l'instruction chrétienne aux enfants pauvres des campagnes, et d'honorer Marie par l'imitation de ses vertus et par la propagation de sa dévotion. Mais comme la sainte Vierge, qui a excellé dans toutes les vertus, s'est distinguée particulièrement par son humilité, et que d'ailleurs la fonction d'instituteur des petits enfants est par elle-même un emploi humble, il voulut que l'humilité, la simplicité et la modestie fussent le caractère distinctif de ce nouvel Institut. Pour que les Frères comprissent bien sa pensée, il leur donna le nom de Petits Frères de Marie, afin que ce nom leur rappelât sans cesse ce qu'ils doivent être. Ce mot Petit<sup>13</sup> qui blesse certaines personnes, qui est une énigme pour quiconque ne connaît pas l'esprit de la congrégation, et que plusieurs regardent comme superflu et inutile, n'a donc pas été donné aux Frères au hasard ni sans motif. Dans l'idée du pieux Fondateur<sup>14</sup>, ce mot doit leur apprendre que [409] l'esprit de leur vocation

---

<sup>11</sup> En juillet 1920, le Pape Benoît XV publiait le décret qui proclamait l'héroïcité des vertus du Père Champagnat. A cette occasion, il fit allusion «au prodige de la statue de la Vierge qui apparut, disparut et fut enfin retrouvée» au lieu où est construit l'Hermitage (CSG XIV, p. 386). Cf. : OME, doc. 156 [1], p. 362; AA, pp. 148-149).

<sup>12</sup> Cf. AA, p. 115.

<sup>13</sup> L'adjectif avait d'abord une signification sociale opposant les Frères des campagnes aux Frères des Ecoles Chrétiennes, les Grands Frères, qui allaient dans les villes (Cf. P. Zind, NCF, p. 86). Mais inséré dans le titre même, il garde toute la signification exposée ici.

<sup>14</sup> Le Père Champagnat, dans ses écrits, n'emploie que rarement cet adjectif; le plus souvent, il parle de Frères de Marie.

est un esprit d'humilité; que leur vie doit être une vie humble, cachée et inconnue au monde<sup>15</sup>; que l'humilité doit être leur vertu de prédilection, et que c'est par la pratique journalière de l'humilité qu'ils travailleront efficacement à leur sanctification et à celle des enfants qui leur sont confiés. Ce mot Petit est pour ainsi dire le cachet et le moule de l'Institut; il est le miroir qui reflète sans cesse l'esprit du pieux Fondateur; qui enseigne et qui montre à chaque Frère ce qu'il doit être et la forme qu'il doit avoir.

Après avoir fait comprendre à ses Frères, par le nom même qu'il leur donnait, quel esprit devait les animer, il s'appliquait sans relâche à les former à l'humilité et à la simplicité. La première leçon qu'il leur donnait, en les admettant au noviciat, était une leçon d'humilité; leur recommandant de travailler particulièrement à acquérir cette vertu comme étant le fondement de toutes les autres. Le premier livre qu'il leur mettait entre les mains, était le *Livre d'Or ou Traité sur l'humilité*. Chacun devait le lire et le méditer avec soin, afin de s'inspirer profondément des sentiments et de la vertu que cet ouvrage a pour but de faire passer dans l'esprit et dans le cœur du lecteur. C'est pour cela encore qu'il appliquait les postulants et les Frères aux travaux manuels, qu'il les formait aux soins d'un ménage, et qu'il voulait que la pauvreté se remarquât toujours dans la nourriture, dans les vêtements et dans le logement; car la pauvreté et l'humilité doivent être, pour le véritable religieux, deux compagnes inséparables.

L'orgueil était le premier vice dont il poursuivait la destruction dans les postulants et les jeunes Frères; parce qu'il le regardait comme le plus grand ennemi de l'humilité, et comme la chose la plus opposée à l'esprit de l'Institut. Il reconnaissait ce défaut sous quelque forme qu'il se présentât, et le combattait partout où il l'apercevait. Ainsi, il était sans cesse à humilier ceux en qui il remarquait de la vanité ou de la suffisance, soit en les réprimandant publiquement, soit en les occupant aux emplois les plus humbles, soit en les retirant de classe, s'il voyait que la science les enflait, ou en restreignant leurs études aux matières les plus indispensables.

Un Frère, en faisant le catéchisme, s'étant servi de quelques mots un peu relevés, le Père qui l'écoutait, le fit appeler après la classe, et lui dit: «J'ai été très peiné de la sotte prétention dont vous faites preuve dans vos instructions. Pourquoi n'usez-vous pas [410] des termes les plus propres à faire comprendre ce que vous dites? Que signifient, pour vos élèves ces mots Céleste Sion? N'auriez-vous pas été mieux compris si vous aviez dit le paradis? Si vous aviez l'esprit de votre état, si vous étiez humble et modeste, au lieu de vous laisser aller aux inspirations de la vanité, au lieu de phraser, vous parleriez simplement et de manière à être compris par les enfants les plus jeunes et les plus ignorants».

Un autre Frère, en lui écrivant, ayant employé certains mots relevés, il lui répondit: «Mon Frère, je ne comprends pas votre lettre: venez me l'expliquer». Quand le Frère fut présent, il lui fit une sévère réprimande, qu'il termina par ces paroles: «Les véritables Petits Frères de Marie s'appliquent à imiter leur divine Mère et à prendre son esprit; pour cela, ils se conservent dans la simplicité et la modestie, et ils usent, en parlant et en écrivant, des expressions les plus simples. Ceux, au contraire, qui, comme vous, perdent leur temps à faire des phrases relevées, afin de passer pour

---

<sup>15</sup> Consigne souvent donnée par le Père Colin aux Pères Maristes. (La devise: AMDG et DGM).



savants, tandis qu'ils ne savent rien, n'ont pas l'esprit de la sainte Vierge, n'ont pas l'esprit de l'Institut, mais l'esprit d'orgueil. Ne retombez pas dans cette faute; car, une autre fois, vous ne vous en tireriez pas avec une simple réprimande». Le Frère lui promit bien en effet de ne pas y revenir, et il tint parole.

Le Père Champagnat avait une aversion marquée pour les louanges, et cela était si connu que l'on disait qu'il suffisait de lui dire des choses flatteuses pour le faire fuir. Une de ses maximes était qu'il ne fallait louer personne pendant sa vie; et en terme plus vulgaire, qu'il n'avait confiance qu'aux reliques des saints qui étaient morts. «Les louanges, disait-il, peuvent faire le plus grand mal aux jeunes Frères: car c'est en ignorant leurs vertus et leurs bonnes qualités qu'ils les conservent; au lieu que si vous les leur faites remarquer par des louanges exagérées, le démon de l'orgueil en profite pour leur enlever ce trésor».

Dans une circonstance, le maire d'une commune auquel il rendait visite, en compagnie du Frère directeur, lui fit les plus grands éloges de la classe, de la capacité et du dévouement de ce Frère. Quand ils furent sortis, le bon Père dit au Frère: «Les éloges que l'on m'a faits de vous, vous ont fait grand plaisir n'est-ce pas? Voilà bien de la fumée. Oh! que je crains qu'elle ne vous étourdisse et ne vous fasse perdre la tête! Je vous parle franchement, parce que je vous aime et que j'ai cru remarquer que ces louanges vous faisaient un sensible plaisir. Je vous avertis donc que si vous croyez de pareilles babioles, vous êtes perdu». Le pieux Fondateur ne disait que trop vrai. Le Frère, enflé par ses talents et ses petits succès, perdit la piété, l'esprit de son état, et finit par abandonner sa vocation.

411

\* \* \*

Pour combattre l'orgueil et pour acquérir une véritable humilité, le Père Champagnat donnait les quatre moyens suivants:

1° *Travailler à se connaître.* «Quand le démon, disait-il, vous met dans l'esprit des pensées de vanité, et qu'il étale devant vous vos bonnes qualités, tournez la médaille; regardez vos défauts et tout le mal que vous avez fait; ou bien, entrez dans l'abîme de votre néant et voyez ce que vous êtes devant Dieu et ce que vous avez de votre propre fond. En vous examinant sérieusement, vous verrez deux choses: premièrement, qu'il y a peu de bien en vous et que ce peu est l'ouvrage de Dieu; secondement, que vous êtes rempli de vices, de mauvaises inclinations et de défauts; qu'il n'est point de crimes, quelque énormes qu'ils soient, dont vous ne soyez capable et auxquels votre nature corrompue ne vous porte; que si vous n'êtes pas tombé dans de grands désordres, c'est uniquement à la miséricorde de Dieu que vous le devez, suivant cette sentence de saint Augustin<sup>16</sup>: Il n'est point de péchés commis par un homme que tout autre personne ne puisse commettre, si la main qui a fait l'homme cesse de le soutenir».

2° *Réfléchir souvent sur les avantages de l'humilité et sur les maux que produit l'orgueil.* En recommandant la lecture du petit livre dont nous avons parlé plus haut, le Père Champagnat demandait une fois pour quelle raison cet ouvrage était appelé Livre d'Or, et répondant lui-même à cette question: «C'est, dit-il, que l'humilité dont il traite, est, entre les vertus, ce que l'or

---

<sup>16</sup> Saint Augustin. Sermon 99, 6.

est entre les métaux. L'or, tout le monde le sait, est le plus précieux de tous les métaux: aussi est-ce le plus rare et le plus recherché. Parmi les hommes, quand on veut faire un éloge pompeux de quelqu'un, de quelque chose, on dit simplement: c'est tout d'or; ce qui veut dire que ce n'est pas seulement bon, mais très bon, mais parfait. Ainsi en est-il d'un religieux qui a une profonde humilité; on peut dire de lui que tout est d'or; car toutes ses vertus sont vraies, solides et fortes.

«L'humilité est un aromate qui conserve les vertus. L'orgueil est un venin qui les corrompt et les gâte. Il vicie les actions et les bonnes œuvres, avant qu'elles soient faites, pendant qu'on les fait, et après qu'on les a faites. Dans un homme dominé et inspiré par l'orgueil, les meilleures choses perdent leur éclat, leur mérite, et se changent en boue. L'orgueil est comme une gouttière, qui tombant sur la maîtresse poutre, la pourrit en peu de temps, [412] fait tomber tout le couvert, et avec le couvert tout l'édifice. Il n'en est pas de l'orgueil comme des autres vices qui, pour l'ordinaire, ne combattent qu'une vertu; l'orgueil les combat et les détruit toutes. La pratique de la vertu est impossible à quiconque se laisse dominer par ce méchant vice. En effet, être pieux, traiter souvent avec Dieu par l'oraison, fréquenter les sacrements avec fruit, et n'être pas humble, c'est chose impossible. Se laisser diriger par l'obéissance, s'abandonner à la conduite d'un supérieur, ne tenir ni aux lieux ni aux emplois, et n'être pas humble, c'est chose impossible. Pratiquer la charité, vivre en paix avec ses Frères, supporter leurs défauts, leur céder quand il est nécessaire, et n'être pas humble, c'est ce que vous ne trouverez jamais. Otez l'humilité, vous ruinez toutes les vertus. Ce n'est donc pas sans raison que Notre-Seigneur nous dit: *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur*<sup>17</sup>; ce n'est pas sans raison qu'il nous a donné des exemples si frappants d'humilité<sup>18</sup>; il savait combien cette vertu nous est nécessaire; il savait le mal que nous fait l'orgueil! Mais ce qui est incompréhensible, c'est que l'homme soit orgueilleux à la vue d'un Dieu si profondément humilié!»

3° *S'attacher fortement à pratiquer l'obéissance et la charité.* Les fautes les plus ordinaires, comme les plus dangereuses, que fait commettre l'orgueil, sont de murmurer, de répliquer, de recevoir les commandements du supérieur avec froideur, avec indifférence, de faire à contrecœur, lâchement et en suivant ses propres idées, ce qui est commandé, de refuser même quelquefois d'obéir, de se vanter, de vouloir dominer partout, de manquer de respect à ses confrères, et de nourrir des antipathies contre ceux qui ne nous reviennent pas. Or, l'obéissance et la charité font éviter toutes ces fautes; et d'ailleurs tout acte d'obéissance, tout acte de charité est en même temps un acte d'humilité. «Aussi, ajoutait le Père Champagnat, rien n'est plus efficace pour combattre l'orgueil que la pratique de ces deux vertus. Donnez-moi une maison où tous les Frères se laissent conduire comme de petits enfants, où ils suivent en tout la direction qui leur est donnée, où ils se respectent et se supportent mutuellement, enfin où ils [413] s'aiment, car la charité comprend tout, et il n'y aura jamais la moindre division. L'union sera

---

<sup>17</sup> Mt 11, 29.

<sup>18</sup> «Il commence dès maintenant à prêcher d'exemple ce qu'il doit plus tard enseigner de bouche, et à dire: Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur (Mt 11, 29)... Je vous en prie donc de toutes mes forces, mes frères, ne permettez pas qu'un si précieux modèle ne soit en vain placé sous vos yeux, façonnez-vous sur lui, et renouvelez-vous au fond même de votre âme» (Saint Bernard. Premier sermon pour le jour de Noël, I).

parfaite, cette maison ressemblera à un paradis; au lieu que celle où il y aura des sujets orgueilleux ressemblera à un enfer; parce que l'orgueil enfante l'insubordination, les disputes, et tout ce qui met le trouble et la division parmi les Frères. Oh! que l'orgueil est une chose détestable! Je ne suis pas étonné que Dieu résiste aux orgueilleux, et que toutes ses prédilections soient pour les humbles<sup>19</sup>».

4° *Conserver la modestie en tout et partout.* «Le propre des orgueilleux, ajoutait le bon Père, est de paraître, de montrer leurs talents, leurs bonnes qualités, de désirer d'être connus, loués, flattés, et de faire le bien avec ostentation. Le propre de la modestie est de se cacher. Celui qui possède cette vertu vit à petit bruit dans la communauté; il est simple dans sa tenue, dans sa démarche, dans ses paroles et dans tout ce qu'il fait. S'il a de la capacité, il ne le fait pas paraître; on ne voit en lui ni suffisance, ni fierté, ni hauteur, ni rien qui blesse la modestie. Comme il désire uniquement la gloire de Dieu, il fait le bien sans trompette, et il ne cherche pas à être applaudi, ni à faire parler de lui dans le public.

«Je connais un Frère, qui sur ce point est digne de servir d'exemple à tous ses confrères. Cet excellent religieux, qui avait beaucoup de talents, qui était très instruit, ne faisait pourtant qu'une petite classe; c'est lui qui avait le brevet et qui était nommé instituteur communal; c'est lui qui faisait les modèles et toutes les écritures de la maison. Or, sa modestie et son humilité étaient telles, qu'il a fait cela plusieurs années, sans qu'aucune personne du dehors, ni même un seul enfant en ait eu connaissance. Le public attribuait au Frère directeur le brevet, les belles pièces d'écriture et tout ce qui dans l'école attirait l'attention des enfants et gagnait l'estime des parents. Jamais il n'est échappé au Frère de la petite classe une seule parole pour faire connaître la part qu'il avait au succès de l'établissement; loin de là, il cachait ses talents et tout ce qu'il faisait pour le bien de l'école avec tant de soin, que l'on croyait dans la paroisse qu'il ne savait pas écrire. Le bon esprit, la modestie et l'humilité de ce véritable Frère de Marie, sont admirables et au-dessus de tout éloge. C'est ainsi que doivent se conduire tous les membres de l'institut. De pareils sujets sont un trésor pour la communauté, et une source de bénédictions pour les maisons qui ont le bonheur de les posséder».

**414**

Enfin le Père Champagnat ne se contentait pas que les Frères pratiquassent individuellement l'humilité, il voulait qu'ils regardassent leur communauté comme la dernière, comme la moindre dans l'Eglise. Il était lui-même si plein de ces sentiments, que souvent il conseillait aux postulants qui se présentaient, d'aller dans quelque autre congrégation, particulièrement chez les Frères des Ecoles Chrétiennes: «Là, leur disait-il, vous trouverez toutes choses bien établies, et une régularité parfaite; là aussi, vous utiliserez mieux vos talents, et vous ferez plus de bien». Un jour que M. Douillet, directeur du petit séminaire de La Côte-Saint-André, lui présentait un jeune homme dont il lui faisait beaucoup d'éloges. «Pourquoi, demanda le bon Père, ne s'adresse-t-il pas aux Frères des Ecoles Chrétiennes? C'est la congrégation qui lui conviendrait le mieux, et à sa place je le ferais sans hésiter». Souvent il recommandait à ses Frères d'être

---

<sup>19</sup> Pr. 3, 34; Lc. 1, 51; I P. 5, 5; Je. 4, 6.

pleins d'estime pour les membres des autres congrégations et de leur rendre tous les services qui étaient en leur pouvoir. «Gardez-vous, disait-il, de porter envie à personne, et surtout à ceux que Dieu a appelés à travailler, comme vous, dans l'état religieux, à l'instruction de la jeunesse. Soyez des premiers à vous réjouir de leurs succès et à vous affliger de leurs disgrâces. Ne prêtez jamais l'oreille à des discours qui tendraient à leur nuire, et cédez-leur sans peine»<sup>20</sup>.

Le pieux Fondateur a toujours conformé sa conduite à ces sages maximes. Les autorités de plusieurs communes l'ont bien des fois instamment prié de leur accorder de ses Frères pour remplacer ceux des Ecoles Chrétiennes, sous prétexte que ces derniers, n'admettant pas les rétributions mensuelles, leur traitement était une trop grande charge pour les communes; mais il repoussa toujours énergiquement de semblables propositions, et il protesta que jamais il ne se prêterait à une pareille mesure. «Nous ne sommes pas venus, faisait-il observer à ses Frères, pour remplacer les disciples du vénérable abbé de la Salle; jamais nous ne serons capables de cela; mais nous sommes établis pour les suppléer; pour faire ce qu'ils ne peuvent pas faire, et pour aller dans les petites localités, où, d'après leurs constitutions, ils ne peuvent pas s'établir, au moins ordinairement. Ces excellents religieux sont nos modèles: jamais nous ne ferons si bien qu'eux; mais s'il ne nous est pas donné de les atteindre, nous devons nous efforcer de les suivre de loin, et nous bien persuader que plus nous les approcherons mieux nous ferons».

---

<sup>20</sup> Cf. Testament spirituel du Père Champagnat (OME, doc. 153 [41 p. 344]).

## CHAPITRE TREIZIÈME

*De son amour pour la pureté; de l'extrême horreur qu'il avait du vice contraire, et en général de tout péché.*

Un homme si humble et si mortifié ne pouvait être que très chaste; car la pureté est le fruit et la récompense de l'humilité et de la mortification. Dès son bas âge, le Père Champagnat montra un grand amour pour la modestie, et une grande horreur de toute parole, de toute action contraire à cette vertu. «Bien qu'il aimât beaucoup à jouer et à s'amuser avec les enfants de son âge, dit une personne qui l'avait connu particulièrement dans son enfance, il devenait grave, témoignait son mécontentement, et se retirait même, quand quelqu'un de ses camarades se permettait devant lui la moindre chose qui blessât la modestie<sup>1</sup>». Son amour pour l'aimable vertu s'augmenta beaucoup pendant ses études, par suite des instructions qu'il entendit sur ce sujet dans les petits séminaires; et, comprenant alors que la pureté est un don de Dieu et que nous ne pouvons pas l'avoir de nous-mêmes, il la demanda avec instance à Notre-Seigneur et à la sainte Vierge. C'était là une de ses principales intentions dans ses prières, dans ses communions et dans les fréquentes visites qu'il faisait au saint Sacrement. Mais, bien convaincu que ses prières ne seraient exaucées qu'autant qu'il prendrait de son côté les moyens que la religion prescrit à tous les hommes pour se conserver dans une parfaite pureté, il exerça sur son cœur, sur ses pensées et sur ses actions une continuelle vigilance, afin d'éviter tout ce qui aurait pu donner entrée à la tentation et aux suggestions de l'ennemi du salut. Comme l'oisiveté<sup>2</sup>, l'intempérance et l'orgueil sont des causes certaines du vice impur, il leur déclara une guerre sans relâche, et s'attacha d'une manière spéciale à la pratique des vertus contraires. C'est par l'exercice continuel de ces vertus, par la prière, par l'amour de Notre-Seigneur, par une tendre dévotion à la sainte [416] Vierge, par la vigilance et la fuite des occasions, qu'il parvint à cette parfaite pureté, qui dans un corps mortel le rendit semblable aux anges.

Comme la possession d'une vertu comprend toujours la grâce de la communiquer, il avait un don particulier pour inspirer l'amour de la pureté, pour consoler, pour soulager et pour encourager ceux qui éprouvaient de violentes tentations contre cette belle vertu. Bien souvent il suffisait de lui ouvrir son cœur pour voir se dissiper ces pénibles et humiliantes tentations ou pour les faire cesser entièrement. Quelques-uns même ont assuré qu'ils n'avaient qu'à prendre la résolution d'aller le trouver pour en être délivrés.

Persuadé que le plus sûr moyen pour conserver sans tache la pureté est la fuite des occasions, le pieux Fondateur a donné à ses Frères les règles les plus sages pour les mettre à l'abri des pièges de l'ennemi du salut et pour leur faire éviter tout ce qui pourrait être un danger pour leur vertu. Ainsi, il veut qu'ils vivent séparés du monde et ne sortent jamais sans une véritable

<sup>1</sup> Le mot «modestie» est pris ici dans le sens de pudeur, retenue, qui était alors le sens le plus courant.

<sup>2</sup> L'Écclésiastique recommande: «Mets-le au travail pour qu'il ne reste pas oisif, car l'oisiveté enseigne tous les mauvais tours» (Si 33, 28).

nécessité; qu'ils soient toujours deux lorsqu'ils rendent quelque visite<sup>3</sup>; qu'ils soient courts avec tout le monde, particulièrement avec les personnes du sexe<sup>4</sup>, qui ne peuvent être reçues qu'au parloir. De plus il désire que le parloir reste ouvert tout le temps qu'on a à leur parler. Dans leurs rapports avec les enfants, les Frères doivent être très réservés et éviter toute familiarité<sup>5</sup>, toute démonstration d'amitié trop humaine, tout ce qui est opposé à la plus sévère modestie, tout ce qui pourrait devenir une occasion de tentation. C'est pour cela qu'il veut que les Frères s'abstiennent de prendre les enfants par la main, de les toucher au visage, de les embrasser et de leur donner tout autre témoignage d'affection, indifférent en soi, mais dont la malice du démon peut profiter pour donner entrée à la tentation. Il tenait tellement à l'observance de ces règles, qu'il regardait avec raison comme les gardiennes de la pureté, que chaque année il les rappelait aux Frères pendant la retraite, et leur recommandait instamment d'y être fidèles. Bien plus, il obligeait tout Frère, témoin de leur infraction, de l'en informer au plus tôt.

M. Cattet, Vicaire général, dans une visite qu'il fit à l'Hermitage, en recommandant aux Frères d'éviter les pénitences afflictives et de corriger toujours les enfants de manière à ne pas les [417] décourager, ayant ajouté qu'on pouvait, dans certaines circonstances, embrasser un enfant qu'une pénitence a fait pleurer, afin de le calmer et de le gagner par ce témoignage de bienveillance, le Père Champagnat s'approcha, lui fit observer que ce gage d'amitié était défendu par la règle, et le pria de retirer cette expression, ce que M. le Vicaire général fit incontinent, en assurant que cette règle était sage.

\* \* \*

Quoique le Père Champagnat fût extrêmement bon et qu'il corrigeât les défauts de ses Frères avec une grande indulgence, il se montrait toujours sévère lorsqu'il s'agissait de quelque manquement aux règles dont nous venons de parler. Après avoir plusieurs fois réprimandé un Frère directeur, qui sortait seul et qui recevait facilement les personnes du sexe dans la maison, il le fit appeler et lui dit: «D'où vient que, malgré mes avertissements et les remords de votre conscience, vous violez votre règle sur des points si importants? Ne savez-vous pas que celui qui s'expose au danger périra dans le danger<sup>6</sup>? Ne vous ai-je pas dit que l'on ne se moque pas en vain de Dieu<sup>7</sup>, et qu'il abandonne ceux qui, au grand scandale des Frères, introduisent de pareils abus dans les maisons. Sachez que si vous ne changez de conduite, les châtements de la justice divine tomberont sur vous et que vous ne mourrez pas dans l'Institut». Cette sévère et prophétique correction ne tarda pas à avoir son effet; le Frère, à qui elle était adressée, n'en ayant pas assez profité, fit une lourde faute et abandonna sa vocation.

Le bon Père disait à un Frère qui n'était pas assez réservé avec les enfants: «Mon ami, il est plus dangereux pour votre âme de vous permettre de semblables choses, qu'il ne le serait pour votre corps de jouer avec des

---

<sup>3</sup> Règle de 1837: chap. 8, art. 4, p. 55.

<sup>4</sup> Règle de 1837: chap. 9, art. 9 et 10, p. 61.

<sup>5</sup> Règle de 1837: chap. 5, art. 23, p. 44.

<sup>6</sup> Si 3, 27.

<sup>7</sup> Ga 6, 7.

serpents. La fidélité aux règles qui concernent ce point important et la vigilance sur vous-même peuvent seules vous donner la sécurité; vous ne manquez jamais à ces règles sans vous exposer plus ou moins. Or, celui qui aime véritablement la pureté fuit jusqu'à l'ombre du danger».

Il répondit à un autre Frère qui lui demandait la permission de laisser entrer une pieuse dame, bienfaitrice de l'établissement, dans la maison, pour visiter le mobilier, et qui, à cette condition, promettait de le réparer et de l'entretenir: «J'estime l'observance de la règle qui défend l'entrée de nos maisons aux personnes du [418] sexe plus importante que tout le bien que pourrait vous faire cette pieuse dame dont vous me parlez. L'Institut sera perdu dès le jour où nous mettrons nos intérêts temporels au-dessus de la règle. D'ailleurs, les personnes qui veulent nous faire du bien y seront d'autant plus portées, que nous serons plus fidèles à Dieu et à nos devoirs; car Notre-Seigneur nous dit: Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît<sup>8</sup>».

Dans une conférence qu'il faisait aux Frères sur ce même sujet, l'un d'eux se leva et lui dit: «Pardonnez-moi, mon Père, mais il me semble qu'il y a des cas où il est impossible de refuser l'entrée de la maison à certaines personnes. — Je n'en connais pas de ces cas, répliqua le Père; et depuis près de vingt ans, il ne s'en est présenté aucun ici dans cette maison, où nous recevons pourtant un grand nombre de visites. — Vous ne voulez donc pas que l'on s'écarte de cette règle? — Non, jamais; à moins que la personne ne soit accompagnée de M. le curé ou de M. le maire. — Mais si c'est une dame du plus haut rang, comment oser lui refuser l'entrée de la maison? — Si c'est la Reine, répliqua le Père avec vivacité, recevez-la» Puis il ajouta d'un ton calme et ferme: «L'entrée de nos maisons est interdite aux personnes du sexe<sup>9</sup>; et ceux qui, sous de spécieux prétextes, manquent à cette règle et laissent introduire des abus, se rendent très coupables».

C'est l'amour qu'avait le Père Champagnat pour la pureté et la haine qu'il portait au vice contraire, qui lui firent prendre tant de précautions pour conserver cette belle vertu parmi les Frères. Mais, comprenant que la vigilance la plus active et les règles les plus sages seraient des moyens insuffisants, si l'on n'y joignait la prière, il suppliait continuellement Notre Seigneur, par l'intercession de Marie, d'accorder à tous les Frères une parfaite pureté d'âme et de corps. Il voulait et il prescrivit que l'on fît dans l'Institut des prières particulières et journalières pour obtenir la sainte vertu de pureté. Il disait souvent la messe votive de la sainte Vierge à cette intention. «Marie, répétait-il souvent, a été admirable en pureté; nous qui sommes ses enfants et qui nous faisons gloire de porter son nom, nous devons aussi grandement aimer cette belle et sublime vertu, combattre sans cesse dans nous-[419]mêmes et dans les enfants qui nous sont confiés, ce qui peut la blesser et la faire perdre, et nous efforcer de la pratiquer d'une manière excellente».

\* \* \*

---

<sup>8</sup> Lc. 12, 31.

<sup>9</sup> Règle de 1837, chap. 9, art. 9, p. 61.

Pendant le généralat du Frère François, la comtesse de la Grandville a pu assister à une session du Chapitre; elle était introduite par le Père Matricon. Le Frère François était aussi strict sur ce point que le Père Champagnat.

Le pieux Fondateur avait une si grande horreur du vice impur, qu'il ne pouvait en entendre parler sans être saisi d'effroi. Une faute ostensible contre la pureté lui faisait répandre des larmes; il se montrait terrible et inexorable toutes les fois qu'il y avait contagion, et les corrupteurs ne trouvaient jamais grâce à ses yeux. Dans le temps qu'on était encore à Lavalla, comme le noviciat était peu nombreux, pour procurer quelques ressources à la communauté, on recevait des enfants pensionnaires. Un postulant employé dans le pensionnat, fut tenté et succomba à la tentation. Le Père, qui était alors occupé à la construction de la maison de l'Hermitage<sup>10</sup>, eut le même jour connaissance de cette faute, et il en fut désolé. Il se rendit incontinent à Lavalla, où ayant appris que la chose était connue de plusieurs enfants et de plusieurs Frères, il résolut d'arrêter la contagion et d'étouffer le mal à sa naissance, en infligeant un châtement terrible au coupable. Il appela dans sa chambre tous les Frères et tous les novices qui étaient dans la maison. Quand tous furent réunis, il leur fit signe de se ranger en cercle tout autour, puis, sans les prévenir de rien, il prit son surplis et une étole, et il fit appeler le coupable. Dès qu'il parut, lançant sur lui un regard foudroyant: «Malheureux! lui dit-il, puisque vous n'avez pas craint de crucifier Jésus-Christ dans votre cœur et de profaner ses membres vivants, vous ne craignez pas de fouler aux pieds son image!» En même temps il jette un grand crucifix à terre devant le postulant, et lui crie d'une voix terrible: «Monstre que vous êtes! marchez donc sur l'image de votre Dieu! Le crime que vous ferez en foulant aux pieds ce signe sacré de votre rédemption sera moindre que celui que vous avez fait hier!» Le jeune homme effrayé, se jette à genoux en pleurant, et demande grâce et miséricorde. «Homme pervers! lui répondit le Père, que vous avait fait cet enfant pour lui ravir son innocence! Allez! vous ne méritez point de miséricorde!» Comme le novice insistait à demander grâce, et ne se levait pas: «Sortez d'ici, monstre! sortez, lui cria le Père; vous avez profané cette maison, n'y [420] remettez jamais les pieds!» Le coupable était tellement effrayé et couvert d'une si grande confusion qu'il ne savait ce qu'il faisait, et ne pouvait trouver la porte, quoiqu'elle fût ouverte devant lui. Le Père le poussant dehors: «Allez, malheureux! lui dit-il; et ne paraissez jamais devant mes yeux!»<sup>11</sup>. Dès que le jeune homme fut sorti, il se jeta à genoux devant l'image de Jésus-Christ qui était encore à terre, et s'écria: «*Pardon, mon Jésus! pour ce crime et pour tous ceux qui vous ont attaché à la croix! O Jésus! par vos sacrées plaies, préservez-nous d'un péché si énorme, et ne permettez pas que cette maison soit de nouveau souillée par le démon de l'impureté!*» Puis, se levant et regardant les Frères: «Mes amis, leur dit-il, prions le bon Dieu qu'il nous préserve de commettre jamais une pareille faute. Demandons-lui aussi de chasser Satan de cette maison; il y est entré; mais avec le secours de Marie, nous l'en ferons sortir. Qu'on apporte de l'eau bénite!» Alors, précédé d'un Frère qui portait le bénitier et accompagné des autres, il suivit tous les appartements, y jetant de l'eau bénite de tous côtés, et répétant continuellement d'un ton triste et pénétré: *Asperges me hyssopo,*

---

<sup>10</sup> Le Frère Sylvestre, rapportant ce fait dans ses Mémoires (p. 93), déclare: «...je le cite parce que j'ai connu l'individu...».

<sup>11</sup> Benoît XV, lors de l'étude de l'héroïcité des vertus, prit le parti du Père Champagnat face à l'avocat du diable qui estimait qu'il y avait un manque de charité.



*et mundabor: lavabis me, et super nivem dealbabor*<sup>12</sup>. Il termina cette cérémonie par une fervente prière, qu'il fit à genoux, pour demander la pureté. Il est impossible de comprendre l'effet qu'une pareille scène fit sur les Frères; ils étaient si touchés et si effrayés qu'ils tremblaient et pleuraient tous, comme s'ils eussent été coupables de la faute. Ceci se passait sur les quatre heures du soir. Pendant la récréation qui suivit le souper, l'impression en était encore si vive et si profonde, que personne n'osa parler, et que cette récréation se passa dans un morne silence.

Quelques années plus tard, une semblable faute fut commise par un autre postulant, âgé de vingt-cinq ans. Le Père en ayant eu connaissance à dix heures du soir, une heure après le coucher de la communauté, il ne put se résoudre à laisser le coupable dans la maison jusqu'au lendemain; il le fit donc lever et le renvoya sur le champ. Comme ce jeune homme le suppliait à genoux de lui permettre de passer la nuit dans un coin de la maison ou dans l'écurie, alléguant qu'il était trop tard pour trouver à loger ailleurs. «Non, non! lui répondit le Père; car tant que vous serez ici, je tremblerai de crainte que la malédiction de Dieu ne tombe sur nous». En disant cela, il le pressa de sortir et ferma la porte sur [421] lui. Un instant après, un Frère lui fit observer que le postulant avait laissé son trousseau. «Allez, répondit-il, ramasser toutes ses hardes, et jetez-les de l'autre côté de la rivière; afin que nous soyons entièrement séparés, non seulement de lui, mais encore de tout ce qui lui appartient, et que l'eau empêche la contagion, qu'elles ne peuvent manquer de répandre, d'arriver jusqu'à nous».

A part quelques nuances de caractère ou quelques différences de circonstances et de position, les saints se ressemblent tous dans le fond; parce que l'Esprit de Dieu, qui les conduit et les anime, leur inspire les mêmes pensées et les mêmes sentiments. Il est certains goûts, certaines inclinations auxquelles nous pourrions reconnaître tous les saints, si nous les rencontrions: car ils sont marqués de caractères particuliers qui leur sont propres. Ces caractères sont: 1. l'horreur et la crainte du péché, 2. l'esprit de piété et l'amour de la prière, 3. l'amour de Jésus, 4. le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, 5. l'obéissance, 6. les épreuves et l'amour des croix, 7. l'humilité. Il n'y a pas de saint qui ne porte ces sept caractères; et pour ne parler que du premier, il n'y a pas de saint qui n'ait craint le péché plus que la mort. Les traits du Père Champagnat que nous venons de rapporter et ceux que nous donnerons plus loin, ne sont qu'une faible copie des exemples que nous ont laissés les saints, et que nous lisons à chaque page de leur vie.

\* \* \*

Saint Ignace de Loyola avait une si grande horreur du péché qu'il disait: «Je n'oserais passer la nuit et coucher dans une maison où je saurais qu'il y a un homme coupable d'un péché mortel; je craindrais que le toit ne nous écrasât sous ses ruines». «Je sors de ce monde, s'écriait sur son lit de mort sainte Madeleine de Pazy, sans avoir pu comprendre un mystère effroyable; je veux dire, comment on peut si aisément commettre le péché». Saint Jean Chrysostome assurait qu'il aurait mieux aimé être possédé du démon, que de commettre un péché véniel. Saint Louis, roi de France, aurait mieux aimé

---

<sup>12</sup> Ps 50, 9.

avoir toutes les maladies de la terre, que de commettre un seul péché mortel. «J'aime mieux, s'écriait sainte Dorothee, que mon corps périsse et que tous mes membres soient hachés, plutôt que de blesser mon âme par le moindre péché». Une parole déshonnête, l'ombre seule du péché faisait évanouir saint Stanislas Kostka. Saint François d'Assise, saint Benoît, saint Bernard et une foule d'autres se roulaient dans la neige ou dans les buissons, à la seule pensée de commettre un péché.

Les événements les plus fâcheux, les accidents et ce qu'on appelle malheurs dans le monde: telles que les afflictions, les con-[422]-tradictions, la perte des biens temporels, n'étaient pas capables, comme nous l'avons fait remarquer ailleurs, d'altérer la paix de l'âme, le caractère gai et toujours uniforme du Père Champagnat; il n'y avait que le péché qui l'affectât sensiblement et qui donnât à sa figure une expression de douleur et de tristesse. A l'exemple des saints, il ne craignait que le péché. «Voir offenser Dieu et les âmes se perdre sont pour moi, disait-il, deux choses insupportables et qui me font saigner le cœur». En pareils cas, il lui était impossible de maîtriser son émotion, de cacher la peine qu'il ressentait, et il ne pouvait s'empêcher de reprendre celui qu'il voyait offenser Dieu.

Dans un de ses voyages, ayant été obligé d'entrer dans une auberge avec un autre ecclésiastique pour y prendre leur repas, pendant qu'ils étaient à table, une troupe de jeunes libertins vinrent se mettre à côté d'eux, et sans aucun égard pour leur caractère, se permirent les discours les plus licencieux et les plus impies. Pendant quelque temps le Père ne témoigne son mécontentement et la peine qu'il ressent que par un visage triste et sévère; mais voyant ces malheureux jeunes gens continuer, son zèle le transporte, sa douleur éclate; il se lève subitement, jette sur eux un regard foudroyant, et frappant un coup terrible sur la table, il s'écrie: «Malheureux que vous êtes! si vous ne vous respectez pas vous-mêmes, respectez les autres! ainsi, ou sortez d'ici, ou taisez-vous». La troupe impie, atterrée et épouvantée, bien plus par le ton de sa voix et l'air enflammé de son visage, que par le coup qu'elle venait d'entendre, baisse les yeux, fait un profond silence et se retire sans dire un seul mot.

Le péché, ses malheureux effets, ses terribles châtements étaient les sujets les plus ordinaires des instructions du Père Champagnat. C'est par ce moyen qu'il renouvela la paroisse de Lavalla, et qu'il gagna à Dieu ses premiers Frères. Profondément pénétré de la vérité de cette parole de l'Esprit-Saint: «*La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse*<sup>13</sup>»; il ne cessait, dans ses instructions et dans ses entretiens particuliers avec les Frères, de revenir sur cette vérité. Ses leçons ne furent pas perdues; il eut le bonheur de faire pénétrer cette crainte salutaire si profondément dans leurs cœurs qu'elle devint pour eux le fondement solide de cette haute perfection à laquelle ils parvinrent. On a remarqué qu'ils avaient tous une conscience extrêmement timorée, que l'ombre du péché et le moindre danger d'offenser [423] Dieu les effrayaient. Un d'entr'eux disait: «J'ai une telle horreur du péché mortel, et une si grande crainte de le commettre, que son seul nom m'impressionne, m'effraie et me donne la pensée de fuir, comme ferait la vue d'un grand danger». On proposa au bon Frère Antoine<sup>14</sup>, malade à Bourg-Argental, de faire venir une femme âgée

---

<sup>13</sup> Ps 110, 10; Pr 1, 7; 9, 10.

<sup>14</sup> LPC 2, pp. 4546.15

pour le servir. «Gardez-vous de faire cela, répondit-il, je préfère mourir plutôt que de laisser entrer une femme dans la maison et de recevoir ses services». Comme on insistait: «Vous perdez votre temps, ajouta-t-il, et je vous déclare que, si elle vient, quelque malade que je sois, je m'enfuirai dans les classes».

\* \* \*

Le Père Champagnat ne se contentait pas de porter les Frères à la fuite du péché mortel, il s'efforçait encore de leur inspirer une extrême horreur du péché véniel et des moindres fautes. Voyageant un jour avec le Frère Louis, selon sa coutume, il se mit à parler d'objets de piété, et il en vint enfin à traiter de l'énormité et de la malice du péché véniel. «Ce péché, dit-il, paraît peu de chose à plusieurs personnes, et pourtant c'est, après le péché mortel, le plus grand de tous les maux. Oui, toutes les calamités qui inondent la terre, les guerres, la peste, la famine, les maladies, les infirmités de toutes sortes qui affligent l'humanité, la mort, et l'enfer même, avec ses feux et ses supplices éternels, sont un moindre mal qu'une faute vénielle, parce que tous ces maux ne sont que le mal de la créature; au lieu que le plus léger péché véniel est le mal de Dieu, parce que tous ces maux, à l'enfer près, sont pour nous, si nous le voulons, des moyens de salut et de sanctification, des sujets de mérite, et peuvent nous faire acquérir un poids immense de gloire; au lieu que le péché est un mal pur, et ne nous attire que des maux. D'où nous devons conclure que si par un seul péché véniel, nous pouvions prévenir toutes les calamités dont nous venons de parler, il ne serait pas permis de le commettre. — Quoi! mon Père, reprit vivement le Frère Louis, il ne serait pas permis de faire un péché véniel pour préserver les hommes de tant de maux qui les accablent? — Non, mon cher ami, on ne pourrait et l'on ne devrait pas se permettre un mensonge, quand, par impossible, on pourrait, par cette faute, purger la terre de tous les maux qui la couvrent<sup>15</sup>. Bien plus, il ne serait pas permis de faire un péché véniel, quand par là on devrait [424] convertir tous les pécheurs. — Mais s'il en est ainsi, il vaudrait mieux pour nous, nous enfermer entre quatre murs, loin de toute occasion de pécher, que de nous jeter au milieu des dangers du monde pour instruire les enfants. — Vous raisonnez mal; car l'éducation des enfants, loin de vous mettre dans la nécessité d'offenser Dieu, vous offre, au contraire, les moyens les plus propres pour éviter le péché et vous fournit l'occasion de le combattre et de le détruire, non seulement dans vous-même, mais encore dans les autres. — Mon Père, puisque le péché est un si grand mal, je crois que le meilleur et le plus sûr pour chacun, c'est de s'en préserver soi-même et de prendre pour cela les moyens les plus efficaces, en embrassant un genre de vie qui nous sépare entièrement du monde, même des enfants; puisque notre emploi auprès d'eux nous expose à plusieurs fautes que nous pourrions éviter en ne nous occupant que de nous-mêmes. — Ici encore, mon cher ami, vous vous trompez; car pour éviter une faute, il ne faut pas tomber dans une autre plus grande, ce que vous feriez en ne répondant pas à votre vocation, en ne pensant qu'à vous, en devenant égoïste et en manquant à la charité que vous devez avoir pour le prochain. Que diriez-vous d'un homme qui, se trouvant dans une maison qu'un incendie dévore, se contenterait de

---

<sup>15</sup> Il n'est donc jamais permis de dire un mensonge pour soustraire quelqu'un à n'importe quel danger (S. Thomas, 2-2, q. 110, a. 3, ad. 4).

fuir pour sauver sa vie, et laisserait périr au milieu des flammes ses frères et ses amis, qu'il pourrait sauver en s'exposant un peu? Lorsqu'un danger nous menace et que nos frères y sont aussi exposés, il ne suffit pas de le fuir et de l'éloigner de nous, la charité demande encore que nous en préservions nos frères. D'ailleurs, le motif principal qui doit nous porter à fuir et à détester le péché, c'est qu'il offense Dieu. Or, le péché offense Dieu dans tous les hommes; de sorte que si nous ne le haïssons qu'en nous-mêmes et non dans nos frères, si nous ne cherchons qu'à nous en préserver nous-mêmes, et si nous ne travaillons pas à le faire éviter aux autres, outre que nous n'aimons pas Dieu, nous ne haïssons et nous ne détestons qu'imparfaitement le péché. Nous ne le fuyons qu'à cause des maux qu'il nous attire; au lieu de le craindre, de le combattre et de l'éviter, parce qu'il déplaît à Dieu et qu'il est la cause des souffrances et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ».

Tels étaient les sentiments de notre pieux Fondateur sur le péché véniel. Puissent les Petits Frères de Marie s'en pénétrer, et, à l'exemple de leur Père, craindre et fuir le péché plus que tous les maux du monde!

## CHAPITRE QUATORZIÈME

### *Son amour pour le travail.*

«*L'homme est né pour le travail*, dit le Saint-Esprit dans Job, *comme l'oiseau est né pour voler*<sup>1</sup>». L'homme n'est pas seulement obligé au travail par le fond de sa nature, il l'est encore par un ordre particulier de Dieu. En effet, l'Écriture dit qu'après avoir créé Adam, Dieu le plaça dans le paradis terrestre, afin qu'il y travaillât et qu'il le gardât<sup>2</sup>. De plus, après la perte de son innocence, cette loi fut fortifiée par un nouveau commandement que Dieu lui fit de manger son pain à la sueur de son front et de cultiver la terre par le travail de ses mains<sup>3</sup>. Notre pieux Fondateur, en nous faisant une règle du travail, ne nous a donc pas fait une nouvelle loi, il a seulement rappelé celle que Dieu nous a imposée par son autorité souveraine. Mais ici, comme toujours, notre bon Père nous instruit par son exemple et se soumet le premier à ce qu'il demande de nous. Le travail ne fut jamais pour lui une peine, et dès son enfance il s'y livra avec goût. Nous l'avons vu dans la maison de ses parents s'essayer à tout et réussir à tout. Comme il était très intelligent, naturellement adroit, et qu'il travaillait avec ardeur et application, il se forma sous son père et plus encore par sa seule industrie aux états les plus indispensables à l'usage de la vie: tels que l'agriculture, la maçonnerie, la menuiserie, etc. Plus tard, cette aptitude pour ces divers travaux fut extrêmement utile à la congrégation, et lui permit de faire par lui-même, aidé de ses Frères, beaucoup de choses qui auraient occasionné d'énormes dépenses à la communauté, s'il avait fallu les faire faire par des ouvriers de profession. C'est ainsi qu'il construisit lui-même la maison de Lavalla<sup>4</sup>, et qu'à l'Hermitage une bonne partie des constructions furent faites de la même manière, ainsi que les réparations, l'ameublement de la [426] maison, la clôture et les embellissements de la propriété. Son amour pour le travail et plus encore son humilité le portaient à mettre la main à tout. Faire un mur avec les maçons, un galandage avec les plâtriers, un meuble, un plancher avec les menuisiers, extraire des pierres avec les mineurs<sup>5</sup>, travailler au jardin, défricher un champ, porter des pierres, du fumier: tout lui était égal, rien n'était au-dessous de lui; et, dans ces divers travaux, il se distinguait toujours par son habileté et la quantité d'ouvrage qu'il faisait. Les plus forts ouvriers s'accordaient à dire qu'il n'y avait pas moyen de lutter avec lui, et qu'il faisait toujours plus de travail qu'aucun d'eux. Son exemple animait les plus lâches, tous travaillaient autour de lui, et personne n'osait rester oisif ou refuser un emploi, quelque pénible ou quelque vil qu'il

<sup>1</sup> Jb. 5, 7.

<sup>2</sup> Gn. 2,15.

<sup>3</sup> Gn. 3,17-19.

<sup>4</sup> C'est-à-dire l'agrandissement de 1823, rendu nécessaire par l'arrivée de 8 postulants, suivie par celle de plusieurs autres (AA, pp. 46-47).

<sup>5</sup> «mineurs», c'est-à-dire, terrassiers. Le Père Champagnat garda toute sa vie cet intérêt pour le travail manuel. Il écrit de Paris au Frère François, le 4 février 1838: «Enfin, Poncet a-t-il bien coupé du rocher?» (LPC 1, doc: 172, p. 344}. De retour à l'Hermitage, les premiers jours de juillet, il se mit lui-même à couper le rocher (AA, p. 241).

fût.

Un jour, ayant été travailler avec les ouvriers mineurs, le chef qui était un homme fort, courageux, et qui avait la réputation de ne reculer devant aucune difficulté, lui dit: «Mon Père, nous avons renoncé à couper ce rocher: car cette pierre est d'une telle dureté<sup>6</sup> que nous perdions notre temps». Le Père qui voulait absolument que ce rocher fût coupé, parce qu'il en suintait de l'eau contre le bâtiment, ce qui rendait les appartements malsains, lui répondit en riant: «Quoi! vous n'avez pas plus de cœur que cela! Je ne m'étonne pas que vous ne puissiez couper ce rocher: car vos coups sont si faibles qu'ils ne perceraient pas la semelle de mes souliers». Puis s'adressant à un autre: «Et vous, lui dit-il, vous n'avez pas plus de courage qu'une poule qui a passé la nuit dans l'eau». Cette raillerie piquante, jointe à son exemple, eut tout son effet. Les ouvriers, le voyant s'armer d'un pic et frapper le rocher avec une telle force que les pierres volaient en éclats, saisissent eux-mêmes leurs instruments, et se mettent au travail avec tant de courage que le lendemain cette masse de pierre avait disparu.

Il est inutile de dire qu'il s'occupait moins par goût que par nécessité au travail manuel, et que c'était là la moindre de ses occupations. S'appliquer à l'étude, instruire et former ses Frères, faire sa correspondance, suivre toutes les parties de l'administration de son Institut, visiter les écoles, élaborer, étudier, méditer [427] les règles qu'il voulait donner à sa communauté, rendre raison à toutes sortes de personnes qui avaient des affaires à traiter avec lui, voir les Frères et les postulants en particulier pour leurs besoins et leur conduite personnelle; telles étaient les occupations qui remplissaient sa journée, ou plutôt qui ont rempli toute sa vie, épuisé ses forces, usé sa forte constitution, et qui l'ont conduit au tombeau avant le temps où naturellement il aurait dû y descendre, s'il avait su se ménager et si sa tâche eût été moins dure.

\* \* \*

Faisons connaître maintenant ce qu'il a fait pour inspirer aux Frères l'amour du travail et l'horreur de l'oisiveté. Indépendamment de la loi commune qui soumet tous les hommes au travail, la vie religieuse, étant par sa nature une vie de dévouement, de pénitence et de mortification, est, par là même, une vie de travail et de fatigue. C'est ce que le Père ne manquait jamais d'annoncer aux postulants lorsqu'il les recevait. La première disposition qu'il demandait d'eux était l'amour du travail; la première épreuve à laquelle il les soumettait était celle du travail manuel ou autre; et il renvoyait sans ménagement quiconque ne pouvait la supporter, quiconque était reconnu craindre le travail, ou comme il le disait, avoir mal aux coudes. Cette conduite de notre vénéré Père est de tout point conforme à celle des fondateurs des anciens Ordres religieux, qui regardaient tous l'amour du travail comme une disposition indispensable pour être reçu en religion. Saint Jérôme, saint Benoît<sup>7</sup> et Cassien assurent que la paresse était un cas d'exclusion dans toutes les communautés qui existaient de leur temps.

---

<sup>6</sup> Cf. Frère Avit, AA. p. 56.

<sup>7</sup> «L'oisiveté est ennemie de l'âme. Les Frères doivent donc consacrer certaines heures au travail des mains et d'autres à la lecture des choses divines. C'est pourquoi nous croyons pouvoir régler l'une et l'autre de ces occupations...» (Règle de saint Benoît, chap. XLVIII, p. 69, Ed. J. Duculot. 1945).

Dans les ordres religieux qui sont survenus depuis, on n'a pas été moins sévère sur ce point important, et partout l'amour du travail a été regardé comme une disposition absolument nécessaire pour être admis en religion.

\* \* \*

Le but de l'Institut étant de donner l'éducation chrétienne aux enfants, il s'ensuit naturellement que la grande occupation des Frères est l'étude et l'enseignement. Mais comme la règle les oblige à prendre soin de leur temporel et qu'un petit exercice leur est [428] nécessaire, à l'étude et à l'enseignement, ils doivent joindre le soin du ménage et la culture du jardin. Pour les préparer et les former à ces divers offices, pendant le noviciat, on partage leur temps de manière à les exercer un peu à tout. Ainsi, on les occupe à l'étude, à la culture du jardin, aux travaux de la cuisine, à l'entretien de la propreté, à tous les divers ouvrages qui peuvent se présenter dans une maison. Le Père voulait que chaque Frère et chaque postulant passât, autant que possible, par tous ces divers offices, et qu'il apprît à les remplir convenablement et selon l'esprit de l'Institut. Pour cela, il exigeait particulièrement trois choses :

1. Que chacun reçût avec une entière soumission l'emploi qui lui était désigné et n'en désirât pas d'autre;

2. Qu'il mît tous ses soins à s'en acquitter parfaitement;

3. Qu'il s'occupât toujours et ne restât jamais oisif. Toutefois, pour ce dernier point, il ne demandait pas que l'on fît beaucoup d'ouvrage, surtout si le travail était pénible; mais il ne voulait pas que l'on perdît le temps, que l'on s'occupât d'une manière lâche, et, dans les travaux du dehors, que l'on s'assît pour se reposer, parce que cette posture annonce ordinairement la paresse et la négligence, et qu'il y a danger pour la santé à s'asseoir par terre.

Un Frère, bon religieux d'ailleurs, mais un peu lâche, avait été envoyé dans une terre pour sortir un tas de pierres qui s'y trouvait. Après avoir porté quelques-unes de ces pierres, il s'assit sur le tas, et prenant les petits cailloux, il les jetait à l'endroit désigné. Le Père Champagnat, qui l'aperçut de sa chambre, résolut de lui donner une correction qui piquât son amour-propre et le portât à se corriger d'un défaut dont il l'avait repris en vain plusieurs fois. Il appelle donc un jeune Frère, et prenant un coussin: «Voyez-vous là-haut, lui dit-il, ce Frère qui est assis sur les pierres, portez-lui ce coussin, et dites-lui de ma part de s'y asseoir dessus». En voyant le coussin et plus encore en entendant l'invitation qui lui était faite de s'en servir, le Frère est couvert de confusion, il se lève et se met à travailler jusqu'au dîner sans lever la tête. Ce qui l'embarrassait le plus, c'était le coussin que le jeune Frère lui avait laissé et qu'il fallait rapporter. Il prit si bien ses mesures et les circonstances le servirent si à propos qu'il le déposa dans la chambre du Père, sans qu'il s'en aperçût. Ce bon Frère se promit bien de ne pas se mettre dans le cas de recevoir une seconde fois une pareille leçon<sup>8</sup>. C'était là tout ce que voulait celui qui la lui avait donnée.

---

<sup>8</sup> «Le pieux Frère Matthieu, un peu maladif, était occupé au jardin; après avoir travaillé un moment, il s'assit sur un tas de pierre» (AA, p. 192). En 1852, ce Frère obtient une nomination de suppléant au Chapitre général. Le Frère Avit (AA, p. 517, manuscrit aux AFM) dit de lui: «C'était un Savoisien dont la simplicité s'alliait assez bien avec une grande finesse. Il n'avait qu'une frêle santé et une instruction très limitée; ce qui ne nuisait pas à sa conversation enjouée et fort spirituelle. Mgr de Bruillard, évêque de Grenoble, l'aimait beaucoup et causait

Dans ses instructions, le Père Champagnat ne cessait d'encourager les Frères au travail et de les porter à fuir l'oisiveté. «Le travail, leur disait-il, est indispensable pour conserver la santé du corps et la pureté de l'âme; il est nécessaire à l'homme pour son perfectionnement physique et pour son perfectionnement moral, nécessaire même à son bonheur. En effet, tout se perfectionne par l'action, par l'usage; tout se détruit par l'inaction. L'eau qui n'a pas de mouvement croupit, le fer qui n'est point mis en œuvre se rouille, la terre laissée sans culture se charge de mauvaises herbes, de ronces et d'épines, le bâtiment qui n'est pas habité se détériore, et se détruit plus que s'il était occupé. C'est le mouvement, c'est l'action, c'est l'usage qui font de toutes ces choses des instruments utiles ou des sources de bienfaits. Le Frère qui n'aime pas le travail et à qui les livres sont à charge, est plus imparfait, quant au moral et quant au physique, après dix, vingt et trente ans de religion, que le premier jour qu'il y est venu. Son esprit est moins capable de réflexion; ses pensées, ses sentiments et ses goûts sont plus charnels; son âme a moins de force et d'énergie, elle est moins propre à résister aux tentations et à pratiquer les vertus; son corps, par suite du défaut d'action, s'est rempli d'humeurs et d'infirmités, et ne peut plus supporter le plus léger travail. Tel est le terrible châtiment de l'oisiveté: elle rend l'homme malheureux et inutile».

Un jour, pendant qu'il s'entretenait avec un Frère, un des vieillards dont on prenait soin par charité, vint à passer devant eux, et selon son habitude, il se mit à se promener en se jouant; car, comme il était fou, il ne pouvait se livrer à aucun travail. En le voyant, le Frère se mit à dire: «En voilà un au moins qui est bienheureux! il n'a rien à faire. — Comment, reprit avec vivacité le Père, vous appelez bienheureux un homme qui ne fait rien! O mon Dieu! préservez-moi de ce bonheur que j'estime un grand malheur. Il n'y a pas d'hommes, ajouta-t-il, qui soient plus à plaindre et qui mènent une plus triste existence que ceux qui restent dans l'oisiveté. De tels hommes n'ont sur la terre que des satisfactions tout animales; ils ignorent complètement le bonheur et les déli-[430]-ces de la vertu; leur vie est moins une vie d'homme qu'une existence de brute». Le Frère fut un peu confus de cette réplique, et depuis il ne fut pas tenté d'appeler bienheureux ceux qu'il voyait dans l'oisiveté.

\* \* \*

«Quand l'homme, disait souvent le Père Champagnat, ne serait pas obligé au travail par le commandement que Dieu lui a fait de gagner son pain à la sueur de son front<sup>9</sup>, un Frère y serait obligé:

1. *Pour éviter les tentations et se conserver dans la vertu.* Le Saint-Esprit l'a dit: *L'oisiveté est la mère de tous les vices*<sup>10</sup>. Elle est la cause des plus grandes tentations, et le principe des plus énormes péchés. Le démon perd son temps à tenter un homme occupé; mais il réussit toujours à faire tomber dans le mal ceux qui se livrent à la paresse. A ce sujet, il racontait l'histoire sui-[431]-vante. Un saint entendit deux démons qui se communiquaient le résultat de leurs suggestions auprès de deux hommes.

---

longuement avec lui... (AA, p. 641, manuscrit aux AFM).

<sup>9</sup> Gn. 3, 19.

<sup>10</sup> Si. 33, 28-29.



L'un disait: «Je perds mon temps à tenter ce sauvage de maçon; il est sans cesse courbé sur sa pierre; il ne regarde que sa pierre, et n'est occupé que de sa pierre. Si je cherche à lui inspirer quelques mauvaises pensées, il ne répond à mes suggestions que par des coups de marteau; de sorte que je perds complètement mon temps avec lui. Cet homme ne parviendra jamais à une grande vertu, parce qu'il n'agit pas assez par des motifs surnaturels; mais il sauvera son âme, car je ne parviendrai jamais à lui donner l'amour du vice». L'autre démon répondit: «Pour moi, il m'arrive tout le contraire. L'homme que j'ai à tenter n'a rien à faire; il suffit chaque matin de lui souffler le mal que je désire de lui pendant le jour, pour qu'il le fasse et même souvent il en fait plus que je n'avais prévu». «Voilà, concluait le Père, ce qui arrive à ceux qui restent dans l'oisiveté. Un religieux adonné à ce vice est exposé aux plus grandes chutes; et, en fut-il préservé par une grâce particulière, la paresse, qui est un péché capital, suffit pour faire de lui un réprouvé. Ainsi, l'arbre stérile est coupé et jeté au feu, par cela seul qu'il est stérile<sup>11</sup>; ainsi le serviteur inutile est jeté dans les ténèbres extérieures, quoiqu'on ne lui trouve d'autres crimes que sa lâcheté et sa paresse<sup>12</sup>».

2. *Pour persévérer dans sa vocation.* «Sur ce point, disait le Père à un de ses principaux Frères, je suis convaincu que presque tous les jeunes Frères qui sont sortis de l'Institut, n'ont perdu leur vocation que parce qu'ils se sont laissés aller à la paresse; non que ce vice soit la cause directe de leur sortie, mais parce qu'il les a conduits à des fautes graves, et que ces fautes, après leur avoir fait perdre le goût et l'amour de leur état, les ont portés à l'abandonner. Aussi, à mon avis, l'oisiveté est le plus grand ennemi de la vocation religieuse, et les fautes de ce genre sont celles qui font le plus de mal aux jeunes Frères». Il est facile maintenant de comprendre pourquoi le pieux Fondateur tenait tant au travail, et pourquoi il recommandait si souvent aux Frères directeurs d'occuper sans cesse les jeunes Frères. «Le Frère chargé de la cuisine, disait-il, doit expédier ses affaires concernant le temporel de la maison, de manière à pouvoir passer la plus grande partie de son temps en classe, afin d'aider ses confrères dans l'enseignement des enfants; et, si les élèves ne sont pas assez nombreux pour exiger son concours, il ne doit pas pour cela se dis-[432]-penser d'y aller; mais en ce cas il s'y occupera à l'étude. Le service le plus important qu'un Frère directeur puisse rendre à un jeune Frère, c'est de l'occuper de telle sorte qu'il ne lui laisse pas un moment de relâche; s'il l'abandonne à lui-même, s'il souffre qu'il reste dans l'oisiveté, quelles que soient les bonnes dispositions de ce Frère, il est dans le plus grand danger de se perdre. J'ai connu une foule de bons sujets qui seraient aujourd'hui d'excellents religieux, qui feraient l'ornement de l'Institut, et qui ont perdu leur vocation, parce que les Frères directeurs ne les ont pas occupés et ne les ont pas formés à la vertu».

3. *Pour se rendre capable.* Mais de quoi un Frère doit-il se rendre capable? «Un Frère, disait le Père Champagnat, doit se rendre capable de remplir tous les offices, tous les emplois de l'Institut. Ainsi, il doit savoir faire la cuisine, le jardin, la petite classe, la surveillance des enfants et tous les autres emplois qui peuvent lui être confiés. Pour cela, il est nécessaire qu'il aime l'étude et s'y applique avec assiduité. Souvent je vois, soit ici au

---

<sup>11</sup> Mt. 3, 10; 7, 19. 12

<sup>12</sup> Mt. 25, 30.

noviciat, soit dans les postes, des choses qui se gâtent ou s'usent mal à propos, parce qu'on n'en prend pas soin ou qu'on ne sait pas en tirer parti; et rien ne me fait plus de peine, quand je fais des observations à ce sujet, que d'entendre dire: moi, je ne sais pas faire cela; moi, je ne suis pas habitué à travailler au jardin, à prendre soin de ces choses; moi, je n'entends rien à la cuisine, etc. Un Frère ne doit pas se mettre dans le cas de tenir un pareil langage, c'est pourquoi il doit s'exercer et se former à tout. Il en est de même pour les études et pour les sciences que comprend notre programme; nous ne devons pas nous contenter de les connaître d'une manière superficielle, mais les approfondir et les étudier jusqu'à ce que nous en ayons une parfaite connaissance; ce qui exige de notre part une application et des études journalières et soutenues».

Pour donner aux Frères l'amour de l'étude et pour les piquer d'émulation, pendant les vacances, il les faisait souvent composer<sup>13</sup>; bien plus, pendant un grand nombre d'années, c'est-à-dire, tant qu'ils ne furent pas trop nombreux, il leur faisait subir un examen public sur toutes les parties de l'enseignement, marquant exactement les notes que chacun avait obtenues, afin de pouvoir l'an d'après, constater ses progrès. Pour mettre tous les Frères dans la nécessité de se former parfaitement aux divers genres d'écriture, il obligeait tous ceux qui faisaient les premières et les secondes classes, à faire leurs modèles et ne leur permettait pas [433] de se servir de modèles lithographiés. Il avait aussi réglé que tous les ans, en venant à la retraite, chaque Frère apporterait, au moins dix modèles, faits de sa propre main; et cela toujours dans le but d'exciter l'émulation et de constater les progrès de chacun. C'est aussi pour donner aux Frères directeurs l'amour du travail, de l'ordre et de l'exactitude, et pour les former à la bonne administration des finances et du temporel des maisons, que non seulement il voyait par lui-même leurs livres de comptes, mais qu'il avait encore établi un concours pour la bonne tenue de ces sortes de livres. Une commission, formée des principaux Frères, était chargée de suivre tous ces livres, de les examiner sous le triple rapport de la tenue régulière des écritures, de l'exactitude des détails exigés par la règle et les usages de l'Institut et de la beauté des écritures. Puis, elle en dressait une liste, selon le rang de mérite, et la remettait au Père Champagnat. Enfin, comme malgré tout cela, quelques-uns auraient pu se négliger pendant l'année, ou ne s'appliquer à l'étude et ne se préparer aux examens des vacances que les derniers mois, il avait établi des conférences trimestrielles. Les parties de l'enseignement dont on devait s'occuper dans ces conférences, étaient déterminées par une circulaire, et chacun devait, non seulement les préparer avec soin, mais même les traiter par écrit<sup>14</sup>. Il présentait la plupart du temps par lui-même les conférences: ce qui lui nécessitait de pénibles et de longs voyages; mais rien ne lui coûtait lorsqu'il s'agissait de donner à ses Frères l'amour du travail et de les rendre capables.

Nous n'avons pas besoin de dire que l'étude qu'il recommandait le plus était celle de la religion. Il veut qu'elle passe avant toutes les autres, et que les Frères y consacrent au moins une heure tous les jours. «Ce serait une chose honteuse dans un religieux instituteur, disait-il, que de ne pas connaître suffisamment la religion: ce serait un vrai scandale, s'il était

---

<sup>13</sup> LPC 1, doc. 313, p. 570, lignes 88-105.

<sup>14</sup> LPC 1, doc. 318, p. 581, lignes 28-35.

moins capable de faire le catéchisme que d'enseigner les autres sciences. Un Frère ne peut négliger l'étude du catéchisme sans se rendre coupable; parce que le fruit de ses instructions sera toujours en rapport avec les soins qu'il aura apportés à les préparer. D'où il suit que faire le catéchisme sans préparation, c'est à peu près le rendre inutile. La négligence à étudier le catéchisme est une faute qui entraîne des conséquences terribles. D'abord, c'est se mettre dans le cas de ne jamais connaître soi-même la religion et de n'être toute sa vie qu'un homme superficiel; c'est scandaliser ses Frères et man-[434]-quer à sa règle; ensuite, c'est se mettre dans l'impossibilité de donner aux enfants l'instruction religieuse, et de les former convenablement à la vertu; c'est abandonner le but de l'Institut; c'est rendre les écoles toutes séculières; c'est, en un mot, manquer au premier et au plus important devoir d'un instituteur, qui est de donner avant tout l'enseignement religieux et l'éducation chrétienne aux enfants. Réfléchit-on sur ces conséquences, aussi rigoureuses que terribles, quand on néglige d'étudier le catéchisme? Si l'on y pensait, rarement on trouverait une raison légitime pour s'en exempter. Quelques-uns disent que le temps leur manque: vaine excuse, puisqu'ils en trouvent pour étudier les autres sciences, pour faire plusieurs choses moins nécessaires, quelquefois même pour s'amuser; puis le temps ne peut pas vous manquer, puisque dans votre règle vous avez une heure qui est consacrée à cette étude, et qu'il ne vous est pas permis de l'employer de votre chef à autre chose. D'autres allèguent pour excuse qu'ils ont lu plusieurs fois les catéchismes de leur bibliothèque. L'étude de la religion ne consiste pas seulement dans la lecture de ces sortes d'ouvrages, mais encore dans la lecture assidue des livres ascétiques, de la vie des saints, de l'histoire de la religion, et dans la méditation de ce qu'on a lu». Ces dernières paroles, ayant porté un Frère à lui demander s'il serait permis d'employer une partie du temps destiné à préparer le catéchisme à la réflexion et à la méditation: «Très permis, répondit le Père; et j'estime que celui qui, après avoir lu un bon livre pendant demi-heure, emploierait l'autre demi-heure à réfléchir sur ce qu'il a lu, ferait bien; c'est le moyen d'approfondir les choses et d'apprendre à les présenter aux enfants avec intérêt».

Un jour, il demanda à un Frère ce qu'avait été le saint dont il portait le nom et quelles étaient les principales circonstances de sa vie. Ce Frère, bien que pieux et instruit, lui répondit: «Pardonnez-moi, mon Père, et souffrez que je vous avoue que je ne connais pas la vie de mon patron». «Quoi! mon Frère, lui répliqua le Père, vous êtes resté jusqu'à ce jour sans lire et sans méditer la vie du grand serviteur de Dieu dont vous avez le bonheur le porter le nom! Cette négligence est une honte pour vous. A quoi sert-il que vous portiez le nom d'un saint! autant eût valu vous donner celui d'un païen. Ignorez-vous que l'Eglise nous impose le nom d'un saint pour que nous imitions ses vertus, et conséquemment pour que nous étudiions sa vie! Puis, vous qui devez engager vos enfants à lire la vie de leurs saints patrons et à imiter leurs vertus, ne devriez-vous pas faire le premier ce que vous devez conseiller? Un Frère, ajouta-t-il, doit lire souvent l'histoire [435] de la vie des saints; non seulement pour s'édifier, mais aussi pour y puiser des exemples propres à confirmer, dans l'occasion, les vérités de la religion qu'il est obligé d'enseigner».

4. *Pour ne pas troubler l'ordre de la maison et n'être pas à charge à ses Frères.* «Pour que la paix et la charité règnent dans une maison

religieuse, il faut que chacun remplisse bien l'emploi qui lui est confié. Or, celui qui n'aime pas le travail, s'acquitte mal de son office et empêche les autres de bien remplir le leur. Si le Frère qui est chargé de la cuisine, par exemple, ne tient pas les repas prêts à l'heure, il rend les Frères mécontents, les expose à murmurer et à se plaindre; il fait manquer à la règle, et il met le désordre dans la maison. Si, par paresse ou par défaut de soins, il ne prépare pas convenablement les mets ou s'il prodigue les choses, il peut compromettre gravement la santé des Frères, et, en tous cas, il compromet certainement la bourse: car une cuisine mal faite est toujours une cuisine dispendieuse. Ce que nous disons des Frères chargés du temporel, on peut le dire également de ceux qui sont chargés des écoles; quiconque ne fait pas sa tâche augmente celle des autres: tout ce dont il se décharge il en charge ses confrères, qui sont obligés de faire ce que sa paresse le porte à négliger».

Enfin, quoique le bon Père n'eût pas cessé pendant toute sa vie de donner à ses Frères l'exemple<sup>15</sup> du travail et qu'il n'eût laissé échapper aucune occasion de leur en inspirer l'amour, quoiqu'il eût fait les règles les plus sages pour tenir les Frères toujours occupés et pour les préserver de l'oisiveté, son plus grand remords avant de mourir, ce qu'il se reprochait le plus, c'était de n'avoir pas assez tenu au travail, c'était de n'avoir pas assez recommandé aux Frères de fuir l'oisiveté. «J'ai à me reprocher, disait-il avec douleur, de n'avoir pas assez fait travailler les Frères; surveillez-les bien sur ce point; tenez-les constamment occupés: car il n'y a pas de vice qui fasse plus de mal aux religieux que celui de la paresse». Puissent les Petits Frères de Marie ne jamais oublier ces paroles de leur Père mourant, et, comme lui, se dévouer généreusement au travail, et fuir avec horreur l'oisiveté!

---

<sup>15</sup> Marcellin Champagnat et sa mission: Le travail. Cf. Voyages et Missions, No 132.

## CHAPITRE QUINZIÈME

*De son amour et de son attachement pour ses Frères.*

Un père n'a jamais aimé plus tendrement ses enfants que le Père Champagnat n'aima tous ses Frères. Son cœur naturellement bon et plein de charité pour tous les hommes en général, surabondait de tendresse pour les membres de son Institut. Il aimait tous les Frères également, les jeunes comme les anciens, les imparfaits comme ceux qui étaient les plus vertueux et qui lui donnaient le plus de consolation. Aucun d'eux n'allait le trouver ou ne lui écrivait, sans qu'il lui donnât quelque témoignage d'attachement; ses lettres<sup>1</sup> sont pleines de ces expressions ou autres semblables: «Vous savez, mon cher Frère, que je vous aime et que je vous suis tout dévoué en Jésus-Christ. Vous savez combien vous m'êtes cher, et la part que je prends à toutes vos peines». Ou bien, en écrivant aux Frères directeurs: «Dites à vos Frères que je les aime comme mes enfants<sup>2</sup>, que je pense souvent à eux, que je prie sans cesse pour eux». Il écrivait aux Frères d'un établissement qu'il devait visiter dans peu de jours: «Il me tarde de vous voir tous pour vous embrasser et vous dire tout ce que je ressens d'affection pour vous en Notre-Seigneur. Aucune nouvelle ne pouvait m'être plus agréable que celle que vous me donnez dans vos lettres, que vous allez tous bien et que vous êtes [437] contents. Votre bonheur et votre contentement dureront tant que vous serez unis, tant que vous vous aimerez»<sup>3</sup>.

Il n'y a aucune de ses lettres circulaires où il ne parle de la charité. Le tendre attachement qu'il avait pour tous les membres de l'Institut, s'y montre avec tant d'expression, que nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer quelques fragments. En janvier 1836, il écrivait<sup>4</sup>: «Mes très chers Frères, mon cœur aime à se rappeler chaque jour votre souvenir et à vous présenter tous au Seigneur au saint autel. Mais aujourd'hui, je ne puis résister au besoin que j'éprouve de vous témoigner ma tendresse paternelle. Vous êtes, mes chers Frères, l'objet spécial de toute ma sollicitude; tous mes vœux, tous mes désirs sont pour votre félicité. Mais, vous le comprenez, cette félicité que je vous désire n'est pas celle que le monde recherche et qu'il croit pouvoir trouver dans la possession des biens temporels; je vous souhaite et je demande pour vous des biens plus réels et plus solides. Servir Dieu avec ferveur, remplir tous les devoirs de votre état avec fidélité, travailler tous les jours à détacher votre cœur des créatures pour le donner à Jésus et à Marie, pour l'abandonner aux mouvements de la grâce: tels sont

<sup>1</sup> Voici quelques expressions d'amitié tirées des lettres du Père Champagnat (LPC 1):

Au F. Antoine, p. 59: «Je l'aime bien» (en parlant du Frère Dominique). Au F. Barthélemy, p. 74: «Je vous embrasse dans les cœurs de Jésus et de Marie où je vous laisse».

Au F. Théophile, p. 150: «Mon cher ami, dites au F. Sylvestre combien je l'aime».

Au F. François, p. 167: «Recevez tous l'assurance de la tendre affection avec laquelle...».

Au F. Apollinaire, p. 258 «J'ai le cœur navré de vous savoir malade». Aux Frères, p. 152: «En attendant le plaisir de vous embrasser».

<sup>2</sup> Le Frère Laurent a pu écrire: «Une mère n'a pas plus de tendresse pour ses enfants que lui en avait pour nous» (OM 2, doc. 757 [7], p. 762).

<sup>3</sup> LPC 1, doc. 20, p. 64.

<sup>4</sup> LPC 1, doc. 63, p. 156.

les biens que je vous souhaite. Je désire ensuite, mes chers Frères, que l'union et la charité, dont parle le Disciple bien-aimé<sup>5</sup>, règnent toujours parmi vous; que ceux qui doivent obéir s'acquittent de ce devoir avec humilité, et que ceux qui commandent le fassent avec une douce charité: par ce moyen la joie et la paix du Saint-Esprit seront toujours avec vous. Une autre chose que je demande particulièrement à Dieu pour vous, c'est un grand zèle pour votre perfection; et comme ce n'est que par l'exacte observance de votre règle, que vous pouvez acquérir cette perfection, je conjure Notre-Seigneur de vous donner un grand amour pour votre règle et une grâce particulière pour l'observer dans tous ses points. Courage donc! mes chers Frères; les peines et les combats de la vie ne durent qu'un moment; portons nos regards sur ce poids immense de gloire qui en sera à jamais la récompense, nous souvenant sans cesse que le juste Juge ne couronnera que celui qui aura persévéré jusqu'à la fin<sup>6</sup>».

Dans une lettre écrite à pareille époque aux Frères d'un établissement, il leur disait<sup>7</sup>: «Je n'ai pas besoin de vous dire que [438] je vous souhaite la bonne année, car vous savez que je ne respire que pour vous, qu'il n'est aucun véritable bien que je ne demande à Dieu pour vous chaque jour, et que je ne sois disposé à vous procurer au prix des plus grands sacrifices».

Mais il ne se contentait pas de leur témoigner sa charité par des paroles, il leur en donnait par ses œuvres des marques effectives. En effet, il était sans cesse occupé des besoins spirituels et temporels de chacun d'eux; dès qu'un Frère paraissait devant lui, son œil, guidé par la tendresse paternelle, voyait aussitôt s'il manquait de quelque chose. Quand il envoyait quelqu'un dans un établissement, il n'oubliait jamais de lui recommander de se pourvoir de tout ce qui lui était nécessaire, et quand le sujet venait lui dire adieu et lui demander sa bénédiction, il avait toujours quelques questions à lui faire pour s'assurer qu'il avait ce qui était convenable.

Un jour qu'un grand nombre de Frères prenaient congé de lui, après les avoir regardés et leur avoir demandé s'ils avaient pourvu à tous leurs besoins, comme chacun lui répondait affirmativement: «Et vous, mon ami, dit-il à un jeune Frère qu'il envoyait dans un poste pour la première fois, avez-vous complété votre trousseau? Je suis sûr qu'il vous manque quelque chose; voyons, combien avez-vous de paires de bas?» La sollicitude et l'amour paternels avaient deviné le besoin; le jeune Frère imprévoyant n'avait pas pensé à sa chaussure, et s'en allait avec les seuls bas qu'il avait aux pieds.

Le bon Père recommandait en toute occasion aux Frères directeurs de ne pas laisser souffrir les Frères, et de leur procurer soit pour l'habillement, soit pour la nourriture, soit pour les objets classiques ou autres, selon leur emploi, ce qui leur était nécessaire; et il voulait qu'ils leur accordassent ce dont ils avaient besoin sans le faire attendre, sans les obliger à le demander plusieurs fois<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> Jn. 15, 12-17; I Jn 4, 7-11; 2 Jn 1, 5.

<sup>6</sup> Mt. 10, 22; 24, 13.

<sup>7</sup> LPC 1, doc. 168, p. 332, lignes 32-37.

<sup>8</sup> Les Constitutions de 1852 conservent cette recommandation. «Étant obligé de pourvoir à tous les besoins des Frères qui sont avec lui, il doit procurer à chacun ce qui lui est nécessaire, et avoir soin qu'aucun ne souffre ou ne manque de quelque chose, sous le rapport de la nourriture ou de l'habillement. Quand les Frères lui exposent eux-mêmes leurs besoins ou lui demandent quelques permissions qui ne sont pas contraires à la Règle, il doit les écouter avec bonté et leur

Quand quelqu'un arrivait de voyage, s'il le voyait en sueur, il avait soin de l'envoyer changer de linge, de lui faire prendre [439] une boisson chaude, de lui recommander d'éviter les courants d'air et de se retirer dans un appartement chaud et sec. «Une imprudence ou une simple négligence dans ces occasions, disait-il, peut être la cause d'une maladie mortelle ou de quelque longue infirmité». Une fois, à l'époque des vacances, un certain nombre de Frères étant arrivés par un temps pluvieux, il fit aussitôt appeler le Frère procureur<sup>9</sup> pour les faire changer. Mais ce Frère se trouvant absent, et ayant emporté la clef du vestiaire et de la lingerie, le Père Champagnat, impatient de pouvoir soulager ses enfants, prend un outil, force la porte du vestiaire, et donne lui-même du linge et des habits à ceux qui étaient mouillés. Bien des fois, on l'a vu, à défaut de cuisinier, servir lui-même à manger à ceux qui arrivaient ou qui partaient.

Un jour, après avoir donné à un jeune Frère sa lettre d'obédience pour un établissement qui n'était pas éloigné, il ouvrit le tiroir de son bureau pour lui remettre quelques sous. Comme il ne se trouvait dans ce moment que deux francs cinquante centimes dans la caisse, le jeune Frère lui dit qu'il n'avait pas besoin d'argent, et qu'il pourrait se rendre à son poste sans faire aucune dépense. «C'est possible, mon enfant, lui répondit le Père; mais il peut aussi vous arriver quelque accident, et je ne veux pas que vous vous trouviez dans le besoin sans pouvoir vous soulager. Il est vrai que nous n'avons plus rien; mais la Providence ne nous abandonne point». En disant cela, il lui remit un franc vingt-cinq centimes<sup>10</sup>. Les soirs, on le voyait souvent parcourir la maison, particulièrement les dortoirs, pour s'assurer si tous les Frères étaient couchés, s'il n'y avait pas de fenêtre ouverte, et si personne n'était menacé de quelque danger.

\* \* \*

Mais si le pieux fondateur se montrait si bon à l'égard de ses Frères, lorsqu'ils se portaient bien, sa sollicitude était bien plus grande lorsqu'ils étaient malades. Il voulait que les besoins des malades fussent toujours satisfaits avant les besoins de ceux qui étaient en santé, et il n'épargnait ni soins ni sacrifices pour leur procurer ce qui leur était nécessaire. Quand la maison de l'Hermitage fut bâtie, ne trouvant pas à y placer commodément une infirmerie, il fit faire tout exprès un corps de bâtiment pour y mettre les malades. «Je ne serai pas tranquille, dit-il à cette occasion, tant que nous n'aurons pas des appartements convenables [440] pour y recevoir ces bons Frères qui ont épuisé leurs forces et leur tempérament en travaillant à la sanctification des enfants. N'est-il pas juste que nous ayons pour eux des attentions particulières, et que nous leur procurions ce qui leur est nécessaire pour rétablir une santé qu'ils ont sacrifiée avec tant de générosité pour la gloire de Dieu et le bien de l'Institut!»

Plus tard, n'étant pas parfaitement satisfait de cette infirmerie, parce qu'elle était trop près de la rivière, il en fit une seconde plus vaste et plus commode. Il y monta une pharmacie où l'on trouvait tous les médicaments nécessaires aux malades. Il confia le soin de cette pharmacie à un des

---

accorder ce qui est juste et raisonnable, sans le leur faire solliciter plusieurs fois». (Constitutions et Règles du Gouvernement, 2e partie, chap. IV, 2e section).

<sup>9</sup> «Procureur», c'est-à-dire, économe.

<sup>10</sup> MEM, p. 99.

premiers Frères, et lui fit donner des leçons pour le mettre en état de remplir parfaitement cet office. Plusieurs autres Frères intelligents, dévoués et très charitables, lui étaient adjoints pour servir les malades sous sa direction. Il exigeait qu'on lui rendît compte tous les jours de l'état des malades. Mais tout cela ne suffisait pas pour satisfaire la tendre affection qu'il leur portait, il leur faisait de fréquentes visites, pour s'assurer par lui-même si rien ne leur manquait, pour les consoler et les encourager, pour leur apprendre à faire un saint usage de leurs souffrances, et, s'il y avait lieu, pour les préparer à bien mourir. Dès qu'un Frère était malade dans un poste, il le faisait venir ou l'envoyait chercher, afin de le faire soigner comme il convenait<sup>11</sup>.

Un jour, après le coucher de la communauté, étant allé voir un Frère qui était dangereusement malade, ce Frère, après avoir écouté les paroles de consolation qu'il lui adressa, lui dit: «Je suis tout confus, mon Père, de vos bontés, et je vous avouerai même que c'est pour moi une grande peine de donner tant d'embarras à mes Frères et d'occasionner tant de dépenses à la communauté, vu que je n'ai rien fait pour elle». «O mon Frère! lui répliqua le Père avec vivacité, combien vous êtes dans l'erreur, et quelle mauvaise pensée vous avez là! Un malade n'est pas une charge à une communauté, mais bien un sujet de bénédiction. Vous êtes plus utile à l'Institut et vous lui rendez plus de services, en supportant avec résignation votre maladie, que si vous faisiez la classe. Ce n'est pas un embarras pour nous de vous servir, mais une consolation. Chassez donc de votre esprit de pareilles idées si elles reviennent encore; car je ne pourrais dormir cette nuit, si je savais que vous en êtes préoccupé». Après cela, il le bénit, l'embrassa et lui recommanda de nouveau de combattre des pensées si dérai-[441]-sonnables. Le malade fut extrêmement attendri de ces témoignages d'affection, et depuis il fut entièrement guéri de sa tentation.

\* \* \*

Le bon Père, qui aimait ses Frères comme ses enfants, demandait d'eux qu'ils s'aimassent comme des frères. Dans ses instructions, dans ses entretiens particuliers avec chacun d'eux, dans sa correspondance et en toute occasion, il ne cessait de leur recommander de s'aimer, de s'édifier et de vivre dans la paix et l'union. «Vous êtes bien convaincus, écrivait-il aux Frères d'une maison<sup>12</sup>, que je vous aime tous en Jésus-Christ; c'est pourquoi je désire ardemment et je veux que vous vous aimiez les uns les autres comme les enfants d'un même Père, qui est Dieu, d'une même Mère, qui est l'Eglise; et, pour tout dire en un mot, comme les enfants de Marie. Cette divine Mère pourrait-elle voir d'un œil indifférent que nous conservions quelques sentiments de rancune dans le cœur, ou même d'antipathie contre un de ses frères qu'elle aime peut-être plus que nous? Oh! je vous en conjure, ne causons pas cette peine et cette douleur à son cœur de Mère!»

Voir la charité et l'union régner parmi ses Frères était pour lui la plus douce jouissance, la plus grande consolation. «Mes chers Frères, leur écrivait-il dans une circulaire pour les inviter à la retraite<sup>13</sup>, qu'il est beau, qu'il est agréable pour moi de penser que dans quelques jours j'aurai le doux plaisir,

---

<sup>11</sup> LPC 1, doc. 126, p. 257, lignes 1-17.

<sup>12</sup> LPC 1, doc. 168, p. 332, L. 43-50.

<sup>13</sup> LPC 1, doc. 132, p. 267.



en vous serrant dans mes bras, de dire avec le psalmiste: *Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*<sup>14</sup> ! Elle m'est bien douce la consolation de vous voir réunis et n'ayant tous qu'un cœur et qu'une âme, ne faisant qu'une même famille, ne cherchant tous que la gloire de Dieu, l'intérêt de la sainte religion et combattant sous le même étendard, celui de sa sainte Mère. Adieu, mes bons amis; je vous laisse dans les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, centre<sup>15</sup> d'amour et d'unité».

Le grand désir qu'il avait de voir régner la charité parmi les Frères le rendait industrieux et lui faisait trouver toutes sortes de raisons, toutes sortes de moyens pour leur inspirer cette vertu. «Mes bien-aimés, mes chers Frères, leur dit-il, dans une lettre cir-[442]-culaire pour le commencement de l'année<sup>16</sup>, aimons-nous les uns les autres. Je ne puis dans cette circonstance tenir un langage plus conforme à mes goûts et à mes affections. En effet, que j'interroge mon cœur, mes sentiments, la peine que me cause la moindre de vos disgrâces, vos ennuis qui sont les miens, vos revers qui m'affligent autant que vous, mes sujets d'affection, vingt années de sollicitude: tout cela me répond que je puis, hardiment et sans crainte, vous adresser les paroles que le Disciple bien-aimé met à la tête de toutes ses épîtres: Mes bien-aimés, aimons-nous les uns les autres, parce que la charité vient de Dieu<sup>17</sup>. Les souhaits et les vœux que je forme pour vous journellement sont bien différents de ceux que le monde s'efforce d'exprimer. Les mondains se souhaitent les biens de la terre, les plaisirs et les honneurs; pour moi, mes chers Frères, tous les jours au saint autel, je conjure notre divin Maître de répandre sur vous ses grâces et ses bénédictions les plus abondantes, de vous faire fuir le péché comme le seul mal à craindre, de vous établir dans la pratique des vertus propres aux religieux, propres surtout aux enfants de Marie. Finalement, je prie notre commune Mère de nous obtenir une sainte mort afin que, nous étant aimés sur la terre, nous nous aimions à jamais dans le ciel».

Les instructions et les exhortations que le pieux Fondateur ne cessait de faire sur la charité ne furent pas sans fruit; il eut la consolation, bien douce pour son cœur de père, de voir régner cette vertu parmi les Frères, et avec elle la paix et l'union qui font le bonheur des maisons religieuses. Mais, désirant que la sainte dilection ne s'affaiblît jamais parmi ses enfants, à l'exemple de Jésus-Christ, il la leur recommande dans son testament spirituel, comme l'expression de sa dernière volonté, et pour que cette volonté leur fût tout à la fois plus douce, plus forte et plus sacrée, il l'exprime sous forme de prière, persuadé que des enfants bien nés ne sauraient rien refuser à leur Père mourant. «Je vous prie, mes chers Frères, leur dit-il, de toute l'affection de mon cœur et par toute celle que vous avez pour moi, de faire en sorte que la sainte charité se maintienne toujours parmi vous. Aimez-vous les uns les autres comme Jésus-Christ vous a aimés<sup>18</sup>. Qu'il n'y ait entre vous qu'un même cœur et qu'un même esprit<sup>19</sup>. Qu'on puisse dire des Petits Frères de Marie, comme des premiers chré-

---

<sup>14</sup> Ps. 132, 1.

<sup>15</sup> La lettre citée (Cf. note 13 ci-dessus), dit «l'Auguste Marie» au lieu de l'expression du F. Jean-Baptiste qui modifie aussi la dernière phrase.

<sup>16</sup> LPC 1, doc. 79, p. 190.

<sup>17</sup> I Jn. 4, 7.

<sup>18</sup> Jn. 13, 34.

<sup>19</sup> Ac. 4, 32.

[443]-tiens: Voyez comme ils s'aiment! C'est le vœu de mon cœur le plus ardent, à ce dernier moment de ma vie. Oui, mes chers Frères, écoutez les dernières paroles de votre Père; ce sont celles de notre divin Sauveur: *Aimez-vous les uns les autres*<sup>20</sup>».

\* \* \*

L'amour que le Père Champagnat désirait que les Frères eussent les uns pour les autres, doit être un amour effectif, et il demandait qu'on le fît consister particulièrement en quatre choses:

1. - *A se rendre service en toute occasion*, à se remplacer auprès des enfants, à s'aider, à se suppléer dans les emplois qui peuvent être confiés à chacun; à se communiquer les petits moyens que l'expérience peut faire découvrir pour établir l'émulation dans une classe, pour se faire aimer des enfants et pour les former facilement à la science et à la piété; à s'encourager, à se consoler dans les afflictions et les moments d'ennui, à se traiter avec respect et honnêteté, en un mot, à être toujours prêts à s'obliger les uns les autres. «Dans l'Institut, disait-il à ce sujet, ce ne sont pas seulement les biens temporels et terrestres qui doivent être en commun; les biens de l'esprit, c'est-à-dire, les talents<sup>21</sup> de chacun, doivent tourner aussi à l'avantage de tous. J'en dis autant des biens du corps, la force et la santé, et des biens de l'âme, les vertus. Celui donc qui a des connaissances particulières et le don d'enseigner ou de diriger doit les communiquer à ses confrères. Celui qui est fort et robuste doit soulager ceux qui sont malades ou d'une faible santé; enfin, chacun doit faire en sorte que tous les biens spirituels que Dieu lui a départis profitent à-tous ses Frères, en priant pour eux et en leur donnant sans cesse (le) bon exemple. C'est ainsi que doit être compris et appliqué le principe: parmi les Frères tout<sup>22</sup> est en communauté».

2. - *A excuser, à cacher leurs défauts*. A cet effet, il leur a donné les règles les plus sages. Une de ces règles prescrit aux Frères directeurs de faire respecter les jeunes Frères, de maintenir leur autorité, d'excuser, autant qu'il est possible, les fautes qu'ils peuvent faire devant les élèves, et leur défend formellement de punir et même de reprendre<sup>23</sup> un Frère devant les étrangers ou [444] les enfants. Une autre règle défend à tous les Frères de rapporter ce qui s'est passé de répréhensible dans les établissements, de se communiquer les petites antipathies qu'ils auraient pu éprouver pour certains Frères, les difficultés qu'ils auraient eues avec eux, et leur apprend qu'ils ne doivent communiquer qu'aux supérieurs<sup>24</sup> ce qu'ils auraient aperçu de contraire à la règle dans la communauté ou dans la conduite de leurs Frères.

La réputation des Frères lui était si chère qu'il avait été jusqu'à défendre de faire connaître à qui que ce fût la position respective de chacun. «Il peut arriver, disait-il, qu'un Frère ne réussisse pas dans un endroit, soit parce qu'il ne fait que débiter, soit parce que son caractère ne convient pas au pays, soit pour toute autre cause, et qu'il fasse parfaitement dans un autre poste; il peut arriver aussi que l'on soit obligé de changer un Frère, parce

---

<sup>20</sup> Jn. 13, 34.

<sup>21</sup> Ce partage des «talents» a toujours été demandé aux Frères de nos communautés, sous diverses formes. Voir, par exemple, l'article 32 des Constitutions de 1986.

<sup>22</sup> Dans la formule des promesses écrites par le Père Champagnat, on disait: «nous mettons tout en commun» (OME, doc. 52, p. 138, ligne 18).

<sup>23</sup> Règle de 1837: chap. 5, art. 3, p. 38.

<sup>24</sup> Règle de 1837: chap. 5, art. 6, p. 38.

qu'il aura fait quelque imprudence. Or, si vous dites où il est placé à M. le curé, à M. le maire, ou à toute autre personne, il pourra se faire que ces Messieurs aient des rapports avec les autorités ou avec quelqu'un des habitants de la commune où est placé ce Frère, et qu'ils fassent connaître ses défauts, et ce qui a donné lieu à son changement: ce qui peut suffire pour faire concevoir une mauvaise opinion de ce sujet, et l'empêcher de réussir. Quand donc quelqu'un vous demande où est placé tel ou tel Frère, répondez simplement: Je ne saurais vous le dire».

Enfin, il ne veut pas que l'on s'entretienne des défauts des uns et des autres, ni que l'on parle d'aucun Frère, si ce n'est pour en dire du bien. «Il n'est pas moins nécessaire, disait-il, de conserver la réputation des Frères parmi les membres de la communauté, que dans le public: un Frère a même plus de droit à l'estime de ses confrères, qu'à l'estime des gens du dehors. Un religieux, mal famé dans le public, peut s'en consoler par la satisfaction qu'il a de posséder l'estime et la confiance de ses Frères; mais s'il est déshonoré parmi les siens, parmi ceux avec lesquels il est obligé de vivre, la vie de communauté est pour lui un supplice; il n'est pas possible qu'il puisse la supporter, à moins qu'il ait une vertu extraordinaire. D'ailleurs, ajoutait-il, nous sommes d'autant plus obligés d'éviter toute médisance, qu'il est très facile en rapportant les défauts ou les fautes de nos Frères, de nous rendre très coupables:

a) Parce que, d'une chose de rien, souvent on en fait une faute grave, ou du moins elle grossit toujours en passant de bouche en bouche et en se répandant.

**445**

b) Parce qu'un défaut ou une faute même légère que l'on fait connaître, peut donner mauvaise opinion d'un Frère, indisposer contre lui ceux avec lesquels il a à vivre, lui ôter leur estime, et devenir une cause de dissentiment, de désunion, de trouble et de désordres pendant toute une année.

c) Parce qu'une pareille médisance peut faire naître dans le cœur de celui qui en est l'objet, une haine, une aversion, un ressentiment contre celui qui s'en est rendu coupable, que plusieurs années ne pourront effacer.

d) Parce qu'on ne se fait pas de scrupule de ces sortes de fautes, qu'on les prend pour des bagatelles, que souvent on ne s'en accuse pas même en confession, et que l'on s'expose ainsi à faire des sacrilèges; car il arrive souvent<sup>25</sup> que telle médisance ou telle parole contre la charité, que l'on prend pour faute légère, est un péché mortel. Les fautes contre la charité, de quelque côté qu'on les envisage, sont donc extrêmement dangereuses; c'est pourquoi les Frères doivent les éviter avec le plus grand soin».

3. - A se supporter. «Il n'y a pas d'homme sans défauts, ajoutait le pieux Fondateur, les uns en ont plus, les autres en ont moins, mais tous en ont. Il est donc certain que, quelque pieux, quelque vertueux que soit un Frère, il lui reste plusieurs défauts qui le rendent pénible aux autres. Cela étant, ce qu'il y a à faire pour conserver la charité, c'est de supporter les défauts des autres comme nous désirons qu'ils supportent les nôtres».

Un Frère directeur se plaignait des défauts de ses Frères, disant qu'il ne pouvait sympathiser avec eux, ni se faire à leurs manières, qui lui

---

<sup>25</sup> Le même auteur développe aussi la pensée du P. Champagnat sur la médisance dans «Avis, Leçons, Sentences» (Chap. XXVI).

déplaisaient extrêmement. Le Père se mit d'abord à l'encourager et à lui suggérer les motifs que nous avons de nous supporter les uns les autres. Mais voyant que ce Frère écoutait à peine les avis qu'il lui donnait et continuait à accuser ses Frères et à exagérer leurs défauts, il lui répondit: «Mon cher ami, vous êtes trop sévère pour les autres et trop indulgent pour vous-même. Vous voyez une paille dans l'œil de votre Frère, et vous n'apercevez pas une poutre qui est dans le vôtre<sup>26</sup>. Vous voudriez que vos Frères fussent parfaits, et qu'il n'y eût en eux que de bonnes qualités; tandis que vous ne faites rien pour corriger vos défauts et ce qui leur déplait en vous. Il ne vous est jamais venu en pensée qu'il y a dans votre conduite beaucoup de choses répréhensibles, que vous êtes le plus imparfait de toute votre maison, [446] qu'il faut être bien vertueux pour vous supporter et pour vivre en votre compagnie. Je vous avoue que j'ai souvent admiré la patience des Frères qui sont sous votre direction, et la charité avec laquelle ils vous supportent sans se plaindre. Quant à moi, je ne puis vous dissimuler que je vous trouve tant de défauts dans le caractère, bien que d'ailleurs je sois convaincu que vous êtes un bon religieux, que je ne pourrais m'accorder avec vous. Soyez plus raisonnable, ménagez un peu ces jeunes Frères; mais surtout n'oubliez pas qu'ils ont beaucoup plus de choses désagréables à supporter en votre personne que vous ne m'en signalez dans leur manière d'agir à votre égard». Ce Frère, qui était très vertueux, mais d'un caractère dur et difficile, reconnut ses torts, profita de cette sage correction, et depuis il fut plus doux, plus charitable et moins exigeant; de sorte que la paix et l'union ne furent plus troublées.

4. - *A s'avertir charitablement* de leurs défauts et de leurs manquements à la règle. Le pieux fondateur a fait de l'avertissement des défauts un article de règle. Cet avertissement doit se faire tous les huit jours, à la suite de la coulpe. Après que chacun a accusé les fautes extérieures dont il se reconnaît coupable, les Frères qui sont présents, doivent lui faire connaître les défauts auxquels il est sujet, les fautes que ces défauts lui auraient fait commettre et qu'il aurait omises dans son accusation. Une autre manière de faire l'avertissement des défauts, et que conseillait beaucoup le Père Champagnat, consiste à ce qu'un Frère veille particulièrement sur la conduite d'un autre qui l'en aura prié, et lui fasse remarquer charitablement tous les défauts qu'il aperçoit en lui et toutes les fautes dans lesquelles il le voit tomber. Cette sorte d'avertissement était pratiquée avec beaucoup de fruit dans les commencements de l'Institut. Enfin une troisième manière d'exercer cet acte de charité fraternelle, consiste à ce que les Frères se fassent remarquer avec cordialité, simplicité, franchise, et à mesure que les occasions se présentent, ce qui, dans leur conduite, dans leur classe, dans leur emploi respectif, aurait besoin d'être réformé, particulièrement ce qui serait contraire à la règle et à l'édification du prochain. Il consiste encore à s'encourager, à se donner de bons conseils et de bons avis. «Vous voyez, par exemple, disait le Père Champagnat, un Frère qui est triste, ennuyé ou qui a de la peine pour remplir son emploi: ne l'abandonnez pas à lui-même, témoignez-lui que vous prenez part à ses peines, consolez-le, encouragez-le, insinuez-lui quelques moyens pour se délivrer de l'ennui qui le poursuit ou du moins pour le combattre. Vous en remarquez un autre qui reçoit mal les

---

<sup>26</sup> Mt. 7, 3.

avertissements[447] de son Frère directeur, qui murmure, qui se plaint et qui blâme la conduite que l'on tient à son égard; dites-lui amicalement qu'il a tort, que le Frère directeur a raison et ne fait que son devoir; faites-lui remarquer la gravité et les suites que peut avoir sa faute, engagez-le à se soumettre et à se corriger. Un avertissement donné de cette manière ne peut avoir que de bons effets; il est, la plupart du temps, le meilleur moyen pour ramener un Frère à son devoir et pour lui donner le bon esprit. Au reste, en pareil cas, l'avertissement n'est pas seulement de conseil, il est d'obligation, et celui qui y manquerait, se rendrait quelquefois très coupable, surtout s'il prenait le parti du Frère réprimandé, car alors, outre qu'il détruirait ce que le supérieur édifie par son zèle, et qu'il rendrait nulles ses corrections, il confirmerait le Frère insoumis dans ses égarements et son obstination. On entend quelquefois, en pareil cas, certains religieux trop indulgents ou d'un esprit borné, dire: Mais on traite trop sévèrement ce Frère, il n'a pas autant de torts qu'on lui en suppose: il faut user de condescendance pour les faibles. Je leur répons: Pourquoi jugez-vous votre supérieur? Pourquoi le taxez-vous de sévérité? Vous croyez-vous plus éclairé que lui? Qui vous a dit que ce Frère n'a pas tort? Y a-t-il de l'indulgence à laisser mourir un malade, en lui permettant ses caprices et en lui laissant faire ce qui lui est nuisible? Si vous aviez l'esprit de zèle, vous comprendriez que c'est être bon et indulgent de s'indigner contre le péché, de corriger les coupables, et que c'est manquer de charité que d'agir contrairement. En soutenant ce Frère, en approuvant ou en excusant sa conduite, vous faites plus de mal qu'il n'en fait lui-même. Celui qui empêche qu'on ne panse une blessure, devient plus coupable que celui qui l'a faite. En blessant, on ne tue pas toujours; mais en s'opposant à la guérison, on donne la mort. Ce Frère, dont vous excusez les défauts et dont vous flattez les passions, périra, parce que vous n'avez pas eu la charité de le reprendre, ni le bon esprit de le laisser corriger par son supérieur. Bien plus, votre faute suffit pour détruire la paix et l'union qui doivent régner dans une communauté, pour y introduire le mauvais esprit, pour perdre l'autorité du supérieur, et pour paralyser tout le bien qu'il peut faire auprès des Frères».

Le Père Champagnat s'élevait encore fortement contre un autre abus qui consiste à se formaliser d'un avertissement donné par un confrère, et à souffrir même avec peine d'être repris et averti par le supérieur. «Ce défaut, disait-il, est entièrement contraire à l'esprit religieux; il est une preuve certaine que l'on est dominé par l'orgueil. Celui qui ne peut supporter d'être repris ne se corrigera jamais de ses défauts, il ne remplira qu'imparfaitement [448]-ment son emploi, et la plupart du temps il le remplira mal. Un Frère que l'on est obligé de ménager, et à qui l'on ne peut tout dire, ne sera qu'un religieux imparfait, un sujet d'embarras pour le supérieur, et un membre malade qui fera souffrir tout le corps, c'est-à-dire, tous les Frères. Craindre la réprimande est une marque infallible d'orgueil ou d'esprit faux. Aimer la correction, de quelque part qu'elle vienne, c'est une preuve certaine d'un jugement droit et d'une solide vertu».

## CHAPITRE SEIZIÈME

*Avec quel soin il corrigeait ses Frères de leurs défauts et les formait à la vertu.*

C'est surtout à corriger ses enfants de leurs défauts et à les former à la vertu que ses le Père Champagnat faisait consister l'amour qu'il leur portait. Comme il avait une profonde connaissance du cœur humain, qu'il savait que l'homme, par suite de sa corruption originelle, est sujet à toutes sortes de défauts et qu'il porte en lui-même le principe de tous les vices, il n'était pas surpris de voir faire des fautes, et il disait souvent: «Le propre de l'homme est de tomber; et si Dieu nous retirait sa grâce et nous abandonnait à nous-mêmes, nous serions capables de commettre toutes sortes de crimes». Semblable à un bon médecin, dont les plaies de ses malades excitent la compassion, les misères de ses Frères le touchaient sans jamais l'irriter. On l'a vu quelquefois reprendre certains Frères avec beaucoup de fermeté; mais jamais on ne l'a vu se fâcher contre les coupables, ni leur parler avec colère. Il n'approuvait pas ceux qui commencent la correction par reprocher la faute; pour lui, il cherchait d'abord à s'insinuer dans l'esprit, à gagner le cœur de celui qu'il reprenait, et à lui faire avouer lui-même sa faute; puis il lui donnait avec bonté les moyens propres pour s'en corriger. Ses corrections étaient presque toujours faites en forme d'avis, et consistaient à faire connaître avec simplicité, d'un air ouvert et bon, ce qu'il fallait faire ou ce qu'il s'agissait d'éviter. Quand un premier avertissement n'avait pas eu d'effet, il se contentait de le renouveler de la même manière, et sans témoigner de l'humeur. Un Frère directeur ayant mal reçu une correction faite avec beaucoup de douceur, il lui écrivit: «Mon cher ami, si vous voulez que je continue à vous reprendre de vos défauts, il ne faut pas vous en offenser; car, ce n'est pas en nous irritant, ni l'un ni l'autre, que nous parviendrons à vous corriger; mais en pratiquant l'humilité, la patience et la charité»<sup>1</sup>.

450

Il détestait souverainement les caractères grondeurs; et jamais on ne l'a vu tomber dans ce défaut. La correction une fois faite, il oubliait les torts que l'on avait eus; et s'il arrivait qu'on lui en parlât: «C'est bon, c'est bon, mon cher ami, répondait-il; j'ai oublié votre faute, ne vous en occupez pas vous-même, et ne pensez qu'à mieux faire à l'avenir». S'il rencontrait quelqu'un en faute, la plupart du temps il se contentait de le regarder gravement, ou de blâmer sa conduite en peu de paroles. Etant entré un jour dans la cuisine, il trouva le Frère qui y présidait monté sur le fourneau et occupé à raconter quelques facéties à ses confrères; pour toute correction, il se contenta de lui dire: «Voilà qui est édifiant pour un Frère qui doit donner le bon exemple!» Cette courte réprimande, disait ensuite ce Frère, fut pour moi un coup de foudre, et me fut plus sensible que s'il m'eût grondé pendant demi-heure; elle a suffi pour me corriger de la dissipation, défaut auquel j'étais très porté par mon caractère.

---

<sup>1</sup> LPC 1, doc. 168, p. 331. Frère Denis, Bron, LPC 2, pp. 171-172.

Un jour, un jeune Frère, plein de bonnes qualités, mais un peu étourdi, rencontrant le soir le Père au bas de l'escalier, et le prenant pour un Frère, lui saute sur les épaules, en lui disant: «Ne dites rien, et portez-moi jusqu'au premier». Le Père ne dit rien en effet, et le Frère<sup>2</sup> ne le reconnut que lorsqu'il le vit se diriger du côté de sa chambre et y entrer. Il rougit alors de sa faute et ne douta pas qu'elle lui attirât une rude pénitence. Le Père le laissa deux ou trois jours dans la perplexité et l'inquiétude, puis il le fit appeler; et le voyant tout confus et les yeux baissés, il lui dit d'un ton sévère, mais paternel: «Jusques à quand serez-vous enfant? Etes-vous venu ici pour dissiper les Frères et pour troubler l'ordre de la maison? Allez, je vous donne un an pour vous corriger entièrement de votre légèreté, ayez soin de bien combattre ce défaut, si vous voulez que j'oublie vos sottises passées; sans quoi je vous prévins que vous me devez».

En ayant surpris un autre en faute, il se contenta de lui dire ces mêmes paroles: «Vous me devez». «C'est vrai, mon Père, lui répondit le Frère; mais je vous promets de ne jamais me mettre dans le cas de vous payer». «C'est tout ce que je demande de vous, répliqua le Père; faites en sorte de tenir parole». Pour l'intelligence de ce trait, il est nécessaire de savoir que le bon Père avait pour principe de pardonner les deux premières fois que l'on tombait dans une faute, et de ne punir que la troisième. De là cette expression qui lui était très familière: «La première, je pardonne; [451] la deuxième, on me doit; la troisième, on me paie». Le Frère à qui il dit: vous me devez, en était donc à la seconde faute, et en promettant de ne jamais payer, il promettait de ne pas retomber dans le même manquement.

Dans les corrections les plus fortes et où il usait le plus de sévérité, il se montrait toujours bon, toujours indulgent. Après avoir fait connaître au coupable tous ses torts, il l'encourageait, lui parlait même de ses bonnes qualités, lui indiquait ce qu'il fallait faire pour les développer et pour les faire tourner à la correction de ses défauts. «L'homme est si faible, disait-il, qu'il est dangereux de ne lui montrer que ses faiblesses et le mauvais côté de son âme; pour le relever et lui donner la force de combattre ses mauvaises inclinations, il faut lui parler des dispositions vertueuses que la Providence a mises en lui, lui apprendre à les cultiver et lui faire voir qu'elles lui sont données comme un remède à ses défauts». Il avait soin aussi de tenir compte des circonstances qui peuvent atténuer ou augmenter la gravité d'une faute: tels que le temps, l'âge, le caractère, etc. ... En général, il était extrêmement indulgent à l'égard des jeunes gens, pourvu qu'il les trouvât animés de bons sentiments et qu'ils fissent preuve de bonne volonté. Il répondit à un Frère directeur qui lui parlait avec un peu d'exagération des défauts de ses inférieurs: «Celui-là n'a pas l'esprit de Jésus-Christ, qui ne voit dans le prochain que ses défauts; pour être juste, il faut tenir compte de ses vertus et de tout ce qu'il y a de bon en lui<sup>3</sup>. N'est-ce pas une chose édifiante et bien consolante de voir près de trois cents<sup>4</sup> jeunes gens passer des années entières sans s'écarter de leur devoir et sans faire, du moins ostensiblement, de fautes graves? Parmi tant de Frères, il y en a sans doute dont la conduite laisse à désirer; mais si ces Frères sont imparfaits, s'ils font des fautes en religion, où ils sont à l'abri de tous les dangers, ils en feraient bien

---

<sup>2</sup> MEM, p. 86.

<sup>3</sup> Conduite que le P. Champagnat tenait avec Frère Sylvestre (MEM, pp. 85 et ss.).

<sup>4</sup> Statistique. AA. p. 316.

davantage dans le monde. Ne soyons donc pas trop difficiles; pardonnons quelque chose à la faiblesse humaine; et gardons-nous, par un zèle qui ne serait pas selon la science, d'exiger d'eux une perfection qui n'est pas de leur âge».

\* \* \*

Un autre Frère directeur lui ayant témoigné la peine qu'il éprouvait en voyant les Frères de son établissement manquer de [452] piété, il en prit occasion de donner publiquement cet avis à tous les Frères directeurs. «Mes chers Frères, ne vous étonnez pas que les Frères de quinze à vingt ans n'aient pas dans les exercices de piété cette ferveur et cette dévotion que vous ressentez vous-mêmes. Cet âge est l'époque la plus critique de la vie; c'est le moment où les passions commencent à se faire sentir et à livrer à l'homme cette guerre cruelle qui ne finit qu'à la mort. Pendant ce temps, l'âme attirée d'un côté par l'attrait des plaisirs sensuels, appesantie de l'autre par le poids de ses misères et fatiguée par les combats qu'elle est obligée de soutenir, n'a de goût pour rien; les choses les plus saintes ne lui font aucune impression, et les vérités les plus terribles suffisent à peine pour la réveiller de son assoupissement et pour mettre un frein à ses mauvaises inclinations. Tous les hommes paient un triste tribut à cet âge, et ceux-mêmes qui sont naturellement bons et pieux, sentent peu l'onction de la grâce et de la piété. C'est pourquoi, au lieu de vous plaindre du peu de ferveur et de dévotion de ceux qui parcourent cette période de la vie, vous devez leur porter compassion, prier pour eux, les traiter avec bonté, les encourager, mais surtout vous bien garder de les gronder et de les maltraiter; car, peut-être seriez-vous cause, par une sévérité déplacée, qu'ils abandonneraient la voie de la vertu pour se jeter dans les sentiers du vice qui les attire, et qu'ils perdraient même leur vocation. Quatre choses sont indispensables pour soutenir ces Frères, pour leur faire passer sans accident ce temps d'épreuve et pour les conserver à l'Institut.

1. *Les faire prier.* Mais je vous entends me dire: C'est justement ce qu'ils ne veulent pas faire et de quoi nous nous plaignons. Je vous répliquerai: c'est parce qu'ils sont dégoûtés de la prière ou qu'ils éprouvent de grandes répugnances à s'y livrer qu'elle leur est nécessaire, et que vous devez prendre tous les moyens qu'un zèle industrieux peut vous fournir pour les rendre assidus à ce saint exercice. Donnez-leur de bons conseils, engagez-les à lire les ouvrages propres à leur inspirer des sentiments de vertu et l'amour de leur état, faites-vous rendre compte fréquemment de leur méditation, suggérez-leur de faire quelques neuvaines à la sainte Vierge pour demander le don de la prière, et surtout tenez à ce qu'ils s'acquittent exactement de tous les exercices de piété prescrits par la règle.

2. *Les tenir très occupés.* Pour tout le monde l'oisiveté est un grand danger, mais pour les jeunes gens elle est une cause certaine de tentations et de péchés. C'est pourquoi un Frère directeur qui fait garder le silence, qui tient aux études, et à ce qu'elles [453] se fassent selon la règle, qui exige que chacun remplisse son emploi avec soin, avec dévouement, fait éviter tous les jours une foule de péchés, il préserve les Frères d'une infinité de périls, de tentations, et leur rend le service le plus signalé.

3. *Les encourager.* A tout âge, l'homme a besoin d'être encouragé et fortifié; mais ce secours est surtout nécessaire aux jeunes gens, parce



qu'étant sans expérience, la moindre difficulté les arrête et leur fait abandonner leurs bonnes résolutions. Comme ils ont peu de conviction, et que leur imagination est très vive, il s'ensuit qu'ils se laissent facilement persuader et qu'ils suivent presque sans résistance l'impulsion qui leur est donnée. S'ils sont bien dirigés, s'ils reçoivent de bons conseils, s'ils sont encouragés, ils prennent la voie de la vertu et y marchent d'un pas sûr. Mais, si on les abandonne à eux-mêmes, et plus encore, si on est assez imprudent pour leur dire ou pour leur laisser croire que la vertu est difficile, qu'ils n'y sont pas propres ou qu'ils manquent d'aptitude pour leur emploi, pour leur état, cela suffit pour les décourager, pour les porter à tout abandonner et à se jeter aveuglément dans les sentiers du vice.

4. *Leur faire observer la règle.* L'observance de la règle procure de grandes grâces, elle éloigne de grands dangers. Les petites victoires qu'un jeune Frère remporte sur lui-même pour suivre la règle, le préparent aux grands combats, aux grands actes de vertu, et, conformément à l'oracle de l'Esprit-Saint, *la fidélité dans les petites choses, le rend fidèle dans les grandes*<sup>5</sup>. Celui, au contraire, qui manque à la règle, qui suit sa propre volonté dans le détail de sa conduite, sera faible dans les grandes occasions, et il succombera facilement aux mauvaises tentations. A combien de Frères n'ai-je pas entendu dire: Je ne puis pas résister aux tentations, si je n'observe pas la règle; j'ai été malheureux, j'ai été vaincu, parce que nous manquons à la règle, parce que nous ne nous levons pas à l'heure, parce que nous ne faisons pas les exercices de piété au temps marqué. Oh! qu'un Frère directeur est coupable quand il néglige la règle! Les petits manquements qu'il prend pour des bagatelles, peuvent devenir la cause de fautes graves dont il devra rendre compte à Dieu. Les Frères directeurs qui ont véritablement l'esprit de leur état comprennent ces vérités; ils prennent les moyens que je viens d'indiquer, et ils ont la consolation d'être utiles aux jeunes Frères, de les maintenir dans la piété et de les conserver dans leur vocation».

454

\* \* \*

Ce qui était le plus admirable dans la conduite du Père Champagnat, c'est qu'elle était aussi ferme qu'indulgente. Mais la fermeté et l'indulgence étaient moins chez lui l'effet du caractère et du tempérament que des dons de la grâce et des qualités acquises. Il était bon et indulgent, parce qu'il était plein de l'esprit de Notre-Seigneur, et cet esprit qui le dirigeait en toutes choses, lui donnait ce caractère bon et énergique qui le faisait aimer, respecter et craindre tout à la fois. Au reste, il avouait que de tous les devoirs d'un supérieur, le plus difficile est la correction. «Pour le bien remplir, disait-il, il faut un grand esprit d'abnégation, et éviter soigneusement quatre défauts qui sont: l'habitude de gronder, la bouderie, l'emportement, la faiblesse de caractère ou la molle condescendance. Ces quatre défauts ont les suites les plus funestes. *L'habitude de gronder* dans un Frère directeur lui fait perdre l'estime de ses Frères, provoque les murmures, et met infailliblement le mauvais esprit dans la communauté. Dans un Frère chargé d'une classe, ce même défaut tue la discipline de l'école, fait prendre aux enfants un caractère dur, chagrin, sauvage, et leur inspire une secrète

---

<sup>5</sup> Lc. 16, 10.

aversion pour le maître et pour l'école. *Le silence affecté ou la bouderie*, qui est une preuve de faiblesse, ruine l'autorité, fait perdre le respect et la confiance dus aux supérieurs, rend les inférieurs insolents et les porte à tout braver. L'emportement, semblable aux orages et à la grêle, inspire la terreur; il tient les inférieurs dans des sentiments de crainte et dans une appréhension continuelle. La *faiblesse de caractère* ou la molle condescendance, fait tolérer les abus, porte à excuser les défauts, ouvre la porte à tous les désordres, et rend le supérieur coupable de tout le mal qui se fait dans une maison ou dans une classe».

Le pieux Fondateur avait éminemment cet esprit d'abnégation dont il parle, et c'est pour cela que ses avertissements et ses corrections étaient toujours accompagnés de douceur, de fermeté, de charité et d'indulgence. Toutefois, avec les anciens Frères et avec ceux qui avaient une vertu bien affermie, il prenait moins de ménagements, et il poursuivait leurs défauts jusque dans les derniers replis de l'amour-propre. S'il apercevait que quelqu'un tirât vanité de ses talents, il l'humiliait publiquement, ou bien il le mettait à une cuisine, à une petite classe ou à quelque emploi manuel. S'il voyait certains sujets laisser affaiblir en eux l'esprit de piété et se passionner pour les sciences, il leur défendait toute étude profane et les réduisait à celle du catéchisme. S'il remarquait qu'un Frère eût de grands succès et qu'il fût trop applaudi, sans le prévenir il l'enlevait et le plaçait ailleurs.

#### 455

Un Frère directeur, étant venu passer le jeudi à l'Hermitage, on l'envoya s'occuper au jardin. Après avoir travaillé quelque temps, comme il faisait froid et qu'il neigeait, le Frère quitte son travail sans permission, s'en va à l'écurie et se permet d'y parler avec un jeune Frère. Au moment du dîner, et après la bénédiction de la table, le Père qui avait eu connaissance de cette faute, appelle le Frère, lui adresse publiquement une sévère réprimande, et le condamne à dîner à genoux au milieu du réfectoire. Le bon Frère reçut cette pénitence d'une manière si religieuse et l'accomplit avec tant d'humilité, de modestie et de simplicité, qu'un ecclésiastique séculier, qui se trouvait à dîner avec le Père, en fut émerveillé. De retour dans la paroisse où il était placé, il raconta ce trait à quelque jeunes gens qu'il réunissait chez lui le dimanche, et ils en furent si édifiés que deux d'entre eux prirent la résolution d'entrer dans l'Institut, où ils devinrent d'excellents religieux.

Quand les défauts ou les fautes tenaient à un caractère superficiel, à un esprit faux, ou lorsqu'ils étaient de nature à scandaliser les Frères, il se montrait ferme et quelquefois sévère. Un jeune Frère avait conservé un attachement trop grand pour ses parents. Le Père s'était contenté d'abord de lui donner avec bonté plusieurs avis pour le porter à combattre cette inclination; mais ayant appris que ce Frère, qu'il avait envoyé dans un établissement pour remplacer un malade, avait été voir sa mère sans permission, il le fit appeler et le renvoya. Comme un ancien Frère trouvait cette conduite un peu trop sévère, il lui répondit: «Un Frère qui aime plus son père ou sa mère que sa règle et son devoir, est un religieux en l'air. Nous aurons toujours trop de ces sortes d'hommes; et quand on les connaît, on ne peut s'en défaire trop tôt».

Un postulant affectait une propreté recherchée, et conservait, malgré les observations que lui avait faites le maître des novices, certaines manières

mondaines. Le Père, après l'avoir repris lui-même deux ou trois fois, s'apercevant qu'il ne se corrigeait pas, le fit appeler et lui dit: «Dès demain vous partirez chez vos parents». Comme le postulant faisait difficulté de se retirer: «Allez, lui dit le Père; et emportez avec vous toutes ces manières mondaines dont nous ne voulons point ici».

Un Frère, sous prétexte qu'il conduisait le cheval et qu'il était souvent en voyage, avait fait une petite provision de nourriture, qu'il tenait dans une malle, et qu'il mangeait sans doute lorsqu'il allait dehors. Le Père, ayant eu connaissance de cette faute, fit appeler le Frère et le renvoya le jour même. Or, voici les paroles qu'il prononça dans le conseil où il fut question de l'exclusion de ce sujet: «Celui qui se cache, qui ne vit pas comme les autres et [456] qui se laisse aller à la sensualité, n'est pas fait pour une communauté: car la vocation religieuse demande une âme droite, mortifiée et amie de la vie commune».

Le pieux Fondateur ne se contentait pas de corriger les Frères de leurs défauts, il travaillait sans relâche à les faire avancer dans la vertu, et sa grande occupation était de les rendre tous les jours plus pieux, plus humbles, plus mortifiés, plus détachés des créatures et de leur propre volonté, et plus fidèles à leur règle. Il voulait d'eux une solide vertu; c'est pour cela que, dans ses instructions, il revenait sans cesse, et avec une insistance marquée, sur l'humilité, sur la pauvreté, la mortification et les autres vertus qui dépouillent l'homme de lui-même et de tous les défauts qui se cachent dans les replis de son âme: tels que l'attachement à sa volonté, la vanité, l'esprit propre, l'amour du repos et de tout ce qui flatte la nature. Il avait un talent rare pour discerner et démasquer ces sortes de défauts et pour en inspirer de l'horreur. Pareillement il avait un don particulier pour faire aimer la vertu, pour décider les jeunes gens à l'embrasser, et pour porter leur volonté à faire de généreux efforts pour l'acquérir. Sachant que les âmes ne sont pas toutes appelées à la même perfection, ni conduites par la même voie, et que le meilleur moyen de les faire avancer, c'est de seconder la grâce qui les attire, et de s'appliquer soigneusement à les conduire selon l'attrait qui leur est particulier, il ne demandait de chacun que la perfection qui était en rapport avec le degré de grâce et les dispositions qu'il reconnaissait en lui. Sa méthode était de demander peu d'abord, de faire parcourir comme pas à pas la voie de la perfection; mais de ne pas souffrir que l'on s'arrêtât, ni moins encore que l'on reculât: «Allez doucement, disait-il à ceux qui, se laissant emporter à une ferveur passagère, voulaient embrasser trop à la fois ou se portaient à des choses trop difficiles; car la vertu ne consiste pas à beaucoup promettre ni à beaucoup entreprendre, mais elle consiste à être constant et à bien faire les choses ordinaires». Un Frère lui ayant montré ses résolutions de retraite, après les avoir lues, il lui dit: «Que diriez-vous d'un enfant qui voudrait se charger d'un fardeau qu'un homme de vingt-cinq ans porterait à peine? C'est ce que vous prétendez faire, du moins d'après cet écrit. Retranchez les trois quarts de vos résolutions, et accomplissez bien le reste; il suffira pour faire de vous un bon religieux».

\* \* \*

Sa vigilance le rendit attentif pour maintenir la régularité dans la communauté, pour y faire régner la ferveur, pour exercer la [457] vertu des

Frères, et au besoin, pour la mettre à l'épreuve. Un Frère qui avait de grands talents et qui ne manquait pas de dispositions pour la vertu, vint lui demander la permission d'acheter un traité de géométrie. «Non, lui dit le Père, car je veux que vous étudiiez une autre science qui vous est plus nécessaire que la géométrie; cette science est celle de l'humilité». En même temps prenant dans sa bibliothèque l'ouvrage intitulé: Mépris de soi-même<sup>6</sup>, il ajouta; «Voici le livre qui vous aidera à l'apprendre; vous aurez soin de le lire, de l'étudier et de le méditer toute cette année. A la prochaine retraite, vous me donnerez l'analyse écrite de cet ouvrage, et vous me rendrez compte de vos progrès dans la connaissance de vous-même et dans la pratique de l'humilité». Cette étude et cette méditation ne furent pas inutiles à ce Frère; et le bon Père, s'il avait eu moins de zèle pour la perfection de ses enfants, eût été plus que satisfait des efforts que celui-ci avait fait pour combattre l'orgueil et pour acquérir l'humilité. Mais il comprenait que ces heureux commencements devaient être soutenus, et que la vertu, pour être solide, a besoin d'être exercée. C'est pourquoi il ne perdit pas de vue ce Frère, et ayant appris qu'il s'était permis quelques paroles de vanité pendant une récréation, en racontant les succès qu'il avait obtenus dans sa classe, dans le courant de l'année, il le fit appeler et lui dit: «Je vous charge de laver la vaisselle; cet emploi vous convient parfaitement; il vous serait fort utile d'y rester toute l'année; je vous y laisserai le plus que je pourrai. Ayez soin de tenir tous les ustensiles de la cuisine dans un parfait état de propreté et de ne rien casser». Bien que ce Frère fût directeur, il l'y laissa les deux mois de vacances.

Un autre Frère Directeur, dont il voulait éprouver l'obéissance, était occupé dans le jardin, lorsque le Frère qui avait soin de l'écurie vint et lui dit: «Suivez-moi; le Père vous demande». Quelques instants après, étant arrivés tous les deux devant les lieux d'aisances, il ajouta: «Le Père m'a chargé de vous dire que sa volonté est que vous descendiez dans le sac des latrines avec cette échelle et que vous en retiriez le veau mort que l'on y a jeté il y a deux jours. Quant à moi, je me tiendrai en haut, et quand vous aurez sorti le veau, je vous aiderai à le traîner à la rivière». Quand le Frère directeur fut au fond des latrines, et qu'il eut saisi l'animal en putréfaction au milieu des ordures, le Frère berger<sup>7</sup> lui cria: «C'est assez; restez-en là: on m'a commandé de ne pas vous [458] en laisser faire davantage. Remontez donc, et allez vous laver: car vous en avez grand besoin».

Le surlendemain, le Père fit appeler le même Frère directeur et lui dit: «Vous savez que nous sommes nombreux et que nous manquons de bons cuisiniers; j'ai pensé que vous feriez bien cet emploi; allez donc en prendre possession; faites en sorte de mettre de l'ordre et de la propreté partout: car je vous charge de tout le soin de la cuisine et de ses dépendances». Il le laissa à cet office pendant les deux mois de vacances, non par nécessité, mais pour l'exercer à l'humilité, à la mortification et à l'obéissance. Quelques jours après, l'ayant rencontré, il lui dit: «Qu'avez-vous pensé depuis que vous êtes chargé de la cuisine? — Hélas! mon Père, lui répondit le bon Frère, je suis si occupé depuis le matin jusqu'au soir que je n'ai pas eu le temps de penser à autre chose qu'à ce qui concerne mon emploi; du reste, je sais que je fais la volonté de Dieu en faisant la vôtre; cela me

---

<sup>6</sup> OM 2, p. 177, illustration 49.

<sup>7</sup> Le berger est le Frère Dorothée (AA, p. 190). Cf. LPC 2, p. 185.

suffit, et je n'ai aucun besoin de réfléchir». Le bon Père fut extrêmement édifié de cette réponse; mais cela ne le porta qu'à redoubler de zèle pour perfectionner la vertu de son disciple. Sachant que ce Frère était très estimé dans la paroisse où il enseignait, et craignant qu'il ne s'y attachât, il fit semblant pendant ces mêmes vacances de le changer. Il le nomma, en effet, à un autre poste où tout était à créer, et où par conséquent il y avait beaucoup à souffrir. Pour bien connaître ses sentiments et pour s'assurer s'il ne lui échappait aucune plainte à l'occasion de ce changement, il le fit observer et l'observa lui-même pendant plusieurs jours. Ce Frère étant venu lui demander à faire les préparatifs de son départ pour son nouveau poste: «Ne regrettez-vous pas, lui demanda-t-il, l'établissement que vous quittez et où vous étiez si bien? — Mon Père, répondit le Frère, je ne vous cacherai pas que j'aime le poste d'où vous me sortez; mais avant tout je désire vous obéir et faire la volonté de Dieu. — Très bien, répliqua le Père, en ce cas, allez vous préparer pour retourner à votre ancien établissement; car j'ai changé de disposition à votre sujet».

Le pieux Fondateur, voulant éprouver l'obéissance d'un autre Frère directeur et juger de sa docilité et de son bon esprit, dans le temps où ce Frère réussissait le mieux et alors que les autorités s'accordaient à faire son éloge, il lui envoya un Frère<sup>8</sup> avec une lettre conçue en ces termes: «Mon cher ami, partez tout de suite et suivez le porteur de cette lettre. Vous ne donnerez con-[459]-naissance de votre départ à personne, pas même à M. le curé. Ne demandez pas non plus où l'on vous envoie ni ce qu'on veut faire de vous; mais abandonnez-vous entièrement à l'obéissance». Ce Frère se conforma en tout point aux intentions de son supérieur; il suivit sans rien dire son conducteur, qui ne lui fit connaître le lieu de sa destination qu'au moment où ils y arrivaient, après avoir marché pendant deux jours. Son emploi était de faire une grand'classe sous la direction d'un autre Frère; de sorte qu'il se retrouvait sous le joug de l'obéissance, après avoir été directeur pendant près de dix ans<sup>9</sup>. Deux mois après, un de ses confrères désirant connaître ses sentiments par rapport à sa nouvelle position, lui dit: «On fait courir le bruit que ç'a été pour vous un grand sacrifice d'être placé en second, après avoir été directeur pendant dix ans, et on ajoute que cette nouvelle position vous est bien pénible, et que vous avez besoin de toute votre vertu pour la supporter. — Laissez courir les bruits, laissez dire les hommes, et gardez-vous de prendre pour des vérités tout ce que vous entendez. — Mais enfin, dites-moi franchement ce que vous avez éprouvé à cette occasion, et comment vous vous trouvez dans cette nouvelle situation. — Puisque vous le désirez, le voici sans mystère: depuis le jour où j'ai été déchargé des embarras et de la responsabilité de la direction d'une maison, j'ai récité tous les soirs le Te Deum pour remercier Dieu de m'avoir fait une telle grâce, et je me trouve si heureux de l'état de dépendance où je suis, que je désire et que je demande à Dieu d'y rester toute ma vie. Il est des hommes, même parmi les religieux, qui ne comprennent pas les devoirs d'un Frère directeur, et qui connaissent encore moins le bonheur et les avantages de l'obéissance, et voilà pourquoi il court des bruits dont un bon religieux

---

<sup>8</sup> AA., p. 191.

<sup>9</sup> «Sauf une absence d'un an en 1830, le Frère Jean-Baptiste resta une dizaine d'années à Neuville... Nous retrouvons le Frère Jean-Baptiste vers 1836, à Charlieu, où il avait remplacé le Frère Louis» (Nos Supérieurs, p. 21). Il pourrait donc s'agir du Frère Jean-Baptiste.

ne doit tenir aucun compte». Nous pourrions citer une foule de traits semblables; mais ceux-ci suffisent pour faire connaître l'esprit profondément religieux des premiers Frères, et pour faire comprendre avec quelle sagesse le Père Champagnat exerçait leur vertu, la fortifiait, et la développait, en la soumettant à toutes sortes d'épreuves.

## CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

*Avec quel soin il formait les Frères directeurs.*

La tâche du pieux Fondateur eût été plus facile s'il n'avait eu à former que de simples religieux; mais, par la nature de leur Institut et le but de leur vocation, les Frères devant tous ou presque tous être supérieurs, parce que tous ont, ou des confrères ou des enfants à surveiller, à diriger et à élever, il fallait leur inspirer et leur donner les qualités nécessaires pour bien remplir ce ministère aussi sublime que difficile.

En effet, il n'y a rien de plus grand que la conduite des âmes; ce qui a fait dire à saint Grégoire<sup>1</sup> que le gouvernement des hommes est *l'art des arts et la science des sciences*. «Si l'on trouve des difficultés dans l'obéissance, ajoute ce saint docteur, il y en a incomparablement plus dans le commandement; et ces difficultés sont encore plus grandes s'il s'agit du gouvernement d'une communauté, où il ne suffit pas de conduire les religieux dans les exercices d'une vie morale, honnête et civile; mais où il faut les porter à Dieu et à la plus haute perfection». Une communauté, et on peut en dire autant, à quelques égards près, d'une classe, est un corps moral dont le supérieur est la tête et dont les inférieurs sont les membres. Or, de même que la tête communique au corps toutes ses influences bonnes ou mauvaises, de même le supérieur d'une maison communique à ses inférieurs son esprit, ses dispositions, ses vices ou ses vertus; ce qui a fait dire aux saints Pères, qu'une communauté est ordinairement telle que son chef<sup>2</sup>. «Les défauts qui se trouvent dans une communauté, dit saint Vincent de Paul, viennent pour l'ordinaire de la négligence [461] du supérieur, comme aussi la bonne conduite des membres et leurs vertus dépendent de la régularité et de la sagesse du gouvernement de celui qui les conduit. Les causes produisent ordinairement des effets de leur nature. Une brebis fait une brebis, un homme un autre homme. Si celui qui conduit les autres n'est animé que de l'esprit humain, ceux qui l'écouteront, qui s'étudieront à l'imiter, deviendront tout humains; quoi qu'il dise, quoi qu'il fasse, il ne leur inspirera que l'apparence de la vertu et non pas le fond. Il leur communiquera l'esprit dont il sera lui-même animé, comme nous voyons que les maîtres impriment dans l'esprit de leurs disciples les manières d'agir qu'ils ont eux-mêmes. Quand un supérieur est plein de l'esprit de Dieu, ses actions sont autant d'instructions muettes qui portent au bien, ses paroles sont toujours efficaces, et il sort de lui une vertu qui édifie ses inférieurs, et les rend meilleurs sans qu'ils s'en aperçoivent»<sup>3</sup>. Un supérieur, en un mot, est à sa communauté ce que la greffe est à l'arbre sur lequel elle est entée. Si la greffe est de bonne espèce, de bonne qualité, l'arbre portera

<sup>1</sup> Saint GREGOIRE LE GRAND, Règle pastorale, Vol. 1, chap. 1.

<sup>2</sup> Si 10, 2. Dans les Biographies de Quelques Frères, l'auteur écrit: «une communauté est ordinairement telle que son chef; c'est sans doute ce qu'a voulu nous faire entendre le Saint-Esprit quand il dit: tel est le prince, tels sont les habitants de la ville (Eccl. x, 2). BOF, p. 247.

<sup>3</sup> (Louis ABELLY, La Vie du Vénérable Serviteur de Dieu, Vincent-de-Paul, Liv. III, chap. 24, pp. 360-363. Lambert, Paris. 1664).

d'excellents fruits; au contraire si la greffe est d'une nature dégénérée et sauvage, l'arbre ne produira que des fruits sauvages. Le supérieur forme ses disciples à son image et à sa ressemblance. Ses fautes ne manquent jamais d'être imitées, leur contagion se propage comme un incendie; ce sont comme autant de fautes originelles que contractent tous ceux qui en sont témoins. Un supérieur est le miroir de sa communauté, et cette communauté est l'écho de la conduite de son chef. C'est pourquoi, comme on attribue le bon ou le mauvais succès d'une guerre au général de l'armée, de même les vices ou les vertus qui règnent dans une maison religieuse, ont presque toujours leur source dans les défauts ou les vertus du supérieur<sup>4</sup>.

\* \* \*

Le Père Champagnat avait souvent ces maximes à la bouche, et il en était si profondément convaincu qu'il assurait, que le sort et l'avenir de l'Institut étaient tout entiers entre les mains des Frères directeurs. On ne doit pas s'étonner après cela qu'il se montrât si prudent, et on pourrait même dire si sévère dans le choix des directeurs, et qu'il regardât comme un de ses premiers devoirs le soin de les former à la direction des écoles et au gouvernement [462] des maisons. Pour réussir dans cette tâche si difficile il se servait des trois moyens suivants.

1. *Pendant les deux mois de vacances*<sup>5</sup>, il faisait souvent des conférences aux Frères directeurs sur le gouvernement des maisons, l'administration du temporel et la direction des classes. Dans ces conférences, il traitait, dans le plus grand détail, des vertus nécessaires à un bon supérieur et des moyens de les acquérir; des obligations d'un instituteur, d'un Frère directeur, et de la manière de les remplir. A la suite d'une instruction qu'il avait faite sur ce point important, un Frère directeur lui dit un jour: «Mon Père, puisque les obligations d'un supérieur sont telles, il n'est pas avantageux pour moi d'être directeur; je vous prie donc de m'ôter cette charge, dont la responsabilité m'effraye». «Mon Frère, lui répliqua le Père, Dieu, en nous confiant un emploi par la voie de l'obéissance, nous donne en même temps les secours et les grâces nécessaires pour le remplir convenablement<sup>6</sup>; de sorte que les obligations de notre état, loin d'être un obstacle à notre salut, sont au contraire un moyen de perfection et l'occasion de pratiquer de grandes vertus, si nous correspondons à la grâce qui nous est donnée. Refuser un emploi que Dieu nous impose, ce n'est pas échapper aux dangers qui menacent notre salut, c'est s'exposer au plus grand de tous les périls; c'est se soustraire à la direction de la Providence; c'est rendre inutiles les dons et les grâces que Dieu nous a départis, et nous mettre dans

---

<sup>4</sup> Introduction du Bon Supérieur, p. 16. Edition 1951. Aussi BOF, pp. 248-249.

<sup>5</sup> Certaines années, les vacances ne commençaient qu'à la fin de septembre (LPC 1, doc: 132, p. 267).

Le Père Champagnat fait avec les Frères Directeurs ce qu'il faisait avec les Frères instituteurs, selon le témoignage de l'inspecteur Dupuy: «L'abbé Champagnat... pendant quinze jours de vacances, réunit tous ses instituteurs, les forme par un cours normal et des améliorations successives. L'inspecteur les a vus deux fois dans ces exercices, il a lu leurs statuts, il n'y a trouvé rien que de très louable. Dans sa tournée, il a examiné avec un soin spécial les écoles qu'ils dirigent... et il a vu partout un ordre, de très bonnes méthodes et un enseignement qui, à Bourg-Argental, sera bientôt du premier degré» (RLF, p. 107). Voir aussi LPC 1, doc. 313, p. 566 et ss., pour l'organisation de conférences.

<sup>6</sup> S. Thomas, Somme 3.27.4c.



le cas d'être condamnés comme le serviteur paresseux qui avait caché<sup>7</sup> son talent. Que serait-il arrivé si saint François-Xavier, sous prétexte que sa mission était périlleuse, eût refusé d'obéir et de suivre la voix de Dieu qui l'appelait aux Indes? Ce grand saint aurait eu à répondre au tribunal du souverain juge de toutes les âmes au salut desquelles-[463]-les il a travaillé avec tant de succès, et qui sans lui seraient restées ensevelies dans les ombres de la mort<sup>8</sup>. Saint François-Xavier<sup>9</sup> était si convaincu de cette vérité qu'il disait, qu'il ne croirait pas pouvoir éviter l'enfer, s'il refusait d'aller prêcher l'Évangile au Japon. Ce n'est donc pas notre charge qui est pour nous un danger, mais notre infidélité à la grâce; et celui qui refuse une charge que Dieu lui impose, assume sur sa tête la plus grande et la plus terrible de toutes les responsabilités».

Dans ces conférences, le pieux Fondateur donnait à tous les Frères la liberté de lui proposer leurs difficultés, de lui soumettre leurs doutes et tout ce qui les embarrassait dans le détail de leurs fonctions. Les Frères usaient largement de cette liberté, et chacun lui faisait ses observations, lui exposait ses sentiments, ses scrupules sur une foule de questions d'administration, de direction des maisons, ou lui demandait quel était le parti le plus conforme à la règle, à l'esprit de l'Institut dans telles et telles circonstances, et la conduite qu'il y avait à tenir dans une infinité d'affaires que doit traiter et régler un Frère directeur.

2. *Il admettait souvent les principaux Frères dans son conseil*, et ne faisait presque rien sans prendre leur avis. Il croyait qu'initier les Frères aux affaires de l'Institut et les consulter sur les règles qu'il élaborait et sur la méthode d'enseignement qu'il voulait adopter, c'était un moyen sûr de former leur esprit, de rectifier leurs idées, de développer leur jugement, de leur donner de l'expérience, de leur apprendre à juger, à apprécier les choses et à les traiter ensuite avec intelligence et succès. Quelquefois, après avoir débattu en conseil les inconvénients et les avantages d'une mesure, d'une affaire, il en confiait l'exécution ou la poursuite à un Frère, et laissait à son jugement le soin de la traiter pour le mieux. Mais une fois la tâche du Frère terminée, il se faisait rendre compte de la manière dont elle avait été accomplie; louait et approuvait ce qu'il jugeait bien conduit; indiquait quel moyen on aurait dû prendre pour écarter une difficulté, pour vaincre un obstacle, pour concilier un différend, ou se contentait de dire que si l'on avait pris telle autre voie, on aurait mieux réussi.

3. *Il avait de fréquents entretiens avec chaque Frère directeur*, leur faisant rendre compte de leur administration, des difficultés qu'ils avaient eues avec les Frères, avec les autorités, avec les enfants ou leurs parents; il louait ou blâmait la conduite qu'avaient [464] tenue ces Frères dans ces circonstances et leur enseignait la manière de se conduire à l'avenir en pareil cas. Dans ces entretiens particuliers, il demandait une entière franchise. «Ce n'est pas, disait-il, en cachant les fautes et les imprudences que l'on a faites qu'on se forme et que l'on acquiert de l'expérience, mais en soumettant avec simplicité sa conduite à celui qui a le droit et le devoir de la juger. En communauté, celui qui craint le contrôle, et qui n'aime pas à être repris et dirigé, se rend incapable d'administrer les affaires, de conduire les Frères;

---

<sup>7</sup> Mt. 25, 25.

<sup>8</sup> Jb. 3, 5; Ps 22, 4; 87, 7; 106, 14; Lc. 1, 79.

<sup>9</sup> Lettre au P. Ignace de Loyola, le 12 janvier 1549 (BAC 100, 283).

bien plus, il se met dans l'impossibilité de remplir convenablement aucun emploi et devient un homme nul. La vue d'un homme, quelque parfaite qu'elle soit, est toujours faible et très restreinte; ce sont les lunettes et les instruments d'optique qui l'étendent, qui la portent aux extrémités de l'espace. De même quelque grandes que soient les lumières et l'intelligence d'un Frère, si ce Frère est abandonné à lui-même et à sa faible raison, il ne verra et ne saisira les choses qu'imparfaitement; il n'aura que des vues restreintes, incomplètes; il ne sera jamais capable d'un emploi de confiance, et il ne fera pas le bien que Dieu demande de lui».

Pendant l'année, chaque Frère directeur devait lui écrire au moins tous les deux mois<sup>10</sup>, pour lui faire part des affaires de sa maison, de la conduite des Frères, de l'état des écoles, et pour prendre ses avis et ses instructions sur les choses imprévues. Enfin, à tous ces soins qu'il prenait pour former les Frères à la direction des maisons, il ajoutait de ferventes prières pour demander à Dieu des hommes bien propres à cet emploi. Dans son intention, souvent manifestée, la récitation journalière de l'office de la sainte Vierge et la communion<sup>11</sup> du jeudi ont pour but d'obtenir de Dieu de bons Frères directeurs et de dignes supérieurs.

Un bon esprit, un grand dévouement à l'Institut, beaucoup de savoir-faire, l'amour de l'ordre et de l'économie, la fidélité à la règle, une vraie piété, et avant tout, la charité, l'humilité et la prudence, telles étaient les qualités et les vertus qu'il exigeait d'un Frère pour le charger de la conduite des autres. La capacité et les talents, s'ils n'étaient accompagnés de ces vertus à un degré suffisant pour assurer la bonne direction d'une maison, n'étaient comptés pour rien. Aussi, souvent il arrivait que les Frères très [465] instruits n'étaient pas directeurs et n'avaient même que les derniers emplois d'une maison; ce qui quelquefois surprenait les gens du monde qui ne jugent des choses que par les apparences et par ce qui frappe les sens. Dans une commune, les autorités locales après avoir visité l'école qui était dans un grand état de prospérité, se disaient en se retirant: On ne comprend rien à l'organisation de ces Frères; ils font tout le contraire des autres; le Frère le plus capable fait la petite classe, et celui qui paraît le moins instruit est chargé de la direction de la maison. La chose était vraie; ce qui n'empêchait pas que les classes n'allassent parfaitement: car le Frère directeur, avec une instruction très médiocre, avait d'ailleurs toutes les qualités nécessaires pour diriger l'école et pour conduire les Frères.

\* \* \*

Bien que le pieux Fondateur ne mît ordinairement à la tête des maisons que des hommes mûrs, l'âge n'était pas toujours à ses yeux une recommandation ni un motif d'exclusion. Un jour, [466] comme quelqu'un paraissait étonné qu'il confiât la direction d'un établissement important à un jeune Frère: «Il y a, répliqua le Père, de jeunes vieillards, et des vieillards qui ont été enfants toute leur vie<sup>12</sup>. Ce Frère, quoique jeune, est plein de raison, de prudence et de sagesse, qualités essentielles à un directeur; il est

---

<sup>10</sup> Règle de 1837, chap. 7, art. 1, p. 52.

<sup>11</sup> «Quelques Frères faisaient déjà la sainte communion le mardi, en 1831. Celle du samedi fut mise en usage un peu plus tard... Le père permettait quelquefois deux, rarement trois, jamais quatre communions de suite, craignant qu'on s'habituaît à les faire sans préparation» (AA, pp. 328-329).

<sup>12</sup> Qo. 4, 13.

donc plus capable de commander qu'un grand nombre d'autres beaucoup plus âgés que lui». Toutefois, il ne nommait directeur que des Frères profès<sup>13</sup>, et par conséquent qui avaient passé un certain nombre d'années dans l'Institut, qui avaient eu le temps d'en prendre l'esprit, de se former à la vertu, et d'acquérir de l'expérience. «La profession, disait-il à ce sujet, est nécessaire pour être chargé du gouvernement d'une maison pour trois raisons.

1. Parce qu'il est convenable que les Frères soient dirigés, conduits et formés par un membre perpétuel de l'Institut et non par un étranger ou un novice.

2. Parce que la profession est censée une preuve que l'on a les vertus d'un bon religieux, que l'on possède les qualités nécessaires à un membre de l'Institut et que l'on est propre à remplir le but qu'il se propose.

3. Parce que la direction des âmes et la sanctification des enfants sont l'œuvre de la croix, et que cette œuvre ne peut être faite que par la croix. La charge de directeur demande donc nécessairement des religieux croisés: c'est-à-dire, des hommes de dévouement, de sacrifices, des hommes mortifiés et qui connaissent le mystère de la croix. Or, connaître le mystère de la croix, c'est être profondément convaincu que les œuvres de Dieu sont toutes marquées à ce signe sacré; c'est regarder la croix comme un gage de succès, comme le moyen le plus efficace pour réussir dans l'emploi de catéchiste des enfants et de directeur des Frères. Il est impossible de faire le bien sans que le démon et le monde ne s'y opposent. La croix et les afflictions sont nécessairement le partage de tout homme qui fait l'œuvre de Dieu, et qui travaille utilement au salut des âmes. Celui donc qui craint les contradictions, les persécutions, les épreuves, celui que les obstacles rebutent et déconcertent, que les difficultés arrêtent et découragent, ne connaît pas le mystère de la croix, et n'est pas propre à l'emploi de directeur».

Pour s'acquitter convenablement d'un emploi quelconque, il est nécessaire de se faire une juste idée de cet emploi et des obligations qu'il impose. Malheureusement, il n'est pas rare de trouver des personnes chargées de la conduite des autres qui se font une étrange illusion sur l'autorité qui leur est confiée, et qui ne voient dans cette place que leur avantage personnel et ce qui flatte leur amour-propre. Une autre chose non moins étonnante, c'est de trouver quelquefois des hommes qui désirent la charge de supérieur. Hélas! qu'il faut être aveugle! qu'il faut avoir peu de vertu et d'esprit religieux pour laisser pénétrer dans son cœur de pareilles pensées! Désirer une charge, c'est ordinairement une preuve que l'on n'a pas les qualités requises pour la remplir; c'est montrer que l'on ne connaît ni les devoirs, ni la responsabilité d'un supérieur. C'est sans doute de tels religieux dont le Père Champagnat parlait lorsqu'il disait dans une conférence: «Il y a des Frères directeurs qui font consister leur autorité à faire la grand'classe, à tenir la bourse, à prendre pour eux ce qu'il y a de meilleur dans l'établissement, à se procurer mille bagatelles, mille choses superflues, à se répandre dans le public, à se donner toutes sortes de libertés, à se faire servir et quelquefois à tyranniser leurs Frères. Que de tels directeurs sont méprisables! Que les Frères qui leur sont soumis sont à plaindre! Il ne faut que quelques sujets de cette espèce pour donner entrée aux abus les plus

---

<sup>13</sup> Cf. Statuts de la Société de Marie, art. 7 «Un Frère ne pourra être nommé supérieur d'une maison qu'il n'ait fait profession» (AFM 132.7, p. 3).

dangereux, pour ruiner l'esprit religieux d'une maison, pour renverser et perdre une communauté. Dieu nous garde de confier jamais un seul de nos établissements à un Frère qui aurait cet esprit, et qui serait capable de tenir une semblable conduite».

\* \* \*

Le pieux Fondateur s'étant arrêté un instant après ces paroles, qu'il avait prononcées d'un ton de voix très énergique, un ancien Frère se leva et lui dit: «Mon Père, tout le monde s'associe au vœu que vous faites, et nous espérons que Dieu ne permettra jamais qu'aucune de nos maisons soit gouvernée par un Frère qui méconnaîtrait à ce point ses devoirs; mais avant de terminer cette conférence, nous désirons que vous nous disiez en quoi un bon Frère directeur doit faire consister son autorité». «Très volontiers, répondit le Père. Un Frère directeur, qui a l'esprit de son état et qui comprend les obligations que lui impose la charge de la conduite d'une maison, fait consister son autorité:

1. *A maintenir la règle et l'esprit de piété dans la maison.* Pour cela, il donne lui-même l'exemple de la ponctualité et de la régularité; il prêche, il instruit, il montre ce qu'il faut faire par ses actions et par toute sa conduite. Ensuite, il tient avec une sage fermeté, à ce que tous les Frères qui lui sont confiés, fassent leur [468] devoir, soient fidèles à la règle, et se conduisent en toutes choses selon l'esprit et la manière de vivre de l'Institut. A ce sujet, j'aime à vous faire connaître une belle réponse d'un Frère directeur. Un de ses seconds, qui avait suivi plusieurs établissements et qui n'en était pas devenu plus régulier, lui ayant fait observer que dans les maisons d'où il venait on se permettait certaines choses contraires à la règle, qu'on en faisait d'autres de telle et telle manière, et qu'il ne voyait pas pourquoi on n'agissait pas de même dans le poste où il arrivait. Mon Frère, lui répondit le sage directeur, ici nous ne regardons pas ce que l'on fait ailleurs, nous nous contentons de faire de notre mieux ce qui est dans la règle. Ainsi, ne me parlez plus de ce que vous avez vu et de ce que l'on fait dans les autres maisons; mais contentez-vous de m'avertir quand vous vous apercevrez de quelques manquements à la règle: je vous promets de faire ce qui dépendra de moi pour y mettre ordre. Voilà comment doivent parler et agir tous les Frères directeurs.

2. *A se dévouer tout entier à son emploi, à la direction de sa maison; à se tenir constamment à la tête de sa petite communauté; à présider les exercices de piété, les récréations, les études, les repas: le premier à garder le silence, à vaquer à l'étude, à maintenir l'ordre et la propreté, à travailler au jardin<sup>14</sup> et à surveiller les enfants. Un Frère directeur doit tout son temps, tous ses talents, tous ses soins, tous ses travaux à sa communauté: se dévouer à l'enseignement et à l'éducation des enfants, veiller sur toutes les classes, se tenir au courant de tout ce qui s'y fait<sup>15</sup>, diriger les Frères, les former à la vertu et aux connaissances de leur état, les suivre dans le détail de leur conduite afin de leur donner, selon le besoin, des avis, des leçons,*

---

<sup>14</sup> Le prospectus de 1824 exigeait un «jardin» (OME, doc. 28 [11], p. 88).

<sup>15</sup> «Le Frère Directeur examinera tous les quinze jours les enfants qui pourront être changés de leçon; en outre cela, il se tiendra bien au courant de la conduite et des progrès de tous les enfants, afin de pouvoir en rendre compte en toute occasion» (Règle de 1837, chap. 3, art. 9, p. 29).

des réprimandes et des encouragements, administrer le temporel de sa maison, telles sont les occupations qui doivent remplir ses journées. Il ne doit se prêter à aucune affaire ni se livrer à aucune étude étrangère à son emploi, à sa position et à sa charge de directeur.

3. *A se faire le serviteur de tous ses Frères*, de manière à pouvoir dire, à l'exemple de Jésus-Christ: *Je suis au milieu de vous comme celui qui sert*<sup>16</sup>. Un de ses premiers devoirs est de former les Frères aux divers emplois de l'Institut; pour cela, il est [469] nécessaire qu'il sache tout faire, afin de mettre la main à tout et de donner sur toutes choses des leçons pratiques, exécutant devant les Frères ce qu'ils ne savent pas faire. Un Frère directeur doit dominer sur ses inférieurs, comme une sœur de charité domine sur ses malades, par l'amour, par la sollicitude, par les soins les plus assidus, par une attention continuelle à soulager ceux qui souffrent, à secourir ceux qui sont dans le besoin, à relever le courage de ceux qui se laissent aller à l'abattement, à pourvoir aux nécessités de tous.

4. *A être auprès de Dieu l'intercesseur de ses Frères*, en priant continuellement pour eux. Tout supérieur doit imiter Moïse<sup>17</sup>, et élever sans cesse les mains vers le ciel, pour en faire descendre la divine miséricorde sur ceux qu'il dirige, et pour conjurer Dieu de les préserver des pièges de l'ennemi du salut. Un Frère directeur doit impêtrer par la ferveur et la persévérance de ses prières ce que ses leçons, ses bons conseils et ses réprimandes n'ont pu obtenir. Le bien ne se fait que par la prière; c'est pourquoi un Frère directeur qui n'a pas une solide piété, n'a pas grâce pour réussir dans son emploi, pour former à la vertu les Frères et les enfants qui lui sont confiés.

5. *A veiller sur le petit troupeau* dont Dieu l'a établi le gardien. Sa vigilance doit avoir pour but:

a) De connaître tout ce qui se passe dans la maison et de s'assurer si Dieu y est servi, si toutes les règles y sont observées, si le temporel est bien administré, si le bon ordre est gardé, si les Frères s'acquittent avec zèle et dévouement de l'emploi qui leur est confié.

b) De suivre les Frères dans le détail de leur conduite pour connaître leurs défauts et leurs bonnes qualités, leurs manquements et leurs progrès dans la vertu, leurs besoins tant spirituels que corporels, afin de corriger ce qui est mal, de maintenir et perfectionner ce qui est bien, et de procurer à chacun ce qui lui est nécessaire pour acquérir les vertus de son état et remplir le but de sa vocation.

c) De prévenir les fautes, en prescrivant à chacun ce qu'il doit faire, en écartant tout ce qui pourrait devenir une occasion de manquer à la règle, tout ce qui pourrait déranger les Frères ou leur faire perdre le temps et le recueillement; en corrigeant, en reprenant à propos, car rien ne multiplie plus les fautes que l'impunité.

**470**

d) D'obtenir que tous les Frères soient assidus aux exercices de piété et les fassent convenablement, que le silence soit gardé, qu'il n'y ait pas d'abus dans les rapports des Frères avec les gens du dehors et avec les enfants. Ces trois points sont essentiels. Pour résumer, un Frère directeur doit faire consister son autorité à maintenir la règle, à se dévouer au bien de son

---

<sup>16</sup> Lc 27, 27; Mt 20, 26-28; Mc 10, 43-45.

<sup>17</sup> Ex 17, 10-13.

établissement, à se faire le serviteur de ses Frères, à prier pour eux, à prévenir, par sa vigilance, tout abus et tout manquement à la règle».

\* \* \*

Dans une autre conférence sur les devoirs et les attributions des Frères directeurs, le pieux Fondateur disait: «L'autorité confiée à ceux qui sont chargés de la conduite d'une maison, a sept fonctions.

1. Elle doit enseigner: c'est-à-dire, que les Frères directeurs ont le droit et le devoir de commander à leurs inférieurs, de les instruire et de les former; d'expliquer la règle, et en certains cas, d'en déterminer le sens et l'application selon l'esprit de l'Institut.

2. Elle doit diriger les Frères dans la voie tracée par la règle, dans l'emploi donné par l'obéissance, dans les études, dans la pratique des vertus, dans tous les exercices de la vie de communauté.

3. Elle doit surveiller pour écarter le mal et tout ce qui peut être nuisible aux individus et au corps entier.

4. Elle doit contenir ou maintenir les Frères dans le devoir, dans l'esprit et le but de l'Institut.

5. Elle doit pourvoir avec une tendre sollicitude aux besoins spirituels et corporels de tous les membres de la communauté, de manière que les inférieurs n'aient pas à s'en occuper, et donnent tous leurs soins à leur sanctification et à leur emploi.

6. Elle doit sauvegarder les droits de chacun, soutenir l'autorité des jeunes Frères, et leur assurer le respect et la soumission des enfants; protéger, dans le besoin, le faible contre le fort, l'opprimé contre l'oppresseur.

7. Elle doit corriger et punir avec indulgence et charité les défauts et les fautes des bons; sévir contre les violateurs des règles, les perturbateurs du repos public, les promoteurs des abus et des scandales, car de tout supérieur on peut dire: ce n'est pas en vain qu'il porte le glaive<sup>18</sup>».

Après avoir fait comprendre aux Frères directeurs en quoi ils devaient faire consister leur autorité, et leur avoir fait connaître [471] les attributions de cette autorité, il travaillait à les prémunir contre les défauts qui peuvent l'affaiblir et même la faire perdre. Il en signalait quatre principaux; savoir: la facilité à manquer à la règle, le manque de dignité, l'inconstance et la susceptibilité.

«*Vous laissez la règle, vous désobéissez à Dieu*, disait-il, vos inférieurs vous désobéiront; vous méprisez la règle et la volonté de Dieu, on méprisera votre autorité, vos commandements, on vous méprisera vous-mêmes. Que de fois j'ai entendu de jeunes Frères me tenir ce langage: J'ai perdu toute confiance au Frère directeur depuis que je m'aperçois qu'il ne fait aucun cas de la règle; je n'estimerai jamais ce Frère, parce qu'il n'est pas régulier; je me sens porté à mépriser mon Frère directeur et à lui désobéir toutes les fois que je le vois manquer à la règle sans nécessité. C'est ainsi que celui qui n'est pas régulier, qui n'aime pas la règle, perd son autorité et perd ses Frères.

«*Le manque de dignité* n'est pas moins nuisible à l'autorité; et un Frère directeur qui se rend trop familier, qui se laisse aller à la légèreté, à la

---

<sup>18</sup> Rm. 13, 4.

dissipation, à l'esprit de facétie, et à toute action qui blesse la retenue, la gravité et la modestie convenables à un religieux, n'obtiendra jamais le respect et la soumission de ses inférieurs.

«*La susceptibilité et l'inconstance*, qui consistent à changer facilement de conduite, à se piquer, à s'offenser et à se blesser pour des choses de rien, sont encore deux ennemis très dangereux de l'autorité. Celui qui a la conduite des autres, ne doit se fâcher et se montrer peiné que lorsqu'il voit offenser Dieu; dans tout autre cas, il doit être impassible. Il est juste qu'un supérieur maintienne ses droits et son autorité, mais il ne faut pas qu'il s'en montre trop jaloux. Pour conserver l'autorité, il faut la retenir dans ses limites: car trop demander est le moyen de ne rien obtenir».

\* \* \*

Enfin, le Père Champagnat, dans ses instructions, dans ses lettres aux Frères directeurs et dans ses entretiens particuliers avec chacun d'eux, leur a donné un grand nombre d'avis et de conseils très propres à les former à la direction des maisons; ne pouvant tous les rapporter ici, nous donnerons du moins les maximes suivantes qui lui étaient les plus familières.

«Une chose, disait-il, qu'il est important de bien comprendre, c'est que l'autorité se conserve par le respect. Or, un Frère directeur doit d'abord se respecter lui-même. Pour cela, il est nécessaire qu'il se conduise en toutes choses avec une grande prudence; [472] qu'il soit réservé, grave, modeste dans toute sa conduite, et discret dans ses paroles; qu'il cache avec soin ses défauts, son incapacité, son ignorance, et qu'il évite tout ce qui peut le faire blâmer ou mépriser.

«Il doit ensuite respecter lui-même son autorité, et à cette fin, en user toujours avec réserve et avec sagesse; ne jamais la compromettre par des commandements injustes, déraisonnables, ou faits à contretemps; se garder de toute prévention, et éviter de reprendre et de corriger avec humeur, colère, emportement ou par passion.

«Enfin, il doit respecter ses inférieurs. Mais que doit-il respecter dans ses inférieurs? Il doit respecter:

1. *Leur personne*, usant de procédés honnêtes à l'égard de tous, leur commandant avec douceur, les traitant comme des Frères, comme des membres d'un même corps, comme d'autres lui-même.

2. *Leurs droits*, écoutant leurs observations, leurs excuses, y ayant égard quand elles sont fondées, leur laissant toute liberté de recourir au supérieur, lorsqu'ils le désirent.

3. *Leur autorité*, et pour cela se bien garder de les reprendre devant les élèves ou de leur parler sans respect et sans égards. Un Frère directeur peut et doit même se réserver la correction des fautes graves; mais il ne doit jamais empêcher les Frères de punir les enfants: car ce serait leur ôter toute autorité et tout moyen de discipliner leur classe. Ce n'est pas en se réservant exclusivement les punitions qu'un Frère directeur doit faire sentir son autorité sur tous les enfants, mais en maintenant pleine et entière celle des Frères. Pour cela, il est nécessaire de visiter souvent les classes, de demander publiquement des renseignements sur la conduite des enfants, d'en exiger même un état bien exact et par écrit, d'accorder des éloges et des récompenses à ceux qui se seront bien conduits, d'adresser des blâmes et de donner des corrections à ceux qui n'auront pas travaillé ou qui auront fait

quelques fautes graves.

4. *Leur vieillesse*, s'ils sont anciens; leur candeur, leur innocence, leur faiblesse, s'ils sont jeunes.

5. *Leurs vertus*, particulièrement l'estime pour la règle, le respect, la confiance, l'ouverture de cœur qu'ils ont pour le supérieur.

«Il y a deux sortes d'autorités: l'autorité de droit que confère la charge de directeur, et l'autorité morale que donnent la capacité, le jugement et la vertu.

La première de ces autorités est nulle sans la seconde; de là, la nécessité pour un Frère directeur d'être vertueux et de donner le bon exemple à ses Frères.

### 473

«Tout supérieur doit se conduire de manière à pouvoir dire à ses inférieurs ce que saint Paul disait aux premiers fidèles: *Soyez mes imitateurs, comme je le suis de Jésus-Christ*<sup>19</sup>.

«Un Frère directeur a autant de copies de ses actions et de sa conduite qu'il a de Frères à diriger et d'enfants à élever. Le bien et le mal qu'il fait, sont donc bien grands, de même que les récompenses ou les châtements qu'il se prépare.

«Pour obtenir la soumission de ses inférieurs, pour gagner leur confiance et leur affection, le Frère directeur doit proportionner la tâche de chacun à ses forces et à sa capacité; car exiger d'un Frère plus qu'il ne peut faire, c'est une injustice, c'est jeter ce Frère dans le découragement et lui faire naître la pensée de tout abandonner. Un Frère, par défaut d'expérience, de caractère, d'aptitude ou parce qu'il n'a pas été formé, n'obtient dans sa classe qu'une discipline imparfaite et de faibles progrès; un autre, chargé de la cuisine, laisse à désirer dans cet emploi pour les mêmes raisons: contentez-vous de la bonne volonté de ces Frères, et ne les découragez pas, en vous montrant mécontent, en les grondant et en exigeant d'eux plus qu'ils ne sont capables de faire. Mais pour se conduire ainsi, c'est-à-dire, pour être juste à l'égard de ceux qu'il conduit, un Frère directeur a besoin de l'esprit de sagesse et de prudence, qui est la boussole de tout bon supérieur. Cet esprit de sagesse et de réflexion lui apprendra à apprécier avec justesse les talents, l'aptitude, la force, la santé et la vertu de chacun, et à lui donner sa tâche en conséquence».

La pratique de ces maximes, si sages et si pleines de l'esprit de Dieu, assurera à tout Frère directeur qui en fera la règle de sa conduite, le respect et la soumission de ses Frères, lui rendra sa charge facile à porter, et lui donnera la consolation de faire tout le bien que Dieu demande de lui.

---

<sup>19</sup> I Co. 4, 16; 11, 1.



## CHAPITRE DIX-HUITIÈME

*Ce qu'il faisait pour conserver les Frères dans leur vocation.*

La vocation<sup>1</sup> est une affaire capitale; c'est le fondement sur lequel repose tout l'édifice de notre vie. Il n'y a rien dont le salut dépend davantage que du bon choix de la vocation: parce qu'il est certain que presque tous les péchés des hommes viennent de l'engagement de leur état. La vocation est pour nous la grande voie du salut; c'est le point principal d'où dépend notre conquête de la vie éternelle: car, à la vocation succède la justification, et la justification est suivie de la glorification<sup>2</sup>, c'est-à-dire, de la béatitude. Qui rompt cet ordre, cette chaîne, ne se sauvera que très difficilement. Ainsi parlent Bourdaloue et saint Liguori<sup>3</sup>. Après avoir lu à ses Frères les passages que nous venons de citer, le Père Champagnat ajoutait: «Les avantages de la vie religieuse sont si précieux, si excellents, qu'il ne nous est pas donné de les comprendre; ils sont si nombreux, qu'il me faudrait des heures entières pour les énumérer. Je me contenterai de vous en signaler un qui est pour nous le sujet de la plus douce et de la plus ineffable consolation. Cet avantage, c'est que la vocation religieuse est une marque de prédestination<sup>4</sup>. Nulle part le salut n'est plus assuré et plus facile qu'en religion. Cette assurance de notre salut est fondée:

1. *Sur les paroles mêmes de Notre-Seigneur*, qui nous dit avec serment dans l'Évangile, que celui qui pour l'amour de lui quittera son père, sa mère et ce qu'il possède dans le monde, recevra le centuple en cette vie, et qu'il jouira de la gloire éternelle<sup>5</sup>. [475] N'oublions pas que celui qui nous parle de la sorte est la vérité même et qu'il donne toujours plus qu'il ne promet. Pour les gens du monde, il est une vérité terrible: c'est que beaucoup sont appelés<sup>6</sup> au salut, mais peu sont élus; pour les religieux, c'est tout le contraire: peu sont appelés à ce saint état, et beaucoup sont élus<sup>7</sup> pour la vie éternelle.

2. *Sur l'abondance des moyens de salut*. Tous les moyens de salut, on peut le dire avec assurance, sont donnés aux religieux pour assurer leur sanctification: la prière, les sacrements, les saintes lectures, les bons exemples, la direction des supérieurs, les retraites, les grâces actuelles, les

<sup>1</sup> L'auteur restreint ici le sens de ce mot à l'appel à la vie religieuse.

<sup>2</sup> Rm. 8, 30.

<sup>3</sup> «Il est clair que notre salut dépend principalement du choix d'un état... Il est certain que ce choix est le point principal d'où dépend notre conquête de la vie éternelle. A la vocation succède la justification, et la justification est suivie de la glorification, c'est-à-dire, de la vie éternelle" (A.M. Liguori, Œuvres ascétiques Vol. 9, La vocation religieuse, chap. 1, pp. 247-248; Ed. Paul Mellier. Paris. 1843).

<sup>4</sup> Frère Jean-Baptiste développe le même thème dans BOF, p. 419.

<sup>5</sup> Mt. 19, 29.

<sup>6</sup> Mt. 19, 23; Lc. 13, 23.

<sup>7</sup> «Cette vocation dont Dieu vous a gratifié dans son infinie bonté, afin de vous tirer de la foule et de vous placer au nombre des princes élus du paradis, deviendrait, par votre faute si vous étiez infidèle à Dieu, un enfer à part pour vous. Choisissez donc, puisque Dieu met aujourd'hui le choix dans votre main; choisissez, ou d'être un grand roi dans le paradis, ou un damné plus tourmenté que les autres dans l'enfer» (A.M. Liguori, Œuvres ascétiques, Vol. 9, La vocation religieuse, p. 295. Ed. Paul Mellier. Paris. 1843).

secours de tous genres leur sont prodigués tous les jours. Or, peut-on croire que Dieu fasse tant de choses pour une âme réprouvée? S'il accorde aux religieux une si grande abondance de grâces, c'est qu'il veut fortement leur salut, c'est qu'il les appelle à une haute perfection, c'est qu'il les destine à un haut degré de gloire dans le ciel.

3. *Sur l'éloignement des dangers.* On peut sans doute offenser Dieu et perdre son âme partout, parce que l'on conserve partout sa liberté, et que partout on porte le triste penchant au mal, qui est inné en nous et que nous tenons de notre première origine; toutefois, on peut dire qu'il est presque aussi difficile à un religieux de s'abandonner au mal, qu'il est difficile aux gens du monde de l'éviter et de s'en préserver, à cause des dangers auxquels ils sont exposés et des mauvais exemples qu'ils ont sous les yeux. Il est certain qu'il n'est point d'état où l'on soit plus à l'abri des tentations et des pièges du démon que l'état religieux; si un Frère, appelé à cette vocation, n'y conserve pas la grâce et la vertu, il ne les conservera nulle part».

Ces avantages<sup>8</sup> de l'état religieux faisaient dire au Père Champagnat qu'il n'est pas donné à l'homme d'apprécier et d'estimer [476] à leur juste valeur l'excellence et le prix de la vocation religieuse, et qu'un Frère ne connaîtra que dans l'autre monde ce que Dieu a fait pour lui, et combien il l'a aimé et privilégié. Une fois, le pieux Fondateur, voyant de loin un Frère qui n'avait pas de rabat et le prenant pour un prêtre: «Quel est, demande-t-il, cet ecclésiastique qui vient devant nous? — Ce n'est pas un ecclésiastique, lui répondit-on, ce n'est qu'un Frère. — Un Frère, répliqua-t-il avec vivacité, c'est quelque chose de bien grand; c'est une âme prédestinée à une haute vertu et sur laquelle Dieu a des desseins particuliers de miséricorde! C'est un homme pour qui le monde n'est pas assez vaste et que la possession du ciel peut seule contenter!» Deux jeunes gens s'étant présentés pour demander à être reçus dans l'Institut, «Pourquoi venez-vous ici et quel est le motif qui vous amène? leur dit-il. — Nous venons pour nous faire Frères. — Savez-vous ce que c'est que se faire Frère? Se faire Frère, c'est s'engager à se faire saint. Tous les Frères de Marie doivent être des saints. C'est à le devenir qu'ils doivent travailler toute leur vie et de toutes leurs forces. Si vous avez une sincère et ferme volonté de faire cela, c'est-à-dire, de travailler tous les jours de votre vie à votre sanctification et de faire tous vos efforts pour acquérir une solide vertu, pour faire le plus de bien que vous pourrez, vous êtes bons pour nous; si vous n'êtes pas dans ces dispositions, si ce n'est pas là ce que vous vous proposez, vous perdriez votre temps chez nous, retournez d'où vous venez, et faites de bons chrétiens dans le monde».

\* \* \*

On ne sera pas étonné, après cela, des peines qu'il se donnait pour former les Frères à la vertu et pour les conserver dans leur vocation. Dès qu'il voyait que quelqu'un paraissait ennuyé, il le faisait venir, l'encourageait, l'animait, et ne le quittait pas qu'il n'eût dissipé ses

---

<sup>8</sup> «Si nous considérons d'un côté notre faiblesse, et de l'autre l'opiniâtreté du démon à nous tenter, nous trouverons qu'il n'est point de meilleur moyen de nous fortifier et de fermer toutes les avenues au démon, que de nous lier à Dieu par les vœux que nous faisons» (PPC, partie 4, traité 2, chap. 3, Avantages des vœux).

tentations. Un Frère<sup>9</sup> des plus pieux de la maison était chargé de suivre les nouveaux venus et de lui faire connaître ceux qui avaient de la peine à s'habituer, de même que ceux qui balançaient dans leur vocation. Dès qu'il lui en signalait quelqu'un, il le faisait appeler, ou bien il faisait naître l'occasion de se trouver avec lui, tantôt en le prenant pour compagnon dans un voyage, dans une sortie, tantôt en l'occupant avec lui à un ouvrage manuel, et il ne le perdait pas de vue qu'il ne l'eût affermi dans la disposition de persévérer dans son saint état. Il [477] avait toutes sortes d'adresses, et il usait de mille industries pour dissiper les tentations contre la vocation et pour donner du courage à ceux qui se laissaient effrayer par les épreuves ou par les peines de la vie religieuse. A l'un, il faisait promettre de rester encore quelques jours, l'assurant que, si ses ennuis ne passaient pas, il le laisserait partir. Il donnait à un autre un emploi de confiance, lui disant qu'il comptait sur lui et qu'il était sûr qu'il s'en acquitterait parfaitement. Il engageait celui-ci à faire une neuvaine, après laquelle, si ses dispositions ne changeaient pas, il promettait de ne plus mettre d'opposition à son départ. Il conseillait à celui-là de rester quelque temps pour s'instruire, et pendant que le jeune homme s'occupait à son instruction, il lui inspirait adroitement le goût de la vie religieuse et le déterminait à l'embrasser.

Un jeune postulant, après être resté quelques jours, se laissa aller à l'ennui, et cédant à son caractère inconstant, il retourna dans sa famille. Plusieurs années après, il demanda de nouveau à rentrer dans l'Institut. Le Père Champagnat, qui lui connaissait des qualités, l'accueillit avec bonté, et ne négligea rien pour lui faire trouver le contentement dans son état. Mais l'inconstant jeune homme, regrettant les oignons d'Égypte<sup>10</sup> voulut encore se retirer. Pendant deux ou trois ans, le Père usa de tous les moyens que le zèle peut suggérer pour lui faire perdre les idées du monde, et pour l'attacher à sa vocation, mais ce fut sans succès. Un soir, ce Frère vint trouver le Père, et lui déclara qu'il était décidé à partir bon gré mal gré, et qu'il ne voulait pas même rester pendant la journée du lendemain qui était un dimanche. Il partit, en effet, à cinq heures du matin. Le Père ne pouvant le retenir, le laisse aller; mais espérant contre toute espérance, il adresse à Dieu de ferventes prières pour cet enfant prodigue, le recommande à la sainte Vierge, et conjure cette bonne Mère de ne pas l'abandonner. Ses prières furent exaucées. Le soir, à six heures, le Frère revient à la maison, va droit à la chambre de son bon Père, se jette à ses pieds, et le supplie de le recevoir une troisième fois. «Comment, mon cher ami, lui dit le pieux Fondateur, vous [478] êtes déjà là? Quel plaisir vous me faites! Qui vous a donné la bonne pensée de revenir? — Mon Père, lui répondit le Frère en pleurant, j'ai couru toute la journée pour trouver du travail et pour me placer; personne n'ayant voulu m'occuper, j'en ai conclu que Dieu me punissait, et que j'avais mal fait d'abandonner ma vocation. Puis je dois vous avouer que j'étais à peine sorti de la maison, que le remords m'a pris et que j'ai regretté le coup

---

<sup>9</sup> Frère Stanislas (MEM, p. 1 15).

<sup>10</sup> «Nous nous rappelons le poisson que nous mangions pour rien en Égypte, les concombres, les pastèques, les poireaux, les oignons, l'ail» (Nb 11, 5). «Tous les Israélites sortirent en effet de la terre d'Égypte, mais ils n'en sortirent pas tous d'affection: c'est pourquoy emmy le désert plusieurs d'entr'eux regrettoient de n'avoir pas les oignons et les chairs d'Égypte» (S. François de Sales. Œuvres complètes. Introduction à la vie dévote. Vol. 2, partie 1, chap. VII, p. 31. Ed. Béthune. Paris, 1833).

de tête que je venais de faire. Pour cette fois, je vous proteste que c'est tout de bon que je veux être religieux. — Eh bien! mon ami, lui répondit le Père, personne ne sait dans la maison que vous vous êtes retiré, et jamais on ne le saura. Allez reprendre votre habit de Frère; soyez constant, et pour cela donnez-vous entièrement à Dieu». Personne en effet n'a connu cette histoire. Depuis ce jour, ce Frère fut tout à sa vocation; et aujourd'hui il est un des Frères directeurs des plus réguliers, des plus pieux, des plus dévoués et des plus attachés à l'Institut.

Un autre postulant qui avait d'excellentes dispositions, par suite de quelques mauvais propos que lui tint un Frère novice avec lequel il travaillait, se dégoûta entièrement de sa vocation, et prit la résolution de se retirer au plus tôt pour ne pas faire des dépenses inutiles. Il alla donc trouver le pieux Fondateur pour lui faire part de sa résolution, lui demander son argent et prendre congé de lui. Le Père, profondément affligé de perdre un sujet sur lequel il avait déjà fondé de grandes espérances, s'efforça de détruire les mauvaises impressions que les paroles du novice avaient faites sur son esprit; mais il ne réussit aucunement, et tout ce qu'il put obtenir fut que le postulant resterait encore quelques jours pour attendre l'occasion de se rendre dans sa famille en compagnie d'un Frère qui devait aller dans le même pays. Ce court délai obtenu, le Père Champagnat fit appeler un Frère pieux et intelligent qui était chargé de la cuisine, et il lui dit: «Je vais vous envoyer un postulant que j'estime beaucoup et qui a toutes les qualités pour faire un bon Frère; quelques propos que lui a tenus un Frère novice l'ont découragé; mais je ne doute pas qu'il ne revienne bientôt à ses premiers sentiments, s'il ne voit que de bons exemples. Je vais lui dire de se rendre à la cuisine, vous l'y occuperez, et vous ferez en sorte de le gagner et de le décider à persévérer dans sa vocation». Le postulant fut placé à la cuisine; mais malgré les bons exemples, les bons conseils et les encouragements du Frère auquel il était confié, ses tentations et ses ennuis augmentèrent au point qu'il en était malade. Plusieurs fois il alla trouver le Père pour en obtenir la permission de se retirer; mais ce dernier savait si bien s'insinuer dans son esprit qu'il le déterminait toujours à ajourner son départ. Sur ces entrefaites, le démon qui se sert de tout pour tromper les âmes, lui tendit un nouveau piège. Le Père, ayant fait aux Frères une instruction sur les avantages et les devoirs de la vie religieuse, le postulant, qui y assistait, au lieu d'en être excité à persévérer dans le saint état dont il entendait faire tant d'éloges, en fut au contraire entièrement découragé. «Je ne sais rien, dit-il, je n'ai point de mémoire; comment donc voulez-vous que je retienne tant de choses! et d'ailleurs, j'ai des inclinations si contraires aux vertus religieuses qu'évidemment je ne suis pas fait pour une si sainte vocation». Sa conclusion fut qu'il fallait partir tout de suite et sans attendre le lendemain. Dans cette pensée, après la prière du soir, il monte à la chambre du Père pour lui faire ses adieux; mais le trouvant à dire son chapelet, il se sentit tellement impressionné qu'il n'osa le déranger. Le lendemain matin, comme il préparait encore son départ, le Frère cuisinier, lui dit d'un ton décidé: «Au lieu de vous disposer à retourner dans le monde, où vous êtes beaucoup trop resté, allez dès ce moment demander à prendre l'habit religieux. Vous savez qu'on fait une vêtue dans huit jours, il faut que vous soyez du nombre de ceux qui en feront partie». «Que me dites-vous là? répliqua le postulant, qu'ai-je besoin de l'habit religieux, moi qui n'ai

aucune envie d'être Frère et qui n'ai aucune des qualités nécessaires pour cette vocation?» «Si vous n'aviez pas l'envie d'être Frère, vous ne seriez pas venu ici; quant aux qualités qui vous manquent, vous les acquerez; mettez donc toutes ces idées de côté, et allez de suite demander l'habit: je vous réponds que vous ne vous en repentirez pas». A ces mots, le postulant sent s'évanouir toutes ses tentations, et, après un moment de réflexion, il va demander l'habit. Le Père, quoique un peu étonné de cette démarche, lui répondit: «Vous avez là une excellente pensée; mais il est bon de réfléchir avant de vous revêtir d'un habit qu'il ne faut prendre qu'autant que vous serez décidé à le porter jusqu'à la mort». Comme le postulant persistait, il ajouta: «Allez trouver le Frère tailleur, et dites-lui de vous faire une jolie soutane». Depuis ce moment, la pensée du monde ne vint jamais troubler la paix de l'âme du postulant; toutefois, pour lui donner le temps de s'affermir dans ses bonnes dispositions, la vêtue fut retardée de quelques semaines. Enfin, il prit l'habit le quinze août 1829, fit sa profession quelque temps après, et, sous le nom de Frère Jérôme<sup>11</sup>, pendant 22 ans qu'il passa dans l'Institut, il fut un [480] modèle de toutes les vertus religieuses. Il était, selon l'expression du Père Champagnat, un homme propre à tout dans le besoin. Il fut chargé successivement de la cuisine, de la boulangerie, du jardin et du soin de la cave; il remplit parfaitement ces divers offices, et partout il se fit remarquer par son adresse, sa propreté, son économie, par son amour pour le travail et son dévouement à l'Institut. «Cet excellent Frère, disait encore de lui le Père Champagnat, ne sait rien; mais par son caractère et ses vertus, il vaut son pesant d'or. Il est un de ces hommes rares et précieux que l'on remplace difficilement lorsque Dieu les prend». Il aimait à raconter comment il l'avait surpris maintes fois faisant la nuit le tour du bâtiment pour voir si tout était fermé, si les fenêtres étaient arrêtées, et s'il n'y avait aucun danger du feu. Quand il l'entendait marcher doucement et sans faire de bruit dans les corridors et dans les appartements, bien qu'il sût que c'était lui, il lui criait quelquefois: «Qu'est-ce donc qu'il y a là?» «C'est moi, mon Père. — Moi, moi, qui est-ce, moi? — Frère Jérôme, mon Père. — Oh! c'est donc vous, Frère Jérôme? Mais il ne fallait pas vous déranger comme cela. Que faites-vous donc tout seul à cette heure-ci? — J'avais peur qu'on eût oublié de fermer quelque fenêtre et que le vent ne cassât les vitres; je craignais que le feu ne prît quelque part, etc. et je suis venu faire un petit tour. — Allons, c'est bon! Frère Jérôme: tout va bien; retournez vous coucher». Rien ne faisait tant plaisir au Père que cette sollicitude et ce dévouement. «En voilà un, disait-il, qui aime l'Institut! et non pas ces certains Frères qui ne pensent qu'à eux et qui en font toujours le moins qu'ils peuvent».

Pendant les dernières années de sa vie, le bon Frère fut employé à conduire le cheval<sup>12</sup> et à faire les commissions du dehors. Dans cet office sa vertu ne se démentit pas; il était si humble, si honnête et si charitable quand il trouvait l'occasion de rendre service au prochain, qu'il s'acquit l'estime de tout le public et en fut regardé comme un saint. Au milieu de tant

---

<sup>11</sup> Frère Jérôme, Pierre Grappeloup (1803-1850) LPC 2, pp. 304-305. Le 28 avril 1829, âgé de 26 ans, il est reçu en qualité de novice, ne sachant ni lire ni écrire (AFM, Livre de comptes du Père Champagnat, p. 25). Le Père Colin avait pensé à lui comme jardinier pour Belley (OM 1, doc. 330 [3], p. 744).

<sup>12</sup> Ce cheval servait aussi quelquefois au Père Champagnat pour certains déplacements (MEM, p. 64 et pp. 88-89).

d'occupations si dissipantes, il était toujours uni à Dieu, évitant autant que possible de se trouver dans les routes avec les étrangers, pour n'être pas dans le cas de parler et de perdre le recueillement. Jamais il n'entamait une conversation avec ceux qu'il rencontrait; il se contentait de répondre aux questions qui lui étaient faites [481] et d'échanger quelques paroles honnêtes. En conduisant son cheval, il disait pieusement son chapelet ou faisait ses autres exercices de piété. Les séculiers étaient tellement habitués à le voir prier, et ils avaient un tel respect pour sa vertu qu'ils se seraient bien gardés de le déranger. Cet excellent Frère périt victime de son dévouement. Son cheval ayant pris le mors aux dents au milieu de la ville de Saint-Chamond, il se précipita sur lui pour l'arrêter, parce qu'un peu plus loin la rue était pleine d'enfants qui sortaient de l'asile; mais le pied lui manquant, il tomba, et la roue de la voiture lui passa sur la jambe et la broya. Dieu, voulant sans doute le récompenser de son héroïque charité, permit que le cheval s'arrêtât à quelques pas de la porte de l'asile d'où sortaient les enfants, de façon qu'aucun d'eux ne courut de danger. Frère Jérôme fut relevé par les personnes témoins de son malheureux accident, et transporté à l'hôpital. Quoiqu'il fût dans un état affreux et qu'il ressentît d'horribles douleurs, il ne laissa échapper aucune plainte; il ne poussa aucun soupir; bien plus, s'oubliant totalement lui-même, il n'ouvrit la bouche que pour demander si le cheval n'avait point fait de mal à personne; et il témoigna un grand contentement quand il apprit qu'aucun autre accident n'était arrivé. Pendant huit jours qu'il vécut encore, il donna l'exemple de toutes les vertus; sa patience et sa résignation furent si grandes, que les personnes qui le servaient ou qui lui rendaient visite, en étaient dans l'admiration, «Jamais, disaient les sœurs de l'hôpital, nous n'avons vu tant de vertu dans un malade». Un dernier trait nous dira tout ce qu'il y avait de droiture, de simplicité et de pureté dans son âme. Lorsqu'on l'eut transporté à l'hôpital, un prêtre étant accouru, et s'apercevant de la gravité de sa position, lui dit; «Mon Frère, je ne dois pas vous dissimuler que vous êtes en danger; si donc vous avez besoin de vous confesser, je suis à votre disposition; réfléchissez un peu, je reviendrai dans quelques minutes». Une demi-heure après, l'ecclésiastique s'étant présenté: «Mon Père, lui dit le Frère, il n'y a pas longtemps que je me suis confessé, j'ai même eu le bonheur de faire la sainte communion ce matin; je viens de m'examiner, et grâce à Dieu, je n'ai rien trouvé sur ma conscience qui m'inquiète». Telle était la vertu, telle était la pureté d'âme du bon Frère, que, se voyant subitement en face de la mort, il ne trouve rien en lui qui lui fasse craindre ce terrible passage du temps à l'éternité; c'est que depuis longtemps il se confessait tous les huit jours comme s'il eût dû mourir aussitôt après.

L'histoire de la vocation de ce Frère nous offre plusieurs enseignements que nous devons recueillir. Elle nous montre:

## 482

1. Quel mal peuvent faire par leurs paroles et par leurs exemples, les Frères qui n'ont pas l'esprit de leur état, et combien ils sont dangereux dans une communauté. Une seule conversation d'un de ces hommes faillit faire perdre la plus belle des vocations, et priver l'Institut d'un excellent sujet.

2. Quel bien peut faire un religieux solidement vertueux; quelle est la force, quelle est la puissance de ses bons exemples et de ses bons conseils. Dans le cas actuel, le Père Champagnat assurait que sans les prières et les

encouragements du Frère cuisinier, Frère Jérôme n'eût pas résisté à la tentation et eût abandonné sa vocation.

3. Quels étaient l'industrielle charité, la patience, le zèle du bon Père pour conserver ses Frères dans leur vocation; car il a fait pour une foule d'autres ce que nous venons de raconter dans les deux traits qui précèdent.

\* \* \*

Mais, il faut bien l'avouer, son zèle n'avait pas toujours le même succès, et il arrivait encore assez souvent qu'après s'être donné bien de la peine pour former certains sujets et pour les attacher à leur vocation, il avait la douleur de les voir se dégoûter de leur état, perdre la piété et retourner dans le monde. Cette peine, nous ne craignons pas de l'assurer, était la plus pesante de toutes ses croix. En effet, il trouvait dans les autres afflictions, quelque grandes qu'elles fussent, quelque chose d'agréable; mais celles-ci étaient pour lui tout amertume. Dans de pareilles occasions, on l'a vu plusieurs fois ne pouvoir ni boire, ni manger tant il était affecté, tant lui était sensible la perte de ses enfants. Il ne trouvait de consolation que dans la résignation à la volonté de Dieu. «Hélas! disait-il, il me serait infiniment moins pénible de voir porter ces Frères au cimetière que de les voir abandonner leur sainte vocation pour se jeter dans le monde». Ce qui augmentait sa peine, c'est qu'il était convaincu que la plupart de ceux qui sortaient de la communauté, étaient infidèles à leur vocation. «Je suis persuadé, disait-il une fois dans une instruction, que parmi ceux qui regardent en arrière et abandonnent leur saint état<sup>13</sup>, il y en a plus des trois quarts qui sont véritablement appelés, et qui feraient de bons religieux s'ils correspondaient à la grâce. Or, la perte de la vocation, a quatre causes principales.

483

1. *L'infidélité à la règle*<sup>14</sup> et surtout la négligence des exercices de piété. La vocation est un don gratuit; mais il n'en est pas de même de la persévérance dans cette vocation: cette persévérance est particulièrement le fruit de la prière et de la fidélité aux observances de la règle. Celui donc qui néglige ou qui fait mal ses exercices de piété perdra infailliblement sa vocation.

2. *Le défaut de zèle* pour l'éducation chrétienne des enfants. Dieu, en vous appelant à la vocation religieuse, n'a pas seulement eu en vue votre salut, mais encore celui des enfants qui doivent vous être confiés; si donc vous négligez le catéchisme, si vous n'avez point de zèle pour former vos élèves à la vertu et à la piété, vous vous opposez aux desseins de Dieu, vous résistez à sa volonté, qui est de mettre ces enfants dans la voie du salut par une bonne éducation. Or, comme vous leur refusez ce bienfait, vous serez rejeté, et votre place sera donnée à un autre<sup>15</sup> qui recevra les grâces dont vous abusez, et qui fera le bien que vous n'avez pas eu l'intelligence de faire.

3. *Le manque de soin de sa propre perfection.* Beaucoup de religieux

---

<sup>13</sup> Lc. 9, 62.

<sup>14</sup> «Quand vous verrez qu'un religieux aura fait quelque lourde chute, ne croyez pas que le mal ne commence que d'alors; il y avait sans doute déjà longtemps que son esprit et son cœur n'étaient plus dans la religion, qu'il se souciait fort peu de contrevenir aux règles, et qu'il ne faisait ni prière, ni examen, ni aucun autre exercice de piété» (PPC, partie 4, traité 6, chap. 5, Le mépris des Règles).

<sup>15</sup> Ap. 2, 5; 3, 11.

perdent leur vocation, parce qu'ils ne correspondent pas à la grâce, et qu'ils négligent leur perfection. Un homme qui ne vient et ne demeure en religion que pour avoir une vie douce, pour se procurer des commodités qu'il n'avait pas dans le monde, n'y restera pas. L'abus de la grâce, la paresse dans les choses spirituelles, les petites fautes volontaires, la tiédeur ont fait perdre plus de vocations que le péché mortel et les grands désordres. Ce qu'il y a de plus redoutable pour ceux qui se laissent prendre à ce piège du démon, c'est qu'ils ne s'aperçoivent qu'ils ont perdu leur vocation que lorsqu'ils ont franchi le seuil de la porte, que lorsque leur ruine est consommée. La vie religieuse est le don de Dieu par excellence, c'est le partage des âmes privilégiées; mais pour y persévérer, il faut une grande fidélité à la grâce et beaucoup de générosité».

Un jour un Frère, étant venu trouver le pieux Fondateur, lui dit: «Mon Père, je suis tout ennuyé et tout découragé. — Quelle est la cause de cet ennui et de ce découragement? — C'est la sortie de tel Frère. Je tremble quand je vois des hommes abandon-[484]-ner leur vocation et se jeter dans le monde après avoir passé quinze ans en communauté; je crains qu'un semblable malheur ne m'arrive. — La sortie de ce Frère ne m'étonne, ni ne m'effraye. Ces sortes de châtiments sont personnels comme les fautes qui les attirent, et ce n'est pas parce que tel Frère devient apostat qu'il y a lieu de se décourager. Mais voici une vérité terrible et qui peut à bon droit vous effrayer et vous donner lieu de craindre: celui que ne vit pas en religieux ne mourra pas en religion! C'est uniquement parce qu'on n'a pas vécu en religieux qu'on abandonne son saint état, même après avoir passé la plus grande partie de sa vie en communauté. Un bon jardinier suit de temps en temps tous les arbres de son jardin pour les émonder, et quelque grosse que soit une branche il la coupe si elle est sèche, ou plutôt plus elle est grosse plus il se hâte d'en débarrasser l'arbre à qui elle ne fait que nuire. Dieu tient à peu près la même conduite; il visite les communautés qui sont ses jardins de délices, et lorsqu'il y trouve des religieux stériles en vertu, morts à l'esprit de leur vocation, il les retranche, de crainte qu'ils ne nuisent aux autres, et qu'ils n'introduisent les vices et les maximes du monde dans la société des saints. Ainsi, mon Frère, c'est notre vie, c'est notre conduite qui doit nous faire craindre et non le malheur des autres. Si votre conscience vous rend le témoignage que vous avez du zèle pour votre perfection, que vous faites des efforts pour acquérir les vertus de votre état, pour remplir le but de votre vocation, et vivre en bon religieux, vous n'avez rien à craindre. Si elle vous atteste le contraire, vous avez raison de trembler et de vous effrayer, car je le répète: *qui ne vit pas en religieux ne mourra pas en religion!*

4. Enfin, continue le Père Champagnat, la quatrième cause de la perte de la vocation vient *de la propre volonté, du manque de docilité et de la dissimulation*. Il y a peu de religieux dont la vocation ne soit éprouvée par la tentation, et pour plusieurs cette tentation est la plus pénible et la plus longue. La raison de cette guerre opiniâtre, c'est que la perte de la vocation entraîne avec elle une infinité de fautes et souvent même la ruine du salut. Le remède à cette tentation c'est l'ouverture du cœur et la soumission au supérieur. Celui qui, en pareil cas, veut se conduire lui-même marche à sa perte. Celui qui, au lieu de s'adresser à son supérieur et de suivre ses avis, cherche ailleurs des conseils, se perdra également. Qui va chercher des



conseils en Egypte se perdra avec les conseils d'Egypte<sup>16</sup>. Lorsqu'on laisse la direction de [485] celui que Dieu nous a donné pour conducteur et pour guide, on trouve pour son malheur, par un juste châtement de Dieu, une direction telle qu'on l'a désirée. Nul n'est plus propre que le supérieur à juger de la vocation d'un religieux; et dans ces occasions, préférer le sentiment de tout autre à celui du supérieur, c'est se jeter dans l'illusion et dans le plus étrange aveuglement où un religieux puisse tomber».

Un Frère profès, ayant négligé ses exercices de piété et violé les règles concernant les rapports avec les personnes du dehors, perdit entièrement l'esprit de son état et s'adressa au Père Champagnat pour être relevé de ses vœux. Au lieu de lui accorder la dispense de ses vœux, le pieux Fondateur le rappela à la maison-mère, et lui fit faire une retraite pour le ramener à ses premiers sentiments. Mais quelque temps après, ce Frère étant retombé dans les mêmes fautes, il se dégoûta de sa vocation et prit la résolution de l'abandonner. Comme il savait que le Père Champagnat n'approuvait pas les raisons qu'il donnait pour se retirer, il s'adressa à un autre prêtre; et lui expliquant ses affaires selon que l'esprit de mensonge les lui suggérait à lui-même, il en obtint une décision selon ses désirs. Le Père, auquel il en donna connaissance, lui répondit: «Vous avez été chercher des conseils en Egypte, vous vous perdrez avec les conseils d'Egypte. Vous me dites que, sur l'avis d'un confesseur, Monseigneur vous a dispensé de vos vœux. Je vous déclare de mon côté, que je blâme les démarches que vous avez faites pour cela à mon insu. Les raisons que vous avez alléguées pour obtenir ou plutôt pour surprendre cette dispense, étant nulles, je ne puis approuver que vous abandonniez votre vocation; et j'ajoute que, si ce malheur vous arrive, vous vous en repentirez». Malgré cette déclaration, ce Frère se retira de l'Institut. Quelques mois après, s'étant marié, le jour même de ses noces il tomba malade, et mourut au bout de trois jours dans des angoisses terribles, en répétant sans cesse: «On m'a trompé! on m'a trompé et j'ai perdu ma vocation!»

---

<sup>16</sup> « Malheur! Ce sont des fils rebelles, dit le Seigneur. Ils réalisent des plans qui ne sont pas les miens... Ils descendent en Egypte sans me consulter, ils vont se mettre en sûreté dans la forteresse de Pharaon, se réfugier à l'ombre de l'Egypte. La forteresse de Pharaon tournera à votre honte, et le refuge à l'ombre de l'Egypte à votre confusion» (Is 30, 1-3).

## CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

*Des précautions qu'il a prises pour conserver les Frères dans l'esprit de leur état et de sa fermeté à maintenir la règle.*

Saint Thomas<sup>1</sup> enseigne que, lorsque Dieu confie à quelqu'un une mission, il lui donne en même temps les grâces nécessaires pour la remplir convenablement. Nous avons une preuve de cette vérité dans la vie du Père Champagnat. Dieu, qui le destinait à fonder une société de pieux instituteurs de la jeunesse, lui fit connaître tous les principes nécessaires à la création, au développement et à la conservation de cette œuvre. Il lui donna en même temps une fermeté inébranlable pour les maintenir, malgré les contradictions du monde et les obstacles que lui suscita l'ennemi du bien. Une chose des plus surprenantes et qui montre d'une manière admirable que le pieux Fondateur était conduit par l'esprit de Dieu, c'est qu'il connut tout d'abord les moyens qu'il devait prendre pour atteindre le but qu'il se proposait dans la fondation de son Institut; quelques pages écrites de sa main dans les commencements<sup>2</sup> ne permettent aucun doute à cet égard; car on y trouve le plan, le but, l'esprit et les constitutions fondamentales de la congrégation. Les règles, qu'il a données depuis, n'ont été que les conséquences et le développement de ses premiers principes. Or, comme les moyens doivent toujours être en rapport avec la fin que l'on se propose, il comprit que les Frères ne pourraient procurer la sanctification des enfants que par leur union avec Dieu; que plus cette union serait grande, plus ils seraient propres à faire le bien: conséquemment qu'il fallait, avant tout, leur donner à eux-mêmes les moyens les plus efficaces pour s'attacher fortement à leur vocation et pour acquérir une solide vertu. La méditation, les prières vocales, l'assistance journalière à la sainte messe, la lecture spirituelle, l'examen de conscience, la fréquen-[487]-tation des sacrements, l'ouverture de cœur au supérieur<sup>3</sup>, la correction fraternelle, les retraites annuelles et les vœux de religion lui parurent indispensables pour établir les Frères dans cette solide vertu et pour les y maintenir. Il les a donc pourvus abondamment de tous ces moyens de perfection, et il a voulu qu'ils consacrasent chaque jour plusieurs heures aux exercices de piété. Les vœux sont au nombre de quatre<sup>4</sup>, savoir: le vœu de pauvreté, le vœu de chasteté, le vœu d'obéissance et le vœu de stabilité<sup>5</sup>. Il regarda, avec raison, ces vœux

<sup>1</sup> S. Thomas, Somme, 3, 27.4c.

<sup>2</sup> Allusion, sans doute, aux différents cahiers que nous possédons du Fondateur, mais qu'il est impossible de dater même approximativement. Plusieurs, en effet, contiennent des règlements, des ébauches de Règles, des remarques inspirées par les circonstances, qui, de ce fait, ne doivent pas dater des «commencements».

<sup>3</sup> «Nous faire voir à nos Supérieurs tels que nous sommes» (PPC, partie 4, traité 7, chap. 1). Le P. Champagnat nous a laissé un écrit «le compte de conscience» conservé dans nos archives (AFM, cahier 6 et 7 et Règle de 1837, chap. 3, art. 25, p. 33: «Les Frères auront une grande ouverture pour le Frère Visiteur, et lui communiqueront avec confiance les peines et les difficultés intérieures et extérieures qu'ils peuvent éprouver».

<sup>4</sup> Au moment où écrit le Frère Jean-Baptiste, en 1856 (Cf. MEM, p. 40).

<sup>5</sup> «Quant au vœu de stabilité, je n'en ai jamais entendu parler au Père Champagnat, mais ce qui est certain, c'est qu'au Chapitre général de 1852, on fit passer sous les yeux de chaque

comme la seule chose capable de fixer l'inconstance du cœur humain. En effet, c'est par de telles promesses, d'après l'enseignement de l'Ange<sup>6</sup> de l'Ecole, que la volonté de l'homme devient ferme, assurée, constante et inébranlable dans le bien. «Quelles que soient la vertu et la bonne volonté d'un Frère, disait le pieux Fondateur, il peut à tout moment changer de dessein et abandonner ses bons propos, si aucun lien ne l'attache; mais s'il est engagé par des vœux, il ne peut plus reculer. Que la nature se soulève, que la concupiscence, le démon et le monde l'attaquent, il restera ferme, parce que sa conscience parlera plus haut que tout cela, et qu'il ne trouvera la paix et le contentement que dans l'accomplissement de ce qu'il a promis à Dieu».

\* \* \*

Mais il ne suffisait pas de fournir aux Frères les secours propres à les établir dans la pratique d'une solide vertu, il était nécessaire, en outre, de prévoir ce qui dans leur état, dans leur emploi et dans les rapports avec le monde, pouvait devenir un danger [488] pour leur vertu, et leur donner les moyens d'éviter ce danger. Quatre choses sur ce point fixèrent particulièrement son attention.

1. *Régler le zèle des Frères, et le circonscrire dans le but unique de leur vocation.* Comme nous l'avons déjà remarqué, en fondant sa congrégation, le Père Champagnat avait son but bien déterminé. Il se proposait uniquement l'éducation chrétienne des enfants. Comprenant que cette œuvre avait besoin de tout le dévouement des Frères, il veut que ces derniers s'y consacrent entièrement, et ne s'occupent d'aucune autre œuvre quelque excellente qu'elle soit. La difficulté de trouver des ressources pour soutenir les écoles porta les autorités, dans plusieurs communes, à offrir aux Frères les fonctions de secrétaire de la commune; mais ces propositions furent toujours énergiquement repoussées, quels que fussent les avantages temporels dont on les fit suivre. Dans d'autres communes, on désirait que les Frères donnassent à certains enfants les principes élémentaires de la langue latine<sup>7</sup>, le pieux Fondateur s'y refusa constamment malgré les motifs religieux que souvent on fit valoir pour obtenir cette permission. On lui demanda des Frères pour toutes sortes d'offices; comme pour servir les malades<sup>8</sup>, pour soigner le temporel dans les petits séminaires, ou pour y donner l'instruction primaire aux petits enfants, pour diriger des fermes<sup>9</sup>, etc. Jamais<sup>10</sup> il n'eut la pensée d'accéder à aucune de ces demandes. «On voudrait, disait-il à cette occasion, employer les Frères à toute espèce de

---

capitulant un écrit de la main du Vénéré Père, portant en toutes lettres: Les Frères de cet institut feront les trois vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et le vœu de stabilité, sans autre explication. J'ai vu l'écrit moi-même et c'était bien son écriture; les différentes lettres qu'il m'avait écrites ne me permettent aucunement d'en douter». (MEM, p. 40).

<sup>6</sup> S. Thomas, Somme, 2-2, q. 88, 4c.

<sup>7</sup> «Il me semble qu'il ne faut pas mettre nos Frères à enseigner le latin, en aucune manière; toutes les fois que j'ai fermé les yeux là-dessus, j'ai eu à m'en repentir» (P. Champagnat, AFM 0132.4015c; ou cahier 4, p. 36).

<sup>8</sup> A l'Hermitage, il a ouvert un petit hospice pour des vieillards (FMS, No 16, p. 205. 1975).

Cette œuvre illustre la compassion qui est une des qualités de cœur du Père Champagnat.

<sup>9</sup> Il accepte l'établissement d'une école agricole (LPC 1, doc. 28, p. 79) qui était destinée à devenir un établissement d'éducation.

<sup>10</sup> Le mot «jamais» est trop absolu. Le Père Champagnat, pour répondre à des nécessités, a accepté quelques exceptions, malgré les inconvénients qu'il prévoyait. (Cf. LPC 1, doc. 130, p. 263).

choses, sous prétexte qu'il y a beaucoup de bien à faire. Je n'ignore pas que toutes ces œuvres que l'on nous propose sont excellentes; mais ce n'est pas pour nous une raison de les embrasser: car notre devoir n'est pas de nous charger de toute sorte d'œuvres; mais de bien faire celle que la Providence nous a confiée».

489

Une autre œuvre, dont on le pria avec le plus d'instance de se charger, c'est le soin des sacristies<sup>11</sup>. Cette œuvre lui fut proposée ou simultanément avec l'instruction des enfants, et en ce cas on la présentait comme un moyen d'augmenter les ressources de l'établissement et le personnel des Frères, ou bien les Frères ne devaient être chargés que du soin de l'église, et alors le principal motif qu'on faisait valoir, était l'édification publique et l'honneur du culte divin qui devaient en résulter. Ces motifs tout bons qu'ils sont ne purent jamais vaincre l'inflexible fermeté du pieux Fondateur, et il ne voulut pas même donner des Frères pour desservir la chapelle de Fourvière, à Lyon. M. Barou, Vicaire général, qui désirait vivement confier le soin de cette chapelle aux Frères de Marie, fit au pieux Fondateur les plus pressantes instances pour le déterminer à s'en charger, et n'ayant pu l'y faire consentir, il finit par lui dire avec un peu d'humeur: «M. Champagnat, je ne vous comprends pas; le poste de Fourvière est envié par plusieurs congrégations; l'archevêché, qui affectionne particulièrement votre maison, vous a préféré à toute autre, et a cru vous faire plaisir et vous rendre service, en vous confiant le sanctuaire de Fourvière, et vous osez nous refuser! Tous ceux qui s'intéressent à cette affaire disent qu'il convient que l'autel de Marie, soit gardé par les Frères de Marie; si vous refusez des Frères à la sainte Vierge, elle ne vous bénira pas». «M. le Vicaire général, lui répondit le Père, je suis extrêmement touché et reconnaissant de l'intérêt que vous nous portez, et je suis loin de méconnaître les avantages de l'offre que vous avez la bonté de nous faire; mais il me semble que les raisons que vous me donnez pour nous faire accepter le poste de Fourvière ne sont pas assez fortes pour nous écarter du principe auquel nous sommes restés fidèles jusqu'à ce jour, qui est de nous borner à l'enseignement, et de refuser toute œuvre qui n'aurait pas pour fin l'éducation des enfants. Vous me menacez de la sainte Vierge; j'espère qu'elle ne sera pas fâchée contre nous: car c'est pour lui faire plaisir, pour mériter sa protection et conserver son œuvre telle qu'elle l'a fondée, que nous refusons de nous charger du soin de la sacristie de Fourvière».

2. *Procurer aux Frères le nécessaire.* Le but du pieux Fondateur était de donner aux petites communes des instituteurs reli-[490]-gieux; mais ici surgissait une grande difficulté, celle de trouver les ressources nécessaires pour soutenir les écoles. D'un côté, il fallait assurer aux Frères l'honnête entretien, convenable à des religieux; d'un autre côté, il ne fallait demander aux communes que ce qu'elles pouvaient faire, et mettre les dépenses de l'école en rapport avec leurs faibles ressources. Après avoir longtemps consulté Dieu sur cette affaire difficile, le Père Champagnat trouva trois moyens pour résoudre cette difficulté. Le premier fut de réduire autant que possible le traitement des Frères, en adoptant pour sa congrégation un

---

<sup>11</sup> «Je pense toujours que cette affaire de sacristie par nos Frères nous attirera bien des ennuis. Faites ce que vous pourrez pour vous en défaire». Lettre du P. Champagnat au P. Colin, le 29 mars 1835 (LPC 1, doc. 55, p. 139, lignes 88-90)

régime de vie très frugal et un entretien simple, modeste et peu dispendieux. Le second fut d'admettre les rétributions mensuelles<sup>12</sup>; et le troisième de permettre aux Frères de recevoir des enfants pensionnaires. De cette manière les écoles devenaient peu onéreuses aux communes, et les Frères pouvaient s'établir presque partout. Mais, après avoir réduit le traitement des Frères autant qu'il pouvait l'être et avoir donné aux communes les moyens de l'assurer, il tenait à ce qu'il fût payé, et il aurait préféré retirer les Frères et fermer l'école plutôt que de transiger sur ce point<sup>13</sup>. «Chacun, disait-il, doit vivre de son état; si les Frères, dont l'emploi est si pénible, n'ont pas au moins le nécessaire, leur position n'est pas tenable; et quels que soient leur vertu et leur zèle pour l'instruction des enfants, ils seront forcés de tout abandonner». Voici ce qu'il écrivait au maire<sup>14</sup> d'une commune qui trouvait trop élevé le traitement des Frères et ne le payait pas régulièrement. «La somme de douze cents francs que nous demandons est déjà bien modique pour faire face aux frais que nécessite l'entretien de trois Frères dans une commune, la réduire encore, c'est ce me semble, leur arracher, je ne dis pas le strict salaire du plus ingrat et du plus pénible emploi d'un citoyen, mais même leur pauvre et dégoûtante nourriture. Au reste, toutes les communes où nous sommes établis nous assurent au moins cette somme. Vous savez que les Frères de la Doctrine chrétienne sont payés sur le pied de six cents francs par tête, somme reconnue sans doute absolument nécessaire; nous avons réduit à deux tiers ce que personne ne leur dispute; je laisse à votre sagesse et à votre bon cœur de juger s'il n'y aurait pas de la dureté et de l'inhumanité à diminuer encore ce modique traitement».

491

3. *Les séparer du monde et rendre rares leurs rapports avec les séculiers.* Les rapports des Frères avec les gens du dehors sont très certainement le plus grand écueil que puisse rencontrer leur vertu. Pour écarter cette cause de ruine, le Père Champagnat veut que les Frères vivent solitaires au milieu du monde, qu'ils restent cachés dans l'intérieur de leurs maisons, et qu'ils n'aient des rapports avec les séculiers<sup>15</sup> que par nécessité. Il leur recommande sans cesse de faire le bien sans bruit et sans ostentation<sup>16</sup>; d'éviter tout ce qui a de l'éclat, tout ce qui peut faire remarquer ou attirer les regards du public. Il leur trace ensuite les règles les plus prudentes et les plus sages pour rendre rares leurs rapports avec le monde et pour détourner tous les dangers que ces rapports peuvent présenter. Dans le même but, il veut que la maison d'école soit indépendante, que le voisinage n'en soit pas bruyant, que les Frères ne soient point vus dans leurs appartements ni même dans leur cour et leur jardin. Cette indépendance de la maison lui semblait une chose si importante, qu'il aurait préféré renoncer à un établissement plutôt que d'accepter un local avec des servitudes qui auraient été l'occasion de quelques dangers pour les Frères. Ainsi, il écrivait à un curé<sup>17</sup> qui n'avait pas tenu les promesses qu'il avait faites sur ce sujet

---

<sup>12</sup> Cf. LPC 1, doc. 34, p. 103.

<sup>13</sup> Il savait cependant faire des concessions. Cf. LPC 1, doc. 21, p. 66.

<sup>14</sup> A. M. Devaux de Pleyné, maire de Bourg-Argental, lettre de fin 1827 (LPC 1, doc. 8, p. 41).

<sup>15</sup> «Les séculiers ne seront admis que difficilement dans l'intérieur de la maison» (Règle de 1837, chap. 9, art. 1 1, p. 61).

<sup>16</sup> Vivre caché et comme ignoré «*Ignoti et quasi occulti*». Cette maxime est dans les écrits du Père Colin.

<sup>17</sup> Lettre à M. Durand Gilbert, curé de Neuville-sur-Saône (Rhône) en mai 1827 (LPC 1, doc. 5,

«Si vous ne prenez des mesures pour régulariser l'établissement de vos Frères, je les retiendrai à la retraite. La maison qu'ils habitent ne convient pas, à cause de ses servitudes. Je ne puis tolérer plus longtemps que les Frères soient inquiétés par les personnes qui sont dans la maison attenante, et qu'ils ne puissent sortir dans leur jardin sans se trouver sous les yeux de ces personnes. Si vous ne voulez pas tenir la promesse que vous m'avez faite de remettre aux Frères cette maison qui, vous le savez, leur est nécessaire pour compléter et pour régulariser leur établissement, il faut absolument que les portes et les croisées qui donnent du côté de l'école soient murées». Les portes et les croisées ne furent pas murées; mais ce qui fut mieux la maison tout entière fut cédée aux Frères.

Pour la même raison, il ne voulait pas que l'on établît chez les Frères de Marie, la Justice-de-Paix, ou toute autre chose de [492] ce genre. Apprenant que cela avait lieu dans une commune, il écrivit aussitôt à M. le maire<sup>18</sup> pour réclamer contre cet abus. Il dit à ce magistrat: «La maison, que la commune fournit aux Frères, bien qu'un peu vaste, ne peut néanmoins servir que pour les écoles, et s'il est dans vos intentions d'y établir définitivement la mairie, nous ne pourrions continuer à diriger votre établissement; car je ne puis tolérer que les Frères se trouvent continuellement en contact avec tout un public qui vient à la mairie pour ses affaires. Les Frères ont besoin de silence et de recueillement pour remplir la mission qui leur est confiée; la vue des personnes du monde et les rapports avec les séculiers, qu'une pareille situation rendent comme nécessaires, ne pourraient que les déranger de leur emploi et les exposer à perdre l'esprit de leur état. J'espère donc que vous comprendrez ces raisons, et que, comme par le passé et selon que nous en sommes convenus, vous abandonnerez aux Frères tout le bâtiment».

Une autre chose qui lui parut extrêmement importante, c'est que les Frères fussent eux-mêmes chargés du soin de leur temporel, que tout chez eux se fît en famille et que les personnes du sexe ne fussent pas admises dans l'intérieur des maisons de l'Institut. Plusieurs curés lui proposèrent, pour soulager les Frères et pour diminuer les dépenses qu'ils occasionnaient aux communes, de permettre que des personnes pieuses et charitables se chargeassent de leur cuisine, mais il s'y refusa énergiquement; et afin d'écartier pour toujours un pareil abus, il fit une règle conçue en ces termes: «Les Petits Frères de Marie n'emploieront jamais les personnes de différent sexe pour faire leur cuisine<sup>19</sup>». M. Douillet, fondateur de l'établissement de la Côte-Saint-André, lui fit de pressantes instances pour obtenir qu'il tolérât, qu'une fille, âgée et très vertueuse, fût chargée du temporel des Frères, et il donnait pour cela les raisons les plus fortes et les plus plausibles. Mais le Père Champagnat, qui comprenait qu'une seule exception à la règle, quel qu'en fût le motif, pouvait être un précédent fâcheux, se montra inflexible<sup>20</sup>. Et comme M. Douillet persistait à vouloir employer cette fille, il lui déclara formellement que si la chose avait lieu, il retirerait les Frères, et qu'il préférerait perdre cette maison, à laquelle il tenait beaucoup, parce qu'elle

---

p. 36).

<sup>18</sup> Nous n'avons pas la lettre adressée à M. le maire, mais celle envoyée à M. Bois François, curé de Saint-Symphorien d'Ozon (Isère), en juillet 1837 traduit le même souci (LPC 1, doc. 125, p. 256).

<sup>19</sup> Règle de 1837, chap. 9, art. 10, p. 61.

<sup>20</sup> LPC 1, doc. 86, pp. 200-201 et doc. 93, p. 209. Aussi AA, pp. 208-209.

était [493] une pépinière de novices, plutôt que de souffrir que l'on s'écartât de la règle sur ce point important. Il écrivit même à ce sujet à Mgr l'évêque<sup>21</sup> de Grenoble, pour le prier de faire entendre raison à M. Douillet, et pour le prévenir que si ce dernier ne se désistait de ses prétentions, il se verrait contraint de retirer les Frères. «Nous ne pouvons, disait-il dans cette lettre, continuer cette maison qu'aux conditions auxquelles nous l'avons fondée, dont une des principales est que nos Frères pourront suivre leur règle, et qu'il n'y aura rien de changé dans leur manière de vivre. Or, s'ils se servaient d'une fille pour prendre soin de leur ménage, comme le veut M. Douillet, ce serait un exemple qui ne manquerait pas d'avoir les plus fâcheuses suites. Je ne doute donc pas, Monseigneur, que vous ne trouviez nos raisons bien fondées et que vous ne les approuviez». Il fallut toute cette fermeté pour déterminer M. Douillet à abandonner son projet.

494

Il ne suffisait pas pour rassurer le pieux Fondateur que les Frères ne puissent jamais se servir des personnes du sexe pour prendre soin de leur temporel, il a défendu en outre, comme nous l'avons déjà dit, de les introduire dans l'intérieur des maisons; et, pour faire comprendre toute l'importance de cette règle<sup>22</sup>, il ajoute: «*Cet article est de rigueur*», expression dont il ne se sert nulle autre part. Bien plus, il estimait avec raison que les rapports trop fréquents, même avec les hommes, sont un danger pour les religieux; c'est pour cela qu'il empêche les Frères de prendre leur récréation avec les séculiers<sup>23</sup>, et qu'il ne veut pas que ceux-ci se récréent dans l'établissement ou ses dépendances. Par une autre règle, il défend aux Frères de faire des lettres ou tout autre écrit pour les personnes du dehors<sup>24</sup>. Enfin, le monde lui semble un si grand péril pour les Frères, et il a une telle crainte qu'il s'introduise dans la communauté, même par accident et sans qu'on s'en aperçoive, qu'il ordonne que la porte d'entrée soit toujours fermée<sup>25</sup> par derrière avec un verrou.

Mais ce n'est pas assez que les séculiers ne viennent pas chez les Frères sans raison, il faut de plus que ces derniers ne se produisent pas dans le public et qu'ils vivent cachés dans leurs maisons, entièrement occupés de leur sanctification et de l'éducation chrétienne des enfants. Pour qu'il en soit ainsi, le Père Champagnat leur défend:

1. De faire des visites<sup>26</sup> sans nécessité; il veut qu'ils se contentent de voir de temps en temps les autorités et les bienfaiteurs de l'école.
2. De sortir sans permission<sup>27</sup> et sans être accompagnés.
3. De donner des leçons à domicile<sup>28</sup>.

---

<sup>21</sup> Citation libre de la lettre du 19 septembre 1838 à Mgr de Bruillard Philibert, évêque de Grenoble (Isère) (LPC 1, doc. 213, p. 424).

<sup>22</sup> «Les personnes d'un sexe différent ne seront jamais admises dans l'intérieur de la maison à moins qu'elles ne soient accompagnées de Monsieur le Curé ou de Monsieur le Maire. Cet article est de rigueur» (Règle de 1837, chap. 9, art. 9, p. 61).

<sup>23</sup> «Les Frères ne doivent pas prendre leur récréation avec les séculiers, ni permettre que ceux-ci la prennent dans l'Etablissement ou ses dépendances» (Règle, appendice art. 25. CSG I, p. 88).

<sup>24</sup> «Les Frères n'entretiendront aucun commerce de lettres avec les étrangers, et ne se mettront pas non plus sur le pied d'en lire ou d'en faire pour eux» (Règle de 1837, chap. 7, art. 10, p. 54).

<sup>25</sup> Le portier «aura un soin tout particulier de tenir la porte d'entrée fermée pour que personne ne s'introduise dans la maison, ce qui pourrait avoir de graves inconvénients» (Cf. Règle du portier, AFM cahier 6, pp. 23-24).

<sup>26</sup> Règle de 1837, chap. 5, art. 16 et 17, p. 42.

<sup>27</sup> Règle de 1837, chap. 8, art. 4, p. 55-56.

4. De faire des voyages ou des visites aux Frères des établissements voisins sans une obéissance<sup>29</sup> du supérieur.

5. De manger<sup>30</sup> chez M. le curé, chez M. le maire, et à plus forte raison chez aucun autre particulier.

6. De faire manger ou de faire boire les étrangers<sup>31</sup> dans la maison.

7. D'entretenir un commerce de lettres<sup>32</sup> avec les étrangers, ni aucune liaison avec ceux qui sont sortis de l'Institut.

Or, il n'est pas possible de dire combien il tenait à l'observance de ces règles. Chaque année, il y revenait dans ses instructions de la retraite, et souvent il a déclaré aux Frères qu'ils ne peuvent les négliger sans s'exposer aux plus grands dangers, sans perdre l'esprit de leur état et même leur vocation. Il assurait en particulier que les plus grands périls que puisse courir la vertu des Frères directeurs, se trouvaient dans les rapports qu'ils sont obligés d'avoir avec les personnes du monde. Comme il apprit un jour qu'un Frère directeur sortait seul, il le fit venir tout de suite, quoiqu'il fût à quinze lieues de la maison-mère, et entre autres choses, il lui dit: «Ou cessez de violer votre règle sur un point si important, ou je vous retire de votre poste, et vous mets à travailler au jardin toute votre vie». Sachant qu'un autre tombait quelquefois dans la même faute, il plaça auprès de lui un ancien Frère très régulier, afin qu'il l'avertît si ce Frère directeur manquait encore à sa règle. «Prenez garde, lui dit-il, en le chargeant de cet office, de ne pas vous laisser aller à une fausse indulgence, et de tarder trop à me prévenir si quelque chose n'allait pas selon la règle: car vous vous rendriez coupable de la perte de ce Frère».

4. *Leur donner le moyen de se garder les uns les autres en Jésus-Christ.* Comprenant qu'il n'était pas possible, même avec les règles les plus sages et les plus minutieuses, de prévenir tous les dangers qui pouvaient menacer la vertu des Frères, le Père Champagnat, après avoir pris les précautions que la prudence et le zèle lui suggéraient, crut, avec raison que la charité fraternelle pouvait être un abri contre tous les périls qu'il ne lui était pas permis de prévoir, ou d'écarter. Vivement pénétré de cette sentence [496] de nos livres saints: *Malheur à l'homme qui va seul* (Qo 4,10), et faisant réflexion que Notre-Seigneur envoya ses apôtres et ses disciples deux à deux, il prit pour principe de ne jamais envoyer un Frère seul. En outre, il veut que les Frères fassent toujours la classe ensemble, c'est-à-dire, au moins deux à deux, dans des salles contiguës, communiquant par une cloison vitrée dans toute la longueur de la classe, ou tout au moins par une porte-fenêtre. Dans leur particulier, les Frères doivent avoir un laboratoire<sup>33</sup>, un dortoir et un réfectoire communs; tous les exercices de piété, de même que leurs études, doivent être faits en communauté. Cette vie de communauté est une des règles de l'Institut des plus essentielles, et aucun

<sup>28</sup> Règle de 1837, chap. 6, art. 24, p. 52.

<sup>29</sup> Par supérieur, il faut comprendre le Frère Supérieur général.

<sup>30</sup> Règle de 1837, chap. 8, art. 10, p. 57.

<sup>31</sup> Le P. Champagnat écrit à ce sujet au Frère Denis, le 5 janvier 1838: «Je suis fort étonné que vous ne trouviez rien dans la règle qui défende de donner à manger aux étrangers, tandis que vous y trouvez une défense de les admettre même seulement: où en est l'esprit?» (LPC 1, doc. 168, p. 331).

<sup>32</sup> Règle de 1837, chap. 7, art. 10, p. 54.

<sup>33</sup> Laboratoire, c'est-à-dire, salle de travail.



Frère, ni le jour, ni la nuit, ni pendant le travail, ni pendant les récréations, ne doit se séparer des autres ou chercher des privilèges. Dans leurs sorties, dans leurs promenades, et même en allant à l'église, les Frères doivent être ensemble. On comprend que cette vie de communauté est un rempart contre toute espèce de dangers, surtout si l'on fait attention que la règle fait un devoir aux Frères de s'avertir charitablement de leurs défauts, de leurs fautes et de faire connaître au supérieur les abus qui pourraient s'introduire dans les maisons, les manquements à la règle et tout ce qui, dans la conduite des Frères, pourrait scandaliser le prochain et compromettre l'honneur de l'Institut.

Les fruits de cette surveillance et de cette charité fraternelle, étaient pour le pieux Fondateur, un grand sujet de consolation, et il ne craignait pas d'assurer que plusieurs devaient à la pratique de cet acte de charité d'avoir échappé à de grands dangers, d'avoir conservé leur vertu et leur vocation, et que l'observance de cette règle était pour l'Institut une barrière contre les abus et les scandales. «La charité fraternelle, disait-il, est la gardienne des Frères de l'Institut; par elle, le supérieur étant instruit de tout ce qu'il y a de répréhensible dans la conduite des Frères, prend les mesures nécessaires pour ramener dans le devoir ceux qui s'en écartent, pour maintenir la règle, et pour prévenir ou corriger les abus. Mais pour que la charité fraternelle remplisse sa double mission, elle doit faire deux choses: premièrement elle doit donner de bons exemples, de bons conseils et de charitables avertissements à celui qui néglige la correction de ses défauts; secondement elle doit avertir le supérieur et lui faire connaître la conduite de tout Frère qui s'écarte de ses devoirs, ou qui manque facilement à quelques règles.

497

«La correction fraternelle, telle que l'entend la règle, n'est pas seulement un conseil, c'est un devoir, et celui qui la néglige se rend coupable de la faute de son Frère. S'il n'y avait pas de receleurs, il n'y aurait pas ou presque pas de voleurs; c'est pourquoi les premiers sont aussi coupables que les seconds.

«En communauté, s'il n'y avait pas de receleurs, c'est-à-dire, des religieux qui manquent à la charité fraternelle, et qui couvrent du manteau d'une perfide indulgence les fautes de leurs Frères, au lieu de les faire connaître au supérieur, il n'y aurait jamais de manquements graves à la règle, et aucun abus ne pourrait s'introduire dans les maisons». Ces paroles nous donnent la raison de la persistance avec laquelle le Père Champagnat revenait sans cesse sur le sujet de la charité fraternelle et sur l'obligation qu'ont les Frères de s'édifier, de s'avertir charitablement, de se garder les uns les autres en Jésus-Christ.

Un Frère qui avait manqué à ce devoir et qui en éprouvait des remords, ayant fait connaître sa faute au bon Père, il lui répondit: «Vous avez des torts, vous vous en repentez, Dieu en soit béni! Priez Notre-Seigneur de vous pardonner, ainsi qu'au Frère dont vous avez dissimulé la faute. Voulons-nous, mon cher ami, n'avoir aucun regret, marchons toujours notre droit chemin. Que le respect humain ou une fausse indulgence ne nous fassent jamais perdre de vue la gloire de Dieu et les vrais intérêts de nos Frères. N'oubliez pas que manquer d'avertir le supérieur, c'est manquer à la charité, c'est se rendre coupable de la perte de celui qui s'écarte de son devoir et qu'un charitable avertissement du supérieur aurait remis dans le

bon chemin. Il faut donc, mon cher Frère, réparer le passé par une grande fidélité à la règle concernant la charité fraternelle».

\* \* \*

Pendant les vacances, qui duraient deux mois, le pieux Fondateur faisait tous les jours une conférence aux Frères sur la règle, expliquait chaque article l'un après l'autre, répondant aux observations qui lui étaient faites, et insistant avec force sur l'importance des règles, sur les avantages, et sur les maux qu'entraîne toujours leur transgression, pour les particuliers et pour le corps entier. Ce qui était le plus admirable, et ce qui étonnait ceux qui avaient le bonheur d'assister à ses instructions, c'est qu'en expliquant tous les ans le même texte et en disant dans le fond les mêmes choses, il était toujours neuf dans la forme et dans les expressions.

**498**

Quelquefois, à la place de la conférence sur la règle, il faisait lire dans Rodriguez ou dans Saint-Jure<sup>34</sup> les chapitres de ces auteurs qui traitent des règles. Un jour, après avoir fait signe au lecteur de s'arrêter, il s'écria dans un sentiment de profonde émotion: «Mes chers Frères, je ne puis m'empêcher de suspendre cette lecture, quelque excellente qu'elle soit, pour vous faire part d'une chose qui m'afflige et m'épouvante. Cette chose, c'est l'espèce d'incrédulité où sont quelques-uns d'entre vous de la nécessité des règles et de l'obligation qu'ont tous les religieux de les observer. Rodriguez que nous avons lu plusieurs fois, Saint-Jure que nous lisons présentement et les saints Pères<sup>35</sup> dont ils rapportent les témoignages, nous enseignent que les règles sont absolument nécessaires aux religieux pour acquérir les vertus de leur état; ils nous apprennent que les violer facilement, c'est renoncer à sa perfection et s'exposer au danger de se perdre. Et ces Frères, par une présomption détestable et par un étrange aveuglement, osent révoquer en doute les enseignements des saints, le sentiment de ces pieux auteurs, et traitent d'exagération ce qu'ils ont dit, les uns et les autres, touchant l'importance et la nécessité des règles. La disposition de ces Frères est des plus dangereuses, elle peut les conduire à tous les excès. Avec de pareils sentiments, on ne laisse pas seulement la règle, on laisse les devoirs essentiels, les vœux, les commandements de Dieu, la pratique des vertus et la vocation. Le nombre de ceux qui sont dans un si mauvais état, sans qu'ils s'en doutent, est heureusement très petit; mais il en est d'autres qui, tout convaincus qu'ils sont de la nécessité d'observer la règle dans les choses importantes, croient pouvoir se dispenser sans danger des petites observances. C'est ici encore un piège des plus pernicieux; ces sortes de religieux, en se rendant infidèles dans les petites choses, font une foule de fautes légères, résistent sans cesse à la grâce, profitent peu des sacrements et des exercices de piété, ils tombent dans la tiédeur sans s'en apercevoir, et perdent le goût et l'amour de leur vocation. Quelquefois la chose va si loin qu'ils se jettent hors de la voie sans le [499] savoir, sans s'en douter. Oh!

---

<sup>34</sup> Dans la bibliothèque du P. Champagnat, il y avait un exemplaire de la «Pratique de la perfection chrétienne», par Rodriguez. Rusand, Lyon. 1814 et un volume de «L'homme religieux» par le P. Saint-Jure, Guyot (nouvelle édition) 1835.

<sup>35</sup> Saint Thomas, Somme 2-2, q. 186, art. 9ad 3.

Saint Augustin, Sermon 22.

Saint Benoît, Règle, 3.7 et 11; 7.55; 60.2.

Saint Bernard, Lettres 321 et 341.

que j'en ai connu qui n'ont vu l'abîme que lorsqu'ils étaient au fond.

«Je vais avancer une chose qui vous surprendra, c'est que ces religieux tièdes sont plus dangereux dans une communauté que les religieux scandaleux, c'est qu'ils sont les grands ennemis de l'Institut. En effet, ce ne sont pas les religieux déréglés et qui s'écartent tout à fait de leur devoir qui sont à craindre et qui perdent les autres: d'abord, parce que, grâce à Dieu, ils sont très rares et qu'on les retranche du corps, dès que leurs désordres sont connus; ensuite, parce que leur conduite porte avec elle sa condamnation et provoque la répulsion et le blâme de tout le monde. Mais il n'en est pas de même des religieux tièdes: semblables à ces fruits qui ont belle apparence, bien qu'ils soient piqués par les vers et pourris dans l'intérieur, ces sortes de religieux paraissent beaucoup plus vertueux qu'ils ne le sont en effet, d'où il suit qu'on les estime plus qu'ils ne méritent. Comme on ne se méfie pas d'eux, on subit sans résistance leur influence, on adopte leurs sentiments, on se règle sur leur conduite, et on se fait une gloire de penser comme ils pensent, de faire ce qu'ils font et d'être ce qu'ils sont.

Leurs exemples sont donc extrêmement contagieux:

1. Parce que ces Frères, étant généralement fidèles dans les choses graves, passent pour vertueux et pour avoir de la conscience.

2. Parce qu'ils ont la réputation d'hommes raisonnables, tolérants et indulgents.

3. Parce qu'ils savent colorer de mille prétextes, de belles raisons, leur conduite relâchée, irrégulière, leurs manquements et les licences qu'ils se donnent.

4. Parce qu'ils ne se font point de scrupule de ces sortes de fautes, ce qui fait croire aux autres que leur conduite est irréprochable et qu'il n'y a point de mal à les imiter.

5. Parce que leurs mauvais exemples sont journaliers, et que, vu la faiblesse de la nature qui tend toujours au relâchement, on est porté insensiblement à les imiter.

«Les religieux tièdes et qui plient la règle à leurs caprices, ont une influence terrible, et rien ne peut dire le mal qu'ils causent par leurs paroles et par leurs exemples. Ce sont eux qui font passer les supérieurs pour des hommes exigeants, durs, sévères et intraitables, et qui leur ravissent le respect, l'estime et la confiance des inférieurs. Ce sont eux qui détruisent tout l'effet des bons exemples des Frères pieux, fervents, réguliers, ponctuels, et qui font passer ces excellents religieux pour des hommes à petit [500] esprit, pour des gens scrupuleux, minutieux, et qui ne savent pas vivre. Ce sont eux qui font perdre l'estime et l'amour des règles, qui les font regarder comme un fardeau, comme une chose gênante, comme un joug pesant dont il faut s'affranchir le plus que l'on peut. Ce sont eux qui ruinent la régularité, qui deviennent les promoteurs du mauvais esprit, des abus et de tous les désordres qui s'introduisent dans les communautés. Il est donc bien vrai que les Frères tièdes, négligents et qui manquent facilement à la règle, sont les grands ennemis de l'Institut, comme il est très certain que les Frères pieux, humbles, réguliers et solidement vertueux, en sont les véritables amis, les protecteurs et les soutiens».

Dans une autre conférence, notre pieux Fondateur disait: «Observer exactement sa règle, c'est faire continuellement la volonté de Dieu; c'est

marcher à grands pas dans la voie de la perfection; c'est se procurer toutes les consolations de la religion; c'est assurer, autant qu'il est possible, son salut. Oui, soyez fidèles à votre règle, fuyez les regards du public, évitez les entretiens avec les séculiers, tenez-vous renfermés dans votre maison, et vous aimerez votre vocation, et vous aurez la paix de l'âme, et vous recevrez le centuple<sup>36</sup> de biens, de grâces, de consolations que Notre-Seigneur promet à ceux qui ont tout quitté pour le suivre. Gardez votre règle, observez-la fidèlement, et je vous assure le paradis. Vous me demandez, écrivait-il à un Frère, quel moyen vous devez prendre pour avancer dans la vertu; je n'en connais pas de meilleur pour vous que la fidélité à votre règle. Si vous êtes fidèle à votre règle, disait-il à un autre, je répons de votre salut<sup>37</sup>».

Le Père Champagnat ne se contentait pas de faire à ses Frères d'aussi solides instructions, il leur donnait encore l'exemple de la régularité, se trouvant toujours des premiers aux exercices de communauté qu'il suivait, et observant toutes les règles de la maison, autant que ses occupations le lui permettaient. S'il arrivait par accident que le réglementaire s'oubliât le matin, et ne donnât pas le signal du lever pendant que l'horloge tintait, il courait lui-même à la corde de la cloche pour sonner. Pour habituer les Frères à une grande ponctualité, il avait prescrit une pénitence pour celui qui arrivait le dernier aux exercices de communauté. De même, si quelqu'un s'exemptait d'un exercice, il était tenu d'en [501] prévenir le supérieur et de lui demander une pénitence, si l'absence était volontaire ou l'effet de la négligence. C'est ainsi que le bon Père employait tous les moyens que lui suggérait son zèle pour former ses Frères à la régularité et à l'esprit de communauté.

---

<sup>36</sup> Mt. 19, 29.

<sup>37</sup> LPC 1, doc. 89, p. 204.

## CHAPITRE VINGTIÈME

*De son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.*

Le zèle<sup>1</sup> est tout à la fois le fruit et la preuve certaine de la charité. En effet, on ne peut aimer Dieu sans désirer qu'il soit connu, aimé et servi par tous les hommes, sans être affligé de le voir offenser et sans désirer aussi de procurer au prochain les biens spirituels qui peuvent le faire arriver à la vie éternelle. Le zèle est toujours en proportion de la charité; celui qui a un grand amour de Dieu, est dévoré de zèle; celui qui aime peu, a peu de zèle. Les saints, qui ont tous excellé dans la charité, ont pareillement tous excellé dans la vertu de zèle; mais ils l'ont exercée différemment, et selon que le permettaient leur état et les circonstances où ils se trouvaient.

La vie tout entière du Père Champagnat n'est qu'une œuvre de zèle, et le lecteur n'a qu'à s'en rappeler les principales circonstances pour comprendre à quelle perfection ce vénérable ecclésiastique a porté cette vertu. «Aimer Dieu, disait-il quelquefois, aimer Dieu et travailler à le faire connaître et à le faire aimer, voilà quelle doit être la vie d'un Frère». Dans ce peu de mots, sans le savoir, il s'est peint lui-même et a fait toute son histoire. S'appliquer à s'unir à Dieu par la pratique des plus excellentes vertus, travailler à lui gagner des âmes: voilà quelle fut l'occupation de toute sa vie. Suivez-le depuis le moment où il prit la résolution d'embrasser l'état ecclésiastique jusqu'à sa mort, partout et toujours vous le trouverez occupé à des œuvres de zèle. Pendant qu'il fait ses classes, il emploie tous les moments de loisir que lui laissent les vacances, à catéchiser les enfants de son village, à visiter les malades et à les préparer à bien mourir, à consoler les affligés et à leur apprendre à sanctifier leurs souffrances, à faire de saintes lectures et des instructions familières à ses parents, [503] à ses voisins et à une foule de personnes qui venaient l'entendre avec empressement. Bien que livré tout entier à ses études cléricales, il trouva néanmoins assez de temps pour concevoir et former le projet de son Institut, pour traiter dans ses longs entretiens avec Dieu cette grande affaire, en prendre l'esprit, se pénétrer profondément des principes qui devaient la constituer, pour la préparer, en un mot, au point qu'il put la commencer le premier jour de son ministère.

Nommé vicaire à Lavalla, il renouvelle cette paroisse par les œuvres de son zèle. Les confessions, les instructions, le catéchisme aux petits enfants, la visite des malades et des écoles, les entretiens particuliers avec ceux qui avaient abandonné les sacrements, remplissaient tous les instants de ses journées; je me trompe, il trouvait encore du temps pour instruire ses Frères, les former à la vertu, leur apprendre à faire le catéchisme aux enfants, et même pour les suivre dans l'exercice de ce ministère, afin de corriger, dans leur conduite et dans leur enseignement, tous les défauts qui auraient pu les empêcher de devenir de bons catéchistes. Il se multipliait pour se trouver

---

<sup>1</sup> Saint THOMAS: «Le zèle, en quelque sens qu'on le prenne, vient de l'intensité de l'amour» (Somme, 1.2, q. 28, a. 4). Saint AUGUSTIN: «Si les âmes te plaisent, aime-les en Dieu... Entraîne vers lui avec toi toutes celles que tu peux... C'est lui qui a créé ces choses et il n'est pas loin» (Confessions, Livre IV, chap. XII).

partout où il y avait quelque bien à faire. Lui revenait-il qu'une famille<sup>2</sup> était divisée, il y accourait pour y apporter la paix et réunir les esprits. Apprenait-il qu'il devait y avoir chez quelque particulier une aumône publique, c'est-à-dire, une distribution de pain aux pauvres de la paroisse et des environs, il ne manquait jamais d'y aller pour joindre l'aumône spirituelle à l'aumône corporelle. Dans ces occasions, il adressait une exhortation à tous ces pauvres réunis, leur apprenant à supporter sans se plaindre les privations, à sanctifier leur pauvreté par la soumission à la volonté de Dieu, par l'humilité, la patience, et par le soin d'unir leurs souffrances à celles de Jésus-Christ.

Bien que son zèle le portât à toutes les œuvres qui pouvaient contribuer à la sanctification du prochain, il avait une prédilection particulière pour celles dont le but était l'instruction et l'éducation chrétiennes de la jeunesse. C'était pour lui une douce consolation et un délassément que de faire le catéchisme aux enfants, [504] de les former à la piété et à la vertu. Souvent il s'arrêtait dans les rues et partout où il les rencontrait, pour leur faire répéter les mystères de notre sainte foi, pour s'informer s'ils allaient à l'école ou leur donner quelques conseils. Il lui est arrivé quelquefois de passer des heures entières à faire le catéchisme à de petits bergers ou à d'autres enfants qu'il trouvait dans les champs ou dans les maisons, en allant visiter les malades. Dans ses voyages, s'il rencontrait des enfants, aussitôt il liait conversation avec eux, et après quelques instants d'entretien, il leur demandait avec bonté s'ils avaient fait leur première communion et s'ils suivaient les catéchismes de l'église; il s'informait adroitement s'ils connaissaient les mystères et les autres vérités essentielles au salut, et les leur faisait répéter ou les leur enseignait, sans qu'ils s'en doutassent. Souvent on l'a entendu dire: «Je ne puis voir un enfant sans éprouver l'envie de lui faire le catéchisme, sans désirer de lui faire connaître combien Jésus-Christ l'a aimé, et combien il doit à son tour aimer ce divin Sauveur». Quelquefois, en voyant des troupes d'enfants désœuvrés, livrés à eux-mêmes et jouant dans les rues, il s'écriait: «Voilà des enfants qui peut-être ne connaissent pas Jésus-Christ, qui ignorent les vérités si consolantes de la religion, et ne savent pas que Dieu est leur père et qu'ils sont destinés à le voir dans le ciel. Pauvres enfants! que je vous porte compassion! Que vos parents sont coupables de vous laisser sans éducation et de ne prendre aucun soin de vous! Que les Frères peuvent faire de bien! ajoutait-il; s'il y avait ici une bonne école, les enfants ne seraient pas dans les rues, où ils ne voient que de mauvais exemples et où ils n'apprennent qu'à faire le mal; ils seraient en classe, à l'abri des dangers du monde, et ils s'y formeraient à la piété, à la vertu et aux connaissances qui peuvent leur être utiles plus tard».

Le triste état de tant d'enfants qui s'élèvent sans éducation, lui faisait désirer ardemment des sujets. Un jour, passant à côté d'une troupe d'ouvriers, tous jeunes gens d'une vingtaine d'années, après les avoir considérés: «Oh! quels bons novices ils feraient, s'ils venaient chez nous, s'écria-t-il! Quel dommage qu'ils soient pour le monde! S'ils connaissaient le

---

<sup>2</sup> Francon a jeté des pierres dans la terre de M. Devret. D'où paroles aigres, coups. L'abbé Champagnat est informé, il se rend sur les lieux et aperçoit des pierres encore terreuses du minage de M. Francon et jetées dans le champ de M. Drevet: «Ce ne sont pas les oiseaux du ciel qui les ont mises là (dit le P. Champagnat); vous vous plaignez à tort de M. Drevet». M. Francon ne sut pas que dire. Par la suite, ces deux voisins redevinrent amis jusqu'à la fin de leur vie. (Témoignage du Frère Marie-Régis. AFM, Positio, p. 335).

bonheur de servir Dieu et de travailler au salut des âmes, comme ils quitteraient tout pour venir dans notre noviciat». Puis, il ajouta: «Le bonheur de la vie religieuse me paraît si grand, et je désire si vivement avoir des Frères pour en donner à toutes les paroisses qui n'en ont pas, que je rencontre rarement des jeunes gens sans former le même vœu, et sans demander à Dieu qu'il les appelle à cette belle vocation». Dans la communauté, souvent il faisait faire des neuvaines pour [505] demander à Dieu des sujets, et c'était là une des principales intentions qu'il se proposait dans ses exercices de piété. Mais, bien convaincu que les Frères ne font le bien qu'autant qu'ils ont l'esprit de leur état, il regarda toujours comme un de ses premiers devoirs celui de les former à une solide vertu, d'en faire de bons catéchistes, et de leur inspirer un grand zèle pour la sanctification des enfants. Ce point capital était son occupation de tous les jours et le grand objet de sa sollicitude. Les instructions qu'il leur a faites sur ce sujet, formeraient des volumes; mais pour n'être pas trop long, nous nous contenterons de rapporter ici quelques-unes de ses pensées.

\* \* \*

La première chose qu'il s'efforçait de bien faire comprendre aux Frères, c'est le but de leur vocation. «N'oubliez pas, leur disait-il, que l'instruction primaire que vous devez donner aux enfants, n'est pas proprement la fin que nous nous sommes proposée en fondant cet Institut, elle n'est qu'un moyen pour arriver plus facilement et plus parfaitement à cette fin. Le but de votre vocation est de donner l'éducation chrétienne aux enfants, c'est-à-dire, de leur apprendre le catéchisme, les prières, et de les former à la piété et à la vertu.

«MM. les curés qui vous appellent dans les paroisses, se déchargent en partie sur vous de cette fonction de leur ministère; les parents, dès qu'ils vous envoient leurs enfants, se reposent pareillement sur vous du soin de leur instruction religieuse, et ne se mettent plus en peine de les faire prier, de les faire confesser; ils n'ont plus aucun souci de la conduite et de l'éducation religieuse de ces enfants; ils croient avoir satisfait à leur devoir sur ce point important, en vous les confiant. Si donc vous négligiez de donner à vos élèves l'instruction et l'éducation chrétiennes, outre que vous offenseriez Dieu et que vous manqueriez au plus sacré, au premier de vos devoirs, comme instituteurs, vous tromperiez encore la confiance des pasteurs de l'Eglise et des fondateurs de votre école; vous abuseriez de la bonne foi des parents, qui vous envoient leurs enfants pour que vous leur donniez avant tout les principes religieux; vous ruineriez cette congrégation, en abandonnant le but qu'elle se propose, et vous vous opposeriez aux desseins que Dieu a eus en l'établissant. Que personne donc, sous prétexte qu'il doit enseigner les sciences profanes, ne néglige le catéchisme, et ne dise qu'il ne peut consacrer à cet exercice tout le temps prescrit par la règle. Souvenez-vous que votre pre-[506]-mier but est d'élever chrétiennement les enfants, que nous n'avons consenti à leur enseigner les sciences profanes que pour avoir la facilité de leur faire le catéchisme tous les jours, et par là même de graver plus profondément dans leur esprit et dans leur cœur la science du salut. L'histoire, la grammaire, le dessein linéaire, et toutes les autres connaissances de ce genre, doivent être entre vos mains comme des

appâts<sup>3</sup>, dont vous devez vous servir pour attirer et pour retenir les enfants dans vos écoles. Savez-vous ce que font les missionnaires dans les pays sauvages? Ils portent de petits miroirs, des couteaux, des étuis, et mille autres petits objets qu'ils présentent aux infidèles pour les attirer; ils promettent de leur donner ces petits objets s'ils veulent les écouter et se laisser instruire.

«Et pendant que les sauvages regardent les miroirs, le missionnaire leur parle de Dieu et les instruit des vérités de la religion. Faites-en de même à l'égard de vos enfants: montrez-leur de belles pages d'écriture, vantez-leur le dessin, la géographie, etc.; mais en leur donnant des leçons sur ces spécialités, n'oubliez pas la leçon de catéchisme, et faites en sorte qu'elle tienne toujours le premier rang. De plus, ayez soin que la religion ressorte de toutes les parties de votre enseignement, et que toutes les connaissances auxquelles vous initiez vos enfants, servent à nourrir leur foi, leur piété, leur fassent aimer la religion et les portent à Dieu».

\* \* \*

Le Père Champagnat avait un talent particulier pour faire ce qu'il conseille ici aux Frères. Dans une de ses visites, étant entré dans la classe pendant que les enfants prenaient une leçon de dessin et de géométrie, il leur demanda d'abord ce qu'ils faisaient et ce qu'ils savaient sur ces sciences; puis il ajouta: «Mes enfants, je vois avec plaisir que vous sauriez mesurer une terre; c'est très bien, vous pouvez en avoir besoin plus tard; mais n'oubliez pas aussi d'apprendre à mesurer le ciel. On apprend à mesurer le ciel, en apprenant combien il vaut, ce qu'il faut faire pour le mériter, et ce qu'il en a coûté à Jésus-Christ pour nous y donner une place! Oh! nies enfants, qu'il y a de quoi mesurer dans le ciel! qu'il est grand, qu'il est beau, qu'il est riche! Vous connaissez l'échelle de proportion, vous venez de me la montrer; sauriez-vous me dire quelle est l'échelle du ciel? Mes enfants, ce sont les commande-[507]-ments de Dieu; si vous les connaissez, et si vous les observez, ils vous serviront d'échelle pour monter au ciel?»

Une autre fois, ayant trouvé les enfants récitant l'histoire de France: «Quelle est, leur demanda-t-il, votre leçon de ce jour? —C'est le règne de Clovis, lui répondit-on». Il invita les enfants à le réciter; et lorsqu'ils en furent à la bataille de Tolbiac, il les interrompit et leur dit: «Que nous apprend cette histoire? Vous êtes embarrassés pour me répondre. Eh bien! je vais vous le dire, si vous me promettez de ne pas l'oublier. Cette histoire nous apprend trois choses.

1. Quelle est *la force et la puissance de la prière*. Clovis<sup>4</sup> ne fait que s'adresser à Dieu par une oraison jaculatoire, et cette courte prière lui obtient une grande victoire.

2. Que *la piété, c'est-à-dire la prière, est utile à tout*<sup>5</sup>, qu'elle nous obtient la protection de Dieu et le succès dans les choses temporelles, quand elles sont dans l'ordre de la Providence, comme dans les choses spirituelles.

---

<sup>3</sup> LPC 1, doc. 313, p. 567.

<sup>4</sup> «Jésus-Christ, toi qui es, selon Clotilde, le Fils de Dieu vivant, secours-moi dans ma détresse et, si tu me donnes la victoire, je croirai en toi et je me ferai baptiser» (G. KURTH, Collection, vie des Saints, à sainte Clotilde. Ed. Lecoffre, p. 53. 1905). Témoignage de Grégoire de Tours, premier historien de la Gaule, au VI<sup>ème</sup> siècle, racontant la victoire de Clovis, roi des Francs, sur les Alamans.

<sup>5</sup> I Tm 4, 8.



Ainsi, la prière peut obtenir à un général la victoire sur les ennemis de la patrie, à un ouvrier le succès dans son métier, à un écolier l'intelligence pour apprendre ses leçons et pour bien faire ses devoirs classiques.

3. Que la prière, à plus forte raison, peut nous obtenir *la victoire sur les ennemis de notre salut*. Tous les jours, mes enfants, nous sommes obligés d'aller à la guerre et de nous battre contre les démons, qui veulent nous faire offenser Dieu et nous perdre; mais nous remporterons toujours la victoire, si, comme le roi Clovis, nous prions, si nous appelons Jésus à notre secours, si, comme Clovis, nous promettons de le servir et de n'avoir point d'autre Dieu que lui».

Donnant un jour lui-même une leçon de géographie à ses Frères, et le sujet de cette leçon étant les capitales et les autres villes célèbres de l'Asie, lorsqu'on en fut à Jérusalem, «Quelle remarque, dit-il, faites-vous sur cette ville?» Après que le Frère eût répondu ce que la géographie, qu'il avait entre les mains, lui enseignait, le Père reprit: «Cette ville, depuis la mort de Notre-Seigneur, est unique dans le monde par ses vicissitudes; elle a changé dix-[508]-sept fois de maître, c'est-à-dire, qu'elle a été possédée par des princes de dix-sept dynasties différentes. Elle a appartenu et elle est encore aux ennemis les plus acharnés du christianisme; et pourtant, malgré toutes ces vicissitudes, malgré la fureur des méchants et de l'enfer, le saint Sépulcre a toujours été respecté, le culte public de la religion chrétienne s'y est constamment maintenu, le saint sacrifice de la messe y a toujours été offert, les fidèles de toutes les nations n'ont pas cessé de visiter le tombeau de Notre-Seigneur. Ainsi s'accomplit cette parole de l'Écriture, qui est une véritable prophétie; *Vous régnerez au milieu de vos ennemis*<sup>6</sup>. Le Sépulcre de Jésus-Christ reste intact, bien plus, il est respecté, vénéré, il est glorieux, quoique possédé par les méchants, par les persécuteurs de la religion chrétienne, par les ennemis du Dieu Sauveur: preuve évidente de sa toute puissance, de son pouvoir souverain et de l'amour immense qu'il a pour les hommes. Oui, c'est l'amour que Jésus-Christ a pour les pécheurs, qui le porte à laisser en leur puissance son sépulcre et tous les lieux qu'il a consacrés et sanctifiés par sa présence, par ses souffrances et par les mystères de sa sainte vie: il veut que le Calvaire, où il a souffert et où il est mort, que le tombeau où il a été enseveli, restent entre les mains de ses ennemis, pour leur rappeler sans cesse ce qu'il a fait pour leur salut. Les vicissitudes de Jérusalem sont encore l'image du pécheur qui a abandonné Dieu pour se livrer aux vices, et qui a autant de maîtres, ou plutôt de tyrans, qu'il a de passions».

C'est ainsi que le bon Père faisait ressortir la piété de toutes les leçons, et que toutes les connaissances profanes lui venaient en aide pour faire connaître à l'enfant la religion, pour la lui faire aimer et pour former tout à la fois son cœur et son esprit.

\* \* \*

Jamais le Père Champagnat n'était plus éloquent et plus pathétique que lorsqu'il parlait du catéchisme, des moyens de gagner les enfants à Dieu et du bien que peut faire un Frère qui a du zèle. Les plus indifférents, les plus froids ne pouvaient l'entendre sans se sentir pénétrés, persuadés, et sans

---

<sup>6</sup> Ps. 110, 1.

prendre la résolution de mieux faire le catéchisme. «Mes chers Frères, nous disait-il un jour, que votre emploi<sup>7</sup> est élevé aux yeux de Dieu! Que vous [509] êtes heureux d'avoir été choisis pour une fonction si noble! Vous faites ce que Jésus-Christ a fait sur la terre; vous enseignez les mêmes mystères, les mêmes vérités; vous faites ce qu'ont fait les apôtres, les docteurs de l'Eglise et les plus grands saints; vous faites un emploi que les anges vous envient et qu'il ne leur est pas donné de faire. Vous avez entre vos mains le prix du sang de Jésus-Christ; vos nombreux enfants vous seront, après Dieu, redevables de leur salut. Le divin Sauveur vous donne à cultiver la plus belle portion de son Eglise; il vous confie ceux qu'il a le plus aimés: les enfants! les enfants dont il est l'ami; les enfants qu'il appelle à lui, qu'il aime à voir autour de lui: *Laissez venir à moi les petits enfants, car le royaume du ciel est pour ceux qui leur ressemblent*<sup>8</sup>; les enfants avec lesquels il prend ses délices: *Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes*<sup>9</sup>; les enfants qu'il a caressés, et qu'il a bénis<sup>10</sup>. Et ce divin Sauveur, pour vous porter à prendre un grand soin de ces tendres enfants, pour vous porter à les respecter, à les traiter avec bonté, vous assure que *tout ce que vous faites au moindre d'entre eux, c'est à lui-même que vous le faites*<sup>11</sup>. Elever un enfant, c'est-à-dire, l'instruire des vérités de la religion, le former à la vertu et lui apprendre à aimer Dieu, c'est une fonction plus sublime et plus élevée que celle de gouverner le monde! Apprendre à un enfant une leçon de catéchisme, une prière, tel que le *Pater*, *l'Ave Maria*, c'est une action plus grande et plus méritoire aux yeux de Dieu que de gagner une bataille; un catéchisme, j'entends un catéchisme bien fait, vaut plus que les plus grandes pénitences que vous pourriez faire, c'est saint Grégoire le Grand qui nous l'enseigne. «Celui; dit ce saint Docteur, qui macère son corps par les austérités de la pénitence, est moins agréable à Dieu et a moins de mérite à ses yeux que celui que travaille à lui gagner des âmes!» Avez-vous jamais bien compris cela? Aussi Notre-Seigneur, qui est la vérité même, nous assure que *celui qui pratique, et qui enseigne aux autres les vérités chrétiennes, les commandements de Dieu, sera grand dans le royaume des cieux*<sup>12</sup>. De même que nous appelons grands parmi les hommes ceux qui se font remarquer par leur génie, l'élévation et la noblesse de leurs sentiments, par leurs actions glorieuses et leur mérite distingué; ainsi, Dieu appelle *grands* ceux qui [510] enseignent sa sainte loi et qui apprennent aux autres à l'observer par leurs leçons et par leurs bons exemples».

\* \* \*

«Mes chers Frères, nous disait-il dans une retraite, quelquefois vous êtes effrayés au souvenir des fautes de votre vie passée, vous craignez la mort, vous tremblez à la pensée de l'enfer; mais vous avez un moyen sûr et efficace de vous rendre la mort douce et de vous préserver de l'enfer. Ecoutez ce que dit le Saint-Esprit par la bouche de l'apôtre saint Jacques:

---

<sup>7</sup> Le P. Champagnat écrivait au Frère Barthélemy, le 21 janvier 1830: «Que votre occupation est relevée, qu'elle est sublime!... Que je voudrais avoir le bonheur d'enseigner, de consacrer d'une manière plus immédiate mes soins à former ces tendres enfants» (LPC 1, doc. 14, p. 53).

<sup>8</sup> Mt. 19, 14; Mc. 10, 14; Lc. 18, 16.

<sup>9</sup> Pr. 8, 31.

<sup>10</sup> Mc. 10, 16.

<sup>11</sup> Mt. 25, 40.

<sup>12</sup> Mt. 5, 19.

*Celui qui convertira un pécheur sauvera son âme de la mort et couvrira la multitude de ses péchés*<sup>13</sup>. Que de péchés vous pouvez faire éviter! que d'âmes vous pouvez sauver! que d'enfants vous pouvez préserver de l'enfer! Combien de fois vous couvrez la multitude de vos péchés, si vous remplissez bien le ministère qui vous est confié, si, par votre vigilance et une exacte surveillance, vous empêchez vos enfants d'offenser Dieu! Le nombre de fautes que vous pouvez faire éviter est incalculable. Vous avez, je suppose, cinquante, soixante, quatre-vingts, et même souvent cent enfants<sup>14</sup> dans votre classe. Si ces enfants n'étaient pas chez vous, ils seraient pour la plupart dans les rues, dans de mauvaises compagnies, où ils apprendraient à jurer, à blasphémer et à faire d'autres actions non moins mauvaises. Je dis donc que, lors même que vous n'apprendriez rien à ces enfants et que vous ne feriez que les garder et les sortir des rues, vous feriez un bien infini: car il n'est peut-être aucun de vos élèves, s'ils étaient abandonnés à eux-mêmes, qui ne commît tous les jours plusieurs fautes que vous leur faites éviter en les tenant en classe. Saint Jean-François Régis<sup>15</sup> disait: *Si je puis seulement faire éviter un seul péché, je m'estimerai bien récompensé de tous mes travaux*. Combien vous devez estimer votre état, vous qui pouvez en faire éviter des centaines tous les jours! Comptez les jours que vous avez passés à faire la classe, les enfants que vous avez instruits et surveillés; [511] vous verrez le bien que vous avez fait et celui que vous pouvez faire encore.

«Mais ici, je vous entends me faire une objection. Vous convenez qu'il y a du bien à faire parmi les enfants, et même qu'on les forme facilement à la vertu; mais vous ajoutez avec douleur qu'il en est bien peu qui conservent les principes que vous leur donnez, et que presque tous se laissent entraîner par le torrent des passions, lorsqu'ils sont parvenus à l'âge de l'adolescence. A cela je réponds que c'est déjà un grand bien de conserver ces enfants dans l'innocence pendant quelques années, de les former à la vertu et aux pratiques de la piété chrétienne, de leur donner une solide instruction religieuse et de leur procurer la grâce d'une bonne première communion. Mais le fruit de vos travaux ne se borne pas là; les enfants que vous avez élevés avec soin, ayant connu les amabilités et les charmes de la vertu, sachant par expérience combien Dieu est bon, combien on est heureux à son service, plus tard, s'ils s'égarer, leur retour à la religion sera beaucoup plus facile. Comme ils ne trouveront pas dans les plaisirs et les biens de ce monde le bonheur qu'ils s'étaient promis, ils abandonneront les sentiers du vice pour rentrer dans la voie de la vertu. Voyez l'enfant prodigue<sup>16</sup> qu'est-ce qui le porte à venir se jeter aux pieds de son bon père? C'est la comparaison qu'il fait du bonheur et des biens dont il jouissait dans la maison paternelle avec l'état malheureux où il était réduit depuis qu'il l'avait abandonnée. S'il n'avait pas connu son père et le bonheur d'être auprès de lui, il n'aurait probablement jamais pensé à venir se jeter dans ses bras et à

---

<sup>13</sup> Jc. 5, 20.

<sup>14</sup> C'est en effet le nombre des enfants que les Frères avaient, surtout dans la petite classe (LPC 2, p. 301).

<sup>15</sup> «Cent fois on lui remontra, qu'il perdoit son temps, que ces pécheresses publiques ne se convertissent presque jamais de bonne foi; qu'au moins entraînées par la force d'une longue habitude, elles retournent presque toujours à leurs premiers désordres. Quand par mes soins, répondit-il, je ne gagnerois autre chose que d'empêcher un seul péché mortel, je me tiendrois pour bien payé de mes peines» (Daubenton, La vie du Bx Jean-François Régis, 3ème édition, p. 52 Jacques Lions et Louis Bruyet, Lyon. 1717).

<sup>16</sup> Lc. 15, 11-32.

rentrer dans son amitié. Une bonne première communion est un gage de salut, j'oserais presque dire une marque de prédestination, c'est un pied dans le ciel. Nous voyons dans l'Évangile que Notre-Seigneur a apporté la grâce et le salut partout où il a été bien accueilli, et qu'il n'a prédit que des malheurs à ceux qui n'ont pas su profiter de sa visite, à ceux qui l'ont mal reçu<sup>17</sup>. Quand un homme va dans une maison avec des pensées de paix et des sentiments d'amitié, s'il y est mal traité, il se retire avec indignation, en promettant de ne jamais remettre les pieds dans cette maison. Telle est la conduite que tient ordinairement Notre-Seigneur, quand il vient dans un cœur pour la première fois; s'il y est mal reçu, s'il y trouve le péché mortel et le démon, ses ennemis, il se retire pour ne plus revenir. Une [512] des raisons pour lesquelles tant de personnes s'éloignent des sacrements, c'est qu'elles les ont profanés la première fois qu'elles s'en sont approchées. Procurer à un enfant la grâce d'une bonne première communion, c'est donc lui assurer le plus précieux de tous les biens; c'est le mettre, c'est l'établir dans la voie du salut; c'est lui donner le moyen le plus sûr et le plus efficace pour s'y maintenir et pour être toute sa vie un bon chrétien.

«Mais préparer un enfant à sa première communion n'est pas l'affaire de quelques jours, c'est l'affaire de plusieurs mois et quelquefois de plusieurs années. En effet, il faut du temps pour instruire solidement un enfant, pour le corriger de ses défauts et le former à la vertu, pour lui inspirer des sentiments de piété, lui faire aimer la loi de Dieu et lui faire prendre l'habitude des pratiques religieuses. Pareillement, c'est par des leçons souvent et longtemps répétées qu'on lui fait comprendre l'importance de la grande action qu'il va faire, et qu'on le met dans les dispositions qu'elle demande de lui. Vous devez sans doute disposer vos enfants à la première communion, par une retraite de quelques jours; mais cette retraite, qui peut produire les plus grands fruits, et que je vous recommande de faire avec tout le soin et le zèle dont vous êtes capables, n'est que la préparation prochaine et le dernier effort que vous devez faire pour mettre vos enfants en état de recevoir Jésus-Christ. La grande préparation doit commencer dès qu'ils ont huit à neuf ans; dès cet âge, il faut leur parler de cette grande action, des dispositions qu'elle demande d'eux, et leur indiquer les moyens de s'y préparer<sup>18</sup>».

Pendant huit ans que le Père Champagnat fut vicaire à Lavalla, il fit exactement ce qu'il recommande ici à ses Frères. Comme nous l'avons remarqué dans sa vie, il réunissait les tout petits enfants pour leur faire le catéchisme, leur apprendre à prier, à assister avec modestie et piété aux offices de l'Église, et pour leur parler de leur première communion. Il les confessait tous les trois mois, les surveillait pendant les offices, leur recommandait de fuir les mauvaises compagnies et d'aller aux écoles, les engageait à faire quelques prières à Notre-Seigneur, à la sainte Vierge, à leur ange gardien, pour obtenir la grâce de faire une bonne première communion. Lorsque le temps de cette première communion approchait, il les suivait de plus près, il leur faisait le catéchisme et les obligeait à assister à la sainte messe presque tous les jours, [513] les confessait plus souvent, et enfin il terminait cette longue préparation par une retraite de

---

<sup>17</sup> Mt. 11, 21; Lc. 10, 13; Mt 23, 37; Lc. 13, 34.

<sup>18</sup> «L'état de la population de la paroisse de Marthes, en 1808» indique que la première communion se faisait à 13 ans (AFM, 146.003).

plusieurs jours, pendant laquelle il était continuellement avec eux, afin de leur inspirer les saintes dispositions qui sont nécessaires pour recevoir Jésus-Christ.

En parlant de la première communion, il ne manquait jamais de recommander aux Frères de combattre la mauvaise honte qui porte souvent les enfants à dissimuler et à cacher leurs péchés. «Un des pièges les plus dangereux du démon, leur disait-il, c'est d'exagérer l'énormité des fautes, d'en donner aux jeunes gens une grande confusion, de leur faire croire que s'ils les accusent le confesseur les grondera et les empêchera de faire leur première communion. Combattez cette dangereuse tentation, et dites-leur: Mes enfants, vos fautes ne sont pas toujours aussi graves qu'elles vous le paraissent; souvent le démon vous fait croire qu'une chose est péché mortel, tandis qu'elle n'est qu'un péché fort léger; d'ailleurs, quelque grandes et quelque nombreuses que soient vos fautes, elles ne surprendront jamais le confesseur, et elles ne vous rendront pas indignes de la première communion, si vous les confessez et les détestez sincèrement. Instruisez-les avec soin de la nécessité, de l'intégrité de la confession; efforcez-vous de leur inspirer une extrême horreur du sacrilège, et faites-leur bien comprendre que le plus grand malheur qui pût leur arriver serait de profaner les sacrements. Il est de la dernière importance d'insister et de revenir souvent sur ce sujet; vos instructions, si elles sont préparées avec soin, et si vous les confirmez par quelques traits d'histoire bien choisis, ne seront jamais sans fruit».

\* \* \*

«Le véritable zèle, disait le Père Champagnat dans une autre instruction, est généreux et constant. Il doit en être ainsi; car le salut d'une âme est une grande chose, et il mérite bien qu'on l'achète par de grands sacrifices. Pour le procurer, Dieu a donné son propre Fils; pour le procurer, Notre-Seigneur s'est fait homme; il s'est assujéti à toutes nos infirmités, au péché<sup>19</sup> près; il a travaillé trente-trois ans; il a versé son sang et sacrifié sa vie; il s'est anéanti dans l'Eucharistie, et il s'immole tous les jours sur nos autels. Si nous voulons gagner les enfants à Dieu, si nous voulons coopérer à leur salut avec Jésus-Christ, il nous faut, à l'exemple du divin Sauveur, sacrifier nos travaux, nos soins, nos forces, notre santé, et, s'il est nécessaire, notre vie même. Le salut [514] d'une âme ne s'achète jamais à un moindre prix: cela se comprend, puisque cette âme a coûté le sang et la vie d'un Homme-Dieu. Un Frère qui n'a pas ce dévouement n'est pas digne de la mission qui lui est confiée. Le zèle véritablement généreux ne recule devant aucun sacrifice, il ne s'épargne jamais; il saisit toutes les occasions d'être utile aux enfants, de les instruire, de les corriger de leurs défauts, de les former à la vertu et de les porter à Dieu; il se fait tout à tous<sup>20</sup>, il prend tous les moyens, toutes les formes pour procurer leur salut. Le Frère qui ne quitte ses enfants, ni le jour, ni la nuit, qui les suit partout, qui sacrifie ses récréations, ses études, son repos, pour se trouver avec eux, pour les tenir dans le devoir et conserver leur innocence, qui, partout, est occupé de leur éducation et de leur sanctification, a un zèle véritablement généreux. Celui, au contraire, qui, tout préoccupé de sa santé, de ses petits intérêts, de ses

---

<sup>19</sup> He. 4, 15.

<sup>20</sup> 1 Co. 9, 22.

commodités, calcule les soins qu'il doit donner à ses enfants, et ne fait que ce à quoi il est rigoureusement obligé, n'a pas un zèle généreux. J'entends quelquefois des Frères qui disent que la classe est trop pénible et qui désirent d'en être déchargés; s'ils connaissaient le prix des âmes, et combien il est agréable à Dieu de contribuer au salut d'une seule, cinquante ans de classe ne leur coûteraient rien, pour mettre un seul enfant dans la voie du salut. D'autres trouvent les enfants difficiles, grossiers, ingrats, pleins de défauts, et ne peuvent se souffrir au milieu d'eux. Ces Frères n'ont point de zèle; ils n'ont pas l'esprit de leur vocation, l'esprit de Jésus-Christ, et ne savent pas ce que c'est que faire l'œuvre de Dieu. Si les enfants étaient parfaits, ils n'auraient pas besoin de vos soins, c'est parce qu'ils ont des défauts qu'il est nécessaire de leur donner une bonne éducation, et qu'il y a du mérite à les instruire, à les supporter, à les former. Voyez ce qu'il en a coûté aux apôtres pour convertir le monde: tous ont donné leur vie pour l'accomplissement de cette tâche. Voyez encore ce qu'il en coûte aux missionnaires pour instruire les sauvages du Nouveau-Monde et de l'Océanie: ils s'exposent à tous les sacrifices, à toutes les privations pour procurer le salut de ces infidèles; et nous prétendrions sauver les âmes sans souffrir! et nous chercherions une vie aisée et commode! et nous nous plaindrions, quand nous éprouvons quelques contradictions de la part des enfants ou de leurs parents! Si telle est notre conduite, hélas! que nous connaissons peu les voies de Dieu! Que nos pensées et nos sentiments sont bas et charnels! C'est par la croix [515] et les souffrances que Jésus-Christ a racheté les âmes, et nous voulons travailler à leur salut par les délices et par les satisfactions de la nature. Avec de tels sentiments est-il étonnant que nous ne fassions aucun bien et que notre ministère soit stérile!

«Mais une autre chose qui n'est pas moins nécessaire que la générosité et qui est la marque d'un véritable zèle, c'est de prier pour les enfants qui vous sont confiés. Vos instructions, vos bons avis, vos corrections même, sont une semence que vous jetez dans l'esprit et dans le cœur de vos enfants; mais pour lever et pour porter du fruit, cette semence doit être arrosée par la prière. Sans humidité, la terre ne produit rien; sans prière nous ne pouvons rien faire ni pour nous, ni pour les autres. Plus certains enfants ont des défauts, plus ils sont difficiles à conduire, à former, moins ils profitent de vos instructions et de vos soins, plus vous devez prier pour eux. De tels enfants ne se gagnent à Dieu que par la prière; recommandez-les donc tous les jours à Notre-Seigneur et à la sainte Vierge. Votre persévérance à prier pour eux est le plus grand acte de charité que vous puissiez exercer à leur égard, et le moyen le plus sûr de les changer et de les ramener dans les sentiers de la vertu».

Après ce discours qu'il avait prononcé avec beaucoup d'énergie, s'étant arrêté un instant pour respirer, un Frère profita de ce moment de repos, et se leva pour lui demander si les jours de fêtes de la sainte Vierge et autres, lorsqu'on fait les offices de l'Eglise, les Frères ne feraient pas bien de donner un congé entier aux enfants, afin d'avoir plus de temps pour se recueillir et pour prier. «Mon cher ami, lui répliqua le Père, vous ne pouvez rien faire de mieux ces jours-là que d'être au milieu de vos enfants. Réunir ces petits enfants chez vous, les faire prier, leur faire apprendre et réciter l'Evangile, leur donner une petite instruction sur le mystère du jour, les conduire aux offices, c'est pour vous la plus excellente de toutes les prières;

c'est un acte de charité et de zèle qui sera plus agréable à Marie que si vous étiez tout le jour prosterné aux pieds de ses autels. D'ailleurs, vous ne pouvez choisir une occasion plus favorable pour faire à vos enfants un catéchisme sur la sainte Vierge, et je ne pense pas qu'il y ait un seul Frère qui se décidât à passer une fête de celle qui est la Mère, la Patronne, le Modèle et la première Supérieure des membres de l'Institut, sans parler d'elle aux enfants. Car, un véritable Frère de Marie ne se contente pas d'aimer et de servir cette auguste Vierge, il s'efforce de la faire aimer et servir par tous ses élèves, et il prend tous les moyens que lui suggèrent son zèle et sa piété pour leur inspirer un profond respect, une confiance [516] sans bornes et un amour tout filial pour cette divine Mère. La dévotion à Marie aime à se répandre, et c'est une preuve que l'on n'a pas cette précieuse dévotion, quand on ne cherche pas à la communiquer, et qu'on a peu de zèle pour étendre et pour propager le culte de la sainte Vierge».

\* \* \*

La règle prescrit de faire le catéchisme deux fois le jour. Dans les commencements, on le faisait même trois fois: car tous les soirs, à la tombée de la nuit, les enfants du bourg, soit ceux qui fréquentaient l'école, soit ceux qui n'y venaient pas, se réunissaient à l'établissement, et un Frère leur faisait le catéchisme pendant une heure; en outre, les frères allaient encore, particulièrement le jeudi et le dimanche, faire le catéchisme dans les hameaux de la paroisse. Plus tard, quelques jeunes Frères ayant laissé s'affaiblir en eux cet esprit de zèle dont les anciens Frères étaient animés, crurent qu'il suffirait de faire le catéchisme une fois le jour. Ils en firent la proposition au Père Champagnat, et pour la lui faire agréer et le porter à entrer dans leurs vues, ils lui dirent que le temps leur manquait pour les autres parties de l'enseignement. «Mes amis, leur répondit le Père, dans notre règlement, nous avons donné à chaque spécialité que vous devez enseigner, le temps convenable; et lors même que ce temps serait court pour quelques-unes des sciences marquées dans votre programme, ce n'est pas le catéchisme qu'il faudrait retrancher, car ce serait abandonner notre but; mais quelque-une des parties de l'enseignement primaire qui sont moins essentielles. — Mon Père, répliqua un des Frères, elles me paraissent toutes nécessaires pour le succès des écoles. — Oui, mais le catéchisme sert plus que toutes les sciences à la prospérité des écoles, et de plus il est nécessaire à l'enfant pour sa bonne conduite, pour le succès des affaires temporelles dont il sera chargé, et surtout pour la réussite de la grande affaire de son éternité. — Mon Père, permettez que je vous fasse observer que les Frères de la Doctrine chrétienne, qui sans doute tiennent autant que nous au catéchisme, ne le font qu'une fois le jour. — Cela ne prouve nullement que vous ne deviez le faire vous autres qu'une seule fois.

1. Parce qu'il est bien probable que si le vénérable abbé de la Salle fondait aujourd'hui son Institut, il prescrirait à ses Frères de faire le catéchisme deux fois par jour. En effet, quand la congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes fut fondée, il y a plus de cent cinquante ans, les parents qui, à cette époque, étaient éminemment religieux, faisaient eux-mêmes l'éducation de [517] leurs enfants, et les Frères n'avaient qu'à compléter dans leurs écoles les instructions reçues dans la famille.

Aujourd'hui, les choses sont malheureusement bien changées; les parents, pour la plupart ne connaissent ni ne pratiquent la religion; ils sont entièrement livrés au soin de leurs affaires temporelles, et ne s'occupent pas de l'éducation de leurs enfants; ils se reposent totalement sur vous de ce soin. Il est donc nécessaire, dans le temps où nous vivons, de faire plus souvent le catéchisme dans les écoles qu'on ne l'y faisait autrefois.

2. Parce que nous n'avons pas les enfants autant de temps que les Frères des Ecoles Chrétiennes. Dans les villes, les enfants viennent plus jeunes à l'école; ils y viennent plus longtemps et plus assidûment. En outre, ils sont ordinairement plus intelligents, et étant habitués à parler français<sup>21</sup>, ils comprennent beaucoup mieux les instructions des Frères. Quant à nous, nos écoles étant presque toutes dans les campagnes, nous n'avons les enfants que quelques mois<sup>22</sup> de l'année; souvent, ils sont déjà grands quand on nous les envoie; et, dès qu'ils peuvent travailler, on les retire. Il est donc nécessaire que nous profitions du peu de temps que nous les avons, pour les instruire suffisamment des vérités du salut, et pour cela que nous fassions le catéchisme deux fois le jour. Bien souvent, il est arrivé qu'il a fallu le faire trois fois à l'époque d'une première communion, sans cela les enfants n'auraient pas été préparés convenablement. D'ailleurs, quoique nous fassions le catéchisme deux fois le jour, nous ne donnons pas plus de temps à cet exercice que les Frères des Ecoles Chrétiennes, lesquels y consacrent demi-heure les jours ordinaires, une heure les veilles de congé et une heure et demie les jours de dimanches et de fêtes, ce qui leur fait cinq heures par semaine. Or nous n'en avons pas davantage<sup>23</sup>».

518

\* \* \*

Mais ce n'est pas seulement dans ses instructions que le Père Champagnat s'efforçait d'inspirer à ses Frères un saint zèle pour la sanctification des enfants; dans ses entretiens particuliers et dans ses lettres, il revenait sans cesse sur ce même sujet. «Je désire et je souhaite, dit-il dans une circulaire adressée à toutes les maisons de l'Institut<sup>24</sup>, qu'à l'exemple de Jésus-Christ, notre divin modèle, vous ayez une tendre affection pour les enfants. Rompez-leur avec un saint zèle le pain spirituel de la religion; faites tous vos efforts pour les former à la piété et pour graver dans leur cœur des sentiments de vertu qui ne s'en effacent jamais».

«Dites à vos enfants, écrit-il à un Frère<sup>25</sup>, que Dieu aime bien tous ceux d'entre eux qui sont sages, parce qu'ils ressemblent à Jésus, qui est infiniment sage; et qu'il aime encore ceux qui ne le sont pas, parce qu'il

---

<sup>21</sup> Les enfants de la campagne parlaient le dialecte de leur région.

<sup>22</sup> Pour le plus grand nombre, de la Toussaint à Pâques. Cependant à cette époque, les enfants «n'étaient jamais au même point: l'un était rentré en classe au mois d'octobre, tel autre en novembre, tel autre en décembre ou plus tard. A ces rentrées échelonnées tout au long de l'année scolaire — celle de Pâques était aussi importante que celle de la Toussaint — s'ajoutaient les irrégularités de la fréquentation quotidienne» (Antoine PROST, *L'enseignement en France de 1800 à 1967*, p. 115. Ad. Armand Colin. 1968).

<sup>23</sup> «Ils (les Frères) feront pour ce sujet tous les jours le catéchisme pendant une demi-heure, les veilles de congés de tout le jour pendant une heure et les dimanches et fêtes pendant une heure et demie» (Règles communes de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes. Manuscrit de l'année 1705, folio 28).

<sup>24</sup> LPC 1, doc. 63, p. 157.

<sup>25</sup> Lettre du 21 janvier 1830, au Frère Barthélemy (LPC 1, doc. 14, p. 53).



espère qu'ils le deviendront. Dites-leur aussi que la sainte Vierge les aime; parce qu'elle est spécialement la mère de tous les enfants, qui sont dans nos écoles».

Après avoir donné d'excellents conseils à un Frère<sup>26</sup> directeur pour l'aider à faire le bien dans la position pénible où il se trouvait; «Ne cessez, lui recommande-t-il, de rappeler à vos enfants qu'ils sont les amis des saints, les enfants de Marie, les membres et les cohéritiers de Jésus-Christ; que leur cœur fait envie à ce divin Sauveur, qu'il en est jaloux, que c'est avec la plus grande peine qu'il voit le démon s'en emparer, qu'il serait prêt, s'il était nécessaire, à mourir de nouveau sur la croix pour leur prouver son amour». Ajoutez-leur: «Savez-vous, mes enfants, pourquoi Dieu vous aime tant? C'est parce que vous êtes le prix du sang de Jésus-Christ, et que vous pouvez devenir de grands saints sans beaucoup de peine, si vous le voulez bien: car le bon Jésus promet de vous prendre sur ses épaules<sup>27</sup>, afin de vous éviter la peine de marcher! Oh! qu'ils sont donc malheureux ceux d'entre vous qui étudient avec peine et dégoût leur catéchisme, qui l'apprennent mal; ils n'auront pas le bonheur de connaître Jésus-Christ et de l'aimer».

«Efforcez-vous de bien faire le catéchisme, écrit-il à un autre<sup>28</sup>, n'épargnez rien pour former vos enfants à la vertu; faites-[519]-leur bien comprendre que, sans la piété, sans la crainte de Dieu, ils ne seront jamais heureux; qu'il n'y a point de paix pour l'impie, que Dieu seul peut faire leur bonheur, parce que c'est pour lui seul qu'ils ont été créés. Mes bons amis, dit-il aux Frères<sup>29</sup> d'un autre établissement, mettez-vous en quatre pour faire marcher votre école. Ne perdez jamais de vue le grand bien que vous pouvez faire; ce bien et la grande récompense qui vous attend, ne peuvent manquer de vous donner du zèle et du courage. Voyez la tendre affection que le Sauveur du monde a pour les enfants; il reprend ouvertement les apôtres de ce qu'ils les éloignent de sa personne<sup>30</sup>. Vous, mes amis, non seulement vous n'empêchez pas les enfants d'approcher de ce divin Sauveur; mais même vous faites tous vos efforts pour les lui conduire. Oh! que vous serez favorablement reçus de lui à votre mort! Qu'il paiera généreusement les peines et les sacrifices que vous coûte l'éducation de vos élèves! Quelle gloire, quelle félicité vous prépare ce maître si libéral, qui ne laisse pas un verre d'eau<sup>31</sup> sans récompense, et qui s'est engagé à regarder et à payer comme fait à lui-même tout ce que vous faites à ces petits enfants!»

\* \* \*

«Vous me demandez, répondait-il à un Frère directeur, les moyens les plus propres pour réussir dans votre emploi et pour faire prospérer votre établissement. Voici ceux que je crois les meilleurs:

1. Intéressez la sainte Vierge en votre faveur, et pour cela n'oubliez pas de la regarder comme la première Supérieure de votre maison, et en conséquence ne faites rien de grave sans la consulter; mettez sous sa

---

<sup>26</sup> Lettre du 1er novembre 1831, au Frère Barthélemy (LPC 1, doc. 24, p. 72). La transcription du Frère Jean-Baptiste n'est pas fidèle.

<sup>27</sup> Lc. 15, 5.

<sup>28</sup> Lettre du 3 janvier 1831, au Frère Barthélemy (LPC 1, doc. 19, p. 61).

<sup>29</sup> Lettre du 4 février 1831, aux Frères Antoine et Gonzague (LPC 1, doc. 20, p. 63).

<sup>30</sup> Mt. 19, 13; Mc 10, 13.16.

<sup>31</sup> Mt. 10, 42.

protection votre personne, vos Frères, vos enfants, toute votre école; faites tout ce qui dépend de vous pour la faire honorer et pour inspirer sa dévotion; adressez-vous à elle dans tous vos besoins, et dites-lui qu'après que vous aurez fait votre possible, tant pis pour elle si ses affaires ne vont pas<sup>32</sup>.

## 520

2. Prenez un grand soin des enfants pauvres, des plus ignorants et de ceux qui sont les plus bornés, témoignez à ces sortes d'enfants beaucoup de bonté, interrogez-les souvent, et ne craignez pas de montrer en toute occasion que vous les estimez et que vous les aimez d'autant plus qu'ils sont moins pourvus des avantages et des biens de la nature. Les enfants pauvres sont dans une classe ce que les malades sont dans une maison: un sujet de bénédiction et de prospérité, quand on les regarde des yeux de la foi, et qu'on les honore comme les membres souffrants de Jésus-Christ.

3. Combattez sans cesse le péché; et, à cette fin, exercez une vigilance continuelle sur vos enfants: car ce n'est qu'à cette condition que vous pouvez conserver leur innocence et leur faire éviter le mal. Efforcez-vous d'inspirer une extrême horreur du péché mortel, et souvenez-vous que si vous avez le bonheur d'en préserver vos enfants et de le bannir de votre établissement, Dieu bénira infailliblement votre école. C'est ici que l'on peut dire avec l'apôtre: Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous<sup>33</sup>? Si Dieu est au milieu de vous et de vos enfants par sa grâce et son amour, rien ne pourra vous nuire. Au contraire, si le péché et le démon s'introduisent dans votre maison, elle périra; ou du moins elle sera sur le penchant de sa ruine, quand même vous auriez la protection des autorités et de toutes les personnes influentes du pays. Employez, mon cher Frère, ces trois moyens, et je répons du succès de votre établissement, dites à vos enfants que je ne monte jamais au saint autel sans penser à vous et à eux. Puis il ajoutait: Oh! que je voudrais avoir le bonheur d'instruire les enfants et de consacrer d'une manière plus directe mes soins à les former à la vertu<sup>34</sup>!»

Nous ne pouvons mieux finir ce chapitre qu'en rapportant de quelle manière le pieux Fondateur terminait lui-même quelquefois ses instructions sur la nécessité de faire le catéchisme. Après avoir dit tout ce que son zèle lui suggérait pour faire comprendre aux Frères leurs obligations sur ce point important, il concluait en s'écriant: «En vous parlant de la sorte, je remplis un devoir de conscience; c'est à vous maintenant à faire le vôtre. Si vous y manquez, si vous négligez d'instruire vos enfants, de les former à la piété, vous pouvez vous rendre très coupables, vous répondrez à Dieu de l'âme de chacun d'eux, et il vous demandera compte de toutes les fautes que l'ignorance de la religion et le défaut d'éducation leur auront fait commettre».

---

<sup>32</sup> Frère Jean-Baptiste transcrit un passage de la lettre du 4 février 1831, aux Frères Antoine et Gonzague (LPC 1, doc. 20, lignes 22-26, p. 64) Cite-t-il une autre lettre que nous ne possédons pas ou fait-il un amalgame de plusieurs lettres? Ce qui est sûr, c'est que le P. Champagnat n'avait pas l'habitude d'écrire de si longues lettres.

<sup>33</sup> Rm. 8, 31.

<sup>34</sup> LPC 1, doc. 14, p. 54.

## CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME

*De sa charité pour les pauvres.*

Le Père Champagnat ne bornait pas sa charité aux œuvres spirituelles de miséricorde; il assistait encore les pauvres dans leurs besoins, autant que ses faibles ressources lui en laissaient le pouvoir. Le bien qu'il leur faisait avait trois causes: 1. son bon cœur, qui ne lui permettait pas de voir souffrir le prochain, sans en être touché de compassion et sans se sentir porté à le soulager; 2. le respect profond et l'amour qu'il avait pour Notre-Seigneur fait pauvre pour nous, et dont les indigents sont les images et rappellent le souvenir; 3. le désir ardent qu'il avait de travailler au salut des âmes, désir que l'aumône lui donnait occasion de satisfaire. Aussi, en donnant l'aumône, il adressait presque toujours quelques paroles d'édification à celui qui la sollicitait. Si c'était un enfant, il s'assurait s'il connaissait les principaux mystères de la religion, et lui faisait, selon le besoin, ou une exhortation, ou une courte instruction. Dans un voyage qu'il fit à Paris, comme il descendait de voiture à une montée, plusieurs petits enfants s'approchèrent de lui et lui demandèrent, selon leur habitude, un petit sou. «Je veux bien vous le donner, leur répondit-il, si vous savez votre catéchisme». Il se mit donc à les interroger sur les principaux mystères, et il eut la douleur de trouver un petit garçon de dix ans qui les ignorait complètement. En lui donnant l'aumône, il lui dit: «Mon enfant, dans un mois je repasserai, et si vous avez appris les mystères, je vous donnerai cinq<sup>1</sup> sous». L'enfant lui promit de se les faire répéter par ses camarades ou par quelque autre personne, et il tint parole. En repassant, le Père vit ce petit garçon courir à lui, et lui crier: «M. le curé, j'ai appris mon catéchisme, donnez-moi les cinq sous que vous m'avez promis!» Il savait en effet très bien les mystères, et ce fut avec une grande consolation que le Père Champagnat lui donna la récompense qu'il attendait.

522

Quand il fut placé vicaire à Lavalla, il trouva un certain nombre de parents pauvres et négligents qui laissaient leurs enfants dans l'ignorance des vérités de la religion, ne les envoyant ni à l'école, ni au catéchisme; il prit ces enfants, les plaça chez les Frères, et se chargea de les nourrir et de les habiller. La première année, il en eut douze<sup>2</sup>; les années suivantes, ce nombre augmenta encore, et il en reçut autant que la maison put en contenir. Il ne bornait pas ses charités aux enfants seuls, tous les pauvres de la paroisse en ressentaient les effets; il n'y en avait pas un qui ne recourût à lui et qui n'en fût assisté. Aux uns il procurait du pain, à d'autres des habits, du linge; il faisait préparer des aliments convenables à ceux qui étaient malades, et les faisait garder pendant la nuit par deux Frères ou par quelque autre personne charitable. Un jour, on vint l'appeler pour un malade; il

<sup>1</sup> Cinq sous équivalent au quart de un franc. Le salaire journalier d'un bon ouvrier peut être estimé à environ 3 francs en 1838.

<sup>2</sup> Le P. Champagnat écrit à Frère Jean-Marie Granjon, le 1er décembre 1823: «Quant à La Valla, il paraît que nous aurons assez d'enfants et assez de pauvres. Dieu merci, nous ferons comme nous pourrions pour les nourrir» (LPC 1, doc. 1, p. 30). Cf. OME, doc. 166 [17], p. 445).

s'empresse de le visiter, et trouve un malheureux couvert d'ulcères, couché sur un peu de paille, et n'ayant que des lambeaux pour couvrir sa nudité et ses plaies. Touché d'une profonde compassion à la vue de tant de souffrances et d'une si grande indigence, il adresse d'abord des paroles de consolation au malade; puis, il court chez lui, fait appeler le Frère économe, et lui ordonne de porter tout de suite une paillasse, des draps et des couvertures au pauvre qu'il vient de voir. «Mais, mon Père, lui fit observer le Frère, nous n'avons point de paillasse libre. — Comment, répliqua le Père, vous ne trouvez pas une seule paillasse dans la maison? — Non, il n'y en a pas une seule, et vous devez vous rappeler que j'ai donné la dernière les jours passés. — Eh bien! reprit-il, prenez celle de mon lit, et portez-la à l'instant à ce pauvre malade». Souvent, il lui est arrivé de se dépouiller lui-même pour assister les pauvres, ou pour procurer à ses Frères ce qui leur manquait.

\* \* \*

Une autre fois, il fut prié par une personne pieuse de visiter un malheureux qui, bien qu'estropié, malade et plongé dans la plus profonde misère, vomissait d'horribles blasphèmes contre la religion et de grossières injures contre ceux qui avaient la charité de le visiter et de lui porter quelque secours. Le Père n'épargna rien pour toucher ce cœur endurci; mais tout fut inutile, il fut [523] obligé de se retirer pour ne pas donner occasion à de nouveaux blasphèmes. Arrivé à la maison, il dit au Frère chargé de porter les aumônes aux malades: «Il n'y a qu'un moyen de gagner cet homme, c'est de lui faire du bien et de ne répondre à ses injures que par des services. C'est la charité, et la charité seule, qui peut opérer sa conversion. Ainsi, il faut lui procurer tout ce qui lui est nécessaire, être toujours quelqu'un à côté de lui pour le servir, le veiller même pendant la nuit, lui parler avec une grande douceur et une grande bonté, prier beaucoup pour sa conversion, mais éviter pendant quelque temps de lui parler de religion, afin de ne pas donner lieu à ses blasphèmes; le bon Dieu fera le reste». On suivit exactement ces sages conseils, et ils eurent leur plein effet. Le malade, se voyant entouré de tant de soins, et traité avec tant de charité, en fut touché, et s'écria un jour: «Oh! je vois bien que la religion est vraie, puisqu'elle inspire un si grand dévouement et une si grande charité; elle seule peut vous engager non seulement à me supporter, ce qui serait déjà beaucoup, mais encore à me servir et à me prodiguer plus de soins que ne pourraient m'en donner des parents et des domestiques, si j'en avais». Il pria qu'on fît venir le Père Champagnat, auquel il se confessa, après lui avoir demandé plusieurs fois pardon pour l'avoir si mal reçu la première fois. Cet homme mourut quelque temps après, muni de tous les sacrements et dans les sentiments les plus chrétiens.

\* \* \*

Vers le même temps, il fut appelé auprès d'une femme malade pour la confesser; il la trouva dans un grand dénuement et manquant même de bois pour se chauffer. Il la confessa, la consola, l'exhorta à mettre sa confiance en Dieu, à lui offrir ses souffrances et ses privations; mais comprenant que, dans une pareille situation, des paroles de consolation ne suffisent pas, il lui fit porter tout ce qui était nécessaire en aliments, en linge et en combustible.

Il lui procura en outre une garde pendant le jour et pendant la nuit, et il engagea un médecin à la voir et à lui donner par charité les secours de son art. Cette femme étant morte, il se chargea d'un enfant qu'elle laissait. Cet enfant, par suite de la longue maladie de sa mère et de son extrême pauvreté, n'avait reçu aucun principe religieux, et déjà il avait contracté des habitudes vicieuses qui, ayant gâté son caractère et son cœur, rendirent longtemps inutiles les soins qu'on prit de lui. Les Frères, auxquels le Père le confia, ne le laissèrent manquer de rien, soit pour la nourriture, soit pour l'habillement. Ils lui firent suivre la classe, s'effor-<sup>[524]</sup>-cèrent de lui inculquer les principes religieux, de le corriger de ses défauts et de ses mauvaises habitudes; mais, au lieu de profiter des soins qu'on lui prodiguait et de s'en montrer reconnaissant, il ne répondit, aux bontés qu'on avait pour lui, que par des injures, par l'ingratitude et l'insubordination. Habitué à vivre en vagabond et à suivre en toute liberté ses mauvais penchants, il ne put supporter la contrainte que demandait de lui la vie réglée d'une maison d'éducation, ni les leçons et les avertissements tout paternels des Frères. Il s'enfuit plusieurs fois, aimant mieux mendier son pain et vivre dans l'indigence, que de plier sa volonté rebelle et de se soumettre à la discipline de l'école. Les Frères le firent rentrer chaque fois dans la maison, et prirent tous les moyens que le zèle leur suggéra pour le corriger, pour se l'attacher et pour lui inspirer de meilleurs sentiments; mais découragés par le peu de succès de leurs efforts, ils finirent par prier le Père de l'abandonner à son malheureux sort: «Car, lui dirent-ils, nous perdons notre temps avec cet enfant, et tôt ou tard nous serons forcés de le renvoyer». Le pieux Fondateur, dont le zèle était plus constant et plus indulgent, les engagea d'abord à prendre patience et à prier pour ce petit malheureux, mais voyant qu'ils persistaient à demander qu'il fût congédié, il leur dit: «Mes amis, si vous ne voulez que vous débarrasser de ce pauvre orphe-<sup>[525]</sup>-lin, ce sera chose bientôt faite; mais quel mérite y a-t-il à le jeter dans la rue? Si vous l'abandonnez, n'est-il pas à craindre que Dieu vous demande compte de son âme? N'avez-vous pas à craindre aussi de perdre l'occasion d'exercer la charité, le zèle et, par là même, de vous priver du mérite de ramener cet enfant dans les sentiers de la vertu? Si vous le rejetez, Dieu donnera à quelqu'autre le soin et la grâce de l'élever; et vous regretterez, mais trop tard, de vous être privés vous-mêmes, par votre impatience, de cette glorieuse mission. Nous avons adopté cet enfant, il ne nous est plus permis de l'abandonner; il faut que nous le gardions, bien qu'il soit très pénible, qu'il ne réponde pas à nos soins, et nous devons travailler sans relâche à le rendre tel que nous le désirons. Au reste, ajouta-t-il, prenez courage; Dieu ne permettra pas que tant de sacrifices que vous faites pour cet orphelin, que tant d'actes de charité que vous exercez à son égard soient sans fruit; recommandez-lui cet enfant et bientôt, j'en ai la ferme confiance, il vous donnera autant de consolation qu'il vous a causé de peines». En effet, peu de temps après, cet enfant qui, pendant plusieurs années, avait par sa mauvaise conduite donné tant d'ennuis aux Frères, changea entièrement; il devint doux, docile, sage, pieux comme un ange. Après avoir fait sa première communion dans les dispositions les plus édifiantes, il demanda à être admis au nombre des Frères; et cette faveur lui fut accordée. Plein d'estime pour sa

vocation, il fut un Frère<sup>3</sup> pieux, régulier, obéissant, et mourut en prédestiné à l'âge de vingt-et-un ans, entre les bras du Père Champagnat, après l'avoir remercié de tout ce qu'il avait fait pour lui.

\* \* \*

Cette histoire nous rappelle les avis que le pieux Fondateur donnait aux Frères au sujet des enfants qui se mettent dans le cas de se faire renvoyer de l'école. «L'expulsion d'un enfant, disait-il, est une chose extrêmement grave; c'est le dernier et le plus terrible des châtiments. Les fautes qui exigent qu'on en vienne à cette fâcheuse extrémité, sont rares parmi les enfants, quand la classe est parfaitement disciplinée et que le maître a su conserver toute son autorité. Si vous me demandez quelles sont les fautes qui nécessitent ce châtiment, je vous répondrai que je n'en connais aucune qui de sa nature mérite cette punition, si l'enfant [526] qui s'est rendu coupable, est susceptible d'amendement et s'il a la volonté sincère de se corriger. L'expulsion n'est, en un mot, que pour les incorrigibles et pour ceux dont les vices répandent la contagion dans une école. Avant de renvoyer un enfant il est donc nécessaire:

1. D'être parfaitement certain de sa culpabilité et de la gravité de ses fautes.

2. D'être également certain qu'il y a contagion et que l'enfant est ce qu'on appelle une brebis galeuse.

3. D'avoir épuisé les remèdes propres à le corriger et à empêcher la contagion.

4. De prier, de réfléchir, de prendre conseil; car une affaire de cette importance doit être traitée d'abord avec Dieu, et la prudence demande que l'on prenne tous les moyens que la charité réclame en pareil cas pour assurer la justice de cette mesure.

«Ce n'est donc pas sans raison que j'ai dit que l'expulsion est un châtiment extrêmement grave, et qu'il doit être très rare. L'infliger à un enfant parce qu'il a bravé une menace imprudente que l'on a faite, parce que son caractère n'est pas sympathique et déplaît, parce que cet enfant est dissipé et difficile à contenir, qu'il s'absente facilement de l'école ou manque même quelquefois les offices, qu'il n'a pas accompli certaines pénitences qu'on lui avait imposées, ou pour toute autre faute de ce genre, c'est faillir à son devoir, c'est pécher contre la justice, c'est diffamer un enfant devant toute une paroisse: car l'expulsion suppose des fautes graves et une conduite scandaleuse. Quand l'expulsion n'est pas suffisamment motivée, elle provoque les murmures et les plaintes du public; elle excite la colère et la haine des parents dont les enfants ont été expulsés; elle aliène l'esprit de ces enfants et les irrite pour toujours contre les Frères. Celui qui pèsera ces fâcheuses conséquences, se gardera bien de se monter la tête, de renvoyer un enfant dans un moment d'humeur, de passion, ou pour des fautes qui, toutes graves qu'elles paraissent, ne sont pas de nature à nuire aux autres enfants, à exposer leur innocence, à leur communiquer le mauvais esprit et à compromettre gravement la discipline de l'école. Le renvoi d'un élève à quelque classe qu'il appartienne, est exclusivement réservé au Frère directeur, et un Frère en second qui se permettrait d'infliger ce châtiment de

---

<sup>3</sup> Il s'agit du Frère Nilamon (Jean-Baptiste Berne) mort en 1830 (BI XXVIII, pp. 409-413).

sa propre autorité, manquerait essentiellement à son devoir. Quand un enfant se met dans le cas d'être expulsé, il faut l'engager à se retirer de lui-même, ou faire appeler les parents, et après leur avoir fait connaître la conduite de leur enfant les prier de le retirer, afin de s'éviter le désagrément de le voir renvoyer de l'école».

527

\* \* \*

Les besoins des pauvres préoccupaient sans cesse le bon Père, il en parlait en toute occasion. S'il voyait quelqu'un prodiguer les choses: «Vous ne faites pas attention, lui disait-il, que beaucoup d'indigents sont privés du nécessaire, et s'estimeraient heureux d'avoir ce que vous usez mal à propos, et ce que vous laissez gâter. Nous serions bien coupables, répétait-il souvent, si nous faisons des dépenses inutiles, et si nous cherchions le superflu, tandis qu'un si grand nombre de pauvres manquent de pain et de vêtements. Ce n'est pas avoir la charité que d'être insensible aux misères et aux privations des membres souffrants de Jésus-Christ, et de ne pas profiter des moyens que l'on peut trouver de les assister en prenant soin des choses. Les saints, qui avaient un grand amour pour Dieu, aimaient les pauvres comme leurs frères. Aussi, ils se privaient du nécessaire et se dépouillaient pour les secourir».

Au commencement de chaque hiver le pieux Fondateur faisait raccommoder tous les habits usés qui se trouvaient dans la maison<sup>4</sup>; il en faisait faire des paquets qu'il envoyait aux Frères qui étaient dans les montagnes, les chargeant de les distribuer aux pauvres. Comme quelqu'un lui représentait qu'il en coûtait beaucoup pour faire raccommoder ces habits, qu'il serait plus court de les donner tels qu'ils étaient, et que les pauvres les raccommoderaient bien eux-mêmes: «Que la chose soit plus courte, lui répliqua-t-il, je n'ai nulle peine à le croire; mais les pauvres en seront-ils plus contents, et la charité que nous leur ferons en sera-t-elle plus grande? C'est ce dont je doute. Si vous donnez ces habits tels qu'ils sont, plusieurs pauvres ne se donneront pas la peine de les rapiécer, et après les avoir portés quelques jours ils ne pourront plus s'en servir; d'autres n'auront pas le fil et les pièces nécessaires pour les réparer. Mieux vaut qu'il en coûte un peu plus à la maison et que la chose soit faite comme il convient».

Un autre acte de charité que le Père Champagnat exerça dans les dernières années de sa vie, fut de se charger et de prendre soin d'un certain nombre de vieillards<sup>5</sup>, qui n'ayant point de for-[528]-tune et ne pouvant plus gagner leur vie, se trouvaient exposés aux plus dures privations. Il leur donnait un Frère pour les servir, leur procurait tout ce qui leur était nécessaire, et ne demandait d'eux autre chose sinon qu'ils vécussent en bons chrétiens. Plusieurs de ces vieillards étaient chargés de maladies dégoûtantes; quelques-uns joignaient aux maux du corps des infirmités morales qui les rendaient extrêmement pénibles et difficiles à servir. Mais la

---

<sup>4</sup> «On vous recommande de mettre dans vos paquets, le mauvais linge et les vieux habits qui ne peuvent plus servir et de les envoyer...» (LPC 1, doc. 266, p. 500, lignes 29-33).

<sup>5</sup> Cf. A. Balko, «La bâtisse des infirmes» FMS, No 26, p. 205. 1975. Le 1er décembre 1832, dans son livre de comptes (folio 37) le P. Champagnat écrit: «Aujourd'hui, samedi, 1er décembre mil huit cent trente-deux, jour heureux, jour fortuné où nous avons contribué à une bonne œuvre faite par Mademoiselle Fournas, en recevant deux infirmes incurables».

charité, qui est patiente, qui souffre tout<sup>6</sup>, qui ne se rebute de rien, fut plus grande dans notre vénéré Père que toutes ces misères. Il n'est pas nécessaire de dire qu'il ne se contenta pas de pourvoir à leurs besoins physiques et de soulager leurs souffrances corporelles; son zèle le porta surtout à la réception des sacrements, à les former à la prière, et à leur apprendre à sanctifier leurs souffrances par la résignation à la volonté de Dieu et par l'union aux souffrances de Jésus-Christ. Par ses conseils, ces vieillards se faisaient un règlement de vie, partageant leur temps entre la prière et une occupation en rapport avec leurs forces et leur santé. L'assistance à la sainte messe, les pieuses lectures, le chapelet, la visite au saint Sacrement étaient leurs exercices journaliers. Un Frère était chargé de veiller sur leur conduite, de les avertir au besoin, s'ils venaient à s'oublier; il faisait avec eux les exercices religieux, et les aidait à s'en acquitter avec piété. Tous ces vieillards terminèrent leur vie dans les dispositions les plus chrétiennes, et laissèrent au Père Champagnat la consolation d'avoir été utile à leur âme encore plus qu'à leur corps<sup>7</sup>.

L'esprit de foi, dont le pieux Fondateur était animé, lui montrant dans les pauvres l'image de Jésus-Christ fait pauvre pour nous, il leur portait un grand respect; et s'il ne lui était pas toujours permis de les assister, il leur donnait du moins toutes les consolations, tous les encouragements et toutes les preuves d'intérêt qu'il lui était possible. Se trouvant en visite dans un établissement, il sembla remarquer en passant que le Frère portier avait dit quelques paroles outrageantes à un pauvre qui s'était présenté à la porte. Comme il n'avait pas compris parfaitement le sens des paroles, et que d'ailleurs il était très occupé dans ce moment, il ne crut pas devoir relever la chose. Mais la nuit d'après, la pensée lui en étant revenue, il éprouva de cuisants remords de n'avoir pas réprimandé le Frère, et le lendemain il l'envoya chercher pour [529] avoir avec lui une explication à ce sujet. Le Frère lui avoua qu'à la vérité il avait parlé à ce pauvre d'une manière un peu dure en apparence; mais il lui fit observer que cette forme de langage était nécessaire pour se débarrasser d'un homme qui abusait de la bonté et de la charité que l'on avait pour lui. Bien que la vertu et le caractère du Frère dussent donner toute créance à ses paroles, et que le Père, après beaucoup de questions, en parût satisfait, il retourna tout exprès dans cette maison<sup>8</sup>, qui n'était éloignée que de trois lieues de l'Hermitage, pour voir un ecclésiastique du pays qui pouvait lui donner quelques renseignements sur le fait, parce qu'il en avait été témoin; et il ne fut entièrement rassuré que lorsque cet ecclésiastique lui eut dit que le Frère n'était nullement répréhensible, et que le caractère et le défaut de raison du pauvre rendaient nécessaires cette façon d'agir à son égard.

Ne pouvant procurer aux indigents tous les secours corporels qu'il aurait voulu, parce que son état et ses ressources ne le lui permettaient pas, il s'en dédommagea amplement, en formant des maîtres pour donner aux enfants pauvres<sup>9</sup> l'instruction primaire et l'éducation chrétienne. C'est

---

<sup>6</sup> I Co 13, 4.7.

<sup>7</sup> «Le Père reçut... le vieux Chazelle, savetier, qui prit ensuite l'habit, sous le nom de Frère Spiridion» (AA, p. 132 et pp. 300-301).

<sup>8</sup> Il n'est pas possible de savoir s'il s'agit de Tarentaise ou de Valbenoite, maisons à trois lieues (12 Km) de l'Hermitage.

<sup>9</sup> «Les enfants pauvres sont enseignés gratuitement dans nos écoles... (Champagnat, Cahier 1, art. 15, p. 21. AFM 0132.0102).



particulièrement pour eux qu'il a fondé son Institut, et il veut que les Frères se regardent comme spécialement chargés de leur instruction. Dans les premiers engagements qu'il fit contracter aux Frères, ce point y est mentionné, et le pieux Fondateur l'avait jugé si important, qu'il lui avait donné le premier rang. *Nous nous engageons avant tout, y est-il dit, à instruire gratuitement tous les indigents que présentera M. le curé*<sup>10</sup>. Il ne se contentait pas qu'on leur apprît le catéchisme, il voulait de plus qu'on leur donnât toutes les connaissances qui pouvaient leur être nécessaires dans leur condition, et que l'on ne fît à leur égard entre eux et les enfants riches aucune distinction. L'égalité doit être la grande loi de l'école des Frères; là, il ne doit y avoir ni préférence, ni privilège pour la personne, la condition et pour aucune qualité extérieure; chacun, c'est-à-dire, le riche comme le pauvre, doit être traité selon son mérite, sa capacité, ses vertus et sa condition personnelle. Cette égalité doit s'étendre à toutes les parties de l'éducation de l'enfant. Ainsi, même classe pour tous, mêmes études, mêmes punitions, mêmes récom-[530]-penses et mêmes soins. L'enfant pauvre sera placé dans l'école, non selon sa condition et sa fortune, mais selon sa capacité; il pourra, si ses moyens intellectuels le lui permettent, suivre toutes les classes, épuiser le programme de l'enseignement primaire, comme le riche, lutter avec ce dernier, être placé à côté de lui, et même lui passer devant. Enfin, dans l'école, un Frère doit ignorer, s'il est possible, la condition de ses élèves, ne voir dans eux que ce que la foi lui découvre, ne tenir compte que de leur conduite, les aimer et les traiter tous comme ses enfants. «Cela ne veut pourtant pas dire, faisait observer sagement le Père Champagnat, que l'on ne puisse quelquefois avoir quelques égards pour certains enfants, quand le bien de ces enfants et l'intérêt général de l'école le demandent. Ainsi, par exemple, on ne mettra pas un enfant riche et propre à côté d'un autre couvert de vermine<sup>11</sup>, les parents du premier pourraient justement en être froissés, et ce dernier doit même être placé de manière qu'il ne puisse communiquer à personne ce qui le rend dégoûtant pour tous. En pareil cas, les égards que l'on a pour l'enfant riche sont dans l'intérêt du pauvre; on ne prend des précautions pour conserver celui-là que pour pouvoir fournir à celui-ci les moyens de s'instruire; car la plupart du temps, s'il n'y avait pas d'enfants riches pour assurer le traitement des Frères, l'école ne pourrait se soutenir. Mais si la prudence et la sagesse admettent et commandent même quelquefois de pareils ménagements, l'esprit de foi, qui nous montre dans le pauvre l'image de Jésus humilié et fait pauvre pour nous doit inspirer à un Frère un grand respect, un grand amour pour l'enfant indigent. Ce respect et cet amour doivent se manifester en toute occasion par des témoignages de bienveillance et d'estime, par les soins les plus assidus pour le faire avancer et pour assurer ses progrès, et par une continuelle attention à le traiter comme les autres». Telle est la conduite que le pieux Fondateur veut que les Frères tiennent avec les enfants pauvres.

---

<sup>10</sup> Cf. OME, doc. 34 [2], p. 103 et doc. 52, p. 138).

<sup>11</sup> Marie-Françoise Baché, née à La Valla en 1828, déclare: «Je n'ai qu'une idée confuse de l'avoir vu dans mon enfance. J'en ai seulement beaucoup entendu parler ma mère qui même l'aidait dans ses bonnes œuvres. C'est ainsi que plusieurs fois, elle dépouilla de leur vermine des enfants pauvres qu'il accueillait, qu'il instruisait, et dont quelques-uns sont devenus ses Frères» (AFM, Positio, Testis 27, Folio 593).

## CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

*Ce que le Père Champagnat a fait pour l'instruction primaire des enfants et pour la bonne discipline de l'école.*

L'esprit de Dieu, qui dirigeait le Père Champagnat dans la fondation de son Institut, lui fit comprendre que l'éducation donnée par les Frères pour produire tous ses fruits devait satisfaire, autant que possible, aux besoins et aux exigences de notre époque. Le premier de ces besoins, c'est de tenir l'enfant longtemps à l'école, afin de le soustraire à la contagion des mauvais exemples qu'il rencontre à chaque pas jusque dans le sein de sa famille. Une des grandes exigences de notre temps, c'est de vouloir que l'instituteur donne une instruction très développée, et qu'il initie ses élèves à une foule de connaissances auxquelles l'opinion attache une grande importance, bien qu'en réalité, elles servent peu à l'enfant, et que même souvent elles lui deviennent nuisibles par le mauvais usage qu'il en fait. Les choses étant telles, le pieux Fondateur comprit que, tout en donnant à la religion toute la part qu'elle doit avoir dans l'éducation, il était nécessaire que les écoles des Frères ne laissassent rien à désirer pour la force et la bonne direction des études, et que les parents fussent portés à leur donner la préférence, autant par l'avantage d'assurer à leurs enfants le bienfait d'une solide instruction primaire, que par la certitude de leur procurer une éducation éminemment chrétienne. Ainsi, il ne balançait pas à faire entrer dans le programme de l'enseignement des Frères toutes les connaissances<sup>1</sup> qui se rattachent à l'instruction primaire. Il alla même jusqu'à déclarer qu'une classe, où toutes ces spécialités peuvent être enseignées, était censée ouverte dans tous les établissements un peu importants, tenus par l'Institut, et que la congrégation s'obligeait à fournir un Frère pour la faire, dès qu'un nombre suffisant d'élèves se présenteraient pour en suivre le cours. Il ne se dissimulait pas les dangers qu'une instruction aussi développée pouvait avoir pour des enfants destinés pour la plupart à l'agri-[532]-culture ou aux professions industrielles; mais faisant réflexion que nous vivons dans un siècle où l'homme a soif de science, et voyant que les méchants, poussés par l'ennemi du salut, se servaient de ce besoin d'apprendre qui travaille l'homme, pour s'emparer des enfants, et, sous prétexte de leur donner l'instruction primaire, leur inculquer leur pernicieuse doctrine et leur ôter la foi et les mœurs, il ne fit pas difficulté de passer sur les inconvénients que les sciences peuvent présenter; inconvénients qu'une forte éducation chrétienne amoindrit ou fait disparaître, et qui se présentent du reste d'une manière beaucoup plus grave et sans aucun remède dans les écoles dirigées par des maîtres séculiers et mercenaires<sup>2</sup>. Il voulait à tout prix avoir les enfants. Or, pour les faire sortir

<sup>1</sup> Circulaire du P. Champagnat aux Frères, le 10 janvier 1840, sur l'organisation de conférences pédagogiques (LPC 1, doc. 313, p. 567).

<sup>2</sup> Lettre de l'abbé Barthélemy Artru, curé de Peaugres, le 7 septembre 1835: «J'avais toujours compris la nécessité de procurer aux enfants de ma paroisse une éducation meilleure que celle

de ces dernières écoles, il fallait leur promettre et leur donner un enseignement aussi complet que celui qu'ils recevaient des instituteurs laïques. Puis il n'ignorait pas que si l'enseignement des sciences profanes a quelques inconvénients, il a aussi l'avantage d'occuper l'enfant, de le tenir longtemps en classe, et par là même de le préserver de la paresse, de lui faire éviter les mauvaises compagnies et toutes les occasions dangereuses qu'il aurait rencontrées chaque jour, si au lieu d'être à l'école, il eût été abandonné à lui-même, et s'il eût passé sa jeunesse dans l'oisiveté. En effet, une occupation, une étude sérieuse, en préservant l'enfant des mauvaises passions, conserve sa foi, sa piété et sa vertu. Les connaissances qu'il acquiert servent à développer ses facultés intellectuelles, et le rendent plus propre à recevoir les principes religieux et à les mettre en pratique.

Pour qu'une classe prospère et pour que l'enseignement y soit fort, il faut que le concours des élèves accompagne toujours celui du maître; car ce que fait l'instituteur par lui-même, par son dévouement, par ses leçons, est peu de chose; ce qu'il fait faire aux élèves par l'étude, par l'application, par le travail, est tout. Le point important est donc d'obtenir le concours libre des élève-[533]-ves. Pour y réussir le Père Champagnat indiquait l'émulation, comme un moyen sûr et efficace; et il voulait que les Frères missent tout en œuvre pour l'établir ou pour la maintenir. Il ne se contentait pas que l'émulation régnât parmi les élèves d'un même classe ou d'un même établissement; il voulait qu'elle eût lieu entre les élèves de toutes les écoles confiées aux Frères: c'est pour cela qu'il établit une composition générale en écriture. Chaque maître d'écriture<sup>3</sup> était tenu d'apporter, en se rendant à la retraite, la première composition qu'il avait donnée à ses élèves à l'ouverture des classes, ainsi que la dernière, faite avant les vacances. Une commission formée des Frères les plus capables, était chargée de comparer ces deux feuilles, de constater les progrès des élèves dans chaque maison, et de classer les établissements par rang de mérite. Pour que ce concours piquât tout à la fois l'émulation des maîtres et celle des élèves, le Père avait établi deux sortes de prix: prix pour les Frères dont les classes se trouvaient les premières dans le concours, prix pour les enfants qui avaient fait le plus de progrès pendant l'année et qui avaient une plus belle écriture. Il est inutile de dire que des mesures avaient été prises pour prévenir toute tricherie.

Un autre moyen qu'employa le Père Champagnat pour obtenir la bonne tenue des classes, les progrès des élèves, et pour s'assurer si l'instruction religieuse et l'éducation chrétienne étaient données aux enfants, fut de visiter chaque année les écoles. Si certaines classes laissaient à désirer, il ne se contentait pas de les voir une fois, il renouvelait ses visites tous les trois ou quatre mois. En outre, il avait établi dans chaque canton un Frère pour

---

qu'ils avaient reçue jusqu'à moi. Ni les pédagogues savoyards qui venaient durant la mauvaise saison distribuer quelques leçons de calcul et d'écriture, ni les suppôts hypocrites de l'Ecole Normale ne pouvaient atteindre notre but... Et fin 1833, j'appelai vos Frères... Leur établissement a eu dans ma paroisse les plus heureux succès; quelques mois ont suffi pour détruire les préjugés défavorables de quelques personnes, et rien ne prouve mieux le bien qu'ils font que l'empressement avec lequel les familles, non seulement de ma paroisse, mais des paroisses voisines, leur confient leurs enfants» (AFM, 129.15). Cf. LPC 2, p. 56.

<sup>3</sup> «Tous les ans, à la même époque, (vacances) on apportera une feuille sur laquelle chaque enfant aura écrit selon sa capacité, à son entrée et à sa sortie. Le Frère Directeur de l'établissement le plus voisin verra si l'écrit est selon la capacité de l'écolier en comparant cette feuille avec le cahier qui a été écrit dans le même temps» (Règle de 1837, chap. 10, art. 4, p. 63).

surveiller les écoles qui s'y trouvaient. Ce Frère était tenu de visiter une fois tous les deux mois les classes de son district<sup>4</sup>, de faire un rapport exact de l'état des choses et de l'envoyer au supérieur.

Quels que fussent les bons résultats de toutes ces visites et des autres moyens que prenait le Père pour stimuler le zèle des Frères et pour exciter l'émulation parmi les élèves, il comprenait [534] que cela ne suffisait pas pour assurer la prospérité des classes, et qu'il fallait, avant tout, que les maîtres fussent capables. Aussi rien ne peut dire les peines qu'il prit pour les rendre tels. Il leur donnait lui-même des leçons de lecture, d'orthographe, d'arithmétique, d'histoire, de géographie et de chant. Souvent il arrivait qu'il employait jusqu'au temps des récréations pour les former à quelque-une des spécialités. Non content de les initier à ces diverses connaissances, il leur apprenait encore à les communiquer aux enfants, et les formait à la méthode d'enseignement. Le mode simultané, dont le vénérable abbé de la Salle est le créateur, lui ayant paru le meilleur, il le fit adopter à ses Frères; et pour les y exercer et leur en donner la pratique, il prit un instituteur qui le connaissait parfaitement.

Dans son enfance, le Père Champagnat eut une peine extrême pour apprendre à lire<sup>5</sup>; plus tard, s'étant demandé raison des difficultés qu'il avait eues pour se former à cette partie fondamentale de l'instruction, il crut qu'elles venaient de l'incapacité des maîtres et des vices de la méthode alors en usage pour l'enseignement de la lecture. Après avoir étudié et examiné plusieurs années cette question, après bien des essais et des expériences tentés avec les diverses méthodes ou manières d'apprendre à lire à l'enfant, il se convainquit que l'ancienne dénomination des consonnes et l'épellation qui en est une conséquence, multipliaient les difficultés de la lecture et retardaient les progrès des élèves. Fort de cette expérience, il semble qu'il aurait pu abandonner tout de suite une méthode reconnue défectueuse; mais se défiant de ses propres lumières, il voulut, avant de tenter aucun changement sur une matière aussi grave, consulter les personnes les plus capables et les plus judicieuses. Toutes, après avoir examiné mûrement la chose, furent de son avis. Dès lors son parti fut pris; malgré de nombreuses réclamations de la part d'un certain nombre de Frères, il ne balança pas à rompre avec la routine, et à adopter pour les écoles de sa congrégation une méthode plus courte et plus rationnelle, dont il donna la théorie et la pratique dans [535] un petit livre intitulé Principes<sup>6</sup> de lecture qu'il composa de concert avec ses principaux Frères.

\* \* \*

Quoique le bon Père aimât tendrement tous les enfants, il avait une prédilection particulière pour les plus jeunes, qu'il appelait de petits anges, à cause de leur innocence. Il ne tarissait pas lorsqu'il parlait de la petite

---

<sup>4</sup> «Dans chaque District est un Frère premier Directeur, chargé de veiller sur tous les Frères qui y sont employés» (Règle de 1837, chap. 3 [2], art. 18, pp. 30-32).

<sup>5</sup> «Né dans le canton de Saint-Genest-Malifaux (Loire), j'ai senti par les peines infinies que j'avais éprouvées pour apprendre à lire et à écrire, l'urgente nécessité de créer une Société qui pût à moins de frais procurer aux enfants des campagnes le bon enseignement que les excellents Frères des Ecoles Chrétiennes procurent aux villes» (Lettre au Roi Louis-Philippe, LPC 1, doc. 34, pp. 98-104. Aussi au Ministre de l'Instruction publique, LPC 1, doc. 159, pp. 306-312).

<sup>6</sup> La circulaire du 11 novembre 1916 annonce la 42<sup>ème</sup> édition de ce volume (CSG XIII, p. 426).

classe<sup>7</sup> qu'il disait être la plus importante<sup>8</sup>; il entrait dans les plus petits détails lorsqu'il traitait des soins que l'on doit prendre pour leur faire connaître les premières vérités de la religion, pour leur inspirer la piété, l'amour de la vertu et pour leur aplanir les difficultés de la lecture. Un Frère lui ayant demandé à quel titre la petite classe était la plus importante: «Je l'estime la plus importante, répondit-il:

«1. Parce que des premières leçons données à l'enfant dépend ordinairement tout le succès de son éducation. Pour faire comprendre cette vérité, saint Jérôme<sup>9</sup> se sert de deux comparaisons très justes et très vraies que je vais vous rapporter. La laine, dit-il, qui a une fois été teinte, ne perd jamais entièrement la première couleur qui lui a été donnée. Le vase de terre garde longtemps le goût et l'odeur de la première liqueur qu'il a contenue. De même, ajoute le saint docteur, les premières impressions reçues dans l'enfance s'effacent difficilement et les habitudes prises dans cet âge se changent rarement. Si donc les enfants prennent, dans la petite classe, de bonnes habitudes, de bons sentiments, ils les conserveront toute leur vie.

«2. Parce que, dans un bon nombre de localités, la plupart des enfants y font toute leur éducation, et quittent l'école, pour aller travailler, avant d'être admis dans la grand'classe<sup>10</sup>, ou restent peu dans cette dernière.

**536**

«3. Parce que de la petite classe dépend le succès de toutes les autres. Si les enfants y reçoivent de bons principes, s'ils y sont bien formés à la piété, à la lecture, ils apprendront facilement les leçons de mémoire qui leur seront données plus tard; ils réussiront dans toutes les autres parties de l'enseignement primaire, et ils deviendront de bons élèves. Au contraire, s'ils sortent de la petite classe sans avoir appris à lire, sans savoir leurs prières, sans connaître les principales vérités de la religion, ils donneront une peine infinie aux maîtres des autres classes, et malgré cela ils seront toujours et partout les plus faibles. Bien plus, il arrivera qu'après avoir fréquenté les écoles huit à dix ans, parvenus enfin à la première classe, on les trouvera faibles sur toutes les parties essentielles de l'instruction primaire, faibles sur l'écriture, sur l'orthographe, sur l'arithmétique, faibles même sur la lecture, parce que, dans le principe, ils n'y auront pas été formés convenablement. D'où il suit que si le Frère, chargé de la petite classe ne remplit pas sa tâche, il arrête la prospérité de l'établissement, et compromet l'œuvre tout entière de l'éducation des enfants qui fréquentent l'école.

«4. Parce que les enfants de la petite classe, à cause de leur innocence, sont très agréables à Dieu et qu'ils attirent ses bénédictions sur l'établissement.

«5. Parce que le Frère chargé de cette classe a besoin de beaucoup de charité, de zèle, de patience, de dévouement, pour répéter sans cesse les

---

<sup>7</sup> «Sous la Restauration, et jusqu'en 1839, l'on eut l'idée de répartir les écoliers en deux classes de niveau différent, la «petite classe» qui comprenait ceux qui apprenaient à lire; la «grande classe» qui comprenait ceux qui ajoutaient à la lecture, l'écriture et le calcul. Il fallait dès lors nécessairement deux maîtres par école et un nombre suffisant d'écoliers» (P. ZIND, SMC, vol. 2, p. 77 et *Présence mariste*, No 151).

<sup>8</sup> Dans une lettre au Frère Euthyme, le 19 mars 1832, le P. Champagnat souligne l'importance de la «petite classe» (LPC 1, doc. 102, p. 223 et Cahier 4, p. 33, AFM 0132.4014 d.).

<sup>9</sup> Lettre à Leta, trad. Charpentier, Ed. Garnier 1936, *Lettres de saint Jérôme*, vol. 2, p. 61).

<sup>10</sup> Voir note 7 ci-dessus.

mêmes leçons, pour se mettre à la portée des plus petits enfants, pour les contenir et les faire travailler sans les maltraiter ni user à leur égard de sévérité. Aussi, le Frère qui ne sait pas se faire petit, qui n'aime pas à répéter les mêmes choses, qui veut toujours avancer, n'est pas propre à une petite classe. Car le moyen le plus sûr d'assurer les progrès des commençants, c'est de prendre un langage qui soit compris de leur faible intelligence; c'est de revenir souvent sur ce qui a été appris, et de s'attacher à leur apprendre parfaitement les choses, plutôt que de chercher à multiplier leurs connaissances.

«Conformément à ce principe, qui est d'une haute importance, le Frère de la petite classe doit revenir fréquemment sur les leçons qu'il a données, sur ce que les enfants ont déjà récité ou appris; et pour que ces répétitions continuelles ne prennent pas trop de temps, il doit se faire aider par les écoliers les plus capables. Ainsi, lorsqu'il aura fait lire les enfants qui sont au tableau, il confiera à un moniteur le soin de faire répéter cette leçon pendant qu'il fera lire les élèves qui sont aux principes. Il agira de même, pour les suivantes, et pour la répétition des prières et du catéchisme».

**537**

C'est ainsi que le pieux Fondateur combinait sans le savoir le mode simultané avec le mode<sup>11</sup> mutuel; prenant de ce dernier ce qu'il y a de meilleur pour perfectionner le premier, et qu'il préparait ses Frères à adopter définitivement plus tard la méthode simultanée-mutuelle.

C'est l'importance qu'il attachait aux petites classes qui le portait encore à recommander avec tant d'instances aux Frères directeurs<sup>12</sup> de les surveiller avec soin, de les visiter au moins tous les quinze jours, de se tenir toujours au courant des progrès des enfants, de faire eux-mêmes les changements de division, et surtout de former les Frères qui sont chargés des petites classes, et de ne rien négliger pour leur inspirer les vertus chrétiennes, et les sentiments paternels qui seuls peuvent en faire de bons instituteurs de l'enfance.

\* \* \*

Le Père Champagnat, que les intérêts de la religion préoccupaient sans cesse, remarquant que bien souvent les offices divins se faisaient mal dans les églises de campagne par défaut de chantres, pensa que ce serait contribuer grandement à la gloire de Dieu, à l'édification publique et à la solennité des offices, que d'apprendre le plain-chant aux enfants, afin par ce moyen de préparer et de former des chantres pour les paroisses. Il ne se trompa pas, et messieurs les curés virent l'introduction du chant dans les écoles avec un indicible plaisir, et lui témoignèrent hautement leur satisfaction. «Dieu soit béni, lui écrivait l'un d'eux, de vous avoir fait comprendre un des grands besoins de notre époque, et de vous avoir inspiré le moyen de le satisfaire. Par l'enseignement du chant, vos Frères rendront les plus grands services aux curés; ils réveilleront et renouvelleront la piété des fidèles; ils attireront un grand nombre de personnes aux offices, et ils donneront aux enfants l'amour et le goût des cérémonies de l'Eglise».

---

<sup>11</sup> Frère Jean-Baptiste écrit «mode» pour méthode». La méthode mutuelle et la méthode simultanée (Cf. P. Zind, Sur les traces de M. Champagnat, vol. 2, pp. 76-77 et Présence mariste, No 151 et No 152).

<sup>12</sup> Cf. Chapitre 17, note 5.

En introduisant le chant dans nos classes, le Père Champagnat se proposait encore d'attirer et d'attacher les enfants à l'école par le plaisir pur et innocent que leur procure le chant<sup>13</sup>, de les maintenir dans la joie et le contentement, de leur faire goûter les [538] charmes de la vertu, de les instruire agréablement des vérités de la religion, de leur inspirer des sentiments de piété et de bannir les chants profanes. Le chant produit en effet tous ces résultats quand les enfants y sont bien formés. A l'époque où a commencé la congrégation, le chant ne faisait aucunement partie du programme de l'enseignement primaire: depuis il y a pris place; mais le Père Champagnat a la gloire et le mérite de l'y avoir introduit le premier, au moins dans les écoles des campagnes<sup>14</sup>.

\* \* \*

Une autre chose dont le Père Champagnat s'est beaucoup occupé, c'est la discipline de l'école. Mais pour n'être pas trop long sur ce sujet, nous nous contenterons de rapporter ici quelques-unes de ses pensées sur les deux points les plus importants de cette matière, savoir: la nécessité de la discipline, et la qualité essentielle d'une bonne discipline. «La discipline, disait-il, est la moitié de l'éducation de l'enfant, et si cette moitié manque, la plupart du temps, l'autre devient inutile. A quoi sert en effet qu'un enfant sache lire, écrire, et même qu'il ait appris son catéchisme, s'il ne sait pas obéir, s'il ne sait pas se conduire, s'il n'a pas pris l'habitude de réprimer ses mauvais penchants et de suivre les inspirations de sa conscience? D'où vient qu'aujourd'hui les hommes sont si inconstants, si sensuels, qu'ils ne savent rien se refuser, qu'ils ne peuvent rien supporter de tout ce qui contrarie la nature? C'est qu'on ne les a pas soumis au joug dès l'enfance; c'est qu'on leur a donné trop de liberté; c'est qu'on ne leur a pas appris à se commander, à se faire violence et à combattre leurs mauvaises inclinations.

La discipline est le corps de l'éducation, la religion en est l'âme. Or, dans l'homme, comme c'est par l'extérieur que l'on juge, ordinairement de l'intérieur; de même, c'est par la discipline que l'on juge une maison d'éducation. Une forte discipline frappe les regards, elle plaît à tout le monde; elle gagne l'estime et la confiance du public, et souvent elle suffit pour faire la réputation d'une école et pour lui attirer des élèves. Un Frère qui sait discipliner une classe, bien qu'il ne sache guère faire autre chose, est préférable à un Frère très instruit, mais qui ne comprend pas l'importance de la discipline ou qui ne sait pas l'établir. Le pre-[539]-mier, par le bienfait d'une discipline sage, apprend au moins aux enfants à obéir; ce qui n'est pas peu de chose. En effet, la grande plaie de notre siècle, tout le monde l'avoue, c'est l'esprit d'indépendance. Chacun veut faire sa volonté et se croit plus propre à commander qu'à obéir. L'enfant refuse la soumission à ses parents, les sujets se révoltent contre leur souverain, la plupart des chrétiens méprisent les lois de Dieu et de l'Eglise: en un mot l'insubordination est partout. C'est donc rendre un grand service à la

---

<sup>13</sup> Dans la demande officielle de la reconnaissance légale, le 15 janvier 1825, le «chant d'église» apparaît au programme (OME doc. 34 [2], p. 103).

<sup>14</sup> «Les Frères, en apprenant le chant à leurs élèves et en leur donnant le goût des cérémonies et des offices de l'Eglise, rendront un service important aux paroisses, à Messieurs les Curés et contribueront grandement à la solennité des offices et à l'édification des fidèles» (Guide des Ecoles à l'usage des Petits Frères de Marie, 1853, partie 3, chap. 7, pp. 211-212).

religion, à l'Eglise, à la société, à la famille, et surtout à l'enfant, de plier sa volonté et de lui apprendre à obéir.

Un autre avantage de la discipline, qui n'est guère moindre que le premier, c'est de favoriser le travail, de tenir l'enfant occupé et de lui faire éviter la paresse, qui est la mère de tous les vices<sup>15</sup>. Quand l'ordre règne dans une classe, l'enfant s'occupe de ses leçons, de ses devoirs; il aime l'étude, il s'attache à l'école, il est tout entier à l'œuvre de son éducation, et n'a pas même le temps de penser au mal. La paix, la régularité et le recueillement dans lesquels il vit, le rendent docile, respectueux envers ses maîtres, complaisant, serviable à l'égard de ses condisciples, honnête, affable et bon envers tout le monde. Je n'ai pas besoin de dire que le catéchisme n'est bien fait, et que la piété ne règne que dans les classes disciplinées.

Quant à l'autre Frère avec toute sa science, quels services rend-il aux enfants? Je ne saurais le dire: car je suis convaincu qu'il leur en rend très peu; je doute même s'il est utile aux enfants de fréquenter son école, et s'ils ne feraient pas mieux de rester chez leurs parents».

\* \* \*

Un jour, après avoir visité les classes d'un établissement, le Père fit appeler le Frère directeur et lui dit: «Pourquoi permettez-vous à vos enfants de se battre dans votre classe? — Je ne sache pas que mes enfants se battent dans ma classe. — Ils le font, mais vous n'y faites pas attention. Au reste, il n'est pas étonnant qu'il se fasse beaucoup de choses que vous ne voyez pas; votre classe étant sans discipline, vous vous perdez au milieu du bruit, et vous apercevez à peine les grands désordres et les choses les plus graves. Savez-vous que vos enfants peuvent faire beaucoup de mal sans que vous le sachiez et que vous le voyiez? — Dieu me préserve que cela arrive; mais en tout cas, ma conscience me dit qu'il n'y aurait pas de ma faute. — Il y en a plus que vous ne croyez. [540] — Comment cela, mon Père? — Parce que vous faites tout ce qu'il faut pour mettre le désordre dans votre classe, et que vous ne faites rien pour y mettre la discipline. Vous mettez le désordre dans votre classe, en ne vous tenant pas sur votre siège, d'où il suit que vous ne pouvez pas surveiller vos enfants, en reprenant avec la parole au lieu de le faire avec le signal<sup>16</sup>, en criant et en parlant sans nécessité, en punissant beaucoup trop, et en vous rendant trop familier. Vous ne faites rien pour établir la discipline: car vous ne tenez pas à la ponctualité, à la régularité, ni à ce que vos enfants se rendent exactement à l'heure; vous n'avez pas soin d'exiger les devoirs classiques et les leçons; vous n'obligez pas les enfants à rester à leur place; vous ne tenez pas au silence: aussi, vous avez un bourdonnement et un bruit continuel. Avec ce bruit et la dissipation qui règnent parmi vos enfants, il est impossible que vous soyez écouté quand vous faites le catéchisme: il est impossible que vos enfants prient avec piété, et même qu'ils travaillent. Or, s'ils n'écoutent pas le catéchisme, s'ils ne prient pas, s'ils ne s'occupent pas, que font-ils? Ils se communiquent leurs défauts, ils s'apprennent le mal: ce que j'ai vu ce soir m'en est une

---

<sup>15</sup> Si 33, 29.

<sup>16</sup> Les Frères «se feront un devoir de ne parler que lorsque le signal ne pourra remplacer la parole» (Le Guide des Ecoles, Ed. 1853, chap. 7 p. 18). Aussi, Présence mariste No 151 et SMC, vol. 2, p. 76.



preuve certaine. — En ce cas, ce que j'ai de mieux à faire, c'est de fermer ma classe. — Une classe indisciplinée est un fléau pour une paroisse, et mieux vaudrait qu'il n'y en eût pas; pourtant, vous avez quelque chose de mieux à faire que de la fermer, c'est de la régler, c'est de la discipliner, et vous ferez bien d'y mettre la main tout de suite».

«La discipline, disait-il dans une autre circonstance, ne s'établit jamais sans peine: car c'est peut-être ce que l'enfant craint le plus. Les leçons, les devoirs lui coûtent moins que la discipline: la plupart du temps il les accepte avec plaisir, souvent même il les aime; mais l'ordre, mais la règle lui sont toujours à charge; et la première chose qu'il fait, quand vous l'abandonnez à lui-même, c'est de s'en affranchir. La raison en est que la discipline contrarie sans cesse la nature, et qu'elle tient dans l'assujettissement toutes les facultés et tous les sens de l'enfant. Mais c'est cela même qui nous en démontre l'importance et la nécessité. Pour établir et pour maintenir la discipline dans une classe, deux choses sont absolument nécessaires à un maître: le caractère et la constance; d'où il suit que les personnes qui manquent de ces deux qualités, sont peu propres à élever les enfants. Le défaut de caractè-[541]-re n'est pas chose qui se corrige, parce qu'on ne change pas la nature de l'homme; mais on peut en diminuer les inconvénients et les tristes effets par une grande docilité aux conseils et aux avis du supérieur, par beaucoup d'exactitude à suivre la méthode d'enseignement et le règlement de l'école, par une grande vigilance sur les enfants, afin de voir tout ce qu'ils font, et de prévenir leurs fautes. Les mêmes moyens peuvent aussi servir à corriger l'inconstance».

\* \* \*

Comme on le voit, le Père Champagnat désirait une forte discipline dans les classes, parce qu'elle est une partie essentielle de l'éducation, et que sans elle il n'est pas possible d'élever l'enfant; mais il voulait que cette discipline fût paternelle. «Le but de la discipline, disait-il, n'est pas de contenir les enfants par la force et par la crainte des châtimens; mais de les préserver du mal, de les corriger de leurs défauts, de former leur volonté, et de la plier doucement au bien, de leur faire contracter l'habitude de la régularité et de la vertu par le sentiment religieux et l'amour du devoir». C'est pour cela qu'il s'éleva toujours avec tant de force contre l'abus, alors si général, des pénitences afflictives, et qu'il recommanda si souvent à ses Frères de n'en pas user. «Est-ce à coups de fêrule, disait-il, qu'on élève les enfants et qu'on leur inspire l'amour de la vertu? Non: c'est la raison, c'est la religion qui portent la conviction dans l'esprit, qui tournent le cœur au bien, et non les châtimens. Il est étrange que l'on se serve, pour élever les enfants, d'un moyen dont on ne voudrait pas user à l'égard même des animaux. S'agit-il de dompter ou d'appivoiser ces derniers, on se garde bien de les maltraiter; au contraire, on les traite avec bonté, on les caresse, on ne leur fait sentir le frein qu'avec prudence et précaution. C'est par des essais, par des exercices souvent et longtemps répétés avec patience, qu'on les rend dociles et propres à la fin que l'on se propose. Et l'enfant, créé à l'image de Dieu, doué de raison, de liberté, plein pour l'ordinaire de bonne volonté, de dispositions vertueuses et d'envie de bien faire, on ne voudrait se servir pour l'élever que de la force brutale! De pareils moyens d'éducation outragent la dignité de l'homme, dégradent l'enfant, font mépriser et détester celui qui

les emploie, mettent le désordre dans l'école, détruisent les sentiments d'amour, d'estime, de confiance et de respect mutuels qui doivent unir le maître et les élèves, et rendent inutiles tous les soins donnés à l'enfant. Mais on m'objectera peut-être que le Saint-Esprit recommande de châtier l'enfant, de le corriger avec soin; et que d'ail-[542]-leurs, les châtimens sont nécessaires pour obtenir la discipline que nous recommandons. Il est vrai que le Saint-Esprit veut que l'on corrige les enfants, qu'il en fait même un devoir aux pères et aux mères, et conséquemment à ceux qui les remplacent ou qui partagent leur tâche dans l'éducation de la jeunesse; mais châtier les enfants n'est pas les battre, et dans la sainte Ecriture<sup>17</sup> le mot châtier ne signifie pas punition afflictive, mais une peine quelconque. Sans doute que pour maintenir la discipline, il faut corriger les transgressions du règlement et tout ce qui s'écarte du devoir; mais souvenez-vous que ce n'est pas par des châtimens corporels que l'on obtient la soumission des enfants, mais par l'autorité morale que l'on sait prendre sur eux, et que donnent une conduite digne et constamment édifiante, un dévouement sans bornes pour leur instruction, une tenue modeste, grave et toujours uniforme. Montrez-vous leur père plutôt que leur maître; et alors ils vous respecteront et vous obéiront sans peine. L'esprit d'une école de Frères doit être un esprit de famille. Or, dans une bonne famille, dans une famille bien réglée, ce sont les sentiments de respect, d'amour de confiance réciproque qui dominent, et non la crainte des châtimens. La colère, la brutalité, la dureté sont des choses inspirées par le démon pour détruire les fruits des bons principes donnés à l'enfant; et, comme l'ivraie étouffe le bon grain, ainsi les mauvais traitements étouffent tous les bons sentiments que les instructions et les bons exemples peuvent faire naître dans le cœur de l'enfant».

Le bon Père jugeait si grave l'abus des châtimens corporels, qu'il disait qu'un Frère dur, violent, et qui se permet facilement de maltraiter les enfants, de paroles ou d'actions, ne convenait pas à l'enseignement, et n'était propre qu'à piquer le rocher ou à remuer la terre. Pour prévenir les pénitences corporelles, la trop grande sévérité et tout genre d'excès dans les corrections, il ne voulait pas que l'on corrigeât les enfants au moment<sup>18</sup> où ils font une faute, de crainte sans doute que la vivacité, le défaut de réflexion ou l'impression quelconque que l'on peut éprouver en voyant un enfant manquer à son devoir, ne fît exagérer ses torts et outrer la pénitence qu'il mérite. Il était tellement ennemi des pénitences afflictives, que son attention sur ce point a été jusqu'à prévenir celles qui auraient pu être le fait d'un accident ou d'une vivacité involontaire: c'est pour cela qu'il veut que la baguette dont [543] on se sert pour montrer les lettres ou les chiffres sur les tableaux de lecture et d'arithmétique, soit attachée<sup>19</sup> avec une ficelle, afin qu'il ne soit pas possible d'en frapper les enfants.

\* \* \*

Pour établir cette discipline forte et paternelle, si nécessaire pour faire l'éducation de l'enfant, «L'instituteur, disait le Père Champagnat, a besoin

---

<sup>17</sup> Pr 13, 24; Pr 23, 13-14; Si 30, 1.

<sup>18</sup> «On ne punira les fautes graves qu'au commencement de la classe suivante. On pourra commencer par donner au coupable quelques lignes à apprendre» (Règle de 1837, chap. 5, art. 20, p. 43).

<sup>19</sup> «On attachera par le bout les baguettes qui servent à montrer les tableaux de lecture et d'arithmétique» (Règle de 1837, chap. 5, art. 28, p. 45).

d'une grande vigilance. Mais le but de cette vertu, n'est pas seulement de maintenir l'ordre dans l'école et d'obtenir les devoirs classiques des élèves; c'est surtout de prévenir la contagion des vices et de conserver l'innocence des enfants. Envisagée à ce point de vue, la vigilance est la vertu la plus nécessaire à un maître. Le défaut de surveillance rend inutile tout le bien qu'il pourrait faire d'ailleurs; et sa classe, qui devait être pour ses enfants une école de vertu et un moyen de sanctification, leur devient une cause de dépravation et une occasion de ruine et de réprobation. Un Frère doit être l'ange gardien des enfants. Dieu lui demandera compte de leur conduite dans l'école; leurs fautes lui seront imputées comme les siennes propres. Malheur à lui! si, par une coupable négligence, il laisse les brebis galeuses répandre la contagion dans le petit troupeau<sup>20</sup> qui lui est confié; si, faute de vigilance, il permet à l'ennemi du salut, qui rôde sans cesse autour des enfants<sup>21</sup>, de leur ravir l'innocence baptismale, la vie de la grâce, et de semer l'ivraie dans leur cœur. La pensée d'un pareil malheur doit faire trembler un Frère, et le tenir sans cesse sur ses gardes. Qu'il n'oublie pas que, si sauver une âme c'est sauver la sienne, laisser perdre une âme c'est perdre la sienne. Dans les autres parties de l'éducation, si l'on manque d'une qualité, on peut souvent la remplacer par une autre; ainsi le dévouement et le zèle peuvent tenir lieu d'une grande instruction; mais ni la piété, ni la vertu, ni le bon exemple, ni encore moins de grands talents, ne peuvent remplacer la vigilance ou la suppléer; le maître fût-il un saint, s'il néglige la surveillance, ses enfants se pervertiront, toutes ses instructions et toutes les œuvres de son zèle leur seront inutiles. Le premier, comme le plus important de ses devoirs, est donc d'exercer sur les enfants une surveillance de tous les instants, une surveillance qui écarte d'eux tout ce qui pourrait être un danger pour leur vertu, tout ce qui [544] pourrait devenir un piège tendu à leur innocence, une surveillance, en un mot, qui leur rende le mal impossible. Ce n'est qu'à ce prix qu'une école de Frères peut être utile aux enfants, et si par défaut de surveillance elle devait être le tombeau de leur innocence, au lieu d'en être la gardienne et l'asile, mieux vaudrait que ces tendres enfants n'y missent jamais les pieds».

Pour satisfaire au devoir de la surveillance<sup>22</sup>, le Père Champagnat veut que les Frères ne laissent jamais les enfants seuls, et par conséquent qu'ils ne sortent pas de leur classe. Si un Frère est demandé pendant la classe, il doit faire répondre qu'il ne peut quitter les enfants, et qu'il prie la personne qui désire lui parler de venir à un autre moment. Cette règle souleva de grandes contradictions, et fut l'objet de nombreuses réclamations. Beaucoup de Frères croyaient qu'il était bien difficile de refuser de sortir un moment pour rendre raison à un parent qui vient de loin pour parler de son enfant ou pour payer la rétribution scolaire; mais le bon Père tint ferme, et pulvérisa plus de cent fois les raisons, plus plausibles que solides, que l'on faisait

---

<sup>20</sup> Lc. 12, 32; 1 P 5, 2.

<sup>21</sup> 1 P 5, 8.

<sup>22</sup> « Tant que les enfants sont dans la maison, ils doivent toujours être surveillés. Les Frères s'acquitteront de cette obligation par eux-mêmes; et si pour de bonnes raisons, ils sont obligés de s'absenter, ils s'assureront qu'il y ait toujours avec les enfants un surveillant de confiance» (Règle de 1837, chap. 5, art. 21, p. 43). «Ils ne rendront pas raison aux parents pendant les classes, et ils feront dire à ceux qui les demanderont, qu'ils ne peuvent quitter les enfants et qu'ils les prient de revenir un autre moment» (Règles communes de 1852, partie 3, chap. 7, art. 8, p. 111).

valoir. Entre autres choses, il disait: «Le temps de la classe n'est ni à vous, ni aux personnes qui viennent vous parler; il est à vos enfants. Vous ne pouvez donc ni en disposer ni le perdre sans leur faire tort, et sans vous rendre coupables d'injustice. Et remarquez qu'ici la chose devient bientôt grave. Vous abandonnez, je suppose, votre classe pendant cinq minutes: or, ces cinq minutes multipliées par quarante ou cinquante élèves que vous avez, font trois ou quatre heures de temps que vous leur faites perdre. Est-ce là une aussi petite faute que vous l'auriez cru d'abord? Mais ce court espace de cinq minutes est plus que suffisant à l'ennemi pour jeter dans votre classe une étincelle qui peut produire un incendie, et envisagée sous ce point de vue, votre faute est bien autrement grave». Comme le grand argument des Frères consistait à dire qu'on ne pouvait renvoyer, sans les blesser, les personnes d'une certaine condition, ainsi que celles qui venaient de loin, le Père répondait: «Personne ne peut trouver mauvais que vous soyez fidèles à votre règle, et que vous demeuriez à votre poste. Au contraire, les parents ver-[545]-ront avec plaisir votre assiduité auprès de leurs enfants; ils seront édifiés de votre zèle et de votre dévouement à les instruire; et d'ailleurs, quand même l'accomplissement de cette règle devrait être l'occasion de quelques plaintes, (ce que je n'admets pas, si vous avez soin de dire à vos enfants de prévenir leurs parents de ne pas venir pendant la classe), cet inconvénient est cent fois moindre que celui de laisser vos enfants seuls. Je connais telle classe où, par suite de l'absence du maître pendant quelques minutes, le vice, qui avait déjà gagné le cœur d'un enfant, s'est propagé et a répandu son venin dans celui de tous les autres».

\* \* \*

Pendant les récréations<sup>23</sup>, les Frères doivent se trouver au milieu des enfants pour les faire amuser, pour voir ce qu'ils font, pour entendre ce qu'ils disent et pour être témoins de toutes leurs actions. A l'église et pendant les offices, ils doivent avoir tous leurs enfants sous les yeux, et ne jamais les perdre de vue ni les quitter, même pour chanter et servir la messe, à moins qu'il n'y ait des Frères en nombre suffisant pour les garder et les contenir. En un mot, les enfants doivent toujours être surveillés, tant qu'ils sont dans la maison. Les Frères doivent s'acquitter par eux-mêmes de ce devoir, et ils ne peuvent s'en décharger sur un surveillant de confiance que pour des raisons graves. Enfin, le pieux Fondateur jugeait le devoir de la surveillance si important, qu'il disait qu'il ne permettrait pas la communion à un Frère qui, sans de fortes raisons et sans s'être fait remplacer, aurait abandonné ses élèves, soit pendant la classe, soit pendant la récréation, soit pendant tout autre temps où les enfants sont sous sa conduite. «En surveillant exactement les enfants et en les tenant toujours occupés, un Frère, ajoutait-il, peut être sûr qu'il fait un bien certain et qu'il se rend utile à tous les élèves de l'école.

«1. Il conserve les petits dans l'innocence, et souvent il les fait arriver jusqu'à leur première communion sans avoir fait de fautes graves.

«2. Il fait éviter à tous un grand nombre de péchés. En effet, les enfants

---

<sup>23</sup> «Pendant les récréations mêmes, les Frères ne doivent pas se rendre familiers avec les enfants, ni jouer avec eux, à moins que ce ne fût pour mettre le jeu en train. Ils éviteront aussi de causer à part avec quelques-uns, de crainte qu'ils ne soient distraits et que la surveillance générale n'en souffre» (Règles communes de 1852, partie 3, chap. 4, art. 9, p. 98).

qui sont abandonnés à eux-mêmes, s'émancipent facilement; ils suivent, souvent, sans s'en rendre raison, les mauvai-[546]-ses inclinations de la nature, les mauvais exemples qu'ils ont sous les yeux, et ils se laissent aller à une foule de fautes qu'ils éviteraient, et qu'ils n'auraient pas même la pensée de faire, s'ils étaient sous la conduite d'un bon Frère.

«3. Il empêche la contagion du mal, il étouffe dans le cœur des enfants vicieux les pensées coupables, et force ces sortes d'enfants à comprimer leurs mauvais penchants, et à lutter quelquefois malgré eux contre leurs passions.

«4. Il fait prendre aux enfants l'habitude du travail, de l'application; il les conserve dans le calme, le recueillement, et les dispose à profiter des instructions religieuses qui leur sont faites.

«5. Il maintient la discipline de la classe, il assure les progrès des élèves, et par là même la prospérité de l'établissement.

«Mais, il ne faut pas se le dissimuler, la surveillance est un devoir dont l'accomplissement coûte beaucoup. Pour le bien remplir, il faut du zèle, de la vigilance, de l'assiduité, de l'exactitude, de la constance: vertus que l'on ne trouve que dans les Frères qui ont un grand esprit de mortification, de dévouement, et qui savent sacrifier leurs goûts, leur repos pour procurer la gloire de Dieu et la sanctification des enfants».

## CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

### *Avis du Père Champagnat sur l'éducation des enfants.*

Elever un enfant, ce n'est pas lui apprendre à lire, à écrire, et l'initier aux diverses connaissances qui constituent l'enseignement primaire. Cet enseignement suffirait à l'homme, s'il n'était que pour ce monde; mais il a une tout autre destinée: il est pour le ciel, pour Dieu; et c'est pour le ciel et pour Dieu qu'il faut l'élever. Elever un enfant, c'est donc lui faire connaître cette haute et sublime destinée, c'est lui donner les moyens de l'atteindre; en un mot, élever un enfant, c'est en faire un bon chrétien et un vertueux citoyen. Par suite de sa dégradation originelle, l'homme naît avec le germe de tous les vices comme de toutes les vertus. C'est un lys, mais entre des épines<sup>1</sup>; c'est une vigne, mais qui a besoin d'être taillée<sup>2</sup>; c'est le champ du père de famille où il a semé le bon grain, mais où son ennemi a semé l'ivraie<sup>3</sup>. Le but de l'éducation est d'arracher ces épines, de tailler cette vigne, de cultiver ce champ et d'en arracher l'ivraie.

En fondant son Institut, le Père Champagnat ne se proposait pas seulement de procurer aux enfants l'instruction primaire, ni même de les instruire des vérités de la religion, mais encore de leur donner l'éducation dans le sens que nous venons d'attacher à ce mot. «S'il ne s'agissait, disait-il, que d'enseigner les sciences humaines aux enfants, les Frères ne seraient pas nécessaires; car les maîtres d'école suffiraient à cette tâche. Si nous ne prétendions que donner l'instruction religieuse, nous nous contenterions d'être de simples catéchistes, de réunir une heure chaque jour les enfants et de leur faire répéter les vérités chrétiennes. Mais notre but est de faire mieux; nous voulons élever les enfants, c'est-à-dire les instruire de leurs devoirs, leur apprendre à les pratiquer, leur donner l'esprit, les sentiments du christianisme, les habitudes religieuses, les vertus du chrétien et du bon citoyen. Pour cela, il faut que nous soyons instituteurs, que nous vivions au milieu des enfants, et qu'ils soient longtemps avec nous».

**548**

C'est encore dans le but de donner plus parfaitement l'éducation que le pieux Fondateur permet aux Frères de recevoir des pensionnaires et qu'il veut que dans chaque maison d'école, il y ait une cour pour faire amuser les enfants. «Si nous n'avions en vue que nos intérêts et notre tranquillité, écrivait-il au maire<sup>4</sup> d'une commune, je ne vous demanderais pas de cour; car le jardin suffit aux Frères pour y prendre l'air, et la cour ne leur procure d'autre avantage que celui de se rendre utiles aux enfants, en les retirant des rues, et en les surveillant pendant les récréations. C'est uniquement parce que nous tenons à donner à nos élèves de bons principes et à les éloigner des mauvaises compagnies que nous demandons un lieu pour les faire récréer<sup>5</sup>».

<sup>1</sup> Ct 2, 2.

<sup>2</sup> Is 5, 1-7.

<sup>3</sup> Mt 13,24-26.

<sup>4</sup> Cette lettre ne nous est pas parvenue.

<sup>5</sup> Cf. OME, doc. 28 [11], p. 88.

\* \* \*

Comme dans le cours de cette histoire, nous avons donné en son lieu les enseignements du bon Père sur chaque partie de l'éducation de l'enfant, nous ne ferons qu'ajouter ici quelques maximes et quelques avis que nous n'avons pas eu occasion de rapporter.

«L'éducation est pour l'enfant, disait-il, ce que la culture est pour la terre; quelque bonne que soit une terre, si elle reste inculte, elle ne produit que des ronces et des épines. De même, quelles que soient les bonnes dispositions d'un enfant, s'il manque d'éducation, il sera sans vertu, et sa vie sera nulle pour le bien.

«Cultiver un champ, une terre, c'est en arracher les mauvaises plantes, les herbes et les épines. Cultiver le cœur des enfants, c'est en corriger les vices et les défauts. Ce travail est long, c'est la tâche de tous les jours; et un Frère doit sans cesse corriger et arracher, c'est-à-dire, faire connaître, faire apercevoir aux enfants leurs défauts, leur en inspirer de l'horreur, les porter à les combattre et leur en donner les moyens.

«Former le cœur, c'est développer et faire croître ses bonnes dispositions, c'est l'orner de vertus; ce qui se fait en donnant aux enfants de bons principes, en leur inspirant une grande horreur pour le péché; en leur faisant connaître les amabilités, les charmes et les délices de la vertu, en les y exerçant en toute occasion; car la vertu ne s'acquiert que par les actes.

«Comme tout don parfait vient d'en haut<sup>6</sup>, la piété est le moyen le plus court et plus efficace pour corriger les enfants de [549] leurs défauts et pour les former à la vertu. Or, pour rendre les enfants véritablement pieux, trois choses sont indispensables:

1. Leur faire bien comprendre la nécessité et les avantages de la prière, leur donner une haute idée des exercices de piété.

2. Tenir particulièrement à ce qu'ils fassent les prières de l'école avec attention, modestie et recueillement. Ce point est de la plus haute importance.

3. Les exercer à des pratiques pieuses analogues à leur âge et à leurs besoins.

«Un bon jardinier arrache, cultive, plante et arrose; un Frère doit aussi faire ces quatre choses. Il doit arracher ou corriger les défauts des enfants par de charitables avertissements, par de sages et prudentes corrections; il doit cultiver leurs bonnes dispositions, et semer dans leurs cœurs de bons principes par des instructions, des exhortations bien préparées, par des avis donnés toujours à propos; enfin il doit arroser par de ferventes prières.

\* \* \*

«L'obéissance<sup>7</sup> est la base de toute bonne éducation; c'est le pivot sur lequel roule tout l'avenir de l'homme et du chrétien. L'obéissance est la vertu de toute la vie et de toutes les conditions. Celui qui ne sait pas obéir, n'est pas seulement un mauvais chrétien, il est le fléau de la société, qui ne peut se maintenir que par la dépendance et l'obéissance aux magistrats et aux lois. Pour obtenir l'obéissance et pour former les enfants à cette vertu,

---

<sup>6</sup> Jc. I, 17.

<sup>7</sup> «L'obéissance est surtout la vertu qu'ils (les enfants) doivent pratiquer». Lettre du P. Champagnat au Frère Alphonse, le 3 novembre 1833 (LPC 1, doc. 31, p. 86).

un Frère doit avoir soin:

1. De ne rien commander ou défendre qui ne soit juste et raisonnable.
2. D'éviter de commander ou de défendre trop de choses à la fois, attendu que la multiplicité des commandements ou des défenses les fait oublier, et que la contrainte qui n'est pas nécessaire, indispose les esprits.
3. De ne jamais commander des choses trop difficiles ou impossibles à faire; car rien n'est plus propre à irriter les enfants, à les rendre opiniâtres et rebelles, que les exigences outrées.
4. D'exiger l'exécution pleine et entière de ce qui est commandé. Faire des commandements ou imposer des devoirs classiques, des pénitences, et ne pas en exiger l'exécution, c'est rendre l'enfant désobéissant, c'est gâter sa volonté, c'est l'habituer à ne [550] tenir aucun compte des commandements et des défenses qui lui sont faites.

«Pour élever, pour former un enfant, il faut avoir des titres à son respect et à son obéissance. Or, les titres que l'enfant reconnaît et comprend le mieux sont la vertu, le bon exemple, la capacité et les sentiments paternels qu'on lui témoigne. L'éducation est donc avant tout l'œuvre du bon exemple; parce que la vertu fortifie l'autorité; parce qu'il est dans la nature de l'homme d'imiter ce qu'il voit faire, et que les actions ont plus de force pour convaincre et persuader, que les paroles et les instructions. L'enfant s'instruit beaucoup plus par les yeux que par les oreilles; c'est en regardant travailler ses parents ou ses patrons qu'il se forme aux divers travaux et qu'il apprend un métier; de même, c'est particulièrement en voyant faire le bien et en recevant de bons exemples, qu'il apprend à pratiquer la vertu et à vivre chrétiennement. Un Frère pieux, régulier, charitable, patient, dévoué, honnête et fidèle à tous ses devoirs, fait continuellement le catéchisme. Par ses bons exemples et sans y penser, il donne aux enfants la piété, l'obéissance, la charité, l'amour du travail et toutes les vertus chrétiennes.

\* \* \*

«Pour bien élever les enfants, il faut les aimer et les aimer tous également. Or, aimer les enfants, c'est se dévouer tout entier à leur instruction, et prendre tous les moyens qu'un zèle industrieux est capable de suggérer pour les former à la vertu et à la piété.

«C'est ne jamais oublier que les enfants sont des êtres faibles, et conséquemment qu'ils ont besoin d'être traités avec bonté, charité, indulgence, instruits et formés en toute patience.

«C'est supporter sans se plaindre, leurs défauts, leur indocilité et même leur ingratitude; c'est se proposer uniquement, dans les soins qu'on leur donne, des intentions surnaturelles, c'est-à-dire, la gloire de Dieu, le bien de la religion et le salut de ces tendres enfants.

«Rien n'est plus contraire à cet amour vrai et sincère que l'on doit avoir pour les enfants que les basses familiarités, les préférences accordées à quelques-uns, et les amitiés particulières (qu'on<sup>8</sup>) leur témoigne».

**551**

Dans ses instructions sur ce point délicat, le pieux fondateur s'élevait avec une grande force contre ces amitiés particulières, et il assurait que souvent elles devenaient une cause de ruine pour le maître et pour les

---

<sup>8</sup> Mots ajoutés (Ed. 1897, p. 620) pour une lecture correcte.



élèves<sup>9</sup>. En effet, ces familiarités produisent trois grands maux:

1. Elles gâtent le caractère et toutes les facultés morales des enfants qui ont le malheur d'en être l'objet. L'expérience n'apprend que trop que les enfants admirés, flattés et loués sans raison et sans mesure, deviennent orgueilleux, dissimulés, entiers, paresseux, insolents, ingrats, égoïstes, et par suite libertins et profondément pervers.

2. Elles sont pour le maître un piège du démon des plus dangereux et une source des plus mauvaises tentations. Ce qui faisait dire au Père Champagnat: «Celui qui laisse pénétrer dans son cœur ces sortes d'affections, et qui ne les combat pas, s'expose aux plus grands dangers; bientôt même son état deviendra tellement critique, qu'il se trouvera dans l'occasion prochaine de péché et qu'il marchera sur le bord de l'abîme». Ces paroles nous donnent la raison de l'extrême sévérité du bon Père pour ces sortes de fautes; car il ne voulait pas qu'un Frère qui avait à se faire des reproches sur ce point fît la communion sans s'être confessé. Bien plus il regardait comme impropres à l'Institut ceux qui avaient une inclination marquée pour ces amitiés naturelles, et on l'a vu refuser d'admettre aux vœux, et ajourner à plusieurs années, des sujets qui avaient d'ailleurs de la vertu et des talents, pour l'unique raison qu'on avait à leur reprocher quelques fautes passagères de ce genre.

3. Elles sont un principe de mauvais esprit pour les autres élèves; car la jalousie si naturelle à l'homme leur ouvre les yeux sur ces préférences, et leur fait croire qu'on les méprise et qu'on les traite injustement; ce qui les irrite, les révolte, les porte à mépriser le maître, à lui refuser l'obéissance, et quelquefois même à le soupçonner et à le calomnier.

Le Père Champagnat disait souvent qu'un des moyens les plus propres pour attirer les enfants à l'école et pour les former à la [552] vertu, était de bien préparer le catéchisme et de leur rendre les instructions agréables. Pour cela il indiquait les moyens suivants:

1. Apprendre par cœur ou du moins lire très attentivement et avec réflexion la leçon que l'on a à expliquer.

2. Noter les points les plus importants et sur lesquels il est nécessaire d'attirer particulièrement l'attention des enfants.

3. Prévoir les sous-demandes qu'on a à faire sur chacun de ces points; les enchaînant les unes aux autres de manière à développer la vérité, et à la faire saisir par les plus faibles intelligences.

4. Se servir fréquemment de comparaisons, de paraboles, d'exemples, de traits d'histoire, pour rendre plus sensible la vérité, pour la confirmer et pour captiver l'attention des enfants.

5. Faire en sorte que les sous-demandes soient toujours courtes, claires, utiles et simples.

6. Exiger des enfants qu'ils apprennent parfaitement la lettre du catéchisme; car cela leur aide beaucoup à comprendre les explications qui sont faites et à les retenir.

---

<sup>9</sup> «On ne prendra jamais un enfant en particulier, pour quelque raison que ce soit; on le fera toujours en présence d'un des Frères ou au moins de quatre enfants» (Règles de 1837, chap. 5, art. 22, p. 44).

«On ne se permettra aucune familiarité avec eux (les enfants), telles que de les prendre par la main, ou autre chose semblable. Il est ordonné à un Frère quelconque qui aurait pu être témoin de ces sortes de familiarités, soit avec les enfants, soit avec les Frères, d'en avertir le Supérieur au plus tôt» (Règle de 1837, chap. 5, art. 23, p. 44).

7. Dans l'enseignement du catéchisme, viser sans cesse à ces quatre points: 1 - Faire connaître et aimer Jésus-Christ. 2 - Montrer les amabilités, les charmes, les avantages de la vertu et le bonheur de ceux qui la pratiquent. 3 - Montrer avec autant de soin la difformité, la laideur du vice, les maux et les châtements [553] qu'il attire, et s'efforcer d'inspirer une extrême horreur, une grande crainte du péché. 4 - Gagner le cœur de l'enfant, lui faire aimer la religion, et le porter à en remplir les devoirs par amour.

8. Dans la préparation du catéchisme, se faire souvent ces questions: Suis-je assez instruit de ce que je vais enseigner et expliquer? Comprends-je suffisamment cette leçon, cette vérité; en suis-je profondément pénétré? Comment m'y prendrai-je pour la bien faire saisir aux enfants, pour la leur faire aimer, pour porter et décider leur volonté à faire le bien qu'elle commande ou à éviter le mal qu'elle défend?

9. Prendre et conserver un maintien grave, un air gai, affable, modeste, qui annoncent que l'on éprouve un grand plaisir à parler de Dieu.

On rapporta un jour au Père Champagnat qu'un Frère ne faisait pas le catéchisme. Il le fit appeler et lui en demanda la raison. «Il n'y en a pas d'autres, répondit le Frère, que mon incapacité et la difficulté de faire convenablement cet exercice. — Faire le catéchisme, répliqua le Père, n'est pas une chose difficile quand on est pieux, quand on a du zèle et qu'on se prépare comme le prescrit la règle. La tâche d'un Frère catéchiste ne consiste pas à donner de longues explications, à demander des choses relevées, à faire des questions difficiles ni moins encore des sermons; il faut laisser toutes ces choses à MM. les ecclésiastiques, et se borner à faire des sous-demands courtes et quelques explications simples et familières. Je suppose que vous ayez à faire le catéchisme sur le mystère de la Rédemption; faut-il être bien savant pour demander aux enfants:

Quelles sont les principales souffrances de Notre-Seigneur dans sa Passion?

Pourquoi a-t-il souffert?

Comment a-t-il souffert?

Quels sentiments doivent nous inspirer les souffrances et la mort de Jésus-Christ?

«Or, ces quatre ou cinq questions développées par des sous-demands et accompagnées de quelques mots d'exhortation à aimer Notre-Seigneur et à détester le péché qui est la cause de ses souffrances, suffisent pour faire un bon catéchisme.

«Soit encore que vous ayez à faire le catéchisme sur un commandement de Dieu; est-il bien difficile de demander ce qu'il ordonne et ce qu'il défend?

«De montrer les avantages que nous avons à l'observer, et les maux que nous attire sa transgression?

**554**

«De faire comprendre et de confirmer tout cela par quelques comparaisons et quelques traits de l'histoire sainte ou de la vie des saints?

«Il est un grand nombre de mères pieuses qui font ainsi tous les jours le catéchisme à leurs enfants. Il serait étrange que les Frères qui, par leur profession, doivent étudier la religion, ne fussent pas capables d'en faire autant. Ce n'est pas par de longs discours et en faisant de la science que l'on

instruit les enfants et qu'on les forme à la vertu, mais en faisant apprendre parfaitement la lettre du catéchisme, en gravant profondément dans leur esprit les principales vérités de la religion, en leur rappelant souvent les devoirs essentiels du chrétien; et en les habituant à les pratiquer. Or, je le répète, tout cela doit se faire en peu de mots, mais avec des paroles et une manière d'enseigner qui montrent que vous êtes profondément convaincu de ce que vous dites».

Les leçons du bon Père sur la manière de faire le catéchisme, portèrent des fruits abondants; les premiers Frères<sup>10</sup> se distinguèrent tous par leur zèle pour l'instruction chrétienne des enfants, et par un talent particulier pour les former à la vertu.

\* \* \*

Dans une paroisse, une mère de famille qui avait refusé d'envoyer ses enfants à l'école des Frères, par la raison que ces derniers étaient trop jeunes, vint un jour trouver M. le curé et lui dit: «Quoique vos Frères ne soient que des enfants, il faut avouer qu'ils font admirablement le catéchisme. Le petit garçon de ma voisine, qui va à leur école, connaît déjà mieux sa religion que nous toutes; il nous fait la leçon tous les soirs, et il nous dit des choses ravissantes. Je suis donc décidée à conduire dès demain mes trois enfants chez les Frères».

Dans une autre paroisse, un vicaire, surpris de l'empressement des enfants pour se rendre chez les Frères le dimanche, uni-[555]-quement pour assister au catéchisme, disait à son curé: «Je ne comprends pas ce que ces Frères disent à ces enfants: ils les tiennent des heures entières sans les ennuyer. — Les Frères, répondit M. le curé, font très bien le catéchisme, et je suis convaincu que vous gagneriez à les entendre». Le même curé parlant à un Vicaire général du succès de l'école et du bien que faisaient les Frères, lui disait: «La voix publique atteste que nos enfants ont changé; mais la réforme extérieure aperçue de tout de monde est la moindre chose, et il faut être curé et confesseur pour connaître le bien que les Frères ont fait depuis qu'ils sont ici».

\* \* \*

Une autre chose que le Père Champagnat regardait comme indispensable pour attirer les enfants à l'école et pour les former à la vertu, c'est la discipline. «Plusieurs, disait-il, s'imaginent que la discipline éloigne les enfants de l'école, mais c'est le contraire. Tous les hommes aiment l'ordre, et le désordre déplaît à tout le monde, même aux enfants. Les enfants sont contents, ils se trouvent à l'aise dans une école disciplinée; au lieu qu'ils souffrent et se dégoûtent de l'étude dans une classe indisciplinée.

«Le défaut de discipline est dans les classes ce que la passion

---

<sup>10</sup> Notamment le Frère Laurent. Dans la circulaire du 3 juillet 1851, le Frère François, en annonçant le décès de ce Frère, raconte le trait suivant: «Que de fois le cher Frère Laurent est venu nous trouver, depuis que ses infirmités le retenaient à la Maison-Mère, pour nous demander d'aller faire le catéchisme de village en village en demandant son pain!» (CSG, VII, p. 71) et (AFM, lettre du Frère Laurent). L'auteur de ce livre (F. Jean-Baptiste) envoyé comme Directeur et cuisinier à l'école de Bouillargues en 1842, alors qu'il était Assistant, faisait le catéchisme chaque jour, à la grande admiration des paroissiens et du curé qui voulut l'écouter dissimulé dans un confessionnal. (Cf. Nos Supérieurs, pp. 29-30, Economat général des Frères Maristes, Saint-Genis-Laval. 1953).

dominante est dans les hommes, la source de tous les maux, la cause directe ou indirecte de toutes les fautes qui s'y commettent.

«Les défauts les plus nuisibles à un maître, et les plus propres à ruiner son autorité et la discipline de l'école, sont: 1. la démangeaison de parler, 2. la dissipation, 3. la familiarité, 4. le découragement, 5. l'inconstance.

L'autorité est trop faible, quand elle n'est pas respectée dans les moniteurs et dans ceux que le maître a préposés pour le représenter. Pareillement la discipline est trop faible, quand elle ne se maintient pas en l'absence du maître.

«Quand donc vous voyez l'ordre et la discipline se troubler, disparaître dès que le maître n'est plus présent, c'est une marque que ce dernier n'a point d'autorité morale sur ses élèves, et qu'il ne les contient que par la force matérielle. Dans une pareille classe il n'y a point d'éducation possible, et le maître n'y fait que l'office de gendarme.

«Les punitions et les récompenses ne contribuent à maintenir la discipline qu'autant qu'on en use modérément et avec une grande sagesse. Il est nécessaire aussi de diversifier les pénitences, de commencer toujours par les moindres, et de ne recourir aux plus fortes que rarement et pour des fautes graves. Il en est [556] de même des récompenses, qu'il faut faire désirer, mériter, et qu'on doit distribuer avec intelligence et équité.

«On ne doit jamais donner pour pénitence une chose qui, considérée en elle-même, doit être chère et vénérable aux enfants, tel que prier, servir la messe, rendre un service à quelqu'un, etc. Il faut aussi éviter de donner pour pénitence des leçons de catéchisme, des prières à copier ou à apprendre par cœur, de crainte d'inspirer aux enfants de l'aversion pour ces choses qu'ils doivent chérir et aimer.

«L'émulation, les récompenses et les punitions ne sont que des moyens accessoires pour rendre les élèves actifs, studieux et soumis: pour obtenir efficacement tout cela, il faut préserver l'enfant du mal et le conserver innocent. Or, pour conserver les enfants innocents, il est important de leur inculquer profondément ces deux maximes:

— Dieu me voit en tous lieux et en tout temps...

— On ne doit jamais se permettre étant seul ce que l'on n'oserait faire en compagnie, et ce que l'on rougirait d'avouer à ses parents ou à ses supérieurs...

\* \* \*

«Enfin, pour bien élever les enfants, disait le Père Champagnat, il faut aimer ardemment Jésus-Christ. C'est ce que le divin Sauveur a voulu nous apprendre, en demandant par trois fois à saint Pierre s'il l'aimait avant de le charger du soin de son Eglise<sup>11</sup>.

«Notre-Seigneur, qui a résumé tous les commandements dans l'amour de Dieu et du prochain<sup>12</sup>, réduit aussi toutes les vertus des pasteurs des âmes, des supérieurs et de quiconque est chargé de la conduite des autres, à la charité, parce que tout ce qui leur est nécessaire pour remplir dignement leurs fonctions dépend de cette vertu comme de son principe et de sa source. En effet, mes chers Frères, aimez Jésus, et vous aurez toutes les vertus et toutes les qualités d'un parfait instituteur.

---

<sup>11</sup> Jn. 21, 15-17.

<sup>12</sup> Mt. 22, 40.

«Si l'humilité est le caractère d'un véritable Petit Frère de Marie, et doit être sa vertu de prédilection, la charité est humble, et ne s'enfle point d'orgueil<sup>13</sup>.

«Si la douceur doit être votre élément, si elle doit accompagner toutes vos vertus, afin de vous gagner le cœur des enfants, la charité est douce, bienfaisante et pleine d'indulgence.

**557**

«Si vous avez besoin de patience pour supporter les défauts de vos enfants et toutes les peines attachées à votre saint état, la charité est patiente, elle supporte tout, et jamais elle ne se pique ni ne s'aigrit.

«Si la prudence et la sagesse sont des vertus indispensables à ceux qui sont chargés de conduire les autres et d'élever les enfants, la charité n'est point téméraire ni précipitée, et jamais elle n'agit inconsidérément.

«S'il est nécessaire que vous soyez toujours bons, honnêtes, affables, dans vos rapports avec les enfants et avec tout le monde, la charité n'est point dédaigneuse; elle souffre tout et se fait à tout.

«S'il vous faut un grand esprit de désintéressement, de zèle, de générosité, d'abnégation pour passer votre vie au milieu des enfants et pour sacrifier toute votre existence à leur éducation, la charité est généreuse, elle est plus forte que la mort, elle ne cherche point ses propres intérêts<sup>14</sup> et elle n'est occupée qu'à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes.

«Le Frère qui aime véritablement Jésus est donc humble, doux, indulgent, patient, prudent, généreux, ferme, zélé, honnête; en un mot, il a toutes les vertus, et la charité qui l'unit à Dieu, en lui assurant les grâces, les secours et la protection divine, le rendent tout puissant et propre à tout.

«Une dernière chose qui mérite toute votre attention, c'est que Jésus-Christ dit à saint Pierre: *Paissez mes brebis*<sup>15</sup>. Pourquoi mes brebis et non pas les vôtres?

1. Pour nous apprendre que nous devons chercher la gloire de Dieu et non la nôtre, les intérêts de Jésus-Christ et de la religion et non nos propres avantages.

2. Pour nous porter à respecter les enfants et à les traiter toujours avec bonté, justice et charité. Si ces enfants étaient des enfants de princes, de rois, avec quels soins vous les instruiriez et les élèveriez? Quelle vigilance vous exerceriez sur vous-mêmes pour vous montrer dignes de votre mission, pour gagner l'affection et l'estime de tels élèves, pour leur être agréables, pour éviter tout ce qui pourrait les offenser et leur faire de la peine? Vos enfants sont plus qu'enfants de rois, ils sont enfants de Dieu, frères et membres de Jésus-Christ; et, ne l'oubliez jamais, le divin Sauveur qui est la vérité même, nous assure qu'il regarde comme fait à lui-même<sup>16</sup> tout le bien ou tout le mal que vous leur faites».

**558**

\* \* \*

Terminons ce chapitre par quelques réflexions du pieux Fondateur sur l'excellence du zèle pour la sanctification des enfants. «Le zèle, disait-il, est

---

<sup>13</sup> I Co. 13, 14-17.

<sup>14</sup> I Co. 13, 4-8; Rm. 12, 9 et 13, 10.

<sup>15</sup> Jn. 31, 17. 16

<sup>16</sup> Mt. 25, 40.

une vertu féconde en fruits de grâces et de bénédictions; c'est un trésor et une source intarissable de toutes sortes de biens. Pour un Frère, le zèle est la pierre philosophale, c'est une alchimie qui change en or tout ce qu'il fait. Vous enseignez la grammaire, l'arithmétique, la géographie, le dessin, à vos enfants, afin de les tenir occupés, de les soustraire aux occasions d'offenser Dieu; vous vous servez de toutes ces sciences pour les attirer à l'école, pour gagner leur estime et les former plus facilement à la vertu. Eh bien! toutes vos études, toutes les leçons de lecture, d'écriture, de grammaire, d'arithmétique et autres que vous donnez, vous seront comptées pour le ciel; ce sont autant d'actes de vertu que vous pratiquez. Le zèle que vous avez pour porter les enfants à Dieu aura changé en or, c'est-à-dire, en actes de vertu, les actions les plus ordinaires, et tout ce que vous faites dans votre classe. Oh! qu'il y a de différence entre un Frère qui fait l'école en apôtre et par esprit de zèle, et un autre qui la fait en maître d'école et comme il ferait un métier. Toutes les paroles, toutes les actions du premier étant vivifiées par la charité, sont des œuvres de zèle; tandis que dans l'autre, elles sont des œuvres mortes.

«L'éducation de la jeunesse n'est point un métier, c'est un ministère religieux et un véritable apostolat. Ceux qui disent: faire la classe est un rude métier, se trompent étrangement, et remplissent d'une manière toute profane un emploi très méritoire et très agréable à Dieu. Si ces Frères avaient l'esprit de leur état, s'ils comprenaient l'excellence de leur vocation, ils diraient: élever les enfants est une œuvre de zèle, de dévouement et de sacrifice; pour s'acquitter dignement de cet emploi, qui est une participation de la mission de Jésus-Christ, il faut avoir l'esprit du divin Sauveur, et, comme lui, être prêt à donner son sang et sa vie pour les enfants.

«Un Frère qui a du zèle est un homme extrêmement cher à Notre-Seigneur; il l'aime comme la prunelle de ses yeux; il le regarde comme son associé, comme son coopérateur dans la sanctification des enfants.

«Le zèle assure à un Frère des grâces abondantes et une protection particulière de Dieu dans les tentations et dans tous les dangers où il peut se trouver. Vous soutenez les intérêts de Jésus, en catéchant les enfants, en les formant à la vertu; il soutiendra les vôtres. Vous combattez pour Jésus en surveillant vos [559] enfants, en les corrigeant de leurs défauts, en leur faisant éviter le péché; il combattra pour vous, et il est de sa gloire de vous soutenir dans vos tentations, et de vous accorder une pleine victoire sur vos ennemis. Je connais plusieurs Frères qui ont obtenu d'être délivrés des plus terribles tentations en faisant bien le catéchisme, en promettant à Jésus d'apprendre les prières aux enfants et de les préparer avec soin à la première communion.

«Le zèle sera pour un Frère un grand sujet de consolation à la mort. Trois sortes de personnes n'ont pas à craindre la mort: celles qui aiment ardemment Jésus, celles qui travaillent pour la gloire de Jésus, celles qui souffrent pour Jésus. Or, un Frère qui a du zèle, fait tout cela. Il aime Jésus; il a tout quitté pour le servir et pour lui gagner les enfants; et que n'a-t-il pas à souffrir dans son ministère de catéchiste, si grand, si honorable, mais aussi si difficile? Oh! qu'un tel Frère sera bien reçu de Jésus à l'heure de sa mort! Quelle joie, quel bonheur il éprouvera quand le divin Sauveur lui montrera tous les actes de vertu qu'il a pratiqués dans sa classe, toutes les leçons de catéchisme qu'il a expliquées, toutes les prières qu'il a apprises,

toutes les instructions qu'il a faites, tous les bons avis qu'il a donnés, tous les enfants qu'il a instruits, formés et préparés à la première communion! Quand il lui fera connaître tous les péchés qu'il a fait éviter, et qu'il lui dira; Venez le béni de mon Père, venez partager ma félicité<sup>17</sup>! Vous avez passé votre vie à recueillir les fruits de mon sang, à me faire connaître et à me faire bénir, venez, recevez la couronne de gloire, et entrez pour jamais dans la joie de votre Seigneur et de votre Dieu<sup>18</sup>!

«Le zèle est une source de prospérité pour une maison. Il est rapporté dans la sainte Ecriture que Dieu bénit les sages-femmes de l'Egypte et qu'il combla leurs maisons de prospérité, parce qu'elles avaient soustrait à la mort les enfants des Hébreux<sup>19</sup>. Si Dieu a fait de telles grâces à ces femmes païennes, pour avoir sauvé la vie du corps aux enfants de son peuple, quelles bénédictions n'accordera-t-il pas à un Frère qui travaille à délivrer l'âme des enfants de la mort éternelle! L'établissement qui est dirigé par un Frère qui a du zèle, est un établissement fondé sur le roc<sup>20</sup>. Dieu le gardera, le défendra, le bénira et lui donnera une prospérité toujours croissante. Le zèle est un aimant qui attire [560] les enfants et les attache à l'école. Si vous faites bien le catéchisme, si vous apprenez avec soin les prières, si vous formez vos élèves à la vertu, si vous les préservez des mauvaises compagnies et leur faites éviter le péché, les anges vous amèneront les enfants. Dieu lui-même vous les conduira, il disposera de telle sorte le cœur de ces enfants, qu'ils se sentiront attirés chez vous par une vertu secrète, et qu'ils viendront à votre école malgré leurs parents, malgré tout ce que pourraient faire les méchants pour les retenir ou pour vous les soustraire».

---

<sup>17</sup> Mt. 25, 34.

<sup>18</sup> Mt. 25, 21.

<sup>19</sup> Ex. 1, 17-20.

<sup>20</sup> Mt. 7, 24.

## CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

*De sa constance dans le bien et dans toutes ses entreprises.*

Saint Thomas enseigne qu'une des plus grandes marques que nous puissions avoir de notre prédestination, c'est la constance<sup>1</sup> dans nos bonnes résolutions, dans la pratique des œuvres que nous avons entreprises pour la gloire de Dieu, et surtout dans la vocation que nous avons embrassée. Ce sentiment de l'Ange de l'Ecole est fondé sur ces paroles de Jésus-Christ: *Celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé*<sup>2</sup>. Et sur ces autres: *Celui qui met la main à la charrue et qui regarde derrière soi, n'est pas propre au royaume des cieux*<sup>3</sup>.

Un des caractères des plus marquants de la vie du Père Champagnat, c'est la générosité et la constance avec lesquelles il a pratiqué la vertu. Il s'est montré constant en tout et partout, dans les petites choses comme dans les grandes. Constant dans la prière, se livrant à ce saint exercice avec une assiduité et une ferveur admirables, et cela malgré les embarras et les occupations dont sa vie a été pleine. Constant à poursuivre la correction de ses défauts, à mortifier la nature, à l'assujettir à l'esprit et à combattre dans lui tout ce qui aurait pu contrarier les opérations de la grâce ou affaiblir la pureté de son âme. Constant à supporter, avec la plus parfaite résignation, les contradictions et les persécutions des hommes, les afflictions, les maladies, les adversités et toutes les peines attachées à la direction<sup>4</sup> d'une nombreuse communauté. Constant dans la dévotion à la sainte Vierge, dans [562] son tendre amour pour Notre-Seigneur, qui allèrent toujours en augmentant jusqu'à la mort. Constant dans sa vocation, travaillant sans relâche à la rendre fidèle, en se dévouant tout entier à ce qu'elle demandait de lui. Constant à poursuivre les œuvres qu'il avait entreprises pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, bien que souvent les moyens humains et les ressources lui fissent défaut, et que des difficultés de tous genres surgissent pour l'arrêter. «Toute la terre serait contre moi, disait-il quelquefois, que je ne reculerais pas. Il me suffit que Dieu veuille la chose et que mes supérieurs l'approuvent; peu m'importent, après cela, les contradictions des hommes et les difficultés, je n'y fais aucune attention. S'il fallait s'arrêter toutes les fois que les moyens humains manquent, ou que toute autre difficulté vient barrer le chemin, on ne ferait jamais rien. Le démon est essentiellement ennemi du bien, il n'est pas possible d'entreprendre une bonne œuvre sans qu'il ne s'y oppose, sans qu'il ne fasse tous ses efforts pour en empêcher le succès, sans qu'il ne soulève contre elle toutes les

<sup>1</sup> «La constance a donc même fin que la persévérance et même difficulté que la patience. Mais, comme la fin est plus importante, c'est à la persévérance qu'elle tient davantage» (S. THOMAS, Somme 2.2, q. 137, a.3)

<sup>2</sup> Mt. 10, 22; 24, 13.

<sup>3</sup> Lc. 9, 62.

<sup>4</sup> Le P. Champagnat disait un jour: «J'aurais pu être bien tranquille dans une petite paroisse, au lieu d'être continuellement accablé par le gouvernement de cette Société; mais la gloire de Dieu et le salut des âmes demandent de moi ce travail. J'aurais de même pu vivre tranquillement dans ma famille, en travaillant, au lieu de tant de peines, de sollicitudes et de voyages, qu'occasionnent le gouvernement et la direction des Frères, mais Dieu le veut ainsi et je suis content» (Dans le Carnet No 8 du Frère François, p. 77).



passions des hommes. S'effrayer en pareil cas, et se laisser décourager par les obstacles que l'on rencontre, c'est faire injure à Dieu; c'est méconnaître le caractère propre à ses œuvres, qui est d'être marquées au coin de la croix; c'est trahir les intérêts de la religion, et abandonner lâchement la victoire au démon».

\* \* \*

Cette constance et cette fermeté du Père Champagnat ont conservé plusieurs établissements dont les méchants avaient juré la perte. Dans le but de se débarrasser des Frères, il est arrivé plusieurs fois, dans certaines localités, qu'on les a blâmés, calomniés, persécutés; que l'on en est venu même à supprimer leur traitement et à prendre toutes sortes de mesures pour empêcher les enfants de fréquenter leurs écoles. Mais ces efforts de l'enfer ont tous été inutiles; la persévérance et la patience du pieux Fondateur l'ont fait sortir victorieux de toutes ces épreuves. Jamais il n'a cédé à l'ennemi un pouce de terrain, et il a préféré entretenir aux frais de la communauté les Frères qui étaient persécutés, plutôt que d'abandonner les écoles<sup>5</sup>. Cette conduite et ce désintéressement lui gagnèrent la confiance des gens de bien et lui attirèrent un grand nombre de demandes. On aimait à confier la direction des écoles à un homme qui savait faire de tels sacrifices pour conserver les œuvres que la charité mettait entre ses mains.

563

Toutefois cette constance et cette ténacité qu'il mettait à poursuivre ses projets et à conserver les écoles qu'il avait fondées n'étaient pas chez lui témérité ni entêtement, et s'il ne s'effrayait pas à la vue des obstacles et ne reculait pas devant les difficultés, il ne s'en créait jamais mal à propos. Il faisait le bien comme il pouvait, et avec les ressources qu'il avait; comptant sur la Providence pour l'avenir, il ne s'occupait qu'à pourvoir aux nécessités présentes. C'est pour cela que la maison de l'Hermitage manque d'ensemble et de régularité, ayant été construite par parties et selon les besoins du moment.

«Dans les persécutions pour faire triompher la cause de la religion et pour rendre inutiles les oppositions que les méchants font aux œuvres de Dieu, deux moyens, disait le Père Champagnat, sont souverainement efficaces. Le premier, c'est de gagner du temps. Un certain proverbe dit: Qui gagne un jour en gagne cent. Or, pendant ce temps mille incidents peuvent faire changer la face des choses. Une mort, un changement d'administration, un événement quelconque peut vous délivrer de vos plus redoutables adversaires ou changer leurs sentiments<sup>6</sup> à votre égard, et les rendre vos amis et vos protecteurs. Le second, c'est la résistance passive par la patience; supportant les persécutions et les mauvais traitements des méchants sans murmurer, sans se plaindre, sans répondre à leurs attaques, à leurs accusations<sup>7</sup> calomnieuses. Car il arrive souvent, qu'en voulant se défendre, on irrite les passions, on envenime, on aigrit les esprits; et par là,

---

<sup>5</sup> Ce fut le cas notamment de Feurs (LPC 1, doc. 21, p. 64).

<sup>6</sup> Ainsi, au lendemain de la Révolution de 1830 (RLF, p. 82) le Conseil d'arrondissement et le Conseil général de La Loire sont contre Champagnat et ses Frères qui leur apparaissent comme des amis de ceux qui ont été renversés. Mais dès 1833, et surtout en 1835 (RLF, p. 121) ces deux Conseils se déclarent unanimement en faveur des Frères Maristes.

<sup>7</sup> La vie du Frère Cassien comporte un exemple particulièrement saisissant d'humilité héroïque face aux injures (BOF, p. 167).

non seulement on entretient, mais on augmente même le feu de la persécution; au lieu qu'on l'éteint en lui ôtant son aliment. Quand vous êtes persécutés, suivez l'avis de saint Paul: *Bénissez ceux qui vous maudissent, priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, rendez-leur le bien pour le mal*<sup>8</sup>. Imitiez les premiers chrétiens<sup>9</sup>: cachez-vous dans l'intérieur de vos maisons, n'ayant avec les gens du dehors que les rapports absolument indispensables; tenez-vous unis à Dieu, redoublez de zèle pour l'instruction de vos enfants; mais ne faites pas de bruit, et évitez tout ce qui pour-[564]-rait attirer sur vous l'attention du public. Par ces sages ménagements et cette conduite humble et chrétienne, vous vaincrez toujours vos ennemis; et la tempête, quelque furieuse qu'elle soit, passera sans vous briser et sans emporter un seul de vos cheveux<sup>10</sup>».

Il voulait que l'on gardât la même conduite lorsque l'on avait une concurrence à soutenir. «Dans ces circonstances, disait-il, gardez-vous d'imiter votre antagoniste; laissez-le faire du bruit, laissez-le inventer toutes sortes de moyens et faire mille promesses pour attirer les enfants à son école. Pour vous, attachez-vous plus que jamais à votre règle, à votre méthode d'enseignement; ne changez rien à votre manière de faire; contentez-vous de redoubler de zèle et de dévouement pour former vos enfants à la piété, et pour les faire avancer dans les parties essentielles de l'instruction primaire. En vous conduisant ainsi vous conserverez vos élèves, vous aurez l'avantage sur votre compétiteur; et, ce qui est infiniment plus précieux, vous resterez dans l'esprit de votre état, vous édifierez la paroisse, et vous attirerez sur vous les bénédictions de Dieu. Le moyen, au contraire, de perpétuer une concurrence, c'est de lutter ostensiblement, donnant certaines leçons uniquement parce que votre adversaire les donne, modifiant votre règlement pour vous rapprocher du sien, etc.; parce qu'alors l'amour-propre s'en mêle, et que personne ne veut céder. C'est surtout dans ces occasions qu'il est nécessaire de se rappeler que l'on fait l'œuvre de Dieu; que le succès dans les œuvres de Dieu s'obtient particulièrement par les moyens que fournit la religion: tels que la piété, la fidélité à tous les devoirs de son état, le bon exemple, la pratique des vertus chrétiennes, et le zèle pour sa perfection et pour la sanctification des enfants. Lutter avec ces sortes d'armes, que le monde ne connaît pas, c'est s'assurer la victoire; les négliger, leur préférer les moyens humains, c'est perpétuer le combat, et préparer le triomphe de son adversaire».

\* \* \*

S'il a fallu au Père Champagnat de la générosité et de la constance pour faire réussir l'œuvre des Frères, il ne lui en a peut-être guère moins fallu pour conserver celle des Pères dans le diocèse de Lyon. Que n'a-t-il pas fait auprès des supérieurs ecclésiastiques, et auprès de ses confrères pour l'avancement de cette œuvre! Que de lettres il a écrites! que de voyages longs et pénibles il a faits dans ce but! Nous voyons dans sa correspondance avec le Révérend Père Colin, qu'aucun sacrifice ne lui coûtait, et que [565] ce dernier était souvent obligé de modérer son ardeur<sup>11</sup>. Dès le moment que

---

<sup>8</sup> 8 Rm. 12, 14 et 21.

<sup>9</sup> Ac. 2, 46.

<sup>10</sup> Lc. 21, 18.

<sup>11</sup> Le Père Colin écrit au P. Champagnat. [2] Je tiens toujours à l'œuvre de la Ste Vierge plus que

le plan de la société des Maristes fut arrêté au grand séminaire, il s'y dévoua entièrement, et il promit à Dieu de travailler toute sa vie pour que ce plan reçût son exécution dans toutes ses parties. Un de ses plus grands regrets comme il l'a avoué plusieurs fois, eût été de mourir avant la constitution définitive de cette Société, et sans faire ses vœux de religion. Aussi, le jour même qu'il reçut la nouvelle de l'approbation par le Saint-Siège de l'Institut des Maristes, il écrivit au Révérend Père Colin pour lui demander à faire profession. La générosité, le dévouement et la constance furent les vertus de toute sa vie et une de ses grandes maximes était que lorsqu'on se donne à Dieu, il faut le faire tout de bon, sans réserve et sans détours. «Malheur, ajoutait-il, à ceux qui regrettent les oignons d'Egypte; ils ne sont pas propres pour la terre promise de la religion. Marchander avec Dieu, faire des examens interminables pour se fixer à son service, ne se donner à lui qu'en partie, qu'avec réserve, c'est faire preuve que l'on ne connaît pas la grandeur de Dieu, l'excellence de la vocation religieuse, la beauté de la vertu, le prix du salut et le bonheur du ciel; c'est se méfier de Dieu et lui faire injure; c'est se tendre un piège à soi-même et s'exposer à tomber tôt ou tard dans les filets du démon. En voulez-vous une preuve? Interrogez ceux qui ont perdu leur vocation, demandez-leur quel fut le principe de la tentation qui les a conduits dans le monde; ils vous répondront pour la plupart qu'ils se sont perdus, parce qu'en venant en religion, en se donnant à Dieu ils avaient fait une réserve, ils avaient mis certaines conditions à leurs promesses, ils avaient eu quelques arrière-pensées, ils s'étaient laissé une porte ouverte pour rentrer dans le monde, et que le démon a profité de cette porte pour pénétrer dans leur cœur et pour s'en rendre maître».

566

\* \* \*

L'inconstance était pour le bon Père une preuve que l'on n'était pas propre à la vie religieuse. En interrogeant les postulants, s'il en remarquait qui eussent essayé de plusieurs états, cela seul suffisait pour les refuser. «Quel état avez-vous fait, demandait-il à un jeune homme, qui faisait de grandes instances pour être reçu au noviciat? — J'en ai fait plusieurs, répondit le postulant, et aussitôt il en nomma trois ou quatre. — Allez-en essayer un cinquième, lui répliqua le Père: car vous êtes trop inconstant pour nous convenir. Pour être religieux il faut savoir se fixer et vous ne paraissez pas avoir assez de fermeté de caractère pour cela».

Un autre postulant venait de recevoir l'ordre de se retirer après avoir passé quelques mois au noviciat; un ancien Frère le voyant pleurer en eut compassion, et il alla demander grâce pour lui. «Mon Frère, lui répondit le Père, ce jeune homme ne mérite pas qu'on lui accorde cette faveur, et d'ailleurs il n'en profiterait pas, car il est de la race de ceux dont parle le Saint-Esprit dans l'Ecclésiastique<sup>12</sup>, quand il dit: Les insensés changent

---

jamais. La circonstance des temps ne fait qu'accroître ma confiance et mon courage; mais je ne sais si la réunion que vous demandez serait prudente. Je sais que l'élection d'un point central est nécessaire à la pieuse entreprise; je la désire autant que vous, mais il me semble qu'il ne serait pas prudent de voyager un grand nombre dans ce moment...

[3] De plus, si nous nous réunissons même pour peu de jours sans l'aveu de nos supérieurs, ils en prendront ombrage...

[4] Prenons patience; travaillons à bien nous former. Je ne serai pas fâché de vous voir augmenter... (OME, doc. 84, p. 175).

<sup>12</sup> Si 27, 11.

comme la lune. Ces sortes de gens sont peu propres à la vertu, qui demande un caractère ferme et une volonté forte; ils conviennent encore moins à notre genre de vie, où la patience et la constance sont si nécessaires, soit pour être fidèle à la règle, soit pour donner l'éducation aux enfants».

Un jeune homme<sup>13</sup> s'étant présenté pour être reçu dans l'Institut, le Père, qui crut s'apercevoir que ce postulant avait été élevé délicatement, craignit qu'il ne pût supporter la vie de communauté; c'est pourquoi après lui avoir exposé ce qu'elle a de pénible, il ajouta: «Consultez vos forces, examinez et voyez si vous pouvez faire de pareils sacrifices; mon avis est que vous n'en êtes pas capable et que ce genre de vie est trop pénible pour vous». Après avoir réfléchi un instant, le jeune homme lui répondit: «J'avoue que cette vie est dure à la nature; néanmoins, deux choses me font croire que je m'y habituerai, et me décident à rester dans votre Institut, si vous voulez bien m'y admettre. La première, c'est que je puis faire, moyennant la grâce de Dieu, ce que tant d'autres font. Vous avez ici plusieurs postulants moins âgés que moi; s'ils peuvent suivre votre règle, je dois le pouvoir aussi. La seconde, c'est qu'il y a plus de trois ans que j'ai pris la résolution de me faire religieux, que j'en demande la grâce à la sainte Vierge et [567] que je persiste dans cette résolution, bien que mes parents aient fait tout ce qu'ils ont pu pour me la faire abandonner». Ravi de cette réponse, le Père lui dit avec effusion: «Oui, mon ami, vous êtes fait pour la vie religieuse; vos prières et votre volonté persévérantes m'en sont une preuve certaine. La constance est une excellente qualité; conservez-la bien, elle assurera votre vocation et fera de vous un saint religieux».

Un jour le pieux Fondateur, trouvant sur une table le livre d'office d'un Frère, l'ouvre et lit sur le premier feuillet ces paroles écrites à la main: Pour obtenir par l'intercession de Marie la grâce de la persévérance, je fais vœu de dire tous les jours de ma vie un Ave Maria à cette intention. «Demander la persévérance par l'intercession de la sainte Vierge, c'est, dit-il au Frère à qui appartenait le livre, une chose excellente, vous devez le faire tous les jours; mais vous n'auriez pas dû vous engager par un vœu à réciter cet Ave Maria, parce qu'il n'est pas permis en religion de faire des vœux sans permission. La persévérance à pratiquer une vertu nous assure la possession de cette vertu; la persévérance à demander une grâce nous est un sûr garant que cette grâce nous sera accordée. Je loue donc votre persévérance à demander à la sainte Vierge la grâce du salut, et je vous promets que cette divine Mère vous l'obtiendra, si vous êtes constant à la lui demander; mais je blâme votre vœu indiscret, et vous engage à ne jamais en faire de semblables sans permission».

\* \* \*

Nous allons terminer la vie de notre vénéré Père par l'analyse d'une sublime instruction qu'il fit aux Frères sur la constance, en leur expliquant l'Evangile du second dimanche de l'Avent. «La constance, leur dit-il, est une vertu absolument nécessaire à un chrétien pour sauver son âme, et plus encore à un religieux pour persévérer dans sa vocation et pour acquérir la perfection de son état. La conduite que tient Notre-Seigneur dans l'Evangile de ce jour, est une preuve convaincante de cette vérité. Le divin Maître fait

---

<sup>13</sup> Il s'agit de Jean-Baptiste Grimaud (Frère Attale) dont les parents aisés s'opposèrent longtemps à son entrée en religion (BOF, pp. 364-365).

un éloge magnifique de saint Jean-Baptiste, et il déclare devant tout le peuple qu'il est le plus grand des enfants des hommes<sup>14</sup>. Or, que loue-t-il particulièrement et avant tout dans le saint Précurseur? Est-ce son innocence, qui était telle qu'il n'avait probablement de sa vie commis aucune faute même vénielle entièrement volontaire? Non. Est-ce son humilité, qui était si profonde [568] qu'il s'estimait indigne de délier les courroies des souliers de Jésus-Christ<sup>15</sup>? Non: le divin Sauveur ne parle pas de l'humilité dans l'éloge qu'il fait de saint Jean. Est-ce son amour pour la chasteté, qui le porte à reprendre sans crainte le roi Hérode de sa conduite criminelle? Non: les éloges de Jésus ne sont pas pour cette vertu, quelque grande et sublime qu'elle soit; ils sont tous pour la constance du saint Précurseur. Pour attirer l'attention sur cette fermeté inébranlable de saint Jean, Notre-Seigneur interroge ceux qui l'entourent, et leur demande: Qu'êtes-vous allé voir dans le désert? un roseau agité du vent<sup>16</sup>? Non: une âme si peu solide et un caractère si frivole, n'auraient pas excité à ce point votre curiosité et votre admiration. Qu'avez-vous donc été voir? Vous avez été voir un homme constant à pratiquer les vertus les plus rares et les plus héroïques; un homme constant à remplir la mission que Dieu lui a confiée, à persévérer dans la vocation et le genre de vie austère qu'il a embrassés; un homme constant à servir Dieu, à édifier le prochain, à reprendre, à corriger les pécheurs, et à souffrir avec une patience inaltérable et une résignation parfaite les persécutions des méchants: tel est l'homme que vous avez été voir. Mais pourquoi Notre-Seigneur fait-il tant d'éloges de la constance? Parce que cette vertu renferme en quelque sorte toutes les autres, et que sans elle les autres ne servent de rien. L'important, dit saint Augustin<sup>17</sup>, n'est pas de bien commencer, mais de bien finir, car celui-là seul assure Jésus-Christ, qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé<sup>18</sup>. Parce que cette vertu est la vertu de tous les jours et de tous les instants. En effet, la vie du chrétien, et plus encore celle du religieux, est un combat continu. Pour corriger nos défauts, pour pratiquer la vertu, pour sauver notre âme, nous avons besoin de nous faire une violence perpétuelle<sup>19</sup>, et de lutter contre tout ce qui nous entoure. Ainsi nous avons à combattre et à lutter:

« I. Contre nous-mêmes, contre nos passions et nos mauvaises inclinations, contre tous nos sens, afin de les tenir dans l'assujettissement et la modestie.

**569**

« 2. Contre le démon, ce lion rugissant qui ne dort jamais, qui rôde sans cesse autour de nous, pour nous dévorer<sup>20</sup>; contre ce séducteur des enfants de Dieu<sup>21</sup>, cet ange de ténèbres qui se transforme en ange de lumière<sup>22</sup> pour mieux cacher ses pièges et pour nous faire tomber plus facilement dans ses

---

<sup>14</sup> Lc. 7, 28.

<sup>15</sup> Jn. 1, 27.

<sup>16</sup> Lc. 7, 24.

<sup>17</sup> «Quiconque aura persévéré jusqu'à la fin sera sauvé (Mt 24, 12-13). Le prophète s'est préparé à une infatigable persévérance, mais il a vu que la vie était longue, et comme c'est un grand et difficile travail que de persévérer, il a prié Dieu, qui lui avait ordonné de persévérer, de rendre parfaite sa persévérance» (S. AUGUSTIN, Ps CXXXIV, 11).

<sup>18</sup> Mt. 10, 22; 24, 13.

<sup>19</sup> Mt. 11, 12.

<sup>20</sup> 1 P 5, 8.

<sup>21</sup> Ap. 20, 7-10; 19, 20.

<sup>22</sup> Co. 11, 14.

filets.

« 3. Contre le monde, ses vanités, ses maximes et ses scandales; contre les mauvais exemples de nos confrères, ne faisant pas ce qu'ils font, mais ce qu'ils devraient faire et ce que nous prescrit la règle; contre nos parents et nos amis, afin de ne pas nous laisser conduire par la chair et le sang<sup>23</sup>, et de ne jamais les aimer qu'en Dieu et pour Dieu; contre ceux qui se font nos ennemis, leur rendant le bien pour le mal, et amassant ainsi, comme dit l'Apôtre, des charbons ardents sur leurs têtes.

« 4. Contre toutes les créatures et tous les objets qui nous environnent, pour n'y pas attacher notre cœur, mais nous en servir simplement comme des moyens d'aller à Dieu et d'opérer notre salut<sup>24</sup>.

« 5. Enfin, nous devons combattre et lutter contre Dieu même, lui faisant une sainte violence par de ferventes prières, supportant avec patience et résignation les peines d'esprit, les dégoûts, les sécheresses, les tentations et toutes les épreuves dans lesquelles il plaira à la Providence de nous faire passer.

«Or, il n'y a qu'une fermeté inébranlable et une constance énergique qui puissent faire soutenir une lutte aussi violente et aussi continuelle: les inconstants, les pusillanimes, les lâches n'en sont pas capables; c'est pourquoi ils sont dans un grand danger de se perdre, et c'est à eux que s'adresse cette effrayante maxime de Notre-Seigneur: Ceux qui mettent la main à la charrue et qui regardent derrière eux, c'est-à-dire, qui sont inconstants, ne sont pas propres au royaume des cieux<sup>25</sup>».

## **GLOIRE A DIEU SEUL.**

---

<sup>23</sup> Jn. 1, 13.

<sup>24</sup> Rm. 12, 20.

<sup>25</sup> Lc. 9, 62.

## INDEX CHRONOLOGIQUE

- 1789 — 20 mai. Naissance de Marcellin Champagnat.  
 1803 — Sa vocation au sacerdoce.  
 1805 — Son entrée au séminaire de Verrières.  
 1813 — Son entrée au grand séminaire de Lyon.  
 1815 — 23 juin. Marcellin Champagnat est ordonné diacre.  
 1816 — 22 juillet. Il est ordonné prêtre par M<sup>gr</sup> Dubourg.  
 1816 — 16 août. Il commence son vicariat de La Valla.  
 1817 — 2 janvier. Il fonde son Institut.  
 1824 — Construction de l'Hermitage.  
 1825 — Mai. La communauté s'installe à l'Hermitage.  
 1829 — Le costume des Frères est définitivement fixé.  
 1830 — Démarches à Paris pour l'autorisation légale.  
 1835 — Relations avec M. Mazelier.  
 1836 — 29 avril. Rome autorise la Société de Marie.  
 1836 — 24 décembre. Premier départ pour les missions d'Océanie.  
 1837 — Impression des Règles.  
 1839 — Maladie du Fondateur.  
 1839 — 12 octobre. Élection du F. François.  
 1840 — 6 juin, samedi. Décès du P. Champagnat.  
 1851 — 20 juin. Autorisation légale de l'Institut, en France.  
 1856 — Publication de la Vie de J.B.M. Champagnat.  
 1888 — Procès de l'Ordinaire.  
 1889 — Exhumation des restes du P. Champagnat.  
 1896 — 28 juillet. Décret de Vénéralité.  
 1897 — Procès apostolique.  
 1903 — Les restes du Vénéral sont cachés au hameau «Les Maisonnettes».  
 1920 — 11 juillet. Décret sur l'héroïcité des vertus du Vénéral P. Champagnat.  
 1920 — 1 décembre. On rapporte les restes du Vénéral à l'Hermitage.  
 1955 — 29 mai. Béatification du Bx M. Champagnat.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

*(Pour le moment elles ne se trouvent pas dans l'édition informatisée)*

	Pag.
Maison natale de Marcellin Champagnat..	5
Le Cardinal Fesch.....	15
M <sup>gr</sup> Dubourg .....	26
La Valla en 1825 .....	40
Commune de La Valla.....	44
Fourvière en 1805.....	51
Berceau de l'Institut .....	65
Lieux des origines maristes .....	80
Frère Jean-Baptiste.....	98
Mgr Gaston de Pins .....	118
N.-D. de l'Hermitage en 1836 .....	132
J.-C. Colin.....	161
Le costume des Frères.....	174
M. Mazelier .....	189
M. Vernet .....	261
Madame De La Grandville .....	263
Maison de Beaucamps .....	269
Frère Louis-Marie .....	288
Le curé d'Ars .....	314
Saint Pierre Chanel.....	335
M. Querbes .....	365
M. Bochard.....	397
Saint Jean-Baptiste de la Salle.....	430
Le Pape Pie VII.....	465
Le Pape Grégoire XVI .....	493
Maison de Saint-Paul-Trois-Châteaux ..	524
Maison de Saint-Genis-Laval.....	552

### Les pages hors texte en couleurs:

Statuette de la Vierge Marie .....	1
Marlhes .....	2
La Vierge noire de Fourvière.....	2
Autographe du P. Champagnat .....	3
N.-D. de l'Hermitage, aujourd'hui .....	4
Le cimetière de N.-D. de l'Hermitage .....	4
De Marlhes à La Valla .....	5
Le bourg de La Valla .....	6
La maison des premiers Frères .....	6
Frère François .....	7
Les Maisonnettes.....	8
La châsse-reliquaire du P. Champagnat.....	8



## INDEX ONOMASTIQUE

**Allirot** (M. le curé): 1, 9, 10, 85, 90, 91.

**Audras** (J.-B.): voir *Frère Louis*.

**Audras** (J.-C1.): voir *Frère Laurent*.

**Barou** (Vic. gén.): 198, 200, 201, 489.

**Basson** (M.): 129.

**Bedoin** (M. le curé): 124.

**Bélier** (M. l'abbé): 245.

**Besson**, S.M. (Père): 206, 211.

**Bochard** (M.): 115, 116, 118, 119.

**Bourdin**, S.M. (Père): 201, 206, 211.

**Cattet** (Vic. gén.): deux visites à N.-D. de l'Hermitage 149-150 et 416.

— sa bienveillance 202-203; —416.

**Champagnat** (Père Marcellin): naissance 1; — présage 4; —enfance et première communion 6; — appel divin 9; — études (voir ce mot): — ordination 32-33; — vicariat 36-59; — vertus 286-451; — sa sainte mort 253-254.

**Chaulieu** (M. de): 177.

**Chanut**, S.M. (Père): 201, 206, 211.

**Chatelard** (Marguerite): 1.

**Chirat** (Marcellin): 1.

**Chirat** (Marie): 2.

**Cholleton** (Vic. gén.): 30, 129, 203, 261.

**Clercs de St-Viateur**: 193, 194.

**Colin** (Vén. J.-C.): son élection 203-204-205; — sa réélection 207; — ses relations avec le P. Champagnat 207-108; — ses inquiétudes à propos de notre Institut 223; — divergences de vues entre les deux Fondateurs 202 et 223-224; — deux visites à N.-D. de l'Hermitage 250 et 270-271; — un bel exemple de pauvreté et d'humilité 379.

— Autres: 29, 201, 202, 206, 225, 226, 259, 564-565.

**Colomb de Gaste** (M.): 88.

**Courbon** (M.): 9, 10, 116.

**Courveille** (M.): 138, 139, 140, 142, 143, 144, 145, 147, 150, 198, 199.

**Crouseilles** (M. de): 265.

**Dervieux** (M. le curé): ses reproches au P. Champagnat 119; —ses menaces 121; — puis son dévouement 137 et 148.

—Autre: 143.

**Dorzat** (M.): 165.

**Douillet** (M.): 184, 185, 209, 414, 492-493.

**Dubois** (M.): 221.

**Dubourg** (Mgr): 33.

**Duplaix** (M.): 92.

**Durand** (M.): 161-162.

**Épalle** (Julienne): 34.

**Falloux** (M. de): 216, 264.

**Fesch** (cardinal): 9, 32, 33.

**Forest**, S.M. (Père): 206, 211.

**Frère Antoine**: (A. Couturier) 66, 423.

**Frère Barthélemy**: (B. Badard) 67.

**Frère François**: (Gabriel Rivat) 68; — enfance et adolescence 67-68; — Directeur général de [**573**] l'institut 225-226; — près du P. Champagnat mourant 238 et 240; — conduite prudente 259; — lettre circulaire de faire-part à la mort du Fondateur 257-258. — Autres: 244, 256, 259, 260, 266.

**Frère Hippolyte**: 254.

**Frère Jean-François**: 89.

**Frère Jean-Marie**: (.J.-M. Granjon): 61 et 62; — son élection comme directeur 69-70; — Son rôle parmi les confrères 71-72; — directeur de l'école paroissiale de La Valla 76; — de Bourg-Argental 95; — sa désertion et son renvoi 151-153. — Autres: 63, 67, 158.

**Frère Jean-Marie** (J.-C. Bonnet): 256, 260.

**Frère Jean-Pierre**: 112.

**Frère Jérôme**: ses soins attentifs pour le P. Champagnat 246-247; — sa grande épreuve et son esprit de famille 477-480. — Autres: 254, 481.

**Frère Justin**: 345.

**Frère Laurent** (J.C. Audras): 67; — catéchiste 82-84; — son esprit d'oraison 320; — une promesse peu avant sa mort 266.

— Autres: 82, 92.

**Frère Louis** (J.-B. Audras): 62-63; — attachement à sa vocation 60; — directeur de l'école de Marlhès 85-91; — de Tarentaise 92-93; — sa belle conduite 120-121; — sa grande tentation 155-156; — sa délicatesse de conscience 158; — son horreur du péché 423-424.

**Frère Louis-Marie**: 226, 240, 241, 248.

**Frère Pascal**: 270.

**Frère Roumesy** (Etienne): 153, 154.

**Frère Stanislas**: homme de cœur 144; — pendant la maladie du [**573**] P. Champagnat 232-233; — un mot du bon père 248. — Autres: 79, 145, 146, 234, 253, 256.

**Frères des Ecoles Chrétiennes**: 62, 63, 74, 90, 98, 99, 100, 103, 217, 218, 222, 414, 516, 517.

**Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux**: 187-188, 259-260.

**Frères de Valbenoîte**: 165.

**Frères de Viviers**: 260-262.

**Gardette** (M.): 117, 122, 123, 198.

**Gaucher** (M.): 136.

**Grandville** (Mme la comtesse de la): 263, 264.

**Granjon** (J.-M.): voir *Frère Jean-Marie*.

**Grégoire XVI** (pape): 206.

**Guibert** (Mgr): 261.

**Guinot** (M.): 136.

**Guizot** (M.): 186, 214.

**Hérard** (M.): 141.

**Janvier** (M. l'abbé): 252, 383.

**Lachèze**: (M.): 216.

**Maîtrepierre**, S.M. (Père): 231.

**Matricon**, S.M. (Père): 206, 211, 255.

**Mazelier** (M.): sa visite au P. Champagnat 250; — union de ses Frères à ceux de N.-D. de l'Hermitage 259. — Autres: 187, 188.

**Missions Etrangères** (Paris): 220, 221.

**Napoléon** (empereur Louis): 28, 264.

**Parisis** (Mgr): 265.

**Pins** (Mgr de): 122; — ses démarches à Paris 178; — son projet d'union 193-194; — mal informé 304. — Autres (Monseigneur): [574] 121, 126, 136, 137, 149, 151, 166, 178, 180, 198, 199, 202, 203, 206, 225, 359, 404.

**Pleyné** (M. de): 92, 93, 373. **Pompallier** (M.): 192, 193, 201, 208, 211, 213.

**Postulants** (les 8): 100.

**Procureur du roi**: 181.

**Querbes** (M.): 193.

**Rivat** (Gabriel): voir *Frère François*.

**Rochette** (M. de la): 89.

**Rouchon** (M. le curé): 165, 206.

**Salvandy** (M. de): 214, 217, 218.

**Sauzet** (M.): 214.

**Séon**, S.M. (Père): 199, 200, 201, 206, 211.

**Servant**, S.M. (Père): 206, 211.

**Térel** (M.): 136.

**Terraillon**, S.M. (Père): 138, 139, 151, 198, 199, 211.

**Treuil** (M. le curé du): 252.

**Tripier** (M.): 160.

**Trousset d'Héricourt** (Mgr Bénigne du): 227.

**Vernet** (M.): 260, 261.

## INDEX TOPOGRAPHIQUE

**Aiguebelle:** 151.

**Ampuis:** 66, 141.

**Anse:** 213.

**Autun:** 227.

**Balbigny:** 141.

**Beaucamps:** 263, 264.

**Bégude (La):** 262.

**Belley:** 202, 203, 204, 205, 206, 211, 214, 406.

**Bessat (Le):** 82, 83, 84, 92.

**Boulieu:** 112, 141, 371.

**Bourg-Argental:** 92, 93, 94, 96, 101, 120, 141, 152, 352, 371, 373, 374, 423.

**Bourg-Saint-Andéol:** 337.

**Carvin:** 259.

**Charlieu:** 136, 141, 143, 372.

**Chavanay:** 136, 141, 372.

**Chomiol (hameau):** 75.

**Coin (Le):** 88.

**Côte-Saint-André (La):** 184, 185, 209, 227, 414, 492.

**Denuzière (Providence):** 213, 367.

**Digoin:** 259.

**Épercieux:** 138.

**Feurs:** 177, 183.

**Firminy:** 213.

**Fouillouse (La):** 141.

**Fourvière:** 30, 33, 123, 342, 489.

**Gap:** 337.

**Genas:** 213.

**Gier:** 125, 129.

**Grange-Payre (La):** 205, 231, 232.

**Grenoble:** 206, 214.

**Hermitage (N.-D. de l'):** site 125; - construction 129 et 137; -conduite exemplaire des Frères 135-136; - rôle prédominant du P. Champagnat 130; - bénédiction de la chapelle 137; -traits de protection divine 131-132. - Autres: 148, 172, 185, 192, 198, 200, 201, 204, 205, 214, 225, 232, 244, 245, 262, 267, 270, 303, 416, 419, 425, 439, 455, 529.

**Izieux:** 222.

**Langres:** 265.

**Ligny:** 264.

**Lille:** 263.  
**Lorette:** 190.  
**Louvesc (La):** 117.  
**Luzernaud (hameau):** 75.  
**Lyon:** 1, 9, 17, 28, 33, 39, 99, 100, 127, 172, 202, 205, 206, 208, 214, 224, 308, 342, 367, 359, 564.

**Marlhes:** 1, 9, 10, 35, 85, 89, 190, 385.  
**Millery:** 177.  
**Montbrison:** 31, 138.  
**Mornant:** 160, 372.

**Neuville-sur-Saône:** 160, 161, 372.  
**N.-D.-de-Bonne-Espérance (Paris):** 221.  
**N.-D.-des-Victoires (Paris):** 221.

**Océanie:** 208, 209, 210, 346.

**Paris:** 28, 214, 219, 220, 221, 223, 266, 308, 382.

**576**

**Peaugres:** 190.  
**Pélussin:** 190.  
**Perreux:** 213, 345. **Pilat:** 1, 36, 82, 353.  
**Polynésie:** 206, 208.  
**Puy (Le):** 1, 104.

**Rozey (Le):** 10, 48.  
**Roanne:** 141.  
**Roches-de-Condrieu (Les):** 222,  
**Rome:** 206, 208, 211, 271.

**Saint-Chamond:** 36, 63, 115, 119, 121, 125, 127, 129, 137, 145, 170, 200, 205, 211, 252, 256, 307, 375, 481.

**Saint-Didier-sur-Rochefort:** 213.  
**Saint-Didier-sur-Chalaronne:** 213.  
**Saint-Etienne:** 141, 182.  
**Saint-Genest-Malifaux:** 1, 9, 190.  
**Saint-Julien-en-Jarret:** 252, 372, 383.  
**Saint-Lattier:** 259.  
**Saint-Martin-la-Plaine:** 213.  
**Saint-Paul-en-Jarret:** 160, 372.  
**Saint-Paul-Trois-Châteaux:** 187, 216, 250, 259, 260, 262.  
**Saint-Pol-en-Artois:** 222.  
**Saint-Sauveur-en-Rue:** 12, 88, 89, 92, 96, 101, 111, 141, 372.  
**Saint-Symphorien-d'Ozon:** 165, 372.  
**Saint-Symphorien-le-Château:** 112, 141, 371.  
**Semur-en-Brionnais:** 213.  
**Sorbiers:** 190.  
**Sury-Le-Comtal:** 190.

**Tarentaise:** 68, 92, 141.  
**Terrenoire:** 190.

**Thoissey** 213.

**Valbenoîte**: 165, 206.

**Valence**: 187, 245, 377.

**Vanosc**: 112, 141.

**Vauban**: 227, 228, 367.

**Valla (La)**: site 36; - état moral de la paroisse à l'arrivée de l'abbé Champagnat 36-37; - son école 74-76, 85; - vie du P. Champagnat parmi ses premiers disciples 77-79; - Autres: 40, 41, 42, 43, 49, 49, 56, 61, 74, 76, 82, 83, 89, 91, 99, 100, 115, 117, 118, 119, 121, 124, 128, 136, 141, 151, 165, 228, 238, 306, 331-336, 342, 343, 353, 370-371, 419, 422, 425, 503, 512, 522.

**Velay**: 1, 104.

**Viviers**: 188, 260, 262.

**Verrières**: 13, 16, 296.

## INDEX THÉMATIQUE

**Abandon à la Providence:** 32, 77.

**Amitiés particulières:** 550-551.

**Amour du P. Champagnat:** pour la prière 309-310, 313-314; pour le recueillement 321-322; — pour la sainte Vierge 118, 341-342, 350-351; — pour la pauvreté 381-384; — pour la mortification 27-28, 59, 393-394; — pour l'humilité 251, 405 et ss.; — pour la pureté 415 et ss.; — pour le travail 425-427. \* (Pensées sur l'amour de Jésus) 107.

**A-propos** (son): «Je suis prêt à vous recevoir en apprentissage!» 106; — «C'est trop d'honneur» 181; — «Le mauvais est tout pour vous!» 212; — «Dieu n'est pas embarrassé pour trouver des hommes» 306; — «La bourse de la Providence» 306; — «Cinquante bons Frères...» 308.

**Ascendant** (son) sur la jeunesse: 25, 44-45.

**Attachement** (son): à ses disciples 77-79 et 436-437; — sa sollicitude pour eux 229, 239, 301-302, 438-439; — ses vœux et ses exhortations 441-442; — il les accueillait avec bonté 247; — la pensée de les quitter lui serrait le cœur 234; — des Frères à leur Fondateur 110, 138-139, 145-146, 245, 255; — une lettre du Frère François 257-258.

**Authenticité** des faits rapportés dans cet ouvrage XII-XIV.

**Autorité:** deux sortes 472; — défauts nuisibles 471; — moyens de la sauvegarder 470-471.

**Autorisation légale:** motifs de la solliciter 177; — rôle de Mgr de Pins 178; — refus du gouvernement 186 et 188; — nouvelles démarches 213-220; — leur heureux dénouement 264-266.

**Avertissement fraternel:** 446-447 et 495-497.

**Bas tricotés:** 166-175.

**Bénédictio:** de la chapelle de N.D. de l'Hermitage 129 et 137.

**Bonheur:** du religieux 108; — de mourir religieux 253; — trois synonymes 362.

**Catéchismes** (de M.C.): au Rosey 25-26; — à La Valla 43; — moyen de combattre les réunions dangereuses 53. \* Une proposition bien accueillie 75. \* Temps à donner au catéchisme 516-517. \* Deux manières de catéchiser 109. \* Etude du catéchisme 433-434.

**Catéchistes:** excellence et importance de la fonction de catéchiste 508-510; — le P. Champagnat forme de bons catéchistes 81-82; — Frère Laurent 82-83, 92; — Frère Louis 87; — un catéchiste de 14 ans 109.

578

**Chant:** remède contre la tristesse 275; — enseignement du plain-chant 537-538.

**Chapelet:** sa fidélité à le réciter 13 et 341; — estime qu'il en avait 314 et 350.

**Chapelles de N.-D. de l'Hermitage:** — chapelle provisoire 129; — chapelle permanente 137; — nouvelle chapelle 213.

**Chapitre général:** premier 225-226; — second 266-268.

**Charité** (sa): envers les nécessiteux 487 et ss.; — les malades 56-57, 111; — enfants 76; — mobiles de sa charité 486. — Charité fraternelle: 110, 133-134, 242, 441, 443; — ce qu'elle demande 443 et ss.

**Communion première:** son importance 512; — soin à bien y disposer les enfants 513; *fréquente* conseil aux Frères 338-339.

**Conduite** (sa): au Rosey et à Verrières 13-14; — au grand séminaire de Lyon 17-18; — pendant les vacances 22-24; — à l'égard des intrigants 123-124, 168-175; — de M. Rebaud 39-40, 42; — des esprits chimériques 151-155; — des ses détracteurs 399; — des indociles 401; — des esprits légers 450-451; — des jeunes Frères 452-453.

**Confession** (conseils pour la): 512-513.

**Confiance en Dieu** (sa): elle inspirait ses entreprises 302; — lui donnait une sainte hardiesse 125-126; — lui faisait dédaigner les menaces 178-180; — les propos malveillants 303; — les tracasseries administratives 302; — le stimulait à l'étude 296; — le soutenait dans l'insuccès 186; — le rassurait sur l'avenir de son Institut 232-233; — le portait à s'en remettre à la Providence 32, 77. \* Importance de cette confiance 297; — sa défiance des moyens et des soutiens humains 291-292, 298-299. \* Le manque de confiance l'affligeait 300-301. \* D'aucuns blâmaient sa confiance comme outrée 304. \* Dieu la récompensait 305. \* Ses pensées sur ce sujet 318.

**Conscience** (sa délicatesse de): 81, 231, 237, 241.

**Conscription:** 178, 179, 187, 216, 264, 265.

**Conseils** (ses): aux Frères de Bourg-Argental 93-94; — à des maîtres religieux 133-135.

**Constance:** marque de prédestination et vertu caractéristique du P. Champagnat 561-565; — une instruction sur ce sujet 567 et ss.; — une preuve de vocation religieuse 566-567.

**Constructions**(ses): à La Valla 105-107; — à N.-D. de l'Hermitage 128-133 et 213; — son rôle 130; — injustes critiques 302-303; — anecdotes 426.

**Contradictions:** de la part de son beau-frère 12-13; — des ses amis 100-101; — du public 105-106 et 125-126; — de M. Bochard 115-116; — de ses confrères 127 et 367; — de M. Rebaud 119-120; — de M. Der-vieux 119 et 120; — de son confesseur 120; — de M. Courveille 138-151; — de M. Cattet 150-151; — de quelques sujets infidèles 151-155, 163-164, 391, 482, 485; — de l'autorité civile 180-182, 186 et 213-219; — de l'autorité diocésaine 193-194, — de M. Pompallier 92-193; — vexations administratives 188.

**Correction:** méthode du P. Champagnat 449-450; — il savait [578] plaire en corrigeant 58, 274; — il se montrait indulgent 451; — et ferme à l'occasion 455-456. Ce que les Frères doivent éviter dans la correction 454.

**Costume:** — bas de drap 166-167.

**Décrets:** de Grégoire XVI 206; — du Président de la République 266.

**Dévotion** (sa): à la sainte Enfance et à N.-S. 330-331 et 556-557; — au saint Sacrement 15, 289-290, 331-332 et 401; — à la messe 337; — à la sainte Vierge (voir Marie): — à saint Joseph 230.

**Dieu** (présence de): exercice favori du P. Champagnat 321-325; — remède contre le péché 326-327; — principe de force et de courage 327-328; — manière de la pratiquer 329.

**Difficultés** (voir Contradictions).

**Directeurs** (Frères): leurs devoirs et leur responsabilité 453, 460-461, 467-468; — leur formation 461-467; — la prudence, boussole d'un bon supérieur 473 (voir *Autorité* et *Qualités*).

**Discipline:** son importance 538-542 et 555; — ce qu'elle doit être 539-541; — comment l'établir 541-545; — fruits d'une bonne discipline 545-546 (voir *Surveillance*).



**Éducation:** importance de l'éducation 548-549; — sermon sur la manière d'élever les enfants 50-52.

**Église** (son profond respect pour l'): 336-337; — pour les pasteurs de l'Eglise 364-365.

**Élections:** du F. Jean-Marie 69; — les Frères expriment leur préférence pour le P. Champagnat 138-140; — élection du P. Colin 579 204; — réélection du P. Colin 207; — élection du Frère François 225-226.

**Émulation:** 533.

**Emploi:** excellence de l'emploi de catéchiste 508-509; — bien que peut faire un bon Frère 510-511; — les mortifications de l'emploi 399-400; — pourquoi bien remplir son emploi 435.

**Enfants:** ce qu'il faut faire pour eux 133-135; — les aimer et aimer ardemment N.-S. pour bien les élever 550-551 et 556-557; — les respecter 557; — user de patience et de douceur avec les indociles 524-525; — amour du P. Champagnat pour les enfants 529-530.

**Entretien des Frères:** 489-490. Épreuve (l'): fortifie la vertu 456-458.

**Esprit de foi** (son): inspirait ses paroles 286-287; — lui faisait apprécier le prix des âmes 289-290; — l'animait partout 290; — soutenait sa ferveur 290-291; — lui inspirait un grand respect pour les choses saintes et les églises 289-290 et 336-338; — le portait à ne compter que sur Dieu 291-292.

**Estime:** divers témoignages attestant l'estime qu'on avait du P. Champagnat 48, 77, 91, 112, 122, 124, 139, 140, 177, 180, 194, 222, 227, 255.

**Études** (ses): à Saint-Sauveur 12; — à Verrières 13 et 296-297; — à Lyon 17.

— Etude de N.-S. 340; — de la religion 433; — de la vie des saints 434; — études profanes 432.

**Exemple** (le bon): son importance 550.

**Expatriation** (projet d'): 121.

## 580

**Fermeté** (sa): dans la poursuite de ses études 12-14 et 296-297; — à se vaincre 27; — à propos des bas tricotés 165-176; — dans les contradictions 487-488; — dans la lutte contre les abus 455-456 et 492-493; — contre le péché 422; — en face du péril 28-29, 180-181 et 350-351.

**Finances:** petit commerce de Marcellin 7; — paiement de sa pension 13; — don au séminaire de Verrières 14; — acquisition à La Valla 64; — autre sur les bords du Gier 125; — constructions de l'Hermitage 128; — prêteur confiant 127; — rente de 600 Ers 141; — les 500 frs de M. Crépier 160; — les 200 frs du postulant 280; — situation financière 301; — traitements des Frères 301-302 et 490; — état financier de l'Institut à la mort de son Fondateur 305; — bienfaiteurs insignes 306; — dépenses de quelques établissements 371-372; — secours providentiels 307-308; — allocation du Conseil général de la Loire 177; — 2 frs 50 en caisse 439; — somme prêtée à son frère par le P. Champagnat 385.

**Foi:** (voir *Esprit de foi*).

**Gages** de salut: la vocation religieuse 474-475; — la persévérance dans cette vocation 252-253, — la dévotion à la sainte Vierge 343-344.

**Humilité:** son importance 405; — vertu chère à notre P. Fondateur 252, 303, 405-408 et 425; — sa guerre à l'orgueil 18-19; — soin de former ses disciples à l'humilité 408-410 et 456-458; — moyens de l'acquérir 411-414.

**Inconstance:** 566.

**Intrigues:** contre M. Rebaud 123-124; — de M. Courveille 138-150; — de quelques insubordonnés 168-175.

**Institut:** Il nous faut des Frères 31; — mission de son Fondateur 85 et 486; — ses premiers novices (voir ce mot); — son premier oratoire 71; — son but 487-488; — son caractère distinctif 408-410; — son existence menacée (pénurie de sujets) 96-97; — projet de M. Bochard 115-118; — menaces de fermeture de sa maison de formation 120-121; — grave maladie de son Fondateur 143-146; — sollicitations de Mgr de Pins 192-194; — menaces préfectorales 350; — ses ennemis 499; — son rapide développement 103-104.

**Instructions** (résumé de ses instructions sur): le péché et ses occasions 231 et 417-418; — la confiance en Dieu 299-300 et 318; — la dévotion à Marie 348-349; — la mortification 395-396; — l'excellence de la fonction de catéchiste et le zèle 508-516 et 558-559; — recommandations diverses 235-236; — pensées qu'il aimait à commenter 107-109 et 548-554.

**Instruction primaire:** bienfaits 531; — importance de la petite classe 535-536.

**Joie:** — son importance 280-282; — caractère du P. Champagnat 230 et 273-274; — de nos aînés 110; — aimable artifice 278-279.

**Lectures:** pieuses lectures 49 et 106-107; — mauvaises lectures 55-56; — mauvais livres 363. [**581**] - Nouvelle méthode de lecture 168-169 et 534.

**Lettre du P. Champagnat** à M. Barou 199-200; - à M. Cattet 202-203; - à un curé 491; - à un maire 491-492; - trois de ses lettres circulaires 197, 441-442 et 518; - lettres relatives à l'autorisation de l'Institut 214-216; - fragments de lettres à ses disciples 306, 307, 436, 437, 441, 518-520; - caractères affectueux de ses lettres à ses disciples 436-437.

**Lettre** de M. Cattet au P. Champagnat 202-203; - de M. Colin à notre P. Fondateur 204; - lettre circulaire du Frère François 257.

**Lever:** 73, 402-403, 500.

**Literie:** 71 et 373-374.

**Logement:** 64-65, 78, 91, 105, 129.

**Loi sur l'enseignement primaire:** 187; - loi Falloux 264.

**Malades:** son zèle à les visiter 56-57; - sa sollicitude pour les Frères malades 239 et 439-441.

- Dévouement de nos aînés pour les malades 111.

**Maladies** (ses): son état d'épuisement 28-29; - première maladie grave 142-144; - dernière maladie 223 et ss.

**Marie:** sa dévotion à la sainte Vierge 13, 20, 30, 33, 36, 52, 64, 70, 71, 72, 94, 97, 102, 103, 108, 118, 123, 130, 131, 134, 140, 147, 157, 180, 197, 200, 219, 228, 229, 232, 235, 240, 243, 257, 341 et ss. \* Ce qu'il pensait de la dévotion à la sainte Vierge 108. \* Le Souvenez-vous dans la tempête 352-354.

**Méthode** (sa): pour l'explication du catéchisme 46; - pour se conserver en la présence de Dieu 323-324; - pour stimuler les Frères à la perfection 455-456; - pour former de bons Directeurs 461-464; - d'enseignement 74 et 167.

**Missionnaires:** premiers missionnaires maristes 208; - aspirations apostoliques du P. Champagnat; sa vraie mission 208; - nous sommes tous missionnaires 209-210.

**Monde:** ses dangers 175-176 et 491-495.

**Mort du P. Champagnat:** 253-254.

**Mortification** (sa): 27; 59, -témoignage de M. Rebaud 40 note 10; - sa vie avec ses disciples 77-79; - sa vie laborieuse 128-131; - sa sobriété 129 et 394; - un sermon sur la mortification 49-50.

**Mortification**: des passions: 389; - de l'emploi 399; - de la vie commune 401; - de la Providence 441, 401. - Esprit de mortification de nos aînés 372-373 (voir *Ordinaire*).

**Novices**: premiers novices de l'Institut 60-73, 105, 109-110.

**Obéissance** (son): à ses supérieurs 359; - à son curé 39-40, 42; -son amour de la dépendance 362-363. - Il la recommande à ses Frères 242. - L'obéissance est nécessaire aux Frères 545; - ne pas obéir, c'est résister à Dieu 462; - manière de former les enfants à l'obéissance 549; - beaux exemples 457-458; -l'indocilité peut causer la perte de la vocation 484-485.

**Occupations**: principales occupations d'un Frère 427-428.

**Oisiveté**: ses dangers 430-431; -comment le P, Champagnat en [582] préservait ses Frères 432-433. Oraison: son importance 316-317; — sa pratique 319; — l'oraison du Frère Laurent 320.

**Ordinaire**: sobriété de notre P. Fondateur 27; — de ses premiers disciples 71, 111, 129, 370-371 et 394-396.

**Ordres** (mineurs et majeurs): 32-33.

**Orgueil** (son aversion de l'): 409; — ce qu'il faisait pour combattre l'orgueil 18-20; — danger des éloges 410-411; — remèdes contre l'orgueil 411-413.

**Ouvriers**: leurs menaces 180.

**Paroles prophétiques** (ses): à propos de l'autorisation légale de son Institut 188, 219, 266; — de l'aggravation de son état de santé 232-233 et 252; — de la bonne marche de son Institut 233; — du Frère Louis 158.

**Parents** (son détachement de ses): 31-32. — Le détachement de la famille, disposition nécessaire aux religieux 386-389.

**Patron** (le saint): connaître sa vie 434.

**Patience** (sa): avec les inexpérimentés 107; — avec ses disciples 400 et 449-451; — avec les indociles 523-525.

**Pauvreté** (sa): son désintéressement 370; — son estime pour cette vertu 381-382; — son application à donner aux Frères l'esprit de pauvreté 374-375; — fruits de ses efforts 372-373; —sa répression des abus 379-380; — beaux exemples 377-378.

**Péché** (son horreur du): 16, 231 et 421-422; — son éloignement des occasions 417-418; — son bonheur de le faire éviter 54; —horreur qu'en ont eue les saints 421; — horreur qu'en avaient nos aînés 422-424.

**Pénitence**: (voir *Mortification*). — instruments de pénitence 397-398; — punitions et récompenses 541-542 et 555-556.

**Pensées** (ses): sur divers sujets 107-108, 510-511, 548-552.

**Perfection**: moyens de perfection 133; — comment le P. Champagnat stimulait ses disciples à la perfection 455-456.

**Petits Frères de Marie**: 408.

**Piété** (sa): dans sa famille 4, 5, 14; — à Verrières 15; — au grand séminaire 20; — pendant sa maladie 237, 240, 249-253; —ses pensées sur la piété 107 et 318-319; — rôle de la prière dans l'éducation 549; — ce que sont les Frères pieux 313; —ceux qui manquent de piété 314; — piété mal éclairée 515.

**Présence de Dieu** voir *Dieu*

**Prière** (la): sa nécessité pour faire le bien 312-313 et 515; — esprit de prière du P. Champagnat 309-310; — son estime pour ce saint exercice 313; (voir

Piété).

**Protection:** traits de protection divine 307-308.

**Prospérité:** rapide développement de l'Institut 103-104.

**Pureté:** amour de notre P. Fondateur pour la pureté 415; — sa fermeté à écarter le vice impur 417-418; — moyen de conserver la pureté 415-417 et 335-336; — deux châtiments exemplaires 419-420.

**Qualités:** d'un bon directeur 464-465; — du zèle généreux 513-514; — d'une bonne discipline 541-542.

**Récréations:** 20, 72-73 et 111.

**583**

**Recruteur** abbé 10; - improvisé 97-99.

**Recueillement:** (voir Dieu). Règlement (son): pour les vacances 22-24; - pour le temps de son vicariat 37-38. - règlement des premiers novices 71-72 et 129-130.

**Règles:** premières règles établies par le P. Champagnat 195-197; - leur révision 266-269. - importance des règles 497 et 500-501; - funestes conséquences de leur violation 453; -(voir Tièdeur) 164 et 499-500.

**Régularité** (sa): 16-17, 229, - (voir *Lever*) 73, 402-404, 500.

**Relâchement:** 144.

**Religieux:** le bon religieux est celui qui a l'esprit de famille 386-387; - les religieux tièdes 498-499.

**Reproches** que se faisait le P. Fondateur: 237-239. - reproches immérités 149-150 et 192-193.

**Respect** (son): pour ses supérieurs 39-40; - pour les églises 336 337; - respect dû à l'enfant 559; - règles sages 551.

**Résolutions** (ses): 16-17 et 19-20.

**Retraites:** 182-183, 208.

**Révolution:** question enfantine 4; - révolution de juillet 178-180.

**Sanctification** (zèle pour sa): 13, 17-24 et 37-39. - sanctification des actions ordinaires 49-50. **Scrupules:** 247.

**Séminaire:** de Verrières 13-17; -de Lyon 17-21 et 28-34.

**Sermons** (ses): 47-52.

**Sobriété** (sa): 27, 129, 394, 395.

**Société de Marie:** projet de fondation 29-30; - «Il nous faut des Frères» 31; - dévouement et attachement du P. Champagnat à la Soc. de Marie 198-199 et 204-205; - dix de ses premiers membres recrutés par notre P. Fondateur 211; - approbation de la branche des Pères par le Saint-Siège 206; - le Père Colin partisan de la séparation des deux branches 223-224 et 270-271.

**Sourds-muets** (école des): 221.

**Statistiques:** établissements et élèves en 1826, p. 199; - Frères et établissements en 1840, p. 271; - nombre des Frères composant le premier Chapitre général, p. 226.

**Statue** (merveilleuse): 407.

**Surveillant:** son premier devoir 79-80 et 135; - il doit être l'ange gardien de ses enfants 543-544.

**Tante maternelle** (sa): 4.

**Testament** de notre P. Fondateur: - civil 230-231; - spirituel 241-244.

**Tièdeur:** 164; (voir *Institut*).

**Timidité** (sa): 6 et 13.

**Traits** (significatifs): - le soufflet 6; - le sobriquet 6 - le jeune homme raffermi dans sa vocation 17; - le moribond ignorant l'existence de Dieu 61; - la brouette 278-279; - les prétendus grands moyens de succès 294; - le coussin 428; - portez-moi jusqu'au premier 450; - un petit sou 521; - l'orphelin indocile 523-525.

**Travail** (son amour du travail): 229 et 425; - témoignage de M. Rebaud 40 note 10; - tâche qu'il exigeait de chacun 428; - ses commentaires sur ce sujet 429; - son regret sur son lit de mort 435. - pourquoi aimer le travail 430-435.

**584**

**Tristesse** (la): ses effets 276; — motifs de s'en préserver 277; — moyens de la combattre 278; — tristesse inexplicable 277; — une leçon à un caractère chagrin 275; — condition artificieuse 279.

**Université**: 186, 215.

**Vertus** (ses): à Verrières 16-17; — au grand séminaire 20-21. Vicaires généraux: 115, 116, 129, 170, 180, 194, 199, 200, 237, 489, 555.

**Vicariat**: 36, 136.

**Visites** (actives et passives): visites des établissements 141-142, 161, 184-185, — deux visites de Mgr de Pins 122 et 193-194; — visite à M. Salvandy 214-215; — visites du Père à ses parents 385; — visite de M. Cattet 149-150; — visites domiciliaire 181-182; — de M. Bélier 245; — de M. Colin 250, 270-271; — de M. Mazelier 250; — de M. Janvier 252; — visites au saint Sacrement 331-336.

**Vocation religieuse**: Marcellin suit l'appel divin 9-12; — elle est un gage de salut 474-475; — comment Dieu appelle les âmes 11-12 et 68-69; — bonheur du religieux 108; — causes de la perte de la vocation 482-485.

**Vœux**: premiers vœux émis dans l'Institut 157; — profession religieuse de P. Champagnat 207; — profession religieuse des premiers membres de la Société de Marie 211.

**Voyages**: pourquoi le P. Champagnat les aimait 315; — sa manière ordinaire de voyager 141-142; — effet de ses voyages sur sa santé 229.

**Zèle** (son): 16-17, 25-26, 287, 502-508, 511-512, 521; — il lui faisait estimer la fonction de catéchiste 508-509; — ses exhortations et ses pensées sur ce sujet 518-520. \* Ce qu'est et ce que doit être le véritable zèle 43, 502, 513-514; — le zèle, source de bénédictions divines 558-560. \* Zèle de nos aînés 75-76. \* Zèle mal éclairé 516, 517. \* Le manque de zèle est une cause de perte de la vocation 482-485.

## TABLE DES MATIÈRES

### PREMIÈRE PARTIE

Préface. ....	pag. VII
Introduction.....	» XV
CHAP. I.....	» 1
Naissance, parents et première éducation de Marcellin Champagnat.	
CHAP. II.....	» 9
Marcellin est appelé à l'état ecclésiastique. Réflexion à ce sujet. Sa conduite et ses progrès dans les séminaires.	
CHAP. III.....	» 22
Conduite édifiante de l'abbé Champagnat pendant ses vacances. Il visite les malades et fait le catéchisme aux enfants de son hameau. Sa vie dure et mortifiée affaiblit sa santé. Il forme le projet, de concert avec d'autres pieux séminaristes, de fonder la Société des Maristes. Il se prépare aux saints ordres et il est ordonné prêtre.	
CHAP. IV.....	» 36
M. l'abbé Champagnat est nommé vicaire à Lavalla. Etat de cette paroisse. Règlement de vie qu'il suit. Le respect et la soumission qu'il témoigne à M. le curé. Il ne fait rien sans le consulter. Il s'étudie à connaître le caractère des habitants de la paroisse et s'efforce de gagner leur confiance. Ses premiers soins sont pour les enfants.	
CHAP. V.....	» 47
M. Champagnat renouvelle la paroisse par ses sermons et ses instructions familières. Il corrige les vices et réforme les abus. Son zèle et sa charité pour les malades.	
CHAP. VI.....	» 60
M. Champagnat fonde l'Institut des Petits Frères de Marie. Vocation de ses premiers disciples. Règle de conduite qu'il leur donne.	
<b>586</b>	
CHAP. VII »74	
Les Frères se chargent de l'école de Lavalla. M. Champagnat vient demeurer avec eux. Il les forme à faire la classe, leur apprend à faire le catéchisme et les envoie deux à deux le faire dans les hameaux.	
CHAP. VIII.....	» 85
Fondation des établissements de Marlhès et de Saint-Sauveur. Belle conduite de Frère Louis. Fondation des établissements de Tarentaise et de Bourg-Argental.	
CHAP. IX.....	» 96
M. Champagnat demande à Dieu des sujets. Manière dont Dieu exauce sa prière.	
CHAP. X.....	» 105
M. Champagnat fait une construction pour agrandir le noviciat. Avec quel soin il forme les novices à la piété et aux vertus de leur état. Combien la ferveur était grande dans la maison de noviciat et dans les établissements.	
CHAP. XI.....	»114
Des contradictions et des persécutions que l'œuvre des Frères a attirées à son Fondateur. Mgr de Pins, administrateur du diocèse de Lyon, prend l'Institut sous sa protection.	
CHAP. XII.....	» 125
Nouvelles contradictions que le déplacement du noviciat attire à M. Champagnat. Construction de la maison de l'Hermitage.	

CHAP. XIII.....» 138

M. Courveille se joint au Père Champagnat. Ses intrigues pour se faire nommer supérieur. M. Champagnat tombe dangereusement malade. Etat déplorable de la communauté pendant cette maladie.

CHAP. XIV.....» 149

La vertu du Père Champagnat est soumise à de nouvelles épreuves, par la mauvaise conduite de M. Courveille et par la sortie de plusieurs Frères.

CHAP. XV.....» 157

M. Champagnat admet les Frères à faire des vœux. Nouvelles fondations. Importance des règles concernant les rapports avec les séculiers.

587

CHAP. XVI.....» 166

Le Père Champagnat complète le costume des Frères. Il adopte pour l'enseignement de la lecture la nouvelle prononciation des consonnes. Répugnance de quelques Frères pour les bas de drap et la nouvelle méthode de lecture.

CHAP. XVII.....» 177

L'Institut continue à prospérer. Le Père Champagnat fait des démarches pour obtenir du gouvernement l'autorisation des Frères. Les événements de 1830 empêchent la conclusion de cette affaire. Confiance et sécurité du Père Champagnat. Il rassure les Frères. Visite domiciliaire à la maison-mère. L'établissement de Feurs est supprimé. Fondation de celui de La Côte-Saint-André.

CHAP. XVIII.....» 186

Le Père Champagnat fait de nouvelles démarches pour obtenir l'autorisation légale des Frères. Projet d'union avec les Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Développements de l'Institut, malgré les difficultés qu'il rencontre de toutes parts. Impression des règles.

CHAP. XIX.....» 198

La Société des Pères Maristes est approuvée par le Saint-Siège. Ce que le Père Champagnat a fait pour cette œuvre.

CHAP. XX.....» 213

Fondation de nouvelles écoles. Nouvelles démarches faites par le Père Champagnat pour obtenir l'autorisation légale de l'Institut. La santé du bon Père s'altère sensiblement. Ce qui le détermine à se faire nommer un successeur.

CHAP. XXI.....» 227

Fondation du noviciat de Vauban. La maladie du Père Champagnat s'aggrave. Le pieux Fondateur met ordre aux affaires temporelles de l'Institut. Il fait une confession générale. Il reçoit le saint Viatique. Allocution qu'il adresse aux Frères à cette occasion. Divers reproches qu'il se fait.

CHAP. XXII.....» 240

Testament spirituel du Père Champagnat. Avis qu'il donne à divers Frères. Visites qu'il reçoit et conso-**[588]**-lation qu'il en éprouve. Sa piété, sa ferveur et son amour pour Dieu augmentaient avec ses souffrances. Son agonie, sa mort et ses obsèques.

CHAP. XXIII.....» 257

Les Frères témoignent leur attachement au Père Champagnat, par de ferventes prières qu'ils adressent à Dieu pour le repos de son âme et par leur entière soumission à son successeur. Union des Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux, suivie de celle des Frères de Viviers. Prospérité toujours croissante de l'Institut. Fondation du noviciat de Beaucamps. L'Institut est autorisé par le Gouvernement. Révision, examen et acceptation définitive des Règles, par le

## SECONDE PARTIE

- CHAP. I.....» 273  
Portrait et caractère du Père Champagnat. Ses sentiments sur la tristesse et la sainte joie. Ses soins pour réformer le caractère de ses Frères.
- CHAP. II .....» 286  
De l'esprit de foi du Père Champagnat. Sa ferveur dans les prières. Ce qu'il pense des moyens humains.
- CHAP. III .....» 296  
Sa confiance en Dieu. Ce qu'il pense de la présomption. Effets de sa confiance en Dieu. Les bons Frères sont les trésors de l'Institut.
- CHAP. IV .....» 309  
Son amour pour la prière. Avec quel soin il forme ses Frères à ce saint exercice. La prière est le point capital. Exercices les plus importants.
- CHAP. V .....» 321  
Son recueillement et son attention à se conserver en la présence de Dieu. Son exercice favori. Sentiments de saint François de Sales. Ses recommandations aux Frères.
- CHAP. VI .....» 330  
Son amour pour Notre-Seigneur, Sa dévotion à Jésus Enfant, à Jésus souffrant, à Jésus au saint Sacrement, à la sainte Messe.
- 589**
- CHAP. VII .....» 341  
Sa dévotion à la sainte Vierge. Pratiques établies dans l'Institut. Zèle pour répandre cette dévotion. Salve Regina. Le «Souvenez-vous» dans les neiges.
- CHAP. VIII.....» 359  
De son obéissance et de son respect pour le clergé. Obéissance, vertu nécessaire aux Frères. Son respect pour le pape et les évêques. Ses exemples.
- CHAP. IX .....» 370  
De son amour pour la pauvreté. Les Frères vivent pauvrement. Il les forme à l'économie. Frères prodiges, fléaux des maisons. Les Frères doivent prendre soin du matériel. Raisons d'éviter les petites dépenses.
- CHAP. X .....» 385  
De son détachement de ses parents et de toutes les créatures. Le Frère domestique et le Frère enfant de la famille, Vocations perdues.
- CHAP. XI .....» 393  
De son amour pour la mortification. La mortification, a,b,c de la vie spirituelle. Discipline et cilice. Mortification de l'emploi.
- CHAP. XII.....» 405  
De son humilité. Pourquoi le nom de Petits Frères de Marie. Première leçon aux postulants. Le Livre d'or.
- CHAP. XIII.....» 415  
De son amour pour la pureté. Extrême horreur qu'il avait du vice contraire, et en général de tout péché. Règles sur les rapports avec le monde. Exemples de sévérité contre les coupables. Le péché, sujet fréquent des instructions du Père Champagnat.
- CHAP. XIV.....» 425  
Son amour pour le travail. Ses exemples. Raisons qui obligent les Frères au travail. Derniers remords du Père Champagnat.
- CHAP. XV .....» 436



De son amour et de son attachement pour ses Frères. Sa sollicitude pour leurs besoins. Son dernier souhait. L'avertissement fraternel.

**590**

CHAP. XVI.....» 449

Avec quel soin il corrigeait ses Frères de leurs défauts et les formait à la vertu. Vous me devez. Ce qu'il faut faire pour conserver les jeunes Frères. Sa douceur et sa fermeté.

CHAP. XVII .....» 460

Avec quel soin il formait les Frères directeurs. L'art des arts. Qualités que le Père demandait des Frères directeurs. Les croisés. Points essentiels, fonctions de l'autorité. Défauts qui lui nuisent.

CHAP. XVIII .....» 474

Ce qu'il faisait pour conserver les Frères dans leur vocation. Affaire capitale. Pieuses industries pour habituer les postulants. Causes de la perte de la vocation. Conseils d'Egypte.

CHAP. XIX.....» 486

Des précautions qu'il a prises pour conserver les Frères dans l'esprit de leur état. Sa fermeté à maintenir la Règle. Religieux dangereux. Les grands ennemis de l'Institut.

CHAP. XX .....» 502

De son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Excellence de l'emploi de catéchiste. Qualités du zèle. Moyens d'attirer les bénédictions de Dieu.

CHAP. XXI.....» 521

De sa charité pour les pauvres. Le petit sou. Beaux exemples. Les enfants pauvres dans nos écoles.

CHAP. XXII .....» 531

Ce que le Père Champagnat a fait pour l'instruction primaire des enfants et pour la bonne discipline de l'école.

CHAP. XXIII .....» 547

Avis du Père Champagnat sur l'éducation des enfants. L'éducation. La piété. L'obéissance. Le bon exemple. L'amour de l'enfance. Amitiés particulières. Discipline. Punitons. Amour de N. S. Catéchisme. Respect. Zèle.

CHAP. XXIV .....» 561

De sa constance dans le bien et dans toutes ses entreprises. Belle instruction sur la constance.

**TABLE DES MATIÈRES**

Index chronologique .....	» 570
Tables des illustrations .....	» 571
Index onomastique.....	» 572
Index topographique .....	» 575
Index thématique.....	» 577
Table des matières.....	» 585

## Correction du livre : VIE du F. Jean-Baptiste

(Edition du bicentenaire Rome 1989.)

Pages

- 33 3° § : Fourvières
- 48 2° § : ligne 8, confessionnaux
- 49 5 lignes avant la fin : comptés
- 70 en bas : méditation
- 74 Italique : Ils les forme...
- 106 : dernier mot : Le guide Le Guide
- 126 fin texte : Paul, nous traite d'insensé q (note de bas de page omis)
- 144 ligne 8 : mécontentement
- 157 début : La sortie (Le sortie)
- 162 ligne 20 : froc (fronc)
- 170 : nbp 7 : ligne 4 : d'après
- 172 ligne 13 : inattendu
- 213 : nbp 4 : quadrilatère...
- 222 : nbp 47, à la fin : Le détail en question sur Amettes, ne sera pas donné dans la circulaire du 15 décembre 1862, mais dans une lettre aux directeurs de noviciats dans la Lettre Administrative N° 3776.
- 238 : note bas de page 29 : d'unee façon...
- 243 § 3, fin : le soutien (la soutien)
- 252 ; ligne 1 : couverture
- 253 : fin § 1 : Puis ils se répandait
- 265 : 3 lignes avant la fin : religieses
- 268 : dernière ligne : régime
- 271 : 3° §, l 1 : reçuerent
- 278 : 6 lignes avant la fin : il finit paser la monter...
- 294 ; ligne 3 : papier ces mots...
- 327 : 7 lignes avant la fin : Quels
- 342 : ligne 9 et 11 : Fourvières
- 347 : note bas de page : Communiaient
- 353 : 4 lignes avant la fin : Ils étaient tous les deux...
- 355 : 10 lignes avant la fin : avait une telle confiance...
- 358 : 4° §, ligne 4 : à ses éleves
- 364 : ligne 13 : l'existence
- 365 : avant-dernière ligne : de prix ; qu'ils ne fassent...
- 371 : 2° §, ligne 6 : qu'ils fussent...
- 371 : 8 lignes avant la fin : pour l'année 1825...
- 373 : 4° § : ligne 2 : Madame...
- 377 : note bas de page 10, ligne 3 : (6 lors du rencensement...
- 387 : ligne 21 : s'ils sont trop surchargés...
- 403 : dernière ligne : le froid, la chaleur....
- 403 : Note bas de page 16 : Pour Sainte Thérèse...
- 412 : 3° § : ligne 5 : actuellement on écrit : contrecœur plutôt que contre-cœur. Mais ce n'est pas une faute...
- 413 : 3° § : l. 7 : aucune
- 431 : l. 6 : mes suggestions...
- 445 : 5° § : l. 3 : Le père se mit..
- 453 : dernière ligne : de les conserver...
- 467 : 2° § : avant-dernière ligne : lui impose la charge...

- 478 : 14 lignes avant la fin : Champagnait : Champagnat
- 481 : ligne 4 : qu'ils se seraient...
- 487 : ligne 4 : pour les y maintenir...
- 489 : Fourvière (sans S) lignes 12, 17, 21, et 3 avant la fin.
- 499 : 3° § : ligne 1 : extrêmement contagieux
- 509 : ligne 12 : les petits enfants...
- 523 : 2° § : ligne 2 : dénuement (*orthographe actuelle*)
- 533 : ligne 10 : ainsi que la dernière, faite avant les vacances...

Finito di stampare nel mese  
di ottobre 1989  
dalla tipografia Città Nuova della P.A.M.O.M.  
Largo Cristina di Svezia, 17  
00165 Roma tel. 5813475/82